



LE RÈGNE

DE

PHILIPPE II

ET

LA LUTTE RELIGIEUSE

DANS LES PAYS-BAS AU XVIe SIÈCLE,

PAR

Mgr NAMÈCHE,

RECTEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

TOME II.



LOUVAIN,

CHARLES FONTEYN,

IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

6, rue de Bruxelles.

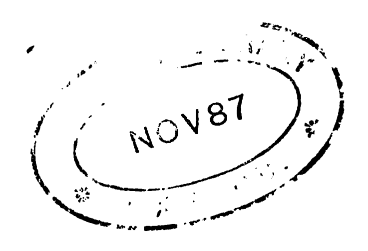
PARIS,

F. FETSCHERIN & CHUIT,

LIBRAIRES,

18, rue de l'Ancienne Comédie.

1885.


NOV 87

LE RÈGNE DE PHILIPPE II

ET

LA LUTTE RELIGIEUSE DANS LES PAYS-BAS

AU XVIe SIÈCLE.

CHAPITRE VII.

PERSISTANCE DU ROI DANS LA RÉPRESSION DES HÉRÉSIES. — PROJETS D'UNE LIGUE CONTRE L'INQUISITION. — DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LES ORDRES DU ROI : AVIS DIFFÉRENTS DU PRINCE D'ORANGE ET DE VIGLIUS. — CONFÉDÉRATION DE LA NOBLESSE : LE COMPROMIS. — LES CONFÉDÉRÉS PRÉSENTENT UNE REQUÊTE A LA DUCHESSE. — BANQUET DES GUEUX A L'HÔTEL DE CULEMBOURG. — LE MARQUIS DE BERGHES ET LE BARON DE MONTIGNY ACCEPTENT LA MISSION DE SE RENDRE EN ESPAGNE POUR EXPOSER LA SITUATION AU ROI.

La situation du pays devenait alarmante. Les seigneurs se plaignaient du roi sans ménagements, et leur attitude n'avait rien de rassurant pour l'avenir. Le prince d'Orange les dominait tous et les dirigeait vers ses fins avec une habileté perfide. Les hérétiques étaient peu ou point réprimés (1); à Anvers,

(1) L'évêque de Namur, Antoine Havet, écrivait au cardinal de Granvelle, le 8 janvier 1566 : « Peu ou nulle correction se faict des malsentans de la foy, et iceulx sèment pasquilz et billets, en ceste ville et en Anvers, contre le roy, pour ce qu'il a commandé de renouveller et

ceux qu'on incarcérait trouvaient facilement les moyens de s'évader. Une nouvelle dépêche royale, datée du Bois de Ségovie, le 27 octobre, vint aviver de plus en plus ces ferments de discordes et de guerre civile. Le roi déclarait que ses lettres de Valladolid ne différaient point du contenu de celles qui avaient été remises au comte d'Egmont. Mais comme il avait été consulté par la duchesse sur le châtiment à infliger aux anabaptistes arrêtés (1), il avait ordonné qu'il fût fait justice de

publier les placartz et édicts de feu heureuse mémoire l'empereur Charles, et iceulx estre douement observez. » *Correspondance de Philippe II,* t. I, pp. 385-386.

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, écrite de Bruxelles le 9 janvier 1566. Ibid., pp. 386-390.

Une lettre de Titelmans à la duchesse de Parme, du 14 novembre 1561, donne de curieux détails sur les progrès qu'avait faits, dès cette époque, dans son ressort, cette secte aussi hostile, qu'on ne l'oublie pas, à la morale et à l'ordre public qu'à la religion catholique : « Il y a sept églises, ou (comme ils disent) communautés des anabaptistes, à sçavoir : à Ypres, Poperinges, Menin, Armentiers, Hondscote, Tournay et Anvers. Dont l'église d'Ypres n'a duré que de VIII à X moys, laquelle, avec icelle de Poperinges, ont esté par moy tourblées, par ampréhension et punition d'aulcuns d'iceulx, et se sont en partye retirés vers Armentiers et Hondscote, et en partye vagabundés par le plat pays, en faisant beaucoup de mal entre les simples gens. L'église d'Armentiers est en cy grand nombre que, pour faire leur cène ou (comme ils appellent) leur fraction du pain, il leur est besoigne de faire trois assemblées, en divers temps et lieus, pour le faire secrètement, dont l'une a esté de IIII^xx à cent personnes. En Anvers, pour faire semblable, ils font de XXV à trente assemblées, tant entre comme dehors la ville. Quant à Hondscote, il ne a que dire du nombre, car c'est un abysme. Entre Ypres et Menin, au bois, ont esté tenues plus conventicules, de III^xx à cent personnes, et mesmes dedens la ville, entre aultres un de XXXVIII à XL personnes. Et en toutes lesdictes assemblées ont esté rebaptizés aulcuns, tant femmes que hommes, car c'est une règle générale que personne ne peut faire la cène avecque les anabaptistes, ne soit qu'il se laisse rebaptizer ou soit rebaptizé auparavant. Le prince souverain de iceulx est Joachim le Sucrier, sauf que un Joos, nagueires par le feu en Anvers exécuté, a rebaptizé et faict la cène en aulcunes assemblées. — Je laysse ancoir de raconter ichy les infections de Rolliers (Roulers), Wervy (Wervicq), Halewyn, Cortray et les

quelques-uns d'entre eux, parce que cela était nécessaire. Du reste il voulait qu'il en fût usé ainsi non seulement à leur égard, mais à l'égard de tous ceux que l'on saisirait, sans tenir compte de leur qualité. Il avait éprouvé un grand déplaisir de ce qui s'était dit, aux Pays-Bas, touchant l'inquisition. Cette institution n'était pas nouvelle; car on observait ce qui s'était toujours pratiqué du temps de l'empereur son père, et depuis qu'il lui avait succédé. Il voulait donc que les inquisiteurs continuassent leur office en la forme usitée jusqu'alors, et comme il leur appartenait par droits divins et humains. Les inconvénients redoutés seraient bien plus grands et plus manifestes, si l'on empêchait les inquisiteurs de remplir leur devoir. Aussi ne saurait-il souffrir, ajoutait-il, qu'on tentât de les discréditer ou qu'on refusât de leur donner assistance. Les placards de l'empereur et les siens devaient être exécutés fermement, et rien ne pouvait être changé dans les instructions données antérieurement. Il importait au contraire que la gouvernante prît à cœur l'exécution rigoureuse des édits et qu'elle ne cessât de favoriser, d'honorer et d'encourager les inquisiteurs (1).

villaiges, du moyns aulcuns là entour; Gand, et beaucop des aultres lieux et le plat pays, que, en besongnant deuement, se poulroit découvrir. Aussy ne parle des luthériens et calvinistes, qui sont en très grand nombre au pays, et vont et viennent journellement en Angleterre, principalement par Nieuport, sans contredict quelcunque. » *Correspondance de Philippe II,* tom. II, pp. 484-485.

(1) Voici, dit M. Gachard, les extraits principaux de cette dépêche, qui, ayant été écrite en français, et expédiée par la voie de la secrétairerie d'état des Pays-Bas, ne se trouve point dans les archives de Simancas : « Touchant le ressentement que vous avez aperceu sur pluiseurs choses que le prince de Gavres auroit entendu de ma bouche, à quoy mes lettres de Vailladolid sembleriont, en aulcuns poincts non correspondre du tout au rapport qu'il en ha faict, et à la négotiation en laquelle l'on estoit quant au faict de la religion, je ne vois ni entens poinct que, par icelles, j'aye faict aucune nouvelleté en ce que ledict prince de Gavres avoit de charge : car, quant à l'inquisition, mon intention est qu'elle se face par les inquisiteurs, comm' elle s'est faicte jusques à maintenant, et comm' il leur appertient par droitz divins et

Tel était le contenu de cette dernière dépêche. Les mêmes recommandations étaient répétées, avec plus de force encore,

humains. Et n'est cela chose nouvelle, puisqu'elle ha toujours esté faicte ainsi, du temps de feu l'Empereur, mon signeur et père, que Dieu ait en sa gloire, et mien, estant les inconvéniens qui se craignent trop plus apparens, plus voisins et plus grandz, où l'on laissaist de pourveoir, par lesdicts inquisiteurs, ce que convient à leur office, et l'on ne les y assistast. Et puisque vous voyez ce que cecy importe, je vous en charge, tant que je puis, d'y faire ce que tant est nécessaire, et que ne consentiez que l'on y traicte d'aultre chose, sçaichant combien je l'ay au cœur, et le plaisir et contentement que ce me sera. — Quant aux anabaptistes, ce que je vous en escripvyz estoit en responce à ce que vous me consultiez sur le chastoy d'aulcuns prisonniers. Et ne fust cecy innover chose de ce que portoit ledit prince de Gavres : car oires que l'on avoit à communiquer par delà sur ce que se proposoit du changement des chastois, pourtant ne s'entendoit-il que cependant ilz deussent cesser jusques à tant que la résolution en fust prinse, comme aussi ce n'est mon intention qu'ilz cessent, ains qu'ils s'exécutent au regard desdicts prisonniers, conforme à ce que je vous escripvis dudict Vailladolid. Et est cecy aussi pour responce à ce que vous m'en avez r·pıésenté par vostre lettre du xxij^e de juillet en matière d'estat ; ne pouvant délaisser de vous dire que, pour ce que j'ai entendu de l'estat auquel se retreuvent les affaires de la religion par delà, il ne convient de faire changement, ains que les placards de Sa Majesté et les miens soyent exécutez. Et pense que la cause du mal qu'il y a eu, et de ce qu'il soit ainsy augmenté et passé si avant, ait esté par la négligence, flocheté et dissimulation des juges... Et dy bien audict prince de Gavres que, comme se menant les condempnez vers l'exécution, ilz vont en parlant, faisant démonstration de mourir pour leur secte, oires que ce chastoy, qui se prend ainsy publiquement, semblast en partie servir d'exemple, l'on regardast s'il seroit meilleur de les chastier en quelque manière secrète... Au demeurant, je ne puis sinon prendre de très bonne part tout ce que me représentez. Mais croyez qne ce que je vous respondz ici est ce que convient au bien de la religion et de mesdicts pays de par delà, qui ne vauldriont riens sans icelle. Et cecy est la voye pour les povoir conserver en justice, paix et tranquillité. Et puis doncques que vous voyés ce qu'il importe, je vous requiers derechief de suyvre le chemin par où ce que je diz icy se puist effectuer, et qu'il soit bien prins. Et ce me sera la chose où je pourray recevoir plus de contentement de vostre part et desdicts seigneurs estans chez vous, auxquelz vous en chargerez aussi, de la mienne, affin qu'ilz s'y emploient, comme je me confie ilz ne fauldront, sçaichant le contentement qu'ilz m'y donneront,

dans l'apostille mise en marge de l'avis des évêques et autres commissaires assemblés sous la présidence de la duchesse de Parme. Le roi exigeait en outre qu'on lui signalât les juges qui se refuseraient à l'exécution stricte des édits, pour pouvoir les remplacer par d'autres *de plus de cœur et de meilleur zèle.*

Le roi ne fléchissait donc pas. Plus les seigneurs déployaient d'efforts pour assurer la tolérance aux dissidents, plus ils montraient de hardiesse dans leur langage, plus Philippe s'affermissait dans sa volonté bien arrêtée de ne jamais pactiser avec l'hérésie. Il avait d'ailleurs, aux Pays-Bas, des agents secrets et dévoués, qui le tenaient au courant de tout avec une vigilance extrême. L'un d'eux, le contador Alonso del Canto (1) venait d'envoyer en Espagne fray Lorenzo de Villavicencio, que nous avons déjà vu à l'œuvre, avec la mission d'appeler la sollicitude du roi sur les désordres du gouvernement, le relâchement de la justice et l'audace croissante des religionnaires (2).

Marguerite, toujours d'accord avec les seigneurs, multipliait l'expression de ses craintes auprès du roi. Sa correspondance est remplie de remontrances et de pressentiments sinistres, qui ont de plus en plus un caractère alarmant. Citons-en quelques échantillons. Le 9 janvier 1566, elle « déplore la résolution qu'a prise le roi par rapport à l'inquisition; elle ne craint pas de lui dire qu'il a été mal conseillé. Elle en appréhende les suites. On a beau dire, ajoute-t-elle, que l'inquisition a toujours été en vigueur : ceux du pays soutiennent qu'elle est nouvelle,

comme dessus, oultre ce qu'ilz y feront le debvoir de personnaiges telz qu'ilz sont, et selon l'obligation qu'ilz ont au service de Dieu et mien, et au bien universel des pays de delà, et d'eulx-mesmes en particulier. A tant, etc. Du Bois de Segovia, le xvij° d'octobre 1565. (Archives du royaume, registre intitulé *Sur le faict des hérésies et inquisition,* fol. 123-126.) *Correspondance de Philippe II,* t. I, pp. CXXIX-CXXX.

(1) Alonso del Canto avait été envoyé d'Espagne pour les affaires de finances que le roi avait à traiter avec son facteur, à Anvers.

(2) *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, t. IX, pp. 52 et 216.

et beaucoup plus rigoureuse encore que celle d'Espagne, qui est si odieuse, comme le roi le sait. La cherté des subsistances et le peu de satisfaction des gens de guerre, qui sont si mal payés, sont encore pour elle des motifs d'appréhension. Il est impossible d'ailleurs de mettre à exécution les volontés du roi quant à l'inquisition et aux placards : car la plupart des seigneurs chargés du gouvernement des provinces lui ont dit librement qu'ils ne voulaient concourir à ce que l'on brûlât cinquante à soixante mille personnes (1). Elle supplie humble-

(1) Fray Lorenzo, dans un mémoire au roi, répondait ainsi à cette observation : « Le prince d'Orange et ses complices prétendent que si les édits de l'empereur doivent être exécutés, comme Votre Majesté le veut, il faudra faire mourir un grand nombre de gens. Les catholiques répondent à cela que, pour extirper le mal, il ne sera pas nécessaire d'en exécuter deux mille dans tous les états de Votre Majesté, si ceux qui gouvernent veulent veiller à ce que le mal ne se propage pas de nouveau ; car les uns prendront la fuite, et les autres auront recours à quelque autre moyen pour sauver leur vie. D'ailleurs que Votre Majesté et les exécuteurs de sa justice laissent augmenter le nombre des hérétiques à tel point qu'ils en viennent à prendre les armes et à soulever le pays, et qu'alors Votre Majesté assemble des troupes pour les soumettre, le prince d'Orange et le comte d'Egmont conseilleront-ils de ne pas leur livrer bataille par la raison qu'il pourra en résulter la mort de beaucoup d'entre eux? Certainement non ; ils seront d'avis au contraire que tous les ennemis de Votre Majesté soient exterminés, s'il le faut, pourvu que la victoire lui reste. Donc, puisque selon l'opinion de ces princes, qui sont hommes de guerre, et de tous les hommes du monde éclairés et versés dans les matières d'état, il serait alors licite et juste de mettre à mort les hérétiques, pourquoi ne le serait-il pas d'ainsi faire avant qu'ils se rendent redoutables à tel point que la puissance de Votre Majesté ne suffise plus à les réprimer? » (El principe de Orange y los complices suyos dicen que, si los edictos del Emperador, de gloriosa memoria, se han de guardar, conforme á la voluntad de V. M. que han de morir gran multitud de gentes. A esto responden los católicos que no será necessario matar dos mil en todos los estados de V. M para remediarlos, si los que tienen el cargo quieren atender á que el mal cortado no torne á crecer, porque unos huicán, otros buscarán otros medios para quaedar su vida : quanto mas que, si V. M. y sus ministros de justicia dejan crecer tanto el número de los hereges que vengan á tomar las armas y levantarse con la tierra,

ment le roi de considérer tout cela avec sa grande prudence, et de donner quelque satisfaction aux seigneurs (1). »

Le 21 du même mois, elle écrit : « Chaque jour voit croître le mécontentement et les plaintes des seigneurs, et plaise à Dieu qu'on s'en tienne à des écrits et à des pamphlets ! car que deviendraient les choses, dans un moment où ceux qui pourraient aider le pouvoir, se trouvent si mal disposés ! Elle envoie au roi la copie d'une réponse qu'elle a reçue du marquis de Berghes concernant l'inquisition et la rigoureuse exécution des placards. Comme il menaçait d'abandonner son gouvernement, elle l'a engagé à attendre au moins la venue de Sa Majesté, un personnage de sa qualité et de si grand secours pour le service de Dieu et du roi, ne pouvant refuser son concours dans les présentes conjonctures. Elle espère qu'il aura égard à ce qu'elle lui a écrit à ce sujet ; mais elle n'en attend pas autant des autres seigneurs et représente au roi combien il serait fâcheux de devoir en venir à la prière avec ses sujets et serviteurs, pour les déterminer à conserver leurs gouvernements (2). »

Le 26 février, nouvelles alarmes, nouvelles doléances. « Les chefs-villes de Brabant ont présenté au conseil de cette province

si V. M. hace campo para resistirles y se viene á dar batalla, no creo que el conde de Agamon ni el principe de Orange dirian que no se diese la batalla, porque moririan muchos hereges ; antes, si de otra manera no se pudiese gañar la vitoria, sino con la muerta de todos los enemigos, se derterminaria que se pelease, aunque todos muriesen, para que V. M. quedase con vitoria y con sus estados : pues si, sigun el parecer destos principes, que son hombres de guerra, y de todos los hombres del mundo que entienden materias de prudencia y estados, es y será licito y justo matar á estos hereges, porque ahora no lo será, antes que ellos sean tan ponderosos que la potencia de V. M. no sea pujante para castigarlos. (Memorial de las cosas que han sucedido en los Estados Bajos, 28 janvier 1566.) *Correspondance de Philippe II*, tom. II, p. XLV. — La réponse est d'autant plus péremptoire que, on le sait assez, les protestants ne voulaient pas une simple tolérance, mais l'oppression violente du catholicisme.

(1) Ibid., t. I, pp. 387-388.

(2) Ibid., p. 394.

une requête des plus inconvenantes contre l'inquisition et l'exécution des placards. Le comte d'Egmont a dit à la duchesse, et elle a appris par d'autres voies que beaucoup de gens s'apprêtent à quitter le pays, avec tout l'argent qu'ils pourront réunir, pour aller s'établir ailleurs où il leur soit loisible de vivre avec plus de liberté. Il lui est revenu de plus qu'il se fait parfois des assemblées de dix ou douze personnes, dans lesquelles on va jusqu'à dire qu'il ne manque qu'un chef pour s'opposer aux ordres du roi et faire respecter les privilèges du pays. Le comte d'Egmont, qui est allé en Hollande pour ses affaires particulières, a commencé, avant son départ, ses plaintes sur les ordres envoyés par le roi, ajoutant que, si Sa Majesté persistait à les faire exécuter, il tenait pour certain que tous les seigneurs du conseil se retireraient chez eux. Le prince d'Orange et le comte de Mégem ont répondu à ses lettres, relatives à l'observation des placards, à peu près dans le même sens que le marquis de Berghes (1). »

Enfin, le 27 mars, elle dit ouvertement au roi que « dans la situation où sont les choses il n'y a que deux partis à prendre : il faut employer la force, ou bien accorder aux séditieux la modération des placards et l'abolition de l'inquisition. Elle a mandé tous les chevaliers de l'Ordre et les gouverneurs des provinces, afin de leur communiquer ce qui se passe, et de traiter avec eux des mesures à adopter. Elle a aussi commandé que les compagnies d'ordonnances fussent convoquées immédiatement, et qu'on leur fît renouveler le serment d'obéissance au roi. Elle prie Philippe de considérer avec sa grande prudence tout ce dont elle a le chagrin de devoir l'informer, et de lui faire connaître sa décision, qu'elle exécutera fidèlement, dût-il lui en coûter la vie (2). »

Ces extraits des lettres de la duchesse nous disent assez que

(1) Ibid., pp. 396-397.
(2) Ibid., pp. 401-402.

des faits graves avaient dû se produire depuis l'arrivée des dernières dépêches royales aux Pays-Bas; il nous reste à les faire connaître au lecteur. Le 14 novembre, ces dépêches avaient été communiquées par la gouvernante au conseil d'état. A cette séance assistaient le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, le baron de Berlaymont, Viglius et Hopperus. Le prince d'Orange et ses amis ne déguisèrent point leur vive surprise et leur profond mécontentement. Le 30 du même mois, le conseil, où avait pris place le duc d'Arschot, désigné par le roi pour en faire partie, à la place du marquis de Berghes et de Montigny écartés par lui, se réunit de nouveau, et tint plusieurs séances successives. Dans celles du 1er décembre, car il y en eut deux ce jour-là, des résolutions importantes furent arrêtées. Il fut décidé qu'aucun sursis ne serait plus accordé aux anabaptistes prisonniers, et qu'il serait prescrit aux magistrats de Middelbourg, d'Utrecht et d'Armentières de faire exécuter les arrêts de la justice publiquement ou secrètement, selon qu'il y aurait ou non apparence de troubles. On traita ensuite la question du châtiment des hérétiques, en général, et du mode de procéder contre eux. Le conseil privé avait déjà émis l'avis que les placards devaient être observés dans leur forme et teneur, comme par le passé; mais qu'en ce qui concernait l'inquisition, il serait bon de revoir les instructions données aux inquisiteurs, afin de s'assurer qu'elles étaient bien, telles qu'ils les exécutaient, « selon le droit divin et humain. » Cette vérification, selon le conseil privé, serait une nouvelle démonstration que le roi ne voulait introduire aucune nouveauté. Le conseil d'état allait se prononcer dans le même sens, lorsque les trois seigneurs qui y dominaient déclarèrent qu'il ne pouvait plus être question de vérifier si les inquisiteurs avaient été ou non fidèles à leurs instructions; que les ordres du roi étaient péremptoires et ne souffraient point de contradiction; qu'il fallait donc s'y soumettre et les exécuter. Tout en émettant ces avis, ils ne cachaient pas leurs appréhensions et

faisaient entrevoir les graves inconvénients qu'allait entraîner à bref délai la résolution du monarque, mais ce serait lui-même, disaient-ils, qui aurait à y pourvoir. Viglius, les entendant ainsi parler, fit remarquer aux trois seigneurs qu'il dépendait d'eux de prévenir un si grand mal au lieu de l'accélérer; que l'intention du roi ne pouvait être de susciter des troubles et des scandales. Il parla longtemps et avec beaucoup de force demandant que l'exécution des derniers ordres fût du moins suspendue jusqu'à ce que le roi eût été mieux informé. Comme on lui objectait qu'il y avait là de quoi encourir l'indignation royale, Viglius repartit qu'il prenait tout sur lui (1). Mais ses efforts et ses instances furent inutiles. La majorité opina que la volonté du roi devait prévaloir sur toutes les autres considérations, et qu'il fallait, en conséquence, donner des ordres

(1) « Illis (Orangio, Egmondano et Hornano) quæ ad inquisitionem pertinerent talia videbantur ut promulgari non possent quin mox seditio oriretur; interim tamen sibi videri id quod rex tam claris verbis mandasset ut nullum locum disceptandi reliquerit fieri oportere. Quo audito Viglius : si certum, inquit, seditionis cernatur periculum, non est cur reipublicæ tranquillitas negligatur, nec regis eam esse voluntatem ut tota rerum summa in evidens præcipitium adducatur, et idcirco satius esse ut singularum regionum et præsertim Antverpiæ magistratus consulantur, ac si hanc moram rex ægre ferat, se non recusare quin sibi soli hoc crimen imputetur. Verum non obstante hac sententia, consensus aliorum evicit ut fieret perinde atque rex jussisset. » *Mémoires de Viglius,* édit. Wauters, p. 118. — Dans une note M. Wauters essaie de justifier le prince d'Orange et ses amis, tout en traitant avec mépris la conduite si sage et si courageuse de Viglius. Il faut citer ces paroles, où la passion se réfute elle-même : « Viglius était bien venu à montrer un si grand zèle pour la prospérité publique, lui qui s'était si grossièrement trompé sur la situation du pays ; ses grandes phrases et ses belles protestations n'avaient aucune portée et ne convainquirent personne. Le roi, fier de ses prérogatives, ne reconnaissait à personne le droit de discuter ses ordres; représentant de Dieu sur la terre, il ne pouvait souffrir aucune opposition. Imposer ainsi ses convictions, ses volontés, c'est appeler la résistance dès qu'elle semble possible ; c'est provoquer l'avènement d'une révolution : Philippe II devait la subir. »

formels aux gouverneurs des provinces et aux conseils de justice. La gouvernante se rallia à l'opinion de la majorité. On allait donc, remarque M. Juste, défier les forces toujours croissantes des protestants et susciter une résistance ouverte. C'est ce que prévoyait Guillaume de Nassau. En sortant du conseil, il dit à l'oreille d'un de ses familiers : « Nous verrons bientôt le commencement d'une belle tragédie (1). »

Le 18 décembre, Marguerite fit connaître les intentions du roi aux gouverneurs et aux conseils de justice. Elle leur prescrivait, en son nom, l'exécution stricte des édits promulgués pour la défense et la conservation de la foi catholique, l'observation de toutes les décisions du concile de Trente et des synodes provinciaux, même en ce qui concernait la réformation du clergé, enfin l'assistance à prêter aux inquisiteurs dans l'accomplissement de leur office, comme cela s'était fait jusqu'alors. Il était enjoint aux gouverneurs et aux conseils supérieurs de justice d'exécuter « sans contrevenir en aucun point ou article, » et de faire exécuter soigneusement aussi par les magistrats subalternes les ordres formels du roi (2).

(1) M. Juste, ouvrage cité, tom. II, p. 15.— Cet écrivain, après avoir invoqué à l'appui le *Mémorial de Hopperus*, 2e partie, ch. VII, et la *Vita Viglii*, avec les notules du secrétaire d'état Berty, ajoute en note : Viglius, Hopperus et Berty assistèrent tous les trois aux délibérations du conseil. On trouve aussi des détails intéressants dans deux lettres adressées par Viglius à Granvelle, le 30 novembre et le 2 décembre 1565 (*Archives de la maison d'Orange*, t. I, pp. 442-445). D'après Viglius, le prince d'Orange aurait été joyeux et triomphant (*quasi lætus gloriabundusque*) du résultat des délibérations du conseil. Mais cette assertion est trop grave pour être admise sur un simple ouï-dire; elle est d'ailleurs en contradiction manifeste avec le caractère concentré de Guillaume de Nassau. Un de ses plus anciens biographes nous apprend que le prince « avoit la mine entièrement froide, immobile, sans passion et sans altération. » — Voici le texte de Viglius : « Hac conclusione accepta, princeps Auriacensis cuidam in aurem dixit, qui post id retulit, quasi lætus gloriabundusque : visuros nos brevi egregiæ tragœdiæ initium. »

(2) M. Juste, ibid., pp. 15-16; il cite : *Grande Chronique de Hollande,*

Les injonctions ainsi faites aux conseils de justice et aux gouverneurs produisirent une sorte de commotion dans le pays et chez ces hauts fonctionnaires eux-mêmes. Ces derniers ne s'en cachèrent pas. Le marquis de Berghes, grand bailli du Hainaut, prit l'initiative, et la correspondance de Marguerite nous a appris toute l'énergie de ses représentations. Elles n'avaient rien d'étonnant chez un homme qui depuis longtemps était d'avis que « le chastoy des hérétiques ne servoit à rien pour soutenir la religion (1). » Le prince d'Orange, gouverneur des trois provinces de Hollande, Utrecht et Zélande, envoya de Bréda à la gouvernante de longues observations datées du 24 janvier. Il rappelait d'abord que les placards de l'empereur et ceux du roi avaient été jusqu'alors plutôt adoucis et atténués qu'exécutés à la lettre (2); que l'on avait agi ainsi dans un temps où les esprits n'étaient pas aussi agités et les circonstances aussi difficiles que maintenant; qu'agir autrement aujourd'hui ce serait inquiéter les populations, provoquer de nombreuses expatriations, enlever toute sécurité à ceux qui resteraient, sans avantage pour la religion. Enfin, par une contradiction flagrante avec l'opinion qu'il avait soutenue au conseil d'état, il demandait qu'on suspendît l'exécution des ordres du roi jusqu'à la venue de celui-ci. Que si on le voulait contraindre à y concourir de son autorité, il préférait être déchargé de ses fonctions, pour ne point encourir la responsabilité des troubles

par J. F. Le Petit, t. II, p. 51, et *Documents historiques* (Archives du royaume), t. XI.

(1) *Papiers d'état du cardinal de Granvelle,* t. IX, p. 43.

(2) C'est ce qu'il avait pratiqué lui-même, car « déjà en 1559, dit-il quelque part dans son *Apologie*, le roy quand il partit de Zélande, me commanda de faire mourir plusieurs gens de bien, suspects de la religion, ce que je ne voulus faire, et les en advertis eux-mêmes, sçachant bien que je ne pouvois faire en saine conscience, et qu'il falloit plustost obéir à Dieu qu'aux hommes. » Dumont, *Corps diplomatique*, V, I, p. 396.

qu'il redoutait (1). Cette pièce, empreinte d'une modération calculée et toute pleine de cauteleuses protestations de fidélité et de dévouement au roi, reflète parfaitement le caractère du

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 16-21. Voici le début de cette pièce : « Madame, j'ai reçeu les lettres de Votre Altesse, par lesquelles elle m'escrit ensemble à ceulx du conseil de mon gouvernement, l'intention de Sa M[té] sur trois poins, me commandant bien expressément de faire exécuter chascun d'iceulx par toutes les places de mon dit gouvernement. Et combien, Madame, que n'ay esté requis d'advis en chose de si grand poix et conséquence, toutesfois comme loyal serviteur et vassal de Sa M[té], esmeu d'ung zèle désireux à satisfaire au deu de mon estat et serment, n'ay sceu lesser en dire mon opinion librement et franchement, aimant mieulx attendre le hasart d'avoir pour le présent mauvais gré pour mes advertissemens et remontrances, que par ma connivence et silence, après l'esclandre et désolation du pays, estre noté et blasmé de infidélité de négligent et nonchallant gouverneur. » — Sur le point de l'inquisition le prince s'exprime ainsi : « Votre Altesse peut avoir souvenance de ce que les plaintes, oppositions et difficultés, esmeus par tout le pais de par deçà à l'endroict de l'establissement des evesques, n'ont esté pour aultre regart, que de peur que soubs ce prétexte, l'on taschât d'introduire quelque forme d'inquisition ; tant est non seullement l'exécution, mais aussi le nom odieus et désagréable. — Oultre ce peut sçavoir Votre Altesse, et est clair et notoire à la pluspart des subjects et gens de bien pardeça, que Sa M[té] Impériale et celle de la royne Marie ont par plusieurs fois asseuré les inhabitans, tant de bouche que par escrit, que la dite inquisition ne se introduiroit en ce Pais-Bas, ains seroit le mesme Pais maintenu et réglé comme de toute ancienneté auparavant, voires Sa M[té] mesmes, pour oster cette impression aux dits inhabitans, a faict souventes fois semblable asseurance (*a*). » — Plus loin, il ajoute : « Touchant le troisième point, par lequel Sa M[té] veult et ordone bien expressément que les placcarts, faicts tant par l'Empereur que Sa M[té], soient en tous poins et articles gardés, ensuivis et exécutés

(*a*) M. Groen van Prinsterer ajoute ici cette note : Le prince lui-même avoue que l'inquisition n'étoit pas entièrement inconnue dans les Pays-Bas. « Durant les dernières guerres l'on avoit assez modéré et suspendu l'extrême rigueur de l'inquisition et des placarts. » Le Petit, p. 179[b]. Et d'ailleurs même dans cette lettre-ci, il se sert de l'expression « *renouveller l'inquisition.* » Les promesses du roi avoient rapport au mode d'inquisition adopté en Espagne.

prince. Le comte de Mégem, gouverneur de la Gueldre, fit aussi savoir qu'il ne pourrait exécuter les ordres du roi, et des représentations analogues furent adressées par le comte Pierre Ernest de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg. Le comte d'Egmont, de son côté, déclara à la duchesse de Parme, en

en toute rigueur et sans aulcune modération ou connivence: Madame, ce point me semble semblablement fort dur, d'aultant que les placcars sont plusieurs et divers et par cidevant quelquefois limités et non ensuivis à la rigeur, mesme en temps que la misère universelle n'estoit si aspre comme maintenant, et nostre peuple, par imitation et practiques de nos voisins, non tant enclin à novellité, et de voloir présentement user de plus d'extrémité et tout en ung coup avecque plus de véhémence renouveller la dite inquisition et passer oultre aux exécutions en toute sévérité, je ne puis, Madame, comprendre que Sa M[té] y puisse gaigner aultre chose que de mestre soy mesme en paine et le pais en trouble, de perdre l'affection de ses bons subjects, donnant à ung chascun soubson que Sa M[té] veuille procéder d'aultre piet, qu'elle a tousjours asseuré et démontré, mestant le tout en hasart de venir es mains de nos voisins, tant pour les gens qui se despayseront, comme pour le peu de fiance qu'on aurat de ceulx qui resteront, le tout sans nul proffit au redressement de la religion. » — Il termine ainsi : « Si toutesfois Sa M[té] et Votre Altesse persistent et veuillent dès maintenant que l'on ensuive en tout les dits poins, voyant clerement et à l'œil qui ne se peult présentement exécuter sans gran hasart de la totale ruine du pais, en quoy peult estre Sa M[té] prendroit regart si elle estoit issi, je aimerois mieulx, en cas que Sa M[té] ne le veuille delayer jusques à là et dès a présent persister sur ceste inquisition et exécution, qu'elle commisse quelque aultre en ma place, mieulx entendant les humeurs du peuple et plus habile que moi à les maintenir en paix et repos, plustost que d'encourir la note, dont moi et les miens porrions estre souillés, si quelque inconvénient advint aulx païs de mon gouvernement et durant ma charge. — Et se peult bien asseurer Sa M[té] et Votre Altesse que je ne dis cecy pour ne voloir ensuivre ses commandemens ou de vivre aultrement que bon crestien, comme de ce mes actions précédentes peuvent rendre bon témoignage, et que j'espère que Sa M[té] aura cogneu par expérience, que je n'ay jamais espargné corps, ne biens, pour le service d'icelle, comme je désire continuer tant que la vie me durerat, oultre ce que si les affaires du païs allassent aultrement que bien à point, j'y mestrois (par dessus l'obligation que je dois à Sa M[té] et la patrie) non seulement tout ce que j'ay au monde, mais aussi ma personne, ma femme et mes enfans que pour le moins la nature me commande de préserver et garder. »

particulier d'abord, puis devant le conseil d'état, qu'il aurait remis son gouvernement de Flandre et d'Artois entre les mains du roi, lors de son voyage en Espagne, s'il avait pu prévoir de telles résolutions. Les représentations du baron de Montigny, gouverneur de Tournai et du Tournaisis, ne furent pas moins explicites.

Cependant la régente, de l'avis conforme du conseil d'état, émis dans la séance du 19 janvier, avait écrit au marquis de Berghes pour l'engager à retirer sa démission qui serait mal interprétée dans le public, et à continuer de remplir les devoirs de sa charge jusqu'à la venue du roi (1). Le comte d'Egmont assistait à cette séance, mais le prince d'Orange avait quitté Bruxelles. Toutefois il était présent à la séance du 24 décembre précédent, où il avait été résolu d'écrire à toutes les autorités du pays pour les mettre en garde contre les fausses interprétations que recevraient les lettres du roi. On devait leur faire connaître que l'intention de Sa Majesté n'était autre « fors que les placcartz soyent entretenuz et observez comme jusques ores ilz le sont estés, sans entrer en aultre nouvelleté ou forme d'inquisition que celle qui a esté de toute ancienneté par deçà, conforme au droict divin et humain. » Dans la séance du 29 janvier, le conseil reçut communication de la lettre adressée à la gouvernante, le 24, par le prince d'Orange. Il fut résolu de lui répondre dans le même sens qu'au marquis de Berghes (2).

Les chefs-villes du Brabant, Louvain, Anvers, Bruxelles et Bois-le-Duc, n'avaient pas attendu jusqu'à ce moment pour présenter, par l'organe de leurs pensionnaires et députés, une requête au conseil de cette province dans laquelle elles exposaient que l'inquisition, bien qu'ordonnée par le souverain,

(1) *Notules* du secrétaire d'état Berty. Voir M. Juste, ubi supra, t. II, p. 18.

(2) La lettre de la duchesse est reproduite dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, Appendice, pp. 532-533.

avait toujours été suspendue dans leur province. Elles en concluaient que les Brabançons devaient continuer à y être soustraits, attendu la preuve qui en résultait que l'inquisition était contraire à leurs privilèges. Le conseil de Brabant répondit aux délégués des chefs-villes que le roi ne voulait introduire aucune nouveauté. Cette réponse ne les ayant point satisfaits, la régente fit examiner leur requête d'abord par le conseil privé, puis par le conseil d'état. On convint de rechercher tout ce qui s'était passé officiellement dans la province concernant l'inquisition. Le résultat de l'enquête fut que, depuis 1550, on ne trouvait dans le Brabant aucun fait établissant l'exercice de l'inquisition dans la forme prescrite par le roi. En conséquence la régente inscrivit pour réponse, sur la requête même, que le roi ayant déclaré ne vouloir introduire aucune nouveauté, elle trouvait bon que les choses restassent dans le même état ; qu'il fallait toutefois observer les anciens édits jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné. Cette apostille, remarque M. Juste, ne satisfit pas encore les Brabançons, qui s'étaient promis davantage, et elle excita la Flandre à produire les mêmes prétentions (1).

Antérieurement à tout cela, il s'était passé à Anvers des faits mystérieux, mais avérés, qui jettent une lumière sinistre sur les projets que certains hommes nourrissaient en Belgique dès cette époque. Des prédicants calvinistes avaient été appelés de Genève pour diriger les conventicules existant secrètement dans plusieurs villes. Parmi ces ministres de l'erreur se trouvaient Pellegrin Lagrange, qui se rendit à Valenciennes, et un jeune homme déjà célèbre dans la secte, François Du Jon, *Franciscus Junius*, de Bourges, auquel on confia la direction de la communauté formée à Anvers. A peine avait-il pris posses-

(1) Lettre française de la duchesse au roi, du 9 janvier 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, p. 13. — Strada, lib. V. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 534-555. — Voir M. Juste, pp. 18-19.

sion de ces fonctions, que Junius fut appelé d'Anvers à Bruxelles et introduit, à l'hôtel de Culembourg, dans une réunion secrète d'une vingtaine de membres de la noblesse. C'était trois jours avant l'arrivée des dépêches de Ségovie, qui n'en furent donc pas même le prétexte (1). Le ministre génevois, après avoir fait la prière et adressé une exhortation religieuse à l'assemblée, assista silencieusement à la délibération qui s'engagea sur les moyens de secouer le joug des inquisiteurs. Jean de Marnix, seigneur de Thoulouse, proposa de former une association pour combattre ce qu'il appelait une tyrannie barbare, d'inviter les princes protestants d'Allemagne à y entrer, et, pour cimenter et grossir cette ligue dans les Pays-Bas, de choisir deux délégués dans chaque province. On prétend, dit M. Juste, lequel s'exprime plus positivement ailleurs, qu'il fut aussi question de se rendre maître d'Anvers, le 3 décembre suivant (2).

(1) Les dépêches arrivèrent le 5 novembre. Voir dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, p. 442, la lettre écrite le 30 novembre par Viglius à Granvelle.

(2) Ces détails, dit en note M. Juste, auquel nous empruntons ce récit, furent révélés par Junius dans deux documents : d'abord dans sa vie écrite par lui-même et publiée par Daniel Gerdes (*Scrinium antiquarium*, t. I, pag. 242, 1re part.) ; en second lieu, dans le journal cité par Brandt *(Histoire de la Réformation dans les Pays-Bas)* et dont on a eu tort de contester l'authenticité. Il y a, en effet, sauf pour les dates, une concordance suffisante entre les deux documents. Dans sa biographie, Junius fixe l'époque de la réunion à l'hôtel de Culembourg au commencement d'octobre, tandis que, d'après son journal, elle aurait eu lieu le 3 novembre. La première de ces dates doit être le résultat d'une méprise, comme le démontre la suite même du récit de Junius. Un autre document, cité par M. Groen van Prinsterer (*Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 13), indique le 2 novembre 1565, comme l'époque certaine de l'importante réunion présidée par Jean de Marnix. Malheureusement on ne sait pas quels furent, indépendamment du seigneur de Thoulouse et des deux frères Cock de Loeringhe, les vingt gentilshommes qui la composèrent. Burgundus (*Historia belgica ab anno M. D. LVIII*, p. 113) dit aussi que la première pensée de la ligue fut conçue à Bruxelles; suivant lui, elle surgit dans un festin

Le projet conçu à l'hôtel de Culembourg de s'emparer de la ville le 3 décembre, ajoute le même historien, quelques pages plus loin, avait été abandonné parce que le prince d'Orange, sondé à cet égard par son frère Louis, se montrait opposé à toute entreprise violente. C'était par les voies légales, par l'entremise du conseil d'état, des chevaliers de la Toison d'or, et par la convocation des états généraux, qu'il voulait obtenir l'abolition de l'inquisition (1). Toutefois, continue M. Juste, dont il faut bien peser les paroles, il est impossible de soulever entièrement le voile qui cachait à ses contemporains mêmes la conduite circonspecte et presque impénétrable de Guillaume le Taciturne. Il a pu connaître, comme il a pu ignorer, bien des projets conçus par une jeunesse exaltée, mais rien ne prouve cependant qu'à cette époque il ait encouragé des actes de violence et de rébellion.

Un peu plus tard, on vit Louis de Nassau se rendre à Anvers pour s'entendre avec les ministres luthériens et calvinistes de cette ville, et spécialement avec Junius, occupé alors de la rédaction d'un écrit contre l'inquisition (2). Lui-même fut, selon

auquel assistaient six nobles, dont il tait également les noms. Enfin J. de Wesenbeke, écrivain contemporain et acteur dans les évènements principaux, rapporte (*Description de l'estat*, etc., p. 101) que les nobles engagés plus tard dans le Compromis commencèrent leurs délibérations à Bruxelles.

(1) Nous ajoutons foi, dit M. Groen, à ce que le prince dit lui-même en 1567 : « La confédération (a été) faitte sans notre adveu et sans nostre sceu De laquelle estant advertis quelques quinze jours après, devant que les confédérés se trouvassent en court, nous déclarames ouvertement et rondement qu'elle ne nous plaisoit pas, et que ce ne nous sembloit estre le vray moyen pour maintenir le repos et tranquillité publique. » Le Petit, Chronique de Hollande, Zélande, etc., p. 184. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 11. — M. Groen est d'avis que le prince d'Orange n'eut pas connaissance de cette première réunion. Selon lui, on n'avait pas une confiance illimitée dans le Taciturne.

(2) « Venerat, dit Junius lui-même, sub finem anni 1565 Ludovicus comes Nassavius Antverpiam, et de oratione quadam per me scripta

toutes les apparences, l'auteur d'un placard affiché, pendant la nuit du 22 au 23 décembre, dans plusieurs rues d'Anvers. Dans cette proclamation, on déclarait, au nom de la bourgeoisie, que l'introduction de l'inquisition violait les privilèges de la cité et consommerait sa ruine. On y requérait le magistrat de faire citer le roi devant la chambre impériale pour mettre obstacle à ces violences. Anvers, disait-on, étant compris dans le cinquième cercle de l'empire et contribuant à ses charges, devait aussi jouir de ses libertés. On y affirmait enfin qu'une émeute suscitée par ce motif n'aurait pas le caractère d'une rébellion (1).

Partout on remarquait du mécontentement et de l'agitation. Le malaise, produit par la cherté des grains, ajoutait à ces dispositions fâcheuses des populations (2). Des bruits alarmants jetaient l'inquiétude et la crainte dans les classes industrielles et commerçantes. On entendait des gens presque désespérés s'écrier publiquement qu'ils vendraient leurs maisons et leurs héritages, pour aller chercher à l'étranger ce qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Déjà plusieurs marchands des plus opulents avaient quitté le pays ; bientôt en Flandre, à Tournai, à Valenciennes et dans les localités voisines, les simples artisans

ad Hispaniarum regem pro libertate publica et abrogatione inquisitorii edicti nobiscum clanculum contulerat. » *Vita Junii in Scrinio antiq.*

(1) Bor, I, 34bis. — Du reste on répandait des libelles, des chansons, des requêtes par tout le pays. « Daer zijn oock hoe langher hoe meer in druck ende licht gecomen niet alleen verscheijden schilderijen, contrefaitselen, baladen, liedekens en pasquillen : maer oock diverse boecxkens soo int françois als in duijts teghens de mishandelinghen, vervolginghen ende inquisitie.» J. Van Wesembeeck, *Bescrijvinghe van de Voortganck der Religie in 1565 en 1566,* bl. 54.

(2) Le 5 novembre 1565, la régente mandait au roi que la licence donnée pour l'importation d'Espagne de cent cinquante mille *fanègues* de grains destinés à pourvoir à la disette des Pays-Bas, avait causé une grande satisfaction aux seigneurs. Elle demandait que cette satisfaction fût rendue complète par la suppression de tout droit sur les grains importés : on pourrait ainsi les vendre à meilleur compte, et l'on ôterait par là au peuple tout prétexte d'agitation. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 378.

abandonnèrent aussi leurs foyers et émigrèrent en si grandes troupes que le produit des gabelles et des octrois diminua sensiblement dans des bourgs et des villages devenus presque déserts. En janvier 1566, il y avait plus de trente mille émigrants à Londres, à Sandwich et dans les environs. On évaluait à cent mille le nombre total des habitants qui avaient cherché un asile en Angleterre, en France, à Genève, dans les cités des bords du Rhin ou dans les villes hanséatiques (1).

(1) Le conseiller d'Assonleville écrit au cardinal de Granvelle, le 15 janvier 1566 : « Aux maux causés par les troubles de la religion se joignent la cherté des grains et la misère du peuple, produite par la cessation du trafic. Le pays se dépeuple tellement qu'on voit journellement des gens aller en Angleterre, avec leurs familles et leurs instruments de travail; et jà Londres, Zandvich et le pays à l'environ est si plein, que l'on dit que le nombre surpasse 30,000 testes. La royne a assigné à ceux qui viennent journellement une aultre ville maritime, grande et vide, nommée Norwich, pour y faire leurs mestiers, et là pense se refaire de nostre despouille; et certes elle ne s'abuse pas, car par tels moyens est encommenchié la drapperie d'Angleterre, à la destruction de la nostre. Jà on dit que, toutes les sepmaines, vient de Sandvich en Anvers une navire chargée de sayetterie, satinerie, bayes et semblables denrées qui solloient (avaient coutume) aller d'icy là. » Ce conseiller se plaint qu'il ne soit pas pris des mesures énergiques contre les Anglais; ceux de Clèves et de Juliers tirent aussi à eux beaucoup de manufactures. Il parle d'un *livret* qui a été semé récemment, et qui tend à l'indifférence en matière de religion. Quoique les arguments qu'on y emploie ne puissent persuader des personnes de bon jugement, il est assez dangereux, dit-il, pour corrompre beaucoup de simples et d'ignorants, et rendre les mauvais plus téméraires Selon lui, il n'y a que la présence du roi qui puisse remédier à la triste situation du pays. Ibid., p. 393, d'après l'original en français qui fut envoyé par Granvelle à Philippe II. — Les sources protestantes exagèrent encore ces détails : « Que si tant seulement on regarde la multitude de ceux qui se sont retirés en Angleterre, tant à Londres qu'à Sandwich où ils ont leurs assemblées publiques en nombre infini; puis qu'on se tourne vers ceux qui se sont retirés en France, aussi en très grand nombre; de là qu'on fasse monstre de ceux qui sont à Francfort, à Strasbourg, à Heidelberg, Franckendal, Cologne, Aix, Dousbourg, Emden, Genève, Hambourg, Bremen et autres villes d'Oostlande, certainement j'estime qu'on en trouvera plus de cent mille. » *Confession de foy des protestants des Pays-Bas*, dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 83.

Nous avons dit que plus de cinq mille *pasquilles* ou libelles avaient été répandus dans les provinces pour exciter le peuple à résister aux ordres du roi. Le 19 janvier, une de ces pasquilles fut glissée entre les mains de la gouvernante au moment où elle se rendait à la messe. Les promoteurs de cette agitation comptaient sur l'appui des huguenots français et sur l'assistance des princes protestants d'Allemagne, avec lesquels ils correspondaient. Le prince d'Orange, sans abandonner ouvertement son attitude expectante, voyait cependant, dit M. Groen van Prinsterer, que la résistance armée pourrait devenir nécessaire, et voulait, en évitant les démarches inconsidérées, se tenir prêt à tout évènement. Il désirait donc pouvoir disposer, le cas échéant, d'un certain nombre de troupes, et il se prévalait pour cela des levées que le duc Éric de Brunswich faisait, disait-on, en Allemagne, pour le compte du roi (1). Son frère Louis était retourné en Allemagne au commencement de l'année; le prince le chargea de s'aboucher, au sujet de la situation des Pays-Bas, avec le duc de Saxe et le duc de Wurtemberg.

La circonspection du prince d'Orange ne s'accordait plus avec les dispositions violentes d'une partie de la noblesse, de celle dont les représentants s'étaient réunis, au mois de novembre, à l'hôtel de Culembourg. L'idée émise alors par Jean de Marnix, sous l'inspiration de Louis de Nassau, avait fructifié, dit M. Juste. Ce fut son frère, Philippe de Marnix, seigneur du Mont-Saint-Aldegonde, qui la traduisit en fait (2) : l'acte définitif de la con-

(1) Il est cependant très probable, dit M. Groen, que le duc Éric n'avait aucun ordre du roi. Au moins la duchesse de Parme, dans une lettre du 24 mars, écrit à Philippe : « Il semble que V. M. doibt escrire au duc Erich, affin de se déporter de telles choses, pour le préjudice qu'en recepvroit V. M. » Le roi répond : « Je faix aussi escripre au duc Erich qu'il se déporte de faire semblant de lever gens (selon que le bruict couroit) pour mon service : comme chose controuvée, et dont il n'a aulcune charge, ni l'eust jamais. » *Procès criminel des comtes d'Egmont*, etc., pp. 296, 351.

(2) Né à Bruxelles en 1538 de Jacques de Marnix, baron de Pottes

fédération fut rédigé au château des Nassau à Bréda, où Philippe de Marnix s'était rendu avec huit autres gentilshommes. C'étaient Jean de Marnix, seigneur de Thoulouse; Nicolas de Hammes; Christophe de Leefdael, attaché au comte d'Egmont; Baro, qui descendait vraisemblablement, dit M. Juste, de la famille de Baronaige, illustre en Flandre; Adrien de Berghes, seigneur de Dolhain, qui commanda plus tard les gueux de mer; le baron de Liberchies, Ghistelles et Meinser, dont l'histoire ne nous a

seigneur de Thoulouse, et de Marie d'Emméricourt, dame du Mont-Saint-Aldegonde, dans le Hainaut. — Novem homines e nobilitate, qui nullum in republica munus obtinebant, Bredæ in urbe principis Orangii fœdus conscribunt, quod ceteris proponerent, dictante Philippo Marnicio Sanctæ Aldegundis domino, calvaniana pridem hæresi corrupto pariter et corruptore. Strada, lib. V. — Cet historien expose les faits relatifs à la confédération en partie, dit-il, d'après des lettres secrètes, des instructions et des mémoires recueillis, en 1567, par l'ordre de Marguerite, et en partie d'après d'autres témoignages. « Nous nous appuyons, dit à son tour M. Juste, sur la version de Strada, en la conciliant avec le témoignage de Junius, rapporté par Brandt. Nous croyons donc que le projet fut suggéré à Bruxelles et converti en un acte formel dans la réunion de Bréda. — En 1568, dit toujours le même é rivain, quand le procureur général du conseil des troubles cita le prince d'Orange, celui-ci fut désigné comme le principal auteur de la confédération. Le prince répondit, dans sa *Justification*, que la confédération avait été faite *sans son aveu et à son insu;* qu'il n'en eut connaissance que quinze jours avant que les confédérés se rendissent en cour... Dans cette hypothèse, ce serait le comte Louis de Nassau qui aurait désigné le château de Bréda pour la rédaction définitive du Compromis. Mais à quelle époque eut lieu la réunion des premiers confédérés à Bréda? Si l'on connaissait la date exacte de cette réunion, bien des doutes seraient dissipés quant à l'abstention du prince d'Orange. Pour nous, il nous semble probable que la réunion de Bréda eut lieu en janvier, après le départ de Louis de Nassau pour l'Allemagne; car s'il eût été encore dans le pays, il se fût joint très certainement à ses amis. Mais il reste à savoir si Guillaume lui-même était déjà à Bréda à cette époque. S'il y était, sa dénégation devrait paraître suspecte. Il n'est pas vraisemblable qu'on lui eût caché un acte aussi grave, accompli dans sa maison. Quoi qu'il en soit, quand le prince eut connaissance du Compromis, il crut devoir blâmer d'abord cette démarche décisive de la noblesse. » M. Juste, II, pp. 26-27.

conservé que les noms. Cet acte célèbre était de la teneur suivante (1) :

« Sachent tous qui ces présentes verront (v. ou oyeront), que nous icy soubszcriptz avons esté deuement et suffisamment advertis et informés comment un tas de gens estrangiers et nullement affectionnés au salut et prospérité des païs de par deçà, non obstant qu'ils n'eussent pas grand soing de la gloire et honneur de Dieu, ne mesmement du bien publicq, ains seullement d'assovir leur propre ambition et avarice, voire et fustce aux despens du roy et de tous ses subjets, toutesfois pretextants faucement le grand zèle qu'ils ont à l'entretenement de la foy catholicque et de l'union du peuple, ont tant gaigné envers Sa Majesté au moïen de leurs belles remonstances et faulx enseignemens, qu'il s'est laissé persuader de voloir contre son serment et contre l'espérance en laquelle il nous a tousiours entretenus, non seullement en riens adoulcir les placarts gia faicts pour le respect de la religion, mais aussy les renforcer davantaige et mesmement nous introduire à toutte force l'inquisition, laquelle est non seullement inique et contraire à toutes loix divines et humaines, surpassant la plus grande barbarie que oncques fut practiquée entre les tirans, mais aussy telle qu'elle ne polroit si non redonder au grand deshonneur du nom de Dieu et à la totalle ruine et désolation de tous ces Pays-Bas (2), d'autant que soubs ombre de fausse ypocrisie

(1) « De l'acte appelé le *Compromis*, il y a deux exemplaires aux archives, dit M. Groen : l'un signé par les comtes de Bréderode et Louis de Nassau, l'autre portant aussi la signature du comte Charles de Mansfeldt ; en outre une traduction en allemand. Nous reproduisons ici, ajoute-t-il, le second de ces documents, avec les variantes qui se trouvent dans le premier. Dumont (*Corps diplomatique*, V, I, 134) a traduit une traduction donnée par Bor, et l'exemplaire le plus approchant des nôtres est consigné dans un livre très remarquable, mais peu connu des étrangers, savoir la monographie du professeur Te Water sur la confédération (*Verbond der Edelen*, IV, 331). » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, II, 2. — Notre texte est celui de M. Groen.

(2) M. de Gerlache, dans l'extrait qu'il donne du Compromis, *Œuvres*,

de quelques uns, elle anéantiroit tout ordre et police, aboliroit toutte droicture, affoibliroit du tout l'authorité et vertu des anciennes loix, coustumes et ordonnances, gia de toute ancienneté observées (v. practiquées), osteroit toute liberté d'opiner aux estats du pays, aboliroit tous anciens privilèges, franchises, immunités, rendant non seullement les bourgeois et habitans du dit pays perpétuels et misérables esclaves des inquisiteurs, gens de néant, mais assujettissant mesmes les magistrats, officiers et toutte la noblesse à la miséricorde de leurs recerches et visitations, et finalement exposeroit tous les bons et fidels sujets du roi en évidens et continuels dangers de leurs corps et biens, au moïen de quoy non seullement l'honneur de Dieu et de la sainte foy catholique (laquelle eulx prétendent de maintenir) seroit grandement intéressée, mais aussi la Majesté du Roy nostre chef seroit amoindrie et luy en grand hasard de perdre tout son estat, à cause que les trafficques accoustumées cesseroient, les métiers seroient abandonnés, les garnisons des villes frontières peu asseurées, le peuple incité à continuelles séditions ; bref il n'en sçauroit ensuivre sinon une horrible confusion et désordre de toutes choses. — Nous, ayants toutes ces choses bien poisées et meurement considérées et prenant esgard à la vocation à laquelle nous sommes appelez et au devoir auquel tous fidels vassaux de Sa Majesté et singulièrement gentilzhommes sont tenus (lesquels à cest effect sont assistans à Sa dite Majesté pour par leurs prompts

t. I, p. 137, insére ici la phrase suivante, qui ne se retrouve point dans le texte de M. Groen : « Elle (l'inquisition) soumet toute autre autorité à celle des inquisiteurs ; tout le monde devient leur esclave ; les plus gens de bien tremblent continuellement devant eux pour leur fortune et leur personne : de sorte que *si un prêtre, un Espagnol, un mauvais garnement*, veut nuire à autrui, il le peut accuser à tort ou à droit, faire appréhender et mourir avec confiscation de ses biens, sans qu'il puisse être ouï en ses défenses. » Cette phrase n'est pas en harmonie avec le ton dominant de l'œuvre, où l'on s'est évertué visiblement à maintenir une certaine modération dans la forme.

et volontaires services maintenir son authorité et grandeur en pourvoyant au bien et salut du païs), avons estimé et de faict nous estimons ne pouvoir satisfaire à nostre dit devoir, sinon en obviant aux dits inconvéniens et en taschants de pourvoir à la seurté de nos biens et personnes, affin de n'estre exposez en proye à ceulx qui, soubs ombre de religion, voudroient s'enrichir aux despens de nostre sang et de nos biens. A raison de quoy avons advisé de faire une saincte et légitime confédération et alliance, promectans et nous obligeans l'un à l'autre par serment solennel d'empescher de tout nostre effort que la dite inquisition ne soit receue, ny introduicte en aucune sorte, soit ouverte ou cachée, soubs quelque couleur ou couverture que se puisse estre, fust-ce soubs nom et ombre d'inquisition, visitation, placarts ou aultre quelconque, mais du tout la extirper et desraciner comme mère et occasion de tout désordre et injustice. Ayant mesmement l'exemple de ceulx du royaume de Naples devant nos yeulx, lesquels l'ont bien rejettée au grand soulagement et repos de tout leur pays. Protestans toutesfois en bonne conscience devant Dieu et tous hommes, que n'entendons en sorte que ce soit, d'atenter chose laquelle polroit tourner ou au deshonneur de Dieu, ou à la diminution de la grandeur et majesté du roy ou de ses estats, ains au contraire que notre intention n'est sinon de maintenir le dit roy en son estat et de conserver tout bon ordre et police, résistans, tant qu'en nous sera, à toutes séditions, tumultes populaires, monopoles, factions et partialités. Laquelle confédération et alliance nous avons promis et juré et dès maintenant promectons et jurons d'entretenir *(d'entretenir-promis et promectons* ne se trouve pas dans l'autre exemplaire) sainctement et inviolablement à tout jamais et en tout temps continuellement et ininterruptement tant que la vie nous durera. Prenans le souverain Dieu pour tesmoing sur nos consciense que, ne de faict ne de parolles, ne directement ny indirectement n'y contreviendrons en façon que ce soit. Et pour icelle dite alliance et confédération ratifier et

rendre stable et ferme à jamais, nous avons promis et promectons l'un à l'autre toute assistance de corps et de biens comme frères et fidèles compaignons, tenant la main l'un à l'autre que nul d'entre nous ou nos confédérés soit recerché, vexé, tourmenté ou persécuté en manière quelconque, ny au corps ny aux biens, pour aucun respect ou procédant de la dite inquisition, ou fondé aucunement sur les placarts tendans à icelle, ou bien à cause de ceste nostre dite confédération. Et en cas que aucune molestation ou persécution escheut à aulcun de nos dits frères et alliés de quiconque et en quelque manière que ce fust, nous avons promis et juré, promectons et jurons de luy assister en tel cas, tant de nos corps que nos biens, voire et de tout ce que sera en nostre puissance, sans rien espargner et sans exception ou subterfuge quelconque, tout ainsi comme si c'estoit pour nos personnes propres, entendans et spécifians bien expressément que ne servira de rien pour nous exempter ou absoudre de nostre dite confédération là où les dits molestateurs ou persécuteurs vouldroient couvrir leurs dites persécutions de quelque autre couleur ou prétexte (comme s'ils ne prétendoient sinon de punir la rébellion ou autre semblable couverture quelle qu'elle fust), moyennant qu'il nous conste vraysemblablement que l'occasion est procédée des causes susdites. D'autant que nous maintenons qu'en tels et semblables cas ne peut estre prétendu aucun crime de rebellion, veu que la source procède d'un sainct zèle et louable désir de maintenir la gloire de Dieu, la majesté du roy, le repos publicq et l'asseurance de nos corps et biens. Entendans toutesfois et promectans l'un à l'autre qu'un chascun de nous en tous semblables exploicts se rapportera au commun advis de tous les frères et alliés, on de quelques uns qui à ce seront députés, affin que sainte union soit en nous maintenue et que ce qui sera faict par commun accord soit tant plus ferme et stable. En tesmoignage et asseurance de laquelle confédération et alliance nous avons invoqué et invoquons le très sacré nom du souverain Dieu, créateur du ciel et de la terre, comme

juge et scrutateur de nos consciences et pensées et comme celui qui cognoist que tel est nostre arrest et résolution, le suppliant très humblement que par sa vertu d'en hault il nous maintienne en une ferme constance et nous doue tellement de l'esprit de prudence et discretion, que estans tousjours pourveus de bon et meur conseil, nostre desseing soit acheminé à une bonne et heureuse issue, laquelle se rapporte à la gloire de son nom, au service de la Majesté du roy et au bien et salut publicq. Amen.

« H. de Brederode (1). — Charles comte de Mansfeldt. — Louis de Nassau. »

Que l'on pèse bien, dit M. de Gerlache, non sans quelque exagération, je l'avoue, et en s'appuyant en partie sur un texte qui ne paraît pas authentique, que l'on pèse bien les expressions de cet acte public et solennel, quoi de plus outrageux et de plus irritant. C'est le roi lui-même que l'on accuse, à peu près ouvertement, de vouloir introduire l'inquisition d'Espagne,

(1) Henri de Bréderode, né en 1531, avait eu pour mère Philippine de la Marck, sœur du célèbre Érard, prince-évêque de Liège. Il la perdit à l'âge de six ans, passa son enfance au château de Batestein, près de Vianen, et fut ensuite placé comme page à la cour de Charles-Quint. Il épousa plus tard la comtesse Amélie de Nuenar. Bréderode avait plusieurs sœurs; Hélène fut mariée au comte de Chantonnay, frère du cardinal de Granvelle; Marguerite fut la première femme du comte Pierre Ernest de Mansfeldt. « Le comte de Bréderode, dit M. Groen, dont le style ne trahit que trop le manque de principes et de mœurs, et dans lequel ce qu'il y a de plus louable tient à une ardeur irréfléchie et fougueuse qui ne ressemble en rien au courage calme, contre lequel les flots en courroux viennent inutilement se briser. » — « Henri de Bréderode, dit de son côté M. de Gerlache, descendant des anciens comtes de Hollande, espérait bien, disait-il, ressaisir son comté dans la conflagration générale. C'était le Clodius du parti : vain, léger, audacieux, expéditif; toujours pour les moyens violents. Il joua d'abord un assez grand rôle dans la révolution, mais comme il était au dessous de sa position, il disparut bientôt de la scène politique et mourut d'une mort ignoble par suite de son intempérance. »

malgré les serments prêtés à ses fidèles sujets des Pays-Bas et cela pour s'enrichir, sous couleur de religion, par la confiscation de leurs biens. Et pour être poursuivi par cet odieux tribunal, dit-on, il suffit de la dénonciation *d'un prêtre, d'un Espagnol, d'un mauvais garnement* (1) ! Quoi de plus poignant pour un prince espagnol et catholique ! Et que l'on veuille bien remarquer ici un fait capital, constamment nié par la plupart de nos propres historiens : c'est qu'il résulte des termes mêmes de l'acte de confédération, que l'inquisition espagnole n'existait pas aux Pays-Bas ; *c'était pour empêcher qu'elle y fût reçue,* que les confédérés s'engageaient mutuellement corps et biens ! Or nous l'avons dit, et des écrivains non suspects ont confirmé notre témoignage : *jamais Philippe n'eut l'intention d'établir l'inquisition espagnole aux Pays-Bas*. C'était une pure calomnie. Croirait-on cependant qu'on a osé exalter de nos jours, et chez nous-mêmes, les auteurs du compromis comme d'excellents patriotes ! Ils ne demandaient, dit-on, que la tolérance religieuse, le renvoi de l'armée espagnole (2) et l'affranchissement du pays ! Mais la *tolérance,* c'est-à-dire, la permission de prêcher publiquement la réforme, c'était le signal d'une épouvantable guerre civile ! La tolérance religieuse, au milieu de populations qui avaient des croyances très ardentes, et qui regardaient l'hérésie comme horrible aux yeux de Dieu (3), c'était le signal des violences et

(1) Voir la note 2, p. 21.

(2) Il n'est point parlé, dans l'acte tel que nous le donnons d'après M. Groen, du renvoi des troupes espagnoles qui avaient quitté depuis longtemps le pays.

(3) « Ce seroit crime capital à Genève, écrit un auteur du temps, Gabriel de Saconay, de faire aucun exercice de la religion catholique ; tant s'en faut qu'on y voulût tolérer la liberté de conscience, car ils estiment qu'endurer deux religions contraires est clause contrevenante à l'expresse parole de Dieu, qui commande que toute idolâtrie et fausse religion soient exterminées. » Calvin l'avait bien montré en faisant brûler vif Michel Servet à Genève, et en publiant, pour se justifier, un écrit intitulé : *Exposition et réfutation des erreurs de Michél Servet, où l'auteur démontre que les hérétiques doivent être punis du dernier supplice.*

des massacres ! L'on confond les hommes du XIX[e] siècle, qui font en général assez bon marché de leurs croyances religieuses, avec ceux du XVI[e] siècle qui avaient des opinions exclusives et qui les soutenaient à main armée. Les écrivains réformés qui connaissent l'histoire et qui sont de bonne foi, en conviennent eux-mêmes (1).

(1) M. de Gerlache, *Œuvres complètes*, t I[er], pp. 140-141. — L'auteur ajoute en note cette appréciation de Philippe de Marnix, qui avait fait ses études à Genève, alors métropole du calvinisme, où elle attirait beaucoup de jeune noblesse à ses écoles : « Philippe de Marnix, qui prêche ici la tolérance en termes si virulents, devint un ardent persécuteur dès qu'il se vit à la tête d'un parti puissant. « Je l'ai remarqué plus d'une fois, dit Bayle (*Dictionnaire historique et critique,* au mot Sainte-Aldegonde), l'occasion m'en ayant été donnée, qu'il n'y a point eu de plus fâcheux contre-temps pour les écrivains de la communion protestante au XVI[e] siécle, que la nécessité où ils se crurent réduits d'exhorter le magistrat à la punition de l'hérésie, pendant qu'ils trouvoient étrange que les princes catholiques persécutassent les protestants. En effet leurs propres raisons étoient alléguées contre eux, et ils ne pouvoient guère se débarrasser qu'en supposant, comme font tous les partis, que leur doctrine étoit véritable. Sainte-Aldegonde devoit être plus embarrassé que beaucoup d'autres, puisqu'il avoit employé tant de voyages, tant de discours et tant de livres pour un état qui s'étoit soustrait à la domination espagnole, afin de se délivrer du joug de l'inquisition. Que n'avoit-on pas à dire quand on le vit exhorter le souverain de ce même état *à exterminer certaines sectes ?* »— Tel fut ce Marnix de Sainte-Aldegonde, dont on prétend faire aujourd'hui, chez nous, un habile politique et un grand théologien. Bayle va nous donner le mot de l'énigme et la mesure de l'homme. « Les livres qu'il publia, dit-il, ne furent pas le moindre service qu'il rendit. Les uns regardoient la politique, les autres la controverse. Les uns étoient sérieux, les autres badins : ceux-ci furent les plus utiles. Il ne fut pas jusqu'à ses chansons dont la république ne retirât grand avantage. (C'est un protestant qui parle.) Il publia en flamand la Ruche romaine, *Alvearium romanum*, l'an 1571, et la dédia à François Sonnius, évêque de Bois-le-Duc, l'un des principaux inquisiteurs des Pays-Bas. Ce livre, rempli de contes burlesques, fut reçu du peuple avec un applaudissement incroyable, et fit plus de tort à la communion de Rome que n'auroit fait un livre sérieux et savant... Les colloques d'Érasmé avoient fait le même effet.. Il composa en françois un semblable ouvrage qui fut imprimé peu après sa mort et qui a pour titre : *Tableau*

Rien ne fut épargné par les premiers confédérés pour recueillir des adhésions au Compromis. Ils insinuaient dans ce but, dit M. Juste, que leur association avait été concertée avec les seigneurs les plus éminents ; que le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes et plusieurs autres des principaux membres de la noblesse en étaient les auteurs secrets (1), mais qu'ils ne se découvriraient que dans le moment où ils le pourraient avec le plus d'utilité pour la cause commune. Les agents les plus actifs de la confédération étaient Nicolas de Hammes (2) et Bernard de Mérode, seigneur de

des différends de la religion. Il s'y donne des airs goguenards, et il appelle à son secours tous les quolibets, et débite néanmoins de bonnes raisons. Le succès de cet ouvrage ne fut pas moindre que celui de l'*Alvearium.* La plupart des contes sont les mêmes dans l'un et dans l'autre. Une infinité de gens se divertirent à l'examen de ce tableau, se confirmèrent par là dans leur créance plus fortement que par la lecture du meilleur ouvrage de Calvin. M. de Thou n'approuvoit point cette méthode de traiter la controverse : *J'ai veu,* disoit-il, *Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, au siège de Paris, et ai logé trois mois au même logis que lui... il étoit poli,* mais *ce n'étoit pas grand chose. Il a mis la religion en rabalaisseries, ce qui est très mal fait.* » — Comment cet homme, que Strada appelle *hominem ingeniosissime nequam,* dont Bayle parle comme d'un écrivain burlesque et bouffon, dont l'historien de Thou (si favorable aux protestants) et qui l'avait personnellement connu, dit qu'il *n'était pas grand chose,* et qu'il avait mis la religion *en rabelaiseries*, a-t-il trouvé dans notre Belgique des panégyristes si enthousiastes ? »

(1) Ce bruit s'accrédita, dit M. Juste, et, dans des lettres venues d'Espagne, d'Allemagne, de France et d'Angleterre, Orange, Egmont, Hornes, Montigny, de Berghes et Hoochstraeten furent réellement considérés comme les auteurs secrets du Compromis. Fl. Van der Haer, *De initiis tumultuum belgicorum,* lib. II, p. 203.

(2) Nicolas de Hammes était, depuis 1561, roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or. « Protestant zélé et véhément, dit M. Groen, il n'aimoit pas les demi-mesures, et prit une part très active aux démarches de la noblesse. Strada le nomme *præcipuum conjurationis instrumentum.* Il périt dans la première expédition du prince d'Orange contre le duc d'Albe. On lit, au tome II des *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* pp. 35-38, une lettre de ce personnage extrêmement curieuse et caractéristique, dit M. Groen. Partout, ajoute-t-il, perce un vif mécontente-

Rummen et Waroux, lieutenant de la bande d'ordonnances du comte de Hornes. Ils parcouraient le pays pour y recruter des partisans, et leurs efforts ne restèrent pas stériles. Au mois de mars, on évaluait déjà à deux mille le nombre des habitants entrés dans la ligue (1); on y comptait des catholiques comme des protestants (2), mais les adhésions relativement les plus

ment des conseils modérés du prince, à qui on reprocha aussi plus tard de n'avoir pas fait cause commune avec ceux qui voulaient procéder sans aucuns ménagements. Voici un fragment de cette lettre, écrite en février 1566 : « Les quatre villes de Brabant ont présenté un escrit au chancelier et conseillers de Brabant; mais il semble qu'ilz avouent les edicts passés, rejettans seullement l'inquisition, s'amusans au nom, laissans les choses; l'on dict que Flandres prépare un escrit semblable; aussy faict Hollande; mais je ne voy point qu'il puisse sortir aucun fruict de toutz leurs escrits, car ce sera tousjours à recommencer; la maladie et corruption de notre corps public est plus grande que l'on la puisse guérir avec ces dous breuvages et syrops, il y faut adhiber une plus forte purgation ou cautère. Les estatz généraulx ayans pleine puissance est le seul remède à nos maulx; nous avons le moyen en nostre pouvoir sans aucun doubte de les faire assembler, mais on ne veult estre guéri; la grosse verolle, tant plus on la flatte, tant plus elle s'aigrit et augmente tousjours jusques à mettre son homme au luzeau. Notre verolle est la corruption de la foy, de la justice, de la monnoye, debtes infinies, abbaissement, voire presque une extermination de la noblesse, offices et bénéfices es mains de toutes personnes indignes : allés guérir cela avec parolles ! »

(1) Un écrivain hollandais du siècle dernier, J. W. Te Water, a fait de longues recherches dans les ouvrages contemporains et dans les archives de La Haye, pour former une liste aussi exacte que possible des signataires et adhérents du Compromis. Mais de grandes lacunes n'ont pu être comblées. Te Water répète que le Compromis fut signé par deux cents *nobles* de toutes les provinces, et principalement de celles qui formèrent depuis la république des Provinces-Unies, à l'exception de la Zélande. Voir *Historie van het verbond en de smeekschriften der nederlandsche edelen, ter verkrykinge van vryheid in den godsdienst en burgerstaat, in de jaaren 1565-1567;* Middelbourg, 1776, t. I, p. 189. Cependant, dans cet ouvrage même, nous avons recueilli plus de quatre cents adhésions, presque toutes émanées de gentilshommes. Beaucoup de ces nobles périrent sur l'échafaud ou dans l'exil. Note de M. Juste.

(2) Corrono dunque a gara quasi per tutto cattolici ed eretici, nobili

nombreuses furent recueillies dans la noblesse frisonne. Au dehors, le bruit se répandit que les confédérés étaient assurés de l'appui du duc de Clèves, des princes de Saxe, du comte de Schwartzbourg et de l'amiral de Coligny; ils devaient être également soutenus par la reine d'Angleterre et même, disait-on, par quelques abbés des Pays-Bas (1).

Cependant les seigneurs du conseil d'état continuaient à montrer une certaine irrésolution, lorsque, vers la fin du mois de février, Nicolas de Hammes, Bernard de Mérode, le seigneur de Dolhain, Philippe de Moulbais, seigneur de Louverval, Jean de Marnix et Christophe de Leefdael se réunirent pour prendre enfin une détermination. Ils furent d'avis qu'il fallait forcer le roi à assembler les états généraux, qui auraient *pleine puissance*. Bréderode, à qui tous les détails du plan furent révélés, y donna une adhésion complète. Le prince d'Orange, auquel une communication fut faite avec plus de réserve, persista à désapprouver l'entreprise, qu'il jugeait impraticable. Alors de Hammes écrivit à Louis de Nassau la lettre véhémente dont nous avons cité quelques fragments plus haut, pour le conjurer de hâter son retour. On comptait sur lui pour stimuler les seigneurs, et on

e cittadini, mercanti e plebei, e molti altri d'ogni qualità e d'ogni professione a sottoscriversi. Bentivoglio, *Della guerra di Fiandra*, parte 1a, lib. II.

(1) La duchesse de Parme avait été mise au courant des choses par Andrelec, majordome du comte de Mégem, que Nicolas de Hammes avait tenté de séduire. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 399 et 401. — Hames quidem, dit Strada, habere se indicem nobilium supra duo millia gloriatus est apud Anderlechium, quem in societatem eo numero pertrahere conatus est. Sed ille aversatus animo ejusmodi cœtus, non modo ad numerum adscribi noluit, sed etiam duxit civis esse boni Margaritam condocefacere quidquid ageretur. Quam etsi reperit multorum non ignaram, ac nullius incuriosam, aperuit tamen aliqua, quæ ipse, ut erat partium familiaris, clam inaudierat. Inter alia, adnumerari ab iis inter fœderatos Cliviæ ducem, Saxones principes, comitem Suartzemburgium, Gasparem Colinium, aliosque, præter abbates aliquot in Belgio. Lib. V.

n'y compta pas en vain. Louis de Nassau, de retour aux Pays-Bas, ne négligea rien pour activer le mouvement, et bientôt l'opposition, dirigée par lui, prit une allure à la fois moins violente et plus décidée.

Pour arriver à ce résultat, il avait fallu obtenir sinon la participation, au moins l'approbation formelle ou tacite de la haute noblesse. La chose n'était pas facile. Depuis que la gouvernante leur avait notifié les ordres du roi pour qu'ils eussent à les exécuter, les seigneurs chargés du gouvernement des provinces n'avaient cherché qu'à s'effacer pour ne pas susciter un redoublement de sévérité contre les dissidents religieux. Le prince d'Orange s'était retiré à Bréda; le comte d'Hoogstraeten avait également quitté la cour; le comte de Hornes, découragé par le dérangement de ses finances, se tenait dans son château de Weert; son crédit était tellement décrié à cette époque qu'il n'avait pu trouver cent écus à emprunter à Anvers, et qu'il avait été réduit à envoyer son secrétaire Alonso de Laloo en Espagne, pour faire connaître cette détresse au roi et implorer son intervention (1). De son côté le comte d'Egmont, dans plusieurs entrevues avec la régente et avec des serviteurs fidèles du roi, s'était montré irrésolu et incertain s'il imiterait ses amis ou rentrerait au conseil. Comme on l'exhortait à s'efforcer, surtout dans ces jours de péril, de faire preuve du dévouement qu'il portait au service de Dieu et du roi, il répondit que c'était bien dit, mais que ceux qui tenaient ce langage n'entendaient rien au point d'honneur et ne savaient pas ce qu'il avait à souffrir journellement des reproches et des objections de ses amis (2). Au surplus les agents secrets du roi le trouvaient bien changé; ils l'accusaient de se déclarer en toutes choses d'une manière très préjudiciable au service royal; et

(1) Défense personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément à Strada*, t. Ier, pp. 160, 171 et suiv.

(2) *Mémorial* d'Hopperus, 2me partie, ch. IX.

comme tout le monde avait les yeux fixés sur lui, sa conduite produisait, disaient-ils, un grand mal (1).

Telles étaient les dispositions des membres les plus élevés de l'aristocratie, lorsque le prince d'Orange, dont l'habileté craignait sans doute d'être prise au dépourvu, les invita, au commencement du mois de mars, à une réunion dans son château de Bréda. Le prétexte mis en avant était de prendre congé du comte de Schwartzbourg, beau-frère du prince, et de deux célèbres capitaines allemands, Georges Van Holl et Westerholt, dont le séjour à Bruxelles, pendant les fêtes qui suivirent le mariage d'Alexandre Farnèse (2), semble n'avoir pas été sans influence sur les déterminations de la noblesse. Mais le but réel du prince, en invitant à Bréda ses collègues, les principaux conseillers d'état et les chevaliers de la Toison d'or, était de délibérer avec eux sur la situation pleine de périls où le pays était placé. Le comte de Hornes, le marquis de Berghes et le comte d'Hoogstraeten se rendirent à l'invitation. Ils trouvèrent au château de Bréda Louis de Nassau et douze autres signataires du compromis, parmi lesquels Nicolas de Hammes, Bernard de Mérode, Jean de Marnix, le seigneur de Louverval, Pierre d'Andelot, le seigneur de Dolhain, Jean de Montigny, seigneur de Villers, et Jean de Hornes, seigneur de Boxtel,

(1) Lettre d'Alonso del Canto au roi, écrite de Bruxelles, le 17 mars 1566. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 398. — On lit encore dans cette lettre : « On assure que, pendant tout le temps de leurs assemblées, ni lui (d'Egmont), ni les autres seigneurs n'ont été à la messe, et que, quand ils l'entendent à Bruxelles, ce n'est que pour la forme. — Les affaires de la religion vont très mal ; quand un hérétique est pris, on le fait évader. — Les seigneurs font croire à Madame tout ce qu'ils veulent, parce qu'elle se laisse diriger par Armenteros, lequel s'efforce de les contenter, pour mieux voler et faire sa bourse *(para mejor poder hazer sus robas y mangas)*. En finances, et dans les autres branches d'administration, rien ne se fait que par lui. »

(2) Le mariage du prince de Parme avec doña Maria de Portugal avait été célébré à Bruxelles, avec une grande magnificence, le 11 novembre 1565.

lieutenant de la bande d'ordonnances du prince d'Orange. On y attendait aussi Bréderode; d'Egmont, à qui le comte de Schwartzbourg avait exprimé itérativement le désir de le revoir avant son départ des Pays-Bas, répondit de Bruxelles qu'il ne pourrait se trouver à Bréda, mais que, si la compagnie voulait se transporter au château d'Hoogstraeten, il l'y rejoindrait. Tout en faisant grande chère, selon les mœurs du temps, les seigneurs réunis à Bréda s'occupèrent sérieusement des choses du pays. Les promoteurs du compromis, qui faisaient partie de la réunion, ne manquèrent pas de vanter les avantages de la ligue. Louis de Nassau annonça que les gentilshommes confédérés se proposaient de présenter une requête à la gouvernante pour demander l'abolition de l'inquisition et la modération des édits contre les dissidents. Le prince hésitait toujours. Les délibérations continuèrent à Hoogstraeten, où le comte d'Egmont arriva le 12 mars au soir, et où il fut rejoint le lendemain par le comte de Mégem. Ce dernier préparait sa rupture avec les confédérés et épiait leurs démarches en vue de les faire connaître à la régente. Egmont avait reçu de celle-ci la mission d'offrir à Georges Van Holl une place au service du roi; cette offre fut déclinée. Dans le cours des délibérations commencées à Bréda et reprises à Hoogstraeten, d'Egmont apprit que Bréderode et autres gentilshommes se proposaient de présenter une requête à la gouvernante et devaient se rendre à Bruxelles dans dix jours à cet effet. Lui et Mégem déclarèrent qu'ils s'abstiendraient de toute participation à cette démarche, et que, pour sauver leur responsabilité de conseillers d'état, ils se croyaient tenus d'en prévenir la gouvernante. Après cette déclaration, ils se retirèrent, et le prince d'Orange regagna Bréda, accompagné du comte de Hornes qui devait traverser cette localité pour rentrer à Weert. Louis de Nassau et ses amis n'en arrêtèrent pas moins leur résolution irrévocable de faire la démarche annoncée aux membres du conseil d'état. Le prince d'Orange, n'ayant pu les rallier à son opinion,

finit par penser que cette voie du pétitionnement était encore la plus sage et la plus légale (1); il cessa de s'opposer à la résolution si énergiquement soutenue par son frère et par Brèderode; le comte de Hornes s'associa de tous points au sentiment du prince. Telles furent, dit M. Juste, ces fameuses réunions de Bréda et d'Hoogstraeten où la hardiesse et l'enthousiasme de la noblesse confédérée triomphèrent des hésitations, de la tiédeur et des calculs des seigneurs principaux (2).

(1) Il dit dans son *Apologie :* « Combien que je leur remontrasse beaucoup de raisons pour les faire condescendre à mon avis... toutefois il ne fust en ma puissance de rien impétrer, et ne me profita cette entrevue d'autre chose sinon d'un témoignage à tout le monde, que prévoiant de loing le mal que nous voyons à présent, j'avois cherché tous bons moyens pour le prévenir et divertir. — Mais ceulx qui trouvoient ces persécutions dures et qui ne voyoient, icelles durantes, aucun repos asseuré en ce païs.. se mirent à proposer nouvelles entreprises, lesquelles pour raison de mes charges je trouvay moyen de descouvrir; tant y a que craignant qu'il n'en suivît une très dangereuse issue et estimant que cette voye estoit la plus douce et vrayment juridique, je confesse n'avoir trouvé mauvais que la requeste fut présentée. » Dumont, V, I, p. 32.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 35-37. — L'auteur ajoute en note : « Il est impossible de découvrir et de révéler tout ce qui se passa dans ces importantes conférences. Toutefois nous nous sommes efforcé d'approcher de la vérité en confrontant les divers témoignages laissés par les acteurs eux-mêmes. Voir : *Apologie* du prince d'Orange; *Interrogatoires* du comte d'Egmont, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme,* p. 317; *Défenses personnelles des comtes d'Egmont et de Hornes,* dans le *Supplément à Strada,* t. I, pp. 78 et 152; *Défense de messire Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten,* p. 64; Lettre du comte d'Hoogstraeten, du 17 mars 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 51. — Sur le rôle du comte de Mégem, on peut se fier au témoignage de Strada. — Burgundus, pp. 109 et 117, fournit des détails sur le voyage du comte de Schwartzbourg, de Van Holl et de Werterhold. Vander Haer (*De initiis tumultuum,* p. 204) donne les noms des seigneurs et gentilshommes qui assistèrent aux deux réunions. Il y a cependant des doutes en ce qui concerne Brèderode. Dans les charges produites par le procureur général du conseil des troubles contre les comtes d'Egmont et de Hornes (*Supplément à Strada,* t. I, pp. 30 et 109), il est dit que le seigneur de Brèderode et plusieurs autres vinrent à Hoogstraeten pour communiquer la requête

La résolution prise de présenter la requête, les chefs de la confédération résolurent d'envoyer en extrême diligence dans toutes les provinces des députés chargés d'avertir les *alliés* de se trouver à Bruxelles le 3 avril, à cheval et en armes, afin de se rendre le lendemain auprès de la gouvernante. Louis de Nassau fut désigné pour la Zélande et la Frise ; Bréderode, pour la Hollande ; Nicolas de Hammes, pour la Flandre ; Jean de Casenbroot, seigneur de Backerzeele, secrétaire et conseiller du comte d'Egmont, pour Namur ; Philippe vander Meere, seigneur de Saventhem et de Sterrebeke, gentilhomme du prince d'Orange, pour Bruxelles ; le seigneur de Boisot, pour Louvain. En outre le comte Louis de Nassau devait avertir les officiers de la bande d'ordonnances du prince d'Orange d'amener à Bruxelles, pour le jour fixé, autant de gentilshommes et d'hommes d'armes qu'ils le pourraient ; Bernard de Mérode devait faire le même office auprès de la compagnie du comte de Hornes ; le comte Charles de Mansfeld, auprès de celle de son père, gouverneur du Luxembourg ; Charles le Revel, seigneur d'Audregnies, auprès de celle du comte d'Egmont, et Bréderode auprès de la sienne. Enfin Marnix de Sainte-Aldegonde devait s'entendre avec les ministres réformés d'Anvers pour répandre partout des

que les confédérés présentèrent depuis à la gouvernante. Le comte de Hornes (ibid., p. 152) répondit que Bréderode n'était pas présent ; et le comte d'Egmont (ibid., p. 78) que Bréderode ne s'y trouvait point alors. Fl. Vander Haer, dans son ouvrage très estimé sur l'origine des troubles, laisse supposer la présence de Bréderode. — Le *Tableau des princes et principauté d'Orange,* par Joseph de la Pise (La Haye, 1638, in-fol.) fournit aussi des détails intéressants sur les réunions de Bréda et d'Hoogstraeten, particulièrement sur la défection du comte de Mégem et l'attitude déjà irrésolue du comte d'Egmont dont l'humeur, dit l'écrivain, « ne revenoit ni à la gouvernante ni au prince. » Enfin la *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas* explique, p. 39, pourquoi les confédérés, qui avaient d'abord résolu d'envoyer une requête à la gouvernante, changèrent d'avis ; ils s'arrêtèrent « à la *comparution personnelle*, comme estant le seul moyen et vray remède, pour obvier à tous les maux qu'on craignoit par deçà. »

protestations contre la réponse dont la requête des chefs-villes avait été l'objet (1).

Cependant Marguerite de Parme, avertie des progrès de la confédération, avait, le 13 mars, invité les conseillers d'état à se rendre à Bruxelles pour délibérer avec elle sur cette situation inquiétante. Les comtes de Mégem et d'Egmont déférèrent avec empressement à cette invitation. Le comte de Hornes s'excusait, le 18, en rappelant à la gouvernante qu'à son départ de Bruxelles il lui avait fait connaître qu'il se retirait à Weert à cause de ses embarras personnels. Dans sa lettre, il signalait certaine *ligue* ou *confédération* qui s'organisait contre l'inquisition et les placards, et protestait qu'il se serait hâté d'en avertir la duchesse, si les comtes d'Egmont et de Mégem, qui avaient les mêmes informations, ne lui avaient promis d'en faire part à la princesse, dès qu'ils seraient arrivés à Bruxelles (2). Quant au prince d'Orange, il adressa de Bréda, où il était toujours, deux lettres à la gouvernante; dans la première il lui rappelait ses remontrances du 24 janvier, lui peignait la peur et le mécontentement qui régnaient dans le pays, et ajoutait, non sans quelque ironie, que ceux qui lui avaient donné d'autres conseils trouveraient sans doute les moyens d'y remédier (3). Dans sa seconde lettre,

(1) M. Juste, p. 38. — Le 3 avril, la gouvernante écrivait au roi qu'à Anvers « aulcuns malings esprits semoyent des billets pour ce que l'on avoit répondu sur la requête des quatre villes estoit pour les tromper. Les malveillans ne cessent de faire tout extrême pour faire eslever le peuple, ayant eu advis que aulcuns avoyent apprettez environ cincq mille nouveaux billets et escripts, aultant ou plus séditieux que tous les aultres. » *Procès du comte d'Egmont*, II, 307, cité dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, II, 60-61, en note. — Van Loon rapporte que, vers cette époque, Bréderode fit renouveler et rendre public un jeton représentant Mutius Scevola ayant la main droite armée d'un poignard et environnée de flammes, avec ces mots : *agere aut pati fortiora*, 1566.

(2) *Supplément à Strada*, publié par Foppens, t. II, p. 286.

(3) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 129. — « Ma-

le prince s'excusait sur la maladie de sa femme et sur des affaires importantes, de ne pouvoir se rendre immédiatement à Bruxelles (1).

Au conseil d'état, le comte de Mégem déclara qu'il tenait ses renseignements d'un gentilhomme étranger, dont il avait promis sous serment de ne point divulguer le nom. Il dénonça ensuite les ligues qui se tramaient, disait-il, entre un grand nombre de personnages nobles tant du pays que du dehors, d'Allemagne, d'Angleterre et de France, ces derniers étant de connivence avec l'amiral de Coligny. Les conspirateurs, d'après ces renseignements, avaient déjà élu leurs capitaines et maîtres de camp; ils pouvaient compter sur trente-cinq mille hommes,

dame, écrit le prince, Vostre Altèze aura souvenance des remonstrances que luy ay faict des inconvéniens qui porriont sourdre sur les trois pointz que Sa Majesté at commandé si expressément ester observés et exécutés, assavoir : l'entretènement du concile de Trente, favoriser les inquisiteurs en leur office, et exécuter, sans nulle dissimulation, les placars, comme j'ay faict aussi, par ma lettre responsive à celle de Vostre Altèze sur lesdicts trois pointz, s'adressant tant à moy, comme à ceulx du conseil de mes gouvernemens. Or, Madame, j'entens que, despuis que ces ordonnances sont esté divulgés par ces païs, que les subjects ont conceu partout une telle peur et mescontentement, que légièrement ilz porriont ester émeus et venir en quelque altération : à quoi le bruit qui at courru du comte Erich, comme il faict ancores, assavoir : que, par commandement de Sa Majesté, il deusse venir par deçà, avecq grand nombre des estrangiers, pour établir l'inquisition et faire exécuter, avecque toute rigeur, les placcars, ne at aussy donné petite occasion. Ce que, pour mon debvoir, en ay bien volu advertir à icelle, affin que Sa Majesté et Vostre Altèze y mestent quelque remède en temps, pour éviter tout désordre que, à ceste occasion, il porroit venir, comme ne fais doubte que ceulx qui ont esté d'advis que l'on mest les choses, estant ancore paisible, en tel extrémité, ne l'auront faict, sans y sçavoir bon remède : ce que je prie à Dieu qui puisse ester tel, comme le service de Sa Majesté et le bien du païs le requiert. Et sur ce, Madame, baiseray très humblement les mains de Vostre Altèze, priant le Créateur donner à icelle, en santé, bonne vie et longue. De Bréda, ce XVI de mars a° 1566. De Vostre Altèze tres humble serviteur, Guille de Nassau. »

(1) Ibid., p. 131.

tant de pied que de cheval, qui se lèveraient soudain pour envahir le pays. Beaucoup ne reculeraient pas devant une révolution contre le prince même, si on leur refusait plus longtemps la liberté de conscience, et, pour l'obtenir de gré ou de force, il avait été résolu d'envoyer vers la gouvernante, dans quelques jours, quinze cents hommes d'armes et davantage. Le comte d'Egmont confirma les déclarations de son collègue, et produisit au conseil la copie de la confédération jurée par les gentilshommes mécontents. Les deux seigneurs, formellement interpellés à ce sujet, déclarèrent en outre que, quoiqu'ils ne fussent pas au courant des détails de la conspiration, ils n'avaient aucun doute sur son existence, et que, dans leur pensée, si l'on n'avisait incontinent, la perte du pays pourrait en être le résultat (1).

La duchesse, singulièrement émue de ces révélations, ouvrit la délibération. Le comte de Mégem dit alors qu'il fallait choisir entre trois partis : ou prendre les armes immédiatement, ce qui ne pourrait se faire sans un ordre exprès du roi, lequel, du reste, arriverait trop tard ; ou accorder ce que les confédérés demandaient, et à quoi le roi ne consentirait point ; ou enfin leur donner une satisfaction partielle sur l'inquisition et les placards, dont ils se plaignaient le plus, avec une amnistie pour les fautes commises par le passé. Selon lui, pour obtenir de meilleurs conseils en des matières aussi graves, il convenait de convoquer tous les gouverneurs et les chevaliers de l'Ordre avant l'arrivée des gentilshommes confédérés, et d'informer sans délai le roi de ce qui se passait. Le comte d'Egmont exprima la même opinion ; il dit de plus qu'il avait bon espoir que les gentilshommes ne viendraient qu'au nombre de quatre ou cinq cents et sans armes, et que leurs exigences seraient moins grandes qu'on ne le craignait. Là dessus quelques membres du conseil demandèrent avec surprise comment il était possible que tant de gens d'armes fussent prêts, sans que l'on

(1) *Mémorial d'Hopperus*, 3e part., chap. Ier.

en sût rien, ni par les capitaines des frontières, ni autrement; ils ajoutèrent que si les gouverneurs et les chevaliers de la Toison d'or se montraient fermement d'accord dans la volonté de ne vouloir souffrir aucun changement, aucune nouveauté dans les choses religieuses, il ne serait pas nécessaire de faire ces concessions aux *mauvais*, et qu'il était absurde de parler de pardon sans connaître les personnes à qui ce pardon pourrait être accordé ni les délits dont elles s'étaient rendues coupables (1).

Comme il fallait s'arrêter à quelque chose, le conseil émit l'avis qu'il y avait lieu d'appeler à Bruxelles, pour le 27 mars, les gouverneurs et les chevaliers de la Toison d'or, et d'écrire au roi pour appuyer les propositions conciliantes des comtes d'Egmont et de Mégem. Une lettre officielle fut en conséquence adressée au roi, le 24 mars, par la duchesse. Elle exposait que le conseil d'état n'avait trouvé que deux remèdes aux maux dont souffrait la nation : le premier de se mettre en armes, ce qui serait difficile en ce moment, non seulement par faute d'argent, mais aussi parce que l'ennemi était au cœur du pays et qu'on ne savait à qui se fier, les domestiques même étant suspects; le second moyen était de faire des concessions. Il fallait abolir l'inquisition, devenue odieuse non seulement aux mauvais, mais encore aux bons, et ne servant à peu près à rien parce que les sectaires étaient assez connus. Il fallait ensuite adoucir la rigueur des placards, non au point de porter atteinte à la foi catholique, mais en se contentant de bannir ceux qui seraient pour la première fois accusés d'hérésie. On publierait en même temps un pardon général pour détacher de la ligue ceux qui y avaient été poussés par la seule crainte de l'inquisition et de la rigueur des placards. Le roi était prié de faire connaître le plus tôt possible sa résolution (2).

(1) Ibid.
(2) *Supplément à Strada*, t. II, p. 289.

Le jour suivant, la duchesse écrivit une nouvelle lettre particulière au roi; M. Gachard nous en offre l'analyse suivante : « Dieu sait, dit-elle, avec quelle douleur elle se voit dans la nécessité de donner au roi les nouvelles qu'il verra dans ses lettres en français (1), et par quelques billets et informations, aussi en français, qu'elle lui envoie en chiffres. — C'est d'Assonville qui l'a mise en rapport avec le gentilhomme auquel sont dus les billets en question, et il a promis à ce gentilhomme des marques de la gratitude du roi, au cas qu'il continue à donner avis à la duchesse de ce qui se passe. — Dans la situation où sont les choses, il n'y a que deux partis à prendre : il faut employer la force, ou bien accorder aux séditieux la modération des placards et l'abolition de l'inquisition. Elle expose les inconvénients de l'un et de l'autre, et conclut en disant qu'elle ne saurait se prononcer pour l'un des deux. — Les comtes d'Egmont et de Hornes croient qu'en adoptant le second, et en accordant aux confédérés un pardon général pour le passé, on empêcherait les choses d'aller plus loin. Le refus de cette satisfaction doit au contraire, selon eux, entraîner la ruine du pays, car il y a quatre espèces de gens, savoir : ceux qui veulent la liberté de conscience; ceux auxquels déplaisent la rigueur des placards et l'inquisition; ceux qui voudraient voler et piller; ceux enfin qui désireraient changer de prince. — Le projet des conjurés parait être de soulever d'abord la Frise, la Gueldre, la Hollande et le pays d'Utrecht, puis de se jeter dans le Brabant, et de s'impatroniser à Anvers. — La duchesse a mandé, pour le 27 mars, tous les chevaliers de l'Ordre et les gouverneurs des provinces, afin de leur communiquer ce qui se passe, et de traiter avec eux des mesures à prendre. — Elle a aussi commandé que les compagnies d'ordonnances soient rassemblées immédiatement, et qu'on leur fasse renouveler le serment de fidélité au roi.— Elle prie le roi de

(1) La lettre précédente du 24 mars.

considérer avec sa grande prudence tout ce dont elle a le chagrin de l'informer, et de lui faire connaître sa volonté, qu'elle exécutera fidèlement, dût-il lui en coûter la vie. — La duchesse en était à ce point de sa lettre, lorsque le comte de Mégem est venu lui dire, en grand secret, que, le 2 avril, cinq cents gentilshommes doivent arriver à Bruxelles pour présenter aux chevaliers de l'Ordre, ou plutôt à elle-même, une requête contenant la demande de l'abolition de l'inquisition et de la modération des placards. Il a ajouté qu'il avait la ferme espérance que la concession de ces deux points calmerait les esprits; que la confédération se dissoudrait alors, et que la plupart des confédérés se joindraient au roi contre ceux qui demanderaient davantage; qu'en tout cas, lui, Mégem, était prêt à y exposer sa vie et tout ce qu'il possédait au monde. — Le comte d'Egmont a donné la même assurance à la duchesse. — Mégem lui a encore dit que les confédérés avaient des intelligences à Anvers; que, parmi eux, il y avait deux chevaliers de l'Ordre, mais sans savoir lesquels. Il a demandé le secret sur cette communication. — La duchesse dit au roi qu'on a lieu de soupçonner que toutes les machinations dont on voit les effets, ont été forgées dans les conférences de Bréda et d'Hoogstraeten. — Elle termine en engageant le roi à écrire une lettre circulaire aux chevaliers de l'Ordre, et des lettres particulières aux comtes d'Egmont et de Mégem, pour remercier ces derniers des avis que la duchesse a reçus d'eux (1). »

Après le départ du courrier qui portait à Philippe II les lettres de la gouvernante, celle-ci, d'après l'avis des membres du conseil d'état présents à Bruxelles, manda près d'elle les députés des provinces venus en cette ville pour délibérer sur la continuation de *l'aide* destinée à l'entretien des garnisons. Elle leur communiqua l'apostille apposée par elle sur la requête des quatre chefs-villes du Brabant. Elle les avertit en même

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, pp. 401-402.

temps des menées auxquelles on se livrait et de la nécessité d'y mettre obstacle dans l'intérêt de leur propre sécurité, car, disait-elle, il ne fallait attendre autre chose de ces menées que pillage, destruction des églises et des monastères, rébellion et désobéissance de la population des villes envers les magistrats. Les membres des états provinciaux remercièrent la duchesse de cet avis, et promirent, si les circonstances l'exigeaient, de faire leur devoir en fidèles sujets du roi. La gouvernante leur recommanda de nouveau la plus sévère diligence, attendu que parmi les confédérés il s'en trouvait n'aspirant à autre chose qu'à s'emparer du bien d'autrui. Elle retint ensuite en particulier les députés d'Anvers pour leur demander quelles mesures avaient été prises après les renseignements qui leur avaient été donnés sur l'introduction secrète d'étrangers dangereux en cette ville; elle les avertit en même temps que les habitants eux-mêmes avaient des intelligences avec les gens de la ligue. Les députés répondirent qu'on avait redoublé de vigilance et renforcé le guet tant aux portes de la commune qu'à l'intérieur et sur les bords de l'Escaut. Cependant, malgré toutes les précautions, les esprits étaient surexcités à Anvers ; on continuait à y répandre des billets hostiles à l'inquisition et aux placards. Au surplus le bruit se propageait que des libelles plus séditieux encore allaient être semés dans les autres villes principales pour exciter le peuple à la révolte sous les mêmes prétextes. La duchesse écrivit aux magistrats de ces villes pour les prémunir contre les bruits faux et calomnieux qui montraient les échafauds et les bûchers près de se dresser et de s'allumer partout. Elle les exhortait à supprimer ces écrits, leur commandait d'arrêter ceux qui les colportaient, et les engageait à promettre des récompenses à ceux qui les signaleraient à l'autorité (1).

(1) Lettre française de la duchesse au roi, du 3 avril 1566, dans le *Supplément à Strada,* t. II, p. 304.

Plusieurs lettres itératives avaient été adressées au prince d'Orange et au comte de Hornes par la duchesse pour les déterminer à se rendre à Bruxelles (1). Le comte de Hornes et son frère Montigny arrivèrent en cette ville le 26 mars ; le lendemain arriva également le prince d'Orange accompagné du marquis de Berghes et du comte d'Hoogstraeten. Une longue lettre de la gouvernante au roi, écrite le 3 avril, nous donne des détails très intéressants sur les rapports qu'elle eut alors avec ces seigneurs et sur la situation en général. Nous en empruntons l'analyse à M. Gachard : « La duchesse envoie ce courrier en toute diligence au roi, pour l'instruire de ce qui s'est passé depuis sa lettre du 25 mars. — Le lendemain de ce jour, qui était un mardi, le comte de Hornes et Montigny arrivèrent à Bruxelles, quoique le premier se fût fait beaucoup prier. — Le mercredi matin, tous deux vinrent voir la duchesse. Elle leur dit le motif pour lequel elle les avait mandés, les invitant à lui faire connaître tout ce qu'ils savaient, en général et en particulier, de la confédération des gentilshommes et à lui donner aide et conseil. Hornes répondit qu'il ne savait pas plus, sur la confédération, que les comtes d'Egmont et de Mégem ; il ajouta que si le roi donnait à ces séditieux la satisfaction qu'ils demandaient, en ôtant l'inquisition, modérant les placards, et accordant un pardon général, tout s'arrêterait là. Montigny lui fit la même réponse. — Montigny dit encore que si les Français avaient voulu se rendre maîtres de la ville et du château de Tournai, la chose leur eût été facile, et qu'ils avaient des intelligences dans dix autres villes des Pays-Bas. — Le même jour, arrivèrent de compagnie le prince d'Orange, le marquis de Berghes et le comte d'Hoogstraeten ; le comte de Mansfeld arriva de son côté par la poste, venant de son gouvernement. Le lendemain, elle leur fit à chacun en particulier la communi-

(1) Hopperus. — *Supplément à Strada,* t. II, pp. 287-289. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 128, 132, 134.

cation déjà faite au comte de Hornes et au baron de Montigny; tous lui répondirent de la même façon que les deux seigneurs précédents, excepté le comte de Mansfeld, qui lui affirma, avec les plus grands serments, qu'il n'avait rien su de ce qui se passait, sinon trois jours avant son arriyée, et par son fils, ajoutant qu'il regardait la confédération comme une chose blâmable, et qu'il n'y donnerait jamais son approbation. — Le prince d'Orange, lorsque la duchesse lui parla des intelligences que les confédérés avaient en Allemagne, en France et en Angleterre, lui dit que, quant à l'Allemagne, si pareille chose existait, il en serait certainement informé par ses parents et ses amis, et que rien n'en était venu à sa connaissance. — Le prince se plaignit beaucoup des mauvais offices qu'on lui avait rendus auprès du roi, en persuadant à Sa Majesté de lui faire couper la tête et de confisquer tous ses biens; il prétendit avoir appris, par diverses voies, que l'intention du roi était d'en agir ainsi, lorsqu'il en aurait la commodité. Tout ce que la duchesse lui répondit pour le désabuser à cet égard fut sans effet, car il tint le même discours au conseil. — Le prince dit encore qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis en Allemagne, pour s'être montré si zélé défenseur de la foi catholique; il blâma vivement le secours de 40,000 écus envoyé par le roi à la reine d'Écosse (1), et se plaignit enfin de ce que le cours de la justice avait été arrêté dans un procès qui le concernait. — Le comte de Hornes se montra mécontent à son tour de la manière dont le roi se conduisait envers lui, ne lui accordant aucune *mercède* (2), ne le favorisant en rien; il dit aussi qu'il savait qu'on le traitait d'hérétique auprès de Sa Majesté. — La duchesse, ayant été avertie que le comte d'Hoogstraeten avait vu la requête préparée par les confédérés, le fit appeler et lui demanda ce qu'elle contenait. Il répondit qu'il avait vu en effet la

(1) Marie Stuart.
(2) Gratification en argent.

requête; qu'elle lui paraissait très fondée et très juste, mais qu'il n'en pouvait dire le contenu, parce qu'il avait engagé sa parole de ne pas le faire. La duchesse lui répliqua qu'étant lié au roi par trois serments, savoir celui de vassal, celui de chevalier de l'Ordre et celui de capitaine d'hommes d'armes, une telle promesse ne devait pas l'arrêter. Il repartit que, puisque les autres n'avaient pas révélé ce contenu de la requête, il ne voulait pas le faire non plus; que les confédérés étaient de bons vassaux du roi; que ce qu'ils faisaient était fait pour son plus grand service. — La duchesse s'en réfère à ses lettres en français (1), sur ce qui s'est passé dans l'assemblée des gouverneurs, chevaliers de l'Ordre, conseillers d'état et membres du conseil privé, tenue le 27 mars; mais elle y ajoute quelques particularités. — Ayant demandé au prince d'Orange qu'il exprimât son avis, il la pria de l'en excuser, attendu que, comme on disait publiquement qu'il était de la confédération, les convenances lui défendaient de voter; que d'ailleurs tout ce qu'il dirait donnerait matière à ce qu'on le calomniât. Il ajouta que, puisque on se défiait de lui, il écrirait au roi afin d'être autorisé à se retirer en sa maison. A la fin cependant, et sur les remontrances de la duchesse, il dit son sentiment comme les autres. — Il fut résolu que ceux des seigneurs qui connaissaient des confédérés, les engageraient à ne pas venir tous ensemble présenter la requête. La duchesse exprima en outre le désir que cette pièce portât la signature de tous les confédérés. — Comme elle faisait observer que des étrangers, et notamment le duc de Clèves, paraissaient être entrés dans la ligue, et qu'elle rappelait aux seigneurs la promesse par eux faite de mourir pour le service de Dieu et du roi, ils répondirent qu'ils ne voulaient pas se battre pour le maintien de l'inquisition et des placards, mais qu'ils le feraient pour la conservation du

(1) Ces lettres du 3 avril se trouvent dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 304. Nous en dirons plus loin le contenu.

pays. — Elle aurait voulu que Hammes, dit Toison d'or, l'un des promoteurs de la confédération, fût châtié, mais on lui objecta que ce n'était pas le moment de prendre une pareille mesure. — Elle proposa au conseil de faire renouveler le serment de tous les gouverneurs et capitaines de places fortes; on jugea que par là on exciterait la défiance, et elle n'insista pas. Seulement il fut décidé de leur écrire pour qu'ils fussent sur leurs gardes, et qu'ils ne remissent lesdites places que sur un commandement exprès du roi ou de la duchesse, en son nom. — On résolut aussi d'écrire à toutes les villes pour les prémunir contre l'effet des billets séditieux que les instigateurs des troubles se proposaient de semer par tout le pays. — Après avoir ainsi rendu compte au roi de tout ce qui s'est passé au conseil d'état, la duchesse le tient au courant de quelques autres particularités relatives aux circonstances. — Le comte de Mégem lui a confié très secrètement que les seigneurs voudraient être sûrs que, lorsque le roi viendra aux Pays-Bas, il ne se fera pas accompagner de sa garde espagnole : en ce cas, Mégem tient pour certain que la confédération se dissoudrait. — Le prince d'Orange a dit à Schetz (1) que les confédérés demanderaient, pour quatrième point, la réunion des états généraux, afin de faire consacrer par eux l'observation de la foi catholique. — On prétend que les confédérés réclament des marchands du pays une contribution de deux millions ou d'un million et demi, en or. — Par tout ce qui se passe, la duchesse voit que les seigneurs sont on ne peut plus mécontents, se figurant que le roi n'attend qu'une occasion favorable pour sévir contre eux. Le prince d'Orange et le comte de Hornes sont surtout imbus de cette opinion. Le comte de Mansfeld se montre animé de sentiments différents : il a blâmé la confédération dans le conseil comme il l'avait fait

(1) Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendonck, trésorier général des finances.

dans un entretien particulier avec la duchesse, et il a défendu à son fils (1) de continuer à en faire partie. — La duchesse termine en suppliant le roi de prendre le parti que lui dictera sa grande prudence pour la conservation des Pays-Bas. S'il se détermine à accorder l'abolition de l'inquisition, la modération des placards et un pardon général, elle pense qu'il devrait lui écrire une lettre qu'elle pût montrer, et dans laquelle il dirait que cette concession est subordonnée à la condition que tous les confédérés non seulement jurent de se montrer en tous les temps fidèles à la sainte foi catholique, mais qu'ils remettent entre les mains de la duchesse toutes les écritures, tous les contrats faits entre eux, pour être brûlés en leur présence, et s'engagent à ne plus former de pareille ligue. »

A cette lettre écrite en italien est annexé un *post-scriptum* du même jour, en espagnol, où on lit : « Bréderode et le comte Louis de Nassau, accompagnés de deux cents chevaux, chaque cavalier ayant une paire de pistolets aux arçons de la selle, sont entrés dans cette ville hier au soir, dans le dessein de me présenter la requête dont mes lettres entretiennent Votre Majesté. Aujourd'hui, me dit-on, arriveront le comte Vanden Berghe et Culembourg, avec cent cinquante chevaux, sans compter ceux qui sont entrés, ou qui entrent petit à petit. Bréderode et Louis de Nassau sont logés dans la maison du prince d'Orange. — J'allais fermer cette dépêche, quand j'ai

(1) At vero Mansfeldius, etsi pontificios in Belgio quæsitores non probabat, negavit tamen (in senatu) recte fieri ab iis, qui per hujusmodi conjurationes ac turbas contumacius agerent quam ut rogare viderentur. Addiditque increpitum a se peracriter Carolum filium, quem conjuratis immistum inaudisset. Et sane est apud me ejus epistola, qua filio, nisi quamprimum ab illorum se societate abducat, iram denuntiat suam, jubetque spem omnem objicere paternæ unquam gratiæ recuperandæ. Sed hæc monita minæque adolescentem natura ferociorem (an quia credidit in speciem a patre illa dici?) non statim a conjuratis abstraxere. Strada, lib. V.

appris, par un gentilhomme espagnol, nommé Verdugo, qui vit chez le comte de Mansfeld, que Brèderode, aussitôt après son arrivée, avait dit : *ils pensaient que je n'oserais pas venir à Bruxelles : eh bien ! j'y suis, et j'en sortirai d'une autre manière peut-être.* J'ai su, par la même voie, que, hier au soir, le comte de Hornes a eu, avec le prince d'Orange et le comte de Mansfeld, une secrète et longue conférence; que le comte de Hornes a manifesté le dessein de renvoyer à Votre Majesté le collier de la Toison d'or, et que, au cas qu'il y donnât suite, le prince d'Orange en ferait probablement autant; qu'ils avaient envoyé Verdugo chercher les statuts de l'Ordre, pour voir à quelles obligations de fidélité ils étaient tenus envers Votre Majesté, mais qu'aucune résolution n'avait été prise par eux et que le comte de Mansfeld les en avait dissuadés (1). »

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 403-406. — Brederodes y el conde Ludovico de Nasao entráron ayer tarde en esta villa, acompañados de dozientos cavallos, todos con un par de pistoletes en los arzones de las sillas, con intencion de presentarme la requesta que á V. M. significo por mis cartas. Y hoy me dizen que entrarán el conde de Vandenberg y Culemburg, con otros cientro y cinquenta cavallos, sin los que avian entrado y entran siempre poco á poco. Estan alojados en casa del principe de Orange el dicho Brederodes y Nasao. Y ya que estaba para cerrarse este despacho, he sabido, por la via de un gentil hombre español, que se llama Verdugo, y vive con el conde de Mansfelt, que el dicho Brederodes dixó, luego que llegò : *pensaron que yo no avia de osar entrar en Bruselas, pu es yo he venido á ella, y volveré quizá de otra manera.* Y así mesmo entendí por este via que anoche el conde de Hornes avia estado en grandes pláticas secretas con el principe de Orange y el conde de Mansfelt, con determinacion el dicho Hornes de embiar á V. M. la orden del Toison que tenía, y que pensaba que lo mesmo haria Orange, en caso que él se determinasse á esto, y que al dichò Verdugo le embiáron por el libro de la Orden, para ver en él la obligacion que tienen de guardar a V. M. fidelidad, pero que no se resolvieron aun á nada, y dize que el conde de Mansfelt los persuadió á no hazello. — A ce *post-scriptum* est ajouté à la marge : esto mismo me advirtió Anderlec, aquel gentilhombre que me avisa de estas cosas, sin nombrar los personages, diziendome que oltra vez se avian juntado estos señores en casa del dicho principe á tratar de esta materia (La même chose m'a été dite par Andrelec, ce gentilhomme qui

Complétons par quelques autres détails les indications contenues dans cette lettre de la duchesse, qui porte si visiblement l'empreinte de l'angoisse et de l'indécision où elle était plongée. Dans la matinée du 28 mars, le conseil d'état se réunit sous sa présidence, tandis qu'un certain nombre de confédérés, formant comme l'avant-garde de la troupe conduite par Bréderode, entraient déjà à Bruxelles par petits détachements. L'assemblée était imposante par le nombre des membres présents. On y remarquait le prince d'Orange, le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de Hornes, le baron de Montigny, le comte d'Hoogstraeten, chefs de l'opposition, en face des défenseurs de la royauté, le duc d'Arschot, le comte de Mégem, le comte d'Arenberg, le comte de Ligne et le baron de Berlaymont. Les membres du conseil privé assistaient aussi à la séance. Le conseiller Philibert de Bruxelles exposa les motifs de la convocation et fit connaître les informations reçues par la gouvernante sur une situation qui préoccupait tous les esprits. Marguerite requit ensuite l'assemblée de la conseiller loyalement et librement, en ne perdant pas de vue cependant que la religion catholique devait être maintenue dans les Pays-Bas, sans changement ni innovation quelconque. Plusieurs membres du conseil privé prirent successivement la parole pour démontrer l'opportunité de supprimer l'inquisition *papale* (1)

me donne ces renseignements, sans nommer les personnes, et il m'a dit que ces seigneurs avaient eu une autre réunion chez le prince d'Orange, pour traiter du même sujet).

(1) Et se traictant de ceste matière fut considéré qu'il y avoit deux formes d'Inquisition, une ordinaire de l'évesque, et l'autre extraordinaire du Pape, et estans maintenant les pays si bien pourveuz d'évesques, et faisans iceulx leur office ordinaire, se pourroit bien oster ou du moins tenir en surséance l'extraordinaire des inquisiteurs du Pape, et quant aux placarts, que jaçoit que ce ne seroit le service de Dieu, ny aussy de Sa Majesté et de ses pays, de les oster du tout, il s'estoit toutesfois bien veu en l'an cincquante dernier, qu'iceulx pour aulcunes causes soient esté modérez par l'Empereur, à la requeste

et de mitiger les édits ; cette opinion fut soutenue très vivement par Viglius. Le marquis de Berghes prétendit qu'on ne pouvait délibérer sur cette proposition, le roi l'ayant expressément défendu, mais on fut d'accord pour lui opposer la gravité des faits survenus, que le roi n'avait pu connaître et dont il fallait tenir compte.

Les conseillers d'état et les chevaliers de l'Ordre se réunirent de nouveau dans l'après-midi sous la présidence de la régente. Marguerite leur demanda ce qu'on pourrait faire pour éviter que les gentilshommes confédérés vinssent présenter leur requête en trop grand nombre. On fut d'accord sur la nécessité de la chose, mais on crut qu'il n'était pas de la dignité de la duchesse de faire elle-même des démarches dans ce but, et qu'il valait mieux recourir à l'intervention officieuse de ceux qui avaient quelque influence sur eux. Le prince d'Orange et d'Egmont partagèrent cet avis. Le prince ajouta toutefois que ce serait faire un affront sanglant à des gentilshommes que de ne pas leur permettre de présenter une requête, ce qu'on ne refusait pas au dernier venu du peuple. Le comte d'Egmont insista sur l'accueil favorable qui leur était fait partout, sur la faveur que le peuple leur témoignait ; sur l'impuissance où l'on était de leur résister par les armes, et conclut en disant qu'il n'était pas prudent d'irriter des gens qu'on n'était pas en état de maîtriser. Enfin il fut résolu qu'on laisserait entrer dans Bruxelles les représentants de la ligue, à condition que leur attitude serait modeste et inoffensive. La duchesse ayant consulté le conseil sur le point de savoir s'il ne convenait pas qu'elle sortît de Bruxelles, parce qu'elle avait été avertie qu'on songeait à s'emparer de sa personne pour la conduire à Vilvorde ou ailleurs, on lui représenta qu'elle ne devait rien

et intercession de feu la Royne Marie d'Hongrie (que Dieu pardonne), sa sœur, régente et gouvernante des Pays-Bas. Hopperus, *Mémorial*, 3e partie, ch. II.

craindre, puisqu'elle était sous la garde des seigneurs, et que d'ailleurs son départ pourrait devenir une nouvelle cause d'agitation (1).

Le jour suivant, le conseil délibéra sur la réponse à faire par la régente à la requête qui allait lui être présentée. On fut unanime sur la nécessité de mitiger la rigueur des anciens édits et de supprimer l'inquisition papale. Le prince et ses amis insistèrent plus que jamais sur l'odieux des mesures répressives en matière de religion, sur la gravité des troubles qui en résultaient et menaçaient la sûreté publique, sur la haine qu'on portait à l'inquisition. Confondant de nouveau des choses essentiellement distinctes, on alla jusqu'à dire qu'il n'y avait personne à Anvers qui ne fût pourvu d'une arquebuse ou autre arme pour s'en servir contre ceux qui voudraient y introduire l'inquisition d'Espagne. Le conseil émit l'avis qu'il fallait répondre aux confédérés de ne point se mettre en peine de l'inquisition ; qu'elle ne serait pas introduite dans les provinces où elle n'existait pas encore (Brabant, Luxembourg, Gueldre, Frise), et que l'exercice en serait suspendu dans les autres jusqu'à ce que le roi eût été consulté. On ferait remarquer que la chose était d'autant plus facile que les inquisiteurs eux-mêmes ne pouvaient plus remplir leur charge avant d'avoir demandé et obtenu du nouveau pape la confirmation de leurs pouvoirs (2). Quant aux peines comminées par les ordonnances

(1) *Notules* du conseil d'état. — On considéra plus tard comme un crime d'état le consentement donné par les seigneurs à l'entrée des confédérés à Bruxelles. Le comte d'Hoogstraeten répondit dans sa Défense, p. 67 : « qu'ils ne pensoient pas que S. M. prendroit de mauvaise part la présentation de la requête, étant chose ordinaire et accoutumée de tout temps que les sujets traitent par semblables moyens avec leur prince, et même accompagnent les requêtes selon l'importance de celles-ci ; et ni la gouvernante, ni les autres membres du conseil, ne faisoient semblant que la présentation de cette requête dût déplaire au roi, à prendre même les choses au pis. »

(2) Le pape Pie IV, mort dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565, avait été remplacé par le cardinal Ghislieri, qui prit le nom de Pie V, et

de Charles-Quint contre les hérétiques, la gouvernante ferait préparer par le conseil privé un projet de modération, et le roi serait prié de l'approuver (1).

Pendant que le conseil d'état se livrait à ces délibérations, Louis de Nassau, arrivé le 29 mars à Vianen, en était parti, le 31, pour Bruxelles, avec Bréderode (2). Celui-ci se montrait

adressa, le 11 janvier 1566, à la duchesse Marguerite un bref, où il lui recommandait les intérêts de la religion. *Correspondance de Philippe II*, t. II, appendice, p. 331. — « Nobilitatem tuam, disait le saint pontife, paterna charitate salutantes, commendamus pietati tuæ causam religionis catholicæ in istis quibus magna cum laude præes provinciis, quanto maximo possumus studio hortantes in Domino et rogantes, ac in remissionem peccatorum tibi suadentes, ut populos fidei tuæ commissos in catholicæ fidei cultu continere studeas, atque ad depellendas luporum insidias, ovium dominicarum pastoribus favorem, opem et auxilium tuum propense, sicut tuo non ignoto nobis erga catholicam religionem animo dignum est, non præstes modo, cum requisitum fuerit, sed ultro pollicearis ac deferas ; ecclesiarum vero et ecclesiasticarum personarum jura et libertatem violari cujusquam audacia minime patiaris. »

(1) Lettre française de la duchesse de Parme au roi, du 3 avril 1566, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 304 et suiv. — Strada, lib. V. — *Notules* du conseil d'état.

(2) Nous avons cité, plus haut, le jugement de M. Groen et celui de M. de Gerlache sur ce dernier personnage. Voici, dans un autre sens, le portrait trop flatté qu'en trace M. Juste : « Bréderode appartenait à une des plus illustres familles des Pays-Bas ; car on disait proverbialement en Hollande : Wassenaar la maison la plus ancienne, Bréderode la plus noble, Egmont la plus riche. En effet Henri de Bréderode descendait des anciens comtes de Hollande, et l'illustration de son origine était rehaussée par les vastes domaines dont il se trouvait possesseur. Il était seigneur de Bréderode, d'Almeyden et d'autres fiefs, comte de Vianen, vicomte d'Utrecht, etc. Renaud II, son père, avait été, sous Charles-Quint, membre du conseil d'état et investi de la haute dignité de chevalier de la Toison d'or. Mais il s'était attiré, pendant quelque temps, la disgrâce de l'empereur, pour avoir arboré dans les rues de Gand les armoiries complètes du comté de Hollande, comme les siennes. Son fils, héritant de ses prétentions, avait soutenu, en 1560, que sa ville de Vianen devait être séparée du comté de Hollande et affranchie de la suzeraineté du roi ; de là un procès qui était encore pendant au grand conseil de Malines. Bréderode avait cependant contracté des

plein de confiance dans le succès de la démarche hardie dont il avait pris l'initiative. Les signataires du Compromis venaient

engagements plus étroits envers Philippe II, en devenant capitaine d'une des bandes d'ordonnances des Pays-Bas. Quoique, d'après le témoignage de la duchesse de Parme *(a)*, Brêderode vécût encore en bon catholique, il ressentait une horreur profonde pour l'inquisition et ne dissimulait point ses sympathies pour les opprimés. Alonso del Canto avait découvert que tous les livres hérétiques répandus dans les provinces provenaient de Vianen; que Brêderode y entretenait une imprimerie clandestine et deux ou trois ministres pour composer les livres hérétiques *(b)*. Les qualités et les défauts de ce personnage le rendaient éminemment propre à devenir le chef nominal des confédérés. Plein de courtoisie envers ses égaux, affectueux aussi et libéral avec le peuple, il se signalait, non par l'étendue de son esprit, mais par

(a) Lettre au roi, du 21 janvier 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 393.

(b) Il y a sur ce sujet quelques pièces intéressantes dans l'appendice du tome II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, pp. 419-421. — Par une lettre du 22 janvier 1566, la gouvernante avait informé Brêderode qu'elle était avertie que des livres hérétiques s'imprimaient à Vianen. Celui-ci répondit de Clèves, le 30 janvier, qu'il était bien vrai qu'il avait un imprimeur en la ville de Vianen, mais qu'il lui avait ordonné, sur sa tête, de ne rien imprimer, pas même une chanson, sans l'examen préalable et l'approbation du curé de la ville et de deux autres membres du clergé désignés à cet effet; que lui-même naguère, soupçonnant que cet imprimeur avait contrevenu à ses ordres, l'avait retenu plus d'un mois dans ses prisons, mais qu'il avait fallu le relâcher, parce que les enquêtes n'avaient pas démontré sa culpabilité. Brêderode croyait donc que la duchesse avait été mal informée, mais Marguerite répliqua, le 27 février, en donnant des renseignements précis sur les livres hérétiques qui s'imprimaient à Vianen. Elle savait, disait-elle, que l'imprimeur s'appelait Albert Christiaenssens; qu'il avait imprimé et vendu récemment un livre flamand intitulé : *Een colloquie van Pasquillus ende Marforius;* un autre ayant pour titre : *Den raedt opt concilium van Trente*; un troisième : *Een suyverlyck boecxken inhoudende het ordel ende vonnisse dat gewesen is van den paues Paulo tercio,* indépendamment des chansons composées par Fabricius; que tous ces mauvais livres avaient été expédiés à Anvers et dans d'autres villes; enfin que cet imprimeur était encore dépositaire de Bibles défendues, de l'*Institution* de Calvin, des ouvrages de Sleidanus, etc.

successivement grossir leur cortège, et ils s'avançaient rapidement vers la capitale du Brabant, quand, le 2 avril au soir, Bréderode reçut un message du comte de Hornes, qui le priait de venir présenter la requête sans être accompagné d'un si grand nombre de gentilshommes. Le prince d'Orange avait écrit dans le même sens à son frère, recommandant qu'on fût peu nombreux et qu'on ne fît aucune décharge d'armes à feu dans la ville ni au dehors. Ces recommandations arrivèrent trop tard.

Le 3 avril, dans la soirée, plus de deux cents gentilshommes confédérés, Bréderode et Louis de Nassau en tête, entrèrent dans Bruxelles à cheval et en équipage de guerre. Après avoir traversé la ville dans cet appareil menaçant, les deux chefs descendirent à l'hôtel de Nassau, où ils furent reçus par les comtes de Mansfeld et de Hornes. Le 4, Bréderode réunit ses compagnons dans les jardins de l'hôtel de Culembourg. Après les avoir animés de plus en plus contre l'inquisition par des récits faux ou exagérés (1), il leur fit promettre de nouveau, en leur nom et au nom des absents, de persévérer dans leur entreprise. Tous souscrivirent un nouvel engagement de se

la générosité de son cœur, l'extrême hardiesse de ses conseils et l'audace plus grande encore qu'il montrait dans l'action. C'était du reste un homme taillé pour la lutte, d'une haute stature, d'un tempérament de feu, d'une figure mâle et énergique. Il avait pris pour devise le mot *Peut-être (c)*. »

(1) Il leur montra d'abord, dit M. Juste, une lettre venue d'Espagne, dans laquelle on racontait le supplice infligé par l'inquisition à une personne bien connue dans les Pays-Bas ; il les avertit ensuite qu'Alonso del Canto avait été envoyé dans ces provinces à l'effet de surveiller la conduite des seigneurs, de préparer de nouveaux supplices, etc. Voir une lettre d'Alonzo del Canto lui-même à Gonçalo Perez, du 4 mai 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 415.

(c) M. Van Hall a publié à Amsterdam, en 1844, une apologie de Bréderode sous ce titre : *Hendrick, graaf van Brederode, medegrondlegger der Nederlansche vryheid, verdedigd.*

soutenir mutuellement, et de prendre les armes au besoin pour venir en aide à ceux de leurs associés qui seraient arrêtés comme coupables de faits relatifs à la religion ou à la ligue. Il fut décidé ensuite que la présentation de la requête aurait lieu le jour suivant.

Cette requête avait été rédigée par Louis de Nassau, dès le mois de mars, et communiquée, sur sa demande, à Bréderode, qui la fit voir à ses amis. A Bruxelles, l'œuvre fut soumise par le prince d'Orange aux autres seigneurs, qui se rendaient secrètement la nuit dans son hôtel, en entrant par la porte de derrière. Après avoir subi diverses modifications, la rédaction en fut définitivement arrêtée (1).

Le 5 avril, vers midi, les confédérés s'assemblèrent au nombre de quatre cents environ à l'hôtel de Culembourg. Ils se mirent ensuite en rangs, deux ou cinq de front, et se dirigèrent vers le palais au milieu d'une multitude immense accourue à ce spectacle extraordinaire. Dans le nombre des confédérés on remarquait plusieurs serviteurs du comte d'Egmont, Jean de Casenbroot, seigneur de Backerzeele, Christophe de Leefdael et Maximilien de Blois, dit Cock de Leeringhe, un des fondateurs de la ligue. Bréderode et Louis de Nassau marchaient les derniers. En les voyant venir si nombreux, Marguerite se troubla un instant. Berlaymont la rassura en lui disant que ce n'était qu'un *tas de gueux,* mot sanglant, mais que celui qui l'avait proféré pouvait expliquer, dit M. Juste, en constatant qu'une partie de la noblesse était perdue de dettes. Le plus grand nombre des confédérés resta dans la cour du palais ; les plus

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 46 et 67. — Lettre d'Alonso del Canto au roi, datée de Bruxelles, le 22 avril. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 411. — D'après celui-ci, la requête aurait été rendue pire dans les réunions secrètes de l'hôtel de Nassau; mais nous adoptons plutôt, dit M. Juste, l'opinion émise dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau* (qu'elle y fut adoucie), parce que cette opinion concorde mieux avec le caractère de Guillaume de Nassau.

notables se rendirent seuls dans la salle du conseil d'état, où Marguerite les attendait, entourée des membres du conseil, des gouverneurs des provinces et des chevaliers de la Toison d'or. Alors Bréderode s'inclina et lut les paroles suivantes (1) :

« Madame, les gentilshommes assemblés en ceste ville et autres de semblable qualité en nombre compétent, lesquels pour certains respects ne se sont icy trouvés, ont arresté pour le service du Roy et le bien public de ses Pays-Bas, présenter à Vostre Alteze en toute humilité ceste remonstrance, sur laquelle il plaira à Vostre Alteze donner tel ordre qu'elle trouvera convenir, suppliant à Vostre Alteze la vouloir prendre de bonne part.

» En oultre, Madame, nous sommes advertis d'avoir esté chargés devant Vostre Alteze et les Seigneurs du conseil et aultres, que ceste nostre délibération a esté principalement mise en avant pour exciter tumultes, révolte et séditions, et, qui est le plus abominable, nous ont chargés de vouloir changer de prince, ayant pratiqué ligues et conspirations avec princes et capitaines estrangiers, tant François, Alemans que aultres, ce que jamais n'est tumbé en nostre pensée (2) et est entièrement contraire et à nostre léaulté et à ce que Vostre Alteze trouvera par ceste remonstrance. Supplians néanmoins à Vostre Alteze nous vouloir nommer et découvrir ceulx

(1) Nous reproduisons ces pièces d'après le texte de M. Groen van Prinsterer, *Archives*, t. II, pp. 78-91, dont les manuscrits, dit-il lui-même, appartenant aux papiers du comte Louis, ont un caractère remarquable d'authenticité. — La première pièce est le discours prononcé ou plutôt lu («pauca ex scripto præfatus», Viglius ad Hopperum, 358) par Bréderode en présentant la requête. « Erat ea Brederodio a fœderatis delata provincia, sive quod summa gentis Brederodiæ nobilitas existeret, sive quod iis esset moribus ut ingenti verborum factorumque audacia omnem observantiæ atque metus cogitationem facillime deponeret. » Vander Haer, 207.

(2) Voilà, dit M. Groen, une affirmation un peu forte, et qui ne donne pas une très haute idée de la franchise et de la bonne foi des confédérés.

qui tant injustement ont blasmé une tant noble et honorable compaignie.

» Davantaige, Madame, les seigneurs icy présents ont entendu qu'il y a des aulcuns entre eux qui en particulier sont accusés et chargés d'avoir tenu la main et tasché pour effectuer la susdite malheureuse entreprise, tant avec François que aultres estrangiers, dont nous nous ressentons de ce grandement. Par quoy supplions à Vostre Alteze nous vouloir faire tant de bien et faveur de nommer les accusateurs et accusés, afin que le grand tort et méchanceté estant découvert, Vostre Alteze en fasse briève et exemplaire justice, et ce pour obvier aux maux et scandales qui en pourroient advenir, estans bien asseurés que Vostre Alteze ne permettra jamais qu'une telle et tant honorable compaignie demeure chargée de tant infâmes et malheureux actes. »

Après avoir adressé ce discours à la gouvernante, Bréderode lui présenta la requête et la pria d'en ordonner la lecture. Cette pièce était de la teneur qui suit :

« Madame,

« L'on sçait assez que par toute la christieneté a toujours esté, comme est encore pour le présent, fort renommée la grande fidélité des peuples de ces Pays-Bas envers leurs seigneurs et princes naturels, à laquelle toujours la noblesse a tenu le premier rang, comme celle qui jamais n'a espargné ni corps, ni biens, pour la conservation et accroissement de la grandeur d'iceulx. En quoy nous, très humbles vassaulx de Sa Majesté, voulons toujours continuer de bien en mieux, ce que de jour et nuict nous tenons prests pour de nos corps et biens lui faire très humble service. Et voyans en quel terme sont les affaires de maintenant, avons plustôt aimé de charger quelque peu de mauvais gré sur nous que de céler à Vostre Alteze chose qui cy après pourroit tourner au desservice de Sa Majesté,

et troubler le repos et tranquillité de ses pays : espérans que l'effect monstera avec le temps qu'entre tous services que jamais pourrions avoir faicts ou faire à l'advenir à Sa Majesté, celui-cy doit estre réputé entre les plus notables et mieulx à propos, dont asseurément nous nous persuadons que Vostre Alteze ne le sçaura prendre que de très bonne part. Combien donc, Madame, que nous ne doutons point que tout ce que Sa Majesté a par ci-devant et meismement à ct'heure de nouveau ordonné, touchant l'inquisition et l'estroicte observation des placcars sur le faict de la religion, n'ait eu quelque fondement et juste tiltre, et ce pour continuer tout ce que feu l'Empereur Charles de très haulte mémoire avoit à bonne intention arresté; toutesfois voyans que la différence de l'un temps à l'aultre amène quant et soy diversités des remèdes et que desjà depuis quelques années enchà lesdits placcars (nonobstant qu'ils n'ayent esté exécutés en toute rigeur) ont toutesfois donné occasion à plusieurs griefs et inconvéniens, ceste la dernière résolution de Sa Majesté, par laquelle non seullement elle deffend de ne modérer aulcunement lesdits placcars, ains commande expressément que l'inquisition soit observée et les placcars exécutés en toute rigeur, nous donne assez juste occasion de craindre que par là non seullement lesdits inconvéniens viendront à s'augmenter, mais aussi qu'il s'en pourroit finalement ensuyvre une esmeute et sédition générale, tendante à la misérable ruyne de tous les pays, selon que les indices manifestes de l'altération du peuple, qui desjà s'apparchoit de tous costés, nous monstre à veue d'œil. Par quoy cognoissans l'évidence et grandeur du dangier qui nous menace, avons jusques à maintenant espéré que, ou par les seigneurs, ou par les estats du pays, seroit faict remonstrance à temps et heure à Vostre Alteze, affin d'y remédier, en ostant la cause et l'origine du mal; mais, après avoir veu que eulx ne se sont point advanchés (avancés), pour quelques occasions à nous incogneus, et que cependant le mal s'augmente de jour en jour, si

que le dangier de sédition et révolte générale est à la porte, avons estimé estre nostre debvoir, suivant le serment de fidélité et d'hommaige ensemble et le bon zèle qu'avons à Sa Majesté et à la patrie, de ne plus attendre, ains plustost nous advancher des premiers à faire le debvoir requis, et ce d'aultant plus franchement que nous avons plus d'occasion d'espérer que Sa Majesté prendra nostre advertissement de très bonne part, voyant que l'affaire nous touche de plus près qu'à nuls aultres, pour estre plus exposés aux inconvéniens et calamités, qui coustumièrement proviengnent de semblables accidens, ayans pour la plus grande part nos maisons et biens situés aux champs, exposés à la proye de tout le monde ; considéré aussi que généralement, en ensuivant les rigeurs desdits placcars, ainsi que Sa Majesté commande expressément estre procédé, il n'y aura homme d'entre nous, voire et non pas en tout le pays de pardechà, de quelque estat ou condition qu'il soit, lequel ne sera trouvé coulpable de confiscation de corps et de biens, et assubjecti à la calomnie du premier envieux qui, pour avoir part à la confiscation, vouldra l'accuser sous couverture des placcars, ne luy estant laissé pour refuge aultre chose que la seule dissimulation de l'officier, à la merchy duquel sa vie et ses biens seroient totalement remis. En considération de quoy avons tant plus d'occasion de supplier très humblement Vostre Alteze, comme de faict nous la supplions par la présente requeste, d'y vouloir donner bon ordre, et pour l'importance de l'affaire, de vouloir le plustost que possible sera depescher vers Sa Majesté homme exprès et propre pour l'en advertir, et la supplier très humblement de nostre part qu'il luy plaise y pourveoir, tant pour le mieux du présent qu'à l'advenir, et d'aultant que cela ne se pourra jamais faire, en laissant lesdits placcars en leur vigeur, veu que de là dépend la source et l'origine de tous inconvéniens, qu'il luy plaise de vouloir entendre à l'abolition d'iceulx, laquelle se trouvera estre non seullement du tout nécessaire pour destourner la totale ruyne

et perte de tous ses pays de pardeçà, mais aussi bien conforme à raison et justice; et afin qu'elle n'ait occasion de penser que nous, qui ne prétendons sinon de luy rendre très humble obéissance, vouldrions entreprendre de la brider ou luy imposer loi à nostre plaisir (ainsi que nous ne doubtons point que nos adversaires le vouldront interpréter pour nostre desadvantage), supplions bien humblement à Sa Majesté qu'il luy plaise de faire aultres ordonnances par l'advis et consentement de tous les estats généraulx assemblés, afin de pourveoir à ce que dessus, par aultres moiens plus propres et convenables, sans dangiers si très évidens. Supplions aussi très humblement à Son Alteze, que tandis que Sa Majesté entendra à nostre juste requeste et en ordonnera selon son bon et juste plaisir, elle pourvoye cependant audit dangier par une surséance générale, tant de l'inquisition que de toutes exécutions desdits placcars, jusques à tant que Sa Majesté en ait aultrement ordonné, avec protestation bien expresse que, en tant qu'il nous peut compéter, nous nous sommes acquictés de nostre debvoir par ce présent advertissement, si que dès maintenant nous nous en deschargeons devant Dieu et les hommes, déclarans qu'en cas que aulcun inconvénient, désordre, sédition, révolte ou effusion de sang par cy après en advient, par faulte d'y avoir mis remède à temps, nous ne pourrons estre tachés d'avoir celé un mal si apparant; en quoy nous prenons Dieu, le Roy, Vostre Alteze et messieurs de son Conseil ensemble et nostre conscience en tesmoignage que nous avons procédé, comme à bons et loyaulx serviteurs et fidèles vassaulx du Roy appartient sans en rien excéder les limites de nostre debvoir, dont aussy de tant plus justement nous supplions que Vostre Alteze y veuille entendre, avant que aultre mal en adviengne. Et ferez bien. »

Marguerite congédia les députés, en leur disant que la requête serait mise en délibération, et qu'elle leur donnerait ensuite la réponse qu'elle jugerait convenir. Quelqu'un — on

croit que c'est le comte d'Hoogstraeten — l'ayant engagée à faire connaître aux confédérés les noms de leurs dénonciateurs, elle répondit avec vivacité qu'elle s'étonnait d'une telle proposition venant d'un des hommes qui s'étaient refusés naguère à nommer ceux qui les avaient mis au courant des choses de la ligue.

Le conseil d'état s'assembla le soir. La duchesse demanda de nouveau si l'on ne devait pas exiger des confédérés que chacun d'eux mît son nom au bas de la requête qui portait pour toute souscription « supplians les très humbles vassaux de Vostre Majesté. » La majorité fut d'avis qu'il ne fallait pas exiger toutes ces signatures pour plusieurs raisons, et particulièrement parce qu'il en résulterait probablement de nouvelles demandes d'adhésion, et qu'il était à craindre qu'on ne revît de nouveau ces pétitionnaires désagréables, et peut-être en beaucoup plus grand nombre. Après mûre délibération du conseil, la réponse qui devait être remise à Bréderode et aux siens fut ensuite arrêtée par la duchesse.

Le lendemain, 6 avril, dans l'après-midi, les députés de la noblesse revinrent au palais en plus grand nombre, car ils avaient été rejoints par le comte de Culembourg et le comte van den Berg, beau-frère du prince d'Orange, arrivés en poste avec plusieurs de leurs adhérents. Marguerite rendit la requête qui lui avait été présentée la veille, avec cette apostille écrite en marge (1) :

(1) Voici le récit de Strada : « Gubernatrix nobiles ab se dimisit, nulla de delatoribus facta mentione, quod tamen conjurati magnopere flagitaverant, sive per speciem oblivionis transmittere voluit ejusmodi quæstiones, quæ plerumque exitus habent inexplicabiles, sive potius offensa, tamquam a se arcana imperii poscerentur. Immo in vespertino ejusdem dici senatu, suadenti non nemini ut nomina delatorum conjuratis aperiret, iratior aliquanto respondit mirari se, quod cum ipse recusasset indicare de authore, ex quo resciverat ea quæ paulo ante detexerat, nunc contrarium, non sine multorum discrimine suaderet. In eo senatu gubernatrix, recitato Brederodii libello, rogavit, num de illo,

« Son Alteze ayant entendu ce que se requiert et demande par le contenu en ceste requeste, est bien délibérée d'envoyer devers Sa Majesté pour la luy représenter et faire devers icelle tous bons offices que Son Alteze advisera povoir servir à disposer et incliner Sa dite Majesté à condescendre à la réquisition des remonstrans, lesquels ne doibvent espérer sinon toute chose digne et conforme à sa bonté native et accoustumée, ayant desjà Sa dite Alteze auparavant la venue desdits remonstrans, par assistence et advis des gouverneurs des provinces, chevaliers de l'Ordre, et ceulx des Consaulx d'estat et privé estans chez elle, besoigné à concevoir et dresser une modération des placcars sur le faict de la religion, pour la représenter à Sa dite Majesté, laquelle modération Son Alteze espère debvoir estre trouvée telle que pour debvoir donner à chacun raisonnable contentement; et puisque l'autorité de Son Alteze (comme les remonstrans peuvent bien considérer et comprendre) ne s'estend si avant que de povoir surseoir l'inquisition et les placcars, comme ils le demandent, et qu'il ne convient de laisser le pays endroict la religion sans loy, icelle Son Alteze se confie que les remonstrans se contenteront de ce qu'elle envoye à la fin susdite devers Sa Majesté, et que pendant que s'attend sa responce, Son Alteze donnera ordre que tant par les inquisiteurs, où il y en a eu jusques ores, que par les officiers res-

novi aliquid censerent. Sed quum jam super ea re consultatum esset, eædem aliis verbis sententiæ dictæ sunt. In eo disceptatum an requirendum esset a conjuratis, ut quoniam in supplice libello generatim subscripserant nos humillimi Majestatis Regiæ subditi, adjungerent suum singuli nomen, ut in quos beneficium Rex conferret (an potius in quos ultionem adornaret?) nominatim sciret. Sed pluribus contrarium placuit, ne per occasionem exigendi ab absentibus nomina, circumlato per urbes libello, plures sollicitarentur. Postridie reversis numero adhuc majore fœderatis (nam comites Culemburgius et Bergensis citatis equis in tempore supervenerant) gubernatrix libellum reddidit, quem ab iis acceperat hesterno die, adjecta ad marginem responsione. » Lib. V.

pectivement, soit procédé discrètement et modestement endroict leurs charges, de sorte que l'on n'aura cause de s'en plaindre, s'attendant Son Alteze que aussy les remonstrans de leur costé se conduiront de façon que ne sera besoing d'en user aultrement, et se peut bien espérer que, par les bons offices que Son Alteze fera devers Sa Majesté, icelle se contentera de descharger les aultres pays de l'inquisition où elle est, selon que s'est peu entendre que desjà s'est déclaré sur la requeste des chefs-villes de Brabant, qu'elles n'en seront chargées, et se mettra Son Alteze tant plus librement à faire tous bons offices devers Sa dite Majesté à la fin et l'effect susdit, qu'elle tient asseurément que les remonstrans ont propos et intention déterminée de rien innover endroict la religion ancienne observée en ce pays de pardeçà, ains la maintenir et conserver de tout leur povoir. Faict par Son Alteze à Bruxelles, le 6me jour d'apvril 1565, avant Pasques. Margarita. »

Cette réponse ne satisfit point entièrement les confédérés, qui comptaient sur une décision plus positive. Ils quittèrent le palais assez mécontents ; plusieurs parcoururent la ville, en attendant le souper auquel le comte de Culembourg les avait conviés en son hôtel. On raconte que, voyant passer quelques-uns d'entre eux, Berlaymont leur appliqua une seconde fois l'épithète dont il s'était déjà servi pour rassurer la gouvernante. « Voilà nos beaux gueux, dit-il au comte d'Arenberg. Voyez comme ils se pavanent, et avec quelle bravade ils passent devant nous. » Ce propos revint aux oreilles de Bréderode, qui se promit d'en profiter dans l'intérêt de sa cause (1).

Le même soir, trois cents confédérés étaient réunis à l'hôtel de Culembourg dans un banquet présidé par Bréderode. Le comte d'Hoogstraeten y était assis avec eux. La gouvernante

(1) Un contemporain, Jacques de Wesembeke, attribue formellement ce propos au baron de Berlaymont. — Voir aussi Fl. Vander Haer, *De initiis tumultuum belgicorum,* lib. II, p. 211. Note de M. Juste.

l'avait envoyé avec le secrétaire Berty vers les *alliés* pour leur faire agréer l'apostille mise sur leur requête, et aussi pour engager le comte van den Berg à licencier les gens de guerre levés par lui pour la garde d'un de ses châteaux. Par le conseil des autres membres du conseil d'état, il s'était également chargé de pressentir les confédérés sur leurs intentions en ce qui concernait la religion, sans faire semblant que cela vînt de la duchesse. Tous répondirent qu'ils voulaient maintenir et conserver leur ancienne foi, et retinrent, pour ainsi dire de force, le comte à leur banquet. Les conversations s'animèrent peu à peu sous l'influence du vin, et l'on se mit en quête du nom à donner à la confédération. Bréderode alors rapporta la qualification outrageante dont Berlaymont s'était servi pour désigner les députés de la noblesse ; il déclara au milieu des applaudissements, que quant à lui il acceptait volontiers ce nom de *gueux* (1), et qu'il était fier de devenir gueux et mendiant pour la cause du roi et de la patrie (2). Tous les convives, d'un mouvement spontané et unanime, firent la même déclaration. Tous debout, leurs larges coupes à la main, ils firent entendre, comme une acclamation formidable, ce cri qui devint dès lors leur devise : *Vivent les gueux!* L'émotion fut à son comble lorsqu'on vit tout à coup apparaître Bréderode avec une besace attachée au cou et une écuelle de bois dans la main. Il remplit cette écuelle de vin, but à leur santé à tous, les remercia de leur bonne compagnie, dit qu'il comptait sur eux, quelque chose qui pût arriver, et que lui-même était prêt à verser son

(1) De toutes les versions, dit M. Juste à ce propos, nous adoptons de préférence celle de Strada, parce qu'elle nous paraît la plus vraisemblable.

(2) Il est remarquable, ainsi s'exprime M. de Gerlache, que tout en accusant les ministres et les conseillers du roi, on ne cessait de parler de sa personne avec une apparente vénération ; qu'on en appelait à sa sagesse et à sa justice, pour le redressement des griefs, alors même qu'on était déjà hors des voies constitutionnelles. C'est toujours ainsi que commencent les révolutions. *Œuvres*, I, 144.

sang pour chacun d'eux en particulier. Les acclamations redoublèrent, l'écuelle fit le tour de la table, se vidant et se remplissant sans interruption, au milieu des clameurs qui accompagnaient les protestations furibondes de tous ces hommes exaltés par la passion et la bonne chère, et dévouant leurs têtes au salut commun. Pendant le tapage, on vit entrer dans la salle le prince d'Orange, accompagné des comtes d'Egmont et de Hornes, qui avaient dîné avec lui et le comte de Mansfeld, à l'hôtel de Nassau. Ils se dirigeaient vers le palais de la gouvernante, où ils étaient appelés au conseil d'état. Ils demandèrent la cause de tout ce bruit, et l'ayant apprise, ils pensèrent qu'il fallait essayer d'empêcher ces convives tumultueux de s'enivrer davantage, de peur que, si l'on avait besoin de traiter avec eux, ils n'en fussent plus capables ; ils voulaient aussi emmener le comte d'Hoogstraeten, qui devait faire son rapport au conseil d'état. Ils étaient restés debout, malgré les vives instances de Bréderode et de ses amis, et l'on eut à peine le temps de boire à leur santé en criant : « *Vive le roi et les gueux !* » Les trois seigneurs leur firent raison et se retirèrent, emmenant avec eux le comte d'Hoogstraeten (1). Quant aux confédérés, ils ne se séparèrent qu'après avoir renouvelé plus d'une fois leur vœux pour le triomphe de leur cause. Le parti avait reçu, ce

(1) Le comte de Hornes, dans sa *Défense personnelle*, raconte ainsi la chose : « Le défendeur aiant disné avec le prince d'Orainges, où il estoit logé, allèrent visiter le comte de Mansfelt, lequel estoit retiré à son logis à cause d'un mauvais œil, et y vint aussi Monsr d'Egmont, et comme ils furent mandez au conseil s'adonna qu'ilz passèrent par devant le logis de Culenborch. Et demanda le prince d'Orainges ce que l'on y faisoit, et luy fut respondu que l'on estoit à table. Sur quoy il dit que ce seroit bien faict de rompre cette assemblée, afin qu'ils ne s'enivrassent ; car si l'on avoit à traicter avecq eux, l'on n'y trouveroit nulle raison. Et ne furent en la salle qu'un *Miserere* ou deux debout, et lors la compagnie beut un petit voire (verre) à eulx, crians *vive le roy et les gueux.* » *Procès d'Egmont*, I, 161 et 69.

jour là, une confirmation nouvelle et un nom qui ne devait plus s'effacer (1).

(1) Nous reproduisons l'intéressant récit de Strada : « Excepit eo die Brederodius in culemburgianis ædibus conjuratos peramplo sane convivio, sed infausto, vel ipsis parietibus hoc postea nomine solo æquatis. Fuere convivæ circiter trecenti, ideoque confidentiores præsertim super mensam. Inter alia actum de ea societate nominanda, placuitque imponere illi nomen *Nobilis Concordiæ*, ducem vero *Instauratorem amissæ libertatis* appellare. Quæ tamen nomina nunquam post convivium audita, sive sobriis alia mens fuit, appellationesque invidiæ et offensioni proximas rejecerunt : sive potius ex nova fortuitaque voce excepta majori successu, priora illa cognomina facile obliterata sunt. Narravit enim Culemburgio atque Bergensi Brederodius, quid ipse aliique audierant, qui propius ad gubernatricem accesserant hesterno die, nempe a Carolo comite Barlamontio universam illam nobilium virorum coronam voce gallica *gheusios* contemptim appellatos ; illum quidem, ut gubernatricis animum firmaret, ita locutum, quasi nihil ei a mendicis ac nebulonibus pertimescendum esset ; se vero libenter appellationem illam, quæcumque esset, accipere, ac regis patriæque causa gheusios se mendicosque re ipsa futuros. Movit stomachum ea res Culemburgio, aliisque qui aut non interfuerant, aut Barlamontii vocem non exaudierant. Placet tamen nomen illud facere factioni proprium, atque ex eo petere insignia firmatæ conspirationis. Itaque compotantes (et aderat forte illac præteriens comes Hochstratanus) invitare sese peralacriter et gheusios invicem compellare : tum universi, sumptis majoribus poculis, gheusio nomini salutique fauste ac feliciter comprecari, *Vivant Gheusii* plausu ingenti strepituque conclamare. Denique Brederodius sub finem convivii, mantica, quæ forte domi reperta est, ad collum more emendicantium suspensa, ligneoque poculo vini pleno manu elato, convivis simul omnibus propinat, agitque gratias quod se ad eam diem tanta animorum consensione comitati essent, eoque sperare conservaturos in posterum idem voluntatis propositum studiumque, sibi eamdem profecto mentem perpetuo futuram, quin etiam polliceri se pro ea societate, proque singulis sociorum, mortem, si opus sit, libentissime subiturum. Ad ea verba magnis clamoribus ingeminatum *Vivant Gheusii.* Inde Brederodius vino prægustato, cyathum ac manticam prope assidenti tradit, a quo in alios atque in alios poculo illo atque sacculo circumlatis, quum singuli, resalutato Brederodio, inter bibendum eodem ferme carmine pro sociorum salute caput devoverent suum, e mensa consurrexere. Ac Brederodio ligneum vasculum et manticam (nam ad illum redierant) parieti affigente, sequuntur ceteri exemplum, et suum quique clavum parieti pangentes, ex uno in alium

Le 8 avril, avant midi, les quatre chefs élus par les confédérés, Bréderode, Louis de Nassau, van den Berg et Culembourg, se rendirent de nouveau au palais de la gouvernante, et Bréderode lui lut une réplique à l'apostille. Cette pièce était conçue en ces termes :

« Madame, ayant veu l'apostille qu'il a pleu à Vostre Alteze nous donner, nous n'avons volu laisser en premier lieu de remercier très humblement Vostre Alteze de la briève expédition d'icelle, mesmement de la satisfaction que Vostre Alteze a eu de ceste nostre assemblée, laquelle n'a été faicte à aultre

locum insignia illa transmovent, deridiculis sane cærimoniis initiati. Quo tempore supervenientibus a Mansfeldii domo, ubi pransi erant, Orangio, Egmontio atque Hornano, repotatio restituta est, hospitibusque bibentibus, eadem pro gheusiis vota, permagnis acclamationibus renovata. Hæc mihi comperta de hoc convivio sunt ex arcanis epistolis et codicillis per eam occasionem clam festinanterque submissis ad gubernatricem ab iis qui pleraque a Sernapulio sororis Brederodii marito audivere. Addunt aliqui convivas jam madidos sese vino indecore perfudisse, galerosque permutasse, inversos capitibus imposuisse (mente nimirum de statu jam versa) atque aliis id genus intemperiis animum laxasse, quæ de multitudine et numero et mero corrupta haud difficile est credere. Hæc origo nominis gheusii fuit : quod nomen per contemptum a Barlamontio supplicantibus accommodatum tamquam catervæ ex decoctoribus mendiculisque collectæ, ab ipsis in convivio temulentis agnitum acceptumque ac factioni suæ impositum, inter inconditas vociferationes devotionesque vel pueris pudendas, postea a factione ad hæresim vicina scilicet cognatione transmissum, hæreticorum rebelliumque Belgarum ita proprium mansit, ut quemadmodum Hugenoti per Galliam, ita Gheusii per Belgium dicantur hæretici. Neque vero intra hæc stetit prolapsa semel hominum licentia. Et enim non solum sub vesperam ejus diei, cœnantibus apud Orangium Ludovico fratre, Brederodio aliisque compluribus fœderatis, unaque Hornano comite, qui apud Orangium diversabatur, eadem pro Gheusiis vota, personante toto convivio, repetita sunt, ut biennio post Hornanus ipse in quæstione ab duce Albano habita confessus est. » — D'après le récit de Strada, appuyé, on le voit, sur des documents authentiques et recueillis au moment même, la part prise par le prince d'Orange et ses amis à ces scènes bachiques, ne fut ni aussi courte ni aussi insignifiante que le dit M. Juste, dont nous avons reproduit les paroles dans notre texte.

intention que pour le service de Sa Majesté, bien et tranquillité du pays; et pour plus grand contentement et repos d'iceluy pays eussions fort désiré que ladite apostille de Vostre Alteze eust esté plus ample et plus esclercie; néanmoins voyans que Vostre Alteze n'a le pouvoir tel que nous désirerions bien, comme nous entendons, de quoy nous sommes bien marys, nous nous confions selon l'espoir et asseurance que Vostre Alteze nous a donné qu'icelle y mettra tel ordre qu'il convient tant envers les magistrats que inquisiteurs, les enjoindant de se contenir de toutes poursuites procédantes d'inquisition, édicts et placcars, tant vieulx que nouveaulx, sur le faict de la religion, attendant que Sa Majesté en ayt aultrement ordonné. De nostre part, Madame, puisque ne desirons sinon d'ensuyvre tout ce que par Sa Majesté avec l'advis et consentement des estats généraulx assemblés sera ordonné pour le maintenement de l'anchienne religion, espérons de nous gouverner de telle sorte que Vostre Alteze n'aura aucune occasion de se mescontenter, et s'il y eust quelqu'un qui fisse aucun acte énorme et séditieux, qu'il soit par Vostre Alteze et ceulx du conseil d'estat ordonné tel chastoy que le mérite du faict le requèrera, protestans de rechief que, si quelque inconvénient en advient par faulte de n'y avoir donné bon ordre, nous avons satisfait à nostre debvoir. Supplians bien humblement à Vostre Alteze d'avoir cestui nostre debvoir pour agréable et recommandé, le recevant pour service de Sa Majesté, nous offrans de demeurer très humbles et obéissans serviteurs à Vostre Alteze et de mourir à ses pieds pour son service, toutes les fois qu'il plaira à Votre Alteze nous le recommander.

« En oultre, Madame, pour autant qu'il court un bruit duquel nous sommes advertis, que aucuns de nos calomniateurs ont desjà faict imprimer des copies de nostre requeste où ils ont altéré ou changé aucuns points par lesquels ils vouldroient donner à entendre nostre assemblée avoir esté séditieuse et par là nous rendre odieux à tout le monde, chose du tout con-

traire à notre juste intention, comme il est suffisamment notoire à Vostre Alteze, la supplions très humblement permettre à l'imprimeur de Sa Majesté, imprimer ladite requeste en la mesme substance et teneur de mot à autre, qu'elle a esté présentée par nous à Vostre Alteze. Ce qui nous donnera, Madame, un très grand contentement et plus grande occasion de continuer le service par nous offert et promis en général et particulier à Vostre Alteze. »

La gouvernante, après avoir délibéré avec le conseil d'état, répondit : « J'ai veu et visité (examiné) avec ces seigneurs ce que m'avés apporté et pour responce j'espère donner tel ordre tant veu les inquisiteurs que les magistrats, que aucun désordre ni scandale n'en adviendra, et s'il y en a, il viendra plustost de vostre costé, par quoy advisés, selon vos promesses icy contenues, qu'aucun scandale ni désordre n'en advienne, tant entre vous que la commune (le peuple), vous priant de ne passer plus avant par petites pratiques secrètes et de n'attirer plus personne. » L'impression de la requête par l'imprimeur du roi fut autorisée.

Les paroles assez sévères de la gouvernante étonnèrent les confédérés. Après s'être concertés dans la cour du palais, ils retournèrent vers la duchesse, et Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes, prenant la parole à la place de Bréderode incapable de parler sans préparation, lui adressa cette courte harangue en leur nom (1) : « Madame, il a pleu à ces seigneurs et à toute ceste noble compagnie me commander de remercier de leur part Vostre Alteze très humblement de la bonne responce

(1) Ad Margaritam redeunt, atque omnium nomine Eustachius Fiennius, Esquerdæ dominus (nam Brederodius in publico verba facere nisi meditatus aut ex scripto non audebat), officiose actis pro responsione gratiis, orat ne gravetur testatum facere quidquid ab eo nobilium conventu factum esset, pro regis obsequio utilitateque fuisse. Sed negante id extemplo Margarita, atque affirmante tempus eorumque facta satis hoc omnibus testatura, discessere. Strada.

qu'il lui a pleu nous donner cejourd'huy, et fussent esté beaucoup plus contens et satisfaicts s'il eust pleu à Vostre Alteze leur déclarer qu'elle a prins de bonne part et pour le service du Roy ceste nostre assemblée, l'asseurant qu'aulcun de cette compaignie ne donnera occasion à Vostre Alteze de se mescontenter de l'ordre qu'ils tiendront doresnavant. »

Le manuscrit des archives de la Haye d'où M. Groen a extrait le texte de toutes ces pièces, ajoute ceci : « Et comme madite dame respondit qu'elle le croyoit ainsy, n'affirmant nullement en quelle part elle recevoit nostre assemblée, luy fut replicqué par ledit seigneur de Kerdes : Madame, il plaira à Vostre Alteze en dire ce qu'elle en sent. A quoy elle respondit qu'elle n'en pouvoit juger. »

Les députés se retirèrent sur cette réponse, et, dans une dernière réunion tenue le lendemain, les chefs de la députation firent entendre ces derniers mots à l'assemblée : « Messieurs, vous avez hier ouy l'apostille que Son Alteze nous a donné sur nostre requeste, de laquelle n'avons receu telle satisfaction, comme eussions bien desiré, et ayans trouvé quelques bons moyens pour recevoir tout contentement, nous avons bien voulu vous advertir, afin que de tant mieulx soyez à vostre repos, et pour ce mieulx effectuer, nous vous avons bien voulu de rechief demander si vous avouerez et contenterez de tout ce que sera traicté par tous vosdits députés, selon l'authorité que auparavant leur avez donné, vous asseurant que à ce nous emploieront selon la confiance que vous avez de nous. »

Les confédérés confirmèrent une dernière fois les pouvoirs de leurs chefs, et s'engagèrent à suivre en tout leur direction. Une dernière déclaration fut proposée et accueillie unanimement : « Nostre intention, répétaient les confédérés, n'est autre que supplier bien humblement Sa Majesté qu'il luy plaise, pour obvier aux troubles et émotions présentes, d'abolir entièrement tous édicts, inquisition et placcars, vieux et nouveaux, sur le aict de la religion, et que tous sommes résolus d'entretenir

tout ce que par le Roy, advis et consentement (1) de ses estats-généraulx assemblés, sera ordonné et arresté pour maintenir la religion anchienne, nous soubmettans à tel chastoy que par Sa Majesté et ses estats contre les transgresseurs sera commandé et publié. » Ils voulurent aussi donner à leur association une organisation plus forte, et choisirent pour chaque province trois ou quatre délégués chargés d'assister les chefs, de correspondre avec eux et de veiller à l'exécution des engagements pris de part et d'autre (2).

Dès le 7 avril, on avait vu plusieurs des gentilshommes réunis se montrer dans les rues de Bruxelles habillés de grosse étoffe grise et ayant une écuelle de bois à leur chapeau et à leur ceinture. Bientôt ils résolurent de porter publiquement au cou une médaille d'or frappée à cet usage, et représentant d'un côté l'effigie du roi, de l'autre deux mains entrelacées avec ces mots : «*En tout fidel au roy, jusques à porter la besace.* Ils firent aussi frapper une médaille de cuivre, qui fut nommée *écu de Viane,* portant les armes de la maison de Bourgogne avec cette légende : « *Par flammes et par fer* (3). »

Ce fut l'occasion pour un grand seigneur belge de poser un acte éclatant de foi et de piété. Philippe de Croy, duc d'Arschot, héritier du culte de sa maison envers Notre-Dame de Hal, à la suite d'un pèlerinage fait en ce sanctuaire si renommé de la Belgique flamande, fit exécuter un certain nombre de médailles représentant la Vierge-Mère tenant son divin fils entre ses bras ; il voulait opposer cette image révérée aux médailles des gueux, et lui et ses amis, en grand nombre, se firent honneur de la porter publiquement à leurs chapeaux. Cet exemple trouva beaucoup d'imitateurs à Bruxelles, et causa une grande joie à

(1) Ce mot mérite d'être remarqué, dit avec raison M. Groen.

(2) La liste de ces députés se trouve dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 62-64.

(3) Pour les empreintes de ces médailles, voir *Histoire métallique des dix-sept provinces,* par Van Loon, t. I, p. 84.

la gouvernante. Marguerite en donna connaissance au saint-père, qui y applaudit avec effusion et s'empressa d'accorder des faveurs spirituelles aux nobles et pieux chrétiens qui venaient d'affirmer ainsi leur attachement aux croyances et aux habitudes religieuses de leurs ancêtres (1). De là, au jugement de Strada, l'origine ou, tout au moins, l'accroissement consi-

(1) Il faut lire le récit intéressant de Strada : « Per dies insequentes tota urbe apparent conjurati vestibus e panno cineracei coloris induti Alii ligneas lagunculas scutellasque et caliculos (quæ pauperum supellex esse solet) pileis affigunt, plerique nummum primo exsculptum e cera vel e ligno, postea excusum ex auro argentove instar bullæ suspendunt e collo, in cujus altera parte Philippi regis cœlata erat effigies, hisce cum verbis, sed gallice circumscriptis : *fideles regi ;* in altera visebatur mantica duarum complexu manuum intercepta, circumque hæc verba legebantur : *usque ad manticam.* — Unum ex hac conjuratione provenisse sub hoc tempus invenio christianæ rei emolumentum, quod in præsentia paucis evolvere locus admonet. Hallis, Hannoniæ in oppido, inclytum est multa per Belgium fama cœlitum Reginæ simulacrum. Illuc religionis causa profectus Arschoti dux Philippus Croius pro ea quam a majoribus hæreditariam habebat in Hallensem Virginem pietate, (nam sacrum illud signum genti Croiæ acceptum referunt annales Belgii), ejus Divæ imaginem filium Jesum complexu foventis exprimendam argenteis aliquot numismatibus curavit, atque ima, ut se recenti Gheusiorum factioni opponeret, ipsi quique cum eo erant nobiles complures, in galeri spiram eleganter inseruere, ceu symbolum et piæ peregrinationis et catholicæ nobilitatis. Quumque Bruxellis, ubi primum cum eo ornatu Arschotus apparuit, multi nobilium seu pietate in Dei Matrem, seu potentiorum imitatione (ut plerumque fit) in cultu vestium, hujusmodi capitis insignia jam præferrent, gavisam eo maxime studio gubernatricem, inter alia, quæ subinde Pio Quinto summo pontifici scribebat, aiunt hanc Belgarum pietatem illo præsertim rerum articulo summopere commendasse, Piumque, cui perquam grata res accidit, ad augendam Belgarum religionem, numismata illa consecrasse atque (ut gubernatrici respondit) iis, qui sacros ejusmodi nummos cœlitum imaginibus notatos pie gestarent, pro pontificia potestate, noxarum animæ veniam impunitatemque dilargitum esse. Inde factum memorant ut, aucta per Belgium rei veneratione, ac Belgarum exemplo ubique terrarum per orthodoxorum provincias certatim excepto, sacrorum ex metallo numismatum religio, per eam quam retuli occasionem, aut originem duxerit, aut certe suam tunc primum celebritatem derivaverit. Quod si ita res se habuit, hoc quoque adscribi fastis Belgicæ nobilitatis, interque præcipua gentis Crojæ decora non sileri par fuit. »

dérable de la pratique pieuse usitée chez les catholiques de porter sur soi des médailles bénites par le saint-père.

Le 10 avril, les comtes de Bréderode, de Culembourg, van den Berg, et, avec eux, cent cinquante gentilshommes partirent de Bruxelles ; à la porte de la ville, ils firent une décharge générale de leurs pistolets. Le soir, ils s'arrêtèrent à Malines ; Culembourg et van den Berg s'acheminèrent le lendemain vers la Gueldre, tandis que Bréderode, accompagné de quarante-trois cavaliers, se dirigeait sur Anvers. Une immense popularité l'entourait en ce moment, et son arrivée en cette ville fut un évènement. Plus de quatre mille personnes s'amassèrent devant l'hôtellerie du *Lion rouge*, où il était descendu. Bréderode se leva de table, parut à la fenêtre, et, une large coupe à la main, s'écria qu'il allait boire à la santé de ceux qui l'acceptaient pour guide dans la défense de la liberté commune. On répondit à ce toast avec enthousiasme et en levant les mains ; la foule l'escorta ensuite jusqu'aux portes de la ville, qu'il quitta le jour même pour regagner Vianen (1).

(1) Brederodius, Culemburgius et Bergensis simul abeuntes cum centum quinquaginta equitum comitatu, explosis ante portas urbis militari gratulatione sclopetis, primus quidem Antverpiam, reliqui duo in Geldriam secessere, præmisso a Margarita celeri nuncio, qui de adventu Brederodii doceret Antverpiæ magistratum, consiliaque et facta ejus observaret. Qui magistratus, etsi modeste agere Brederodium retulit ad Margaritam, hæc tamen postea regi scribens (facta nempe certior aliunde) narrat ex Antverpiana plebe supra quatuor hominum millia fuisse, qui ad cauponam, quo Brederodius urbem ingressus cum quadraginta tribus equitibus diverterat, accurrerunt : ipsumque, ubi eam frequentiam affusam hospitio audivit, a prandio surrexisse, atque ingenti cum patera e fenestra conspicuum, subjectam in impluvio multitudinem ita allocutum esse : « Antverpienses, adsum hic ego, ut vos vel cum fortunarum mearum vitæque discrimine tegam, liberosque asseram ab inquisitionis edictorumque tyrannide. Vos si mecum in hoc præclaro opere consentitis, agite, et qui vestram salvam libertatem, me duce, volent, propinatum hoc sibi poculum, benevolentiæ meæ significationem genialiter accipiant, idque manus indicio contestentur.» His dictis, haustaque patera, ipsum ante alios manum extulisse, sta-

Depuis l'arrivée des confédérés à Bruxelles, le conseil d'état avait été presque constamment réuni. Il avait eu d'abord à examiner un projet d'édit pour la modération des placards, préparé par le conseil privé et rédigé par le conseiller d'Assonleville. Le comte d'Egmont et quelques autres seigneurs auraient voulu que la publication de cet édit se fît immédiatement et sans attendre la réponse du roi. Selon eux, c'était le moyen d'empêcher les confédérés de faire plus de progrès ; d'ailleurs ce n'eût été qu'une mesure provisoire, et le roi aurait été libre de la révoquer. La majorité fut d'avis que l'inconvénient serait plus grand, si, après la publication de l'édit, il venait à être abrogé ; les mêmes membres pensaient aussi que cette mesure provisoire ne satisferait point les confédérés, qui déclaraient ne vouloir accepter que les résolutions préalablement consenties par les états généraux. Il fut donc résolu de temporiser encore et d'attendre la réponse du roi. Dans l'intervalle, le projet d'édit devait être communiqué aux conseils

timque illorum plerosque idem factitasse, elataque manu, atque incerto murmure accipere sese illud amoris argumentum significavisse, atque urbe postea excedentem eadem frequentia comitatos esse. » Strada, ubi supra. — *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 559. — « On trouve aussi, dit M. Juste, sur le séjour de Bréderode à Anvers, des détails curieux dans un rapport d'Alonso del Canto au roi. ibid., t. I, p. 441. Mais il ne faut les accueillir qu'avec la plus grande réserve, car, dans une lettre adressée le 24 avril de Vianen au comte Louis de Nassau et insérée dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 98, Bréderode proteste avec énergie contre les rapports mensongers qui avaient été adressés à la duchesse de Parme. Il nie surtout avoir, comme on l'en accusait, couvert sa table de viandes, quoique ce fût le vendredi saint. Il était entièrement disposé, ajoutait-il, à proclamer toute sa conduite au son du tambourin. » L'observation de M. Juste est vraie ; il omet cependant cet aveu de Bréderode au même endroit : « Il est bien vrai que, le soir que fusmes là arrivés, mon nepveu Charles fit acoustir (apprêter) un chapon et quelque autre chose, lequel quand je le sus je ne voulus point que l'on servist à table et ne fut oncques servi ; ce que l'on en fist après je n'en scais rien, mais d'en avoir mangé à la compagnie, il n'en est rien. »

provinciaux et aux états des provinces, invités à donner leur avis et à se concerter avec les personnes qui pourraient exercer le plus d'influence dans une assemblée des états généraux. Le conseil d'état avait aussi proposé d'envoyer sans retard un de ses membres au roi pour lui faire connaître la véritable situation des choses. Cette mission fut d'abord offerte au comte d'Egmont, qui la refusa par le motif que le roi n'avait pas tenu les promesses à lui faites précédemment, et proposa à sa place le marquis de Berghes. Après quelques difficultés, celui-ci accepta, tout en disant qu'il n'attendait pas grand fruit de ce voyage. Il retira ensuite son consentement, et déclara qu'il ne se rendrait en Espagne qu'accompagné du baron de Montigny, frère du comte de Hornes. Montigny acquiesça à ce désir, non sans montrer une profonde répugnance (1). Il était visible que l'un et l'autre ne se rendaient pas sans défiance à Madrid (2).

Le prince d'Orange et le comte de Hornes avaient déclaré en plein conseil que leur intention était de se retirer chez eux et même de sortir du pays. Le comte d'Egmont lui-même, allé-

(1) Lettre française de la duchesse au roi, du 13 avril. *Supplément à Strada,* t. II, p. 340; lettre confidentielle de la même dans la *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 407.

(2) Cette défiance n'était que trop fondée. Au mois de juillet précédent, Granvelle avait adressé au roi une lettre, où le cardinal lui disait que « le serviteur du cardinal de Lorraine lui avait dit, de la part de son maître, comme le tenant de bonne source, que M. de Montigny, à raison de sa parenté avec les Châtillons, entretenait une correspondance très suivie avec eux; qu'il se passait rarement une semaine sans allée et venue de part et d'autre; qu'il s'était déclaré à eux pour très huguenot *(por muy huguenote),* en leur faisant entendre qu'il était nécessaire pour le moment de dissimuler, mais que chaque jour on gagnait du terrain aux Pays-Bas; que le nombre de ceux de son opinion ne faisait qu'augmenter, et qu'ils se prononceraient, ainsi que lui, quand le moment serait venu. » Lettre écrite de Baudoucourt, le 18 juillet 1565. *Correspondance de Philippe II,* t. I, pp. 359-360. — Le 15 avril 1566, Alonso del Canto écrivait à Philippe : « Le marquis de Berghes et M. de Montigny vont en Espagne. Plût à Dieu qu'ils l'eussent fait plus tost, car ils ont été les instigateurs de tout ce qui est arrivé! » Ibid., p. 411.

guant le mauvais état de sa santé, manifestait le dessein de se rendre aux eaux d'Aix-la-Chapelle. Marguerite les pria de ne pas abandonner le conseil dans un moment où leur présence était si nécessaire; elle les conjura de rester au moins jusqu'au retour du marquis de Berghes et du baron de Montigny. Le comte d'Egmont consentit sans trop de peine; les deux autres se montrèrent moins accommodants. Le prince se plaignait amèrement de la défiance que le roi n'avait cessé de montrer à lui et aux siens : son honneur était compromis, disait-il. La duchesse s'efforça de le désabuser; plusieurs seigneurs joignirent leurs instances aux siennes; ils représentèrent au prince que, s'il abandonnait la régente en ce moment, il fournirait un juste prétexte aux soupçons, attendu qu'on savait qu'il avait logé dans son hôtel les chefs avoués de la confédération. Lui et de Hornes consentirent enfin à rester à Bruxelles jusqu'à ce qu'on connût la résolution du roi (1).

(1) Lettre française de la duchesse au roi, du 13 avril 1566. *Supplément à Strada*, t. II, p. 343.

CHAPITRE VIII.

DÉPART DE MONTIGNY POUR L'ESPAGNE, OÙ IL EST REJOINT PLUS TARD PAR LE MARQUIS DE BERGHES. — LE ROI ANNONCE SA VENUE PROCHAINE AUX PAYS-BAS, ET CHERCHE A RASSURER LES ESPRITS, MAIS SANS FAIRE DE CONCESSIONS. — NOUVEAUX PROGRÈS DES RELIGIONNAIRES. — LE CONSEIL D'ÉTAT DEMANDE LA CONVOCATION IMMÉDIATE DES ÉTATS GÉNÉRAUX. — TROUBLES MENAÇANTS A ANVERS ; ENTRÉE TRIOMPHALE DU PRINCE D'ORANGE EN CETTE VILLE. — RÉUNION DE SAINT-TROND. — NOUVELLE REQUÊTE PRÉSENTÉE A LA GOUVERNANTE. — TEMPORISATIONS DE PHILIPPE II ; SES RÉPONSES AMBIGUËS.

En annonçant au roi le départ prochain du marquis de Berghes et du baron de Montigny, la duchesse avait fait ostensiblement un grand éloge de la loyauté et de la capacité de ces seigneurs. Elle les représentait comme des personnages prudents, discrets, très pénétrés des exigences de leur mission, dévoués au monarque et à celle qui tenait sa place aux Pays-Bas (1). Dans le fond, Marguerite ne se trompait nullement sur le compte de ces envoyés. Elle savait qu'ils étaient surtout les mandataires du prince d'Orange et de ses partisans, les défenseurs des signataires du Compromis (2).

(1) Lettre française du 4 mai 1566. *Correspondance de Marguerite de Parme,* p. 23.

(2) Bréderode écrivait le 8 mai à Louis de Nassau : « Le comte d'Egmont est bon seigneur; mais le marquis de Berghes est autre homme pour enfoncer jusques aux abysmes les affaires. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 107.

Les instructions des deux envoyés avaient été arrêtées, et ils étaient à la veille d'entreprendre leur voyage, lorsque, le dimanche, 28 avril, le marquis de Berghes, se promenant dans le Parc, avec d'autres seigneurs, fut atteint à la jambe et assez gravement blessé par une pelote lancée par des gentilshommes qui jouaient au mail. Cet accident contraria vivement la régente, parce que Montigny refusait de se mettre en route sans son compagnon (1). Elle résolut alors, de l'avis du conseil d'état, d'envoyer sans retard un de ses gentilshommes au roi pour l'informer de ce contre-temps et lui faire connaître ce qui, dans les instructions des deux seigneurs, était relatif à l'inquisition

(1) Selon Strada, un écrit attribué faussement aux chevaliers de la Toison d'or et répandu par les confédérés, où leurs prétentions étaient mises ouvertement sous la protection de ces hauts personnages, avait déterminé la duchesse à hâter le départ des deux seigneurs pour Madrid. L'historien ajoute : « Quæ res impulit gubernatricem ut decretam paulo ante ex senatus consulto legationem in Hispaniam maturaret. Destinatus muneri erat Joannes Glimæus, marchio Berghensis, Hannoniæ præfectus. Sed is, sive refugiente conscientia conspectum regis, sive itineris molestiam gubernatrici ostentaturus, onus primum recusaverat, dein admisit, modo solus non legaretur. Additus itaque collega est, qui alias id muneris obierat, Tornaci gubernator Florentius Momorantius Montinii dominus. Uterque, quoniam ambigebant an cordi futura esset regi ea legatio, cum gubernatrice transigunt, ut ipsa nuncio in Hispaniam festinato, principem occupet doceatque de illorum adventu; se interim ita moderaturos iter, donec idem nuncius ab Hispania revertens occurrat in via cum regiis litteris, quibus significetur susceptæ profectionis laborem principi non ingratum esse. Et tamen hisce cautionibus, quas, veluti præsaga mali mente, securitati verius quam honori poscebant, non effugerunt quo minus in ea legatione vitam uterque reliquerit. Sed aliunde significata est improspera legatio. Etenim biduo ante discessum, marchio Berghensis in area gubernatricis ædium inambulans, casu impacta in tibiam lignea pila ab ludentibus ex adverso, ictu non levi sauciatur, affixusque lecto profectionem differre coactus est. Crederes id ab illius accidisse genio, qui non contentus admonendo aurem ei vellicasse, nunc quasi compedibus injectis, ne infaustum iter aggrederetur attineret pedes. Sed quæ unumquemque manent, præsentire quam vitare facilius est. » Ubi supra. Ce passage porte bien l'empreinte de cette époque, si crédule à l'endroit des présages et des manifestations de ce genre.

et à la modération des placards. Fabio Lembo (1), désigné pour cette mission, était aussi porteur du projet de modération des placards, préparé par le conseil privé, et sur lequel la régente avait demandé l'avis des conseils provinciaux et des états des provinces. Marguerite exposait au roi que, à la vérité, les confédérés avaient promis d'empêcher toute tentative contre la religion catholique et de ne souffrir nuls actes séditieux, mais que l'association contenait néanmoins des esprits dangereux et aspirant à d'autres fins. Déjà, ajoutait-elle, les coupables bannis pour cause de religion commençaient à rentrer dans le pays; déjà aussi les masses étaient violemment agitées par les écrits révolutionnaires qui s'imprimaient et se répandaient partout. Elle suppliait le roi de se rendre bien compte de la gravité de la situation et d'y conformer ses résolutions (2).

Dans une lettre confidentielle, la régente exprimait la conviction que l'agitation du pays se calmerait en grande partie si le roi accordait aux confédérés les deux points réclamés par leur demande, à la condition qu'ils jureraient ensemble et en particulier le maintien de l'ancienne foi catholique et rompraient entièrement avec la ligue. Pour le cas où le roi voudrait prendre une autre détermination, elle l'adjurait de ne rien précipiter et d'attendre les explications du marquis de Berghes et du baron de Montigny (3).

(1) Fabium Lembum, Neapolitanum, veterem aulicum fidumque, dit Strada.

(2) Lettre française du 4 mai 1566, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, p. 23. — Voir M. Juste, ouvrage cité, t. II, p. 85 et suiv. Nous profitons souvent de cet ouvrage, riche de détails, et généralement impartial, dans cette partie de notre travail.

(3) Lettre de la duchesse de Parme au roi, écrite de Bruxelles, le 4 mai 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 412. — Le 21 avril précédent, le conseiller d'Assonleville écrivait au cardinal de Granvelle : « Soubz le masque de la requeste, faict plus que à craindre que gist aultre chose, car il y a trois sortes de gens : les aucuns demandent d'oster l'inquisition et placartz, non pensans oultre; aultres voeullent une licence de vivre indiférente, comme tesmoigne le livret qu'ils ont

Fabio Lembo partit le 17 mai, précédant de douze jours le baron de Montigny, qui avait enfin consenti à se mettre en chemin sans attendre le rétablissement du marquis de Berghes. Celui-ci alléguait toujours, pour ajourner son départ, la blessure qu'il avait à la jambe. Le voyage lui inspirait une vive répugnance. Il avait exposé à la régente qu'avant de s'y résoudre, il aurait voulu savoir si le roi était d'avis de prendre les mesures nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité dans les Pays-Bas, ou de les différer jusqu'à sa venue. Dans l'un comme dans l'autre cas, son propre voyage lui paraissait inutile, Montigny devant suffire pour obtenir l'abolition de l'inquisition, la modération des placards et le pardon général. La réponse de la duchesse à ces objections lui arracha une nouvelle promesse de partir, si sa santé le permettait ; mais, le même jour, il changea d'avis et rétracta sa promesse. Ce qu'apprenant Montigny, il déclara à son tour qu'il ne partirait pas non plus. Cet *imbroglio* cessa enfin par l'intervention du comte d'Egmont et de Montigny lui-même. De guerre lasse, le marquis donna sa parole qu'il exécuterait la promesse faite à la duchesse (1).

Montigny était porteur d'une lettre de la gouvernante, d'une instruction en dix-huit articles et d'autres pièces. Dans sa

publié ; aultres, vraisemblablement, demandent changement de prince, et le sac des églises et pillage des riches, et, pour y parvenir, ont prétexté l'inquisition d'Hespaigne, dont S. M. n'eult oncques pensement quelconque.... Le seul et unique remède, après Dieu, est la briefve venue du Roy, et que, cependant, pour esprouver le tout, l'inquisition papale cesse ; modération des peines des placartz se fasse contre les pénitens et ceux qui par simplicité, ignorance ou fragilité sont circonvenus ; les séducteurs et auteurs du mal plus diligemment poursuivis et chastiez que du passé... » D'Assonleville dit que c'est lui qui a été chargé de rédiger le placard de modération, et qu'il a suivi au plus près les dispositions du droit écrit par lesquelles les bons empereurs ont tâché d'établir la religion chrétienne et d'extirper le paganisme, etc. (Original, en français, envoyé au roi par Granvelle). Ibid., p. 410.— Strada qualifie d'Assonleville d'*egregius senator*.

(1) Lettre de la duchesse au roi, du 11 juin 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 419.

lettre, Marguerite suppliait le roi de montrer bon visage aux envoyés du conseil d'état, et de prendre une résolution avec la célérité que requérait la gravité de l'affaire, principalement sur les deux points essentiels relatifs à l'inquisition et à la modération des placards. Les envoyés étaient chargés de demander au roi qu'il approuvât les propositions faites sur ces deux points par le conseil d'état ; qu'il déclarât n'avoir nul mécontentement, soit général, soit particulier, de ses états des Pays-Bas ; qu'il promît à tous ceux qui avaient présenté ou signé la requête du 5 avril, amnistie pleine et entière ; enfin qu'il vînt aux Pays-Bas le plus tôt possible. Elle informait le roi de ce qui avait été négocié par le comte d'Egmont avec les états d'Artois, et par le duc d'Arschot, remplaçant le marquis de Berghes, avec ceux du Hainaut, sur le fait de la modération des placards. Les états d'Artois avaient décidé, à l'unanimité, que le projet de modération était fort convenable dans les circonstances présentes, et que le roi, en l'adoptant, ferait chose utile pour la tranquillité des Pays-Bas et la conservation de la foi catholique. Les états du Hainaut avaient émis un avis semblable (1).

Dans une lettre secrète du 11 juin, la gouvernante, rappelant le mécontentement général, et redoutant tout ce qui pouvait l'augmenter, engageait le roi à donner les ordres nécessaires pour que le baron de Montigny ne pût rien écrire aux Pays-Bas de nature à indisposer les seigneurs. En aucun cas, celui-ci ne devait faire connaître qu'il aurait trouvé le roi peu disposé à faire les concessions demandées, car, disait Marguerite, le jour

(1) *Correspondance de Marguerite de Parme;* lettre du 29 mai 1566, pièce IX, p. 35. — *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 418. — M. Juste, pp. 88-89. Cet historien ajoute en note : « La résolution du clergé de Flandre arrêtée dans l'assemblée des états de cette province, le 16 mai, était également favorable à la modération des anciens placards. Les *prélats et clergé* émettaient l'avis « qu'il pleut à S. M. entendre à douceur et mitigation d'iceux placards selon la proposition à eux faite. » Cette résolution portait la signature de *Martinus Rythove,* évêque d'Ypres. Voir *Historia episcopatus Iprensis,* p. 32. »

où une telle nouvelle arriverait aux Pays-Bas, la tranquillité serait sérieusement menacée. Le comte de Mégem, brouillé avec le prince d'Orange et ses amis, tenait la régente au courant de ce qui se passait. Elle avait appris de lui que les associations entre les mécontents, au sujet de la requête, non seulement ne se dissolvaient pas, mais tendaient plutôt à se multiplier. C'est ainsi qu'il s'en était récemment formé une entre bourgeois, dont les membres se distinguaient par un signe sur la manche de l'habit. Le même seigneur lui avait confié que le comte de Culembourg faisait prêcher publiquement la réforme dans sa terre, et y entretenait trois ou quatre ministres hérétiques. Une autre particularité qu'elle tenait de la même source l'avait surtout frappée, c'est que les confédérés étaient résolus, au cas que le roi arrivât avec des troupes, à envoyer en Zélande dix à douze mille hommes pour s'opposer à son débarquement, et ce propos lui avait été confirmé par les comtes d'Egmont et d'Arenberg (1).

Le marquis de Berghes tenait un autre langage à la duchesse. Selon lui, il y aurait tout à gagner pour le roi en s'attachant le prince d'Orange, ce qui ne serait pas difficile, disait-il, si on voulait l'appeler à la cour de Madrid avec un traitement élevé et une place au conseil d'état. Marguerite ayant manifesté des doutes sur les sentiments du prince, son interlocuteur déclara que celui-ci accepterait certainement, et que, s'il s'y refusait, ses amis l'y détermineraient. La princesse crut devoir en parler au prince d'Orange le jour suivant, mais Guillaume lui tint un langage tout différent. Dans une lettre précédente, Marguerite, rappelant au roi le mécontentement du prince, lui avait dit que celui-ci se croyait non seulement mal vu de Philippe, mais menacé d'être frappé dans sa personne et dans ses biens. Un avis confirmant ces appréhensions, venait, disait-

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, des 4 mai et 11 juin 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 413 et 420.

elle, d'être transmis au prince par la voie d'Augsbourg, et M. de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne à Vienne, a affirmé la chose comme en étant certain. La duchesse, toujours hésitante et inclinée encore du côté des seigneurs, avait engagé le roi à ne pas se priver d'un vassal qui l'avait si bien servi et pouvait si bien le servir encore. Elle eût voulu que le roi écrivît lui-même au prince, pour lui donner l'assurance que tous ces bruits étaient mal fondés (1).

Cette intervention de la duchesse en faveur du prince d'Orange coïncidait avec un acte de nature toute différente. Elle venait de casser trois gentilshommes de sa maison, qui s'étaient engagés dans la confédération et s'étaient mêlés à la présentation du Compromis. Les chefs de la ligue en furent singulièrement courroucés, et Bréderode lui adressa à ce sujet, de Vianen, le 17 mai, des représentations assez peu respectueuses, rédigées sur sa demande par le comte Louis de Nassau ; il la priait, en même temps, de lui répondre par apostille. Marguerite le fit dans des termes pleins de noblesse et d'autorité. La chose, disait-elle, ne concernait pas le service du roi, mais le sien propre, et il lui était loisible, comme à toute personne de moindre qualité, de licencier ses serviteurs, quand elle le trouvait convenable (2). C'est ainsi, dit M. Groen, que la duchesse sut défendre ses droits et montrer de la fermeté.

(1) En marge de ce passage de la lettre, le roi avait écrit de sa main : « *Eso, que ella lo satisfaga* (qu'elle lui donne elle-même cette satisfaction). » — Lettre de la duchesse au roi, des 27 mai et 11 juin 1566. Ibid., pp. 418 et 420.

(2) Voici les représentations adressées à la duchesse par le comte Louis de Nassau. M. Groen les reproduit, d'après l'original conservé aux archives de La Haye, ainsi que le brouillon, écrit de la main du comte : « Madame, nous, les très humbles et obéissans serviteurs de Vostre Alteze ne povons délaisser d'advertir à icelle comme qu'avons entendu qu'il a pleu à V. A. faire casser trois gentilshommes de sa maison, lesquels ont esté de nostre compaignie, quand nous fusmes dernièrement à Bruxelles pour présenter nostre très humble requeste à V. A., leur faisant dire par vostre maistre d'hostel qu'ils avoient

Sur ces entrefaites étaient arrivées des dépêches du roi, datées du 6 mai, et répondant aux lettres de la duchesse du 24 mars. Elles étaient destinées à tranquilliser les seigneurs et à rassurer les esprits. Philippe déclarait de nouveau qu'il n'avait jamais eu l'intention d'introduire l'inquisition d'Espagne aux Pays-Bas. « Touchant les placards, disait-il ensuite, estant mon intention comme elle est, de vivre et mourir en la foy chrétienne, catholique et romaine, et ne pouvant partant souffrir que mes subjects soient autres, ni qu'il y ait exercice d'autre opinion quelconque en mes Pays-Bas je ne vois point comment cela se peut maintenir sans chastoy des transgresseurs. Mais quant à la façon dudit chastoy, je ne suis tant arresté sur le viel pied, que, quand je serai par delà, si avec participation de ceux qu'il convient, se trouve qu'il faille user d'autre forme, se pouvant donner asseurance que la religion sera conservée, je

contrevenu au service de Sa Maté et au serment qu'ils debvoyent à V. A. — Madame, nostre intention n'est point de nous entremesler des affaires de vostre maison, pourtant venons tant seullement aux paroles que le maistre d'hostel de V. A. doibt avoir tenu audit cassement, lesquelles sont conjoinctes avecq le reproche et notable deshonneur de nous tous, et avons eu un fort grand ressentiment, voyans meismes que nos adversaires prennent matière de nous calomnier, disans que V. A. donne assez ouvertement à cognoistre par ce propos que le maistre d'hostel de V. A. leur a assez déclaré en quelle estime icelle tient toute nostre compaignie ; et comme nous ne sommes point asseurés si le commandement de V. A. a esté tel, de peur, ou de mancquer à nostre honneur, ou d'offenser Vostre Alteze, vous supplions très humblement vouloir déclairer par appostille sur la présente, quelle a esté l'intention de V. A. pour suivant icelle donner quelque contentement et satisfaction à la compaignie et serrer la bouche à nos calomniateurs. Et si ferez bien. » — En marge on lit une apostille de la teneur suivante : « Par ordonnance de son Altze. Il n'a esté icy question du service de Sa Mté, ains de celuy de Son Alteze, à laquelle est loysible, comme à chacun de moindre qualité, de licencier ses serviteurs, selon que bon luy semble, comme aussi les supplians confessent assez de ne se debvoir mesler des affaires de la maison de Sa dite Alteze. Par le greffier du bureau de Son Altze. Imbrechts. » — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 104-105.

m'y accommode facilement. Car Dieu sçait que je n'évite rien plus volontiers que l'effusion du sang humain, et tant moins de mes subjects de delà ; et je tiendrois bien pour un des plus heureux points de mon règne qu'il n'en fust jamais besoin. » Philippe ajoutait avoir appris avec satisfaction que les chevaliers de l'Ordre s'étaient empressés de seconder la gouvernante ; il la priait de les remercier en son nom et de leur témoigner l'entière confiance qu'il avait en eux. Quant au pardon général, après avoir dit qu'il avait besoin de plus amples éclaircissements pour prendre une résolution définitive, le roi s'exprimait ainsi : « Je ne suis si inhumain, ni si rigoureux, qu'en temps et lieu, selon la qualité et les circonstances des faits, je ne veuille pardonner ce que aucuns de mes subjects, qui autrement m'ont bien servi, pourroient avoir fait par fragilité humaine, ou par mauvaise information, ou par faute de sçavoir l'affection que je leur porte et leur porterai, quand ils se conduiront réciproquement, non seulement comme de prince à ses subjects, mais comme de père à ses fils (1). »

Marguerite fit donner lecture de ces lettres au conseil d'état. On applaudit à l'annonce de la prochaine arrivée du roi. Des circulaires avaient porté aussi cette bonne nouvelle à la connaissance des villes des Pays-Bas. Ces circulaires émanaient de Philippe lui-même. Après avoir rappelé les obstacles qui, d'année en année, l'avaient empêché de visiter ses bons sujets de par delà, il leur annonçait sa détermination bien arrêtée de ne plus ajourner ce voyage, et ajoutait en substance : « Nous vous exhortons à vous mettre en garde contre les ennemis du repos public et les envieux de votre prospérité qui s'efforcent, en dénaturant nos intentions et en excitant émotions et troubles, de vous mener aux calamités qui se voient chez vos voisins, et d'en tirer leur profit ; nous vous exhortons à user de prudence en attendant notre venue. Alors nous vous assisterons en per-

(1) *Supplément à Strada*, t. II, pp. 346-351.

sonne, selon le grand et unique désir que nous avons de vous maintenir dans le repos et dans la félicité où vous avez toujours été sous nos ancêtres et depuis notre avènement (1). »

A ces dépêches ostensibles du roi en étaient jointes d'autres destinées à la gouvernante seule. Dans une lettre française, datée également du 6 mai, le roi se préoccupait du mécontentement du prince d'Orange et du comte de Hornes. Voulant les rassurer, il envoyait à sa sœur une autre lettre spécialement destinée à leur être communiquée. Écrite en termes très conciliants, cette lettre exprimait l'assurance que le roi avait des loyales dispositions du prince, et contenait une invitation à la régente de dire à ce dernier que sachant la confiance qu'il inspirait, personne n'aurait osé s'aventurer à faire des rapports défavorables sur son compte, et de l'engager, ainsi que le comte de Hornes, à continuer leurs bons services (2). Il faut malheureusement ajouter que cette lettre ne produisit pas, sur ces deux seigneurs, l'effet que le roi en attendait.

Dans une autre lettre du 12 mai, Philippe dit à la régente qu'il ne peut consentir à la modération immédiate des placards ni à la convocation des états généraux. On a vu qu'il avait remis sa décision à l'époque très prochaine de son arrivée dans les Pays-Bas. Il approuve la venue du marquis de Berghes et du baron de Montigny, et promet de les expédier aussitôt qu'il le pourra (3).

La duchesse répondit au roi le 21 juin. Elle informait son frère qu'elle avait pris le prince d'Orange et le comte de Hornes chacun à part, et leur avait communiqué la lettre de Sa Majesté.

(1) *Correspondance de Marguerite de Parme.* Les lettres que nous venons d'analyser s'y trouvent, pièces VIII et X, pp. 32 et 38.

(2) *Supplément à Strada,* t. II, pp. 354-355.

(3) *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 415. — M. Juste accuse d'hypocrisie le langage du roi dans cette dépêche. Il nous semble que cette accusation n'est point fondée. Philippe II ne pouvait prévoir alors, dans toute leur gravité, les évènements qui allaient suivre, et qui changèrent complètement ses dispositions.

Le prince en avait témoigné du contentement, mais cependant il insistait toujours pour « pouvoir se retirer en sa maison. » Quant au comte de Hornes, il reste mécontent « pour la faulte de récompense, de laquelle il tient Vostre Majesté, dit la duchesse, lui avoir pieça (précédemment) donné espoir, aussi qu'elle avoit tant tardé sa responce aux lettres qu'il a escript par un sien secrétaire, et aussi pour luy avoir retenu toutes les lettres que son homme luy escrivoit. » Marguerite prie de nouveau le roi de tâcher de leur accorder quelque satisfaction à l'un et à l'autre. Au sujet de l'inquisition et des placards, elle s'exprime ainsi : « Quant à ce que Vostre Majesté touche, qu'il ne convient aulcunement estant les choses ès termes où qu'elles sont, que l'on traicte d'assembler les estats généranx, ne qu'ils s'assemblassent du moins tant que Vostre Majesté ne sera par deçà, je veux sur ce bien dire à Vostre Majesté que, quant à ladite assemblée des estats généraux, je m'en suis fort bien gardé, comme Vostre Majesté a peu veoir, et ne le ferois encore sans expresse ordonnance et commandement d'icelle : comme elle a peu veoir, quand cy-devant ils m'en ont donné la presse, que j'ay tousjours refusé, comme n'ayant le pouvoir. — Et pour non entrer sur le faict de modération des placcarts, suis esté d'advis d'en faire traicter avec chacun des estats en particulier, afin de ne les joindre ensemble ; et que si Vostre Majesté par après est servie de leur demander advis en général, qu'elle trouve la chose préparée. — Et pour tant mieux me pouvoir excuser de ne point assembler les estats généraux, l'unique et souverain remède sera que Vostre Majesté veuille haster sa venue, puisque pour obvier ceste assemblée générale des estats et tous les aultres troubles, esquels nous sommes, sera l'unique moyen (1). »

Le saint pontife Pie V (2) était préoccupé très vivement, au

(1) *Supplément à Strada,* t. II, pp. 356-360.
(2) Pie V, Michel Ghislieri, était né de parents pauvres, en 1504 ou

moment où nous sommes, des dangers que courait la foi catholique aux Pays-Bas. Non content de stimuler le zèle et la constance de Philippe II, il détacha dans ces provinces Jules Pavesi, archevêque de Sorrente, nonce apostolique auprès de l'empereur Maximilien II, pour conférer avec la duchesse de Parme sur ces intérêts sacrés. Le roi, toujours lent dans ses déterminations, eût désiré que cette mission fût différée. Ce désir n'ayant pu être satisfait, l'archevêque de Sorrente trouva, en arrivant à Bruxelles, des lettres du roi et du nonce à Madrid, qui l'engageaient à ne pas laisser soupçonner aux Pays-Bas qu'il y eût été envoyé pour affaires concernant les hérésies, l'inquisition ou autres choses semblables ; ostensiblement il ne devait s'occuper que de la réformation du clergé, et encore fallait-il procéder en cela avec beaucoup de discrétion et de dextérité. Le nonce était chargé d'offrir à la duchesse, pour le maintien de la religion aux Pays-Bas, l'appui le plus complet du saint père. Il était porteur de deux brefs : l'un adressé au comte de Culembourg pour l'engager à revenir à la foi catholique ; l'autre à Guillaume de Nassau concernant les excès auxquels se livraient les hérétiques dans sa principauté d'Orange (1). La régente crut qu'il n'était pas opportun de re-

1505, au village de Bosco, dans la haute Italie. Entré, à l'âge de quatorze ans, dans l'ordre des dominicains, il enseigna avec distinction la philosophie et la théologie. Créé cardinal par Paul IV en 1557, il reçut la tiare après la mort de Pie IV ; saint Charles Borromée avait concouru puissamment à son élection. Le nouveau pontife s'occupa avec diligence de faire exécuter les décrets du concile de Trente, et publia en 1566 le *Catéchisme romain*, en 1568 le *Bréviaire* corrigé, et le *Missel* également corrigé en 1570. Prompt à s'opposer partout aux empiétements de l'erreur, il réveilla le zèle endormi de l'empereur Maximilien II, soutint la cour de France dans sa lutte contre les huguenots, entretint l'ardeur de Philippe II, s'efforça de sauver l'infortunée Marie Stuart, et excommunia solennellement la reine Élisabeth, l'astucieuse et cruelle persécutrice des catholiques. Ce saint pontife mourut en 1579, et fut canonisé, en 1712, par Clément XI.

(1) Nous croyons devoir transcrire un passage de la préface du tome II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne :* « On a vu, dans

mettre à Culembourg le bref qui lui était destiné; elle craignait qu'il ne le reçût pas avec le respect dû à l'autorité pontificale. Le prince d'Orange, qui avait quelque raison de redouter que le saint père, dont il était le vassal pour sa principauté, ne l'en dépouillât, reçut le sien de la façon la plus convenable. Quant à l'assistance qui lui était si largement offerte par le pape, la duchesse y reconnut le soin et la charité d'un père et d'un vigilant pasteur; elle l'en remercia, en déclarant toutefois qu'elle était en toute chose sous la dépendance du roi. Elle renseigna avec une exactitude religieuse l'envoyé du saint père sur tout ce qui

le premier volume, dit M. Gachard, les mesures que le prince avait prises pour empêcher que les nouvelles doctrines religieuses ne se propageassent dans sa principauté. Comme il le prévoyait bien, ses ordres ne furent pas suivis. Charles du Puy, seigneur de Montbrun gentilhomme protestant du Dauphiné, qui, à la tête d'un petit corps de troupes, envahit le Comtat Vénaissin, trouva de nombreux adhérents à Orange. En vain, après l'assemblée des états, tenue le 8 décembre 1560, il fut fait défense aux habitants de la principauté de hanter les prêches ou d'assister les rebelles au roi de France et au saint Père, l'édit qu'on publia ne fut pas observé; au contraire le nombre des religionnaires augmenta. Le parlement dirigea des poursuites contre eux; toute la principauté était en trouble Alors les consuls d'Orange envoyèrent des députés au prince, pour qu'il accordât une amnistie générale. — Il pouvait d'autant moins s'y refuser que Charles IX, à son avènement, venait lui-même d'amnistier les protestants de son royaume et de faire mettre en liberté tous ceux qui étaient détenus pour fait de religion. Cependant, avant de promulguer l'ordonnance qu'on désirait de lui, et ne voulant pas qu'on pût douter « de la sincère dévotion et affection qu'il portoit à notre sainte et ancienne religion, » il la communiqua à Granvelle, avec prière d'y faire les changements qu'il jugerait convenables. Granvelle avait été d'avis déjà que le pardon fût donné; il indiqua quelques modifications au projet d'édit, auxquelles souscrivit le prince. — Ces dernières lettres, toutes d'amitié et de bienveillance réciproques, échangées entre le prince d'Orange et Granvelle, sont du mois de mars 1561; et, quatre mois après, le prince et le comte d'Egmont écrivirent à Philippe II cette lettre, où ils se plaignent de l'autorité absolue que Granvelle s'arroge, priant le roi d'accepter leur démission, ou d'ordonner que toutes les affaires soient communiquées, traitées et résolues en plein conseil d'état! » *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. VI-VIII.

concernait les nouveaux évêques accordés aux Pays-Bas, loua le zèle et les efforts de la plupart de ces prélats, au milieu des difficultés et des traverses que rencontrait l'organisation des diocèses. L'archevêque de Sorrente, ayant reconnu la vérité de toutes ces choses, admira la prudence et la piété de la princesse, et promit, dit Strada reproduit un peu librement par M. Juste, de rendre au saint père et à l'administration pontificale le témoignage public que la religion, ébranlée aux Pays-Bas, y était soutenue par la vigilance et la sagesse de Marguerite de Parme (1).

(1) Ne Belgarum postulatis accommodaret animum rex satis ex se religionis ac sententiæ tenacem non parum contulit Pii Quinti pontificis authoritas, qui per internuncium suum Petrum Camajanum Asculanorum antistitem, in eam Belgarum legationem intentum, assidue monebat ne pateretur in Belgio quidquam imminui de catholica religione, sed turbulentorum hominum perfidiam præsens ipse atque armatus ultum iret. Ob eamque causam Julium Pavesium, Surrentinorum archiepiscopum, quem Maximiliano Cæsari nuncium allegabat, jussit in Belgium divertere ac suo nomine Margaritam Austriacam Parmensem ducem pro religionis studio in Belgarum provinciis moderandis prolixe laudare animareque, atque in eam rem pecuniam atque adjumenta omnia polliceri, verti enim ejusmodi causam, pro qua tiaram ipsam non dubitaret exponere; præterea cum eadem gubernatrice deliberare de litteris comiti Culemburgio et Orangio principi tradendis, quorum alterum pontifex hortabatur ut desertis, in quas transisse ferebatur, hæreticorum partibus, avitæ religioni restitueret se, admonebat alterum ne in suo Arausiensi principatu tam multa ab hæreticis impune peccari, magna cum civitatum, ac praecipue Avenionensis pernicie regionis sustineret. Sed gubernatrix, cujus sequi consilium jussus erat a pontifice nuncius, haud probavit Culemburgio litteras apostolicas committi, ne forte, ut erat juvenis ingenio impotenti varioque, eas indecore susciperet haberetque, minore periculo agi posse cum Orangio, præsertim quod ea super re a Pio Quarto admonitus olim fuerat, non sine metu amittendi principatus; se nihilominus occupaturam ejus animum, ne imparatum nuncius offenderet; ceterum quod ad opem spectat pontificis nomine liberaliter oblatam, agnoscere se pontificis vigilantissimi caritatem, eaque gratia cupere se ad ejus repræsentari pedes ac venerabundam osculari; ea tamen subsidia admitti a se, nisi facta ab rege potestate, non posse; pro certo autem Sanctitati ejus polliceri religionis causam sibi perpetuo futuram, uti

Ce qui se passa chez les sectaires après la présentation du Compromis montre assez où devait conduire cette voie des concessions dans laquelle le roi montrait tant de répugnance à entrer. Dès ce moment, ceux qui se croyaient menacés par l'inquisition et par les édits commencèrent de tous côtés, dit M. Juste, à revenir des villes frontières, dans lesquelles ils s'étaient réfugiés, ou à sortir des retraites qu'ils s'étaient ménagées dans le pays même. Ils exaltèrent les gueux, les appelèrent les défenseurs de la liberté, et se mirent sous leur protection. Le nombre des adhérents à la confédération augmentait de jour en jour, surtout en Hollande et à Anvers. En Hollande, ceux qui prenaient le nom de gueux étaient, pour la plus grande partie, des gentilshommes qui avaient le moyen de faire le service à cheval (1). Dans la métropole commerciale, des marchands opulents adoptaient aussi les insignes de la mendicité ; tous les mécontents allaient vêtus de gris, avec leurs médailles au cou et leurs écuelles de bois à la ceinture (2).

Les propagateurs de la religion nouvelle, continue le même écrivain, épiant les évènements dont les Pays-Bas étaient le théâtre, jugèrent l'occasion favorable pour y augmenter le nombre de leurs prosélytes. La France, Genève, l'Allemagne, l'Angleterre envoyèrent, pour toutes les sectes, des mission-

ad eam diem profecto fuerat, vita ipsa cariorem. Denique de episcoporum studio atque industria (hoc enim quoque ab ea nuncius exquisierat) scite partiteque disseruit, singulorum mores ac vitam, quique objurgatione ac stimulis, quique laude aut commiseratione digni essent, apposite aperiens. Quæ cum vera esse, simulque congressum Orangii procliviorem (nempe ex gubernatricis anticipatione) nuncius compèrisset, admiratus feminæ solertiam pietatemque, pollicitus est palam relaturum se pontifici romanæque aulæ, religionem, cujus timeri casus quotidie posset in Belgio, Margaritæ vigilantia prudentiaque perstare. Strada, lib. V.

(1) Lettre de Brèderode à Louis de Nassau, du 9 juin 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange*, t. II, p. 130.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 96-97.

naires nouveaux, courageux et enthousiastes (1). Ils commencèrent par tenir des assemblées nocturnes dans les bois ou dans des lieux presque inaccessibles. A ces conventicules assistaient trois cents, quatre cents, quelquefois jusqu'à quatre mille personnes. Peu à peu les ministres s'enhardirent, prêchèrent en plein jour dans les champs, dans les villages et les bourgades, et s'avancèrent jusqu'aux portes des principales villes. Vers la fin de juin, des conventicules se tenaient déjà dans les faubourgs d'Anvers, de Gand, de Tournai, d'Ypres et de Bruges. L'émulation qui existait entre les diverses sectes augmentait leur hardiesse; elles se disputaient les esprits encore indécis. Le calvinisme avait le plus grand nombre de partisans; les anabaptistes tenaient le second rang; mais les luthériens, quoique en minorité, surpassaient les uns et les autres par la noblesse du rang et la puissance de leurs adhérents. Si chacun s'efforçait de faire valoir ses propres doctrines, tous étaient unis pour détruire la religion catholique. Une multitude infinie de paysans et de bourgeois allaient écouter avec passion les sectateurs de Luther, de Calvin et de Jean de Leyde. Ils avaient soin de se munir d'arquebuses, de pistolets, de rapières, de poignards et de hallebardes pour protéger les prédicants et se défendre eux-mêmes contre les archers. Bientôt on ne compta plus par centaines, mais par milliers les auditeurs qui se pressaient autour des ministres de Genève dans le Tournaisis et sur les frontières de la Flandre. Les mêmes raisons n'y attiraient pas tout le monde. Les uns, déjà révoltés contre la religion catholique, allaient avec allégresse embrasser les opinions des novateurs et pratiquer leurs cérémonies; d'autres, entraînés par la nouveauté, s'associaient presque involontairement aux assemblées qui, selon l'usage de Genève,

(1) S'il s'agissait des catholiques, on trouverait probablement d'autres épithètes : on les désignerait par la qualification de *fanatiques*, que ne méritaient que trop tous ces prédicants nouveaux.

chantaient en chœur les psaumes de David, traduits en vers français par Clément Marot (1) et Théodore de Bèze (2), en flamand ou en hollandais par Luc de Heere (3) et Dathe-

(1) Clément Marot, né à Cahors en 1495, mort à Turin en 1544, était fils d'un valet de chambre de François Ier; il fut fait prisonnier avec ce prince à la bataille de Pavie. Revenu en France, il y mena une vie scandaleuse et fut enfermé dans les prisons du Châtelet sous l'accusation d'hérésie. Il excella dans la poésie légère et galante. Avec son genre d'esprit et de vie, il ne pouvait qu'échouer dans sa traduction des psaumes, adoptée cependant par les protestants de France.

(2) Théodore de Bèze, né à Véselay dans le Nivernais en 1519, mort en 1605, se fit d'abord connaître par des poésies latines élégantes, mais licencieuses. En 1548, il renia le catholicisme à Genève et devint un des principaux chefs des réformés. Il porta dans la controverse une violence extrême. On l'a accusé d'avoir excité la guerre civile dans sa patrie et d'avoir été l'instigateur du meurtre du duc de Guise. Intolérant tout en réclamant la tolérance, il écrivit pour justifier le supplice de Servet, que Calvin fit périr par le feu. Il publia, en 1563, une traduction des psaumes en vers français, qui compléta celle de Marot.

(3) Luc de Heere, né à Gand en 1534, mort à Paris en 1584, fut peintre et poëte. Il orna le jubé et le chœur de Saint-Bavon de peintures décoratives, et contribua à l'exécution des armoiries des chevaliers de la Toison d'or, à l'occasion de la tenue du chapitre de l'Ordre par Philippe II, armoiries qui ornent encore aujourd'hui la cathédrale de Gand. Un grand nombre de ses tableaux ont péri. On a conservé, entre autres, une de ses œuvres exécutée en 1565 pour l'église du village de Saint-Paul, au pays de Waes; elle représente le Sauveur crucifié entre deux larrons, et sur le devant la sainte Vierge et saint Jean. Ce tableau offre de sérieuses beautés et confirme ce que l'on a écrit du talent supérieur de Luc de Heere. A l'exhibition des trésors d'art de la Grande Bretagne à Manchester, en 1857, trois de ses portraits furent exposés; ils peuvent compter, dit Burger, parmi les plus beaux portraits de l'Europe. Luc de Heere épousa une jeune protestante, fille du bourgmestre de Vere, en Zélande; il lui adressa maintes épitres amoureuses, imprimées à Gand en 1565 dans un volume intitulé : *Hof ende Boomgaert van Poësien* (jardin et verger de poésies). Il était encore catholique à cette époque, mais il est probable que ce mariage contribua à son changement de religion. Il se réfugia en Angleterre, et revint dans sa ville natale à l'époque de la Pacification de Gand. Sa traduction des psaumes parut à Gand en 1565, sous ce titre : *Psalmen Davids, na d'ebreusche waerheit ende d'alderbeste translatien, liedekens wijse in dichte gesteldt, op de voijsen en maten van Clement Marot psalmen.* Dans sa

nus (1). Mais le plus grand nombre était attiré aux prêches par l'audace des nouveaux missionnaires, qui, sortis pour la plupart de la classe des artisans, s'efforçaient de fomenter les passions de la multitude. La prédication des doctrines nouvelles avait lieu presque simultanément dans la plupart des provinces. Le Luxembourg, le Hainaut, l'Artois et le comté de Namur en étaient seuls préservés (2).

La répression de l'hérésie continuait cependant, mais faible, hésitante et partielle, plus propre, en un mot, à exciter la colère des novateurs qu'à décourager leur audace. C'est ainsi qu'on exécuta à Audenarde, le 9 juin, sur la grand'place de la ville, un jeune homme de vingt ans, appelé Jean Tuscaens. Ce malheureux avait arraché l'hostie sainte des mains d'un prêtre, et l'avait jetée à terre, en criant : « Je ne puis souffrir plus longtemps cette idolâtrie (3). » Après avoir consulté le conseil d'état et le conseil privé, la gouvernante, émue de ces nouveaux excès, publia, le 3 juillet, un placard général qui menaçait de

préface, il déclare avoir adapté à ses psaumes une musique plus convenable : « C'étaient, dit-il, plutôt des airs de danse que des chants religieux. » *Biographie nationale*, art. de M. Edm. De Busscher.

(1) Pierre Dathenus, religieux défroqué (*jadiz moine au cloistre des carmes lez ceste ville,* disent les magistrats d'Ypres), né en 1531 ou 1532 à Mont-Cassel, mort à Elbing (Prusse), en 1590, est célèbre par la part qu'il prit aux troubles de Gand sous Rythove et Hembyse. Exalté et intolérant, il se montra hostile à la pacification de Gand, et alla, dans ses sermons, jusqu'à accuser le prince d'Orange d'indifférentisme, et même d'athéisme. Il publia, en 1566, sa traduction des psaumes : *Alle de psalmen Davids, ende andere lofsanghen met den fransoyschen dicte in 't nederduisch overgeset door Petrum Dathenum*, sans indication de lieu ni d'imprimeur. *Biographie nationale,* art. de M. Rahlenbeek. Il est bon d'ajouter que cet article, comme tous ceux de cet auteur dans le même recueil, est écrit dans le sens protestant le plus prononcé.

(2) M. Juste, ibid., pp. 97-98; il cite J. de Wesenbeke, p. 164; Strada, lib. V, Bentivoglio, liv. II, *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 425.

(3) *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde sur les troubles arrivés en cette ville en 1566,* avec de nombreuses pièces à l'appui, publié d'après les documents originaux conservés aux archives d'Audenarde, par D. J. Vander Meersch, Gand 1842, p. 18.

mort et de confiscation des biens les ministres hérétiques ainsi que les sectaires qui les accueilleraient et leur donneraient un asile ; le bannissement était prononcé contre ceux qui fréquenteraient les prêches avec des armes ; quant aux autres auditeurs, surtout les parents et les maîtres, responsables pour leurs enfants et leurs domestiques, ils devaient être condamnés à des peines arbitraires. Enfin une prime de six cents florins était promise à ceux qui arrêteraient un ministre et le livreraient à la justice. Ce placard n'empêcha point les prêches. Plusieurs villes, parmi lesquelles se distinguait Anvers, refusèrent même de le publier dans les formes (1).

La duchesse, perplexe et incertaine, était en proie aux plus vives anxiétés. Elle eût voulu réunir des troupes, mais deux obstacles l'arrêtaient, le manque d'argent et la crainte que les sectaires n'appelassent à leur aide les huguenots français. Elle avait été avertie que des émissaires de cette nation avaient visité, en secret et sous des déguisements divers, les places frontières, et qu'ils s'abouchaient avec les mécontents pour mieux effectuer leur projet de s'emparer de quelque ville ou forteresse des Pays-Bas. Anvers surtout était plein de Français ; plusieurs étaient venus jusqu'à Bruxelles. L'attitude équivoque de quelques-uns de ses conseillers, les hésitations des autres ajoutaient encore à ses tourments d'esprit. Les uns déclaraient qu'ils ne prendraient pas les armes pour défendre l'inquisition

(1) M. Juste, pp. 99-100, où sont cités : *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 115 ; Strada, lib. V ; Brandt, liv. VI. — M. Juste ajoute cette note . La propagande des religionnaires se manifestait aussi par des pamphlets acerbes contre les catholiques : « Eodem tempore sectarii, ut plures ad se suaque dogmata pertraherent, in nundinis hebdomadariis et in plerisque locis suos virulentos libellos, ut : *Exequias missæ ; Casum Babylonis ; Antiquam fidei doctrinam contra novos errores papistarum, et convitia contra* R[um] *cardinalem Granvellanum ; Rhythmos* suos *et cantiones adversus* R[m] *fidei inquisitorem (Titelmannum)*, diversas *Fidei confessiones calvinistarum, martinistarum, anabaptistarum,* et hujusmodi, indefesso studio spargunt, vel publice cantant. » *Geusianismus Flandriæ occidentalis,* p. 12.



et les placards; les autres, tels que le duc d'Arschot, les comtes d'Arenberg et de Megem, le baron de Berlaymont, se plaignaient de n'avoir aucun ordre de Sa Majesté pour prendre les armes, et alléguaient de plus qu'il n'y avait pas un seul réal dans le trésor (1). On ne pouvait pas même se fier aux gens de guerre qu'on avait encore sous les drapeaux. Mécontents des retards apportés au payement de leur solde et souffrant de la cherté des vivres, ils commençaient à se débander et à se faire héberger dans les monastères et dans les villages. La gouvernante n'osait les rappeler à la discipline, plusieurs membres de son conseil ayant exprimé l'avis que, si l'on exaspérait les soldats, ils pourraient se joindre aux sectaires (2).

L'agitation qui régnait à Anvers tenait une grande place dans les préoccupations qui absorbaient l'attention de la régente (3). Le 13 juin, il y avait eu une première assemblée publique hors de la ville; elle se composait en grande partie d'étrangers et de jeunes gens attirés par la curiosité. Les sectaires continuèrent ensuite à se réunir dans le bois de Berchem et à Borgerhout, où deux prédicants, l'un teinturier, l'autre corroyeur, annonçaient le nouvel évangile en flamand et en français (4).

(1) Lettre d'Alonso del Canto au roi, écrite de Bruxelles, le 4 juillet 1566. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 427.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. II, p. 101.

(3) La duchesse écrivait, le 18 décembre 1566, à Philippe II : « Ceste ville d'Anvers nous cause et fait principalement les troubles, non seulement de ceste religion, mais pour la désobéissance : car toutes les aultres villes consultent et communiquent avec les ministres dudict Anvers et les consistoires d'illecq, ensemble leurs faulteurs et adhérens, ne faisans rien sans leur adveu et participation, auxquelz semble qu'ilz doibvent commander à tous les autres, et que l'on ne doibt rien faire sans eulx, tellement qu'il est fort difficile de renger les aultres, tant qu'il soit mis ordre en ladicte ville, qui est tant débauchée et corrompue, comme les effectz le démonstrent. » Archives du royaume, *Registre des despesches principales du Roy à la duchesse de Parme,* fol. 228. Citation de M. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. XXXIII.

(4) Dans une relation manuscrite des troubles des Pays-Bas,

Marguerite fit commander aux magistrats communaux d'éloigner sans délai les Français qui se trouvaient à Anvers pour d'autres

conservée à la bibliothèque d'Arras, on lit : « Environ la fin de juing, les sectaires, qui auparavant avoient fait leurs presches en cachette, commencharent à les faire publicquement ès faulxbourgs des villes d'Anvers, Gand, Tournay, Ipre et Bruges, et presque par tous les bourgs de la basse Flandre, en despit des gouverneurs et magistrats : car ministres et prédicans accoururent incontinent d'Allemaigne, France et Angleterre, sy tost qu'ilz entendirent que l'on commenchoit à remuer mesnaige aux Pays-Bas. Deux presches se faisoient du commanchement chascun jour ès faulxbourgs d'Anvers : l'un en flameng pour les martinistes, et l'autre en franchoys pour les calvinistes. Scavés-vous qui estoient les prédicans? L'ung estoit tainturier, et l'aultre coureur de cuir. Lesquelles presches crûrent en peu de temps jusques au nombre de sept, où confluoit une infinité de peuple des villes et villaiges voisins, la pluspart armés de harquebuses, fourches, hallebardes et picques, èsquelles assamblées présidoit, comme capitaine et protecteur, ung meschant pendart nommé maistre Herman. » Ibid., p. XXXV. — C'est dans cette relation, dont l'auteur, contemporain des évènements qu'il raconte, se montre généralement bien informé, qu'on trouve ce portrait curieux du Taciturne : « A la vérité c'estoit un personnaige de merveilleux jugement, lequel tenoit sur tous aultres table magnifique et sumptueuse, où les petits compaignons estoient toujours bien venus, aussi bien que le plus grand. Jamais parolle arrogante ou indiscrète ne sortoit de sa bouche, par colère, ni aultrement; mesmes quand aucuns de ses domestiques lui faisoient faulte, se contentoit de les admonester gracieusement, sans user de menaces. Il estoit d'une éloquence admirable, avec laquelle il mettoit en évidence les conceptions sublimes de son esprit, et faisoit plier les aultres seigneurs de la court, ainsy que bon lui sembloit; sy estoit singulièrement aimé et bien vollu de la commune, pour une gracieuse façon qu'il avoit de saluer, caresser et arraisonner privément et familièrement tout le monde. Au demeurant, d'un naturel timide et craintif... Voilà pourquoi on disoit à la court ung commun proverbe : *Le conseil du prince d'Orange et l'exécution du comte d'Egmont.* — Ledit prince parloit tousjours froidement et sans colère; sa contenance estoit humble et gracieuse, meslée d'une bienséante gravité, et avoit la parolle tant attrayante, qu'il tournoit aisément ceulx qui l'escoutoient à suivre ses opinions. — Quant au fait de la religion, il s'y comportoit si dextrement, que les plus fins n'y sçavoient rien cognoistre : les catholiques le réputoient catholique, et les luthériens luthérien, car il assistoit journellement à la messe avec sa femme et sa fille, qui suivoient l'hérésie de Luther, sans faire samblant d'estre mal content. Il

causes que celles du négoce; elle ordonna en même temps d'assembler la milice bourgeoise, de supprimer les conventicules qui se tenaient en pleine cité, et de dissiper les rassemblements du bois de Berchem. Il fut défendu à tous les habitants, quelle que fût leur qualité, d'assister aux prêches publics. Mais, dès le lendemain, les religionnaires adressèrent des représentations à l'autorité, et, après avoir réclamé son appui, montrèrent qu'ils savaient parfaitement s'en passer. Le dimanche qui suivit la publication de l'ordonnance, les luthériens d'un côté, les

trouvoit mauvaise la sévérité de nos théologiens, en tant qu'ils voloient garder exactement les anciennes constitutions et cérémonies de l'Église, sans céder ung seul point à leurs adversaires; blasmoit les calvinistes, comme gens séditieux et sans repos, et néantmoins avoit en horreur le placart de l'empereur qui les condempnoit à la mort, estimant, ainsy que faisoient lors beaucoup de catholiques, que c'estoit chose cruelle de faire mourir ung homme, pour seulement avoir soustenu une opinion, jaçoit qu'elle fût erronée; disant qu'en choses qui touchoient nostre conscience, la coignoissance et punition devoit estre réservée à Dieu; alléguant la sentence que certain grossier d'Allemaigne allégua quelquefois à l'empereur Charles cincquiesme : *Sire, servés-vous des corps, sans vous souscier des âmes*. Brief, qui l'eust volu croire, l'on eust estably une espèce de religion qu'il fantastiquoit en son esprit, demie catholicque et demie luthérienne, pour donner contentement aux uns et aux aultres, qu'il estime estre le vray moyen pour appaiser les troubles de la crestienté. Mais si vous le considérés d'après son inconstance au fait de la religion, avecq ses aultres comportemens, discours et lettres missives qu'il at escript à diverses personnes, et spécialement au ducq d'Anjou, vous trouverez qu'il estoit du nombre de ceulx qui pensent que la religion chrestienne soit une invention politique, pour contenir le peuple en office par voie de Dieu, non plus ni moins que les cérémonies, divinations et superstitions que Numa Pompilius introduisit à Rome pour adoucir le rude naturel des premiers Romains; couvrans leur impiété du nom spécieux de politique. Ce monstrueux et détestable genre d'hommes, qui sont en grand nombre pour le jour d'huy, ont premièrement abandonné la religion catholique, comme trop sévère et rigide, pour embrasser celle de Calvin, pour estre beaucoup plus libre et complaisante aux désirs de la chair; de calvinistes sont devenus neutralistes, et de neutralistes athéistes, qui est le souverain degré de toute impiété. » *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. III-V.

calvinistes de l'autre, se réunirent dans la campagne, et les deux assemblées ne comptèrent pas moins de treize à quatorze mille personnes. Les sectaires, se voyant en si grand nombre, ramenèrent triomphalement dans la ville le ministre de Calvin. L'autorité communale, se sentant impuissante, députa vers la régente le pensionnaire Jean de Wesenbeke, pour la prier de se rendre en personne dans la ville; elle espérait parvenir ainsi à calmer la multitude. Marguerite répondit qu'avant de prendre une résolution sur cette demande, elle avait besoin de savoir quels moyens on avait de protéger sa personne et d'expulser de la ville les étrangers turbulents qu'on y recevait en si grand nombre.

Sur ces entrefaites, Bréderode arriva à Anvers, avec plusieurs gentilshommes confédérés. Sa présence accrut les inquiétudes des magistrats; de nouvelles instances furent faites auprès de la gouvernante, les 3, 5 et 8 juillet, afin qu'elle pourvût, par sa présence ou par l'envoi de deux ou trois chevaliers de l'Ordre, aux dangers dont la ville était menacée. Marguerite était assez disposée à condescendre aux vœux des magistrats; seulement elle eût désiré que le prince d'Orange et le comte d'Egmont la devançassent à Anvers, et y stipulassent des garanties pour la sûreté de sa personne, aussi bien que contre le renouvellement des prêches; elle leur en fit la proposition (1).

Le prince, dit M. Gachard, ne demandait pas mieux que d'être envoyé à Anvers; mais il ne voulait pas y aller « comme un fourrier, pour apprester le logis de Madame. » Il ne lui paraissait pas convenable non plus d'y aller en compagnie de quelque autre seigneur, « car, écrivait-il, tout le mal qui porroit advenir, je serois seul coulpé, et, s'il y advinst quelque bien, mon compagnon recevroit le bon gré. » Il s'excusa donc auprès de

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 78. — *La description de l'estat, succès et occurrences*, etc., par Jean de Wesenbeke, pp. 16 et 173. — *Justification ms. du magistrat d'Anvers*. Citations de M. Gachard.

la gouvernante, en lui disant que, quoiqu'il ne pût cette fois accepter la mission qu'elle lui offrait, elle le trouverait prêt à obéir, quand elle jugerait à propos de le députer seul à Anvers, et avec l'autorité nécessaire ; il ajoutait qu'alors « il feroit volontiers son devoir de tenir la main, autant que en lui seroit, que nul tumulte ou désordre advinst à la ville. » En même temps, il invita son frère, le comte Louis, à agir « secrètement et dextrement » auprès des membres du *breeden raedt* (le large conseil), afin de les exciter à réclamer son intervention, comme étant leur burgrave (1).

Les insinuations du comte Louis eurent un entier succès. Le dimanche, 7 juillet, plusieurs prêches, où l'on ne comptait pas moins de quinze à seize mille assistants, avaient eu lieu aux alentours de la ville ; toute la population était en émoi (2). Les *wyckmeesters* (chefs de sections) d'abord, ensuite les marchands, au nombre de plus de trois cents, puis les anciens échevins remontrèrent au collège des magistrats « qu'il estoit plus que temps que en la ville se trouvast quelque personnaige et chief pour obvier à tout, à ce nommant le seigneur prince d'Orange, lequel estoit voisin, bien affectionné et agréable aux inhabitans, et davantaige viconte de la ville, et ainsi obligé à la ville, et les bourgeois sermentez à icelluy, et que sa venue donneroit grand contentement à ung chascun (3). » Le magistrat fit de nouvelles tentatives pour déterminer la gouvernante à se rendre elle-même à Anvers. Voyant qu'il ne pouvait l'y décider, il chargea ses députés d'appuyer auprès d'elle la remontrance des membres de la ville (4).

(1) Voy., dans la *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 137-138, la curieuse lettre écrite par le prince à son frère, le 5 juillet. — Voy. aussi la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p 78. Note de M. Gachard.

(2) *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 84.

(3) *La description de l'estat, succès et occurrences*, etc., p. 189.

(4) Op ten x[en] july... hebben die gedeputeerde der stadt van Antwerpen Haerder Hoocheyt te kennen gegeven dat zy zekere brieven van de

Mais on exprimait en même temps une prétention inacceptable : on voulait que la gouvernante ne se fît accompagner à Anvers que de sa cour ordinaire. Le conseil d'état fut d'avis qu'elle ne pouvait accueillir cette requête ; qu'elle se livrerait ainsi « à la miséricorde d'une commune alborotée (1); » que ce serait « de trop grande indignité et desréputation de souffrir, elle estant à Anvers, les assemblées publiques et illicites qui s'y tenoient, » puisque le magistrat avait déclaré qu'il n'était pas en son pouvoir d'y mettre obstacle (2).

Marguerite ne se détermina pas immédiatement à donner au prince d'Orange la mission qu'on sollicitait pour lui. Elle répondit, le 10 juillet, qu'elle voulait y penser ; que d'ailleurs des affaires d'importance rendaient la présence du prince nécessaire à Bruxelles pendant quelques jours (3). Le magistrat insista (4), et la gouvernante finit par céder. Le prince d'Orange

wethouderen hadden ontfangen, om Haer Hoocheyt te requireren dat zoe verre zy niet en soude cunnen comen, zy den prince van Orengen zoude committeren omme t'Antwerpen te comen, alzoe deselve prince, oock als borggrave van Antwerpen, den wethouderen by den ingesetenen en de cooplieden van Antwerpen was aengegeven, overmits der perplexiteit daer inne men hen t'Antwerpen was vindende. *(Justification ms. du magistrat d'Anvers.)* Citation de M. Gachard.

(1) De l'espagnol *alborotado*, troublé, agité. *(Alborotar*, turbar con palabras, ó acciones alguna compañia ó concurrencia de gentes. *Diccionario de la langua castellana compuesto por la real academia).*

(2) *Correspondance de Marguerite d'Autrichc,* pp. 84-85. — *Justification ms. du magistrat d'Anvers.* Id.

(3) Aengaende der compsten van den prince van Orengen, seyde Haer Hoocheyt dat zy noch naerdere daerop zoude letten..., dat se de presentie van den prince van Orenge van doen hadde in zaken van importantien voor zekere dagen. Ibid.

(4) Den XIJen july, hebben de wethouderen gecommiteert zekere heurer medebroedere in der wette, met eenen van de pensionarissen, om nae Brussele te reysene, met brieven aen Haerder Hoocheyt dirigerende, ten eynde dat zoe verre Haerder Hoocheyt nyet gelegen en soude zyn te commen, haer gelieven wilde te committeren den prince van Orengen, als borggrave van Antwerpen, met alsulcken last, als Haer Hoocheyt gelieven soude, hem te gheven, om met zyne teghen-

lui promit en particulier, et renouvela cette promesse devant le conseil d'état « qu'il donneroit ordre à pacifier toutes les émotions, afin de remettre le train de marchandise, et que chascun puist retourner à faire son traffic et mestier, et, quant aux presches, qu'il feroit son mieulx de les empescher en la ville, mesmement dehors, s'il povoit, retenant toujours ladicte ville à la dévotion du Roy (1).

Le 13 juillet, à sept heures du soir, le prince d'Orange arriva

woirdigheyt te mogen versien tegens alle inconvenienten, alsoe eenige van de leden, ingesetenen ende coopluyden t'selve aen de weth zeer ernstelyck hadden versoch. Ibid.

« Tout le monde crioit après la venue dudict seigneur prince, lequel ung chascun désiroit. » (*La description de l'estat, succès et occurrences,* etc., p. 193.) Citation de M. Gachard.

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche,* p. 87. — La gouvernante écrivit au magistrat d'Anvers la lettre suivante : « Très chiers et bien amez, ayans veu les troubles qui, dois quelques jours en çà, se sont meuz en la ville d'Anvers, et considérans que, par leur progrès, icelle pourroit facilement tomber en totale ruine, à très grand desservice du Roy, mon seigneur, et dommaige des pays de par deçà, il nous a samblé envoyer celle part nostre cousin le prince d'Oranges, lequel, pour l'affection qu'il porte au bien des affaires et du service de Sa Majesté, a bien voulu, à nostre réquisition, accepter ceste charge, afin de, par les bons sens et prudence dont il est doué, s'employer à l'apaisement desdicts troubles, asseurance des gens de bien et bons marchans, et réduction de la négociation, trafficq et manufacture, dont desjà s'en veoit la cessation, à leur anchien et accoustumé train. En quoy estant nécessaire qu'il soit secondé de vous, ce est cause de vous avoir dépesché ceste, à ce que luy correspondez avecq toute bonne intelligence, ayde et assistence, que, pour l'effect et bonne exécution de ce qu'il a bien voulu prendre en charge, se offrira de besoing : à quoy nous voulons nous attendre que non seullement vous, mais aussy tous bons et fidelz bourgeois et gens de bien, tiendront tant plus voluntairement la main, que c'est pour chose tendante (pardessus le service de Sadicte Majesté) à conservation de ladicte ville, vostre et leur propre bien, repos, tranquillité et seurté; et néantmoins le vous enchargeons bien acertes. A tant, très chiers et bien amez, Nostre Seigneur soit garde de vous. De Bruxelles, le XIJe jour de juillet 1566. » *Justification ms. du magistrat d'Anvers.* Citation de M. Gachard.

à Anvers. Son entrée dans la ville fut un véritable triomphe. Bréderode, que, malgré les injonctions de la gouvernante, le magistrat n'avait pas su ou n'avait pas voulu en faire partir, vint au devant de lui jusqu'à Berchem, accompagné d'une troupe de gentilshommes confédérés. Les habitants, au nombre de plus de trente mille, s'étaient portés aussi à sa rencontre ou remplissaient les rues par lesquelles il devait se rendre au logis qu'on lui avait préparé. Là le magistrat l'attendait et le complimenta. Le prince avait été accueilli à Berchem par le cri de *Vivent les gueux ;* le même cri se fit entendre, à différentes reprises, pendant le trajet, mais il ordonna, par gestes et par paroles, qu'on eût à s'en abstenir (1).

Les sectaires avaient annoncé l'intention de tenir un prêche le lendemain, et d'y assister en armes. Le prince chercha à détourner les principaux d'entre eux de ce dessein, mais ils persistèrent, et, le 14 juillet, deux assemblées eurent lieu, l'une le matin, l'autre le soir. La première se composait d'environ quatre mille individus, la seconde était beaucoup plus nombreuse. Le 15, il y eut une nouvelle assemblée, « avec célébration de baptesme et mariaige à leur mode. » On y prêcha, comme aux réunions précédentes, en flamand pour les luthériens, en français pour les calvinistes (2).

Le 17, le prince fit assembler la commune en sa présence. Après un long exposé de la situation de la ville et des dangers qui la menaçaient, il proposa les moyens d'amélioration dont il était tombé d'accord avec le magistrat. Ces moyens consistaient à supplier la gouvernante de convoquer les états généraux, et, en attendant, à faire cesser les prêches et les assemblées illicites, ou, tout au moins, à interdire aux habitants de la ville, sous des peines sévères, d'y assister. Cette proposition avait

(1) *La description de l'estat, succès et occurrences,* etc. p. 194.

(2) Lettre des margrave, bourgmestre, échevins et conseil d'Anvers à la duchesse de Parme, du 15 juillet 1566, à la suite de la *Justification ms. du magistrat.*

été communiquée préalablement à la gouvernante, qui y avait donné son assentiment. La résolution unanime de la commune, des gildes, des chambres de rhétorique, des marchands et des bourgeois, appelés à délibérer le 19 et le 20 juillet, fut d'approuver la demande de convocation des états généraux. Quant aux mesures à prendre pour l'interdiction des prêches, tous s'en remirent au prince et aux magistrats ; ils exprimèrent seulement le vœu qu'elles leur fussent communiquées. Le magistrat envoya immédiatement des députés à Bruxelles, chargés de porter ces résolutions à la connaissance de la gouvernante (1).

Cependant les prêches continuaient. Le 23 juillet, le prince fit de nouveau convoquer la commune, et lui proposa la levée d'un corps de douze cents bourgeois, afin d'assurer la garde et la tranquillité de la ville. Il demandait, en même temps, que chacun agît auprès des sectaires de sa connaissance en vue de les faire renoncer aux prêches, moyennant l'assurance d'une amnistie pour le passé qui serait réclamée de la gouvernante, et cela jusqu'à ce que les états généraux eussent délibéré sur la situation du pays (2).

Les anciens échevins, les *wyckmeesters*, les métiers, donnèrent leur réponse le 24 ; les serments, les chambres de rhétorique, les confrères du Saint Sacrement et les marchands le 26. Tous approuvèrent le moyen proposé pour faire cesser les prêches, et s'engagèrent à en assurer le succès par leur concours ; mais ils n'admirent pas la levée d'un corps de bourgeois, à laquelle ils voyaient de notables inconvénients. Ils déclarèrent, du reste, qu'ils étaient prêts à s'employer, comme ils y étaient tenus, pour le service du roi et la garde de la ville (3). Quelques jours

(1) *Justification ms. du magistrat d'Anvers.*

(2) *La description de l'estat, succès et occurrences*, etc., pp. 206-207. — *Justification ms. du magistrat d'Anvers.*

(3) Le magistrat écrivait à la gouvernante le 28 juillet : « Quant au point pour asseurer la ville par moyen de tenir en souldée certain nombre de bourgeois, pour les avoir plus prestz et à la main en toutes

auparavant, la commune avait demandé que le prince fût investi de l'autorité de surintendant ou gouverneur; elle renouvela cette demande.

Le prince en référa à la gouvernante En attendant sa décision, il s'occupa, de concert avec le magistrat, des dispositions à prendre pour la sûreté de la ville, dans le sens de l'avis exprimé par la bourgeoisie. Le 27, il convoqua les nations d'Allemagne, d'Oostlande, d'Espagne, d'Italie, de Portugal et d'Angleterre, leur fit part de ce qui avait été négocié avec la commune, et les engagea à continuer leur trafic et à rappeler ceux de leurs membres qui s'étaient retirés.

La duchesse de Parme fit expédier, le 3 août, des lettres patentes (1) par lesquelles le prince était établi surintendant de

occurrences et soubdaines nécessitez qui se pourroyent esmouvoir en ceste dicte ville, n'ont ceulx de la bourgeoisie et commune icelluy moyen trouvé bon, pour plusieurs respectz, et, entre autres, que le mesme causeroit diversité entre les bourgeois, considéré que les aultres bourgeois debvroyent aussy tenir le guet, et quant et quant estre pretz à tous inconvénients, sans souldée, et encoires estre tenuz contribuer aux despenses desdicts souldoyés, et que ceulx qui se mectroyent en service de souldée ne seroyent que gens méchaniques, de petite qualité, lesquelz pourroyent estre divertiz, sur l'espoir de s'enrichir des biens des bons bourgeois et marchans, et qu'ilz ne treuvent convenir que, en une ville marchande, soit observé l'ordre militaire, puisque, par les bourgeois et inhabitants, l'on peult préserver icelle, estans ad ce obligez de droict de nature et par serment; ayans présenté s'employer pour le service de Sa Majesté et la garde et tuition de la ville contre tous maulx, esmotions et inconvéniens, sur les mesmes obligations, conditions et effect, aultant et plus que ne feroyent les bourgeois souldoyés, et à cest effect seconder touttes telles ordonnances que à ceste fin par son Excellence et nous seront faictes, et que les contrevenans soyent punis et mulctez selon icelles; offrans corps et biens pour asseurer la ville et les marchans. » Archives du royaume, papiers d'état, reg. *Correspondance d'Anvers,* 1561-1568, fol. 175. Citation de M. Gachard.

(1) Je n'ai pas, dit M. Gachard, trouvé ces lettres patentes. — Le magistrat avait envoyé ses députés à la gouvernante, pour la presser de conférer la surintendance au prince. Marguerite fit apostiller leur représentation, le 3 août, dans les termes suivants : « Son Altèze donne

la ville d'Anvers. Elle ne l'avait pas fait sans hésitation; elle justifia le retard en alléguant les embarras que lui causait un nouvel écrit des gentilshommes confédérés, et en faisant remarquer que la commission donnée précédemment au prince contenait implicitement les pouvoirs de surintendant. Sur le point des états généraux, elle assura le prince, ce qui était vrai (1), qu'elle avait écrit au roi pour être autorisée à les convoquer, et elle l'autorisa lui-même à garantir en son nom un pardon général à tous ceux qui, ayant assisté aux prêches, promettaient qu'ils n'y retourneraient plus.

Le 6 août, le prince soumit au *breeden raedt* le projet d'ordonnance préparé par lui et le magistrat en ce qui concernait la garde de la ville; le lendemain, il en fit donner connaissance aux serments, aux chambres de rhétorique, aux marchands et aux habitants *(coopluyden ende ingesetenen)*. Ce projet obtint l'approbation générale, et l'ordonnance fut publiée le 13. Le prince, en l'envoyant la veille à la gouvernante, lui avait fait observer que le service du roi, non moins que le bien de la ville, exigeait que les dispositions en fussent exécutées promptement, et l'avait suppliée « de lui mander sur ce son bon plaisir. » La duchesse lui répondit, le 14, qu'elle espérait le voir sous peu et qu'elle remettait sa décision à ce moment.

En promettant aux sectaires une amnistie générale, à la seule condition qu'ils s'abstinssent de toute assemblée et de tout exercice public de leur culte, jusqu'à ce que le roi, de l'avis des états généraux, eût modifié les placards, on s'était flatté de les voir rentrer dans l'ordre. Il n'en fut rien : cette conces-

au prince d'Orange toute autorité de faire et ordonner en ladicte ville ce que, pour le service de Sa Majesté, le bien et la tranquillité d'icelle ville, il trouvera convenir, selon qu'elle luy a faict escripre plus amplement. » *Justification ms. du magistrat d'Anvers.* — Mais le magistrat insista, par lettre du même jour, sur l'expédition des patentes de surintendant.

(1) Voir ses lettres au roi, des 19 et 31 juillet, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche,* pp. 93 et 131.

sion au contraire ne fit que les enhardir. Le 28 juillet, il y eut un prêche auquel assistèrent neuf à dix mille individus, hommes, femmes et enfants ; une partie de cette assistance était armée. L'après-midi du même jour, une autre assemblée presque aussi nombreuse se forma. Les dimanches étaient régulièrement consacrés à des réunions du même genre (1). Sous le coup de ces excitations répétées, les esprits étaient en proie à une défiance et à une agitation toujours croissantes. Il était visible que des évènements graves se préparaient.

Les mêmes symptômes se manifestaient, d'une façon des plus inquiétantes, sur d'autres points de la Belgique. Après Anvers, c'était Tournai qui se signalait le plus par les démonstrations du peuple en faveur des doctrines nouvelles. Le 23 juin, un prédicant nommé Ambroise Wille, couvreur de profession, avait prêché au pont d'Ernouville, en présence d'une foule considérable. Le 30, un autre ministre, nommé Lagrange, de Narbonne, en fit autant au Pont à Rieu, hameau de Barge, près de Tournai. Dans cette réunion, il se félicita, après avoir prêché sa parole l'espace de trois ans dans les cavernes, au milieu des forêts, de pouvoir la faire entendre maintenant à la face du soleil. Il espérait, disait-il, qu'avant quinze jours il lui serait donné de l'annoncer dans la ville même (2).

Les religionnaires des environs de Gand avaient pour prédicateur un moine apostat qui venait des environs d'Audenarde, où, le premier, il avait osé tenir une assemblée publique. Ce ministre, alors très renommé et d'une faconde peu commune, était Herman De Struyckere, natif de Zwolle, en Over-Yssel.

(1) M. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. XL-XLVII.

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 118. — Chotin, *Histoire de Tournai,* t. II. — « Les hommes et jeunes garçons, dit Jean Cousin, portoient attachés à leurs chapeaux ou bonnets ronds, au lieu de médaille, bague ou joyau, une petite escuelle ou gobelet, voir même une escaille de gland ou autre chose semblable pour marque qu'ils tenoient le parti des gueux. » *Histoire de Tournai*, ch. LV.

Le 14 juin, sept à huit mille auditeurs, avertis d'avance, s'étaient groupés autour de lui, à peu de distance de Gand. Un catholique zélé, Cornélius Croes, bailli de Ghendtbrugge, réunit aussitôt ses sergents et entreprit de dissiper cette réunion. Il fondit à cheval sur l'auditoire, l'épée nue dans la main droite, et un pistolet dans la gauche. Mais les assistants s'étaient serrés autour du prédicateur, qui se sauva dans un bois voisin. Les sectaires alors, se sentant forts de leur nombre, s'armèrent de pierres et attaquèrent le bailli, qui dût lui-même pourvoir à son salut. Le 2 et le 3 juillet, Herman De Struyckere put tenir de nouveaux prêches (1). Les sectaires d'Audenarde, de leur côté, continuaient à se rassembler en plein jour, dans des lieux très rapprochés de la ville. On y comptait jusqu'à quatre ou cinq mille personnes, parmi lesquelles un grand nombre de villageois armés de bâtons, de piques, de pertuisanes, de javelines et d'arquebuses. Ils avaient soin d'ailleurs, ajoute M. Juste, d'amasser une grande quantité de pierres autour de la chaire du prêcheur (2).

Le 7 juillet, un dimanche, trois ou quatre mille sectaires se réunirent dans les faubourgs de Valenciennes, et y célébrèrent des baptêmes et des mariages. Le même jour, Ambroise Wille, escorté de cent cinquante cavaliers, tint aux Follais, dans un des faubourgs de Tournai, une assemblée, à laquelle assistaient plus de huit mille personnes, dont la plupart étaient munies de bâtons, de pistolets et d'arquebuses. Les *serments*, convoqués

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, pièce XIII[e]. — P. Bernardus de Jonghe, *Gendtsche geschiedenissen of kronyke van de beroerten en ketterye binnen, en ontrent de stadt van Ghendt, sedert het jaer 1566*, etc. Tom. I, p. 7. — Le Père Bernard de Jonghe, auteur de cet ouvrage, fruit de recherches scrupuleuses et considérables, était un religieux dominicain, natif de Gand et mort en cette ville, le 24 octobre 1749. On lui doit un autre ouvrage très estimé, le *Belgium dominicanum*, édité à Bruxelles par Fr. Foppens, en 1719.

(2) *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenarde* (lettre à la duchesse de Parme, du 6 juillet 1566), p. 9.

par l'autorité communale, déclarèrent qu'ils ne se sentaient pas assez forts pour empêcher les prêches, et que d'ailleurs ils n'étaient pas disposés à se servir de leurs armes contre des assemblées, où figuraient leurs parents et leurs amis. Le jeudi suivant, 11 juillet, une nouvelle réunion eut lieu derrière l'abbaye des Prés. Quoiqu'elle fût moins nombreuse que la précédente, le prédicant se montra plein d'audace et il dit à ses auditeurs qu'ils devaient sommer le magistrat de relâcher deux calvinistes détenus pour cause de religion, ou qu'on les délivrerait par la force. Le magistrat s'empressa de faire transférer ces prisonniers, pendant la nuit, au château (1).

Partout, dit M. Juste, les sectaires menaçaient ouvertement d'user de voies de fait, si on voulait les empêcher de donner un libre cours à leurs manifestations. Ils trouvaient des chefs pour les mettre en ordre de guerre ; ils étaient assistés de gens à cheval ; ils s'étaient munis de corselets, morions, arquebuses, pistolets, haches, hallebardes et de toute sorte d'armes offensives et défensives ; ils s'imposaient entre eux des contributions ; conduisaient enfin et reconduisaient, avec une sorte d'appareil militaire, les prédicants et les ministres. Les paysans des environs de Lille, enrôlés et armés, avaient déclaré que si l'on touchait à un prédicant ou à quelqu'un d'entre eux, ils se soulèveraient tous. A Tournai, des gentilshommes à cheval veillaient sans cesse sur les ministres logés à l'*Écu de France*, en la paroisse Saint-Piat ; un peu plus tard, ceux-ci furent même hébergés par des membres de la confédération. Les prédicants, se voyant ainsi soutenus et encouragés, ne gardaient plus aucune mesure : ils baptisaient, mariaient, enterraient à leur guise ; ils demandaient l'autorisation de prêcher dans l'enceinte

(1) *Histoire de Tournai,* par Jean Cousin, chap. LV; — Même Histoire, par Chotin, t. II, passim. — *Extraits des registres des consaux de Tournai,* par M. Gachard, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire,* t. XI, 1re série, p. 408. Ces citations sont empruntées à M. Juste, auquel nous devons tous ces détails.

même des villes ; ils réclamaient la liberté de religion et des temples pour leurs prosélytes. L'autorité du magistrat, celle du gouvernement, ne comptaient presque plus pour rien. Une foule de ministres, étrangers et nationaux, quelques-uns moines défroqués, d'autres sortis de la classe bourgeoise ou ouvrière, mais tous animés du même fanatisme, ne cessaient d'exciter la multitude. C'étaient Ambroise Wille, à Tournai ; Gui de Bray et Pellegrin Lagrange, à Valenciennes ; Nicaise Verschueren et Herman de Struyckere à Audenarde et à Gand ; François Junius, à Anvers ; Pierre Dathenus, dans la Flandre occidentale (1).

En présence de ces tentatives audacieuses, les chefs des confédérés prenaient, eux aussi, une attitude plus menaçante, et provoquaient une nouvelle assemblée générale de leurs adhérents. Il régnait toutefois une grande diversité de vues parmi ces derniers, et plusieurs ne paraissaient pas contraires à l'emploi des moyens violents. Bréderode et le comte Guillaume vanden Berg se signalaient par leur exaltation, leur animosité contre les catholiques, et leur résolution avouée de prendre les armes si l'on avait recours à quelque mesure qui ne leur parût pas raisonnable (2). Profiter de l'effervescence populaire pour obtenir de nouvelles concessions, et, s'il le fallait, se préparer à une lutte ouverte : tel semble avoir été le but des chefs de la confédération, lorsque, sur la fin de juin, ils écrivirent à leurs députés dans les provinces pour se concerter sur la tenue d'une nouvelle assemblée générale. Les chefs et les députés se réunirent à Lierre le 4 juillet, et là furent probablement résolus et le départ de Bréderode pour Anvers et la convocation d'une assemblée générale des signataires du Com-

(1) *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièces XVe et XXIIIe, pp. 83 et 120. — Voir M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 109-110.

(2) Voir, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 122, une lettre adressée le 23 mai 1566 par le comte vanden Berg à Louis de Nassau, et les lettres écrites au même, pendant les mois de mai et de juin, par Bréderode, pp. 108, 127 et 131.

promis, pour le 14 juillet suivant, à Saint-Trond, ville qui appartenait à la principauté de Liège. Louis de Nassau s'était chargé de traiter avec le prince-évêque, Gérard de Groisbeck (1), et lui avait envoyé le seigneur de Villers pour en obtenir la permission de s'assembler en cette ville. L'évêque dépêcha au comte Louis deux gentilshommes pour le détourner de son projet ; il invoquait les constitutions impériales qui défendaient des réunions de ce genre dans les villes de l'empire et les relations de bon voisinage avec le roi catholique. Nassau répondit, de bouche et par écrit, que la réunion n'aurait rien d'inquiétant, qu'elle ne se ferait par armes ni main forte, et que d'ailleurs la duchesse de Parme en était avertie. L'évêque persista dans son refus : il envoya à Saint-Trond le grand mayeur de la cité de Liège et d'autres personnages importants pour le déclarer aux confédérés. Mais les habitants, craignant que s'ils fermaient leurs portes au comte Louis, celui-ci ne s'en vengeât sur les possessions qu'ils avaient à la campagne, le laissèrent pénétrer dans leurs murs, le 15 juillet au matin, avec ses compagnons (2).

Bréderode, ayant quitté Anvers le 14, ne tarda point à rejoindre Louis de Nassau ainsi que les deux autres chefs des confédérés, le comte vanden Berg et le comte de Culembourg. Ils étaient suivis de la plupart des nobles, qui avaient présenté à la gouvernante la requête du mois d'avril. Plus de deux cents vinrent à cheval, les autres en chariot. Il ne manqua point non

(1) Gérard de Groisbeck ou Groosbeck, coadjuteur de Robert de Berghes depuis 1562, avait été élu à l'unanimité par le chapitre pour lui succéder, lorsque celui-ci eut résigné, le 14 mai 1564, la dignité épiscopale. L'année suivante, ayant reçu la confirmation du pape, il fut sacré, en l'abbaye d'Herckenrode, par l'archevêque de Cambrai.

(2) Oppidani, metu ne illi, si prohiberentur, infensi messem corrumperent, et villas et casas per agros incenderent, Brederodium ac reliquos sine contentione in oppido accipiunt. Strada, lib. V. — Instruction donnée le 16 juillet par l'évêque de Liège à son écuyer Octavien de Palme, pour rendre raison à la duchesse de Parme de l'entrée du comte Louis de Nassau et d'autres seigneurs à Saint-Trond, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 431.

plus de ministres calvinistes et luthériens. Parmi les gentilshommes présents, les uns s'étaient accoutrés d'un drap brun comme portaient les franciscains, les autres avaient attaché des queues de renard à leurs chapeaux ; ceux-ci portaient des écuelles et des calebasses ; ceux-là avaient fait broder sur leurs habits des trousseaux de flèches ; et leurs serviteurs ne se faisaient faute de crier : *vivent les gueux !* On remarquait néanmoins l'absence de plusieurs des confédérés du Luxembourg, qui avaient refusé péremptoirement de dépasser la limite du Compromis (1).

Le prince d'Orange, retenu à Anvers, n'en surveillait pas moins attentivement de là la réunion de Saint-Trond. A cette époque de sa vie, il se montrait favorable aux luthériens, se défiait des calvinistes et détestait les anabaptistes, contre lesquels il aurait même voulu publier un édit, si la régente ne s'y était opposée. Le 16 juillet, il écrivait à son frère être informé que plusieurs sectateurs de Calvin se trouveraient à Saint-Trond. « Comme ce sont gens, disait-il, qui pour un peu de bon semblant qu'on leur témoigne, prennent beaucoup d'audace, il faut leur donner aussi peu d'espoir qu'il sera possible, en cas qu'ils réclament la protection des confédérés, pour

(1) Voir, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 153-154, une lettre de quelques nobles confédérés, refusant d'assister à la réunion de Saint-Trond. — « La réunion, dit à propos de cette lettre M. Groen, avoit pour but d'aviser aux moyens de se disculper, de tranquilliser le pays et surtout aussi de se défendre, en cas que le roi voulût user de violence contre eux. L'attitude de cette réunion, où beaucoup de nobles comparurent, étoit extrêmement menaçante et prouvoit que les principaux membres de la confédération, soutenus ou plutôt poussés en avant par une grande partie du peuple, avoient le sentiment de leur force vis-à-vis du souverain. Elle causa beaucoup de frayeur... Les confédérés, repoussant d'ailleurs toute idée de *pardon,* exigeoient une *assurance* qu'on ne leur vouloit aucun mal, et étoient assez disposés et assez bien préparés à se donner eux-mêmes des garanties, si on refusoit de leur en donner. — D'après cela il n'est pas surprenant que plusieurs confédérés se fissent scrupule de venir à Saint-Trond. »

que ceux-ci les assistent en leurs prêches désordonnés (1). »

Les confédérés ne suivirent pas l'avis du prince; ils promirent une protection égale aux calvinistes et aux luthériens, dont les mandataires s'étaient rendus à l'assemblée de Saint-Trond. Une supplique avait été présentée aux signataires du Compromis au nom de tous les protestants des Pays-Bas (2). Les pétition-

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 158. — Voici le texte de la lettre du Taciturne : « Mon frère, j'ay entendu qu'il y at aulcuns de ceulx qui tienent la loy de Calvin, qui se trouveront en ceste assemblée, et comme sont gens qui de peu de bon samblant que l'on leur faict, prendent un gran piet et audace, et que je scay qu'il y at beaucoup d'entre vous de la mesme loy; pour éviter tous inconvéniens qui porriont succéder par eulx, si y pensent avoir quelque solagement et assistence de vos aultres, dont facillement redunderoit la totale ruine du pais, comme je me commence apercevoir en ceste ville qu'i marchent jusques à maintenant de bien grande audace et peu de respect du bien public; vous prie de tenir la main que l'on leur donne si peu d'espoir que faire se porrat de les assister en ces presches désordonés, et vous diray plusieurs choses qui sont passé issi, bien au contraire de ce que me dittes à Bruxelles, retournant de Lire (Lierre); parquoy il est plus que nécessaire les rebastre la confidence qu'ilz ont; ilz viennent bien si avant de dire que, oires que l'on leur permesteroit la confession Augustune, qu'ilz ne se contenteroient. Je vous lesse penser à quoy ilz prétendent. Je n'ay le loisir de faire ceste plus longue, sinon que vous recommande la sagesse et le bien du pais, et prie Dieu vous donner la grâce le povoir faire. D'Anvers, ce 16 de juillet A° 1566. — Vostre bien bon frère à vous faire service. Guillaume de Nassau. »

(2) Les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 159-160, donnent le texte de cette supplique *présentée à la Noblesse à St. Tron par les marchands et peuple de par deçà;* nous le reproduisons : « Aux sengneurs et noblesse assemblée à St. Tron. — « Les marchands et le commun ne scauroyent assés remercier vos seigneuries de ce que depuis quelques moys en çà, considérans l'intollérable joug de l'inquisition et placars, ils se sont délibérés de charger plustost tous les mauvais grés sur leurs espaules que d'endurer l'oppression du peuple par trop assujetty aux inquisiteurs et leurs commis. Toutesfois lesdits remonstrans considérans que l'ouverture leur estoit jà faicte, ils n'ont trouvé par conseils de s'arrester à la porte, ains de passer plus avant, si que depuis ung mois ou environ ils se sont assemblés publicquement pour satisfaire à leur conscience et à l'ardeur et zèle du peuple, lequel il estoyt impossible de le plus contenir. Or d'aultant qu'ils

naires, après avoir remercié les confédérés des efforts déjà faits par eux pour combattre l'oppression religieuse, déclaraient que, profitant de l'ouverture qui leur était ménagée par ces efforts, ils n'avaient pas trouvé bon de s'arrêter à la porte, mais qu'ils avaient voulu passer plus avant. Les députés de la confédération, Bréderode et Louis de Nassau en tête, assurèrent le *peuple* (1) par écrit qu'il ne lui serait fait aucun tort ou violence pour le fait de la religion, aussi longtemps que les états généraux n'en auraient pas autrement ordonné, à condition que le *peuple* se conduisît modestement et se soumît pleinement à la résolution desdits états généraux, suivant en cela l'exemple de la noblesse assemblée à Saint-Trond. Mais les confédérés ne se contentèrent point d'assurer une protection égale aux luthériens et aux calvinistes ; ils prirent des mesures, comme

apperçoyvent assez que par divers moyens on tâche de dissiper et rompre l'advancement de la prédication de l'évangile desjà fort engravée au cœur du peuple, et que les magistrats sont totallement contraires, ils ont despuis considéré où ils pourroyent avoir refuge après la confiance qu'ils ont eu en Dieu touchant l'équité de leur cause, sy que jettans l'œil d'ung costé et de l'autre, ils ne voyent de toutes parts que menaces et menées secrètes pour dissiper le troupeau du Seigneur. Vous aultres doncques, Messieurs, estes ceulx sur lesquels ils ont l'œil fiché et desquels ils implorent non seulement la faveur, mais aussi l'assistence au besoing, tellement qu'ils ont conceu ceste bonne et sainte espérance de vos Seigneuries, qu'elles n'endureront en façon que ce soyt, que tort ou violence leur soyt faicte pour l'exercice de la religion évangélique. Ils supplient doncques très humblement au nom de Dieu, qu'il plaise à vos Seigneuries les prendre soubs vostre protection, les défendans contre tous leurs ennemys, à ce qu'aulcuns empêchemens ne leur soyent donnés pour l'exercice de ladite religion, et pour leur donner plus grande asseurance de vostre bonne volonté envers le païs, à la conservation de la paix et repos public, que certains nobles soyent députés pour chascun quartier, affin de pourvoir aux troubles apparentes, jusques à ce que il y soyt aultrement pourveu par les estats-généraulx, légitimement assemblés. Que faisant, lesdits remonstrans seront obligés de plus en plus prier Dieu pour vostre prospérité, ensamble employer corps et biens pour conserver le païs en repos, et ferez bien. »

(1) Voici la réponse publiée d'après l'original et avec les signatures,

le reconnait M. Juste, pour opposer, le cas échéant, la force à la force (1).

ibid., pp. 161-162 : « Il est résolu par les seigneurs députez (*a*), qu'on asseurera le peuple que l'on ne luy fera aulcun tort ou violence pour le fait de la religion, jusques à ce que par les estats généraux rassamblez en soit aultrement ordonné : à condition que ledit peuple se conduise modestement, se submectant entièrement à la résolution desditz estats généraux, comme la noblesse ichy assemblée.

Philippe van der Meeren.

Charles de Levin (seigneur de Famars).
Guillaume de Berghe.
Jan d'Estour (mel).

Charles le Revel.
Philippe de Marbays.
S. de Loverval.

Bernart de Malbergh.

A. de Berghes. (seigneur de Dolhain.)

H. de Brederode.
Louis de Nassau.

Florent de Pallant.
J. de Montegny.
Jean de Marnix.
Françoys de Haeften.
Florent de Boetzeler et d'Aspren.

Bernart de Mérode.
Martin de Tserclaes.
De Houchin.
Jan le Sauvaige.
René de Renesse.

(*a*) On trouve ici les noms de tous ceux qui, avec le comte Louis, furent députés vers Madame : Eustache de Fiennes, Ch. le Revel' B. de Mérode, Ch. van der Noot, G. de Montegny, M. Tserclaes, Ph. v. d. Meeren, Ph. de Marbays, J. de Montegny, Ch. de Levin, Fr. de Haeften et J. le Sauvaige. Peut-être les *seigneurs députés* de cette liste sont les *nobles députez pour chascun quartier*. Note de M. Groen van Prinsterer.

J. D. van den Bourch.

Cornille de Ghistelle.
Albrecht van Huchtenbrouc.

Jean de Casembrot.
S. de Bacquerzele.

Bouton. (apparemment Claude Bouton, seigneur de Corbaron).
Ch. de van der Noot.
P. Marmer.
J. D. Renesse.
Snoey. (apparemment J. Sonoy.)
Eustache de Fiennes. »

(1) La réponse des députés ne paraît pas, dit M. Groen, avoir entièrement satisfait et rassuré les pétitionnaires. A la suite de délibéra-

La résolution adoptée par les confédérés de se réunir à Saint-Trond avait accru les inquiétudes de la régente. Elle essaya de dissoudre adroitement leur assemblée, ou tout au moins de les apaiser par de nouvelles promesses, et chargea de cette négociation délicate les deux membres les plus populaires de son conseil, les chefs reconnus de l'opposition, le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Les confédérés furent invités à désigner des représentants qui s'aboucheraient avec ces deux seigneurs. La petite ville d'Arschot avait été choisie d'abord pour le siège de cette conférence, mais le prince d'Orange ayant fait observer qu'il ne pouvait s'éloigner d'Anvers, la gouvernante, d'accord avec le comte d'Egmont, se détermina pour le bourg de Duffel, qui n'était qu'à deux lieues de cette ville, et où il pourrait se

tions ultérieures, ils proposèrent quelques points sur lesquels ils désiroient avoir une réponse précise. Voilà ce qui résulte d'un document très curieux, qui semble être écrit de la main du comte Louis de Nassau. M. Groen donne ensuite le document, sous ce titre : *Mémoire de ce qu'il semble qu'on pourroit respondre à ceulx de la religion, mesmement des points qu'on aura à huider (vider) à l'assemblée. Archives*, t. II, pp. 163-167. M. Groen continue ensuite : « Quel que puisse avoir été le résultat de ce Mémoire, il est certain que les confédérés prirent le peuple, les luthériens et les calvinistes, sous leur protection ; ils donnèrent l'assurance qu'il ne seroit fait aucune violence pour le fait de la religion ; démarche bien hardie et très inconsidérée. En outre on prit des mesures pour opposer, le cas échéant, la force à la force... Malgré les assertions si positives de M. Bilderdyck, la protection promise est un fait constaté, et la résolution de lever des troupes est également avérée. Il est vrai que Strada écrit : « Nunciatur Gheusios circiter duo millia conventuros Trudonopolim... deliberaturos an arma suscepturi sint, animato ubique populo. *De armis falso nunciatum est.* » Mais ceci se rapporte à une prise d'armes immédiate. Les confédérés ne firent pas mystère de leur résolution, disant ouvertement à la gouvernante : « Nous avons esté contraints chercher les moyens de faire amis en certain pays pour nous en servir et ayder en cas qu'on voulût procéder allencontre de nous et les subjects et vassaux du Roy plus avant par voye de fait, et non à autre fin. » Le Petit, *Chronique de Hollande,* p. 109. Et invités par la duchesse de s'expliquer plus clairement, ils ajoutèrent : « Ce n'est sinon en ce pays-ci et en Allemagne. »

transporter sans inconvénient, puisque la négociation, lui écrivait-elle, exigeait absolument son assistance.

L'entrevue des chefs de l'opposition avec les députés des confédérés eut donc lieu à Duffel, le 18 juillet. Ces députés étaient Bréderode, le comte de Culembourg, Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes ; Ghislain de Fiennes, seigneur de Lumbres ; Charles le Revel, seigneur d'Audrignies ; Charles van der Noot, seigneur de Risoir ; Philippe de Marbais, seigneur de Louverval ; Vendeville, Bernard de Mérode, Jean le Sauvaige, seigneur d'Escaubecque, et Jean de Casenbroot, seigneur de Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont. Les représentants de la gouvernante avaient été chargés de leur rappeler les engagements pris par eux en ce qui concernait le maintien de l'ordre public, ainsi que leurs devoirs envers le roi et la patrie, et de les assurer ensuite que, s'ils voulaient faire ce qui était en leur pouvoir pour la cessation des prêches, la duchesse s'emploierait à Madrid pour que les torts précédents fussent mis en oubli. Les deux seigneurs étaient de plus autorisés à déclarer en son nom qu'elle allait immédiatement solliciter du roi l'autorisation de convoquer les états généraux (1). Après avoir échangé quelques explications, les députés déclarèrent ne vouloir traiter qu'à Bruxelles même, les divers points sur lesquels la *compagnie*, c'est ainsi qu'ils désignaient la confédération, leur avait confié la mission de délibérer (2).

Les députés revinrent à Saint-Trond, enchantés de l'accueil

(1) Lettre française de la duchesse de Parme au roi, du 19 juillet 1566, dans le Registre des *dépesches principales du Roy à la duchesse de Parme*, fol. 88-93, aux Archives du royaume. (Le texte qui est donné de cette lettre dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche* est incomplet).— Instruction de la duchesse pour le prince d'Orange et le comte d'Egmont, dans le manuscrit intitulé *Pièces du seizième siècle*, t. I, fol. 102. Citation de M. Gachard.

(2) Lettre de la duchesse au roi, du 31 juillet 1566. *Correspondance de Marguerite*, pp. 120-138.



que leur avaient fait le prince d'Orange et le comte d'Egmont, et se vantant que ces deux personnages s'étaient déclarés pour eux (1). Bréderode avait trouvé bon de s'effacer momentanément. Louis de Nassau, qu'on avait vu à Saint-Trond environné de douze hallebardiers, semblait devenu le véritable chef de la confédération, dont il était l'âme depuis l'origine. Avant de se séparer, les nobles le choisirent, ainsi que onze autres gentilshommes, pour traiter avec la cour. Ces délégués étaient Eustache de Fiennes, Charles le Revel, Bernard de Mérode, Charles van der Noot, G. de Montigny, seigneur de Noyelles ; Philippe de Marbais, J. de Montigny, seigneur de Villers ; J. le Sauvaige, seigneur d'Escaubecque, Bernard de Malberg, le seigneur de Ghistelles et Fr. de Haeften. Ils arrivèrent à Bruxelles, le 25 juillet au soir. Le lendemain, ils se présentèrent au palais, ayant tous rasé leur barbe, mais conservant les insignes de la confédération suspendus à un ruban rouge. Les courtisans les appelaient par dérision les douze apôtres. Marguerite les accueillit avec un déplaisir non dissimulé, et refusa d'entrer dans aucune explication sur l'objet de leur mission.

(1) Depuis, dit M. Juste, qu'il avait insisté pour obtenir la démission des hautes charges dont il était revêtu, Guillaume de Nassau travaillait plus ardemment à saper la domination religieuse et politique de l'Espagne. Il soutenait, il encourageait sous main les confédérés, il conspirait avec eux ; mais toute sa conduite était calculée de manière à dérouter les soupçons. Tant qu'il n'aurait pas abandonné effectivement les gouvernements et les emplois qu'il tenait de Philippe II, il devait s'avancer avec une prudence extrême et souvent louvoyer entre les partis. Cette réserve, toute politique, et à laquelle l'obligeait sa position, se manifesta dans un Mémoire qu'il fit remettre à Bréderode, soit pendant l'entrevue de Duffel, soit peu après. Il voulait que celui-ci tînt la main à ce que les gentilshommes réunis à Saint-Trond ne commissent nul désordre qui pût porter atteinte à leur réputation, et il les engageait à traiter les affaires avec gravité. Ils devaient avoir soin que les députés qui seraient envoyés auprès de la duchesse de Parme se comportassent avec modestie et courtoisie pour ne pas aigrir les choses. Ouvrage cité, t. II, pp. 134-135. Le Mémoire dont parle M. Juste se trouve dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 168-170.

Après qu'ils l'eurent saluée, elle les renvoya à une commission composée du comte d'Egmont, du seigneur de Hachicourt et du conseiller d'Assonleville. Le mécontentement accrut leur énergie. Ils résolurent sur le champ de lever des troupes en Allemagne, refusèrent d'exposer leur commission aux conseillers de Marguerite, et la contraignirent, quoiqu'elle en eût, à les recevoir officiellement et à les entendre (1).

Marguerite leur donna audience le 30, en présence des membres du conseil d'état, et les délégués lui remirent leur nouvelle requête, qui avait été sinon entièrement dictée, du moins revue par le prince d'Orange afin de la rendre plus

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. CXXXIX, 437 et 444. — *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pièce XXIII[e]. — Les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 178 contiennent, dit M. Juste, une lettre importante que Louis de Nassau adressa au prince d'Orange, en sortant de la première audience de la régente. Cette lettre est en effet fort curieuse ; nous la reproduisons : « Monsr, Son Alt. après avoir faict grande difficulté de nous ouir, en ast esté enfin contente, que fissions nostre rapport au Conseil d'estat, mais bien à son grand regret, et de faict s'est mise en une telle colère contre nous; qu'elle a pensé crever ; tout ainsi, quant elle nous fict la responce sur nostre réplique de l'apostille qu'elle nous avoit donnée sur nostre requeste, par où qu'elle démonstre assés quelle bonne affection qu'elle nous porte, voire tout au contraire de ce que monsr. d'Egmont a voulu persuader à nous aultres. Je me doubte que la responce sera du mesme, après laquelle ne tarderai pas une heure en ceste ville. Car il fault certainement reguarder à nos affaires, puisque la bonne dame prendt ceste pressante (prestance?), je vous asseure que le dedans ne vault rien. Nous avons arresté icy entre nous, à vostre correction toutes fois, de tenir quatre mille chevaulx noir harnois et quarante enseingnes de piétons en *wartgelt*, et si longuement que nous avons résolution de Sa M[té], et comme il est question de donner quelque bon ordre, ay bien voulu envoier le présent porteur, officier nostre en la ville de Siegen, pour vous communiquer tout ce que mon frère trouve estre nécessaire en ce faict icy, et aussi affin qu'on ne dépende (dépense) trop pour ces mille chevaulx, puisque mon frère le comte Jehan les lève, de quoy la compaignie se pourroit ressentir quand on viendroit aulx contes (comptes); de l'aultre cousté fault-il reguarder que nous aions des gens de bien et de sorte, affin que par le moien de ceulx-cy vous vous

habile et plus courtoise (1). Tout en reconnaissant que, depuis la présentation de leur première supplique, la régente n'avait rien innové touchant les placards et l'inquisition, les confédérés signalaient le zèle inconsidéré des magistrats, qui, nonobstant les lettres émanées du gouvernement, avaient continué les arrestations et les emprisonnements en vertu des placards. Pour ce qui les concernait, les confédérés croyaient avoir satisfait à leurs promesses, tant en général qu'en particulier. Ils s'étaient aussi efforcés, disaient-ils, de contenir le peuple et d'empêcher les prêches. Malheureusement ils avaient été impuissants à lui

en pourries servir en particulier. Monsr l'admiral (*a*) est de la mesme opinion, qu'on s'asseure d'un bon nombre de gens de cheval en ce quartier là. Il ne reste sinon de sçavoir au nom de qui on pourroit lever tous ces gens, et me semble qu'on pourroit tenir le mesme pied, comme il est escrit en la lettre que le landgrave vous a dernièrement escript, et scay bien qu'ils se contenteront et de moins, puisque ce sont gens de nostre cognoissance. Quant à l'argent me semble qu'on pourroit faire ung change jusques à dix ou douze mille florins à Coulonie (Cologne). Au surplus nous nous remettons à ce qu'il vous plaira ordonner pour cestuy-ci, affin qu'il retourne incontinent vers mon frère. Sur ce vous baise les mains. De Bruxelles ce mardy [26 juillet (*b*)] anno 66. — Vostre très obéissant frère prest à vous faire service, Louis de Nassau. — A Monseigneur, Monseigneur le prince d'Orange, comte de Nassau. »

(1) Nous adoptons complètement, à cet égard, dit M. Juste, que nous suivons dans notre texte, l'opinion émise par l'éditeur des *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 174 et 176.

(*a*) Le comte de Hornes s'étoit retiré à Weert; d'ailleurs le prince ne paroit pas avoir éu coutume de s'informer particulièrement de son opinion. Il s'agit probablement ici de l'amiral de Coligny : le comte Louis avoit, surtout maintenant, beaucoup d'intelligences avec les François. Note de M. Groen.

(*b*) M. Groen van Prinsterer dit que ce fut le 26 juillet que les députés présentèrent leur nouvelle requête, et il s'appuie sur la lettre du comte Louis de Nassau à son frère le prince d'Orange, ainsi datée : *De Bruxelle, ce mardy anno 66.* Il donne à ce mardi la date du 26 juillet, tandis que, en recourant à l'*Art de vérifier les dates*, on peut s'assurer que, dans le mois de juillet 1566, les mardis tombèrent aux 2, 9, 16, 23 et 30. Note de M. Gachard.

ôter les appréhensions que produisaient le retard apporté à la répònse du roi, la réunion irrégulière des états provinciaux, les menaces proférées journellement, même par des gens d'église, contre les gentilshommes *alliés* et les dissidents. Telles étaient les causes qui avaient suscité les assemblées et les prêches publics. « Jamais, ajoutaient-ils, ni en général ni en particulier, nous n'avons excité le peuple à tenir des prêches, mais, au contraire, nous avons tâché de les prévenir par tous les moyens, à cause des troubles et des désordres qui auraient pu en résulter. Voyant que nous ne pouvions dissuader le peuple, nous l'avons laissé faire, comme il l'entendait. Chacun de nous est prêt à prouver son innocence à cet égard. Que quelques-uns de notre *compagnie* approuvent les prêches, parce qu'ils sont de la même religion, nous ne le nions pas ; nous savons toutefois que leur religion ne les empêchera pas de remplir leurs devoirs envers le roi. »

Ils déclaraient ensuite que, si les étrangers voulaient se mêler des affaires du pays, ils seraient les premiers à monter à cheval pour les en empêcher, mais qu'ils ne croyaient pas devoir se ranger contre les vassaux et les sujets du roi, car ce serait provoquer la ruine et la perte totale des Pays-Bas. Après avoir signalé la présentation de leur première requête comme un véritable service rendu au roi, après avoir remercié la duchesse de l'opinion favorable qu'elle leur avait fait exprimer à Duffel par le prince d'Orange et le comte d'Egmont, ils constataient le mal produit par la défiance qu'elle leur témoignait auparavant. « Cette défiance antérieure, disaient-ils, nous a suscité beaucoup d'adversaires, et quelques-uns d'entre eux ont montré une telle animosité qu'ils ont osé tenir publiquement contre nous des propos tendant à sédition, jusqu'à dire qu'ils seraient prêts à nous rompre la tête, dans le cas où cela leur serait commandé. De plus ils font courir à toute heure le bruit dans le peuple que le roi, venant par deçà, nous traiterait comme rebelles et séditieux. Tous ces griefs, nous avons voulu d'abord

les passer sous silence ; mais les menées secrètes que nous avons découvertes et découvrons journellement nous ont réduits à de telles extrémités pour les dangers évidents qui de là pourraient advenir, que nous avons été contraints de chercher les moyens de nous faire des amis *en certain pays*, pour nous en servir et aider dans le cas où l'on voudrait procéder plus avant par voie de fait contre nous et les autres sujets et vassaux du roi. Mais comme notre but a toujours été le service du roi et la conservation du pays, nous désirons bien d'être garantis par d'autres moyens moins dangereux. Nous n'en trouvons point d'autre, pour notre sûreté et repos, que de supplier humblement Votre Altesse qu'elle nous donne toute assurance et fasse commandement à tous les seigneurs et chevaliers de l'Ordre dans les Pays-Bas de nous faire la même promesse qu'on n'attentera rien contre nous ni les autres vassaux et sujets du roi, directement ni indirectement, par voie de fait ni en aucune façon quelconque, pour le fait de notre requête et compromis. Comme le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes ont le plus entendu de nos affaires depuis la présentation de notre première requête, nous supplions Votre Altesse de leur commander qu'ils nous veuillent dorénavant assister de leurs conseils et nous prendre sous leur protection. Enfin nous désirons que la charge qui leur sera donnée par Votre Altesse soit telle qu'ils puissent absolument pourvoir et donner ordre à tout ce qui touche la garde et la conservation du pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est le seul moyen par lequel nous puissions nous garantir ainsi que les vassaux et sujets du roi, car ce sont seigneurs si magnanimes et si vertueux qu'ils arrangeront le tout pour le service du roi et le repos du pays, et qu'ils ne voudront rien promettre qu'ils ne puissent tenir. Sachant que Votre Altesse ne peut donner cette autorisation que provisoirement, nous la supplions d'envoyer immédiatement un courrier exprès au roi afin qu'il lui plaise confirmer l'autorisation demandée pour ces seigneurs. Par leur intermédiaire, nous pourrons

plus franchement et librement nous employer pour le service du roi, en attendant qu'il en ait autrement ordonné, par l'avis des états généraux. »

Les confédérés produisirent enfin la supplique qui leur avait été présentée à Saint Trond, de la part des religionnaires. En même temps ils informèrent la gouvernante que les députés des églises protestantes leur avaient offert verbalement de poser les armes et de se soumettre à tout ce qui leur serait ordonné par les états généraux sur le fait de la religion, pourvu qu'ils reçussent l'assurance formelle qu'il ne leur serait fait aucune violence, en attendant la réunion des états. « Ils désirent, disaient en terminant les députés, que Votre Altesse répartisse, par les villes et provinces, quelques-uns de nous, qui avons signé la requête, pour les contenir en toute modestie et pour recevoir leurs armes ; autrement ils nous ont assez déclaré que force leur sera d'avoir recours à d'autres pour s'appuyer sur eux ; et nous craignons qu'ils ne veuillent introduire dans le pays les Français, nos anciens ennemis. Nous avons voulu librement en avertir Votre Altesse afin qu'elle avise, selon la nécessité du temps et pour le repos du pays. Par cet avertissement, nous croyons nous être acquittés de notre devoir ; et si après il arrive d'autres inconvénients, nous en sommes absolument irresponsables. Au surplus nous nous offrons de rechef, comme fidèles serviteurs du roi, à nous employer en tout et pour tout, chaque fois qu'on nous le commandera, et de mourir pour le service de Votre Altesse (1). »

Marguerite montra ouvertement l'extrême mécontentement que lui causaient ces hardies remontrances des gentilshommes confédérés. Le secrétaire d'état Berty leur répondit, par son ordre, qu'il n'était pas possible de prendre immédiatement une

(1) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 137-140. Nous avons résumé, dit l'auteur, cette importante représentation, d'après le texte inséré dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, pp. 107-110.



résolution sur leur requête, et il les pria de se retirer (1). Ce langage hautain, à peine tempéré par quelques vaines protestations de respect, avait aussi excité une profonde surprise et une vive indignation parmi la plupart des conseillers de la princesse. Ils étaient stupéfaits de l'audace de ces hommes venant dire à la sœur de Philippe II qu'ils avaient cherché des amis hors du pays. Viglius, Berlaymont et Philibert de Bruxelles protestèrent en outre contre l'atteinte portée à l'autorité de la régente par la prétention de faire donner des pouvoirs extraordinaires, en dehors d'elle, aux trois seigneurs désignés par les réclamants.

Cette impression était si forte chez la gouvernante et dans son entourage que les députés ne se crurent plus en sûreté à Bruxelles. Mais d'autre part les partisans du roi et la duchesse elle-même se croyaient menacés d'un coup de main. Le comte de Mégem avait même fait engager la régente à se retirer au château de Gand. La méfiance était égale des deux côtés, dit M. Juste, et des deux côtés aussi on paraissait se préparer à une lutte prochaine. Par une circulaire du 21 juillet, la gouvernante avait signalé aux villes du pays les dangers de la situation, et les avait invitées à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de l'autorité royale et empêcher les désordres et les pillages (2).

(1) *Notules du conseil d'état* (30 juillet).

(2) Les magistrats communaux devaient mettre partout bon guet et garde de nuit et de jour, répartir leurs gens par *escadrons et quartiers,* comme ils avaient coutume de faire dans des temps périlleux. Ils devaient aussi éloigner le peuple des prêches et assemblées illicites, soit par de douces exhortations, soit par force et contrainte. Ils devaient encourager les bonnes dispositions de la *commune* jusqu'à la venue du roi, qui avait promis de se trouver dans un bref délai *par deçà,* en propre personne, pour mettre bon ordre partout et garantir ses bons sujets. Il leur était prescrit de tenir une correspondance régulière avec le gouverneur et le conseil provincial « de manière qu'en tout cas Sa Majesté retienne l'autorité supérieure et que force lui demeure. » On prétendait que des lettres secrètes avaient été également expédiées

Les confédérés se préoccupaient beaucoup en ce moment des conférences du duc Éric de Brunswick avec les comtes de Mégem et d'Arenberg. On annonçait que la liste de ceux qui devaient être punis par la confiscation de leurs biens était dressée et avait été envoyée au roi. Bréderode écrivait à Louis de Nassau qu'il fallait se hâter si l'on ne voulait être prévenu (1). Eux-mêmes ne négligeaient rien et ne provoquaient que trop les mesures de précaution prises par la gouvernante. Ils avaient décidé à Bruxelles même, nous l'avons vu, qu'ils entretiendraient « quatre mille chevaux *noirs harnais* et quarante enseignes de piétons » jusqu'à ce qu'ils eussent connu la résolution du roi. L'amiral de Coligny, dit M. Juste, approuvait ces dispositions concertées avec le prince d'Orange, et dont l'exécution était confiée au frère de ce dernier, qui résidait à Dillenbourg. Celui-ci fut itérativement chargé de faire des levées en Allemagne au nom du prince d'Orange et de la noblesse des Pays-Bas, afin de se mettre à même de défendre les libertés du pays et la liberté de conscience (2).

par la gouvernante aux gens d'église pour que chacun, selon ses moyens, entretînt dans son logis des hommes armés. *Grande Chronique de Hollande,* t. II, pp. 115-116. Note de M. Juste.

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 185, 189, 194, 198 et 202. Bréderode écrivait : « Mons. de Megen revint de Devinter lundy passé et partit le lendemain, fesant samblant d'aller à la chasse, s'en alla à une meson, nommée Optlo (op het Loo), auprès d'Apledoren (Apeldoorn), où le ducque Eryck l'est venu trouver et sont ancor pour ce jourduy ensemble. » — On lit dans une autre lettre du même : « Les singneurs de Megen et Arenberge, après avoir tenu conseil avec ledit ducq Erick deux jours d'un tenant, se sont retiré, fesant de la chatemyte (fausse douceur, *catus mitis*), pensant l'avoir faict fort discrètement et secrettement. Ledict Arenberge est à Lewerde (Leeuwarde) et Megen s'est retiré à Erneu, là où il faict du bon compangnon à son accoustumée. »

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 147, 178 et 205. Voir notamment la lettre adressée d'Anvers le 10 août par Louis de Nassau à son frère Jean. Dans une lettre de la duchesse de Parme à l'empereur, écrite de Bruxelles, le 4 août 1566, elle disait être instruite que les confédérés tenaient engagés en Allemagne quarante enseignes

La gouvernante inquiète et courroucée, mais cachant son dépit, dépêcha aux délégués de Saint-Trond le comte d'Egmont, accompagné des conseillers Philibert de Bruxelles et d'Assonleville, pour leur demander des explications. Les députés remirent, le 2 août, un mémoire explicatif au comte d'Egmont. La gouvernante avait exprimé le désir de savoir dans quelles villes se trouvaient des détenus pour cause de religion : les confédérés désignèrent Tournai, Mons, Lille, Aire, Béthune, Bruges, Gand et autres lieux. Elle avait demandé la preuve des démarches faites par eux pour contenir le peuple et empêcher les prêches : ils répondirent qu'elle pouvait envoyer en chaque province vers les consistoires et les ministres de la « religion », pour s'informer de leurs démarches faites tant en général qu'en particulier, et qu'elle trouverait que les députés lui avaient dit la vérité. Quant à leurs préparatifs de défense, ils savaient, disaient-ils, par des avis reçus de France, que le roi demandait passage pour un certain nombre de soldats espagnols, et qu'il sollicitait du gouvernement français les mêmes secours que celui-ci avait obtenu de l'Espagne pendant les guerres civiles. Ils n'ignoraient pas non plus, disaient-ils, que le duc de Savoie s'était engagé à entrer dans les Pays-Bas avec les forces que l'on préparait à cet effet. Ils savaient aussi que le clergé avait fourni une aide extraordinaire de cinq cent mille florins pour les combattre. Ces raisons et bien d'autres, affirmaient-ils, les avaient engagés à prendre des précautions; mais, afin que la gouvernante ne pensât point qu'ils avaient cherché des alliés en France, ils assuraient que leurs alliés étaient en Allemagne (1).

En présence de ces explications, il fut arrêté, le 6 août, que

de piétons et quatre à cinq mille chevaux, sous Georges Van Holl, Hilmar Van Munchausen et d'autres. Elle le priait de vouloir, à l'exemple du roi de France, défendre aux sujets de l'empire de venir en armes aux Pays-Bas. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 441.

(1) *Grande Chronique de Hollande,* t. II, pp. 113-115.

tous les chevaliers de la Toison d'or seraient appelés à Bruxelles pour le 18, afin de convenir d'une réponse définitive à la requête des confédérés. Le comte d'Egmont notifia cette résolution à leurs délégués, et leur promit, sur son honneur, que, jusqu'à ce qu'ils reçussent la réponse de la gouvernante, la sûreté des membres de la confédération resterait pleinement garantie, à condition que, de leur côté, ils n'entreprendraient rien pour se prémunir davantage contre l'autorité du roi. Ce à quoi ils s'engagèrent sur leur honneur aussi (1).

Revenons à Anvers. Les prêches et les agitations qu'ils entraînaient à leur suite étaient loin d'avoir pris fin. Parmi les prédicants les plus connus se distinguait l'ancien curé de Kiel, suspendu, en 1565, par le vicariat de Cambrai comme suspect d'hérésie. Le 10 août, il venait de pérorer devant la foule, lorsque Pierre Rithove, curé de Saint-Pierre, à Louvain, qui se trouvait déguisé en laïque parmi les auditeurs, prit la parole pour répondre aux arguments du prêcheur. Une vive discussion s'engagea, mais le peuple la termina en poussant des huées contre Rithove; il allait lui faire un mauvais parti, quand quelques bourgeois s'interposèrent, au péril de leur vie, le poussèrent dans une maison voisine et l'y cachèrent dans une cave. Le prince d'Orange, pour apaiser ce peuple furieux, envoya

(1) *Notules du conseil d'état* (séances du 2, du 5 et du 6 août). — « Et promit ledit sr comte, par charge et de la part de Son Altesse, sur son honneur, auxdits députés que, cependant et jusques que l'on leur auroit donné ladicte responce, l'on n'attenteroit rien contre la compagnie desdicts gentilzhommes confédérez, en façon que ce fust, à cause de leur requeste et compromis, moyennant que eulx ne attentassent aussy rien et ne procédassent plus avant, et ne practicassent rien ès villes ou dehors, pour les attirer ou gaigner gens à eulx, ou quelque chose semblable. Ce que réciproquement ilz promeirent sur leur honneur, pour eulx et toute la compagnie du compromis Et furent présents à recepvoir et faire ces promesses : le comte Lodenwyck de Nassau, les srs d'Esquerdes, d'Audregnies, de Lumbre, de Noyelles, de Villers, de Risoir, de Malberg et Ghistelles (séance du 6 août).» Citation de M. Juste.

un de ses officiers sur les lieux et ordonna d'emprisonner le curé de Saint-Pierre, qu'on fit ensuite sortir secrètement de la ville en traversant l'Escaut. Les choses en étaient venues au point qu'on eut toutes les peines du monde à obtenir des ministres et des consistoires l'engagement de s'abstenir de porter des armes dans les prêches, ou du moins en passant par la ville pour s'y rendre.

Le 13 août, des rumeurs sinistres se répandirent parmi les habitants et portèrent l'exaltation à son comble. Les maîtres des quartiers avaient reçu, disait-on, des lettres de Bruxelles dans lesquelles on les avertissait que la résolution avait été prise par la cour, avec l'approbation des députés du magistrat d'Anvers, de massacrer tous ceux qui se rendraient aux prêches. On avait vu passer par la ville, sous la protection du même magistrat, des chariots chargés d'armes qui étaient destinées au drossart du Brabant. Cet officier était lui-même, disait-on, tout près d'Anvers avec mille chevaux et bon nombre de gens de pied, logés çà et là dans les monastères des environs. Enfin on prétendait avoir acquis la preuve que des enrôlements se faisaient dans le but évident d'assaillir les religionnaires. Alors le peuple ne se contient plus; les chefs eux-mêmes, montés comme les autres, déclarent que, n'étant plus en sûreté hors de la ville, ils tiendront désormais leurs prêches dans la ville même, et qu'ils commenceront le 15 août, jour de l'Assomption de Notre-Dame. Le prince d'Orange, informé de cette résolution, envoie le pensionnaire Wesenbeke vers les ministres, et deux de ses gentilshommes vers les principaux marchands protestants pour les engager à renoncer à leur projet, et les avertir qu'en cas de refus il s'y opposerait de tout son pouvoir et même par la force. Ils se montrent inébranlables, mais le prince persiste. Vers minuit, il donne l'ordre au magistrat de faire mettre les *serments* sous les armes pour cinq heures du matin. Les protestants cèdent enfin. A sept heures, leurs députés reviennent chez le prince et lui déclarent que, par égard

pour lui seulement, ils veulent bien ajourner encore les prêches dans la ville, mais que bientôt il ne serait plus possible de contenir la multitude, si l'on ne faisait pas droit à leurs réclamations. Tout, en ce moment, semblait annoncer une catastrophe prochaine.

Que se passait-il, en attendant, dans les conseils du roi ? Aux manifestations des confédérés, aux instances de la duchesse de Parme, Philippe II n'avait opposé jusque là que des moyens dilatoires et la force d'inertie. Le baron de Montigny, arrivé à Madrid le 17 juin (1), était chargé, on le sait, de solliciter la suppression de l'inquisition, la modération des anciens édits contre les hérétiques et la venue du roi dans les Pays-Bas. Philippe le reçut pour la première fois le lendemain de son arrivée, 18 juin. Il était seul dans sa chambre, et entretint pendant deux heures le mandataire de la régente et de l'aristocratie des Pays-Bas. Le 20, il lui donna de nouveau une très longue audience. Montigny rendit compte de ces audiences à la duchesse, dans une lettre du 29 juin (2). Il avait été, disait-il, fort bien reçu par le roi, qui lui avait commandé d'exposer avec sincérité tout ce qui s'était passé et il avait remis à Sa Majesté copie de ses instructions et des différentes pièces dont il était porteur. Il avait insisté sur la nécessité d'une prompte résolution, et Philippe lui avait répondu qu'il se résoudrait le plus tôt possible. Montigny lui avait représenté combien sa venue était désirée aux Pays-Bas, et le monarque avait répliqué qu'il désirait vivement se rendre aux désirs de ses sujets des Pays-Bas, mais qu'il n'était pas sans avoir en Espagne beaucoup d'affaires qui exigeaient aussi sa présence ; que toutefois il aviserait et ferait en sorte de contenter des états qu'il aimait, estimait, et de qui

(1) Le marquis de Berghes, on se le rappelle, était parti plus tard et après beaucoup d'hésitations. On eût dit qu'il prévoyait la fin prochaine dont il était menacé à Madrid.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 426.

il avait reçu tant de bons et grands services. Montigny crut devoir lui dire qu'on le croyait aux Pays-Bas mal renseigné sur le compte de plusieurs seigneurs et mal disposé à leur sujet. Le roi répondit que cette opinion n'était point fondée, que ces seigneurs l'avaient bien servi et que nul ne l'avait informé à leur désavantage; que ces bruits ne pouvaient avoir été semés que par la malveillance. Le roi revit encore plusieurs fois le baron de Montigny, lui témoigna même une certaine confiance, mais sans que celui-ci pût en tirer rien de positif. Les réponses étaient toujours vagues ou ambiguës (1).

En attendant, Philippe II ne cessait de demander l'avis de son conseil d'état, tant à Madrid qu'au Bois de Ségovie. Le conseil d'état d'Espagne, où se traitaient en dernier lieu les affaires des Pays-Bas, était composé des personnages suivants : le duc d'Albe, grand majordome du roi; Ruy Gomez, prince d'Eboli, grand sommelier de corps et grand majordome du prince don Carlos, héritier de la monarchie; le comte de Féria, capitaine de la garde espagnole; don Antonio de Tolède, grand écuyer du roi et grand prieur de l'ordre de Saint-Jean de Léon; don Juan Mauriquez de Lara, capitaine général de l'artillerie; Luis Quijada, grand écuyer de don Carlos, et trois Belges dont la position était tout à fait secondaire en présence de ces grands d'Espagne et de ces personnages principaux du royaume.

(1) Était-ce artifice de la part de Philippe, comme le croit M. Juste, qui lui attribue un machiavélisme, contre lequel, dit-il, proteste la morale de tous les temps? Non, c'était le résultat de la situation elle-même. Le roi était partagé entre sa ferme résolution de maintenir la foi catholique, de conserver les édits portés par son père, de rester fidèle aux derniers ordres, aux dernières recommandations paternelles, et d'autre part la crainte de provoquer une révolution sanglante, l'espoir de calmer les esprits en temporisant, les incertitudes où le plaçaient des informations incomplètes, contradictoires, difficilement recueillies, à cause de l'éloignement et de la lenteur des communications. On est d'accord, au surplus, pour reconnaître les longs délais et l'indécision que ce prince apportait trop souvent dans le traitement des affaires.

C'étaient Charles de Tisnacq, nommé récemment président du conseil d'état des Pays-Bas ; le conseiller Hopperus, (1) qui avait été appelé à Madrid pour le remplacer comme garde des sceaux de ces provinces, et le secrétaire Courtewille (2).

Montigny, conformément à ses instructions, avait exposé que les troubles des Pays-Bas avaient leur source dans les lettres du roi qui prescrivaient le maintien de l'inquisition et des anciens placards, et qu'il n'y avait d'autres moyens de remédier au mal que la suppression de l'inquisition, la modération des édits et la

(1) Hopperus, Joachim Hoppers, dont nous avons cité plusieurs fois le *Mémorial des troubles des Pays-Bas*, était frison comme Viglius, son protecteur et son ami. Hopperus prit, le 27 août 1553, le bonnet de docteur en droit à Louvain. Sa promotion coïncida avec celles de trois autres jeunes gens qui donnaient de magnifiques espérances, Wamesius, célèbre par ses *Consilia juris*, Jean Vendeville, qu'attendaient les honneurs de l'épiscopat, et Pierre Pecq, père du chancelier Pecqius. Il professa le droit à Orléans d'abord, à Louvain ensuite, où son enseignement des pandectes eut un grand succès, et le fit appeler la plus brillante étoile de l'université, *academiæ fulgentissimum sidus*. Il écrivit quelques livres de droit, notamment *De juris arte libri tres :* Louvain, 1557, in fol. Après avoir fait partie du grand conseil de Malines, il fut nommé, en 1561, secrétaire des conseils d'état et privé, enfin appelé à Madrid en 1566. Outre le *Mémorial* cité, nous possédons trente-huit lettres d'Hopperus à Philippe II, dont trois de l'année 1570, et trente-cinq des six premiers mois de 1571 ; elles ont été publiées par le baron de Reiffenberg, dans le tome IX des *Bulletins de la commission royale d'histoire*. — Hopperus a été accusé par ses ennemis d'une complaisance servile à ce point envers la duchesse de Parme, qu'elle l'avait fait surnommer le *conseiller-oui-madame*.

(2) Josse de Courtewille, seigneur de Polinchove, né à Bailleul dans le premier quart du XVIe siècle, reçut une éducation très soignée. Ses capacités attirèrent sur lui l'attention de Philippe II, qui le nomma secrétaire d'état pour les affaires d'état près de sa personne à Madrid. Il entretint avec Marguerite de Parme une correspondance très active, de 1560 à 1567 ; cette correspondance se trouve manuscrite aux Archives du royaume, ainsi que ses lettres à Viglius. On lui doit encore un mémoire adressé au duc d'Albe sur les *Moyens par où semble que Sa Majesté pourroit mieulx regaigner le cœur des vassaux et subjectz de par deçà, vray remède à l'établissement des affaires. Biographie nationale*, article de M. Ch. Piot.

publication d'une amnistie générale. Le conseil d'Espagne objectait « que dans les instructions royales, il n'y avait chose qui ne fût bien fondée en raison, et que, si sous prétexte de ses instructions, il y avait eu quelque mécontentement, il ne fallait pas s'en prendre au monarque, mais bien à la divulgation de ses ordres, sans son autorisation et contre l'avis du conseil privé. Que si, comme Montigny l'affirmait, les seigneurs des Pays-Bas pouvaient empêcher tous les troubles, pourvu que le roi accordât les trois points indiqués, ils avaient actuellement la même puissance et qu'ils étaient obligés d'en user comme vassaux principaux, chargés, sous la duchesse de Parme et pendant l'absence du roi, de la défense et de la protection du pays. » A ces arguments d'une logique puissante Montigny répondait « que si les seigneurs des Pays-Bas n'obtenaient les trois points indiqués, ils n'avaient ni les moyens ni l'intention de monter à cheval et de prendre les armes, mais qu'ils étaient résolus à demeurer chez eux, car ils se voyaient mésestimés et supplantés par les seigneurs espagnols qui, chassant les autres du conseil du roi, participaient seuls avec lui aux affaires et voulaient commander aux seigneurs et chevaliers des Pays-Bas, ni plus ni moins qu'ils commandaient à ceux de Milan, de Naples et de Sicile; mais que les Belges ne voulaient souffrir cela d'aucune manière, et que c'était là la vraie ou du moins la principale cause des troubles (1) ». Avant de prendre une résolution, on attendait le marquis de Berghes et les avis que devaient encore fournir les états de quelques provinces, ainsi que les conseils provinciaux, touchant la modération des placards (2).

(1) M. Juste souligne ce passage du *Mémorial* d'Hopperus, p. III, c. III, et le précédent : il y a, dans ces lignes, quelque chose d'accablant, il faut bien en convenir, contre les prétentions et les vues de la noblesse des Pays-Bas. C'est Hopperus qui a fourni à M. Juste tous les détails rapportés ici et les suivants.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 157-158. — D'après Hopperus, les avis des conseils de justice ne furent jamais envoyés en Espagne; et il en fut de même des avis des états de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et de Brabant. Note du même.

Le roi, était alors à Ségovie. Pressé de plus en plus par les dépêches alarmantes de la gouvernante, il finit par prescrire au conseil d'état de lui présenter des conclusions. Le conseil, délibérant hors de la présence de Montigny, remonta aux sources du mal. Il fallait, selon lui, l'attribuer à un ou deux personnages qui convoitaient l'autorité et désiraient la liberté de religion, sinon publique, du moins pour chacun en sa maison. D'abord ils avaient fait renvoyer des Pays-Bas le cardinal de Granvelle, qui les gênait. A cela avait succédé le voyage en Espagne du comte d'Egmont, chargé presque ouvertement de prétendre au gouvernement et à la liberté de conscience. Ce second point n'ayant point été concédé, comme ils le désiraient, était venue la requête des confédérés. Or, si l'on considérait que ceux-ci étaient parents, alliés, amis ou serviteurs des seigneurs auxquels il avait été fait allusion, et si l'on mettait l'avis des seigneurs en regard de la requête, on pouvait aisément deviner qu'il y avait intelligence entre les uns et les autres, et que les confédérés n'étaient que des instruments. D'après le conseil d'Espagne, il y avait trois ligues dans les Pays-Bas : celle des seigneurs, celle des confédérés et celle des sectaires, et toutes trois tendaient au même but. Quant aux remèdes à employer, il y en avait deux, l'un principal, l'autre subsidiaire (1). Le premier était le départ immédiat du roi pour les Pays-Bas, où il prendrait sur les lieux les décisions qu'il jugerait utiles, imposant la loi, ne la recevant point. Mais il ne serait pas convenable, ajoutait-on, d'envoyer quelqu'un aux Pays-Bas avec des forces militaires, le roi restant en Espagne, car on y ferait naître la guerre civile, et des deux côtés l'on se dirait serviteur du roi. Le moyen subsidiaire serait de faire les concessions demandées, sauf l'abrogation absolue de l'inquisition et l'augmentation de

(1) « Fust dict qu'il y avoit deux manières de remède, l'une véritable laquelle se doibt procurer et faire, l'autre moyenne, qui ne se doibt omettre. » *Mémorial*, IIIe part., ch. IV.

pouvoir du conseil d'état, choses qui ne se pouvaient accorder. Le départ immédiat du roi étant impossible, on lui proposerait de s'accommoder aux nécessités présentes, autant que sa conscience le lui permettrait. Le conseil était donc d'avis qu'il accordât une amnistie dont seraient exceptés les prêcheurs, les ministres et les principaux chefs des séditieux; qu'il supprimât l'inquisition ordinaire du pape, à condition que l'inquisition ordinaire des évêques fût établie et mise « en sa forme et vigueur; » quant à la modération des placards, il fallait réserver ce point jusqu'au voyage du roi, ou, si la chose ne souffrait pas de délai, on pourrait proposer dans les Pays-Bas un autre mode plus propre à conserver la foi et soumettre immédiatement ce projet à l'approbation du monarque.

Lorsque le conseil eut terminé ses délibérations, Philippe II le fit assembler en sa présence, entendit la relation de ce qui avait été arrêté, et fit connaître ses résolutions. Il ordonna d'abord, comme premier remède, que l'évêque et tout le clergé de la cathédrale de Ségovie feraient prières et processions publiques, et que la même chose aurait lieu dans les autres villes et places d'Espagne, ainsi que dans les Pays-Bas. Il déclara ensuite que son intention n'avait jamais été et ne serait jamais autre que de traiter ses sujets ou vassaux par *toute voie de douceur et de bénignité.* Il était, quant à son départ, du même avis que le conseil; il demanda pourtant s'il lui serait possible d'arriver dans les Pays-Bas avant l'hiver. On lui répondit que cela lui serait impossible, mais qu'il pourrait écrire à la duchesse de Parme qu'il y arriverait au printemps. Enfin il fit connaître ses résolutions touchant les trois points; il ordonna de les consigner dans une lettre ostensible adressée à Marguerite, et portant la date du 31 juillet (1).

(1) M. Juste, pp. 159-161, d'après le *Mémorial* d'Hopperus, IIIe part., chapp. III, IV et V. Voir aussi, ajoute-t-il, les lettres qu'Hopperus adressa d'Espagne à Viglius (*Epistolæ ab Hispania*), et dont la publication avait été commencée à la fin du XVIIIe siècle par de Nélis, pp. 91 et suiv.

Philippe II y déclarait que l'inquisition était l'unique remède que, de toute ancienneté, l'Église avait employé pour faire vivre chacun selon ses commandements, agissant ainsi suivant le droit canon et civil, comme d'après la sainte écriture et la raison naturelle. Ayant toutefois considéré que l'inquisition papale avait été originairement introduite dans les Pays-Bas à cause du petit nombre des évêques et de la négligence de ceux qui en exerçaient les fonctions, tandis que maintenant les nouveaux évêques y pourraient pourvoir comme bons pasteurs, il voulait bien consentir que l'inquisition cessât, pourvu que l'exercice de la juridiction épiscopale fût établi comme il appartenait de droit. Quant au projet de modération des placards, il lui semblait évident que ce projet ne contenterait ni les hérétiques et sectaires, lesquels prétendaient obtenir liberté absolue de religion, ni les confédérés, qui demandaient qu'il fût dressé un nouvel édit par l'avis des états généraux. Dans l'espoir cependant de mettre fin à la confédération, il aurait déjà pris une résolution à cet égard, s'il avait eu les avis des états et des conseils de justice. Il pensait du reste que, pour rendre cette modération fructueuse, il fallait que, tout en respectant le droit en vigueur dans les provinces, certains articles fussent adoucis et d'autres renforcés. Ainsi, pour les anabaptistes obstinés et les relaps, de même que pour ceux que l'on proposait d'exécuter par l'épée ou de bannir sans confiscation de biens, il ne convenait pas qu'ils disposassent de ces biens dans le pays, ni qu'ils pussent profiter des droits de douaire, usufruit, traité de mariage et autres semblables. Il était nécessaire aussi de prescrire la dénonciation contre les hérétiques, d'assurer une récompense aux dénonciateurs, et de punir ceux qui les cachaient. En résumé, il permettait que la régente apportât quelque tempérament aux anciens édits contre les hérétiques; mais il voulait avoir préalablement connaissance de l'ordonnance, qui ne serait publiée qu'avec son approbation aux Pays-Bas. En ce qui concernait le pardon général, Philippe disait qu'il n'avait jamais eu

d'autre inclination que de traiter ses vassaux et ses sujets avec toute la clémence possible, ne haïssant rien tant que la voie de rigueur, quand les choses pouvaient s'arranger autrement. Il autorisait donc, pourvu que les troubles cessassent, la régente à publier une amnistie, soit pour les confédérés seuls, soit aussi pour les *conventiculaires*, pour les hérétiques et pour tous ceux qui avaient contrevenu aux placards, mais pour le passé seulement et en faveur de ceux qui ne seraient pas condamnés par sentence à la date de la publication dudit pardon, et à condition que les ligues et confédérations prissent fin. Après avoir exprimé le regret que plusieurs difficultés l'empêchassent de se rendre dans les Pays-Bas avant l'hiver, comme il le désirait, il annonçait son arrivée pour le printemps prochain. Il songeait à envoyer du renfort à la régente, et il traitait pour lever des troupes en Allemagne; il promettait aussi de lui faire parvenir trois cent mille écus par le prochain courrier. Cette lettre si importante contenait un *post-scriptum*, dans lequel le roi recommandait à la duchesse de Parme de ne tolérer, d'une façon quelconque, la réunion des états généraux (1).

Des lettres officielles étaient adressées en même temps aux gouverneurs des provinces, aux chefs des bandes d'ordonnances, aux gouverneurs des villes frontières et aux magistrats des autres villes principales. Le roi chargeait expressément les gouverneurs des provinces de prêter assistance à la duchesse de Parme et d'interdire, par tous les moyens, les conventicules, assemblées et prêches. Ils devaient empêcher les choses d'aller si loin qu'il n'y eût plus d'autre remède que la force, « ce qui serait, dit le roi, le plus grand regret qui pourrait m'advenir en ce monde. » Il était enjoint aux chefs des bandes d'ordonnance, de se mettre entièrement avec leurs compagnies à la disposition de la duchesse de Parme et d'obéir à tous ses commandements.

(1) M. Juste, pp. 160-162, d'après la *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XVIe, pp. 96 à 105.

Les gouverneurs des villes frontières étaient invités à redoubler de surveillance. Les magistrats des villes principales devaient se garantir de toute surprise et empêcher également les conventicules, assemblées et prêches. Enfin le roi s'adressait au conseil de Frise pour témoigner sa satisfaction de la fidélité de quelques nobles frisons qui avaient refusé d'entrer dans la ligue des confédérés (1).

Philippe II voulut aussi rassurer les seigneurs qui avaient montré de la défiance et encourager ceux qui s'étaient signalés par leur dévouement au principe monarchique. Il écrivit de sa main, le 1er août, au prince d'Orange, au com e d'Egmont, au comte de Mégem et au comte de Mansfeld. Le prince croyait à tort, disait-il, qu'on n'avait pas de confiance en lui ; il devait s'en rapporter à cet égard aux lettres que le roi lui avait écrites et à ses propres œuvres. Le roi ne pouvait lui accorder la démission de ses charges dans l'état où se trouvaient les Pays-Bas ; il lui exprimait sa satisfaction de la mission remplie par lui à Anvers ; mais il l'entretenait franchement des bruits qui couraient sur le compte de son frère Louis de Nassau, et l'engageait à examiner s'il ne faudrait pas l'éloigner pour quelque temps. Il mandait au comte d'Egmont qu'il avait la confiance de le voir s'employer à faire cesser les troubles et à ne pas les laisser aller jusqu'au point où l'emploi de la force deviendrait nécessaire, moyen qu'il abhorrait, surtout envers ses vassaux des Pays-Bas. Il remerçait enfin les comtes de Mégem et de Mansfeld de leur bonne volonté pour le service de Dieu et pour le sien (2).

Cependant le roi avait retenu Montigny à Madrid, même après qu'il eut fait connaître ses résolutions à la régente des Pays-Bas. Le marquis de Berghes n'était pas encore arrivé à la cour le

(1) M. Juste, p. 163, d'après la Correspondance citée, pièces XVI à XXII.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 437. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 470.

2 août. Il avait voulu rebrousser chemin, mais Philippe lui avait écrit de venir, en tout cas, jusqu'à Madrid (1). Tels avaient été les moyens employés jusque là par ce prince (2). Les évènements tardèrent peu à prouver, selon l'expression de M. Gachard, que ceux qui excitaient à leur gré les passions de la multitude voulaient d'autres garanties encore, et que, pour les obtenir, ils étaient prêts à se porter aux plus grandes violences.

Le 12 août, Philippe II adressa une lettre confidentielle (3) à son ambassadeur à Rome, don Luis de Requesens, grand commandeur de Castille, pour le charger de rendre compte au saint père du véritable caractère de ses dernières résolutions. Voici le contenu de cette pièce importante, tel que nous le fait connaître M. Gachard, dans son analyse des documents manuscrits de Simancas : « Le roi répond aux lettres que le grand commandeur lui a écrites, sur les entretiens qu'il a eus avec le pape, touchant les affaires de Flandre. — Le roi est très satisfait du langage que le commandeur a tenu au saint père en ces différentes occasions, et il l'informe, pour qu'il en rende compte à Sa Sainteté, des résolutions prises par lui sur les trois points demandés par les confédérés à madame de Parme. — Quant au premier point, de l'inquisition, il a répondu qu'il était content que, moyennant l'introduction des nouveaux évêques dans toutes les provinces, l'inquisition cessât. « Sur ce point, fait-il observer à son ambassadeur, il eût été juste que Sa Sainteté fût consultée; mais on n'en eut pas le temps à cause des instances qu'on faisait en Flandre afin d'obtenir une prompte décision ; et peut-être a-t-il mieux valu qu'il en ait été ainsi, puisque l'abolition

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 439.

(2) Les faits rapportés jusqu'ici, et le plus souvent dans les termes mêmes employés par M. Juste. autorisent-ils cet écrivain à dire que la conduite de Philippe II, en ces graves circonstances, fut dépourvue de toute franchise, et que la plus profonde duplicité marquait ses projets ultérieurs? Nous ne le pensons pas, et nous en appelons volontiers au jugement de nos lecteurs.

(3) Et *autographe,* dit M. Juste, ce qui n'est pas tout à fait exact.

de l'inquisition ne peut avoir de force qu'autant qu'elle soit consentie par le pape qui l'a établie; mais il convient de garder en cela le secret (1). » — Touchant la modération des placards, le roi n'ayant pas trouvé bien la proposition qu'on lui a envoyée, a ordonné à Madame que, sans toucher à certains articles, qui sont les plus essentiels pour le châtiment des mauvais, elle fasse examiner les autres par les chevaliers de la Toison d'or et les conseils d'état et privé, et lui envoie un nouveau projet sur lequel il statuera. Mais le commandeur dira à cet égard à Sa Sainteté que, si le châtiment des mauvais devait, par les articles qu'on soumettra au roi, être affaibli le moins du monde, il ne les approuverait en aucune manière, ajoutant « qu'en ceci le même secret recommandé plus haut est aussi convenable (2). » — Quant au pardon général, il a autorisé Madame à le donner en son nom : « et quand vous arriverez à ce point, dit le roi, vous aurez soin d'avertir Sa Sainteté qu'elle ne s'en scandalise pas, parce que, lorsque l'on en viendra là, je ne donnerai le pardon qu'en ce qui me touche, et pour les choses relativement auxquelles je puis le donner. Mais ce point ne doit se déclarer qu'à Sa Sainteté, et pour elle seulement. » — Depuis que cette dépêche est écrite, le roi a appris que le mal va croissant aux Pays-Bas; que les conjurés se sont assemblés à Saint-Trond, et Madame de Parme lui fait de grandes instances pour pouvoir assembler les états généraux. Il répond à Madame que cette assemblée offrirait des inconvénients, et il lui envoie de quoi lever en Allemagne trois mille chevaux et dix mille hommes d'infanterie, pour réprimer les troubles. — Il fait de son côté

(1) *Y por la priesa que dieron en esto, no ubo tiempo de consultarlo á Su Santidad, como fuera justo, y quiza avra sido asi mejor, pues no vale nada, sino quitandola Su Santidad que es que la pone; pero en esto conviene que aya el secreto que puede considerar.* — Cette phrase est ajoutée à la marge, de la main du roi.

(2) *Y en esto conviene el mismo secreto que en lo de arriba.* Ceci est encore ajouté de la main du roi.

les préparatifs nécessaires, afin que son départ pour les Pays-Bas ait lieu le plus tôt possible. — « Ainsi, ajoute le roi en terminant, vous pouvez assurer à Sa Sainteté que, avant de souffrir la moindre chose qui porte préjudice à la religion et au service de Dieu, je perdrai tous mes états, et perdrais même cent vies, si je les avais, car je ne pense ni ne veux être seigneur d'hérétiques. Vous l'assurerez aussi que je tâcherai d'arranger les choses de la religion, aux Pays-Bas, si c'est possible, sans recourir à la force, parce que ce moyen entraînera la totale destruction du pays, mais que je suis déterminé à l'employer cependant, si je ne puis d'une autre manière régler le tout comme je le désire; et, en ce cas, je veux moi-même être l'exécuteur de mes intentions, sans que ni le péril que je puis courir, ni la ruine de ces provinces, ni celle des autres états qui me restent, puissent m'empêcher d'accomplir ce qu'un prince chrétien et craignant Dieu est tenu de faire pour son saint service, le maintien de sa foi catholique, l'autorité et l'honneur du saint siège, et surtout en voyant le trône pontifical occupé par le pape actuel, que j'aime et que j'estime tant (1). » Paroles vraiment royales, vraiment dignes d'un prince, dont un grand historien a dit : « Je ne sais s'il y eut jamais un roi dirigé par une pensée plus haute et une intention plus désinté-

(1) *Y assi podreis certificar á Su Santidad que, antes que sufrir la menor quiebra del mundo en lo de la religion y del servicio de Dios, perderé todos mis estados, y cien vidas que tuviesse, porque yo ni pienso ni quiero ser señor de hereges, y que, si ser pudiere, yo procuraré de acomodar lo de la religion en aquellos estados, sin venir á las armas, porqué veo que sera la total destruycion dellos el tomallas, pero que, si no se puede remediar todo, como yo lo desseo, sin venir á ellas, estoy determinado de tomallas, y yr yo mesmo en persona á hallarme en la execucion de todo, sin que me lo pueda estorvar ni peligro, ni la ruina de todos aquellos payses, ni de todos los demas que me quedan, á que no haga lo que un principe christiano y temoroso de Dios deve hazer en servicio suyo, maintenimiento de su fee cathólica, y autoridad y honra dessa sede apostólica, y tanto mas estando en ella la persona de Su Santidad, que hoy la govierna, á quien yo amo y estimo tanto.*

ressée. Cette grande pensée c'était de protéger l'Église catholique, violemment attaquée par les uns, trahie, ou faiblement défendue par les autres. Personne, depuis Charlemagne, n'a fait autant pour mériter le titre glorieux de *défenseur de l'Église*.... Philippe, à la différence de la plupart des princes catholiques, n'admettait aucune transaction avec le protestantisme, dont le principe lui semblait incompatible avec toute autorité civile ou religieuse. Défendre la religion, c'était défendre Dieu, l'état et la société même (1). »

(1) M. de Gerlache, *Œuvres complètes*, t. I, pp. 214-216. — On nous permettra de citer ici l'opinion d'un écrivain allemand sur la politique religieuse de Philippe II jusqu'au moment où nous sommes arrivé dans cette histoire : « Philippe ne s'était pas montré à la tête de ses armées et ne s'y mit jamais par la suite, mais il était d'une activité d'autant plus merveilleuse dans le cabinet. Naturellement sagace, instruit, observateur attentif des hommes et des choses, toujours au courant de la situation, des projets et des vues des diverses puissances par les rapports incessants que lui adressaient ses ambassadeurs et les agents secrets de la couronne, il acquit une telle connaissance de son temps, que les historiens en auraient pu être jaloux, dit Ranke. Le but principal de toute sa politique durant les vingt premières années de son règne, fut la paix et le maintien de la religion catholique. Aussi, immédiatement après la clôture du concile de Trente, en fit-il admettre et publier les décrets, prenant des mesures sévères contre les mouvements de l'esprit de la réforme en Espagne et renforçant les édits (c'est à dire les faisant exécuter plus exactement) contre les hérétiques qui se multipliaient dans les Pays-Bas. Mais précisément parce que Philippe II fondait toute sa politique sur le catholicisme et ne négligeait aucun sacrifice pour le faire complètement prévaloir, les ennemis de l'Église catholique ont entassé sur sa tête toute espèce d'outrages et de calomnies. — Pour se former à cet égard une juste opinion, il faut se demander d'abord comment Philippe II fut amené à suivre cette politique. Or il est constant que Philippe II était complètement dévoué à la foi et aux institutions de l'Église. Une conséquence directe de ce dévouement fut son union étroite avec le saint siège, sur lequel, après Paul IV, ne furent précisément assis que des pontifes qui, dans leur ardente résistance aux hérésies, ne ménagèrent rien pour entretenir le zèle du roi contre les novateurs et le soutinrent par leurs conseils et leur concours. Outre ces motifs religieux, le roi eut non moins de raisons politiques pour marcher dans cette voie et y persévérer. On avait

reproché à son père d'avoir montré beaucoup trop de condescendance pour les protestants allemands; la France offrait le spectacle des plus affreux déchirements par suite des guerres de religion; le protestantisme y était devenu, comme dans les Pays-Bas et en Allemagne, le levier de l'opposition politique. Si donc Philippe II s'était montré indulgent dans les Pays-Bas, il aurait eu à craindre qu'on ne lui demandât bientôt la même condescendance en Espagne. C'est ainsi que s'explique comment il voyait dans l'unité de la foi l'indispensable et unique fondement du repos et de l'ordre de l'état, et comment il fut déterminé, par une impérieuse nécessité, ainsi que le reconnaît Ranke, à faire du maintien du catholicisme la tâche capitale de sa vie. — Quant aux Pays-Bas en particulier, on ne peut pas en vérité faire un reproche au roi d'en être venu tout d'abord aux mesures extrêmes; au contraire il faut le blâmer plutôt d'avoir trop longtemps temporisé et d'avoir conçu l'espoir de conjurer l'orage par des mesures modérées jusqu'au moment où la révolution, fortifiée par sa patience, se déchaîna contre les églises et les couvents, et provoqua, par ses horreurs, la juste vengeance du roi. » *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, des docteurs Wetzer et Welte, tome XVIII, art. Philippe II.

CHAPITRE IX.

DEPUIS LE SACCAGEMENT DES ÉGLISES ET DES MONASTÈRES JUSQU'A L'ARRIVÉE DU DUC D'ALBE AUX PAYS-BAS.

La démarche très hardie et très inconsidérée, au jugement de M. Groen, par laquelle les confédérés avaient déclaré prendre le peuple, c'est à dire les luthériens et les calvinistes, sous leur protection, assurant qu'il ne serait fait aucune violence pour cause de religion, ne tarda pas à porter ses fruits. Les chevaliers de la Toison d'or venaient d'être convoqués à Bruxelles, lorsque le signal des dévastations sacrilèges partit de la West-Flandre. Le 14 août 1566, les églises et les cloîtres des environs de Saint-Omer, de Bailleul, de Menin et de Courtrai furent mis à sac par des bandes armées de bâtons, de cognées et de marteaux. Ces iconoclastes, sortis de la lie du peuple et entremêlés de voleurs (1), livrèrent aux flammes la célèbre abbaye de Clairmarais, à côté de Saint-Omer, et firent subir le même sort à celle de Watten. Non contents de renverser les autels et les images des saints, ils fouillaient jusqu'aux tombeaux, sans respecter les dalles sépulcrales qui recouvraient les restes des anciens comtes de Flandre. Ils saccagèrent de même l'abbaye de Wilverghem près de Courtrai, l'abbaye de Messine, l'abbaye de Bell, où ils firent subir aux religieux toute sorte d'outrages, brûlèrent la bibliothèque et démolirent l'église

(1) « Homines sine tribu, sine nomine, finibus Audomarensium egressi. » N. Burgundus, p. 206.



en grande partie. Le 15 août, jour de l'Assomption, ces bandes furieuses, dont la plupart étaient guidées par des moines apostats, s'avançèrent vers Ypres, annonçant leur approche par la destruction et l'incendie. Le magistrat parvint à les contenir pendant quelques heures, dont on profita pour mettre en lieu sûr les trésors les plus précieux des églises menacées. Mais, vers le soir, les sectaires, qui dominaient dans la ville (1), en firent ouvrir les portes aux iconoclastes, dont l'œuvre de destruction commença aussitôt et fut continuée le lendemain. Toutes les églises, tous les cloîtres furent spoliés et dévastés, sans que les iconoclastes rencontrassent aucune résistance (2).

(1) Viglius écrivait au secrétaire Courtewille, le 2 août 1566: « La ville d'Ypres est fort esbranlée par l'audace tant du peuple du dedans que du dehors qui vont les presches par milliers armés et embastonnés, comme si alloient à faire quelque grand exploit de guerre et faict à craindre que. à la fin. la premiere foudre tombera sur les monasteres et gens d'église. » *Documents historiques,* t. XI. (Archives de l'État). Citation de M. Juste.

(2) Écoutons Strada : « Quum circa Ypras per aliquot minores pagos volitassent, ipso Assumptæ Virginis die, apertis ab Yprensi populo portis, urbem ingrediuntur, rectaque ad templum maximum cursum intendentes, divisis operis, alii scalis admotis pictos templi parietes ac tabulas malleis baculisque corrumpunt; alii cancellos, subsellia, suggestum securibus perfringunt; alii prægrandes Christi Domini sanctorumque statuas projectis funibus e suis loculamentis affligunt ad terram; sacra alii vasa diripiunt, sacros codices comburunt. sacris vestibus aras denudant, idque tanta securitate, tam nullo magistratuum sacerdotumque respectu, ut missi illuc publico nomine ac civitatis ære conducti viderentur. Quin etiam eodem furore succensa Yprensis episcopi bibliotheca, ad reliqua procurrunt urbis templa atque cœnobia, repetuntque quæ ante patraverant scelera, et quia feliciter evenerant, majora superaddunt. Integrum diem ea sacrorum direptio tenuit, populo partim attonito, nec homines illos, sed hominum specie funestas inferorum larvas opinante; partim læto quod reperti essent qui semel ea perfecissent, quæ ipsi animo sæpius agitassent. Nec magistratibus senatoribusque major religionis cura fuit, sive eis subita irruptio facultatem consiliumque præripuit, sive communicati ante facinoris conscientia desides et incuriosos domi continuit; omnes certe repentinam cladem sine ulla remediorum provisione, quod in procella ac tempestate accidit, territi ac vitabundi spectabant. » Lib. V.

D'Ypres ils se dirigèrent sur Menin, Commines, Wervicq, Ingelmunster et Poperinghe, saccageant et incendiant les églises sur leur passage. Ils traversèrent ensuite la Lys et mirent à sac la célèbre abbaye de Marquette, brisant les fonts baptismaux et foulant aux pieds le Saint-Sacrement (1). Presque partout, remarque M. Juste, dans ces tristes jours, on eut à déplorer l'indifférence coupable ou l'impuissance des magistrats, qui laissèrent s'accomplir ces profanations. Il faut toutefois excepter de ce blâme la magistrature communale de Bruges, dont l'intervention courageuse préserva la ville du fléau (2). On vit aussi les habitants de Seclin s'armer spontanément pour la défense de leurs autels et repousser les bandes qui les menaçaient (3).

Le comte d'Egmont se trouvait en Flandre au moment où la tempête éclata, mais sa présence n'arrêta point l'audace croissante des briseurs d'images. Vers la fin du mois de juillet, il était parti pour Bruges, à la prière des habitants déjà menacés par les sectaires. De là il devait se rendre à Gand et à Ypres pour se concerter avec les magistrats, les gentilshommes, les notables et les bourgeois sur les moyens de désarmer le peuple et de mettre fin aux prêches. Il était à Ypres le 11, le 12, le 13 et le 14 août. On lui fit plus tard un grief de n'avoir pas prolongé son séjour en cette ville, alors qu'il ne pouvait ignorer les projets criminels des bandes qui dévastaient les églises et les

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 22 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., pièce XLIe. — *Geusianismus Flandriæ occidentalis*, pp. 13 et suiv.

(2) « Una Brugarum civitas erat, quam tempestas illa non libaverat. » Burgundus, pp. 189 et 209.

(3) « Pars Seclenium properant. Sed obvii Seclinienses aliique ejus viciniæ coloni, raptis unde unde telis, paratos sese ad propulsandam religionis injuriam ostendunt, nisi prædones cursum alio vertant. Pergentes tamen illos eadem audacia ac perrumpere conantes infestis armis undique aggrediuntur rustici, cæsisque eorum pluribus, reliquos palantes ac trepidos fugant, multos in paludes ac flumen præcipites agunt, nonnullos velut per triumphum captivos in oppidum abducunt. » Strada, ibid.

monastères des environs; on l'accusa d'avoir favorisé les sectaires en quittant Ypres, le 14, dans l'après-diner, et en refusant de laisser placer l'artillerie sur les remparts (1). Il répondit que si sa présence à Ypres, sans un homme de guerre, eut pu servir de quelque chose, il fût demeuré volontiers en la ville; mais que le danger qui menaçait les églises n'existait point seulement là, mais était commun à toute la Flandre. Du reste, la veille, il avait, au son de la cloche, convoqué le peuple sur le marché, et, s'y étant rendu en personne avec le magistrat et le grand bailli, il avait fait promettre par serment de maintenir un édit qui défendait tant aux bourgeois d'Ypres qu'aux étrangers de sortir de la ville ou d'y entrer en grande troupe et de porter d'autres armes que l'épée et le poignard (2).

En quittant Ypres, le comte d'Egmont se rendit à Audenarde, où il arriva le 15 août et séjourna jusqu'au lendemain au soir. Il y fit publier l'ordonnance qu'il venait de porter à Ypres. Mais là encore, observe M. Juste, sa présence encouragea les

(1) Charges contre le comte d'Egmont, nos 41, 42 et 43, dans le *Supplément à Strada,* t. I, pp. 41 et 42. — « *Charges dressées et serries de la part du sr Jean Du Bois, procureur général du Grand Conseil, contre Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre, etc., détenu prisonnier au château de Gand.* — XLI. Il fut audit Jpres le 11, 12, 13 et 14 d'Aoust, audit an 1566, où il défendit que nul n'alla aux presches armé ni embastonné, excepté d'espée et poignart. Par quoi ledit deffendeur non seulement permect lesdictes presches, mais les favorisa d'armes, savoir d'espée et poignart : chose toutesfois dont il n'avoit povoir, mais lui commandoit son debvoir de faire le contraire. — XLII. Et combien lors ceulx du magistrat dudit Jpres lui remonstrèrent les bris des ymages faicts par lesdicts d'Jpres, mesmes à Poperinghe par les sectaires, et que l'on se craindroit de telle chose à Jpres, le requerrant d'y vouloir secourir, afin d'éviter tels désordres et inconvéniens, dont par ceulx de la nouvelle religion lesdits d'Jpres estoient menacez : neantmoins ledit deffendeur n'y vouloit entendre; mais ledit 14, jour veille de Nostre Dame en Aoust, il sortit dudit Jpres après diner, assez donnant à cognoitre qu'il portoit grand respect auxdicts sectaires et tenoit à desdaing les catholiques. »

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 171-172.

sectaires au lieu de les intimider. A peine était-il parti que es religionnaires se mirent à chanter « haut et clair » leurs psaumes en signe d'allégresse, et ils ne parlaient d'autre chose « sinon que c'estoit par l'aveu et accord de Mgr d'Egmont que les presches se faisoient, et qu'il estoit entièrement pour eux (1). »

Cette agitation redoutable ne tarda pas à gagner les autres provinces. L'audace des sectaires, dit toujours M. Juste, ne connaissait plus de bornes. Le jour de l'Assomption, à l'issue d'un prêche qui avait eu lieu près de Vilvorde, ceux qui venaient d'y assister exigèrent et obtinrent la délivrance d'un de leurs ministres détenu dans la forteresse. Des prêches, se seraient tenus jusque sous les murs de Bruxelles, si la duchesse de Parme n'avait été au devant avec la plus grande énergie, allant jusqu'à dire qu'avec sa personne, sa maison et sa garde, elle s'y opposerait et ferait pendre les ministres en sa présence (2).

Les premières nouvelles qui vinrent de la Flandre à la gouvernante n'abattirent pas son courage. Elle convoqua le conseil d'état et s'y rendit, accompagnée du comte d'Egmont, qui l'avait rejointe au sortir de la messe. Dans le trajet, elle exprima son mécontentement sur ce qui venait de se passer en Flandre et invoqua l'assistance du comte pour réprimer des excès aussi scandaleux. Celui-ci répondit qu'en présence du soulèvement presque général de la populace, il fallait d'abord songer à conserver l'état; qu'on s'occuperait ensuite de la religion. Marguerite répliqua, avec fermeté et non sans indignation, qu'il lui paraissait plus nécessaire de pourvoir d'abord à ce qu'exigeait le service de Dieu, parce que la ruine de la religion serait un plus grand mal que celle du pays. Mais le comte répartit que tous ceux qui

(1) *Mémoire du magistrat d'Audenarde*, p. 23. — D'après ce document, ceux qui favorisaient la nouvelle religion à Audenarde étaient dans la ville plus de six contre un. Ibid., p. 35. Note de M. Juste.

(2) Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles le 17 août 1566, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 447. — M. Juste, endroit cité, p. 173.

avaient quelque chose à perdre ne l'entendaient pas ainsi (1). La duchesse n'en fut pas ébranlée, et ne s'exprima pas avec moins de décision et d'énergie dans le conseil d'état.

(1) M. Juste, p. 173. — « Furiosæ cladis nuncius præter modum afflixit animum gubernatricis : quæ ingenti mœrore ad Egmontium conversa, qui eam a sacro et concione redeuntem comitabatur in conclave : audis, inquit, comes, quam læta perferantur e Flandria, provincia tua? Infelicem me, cui Belgium moderanti tantam majestati divinæ, tantam principi suo illatam videre contumeliam contingit. Tu vero, de cujus præcipue virtute ac fide sibi rex pollicitus semper est omnia, patieris in provincia tibi commissa tam immania in Deum scelera impune patrari? Respondenti primam conservando imperio curam intendendam esse, religionem facile dein restitutum iri, negavit non sine indignatione gubernatrix æquum sibi consilium ab eo dari ; quin potius humanis rebus omnibus præhabendum Dei honorem cultumque : qui si deseratur, malum longe gravius id esse, quam cujuslibet potentiæ fortunarumque calamitatem ; ita sentire se regemque ipsum cui nihil ante religionem habere decretum sit. Quum ad hæc subjecisset Egmontius non ita sentire eos qui possident in hisce provinciis aliquid, cujus jacturam timent, eadem constantia respondit optandum quidem esse, idque multo fore consultius, religionem pariter ac potentiam posse retineri ; sed ubi alterutro cavendum sit, incolumitati religionis ante omnia caveri oportere, cujus unius jactura nulla unquam aut opum, aut imperii additamento repræsentari possit. Similia his in senatu propere accito disseruit. » Strada, lib. V. — M. de Gerlache a reproduit ce dialogue : « Un jour, au sortir de la messe, elle (la gouvernante) aborda d'Egmont et se plaignit en termes énergiques : « Comte, lui dit-elle, vous entendez quelles agréables nouvelles nous arrivent de la Flandre, de votre gouvernement, comte ! Suis-je assez malheureuse? Qu'ai-je fait pour mériter que sous mon administration de tels outrages soient infligés à la majesté de Dieu et à l'autorité du roi? Mais vous, sur qui se reposait le roi, confiant dans votre courage et votre fidélité, souffrirez-vous de telles horreurs dans une province commise à votre garde? » Voici ce que répondit froidement d'Egmont : « Madame, il faut songer d'abord à la conservation de l'état; on rétablira facilement ensuite la religion. » La gouvernante choquée de ces paroles, répliqua : « Votre conseil n'est pas bon, comte. Je dis, moi, qu'il faut songer d'abord à la gloire de Dieu et mettre la religion avant tout; c'est mon avis, et c'est aussi celui du roi. » « Mais, reprit d'Egmont, ce n'est pas celui de tout le monde, et notamment de ceux qui possèdent des biens dans les provinces soulevées et qui craignent de les perdre. » « Assurément, dit la gouvernante, si l'on

Voyant qu'elle n'avait rien à espérer du comte d'Egmont, elle donna l'ordre à Maximilien de Rassenghien, gouverneur de la Flandre wallone, de se rendre à Lille, avec deux régiments (1) et la compagnie d'hommes d'armes de Montigny, et de ne point laisser rentrer dans les murs de cette ville la populace qui chaque jour revenait chargée des dépouilles des églises, avant qu'elle eût déposé les armes. Cette mesure fut encore blâmée par d'Egmont. Il dit à la gouvernante : « vous voulez comprimer les émeutes par la force des armes ; vous n'y réussirez pas à moins que vous n'ayez assez de monde pour tailler en pièces deux cent mille insurgés (2). » La duchesse, indignée contre ces hommes qui prenaient à tâche de l'effrayer au lieu de la reconforter, et qui la trahissaient au lieu de la défendre, en fit des plaintes amères à Madrid, où elles ne trouvèrent que trop d'échos. Les pillages continuaient librement. En quatre jours, du 14 au 18 août, ces brigands avaient détruit ou saccagé plus de quatre cents églises ou monastères. Enhardis par l'impunité, ils résolurent d'aborder les grandes villes du pays, Gand, Bruges épargnée d'abord, Anvers (3).

Le 18 août était la fête patronale des Anversois (4). Le prince d'Orange, appelé pour ce jour-là à Bruxelles par la duchesse, à l'effet d'y délibérer, avec les autres chevaliers de la Toison d'or, sur la dernière requête des confédérés, avait répondu qu'il ne

pouvait préserver tout à la fois le temporel et le spirituel, ce serait le mieux ; mais s'il s'agit de perdre l'un ou l'autre, je maintiens que c'est la religion qu'il faut sauver. » *Œuvres*, t. I, pp. 150-151. — Voir, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 449, une lettre de la duchesse de Parme au roi du 18 août 1566, où cette conversation est mentionnée.

(1) « Cum duabus cohortibus. » Strada.

(2) L'historien protestant Bor, t. I. fol. 57, signale la conduite ambiguë du comte d'Egmont en Flandre : elle ne lui valut, dit-il, ni les remerciements de la cour ni ceux des dissidents. Cette remarque est de M. Juste.

(3) M. de Gerlache, *Œuvres*, t. I, p. 151.

(4) *La ducasse* (dédicace, kermesse), dit le prince d'Orange dans sa lettre du 14 août à la duchesse de Parme.

pourrait quitter Anvers que le lendemain de la fête, et il avait insisté pour être remplacé, pendant son absence, par le comte de Hornes ou le comte d'Hoogstraeten, à qui l'on adjoindrait comme lieutenant Antoine van Straelen, ancien bourgmestre. La gouvernante, peu rassurée sur ce choix suggéré au prince par les quartiers-maîtres et les doyens des métiers, avait repoussé la proposition et trouvé que le magistrat suffisait pour maintenir la tranquillité de la ville. La présence du prince contint l'effervescence des sectaires pendant le parcours de la grande procession en l'honneur de la Sainte Vierge. Des rires, des gestes outrageants et sacrilèges, des paroles provocantes à l'adresse du culte catholique révélèrent toutefois l'imminence du danger. Le prince n'en partit pas moins pour Bruxelles le lendemain. Des mesures promptes et énergiques auraient dû être prises pour prévenir les désordres qu'il était impossible de ne pas prévoir, comme l'affirme avec trop de raison M. Juste. Le magistrat ne publia ni proclamations ni défenses ; il ne mit ni gardes ni guet dans les rues ; il n'ordonna même point de tenir fermées les portes de la cathédrale. Une impunité pleine et entière était ainsi assurée au fanatisme et au dévergondage d'une populace surexcitée par les déclamations furibondes des ministres protestants (1) et mêlée de gens sans mœurs et de pil-

(1) D'après la justification manuscrite du magistrat de la ville d'Anvers. citée par M. Gachard, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. LIII, le ministre calviniste Herman Modet aurait été, par ses prédications, l'instigateur de la dévastation de l'église de Notre-Dame. La version de Papebroch sur ce point est plus explicite encore : « Paulo post advenit princeps calvinistarum, doctor Hermannus, quibusdam complicibus sociatus ; iterumque et iterum exclamans *Vivant Gheusii,* perrexit in pulpitum, ubi, post psalmos aliquot, more suo contra idololatriam debacchatus, mandavit ut omnes imagines figuræque sanctorum eorumque ornatus eliminarentur ab ecclesiis. Dictum, factum. » *Annales Antverpienses,* t. III, p. 67. D'après la version protestante. ce fut sur l'invitation du magistrat, dit M Juste, que Herman Modet se rendit à la cathédrale déjà envahie, afin que, usant de son influence sur les sectaires, il arrêtât le saccagement. Toujours

lards. La plume éloquente de M. de Gerlache va nous retracer le plus hideux tableau peut-être qui attriste notre histoire.

Donc, le dimanche, 18 août 1566, après une procession solennelle où les sectaires mêlés à la populace avaient grossièrement insulté la statue de la Sainte Vierge, patronne d'Anvers, la foule se précipita en tumulte dans l'église, en chantant des psaumes en français et en flamand. Quelques-uns commencèrent par lancer des pierres contre les tableaux, les statues et les autels et puis un ouvrier tourneur monta en chaire et se mit à faire le prédicateur avec des gestes et des éclats de voix ridicules ; puis, prenant une bible, il défia les prêtres catholiques d'oser venir disputer contre lui. Au milieu des vociférations, des applaudissements et des huées, une lutte s'engagea autour de cette chaire, dont les catholiques s'efforçaient d'arracher le bouffon sacrilège qui s'y tenait cramponné. Alors un batelier doué d'une force prodigieuse, indigné de tant d'audace, perça la foule, escalada les degrés de la chaire, prit le blasphémateur par le milieu du corps et le précipita sur le pavé. Le désordre était au comble lorsque le bruit se répandit que le marcgrave, Jean d'Immersel, marchait avec ses gens vers la cathédrale. Jean d'Immersel, commandant de la milice bourgeoise, était un brave gentilhomme resté fidèle à la gouvernante, au milieu de toutes les défections et de toutes les lâchetés à l'ordre du jour, et qui avec une poignée de monde se faisait redouter des pillards. Il balaya en un moment les hordes impures qui encombraient l'enceinte de Notre-Dame. Mais sa troupe était trop faible, et il avait à défendre trop de points menacés à la fois pour pouvoir faire face partout à la

d'après cette version, Modet monta en chaire et exhorta les briseurs d'images à cesser leurs dévastations, mais sa voix ne fut pas écoutée. *Recueil des choses advenues en Anvers touchant le fait de la religion en l'an MDLXVI*, par un ministre de l'église wallonne d'Anvers. Le lecteur jugera de la vraisemblance de cette allégation, opposée aux témoignages si nets et si positifs de plus haut.



multitude des iconoclastes qui grossissait d'heure en heure (1). Les pillages recommencèrent le 20; et ce jour éclaira la complète dévastation de l'un des plus magnifiques monuments de la chrétienté.

Après le salut, la populace protestante envahit Notre-Dame aux cris de : *vivent les gueux! à bas les papistes! au feu les idoles!* Pour n'être point troublée dans l'accomplissement de son œuvre, elle commence par se barricader avec des chaises et des bancs qu'elle amoncèle contre les portes. A la lueur des torches, munie d'échelles, de pioches et de marteaux, ayant ses ministres en tête, excitée par des prostituées ivres, elle se met à saccager l'église de fond en comble; arrache le beau Christ qui surmonte le jubé, le met en pièces et respecte les

(1) « Dum Virginis cœlo receptæ die (nam sub Virginis tutela vivunt Antverpienses) simulacrum ejus festa supplicatione per urbem sublatum humeris e templo maximo circumfertur, apparuere indicia illius mali, quod propediem secutum est. Procaciores aliquot ex opificum plebe sacram pompam cachinnis ac sibilis primum illudere; dein impie inverecundi ipsam Dei Matris effigiem ludicris salutationibus, neque obscuris verborum contumeliis incessere : ausuri et manus sacrilegas inferre, nisi facinus veriti, qui supplicationem procurabant, simulacrum non in medio, ut assolet, templo locassent, sed in odæum propere intulissent. At postera die (nam vilissimo cuique crescit audacia, si se timeri sentiat) plures veniunt in templum, ac ludibundi alii ante sacellum Virginis petulanter interrogant quo illa metu tam mature se in nidum suum recepisset? alii toto excurrunt templo, arisque et imaginibus minitantes. Ex quibus projectæ audaciæ sellularius, suggestu conscenso, posteaquam concionatorum verba ac gesta ridiculis modis sannio impurus expressisset, postulato utroque sacrarum litterarum instrumento, catholicos sacerdotes in certamen vocat. Dumque aliorum plausibus, aliorum jactis ruderibus lignorumque fragminibus excipitur, et ipse in circumstantes eadem rejicit, crescente tamquam in triviis petulantia, catholicus nauta indignatus hominis insolentiam, e latere suggestus irrumpit, ac scurram complexus, ut prævalidis erat viribus, humi allidit. Sed ipse gliscente rixa, intentas in se multorum manus declinans, brachio plumbea pila trajicitur; reliqui metu satellitum, quos adesse succlamatum est, e templo dilibuntur. Neque propterea cessatum in sequentes dies, quominus eodem velut in theatrum digladiaturi convenirent. » Strada, lib. V.

statues des deux larrons; brise l'orgue, chef d'œuvre unique en Europe; mutile à coups d'épées, de poignards et de marteaux les sculptures qui décorent cette vaste nef; abat et pulvérise tout; traîne dans la boue les ornements sacerdotaux, dont plusieurs de ces misérables s'affublent par dérision; brise le tabernacle, foule aux pieds les saintes hosties; souille les vases sacrés qu'elle fait servir à d'infâmes usages; boit et s'enivre, en détruisant, et assaisonne l'orgie de propos cyniques, de blasphèmes, de farces sacrilèges et de hurlements infernaux. Rien enfin ne reste debout dans l'enceinte de l'édifice que la toiture, et les murailles, et des monceaux de ruines! La destruction avait marché si vite que tout fut terminé en moins de quatre heures. On fait monter les pertes essuyées par la cathédrale d'Anvers à plusieurs millions de francs. Mais comment évaluer tant d'objets d'art d'un prix irréparable aux yeux de la postérité (1)!

Ces bandes se portèrent ensuite vers les autres églises de la ville où elles commirent les mêmes excès; puis vers les couvents qu'elles pillèrent et dévastèrent, tuant ou blessant les religieux et les mettant à rançon ainsi que leurs parents et leurs amis. On voyait au milieu de la nuit des religieux et des

(1) « Quatre heures suffirent à une centaine de forcenés, dit M. Juste, pour dévaster de fond en comble cette grande et riche église, toute rayonnante d'or et d'argent, toute pleine de statues et de tableaux, et décorée de plus de soixante et dix autels. » Le même historien ajoute en note : « Quant au nombre des pillards, voir surtout *Correspondance de Marguerite de Parme,* pièce XLI°. — Papebroch dit : confluxit ingens turba puerorum atque infimae faecis hominum. *Annales Antverpienses*, t. III, p. 66. Un témoin oculaire, R. Clough, facteur ou correspondant de Thomas Gresham, à Anvers, déclare que dans quelques églises il n'aperçut pas plus de dix ou douze individus positivement occupés à cette œuvre de destruction; tous appartenaient à la plus basse classe; mais ils étaient entourés d'un grand nombre de spectateurs et d'espions (but there were many in the church loockers-on, as some thought, setters-on). *The life and times of sir Thomas Gresham,* t. II, pp. 137-139. »

religieuses fuyant à demi-nus dans les rues, poursuivis par des sectaires ivres qui leur tiraient des coups de fusils. L'entrée des églises et des couvents était obstruée par les pillards qui s'emparaient de tout ce qu'ils pouvaient emporter. Les catholiques se tenaient renfermés chez eux ; l'autorité disparaissait devant l'émeute, et la ville tout entière était livrée à ces hordes forcenées.

Le lendemain, elles coururent piller l'abbaye de Saint-Bernard et une quantité d'autres maisons religieuses des environs d'Anvers. Le soir, elles rentrèrent en ville, glorieuses de leurs exploits et enhardies par la facilité du succès ; elles assaillirent plusieurs établissements qu'elles avaient épargnés les jours précédents. Puis elles se représentèrent à la cathédrale dans l'intention d'y mettre le feu. Heureusement Jean d'Immersel en fut prévenu ; il rassembla quelques centaines d'hommes énergiques, y pénétra de force, tua quelques-uns de ces brigands et dispersa le reste (1).

(1) M. de Gerlache, *Œuvres*, t. 1er, pp. 152-155. — « Duodecimo Kal. Septembris, auctae impiorum catervae ingrediuntur occultatis telis, quasi post leves aliquot excursiones praecedentium dierum, de rei summa peracturi Atque expectato vespertinarum precum fine, inconditis vocibus conclamant *vivant Gheusii;* quin etiam eamdem acclamationem secum iterare ipsum Beatae Virginis simulacrum jubent : ni faciat, plagas ei et interitum insane minantur. Nec Joannes Immerselius urbis praetor, qui ad turbam componendam accurrerat cum aliquot apparitoribus, effecit ne non illi, digrediente populo ac tumultum declinante clausis interea valvis, victores templum soli obtinerent. Ergo ubi se loci potitos vident, audita hora diei ultima, addentibusque animum tenebris, ab eorum aliquo (ne scelus non rite fieret) Davidis psalmus inchoatur ad Genevatum modos, eoque veluti classico una omnes in Dei Matris simulacrum, inque Christi Domini sanctorumque signa, emota mente impetum faciunt : alia deturbant ad terram proculcantque ; aliis gladios in latus infigunt ; aliis securi capita abscindunt, tanta in scelere concordia provisuque, ut partiti inter se operas antea viderentur. Nam meretriculae, vulgare ganeonum praedonumque additamentum, sumptis e proximis aris atque e sacrario cereis praelucebant operantibus viris. Virorum alii in aras insilientes sacra inde vasa projiciunt, tabulas dilacerant, pictos ubique parietes foede conspurcant ;

Ainsi s'exprime le grand historien catholique. M. Juste, que nous nous plaisons à citer dans cette partie de notre récit à cause de l'impartialité avec laquelle il expose les faits, n'est ni moins explicite, ni moins indigné contre l'inaction de l'autorité en présence de telles horreurs. Les briseurs d'images, dit-il, ne rencontraient aucune résistance ni de la part du magistrat, ni du côté de la bourgeoisie. Les *serments* avaient pris les armes, à la vérité, mais ils se bornèrent à occuper l'hôtel de ville, ainsi que le marché et ses avenues. Les catholiques étaient dans la consternation ; les chefs des sectaires, sur qui devait bientôt retomber la responsabilité de ces désordres, en profitaient, tout en les blâmant et en cherchant enfin à les arrêter. Les exhortations tardives des ministres restèrent sté-

simul alii scalis conscensis organorum molem sane pulcherrimam, specularia novo picturae genere illuminata baculis confringunt ; ex epistyliis pegmatibusque ingentes divorum statuas revellunt praecipitesque comminuunt. Inter quas pervetus ac praegrande Christi Domini signum e cruce pendentis inter duos latrones contra aram maximam, inductis funibus moliuntur ad terram, ac bipennibus dissecant distrahuntque, intactis utrinque latronibus, quasi eos unice venerarentur optarentque sibi propitios deos. Quin etiam ausi in sacram panis coelestis aram inferre pollutas manus, detractum inde sacrosanctum Domini corpus, adoratum illud formidatumque coelitibus numen pedibus subjiciunt mortales impurissimi ; pyxidem ac reliquos e sacrario calices vino, quod fere reperiunt, per lasciviam complent exsiccantque ; sacro chrismate calceos inungunt ; omnium rerum detrimenta postremo ludibriis cumulant... Illud profecto mirum, haec omnia tanta celeritate impetuque peracta, ut in templo per Europam celeberrimo, amplitudine maximo, signis atque imaginibus refertissimo, altaribus, quae septuaginta circiter extabant, ornatissimo, a paucis hominibus (neque enim excessisse centum pro comperto scribit ad regem gubernatrix), ante mediam noctem, quum coeptum esset vesperi, nihil uspiam integrum inviolatumque relictum sit. Tres ipsos dies Antverpiae tenuit ea sacrorum strages atque direptio, tam grandi jactura operum pulcherrimorum, ut non desint qui scribant unius principis templi damnum quadringentis circiter aureorum millibus aestimatum esse. » Strada, lib. V.

(1) Wesenbeke, de retour à Anvers le 22 de grand matin, fut requis par le magistrat d'employer ses efforts pour empêcher les prêches

riles (1). Le magistrat sortit enfin de sa torpeur, le 23, lorsqu'il eut appris que les briseurs d'images abattaient également les armoiries du roi et celles des chevaliers de la Toison d'or suspendues dans la cathédrale. Quelques-uns de ses membres, accompagnés d'une partie des *serments*, se transportèrent alors à l'église, y arrêtèrent dix ou douze des pillards et firent dresser une potence sur le marché (1).

Les dévastations d'Anvers, continue M. Juste, furent comme le signal de nouveaux désastres. La tempête continua ses ravages en Flandre où, à la date du 22 août, plus de quatre cents églises étaient déjà saccagées ; elle assaillit le Brabant, la

déjà annoncés par les ministres calvinistes. Herman Modet devait prêtcher en flamand en l'église de Notre-Dame, à huit heures du matin, e- Jean Taffin en français, dans la paroisse du Bourg, à dix heures. Celui-ci, sur les observations du conseiller, renonça à son projet, mais il était trop tard pour arrêter l'autre. Herman était déjà en chaire lorsque Wesenbeke, qui avait rencontré Taffin dans le cimetiere, survint dans l'église remplie de peuple. Ayant fendu la foule jusqu'à la chaire, Taffin y monta « disant à Hermannus que le conseiller, lequel il lui monstra en bas de la chaire, luy venoit requérir. au nom du magistrat, de vouloir suppercéder de sa presche, lequel respondist qu'il n'estoit pas possible de faire partir le peuple sans turbation si on ne luy dist rien, néanmoins feroit tout ce que pourroit, et en lieu de sa proposée presche, ne feroit qu'une simple et brieve admonition avec une prière, et à tant licencieroit le peuple. à quoy il a satisfaict ores que dura quelque peu. » Wesembeke, *La description*, etc. p. 239. Note de M. Juste.

(1) M. Juste cite la correspondance de Guillaume le Taciturne, t. II, p. LIV. A cet endroit de son introduction, M. Gachard dit qu'on trouve de plus amples details sur ces évènements dans la *Description de l'estat, succès et occurrences* et dans la *Justification ms. du magistrat d'Anvers*. — Strada expose ainsi la fin de ces orgies sacrilèges : « Invalescente suspicione, ne spoliatis jam templis, auctae improborum catervae rapinarum spe, postremo invaderent praedivitum mercatorum domos (ut pro focis pugnatur interdum acrius quam pro aris), cives non ultra cessandum rati, animadversa praesertim vilium capitum paucitate, prae foribus apparent armati, et tamquam ulturi publicam injuriam, portas urbis, una excepta, occludunt omnes, ex qua videlicet una proripuit illico sese ea nefariorum colluvies, conceptamque rabiem in suburbanis pagis ac vicis, eodem genere sacrilegae populationis explevit. » Loco citato.

Hollande et la Zélande, la Gueldre et la Frise, le pays d'Over-Yssel et presque tous les Pays-Bas, si l'on en excepte quatre provinces : Namur, le Luxembourg, l'Artois et une partie du Hainaut (1).

Quand on eut appris à Tournai les désordres commis à Anvers et en Flandre, la plus vive agitation ne tarda point à se manifester : le 27 août, les sectaires se ruèrent dans toutes les églises et chapelles pour abattre et briser les images qui les décoraient. Ne rencontrant aucune résistance efficace, ils se portèrent en plus grand nombre vers la cathédrale, qu'ils livrèrent également au pillage et à la profanation. Les statues furent renversées, les autels brisés, les tableaux lacérés, les reliquaires mis en pièces. Les iconoclastes ne respectèrent que les armoiries des chevaliers de la Toison d'or appendues dans le chœur. Ils fouillèrent les sépulcres afin de s'approprier les trésors qu'ils croyaient cachés dans les caveaux funéraires; on les vit notamment, pour citer cette particularité, profaner et tourner en risée les ossements du duc Alphonse de Gueldre. Enfin lorsque la compagnie des *canonniers*, obéissant seule aux injonctions du magistrat, eut réussi à chasser les pillards de la cathédrale, il ne restait de cette riche basilique que les piliers et les murs. Les églises et les monastères des environs de Tournai furent également saccagés, et ces actes de brigandage se répétèrent jusque dans les villages les plus éloignés du Tournaisis (2). Le 24, la populace hérétique de

(1) Bentivoglio, liv. II, et Strada, lib. V.

(2) Extraits des registres des consaux dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XI, p. 418; — Extraits du manuscrit contemporain de Pasquier de le Barre, ibid, t. Ier (2e série), p. 160; — Voir aussi Burgundus, p. 224, Cousin, *Histoire de Tournai*, ch. LV, et dans les *Analectes Belgiques*, p. 436, la lettre de Guilbert, évêque de Tournai, à la gouvernante des Pays-Bas, sur les dévastations commises dans son diocèse. — Les dispositions des bourgeois de Tournai étaient, en général, favorables aux sectaires. Quelque temps auparavant, ceux qui faisaient partie des compagnies armées avaient été convoqués par

Valenciennes mit également à sac les abbayes de Vicogne, d'Hasnon, de Marchiennes et de Saint-Amand.

Les sectaires, qui, par leur nombre et leur audace, dominaient aussi à Gand, ne tardèrent point à s'y livrer aux excès qui affligeaient la plupart des autres cités. Le 22, après avoir saccagé le couvent des augustins, ils attaquèrent successivement les maisons des carmélites et des dominicains, puis les autres églises et monastères, même ceux qui étaient situés hors de la ville. Ils profitèrent ensuite de la nuit pour renouveler à la cathédrale de Saint-Bavon les scènes hideuses dont la cathédrale d'Anvers avait été le théâtre. Pendant les trois jours que dura cette furie sacrilège, ils eurent le temps, comme le disait la duchesse de Parme, de mettre à sac tous les cloîtres de Gand (1).

leurs chefs pour prêter le serment de maintenir l'ordre et d'empêcher les prêches en ville. Une partie fit serment, beaucoup refusèrent, alléguant pour motif de leur refus, les uns qu'ils ne voulaient défendre que la vérité, la parole du Seigneur et la vraie foi « telle qu'on la publioit nouvellement en ville ; » d'autres qu'ils ne voulaient point empêcher leurs parents et amis d'aller aux prêches. Chotin, *Histoire de Tournai*, t. II. — Note de M. Juste.

(1) Burgundus. p. 220. — M. Kervyn, *Histoire de Flandre,* t. VI, p. 214. — « Les gueux qu'avait repoussés l'énergie des magistrats de Bruges. dit l'historien de la Flandre, ne tardèrent pas à envahir Gand. Leurs pillages commencèrent le 22 août. Ils saccagèrent d'abord le couvent des augustins, puis les autres églises et les autres monastères, même ceux qui étaient situés hors de la ville. L'abbaye de Saint-Pierre, où les comtes de Flandre étaient inaugurés, et l'abbaye de Tronchiennes, où reposait Jacques d'Artevelde, qui, comme *rewaert*, les égala en puissance et en autorité, subit la même dévastation. — La destruction de la cathédrale de Saint-Bavon fut la plus horrible de toutes. Les gueux les plus avides de crimes (ils étaient à peine trois ou quatre cents, guidés par un comédien dont le nom était Onghena, c'est à dire sans merci, comme le traduit le chroniqueur de Tronchiennes), avaient choisi, pour l'exécution de leurs projets, les ténèbres de la nuit. Leurs torches lugubres éclairèrent tout à coup les rues désertes, et au même moment leurs folles clameurs retentirent aux oreilles des habitants comme un glas funèbre qui troublait le repos de la cité. Les portes de la cathédrale tombèrent devant eux. Une épouvantable orgie

Les désordres ne furent pas moins affligeants dans les provinces septentrionales. Amsterdam, Leyde, Utrecht, Groningue, Leeuwarden et d'autres villes hollandaises virent bientôt se reproduire dans leurs murs les dévastations qui avaient désolé les cités de la Belgique. Dans l'île de Walcheren, principalement à Middelbourg, les sectaires ne se contentèrent point de dépouiller les monastères et les églises, ils exigèrent la délivrance de tous ceux qui avaient été emprisonnés pour cause d'hérésie (1).

Ce soulèvement presque général eut pour conséquence immédiate de suspendre provisoirement l'exercice du culte catholique dans la plupart des provinces. Le 30 août, la duchesse de Parme dut informer Philippe II que, dans plusieurs quartiers, il n'y avait plus ni prêtres, ni moines, ni autels, calices, ornements, livres d'église, de manière que le service divin avait cessé (2). Les sectaires n'avaient pas seulement des temples

voila la profanation du temple; de hideux refrains couvraient le bruit des haches pendant que d'infames voleurs, la plupart inconnus ou étrangers, arrachaient l'or des châsses de sainte Pharaïlde et de saint Bavon et traînaient dans la boue les reliques des saints et des martyrs que la Flandre vénérait depuis tant de siècles. » — M. Kervyn cite, un peu plus loin, ce passage d'un marchand anglais, établi dans les Pays-Bas, et traçant le tableau des fureurs des gueux : « Ceux qui pillent en Flandre marchent par bandes de quatre à cinq cents personnes; quand ils arrivent à quelque ville ou à quelque village, ils font appeler le gouverneur et pénètrent dans l'église, où ils brisent tous les objets d'or et d'argent qu'ils découvrent, les calices aussi bien que les croix.... Plusieurs de leurs chefs ont déclaré qu'ils ne laisseraient pas, dans tout le pays, un prêtre ou un moine en vie. » They that do spolye in Flanders go by four and vif hunder in a company; and when they come to a towne or vylage, they call for the governor and so go into the church; where, so much silver or golde as they do fynde, either chalys or cross, they breake and deface. Lettre de Richard Clough, 21 août 1566. — Some of the captains have said that they wyll not leve one pryst or frere alyve in the country. Le même, 25 août.

(1) Burgundus, pp. 225-226, et Wesenbeke, p. 259.

(2) M. Juste ne dit pas où il a pris cette communication de la



particuliers, mais ils occupaient aussi la plupart des églises des catholiques dans toute la Flandre, à Tournai et dans le Tournaisis, aux environs de Lille, à Bois-le-Duc et dans d'autres localités (1). A Anvers, ils avaient commencé à blanchir (2) l'église de Notre-Dame pour y exercer le culte calviniste ; déjà même ils y avaient fait quelques prêches, et leur intention paraissait être d'agir de même à Bruxelles et jusque dans la chapelle de la cour (3).

On ne peut faire remonter l'initiative de ces violences sacrilèges aux chefs des confédérés. Loin de désirer un soulèvement de la multitude, les principaux d'entre eux en redoutaient les conséquences (4). Il faut attribuer ces profanations, dit M. Juste, à l'effervescence de la populace, qui avait puisé dans les prédications des missionnaires de Genève une haine profonde contre les symboles du catholicisme, contre les images vénérées que Calvin dénonçait comme les objets d'un culte idolâtre. Les prédications calvinistes furent, dans les Pays-Bas comme en Écosse, la cause déterminante des saccagements des églises et des monastères (5). Les ministres de Genève eurent beau se

duchesse au roi; il n'en est pas question dans la *Correspondance de Philippe II*.

(1) Les églises de Louvain avaient été défendues et préservées par la ferme attitude des bourgeois et des étudiants de l'université. Note de M. Juste.

(2) Les murs de cette magnifique église étaient couverts de fresques. On a ici une nouvelle preuve du peu de sympathie des premiers réformés pour les arts.

(3) *Correspondance de Marguerite de Parme,* pièce XLII[a].

(4) L'ambassadeur vénitien Antoine Tripolo, qui avait pris ses renseignements à la cour de Philippe II, les justifiait ainsi en 1567 : « La destruction des églises et des monastères fut opérée contre le gré des principaux de la ligue, qui voulaient bien effrayer le roi, mais n'entendaient pas encourager de tels excès (contra l'opinione delli principali della lega, che volevano indur timore, e non danno.) » Gachard, *Relations inédites,* p. 144.

(5) M. Kervyn cite avec beaucoup d'à propos ce passage de l'*Histoire des variations* : « Luther tiroit vanité des séditions et des pilleries,

joindre aux confédérés pour blâmer des excès qui compromettaient et ternissaient leur cause, ces fureurs sacrilèges étaient le fruit hâtif de leurs doctrines, la conséquence logique de leurs déclamations contre le papisme. Échauffée dans les prêches, la populace était encore stimulée par l'abattement des catholiques et la coupable pusillanimité de la plupart des magistrats (1). Du quartier d'Ypres, la destruction s'étendit, comme un vaste incendie, dans les autres provinces, et atteignit, en passant par la Flandre et le Brabant, l'extrémité des Pays-Bas (2).

Pendant que cet orage passait comme un fléau dévastateur sur la Belgique, on était livré aux plus vives appréhensions à Bruxelles. Le magistrat d'Anvers s'était hâté d'envoyer un échevin à la cour pour renseigner la gouvernante et le prince d'Orange sur les tristes évènements qui venaient de s'accomplir en cetté ville et sur les nouveaux désastres auxquels on s'attendait. Ces informations portèrent au comble l'inquiétude de la duchesse et de l'administration bruxelloise ; des soldats furent placés immédiatement devant les églises pour les protéger.

Cependant les sectaires, ne se contentant plus des prêches

premier fruit des prédications de ce nouvel évangéliste. L'évangile, disoit-il, et tous ses disciples après lui, a toujours causé du trouble, et il faudra du sang pour l'établir. Zuingle en disoit autant. Calvin se défend de même. Jésus-Christ, disoient-ils tous, est venu pour jeter le glaive au milieu du monde. Aveugles qui ne voyoient pas, ou ne vouloient pas voir quel glaive Jésus-Christ avoit jeté et quel sang il avoit fait répandre ! »

(1) M. Kervyn cite ce passage de Renon de France : « J'ai souvent ouy dire qu'à Malines, trente à quarante personnes exécutèrent le saccagement au conspect du magistrat et à la veue du grand conseil, encoires qu'un officier bien résolu, suivy de douze personnes, fust bastant d'y pourveoir, veu que le prieur des augustins, avec une hallebarde rouillée, suivi de deux ou trois moisnes, se présentant à la porte de son cloistre, leur feit si peur qu'ils se retirérent. »

(2) M. Juste, pp. 173-185.

de Vilvorde et de Sempst, voulaient installer leurs ministres dans l'enceinte même de la capitale. Ils étaient instigués, croyait la gouvernante, par le comte Louis de Nassau, le chevalier Jean de Mol, lieutenant des fiefs de Brabant, et le sire Saventhem, Philippe Vander Meere (1). Menacée par eux, outragée dans des libelles grossiers et inspirés par la plus redoutable exaltation (2), intimidée par la crainte de ceux qui avaient encouru la haine populaire, persuadée enfin qu'elle était trahie par le prince d'Orange et ses amis, la duchesse se croyait à la veille de voir fondre sur elle-même et sur les églises de sa résidence, les calamités dont le récit avait éveillé dans son âme les plus noires images et les plus funèbres pressentiments.

Dans la nuit du 21 au 22 août, appréhendant qu'on n'attentât à sa liberté et qu'on ne se portât à des violences contre le président Viglius, attaqué aussi dans les libelles, elle prit la résolution d'abandonner Bruxelles et de se retirer à Mons. Tous ses préparatifs de départ étaient terminés avant le jour. Elle ne crut pas toutefois pouvoir mettre son projet à exécution sans en prévenir les membres du conseil d'état, et elle les manda immédiatement au palais, où elle leur fit connaître sa résolution et les requit de l'accompagner. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont se récrièrent vivement contre une détermination qui, selon eux, pouvait entraîner la ruine du pays. Ils employèrent, mais en vain, tous leurs efforts pour en détourner Marguerite. Le prince d'Orange irrité dit assez haut que, si la duchesse partait, eux qui ne voulaient pas la perte de ces provinces, convoqueraient à l'instant même les états généraux pour prendre les mesures convenables. Le comte d'Egmont ajouta qu'on lèverait quarante mille hommes pour aller assiéger Mons.

(1) *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, pièce XLIII[e].

(2) Voir, entre autres, un *billet semé dans les rues,* et reproduit dans la *Correspondance de Philippe II,* t. I[er], p. 450.



Enfin Viglius vint informer Marguerite que ceux du magistrat et les bourgeois avaient fermé les portes de la ville et ne voulaient pas la laisser partir. La duchesse fut donc obligée de renoncer à son départ pour le moment. Les seigneurs la rassurèrent, et lui promirent, sur leur vie, de la conduire hors de la ville, s'il se présentait quelque danger. Le comte de Mansfeld fut invité à prendre le commandement de Bruxelles et se rendit sur l'heure à l'hôtel de ville, accompagné du prince d'Orange et des comtes d'Egmont, de Hornes et d'Hoogstraeten. On assembla les membres de la commune, et ces seigneurs leur déclarèrent que la gouvernante était restée sur la parole qu'eux-mêmes lui avaient donnée, leur demandant en même temps s'ils voulaient obéir au comte de Mansfeld, assisté par ses confrères de la Toison d'or. Les chefs de la commune protestèrent qu'ils étaient résolus de vivre et de mourir avec les seigneurs présents, promirent toute obéissance au comte de Mansfeld et se déclarèrent résolus à ne souffrir ni prêches ni saccagements d'églises dans la ville.

De nouveaux rapports vinrent bientôt réveiller les alarmes de la duchesse. Vers le soir, elle rappela les chevaliers de l'Ordre et leur dit tout effrayée et en se prétendant informée de source certaine, que, cette nuit-là même, on devait abattre les images dans toutes les églises de la ville, sans excepter la chapelle de la cour, tuer le président Viglius, ainsi que les seigneurs d'Arenberg et de Berlaymont, enfin la constituer elle-même prisonnière. Elle ajouta, dans son trouble, qu'elle avait été bien mal avisée en suivant leur conseil du matin, et les somma, sur l'honneur, de tenir leur promesse de la conduire hors de la ville. Les seigneurs répondirent que, de leur côté, ils étaient sûrs que ces avertissements étaient faux, et que de pareils desseins ne pourraient s'exécuter en présence de tant de personnages principaux et de gentilshommes alors à Bruxelles. En effet la nuit se passa tranquillement, soit, dit M. Juste, par l'influence des députés des confédérés, soit que les sectaires

eussent été intimidés en voyant la garde de la duchesse renforcée et la bourgeoisie sous les armes (1).

Malgré ses appréhensions, la duchesse avait trouvé assez de force d'âme pour présider deux fois, pendant la journée du 22, le conseil d'état appelé à délibérer sur les dernières dépêches du roi et sur les requêtes des confédérés. A ces importantes réunions assistaient le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Mansfeld, de Hornes, d'Arenberg, de Ligne et d'Hoogstraeten, le baron de Berlaymont, les seigneurs de Hachicourt et de Noircarmes, le président Viglius, ainsi que les conseillers Philibert de Bruxelles et Christophe d'Assonleville. Une indisposition expliquait l'absence du duc d'Arschot, et celle du comte de Mégem était motivée par les dispositions hostiles des sectaires à son égard (2). Marguerite fit d'abord donner lecture de la dépêche du roi du 31 juillet, cette dépêche contenait la résolution royale sur les points indiqués dans l'instruction du marquis de Berghes et du baron de Montigny. Elle proposa ensuite à l'examen du conseil trois questions : comment elle pourrait promptement exécuter les prescriptions du roi en se conformant au service de Dieu, au bien du pays et à l'état actuel des affaires ; ce qu'il faudrait répondre aux deux dernières requêtes des confédérés pour les ramener à une soumission sincère envers le roi ; comment enfin on devrait remédier au mal d'hérésie et au

(1) Voir *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 452. On trouve aussi des détails intéressants dans l'ouvrage de Wesembeke, pp. 233-236. On sait qu'il avait été envoyé à Bruxelles par le magistrat d'Anvers et qu'il ne revint dans cette dernière ville que le 22 au matin. Note de M. Juste.

(2) Il avait écrit, le 9 août, à la duchesse de Parme, qu'il ne voulait se rendre dans aucune ville du Brabant jusqu'à ce que cette bourrasque fût passée, car il était averti, disait-il, que les gueux voulaient sa mort. Il rappelait la fin tragique de Gui de Brimeur, seigneur d'Humbercourt et comte de Mégem, décapité à Gand, le 3 avril 1477. « Mon grand père, ajoutait-il, me sert assez d'exemple de ne me mettre en la miséricorde de ce peuple enragé. » *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 442. Note du même.

saccagement des églises. Animée par le tableau tracé par elle-même des profanations et des sacrilèges commis presque sous les yeux des gouverneurs des provinces, Marguerite exhorta les seigneurs qui l'entouraient à prendre les armes pour réprimer et châtier l'impiété des sectaires. Elle rappela aux chevaliers de l'Ordre le serment prêté par eux en recevant la Toison et leur promesse de combattre les hérétiques et les séditieux, dès que le roi aurait donné satisfaction quant à l'inquisition, à la modération des placards et à la sûreté des confédérés. Mansfeld, Arenberg et Berlaymont applaudirent aux paroles de la gouvernante et se déclarèrent prêts à l'assister et à la défendre jusqu'à la mort ; mais tous ses efforts échouèrent auprès du prince d'Orange et de ses amis, les comtes d'Egmont, de Hornes et d'Hoogstraeten. Ces derniers refusèrent de donner leur assentiment aux résolutions prises par le roi sur les trois points, de l'inquisition, de la modération des placards et du pardon général. Ils ne voulurent pas non plus consentir à l'emploi de la force contre les sectaires.

La gouvernante était plus déconcertée que jamais. Elle eut beau rappeler au comte d'Egmont l'engagement qu'il avait pris si souvent de s'armer pour le service de Dieu et du roi, au cas que les trois points fussent accordés : il répondit froidement que les temps étaient changés et que les résolutions royales étaient arrivées trop tard. Poussée à bout par ce langage (1),

(1) « Y eut-il jamais, remarque M. de Gerlache, une position plus digne de pitié que celle de cette pauvre princesse, qui représentait le plus puissant roi du monde, et qui soutenait la plus noble des causes, celle de la religion? Après le soulèvement général des iconoclastes, elle dut céder aux demandes ou plutôt aux violences des séditieux, appuyés par le prince d'Orange et par les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten. En vain elle leur rappela les promesses qu'ils lui avaient faites si souvent, de prendre les armes pour le service de Dieu et du roi aussitôt que l'inquisition serait abolie, les placards modérés et qu'il serait accordé un pardon général aux peuples égarés. Ils lui répondirent que les temps étaient changés, que les résolutions du roi venaient trop tard. Et l'on ose reprocher à cette faible femme ce que

Marguerite s'écria que le roi voulût-il admettre deux religions, ce qu'elle ne pouvait croire, elle ne voulait pas, elle, être l'exécutrice d'une semblable détermination ; qu'elle se laisserait plutôt mettre en pièces. On lui objecta alors que le recours aux armes serait une extrémité dangereuse, qui porterait au comble l'exaspération de plus de quinze mille hérétiques qui se trouvaient à Bruxelles, et là dessus elle demanda quel autre moyen restait d'apaiser les troubles. Le conseil estima qu'en ce qui concernait l'inquisition, le roi avait entièrement satisfait à la requête des confédérés et s'était conformé à l'avis des chevaliers de l'Ordre, mais que, dans les circonstances actuelles, la modération des placards, à laquelle on s'était arrêté d'abord, était insuffisante, et que les instructions du roi à ce sujet ne pouvaient être mises à exécution. Le conseil fut unanime ensuite dans la déclaration que la convocation des états généraux était indispensable pour la rédaction d'un nouveau placard. Quelques membres émirent l'opinion que la gouvernante devait faire tout de suite cette convocation, mais d'autres, s'appuyant sur les ordres si formels et si précis du roi à cet égard, se joignirent à Marguerite pour faire adopter l'avis contraire (1).

l'on appelle sa dissimulation ! Mais pouvait-elle parler à cœur ouvert à des hommes qu'elle devait à bon droit regarder comme ses ennemis, qui avaient la force en mains, et qui l'avait indignement trahie? » *Œuvres*, t. Ier, p. 160.

(1) Ces injonctions venaient d'être réitérées par Philippe II dans une lettre ostensible, datée de Ségovie, le 13 août, et que la duchesse reçut et communiqua au conseil le 29. Le roi l'avertissait qu'après avoir plus mûrement pensé à sa proposition de convoquer les états généraux, il ne pouvait encore décider si, pour le moment, il serait convenable de tenir cette assemblée; mais qu'il verrait si, avec le temps, il y aurait plus d'apparence que cette réunion pût avoir lieu avec fruit, et que, dans ce cas, il l'informerait de son intention. En attendant, il lui renouvelait la défense d'autoriser la convocation des états, sans avoir reçu d'abord ses instructions. *Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XXVIIIe. Note de M. Juste.

Mais le conseil exprima l'opinion qu'avant tout il fallait accorder aux confédérés l'oubli du passé et des sûretés pour l'avenir, parce qu'il était urgent de dissoudre leur ligue, où le peuple insurgé s'imaginait voir un appui. Marguerite éprouvait une invincible répugnance à adopter une résolution aussi grave, mais en présence des bruits sinistres qui retentissaient à ses oreilles, des nouvelles terrifiantes qui lui arrivaient, pour ainsi dire, heure par heure, elle était en proie à une anxiété qui devenait continuellement plus accablante, et qui provoquait chez elle une lutte intérieure à laquelle ses forces s'épuisaient à résister. Le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes s'étaient constitués les intermédiaires entre elle et les confédérés. Ils s'efforçaient de la convaincre qu'elle devait céder aux circonstances. Ils lui représentaient que c'était le seul moyen de désarmer le peuple, dont les rassemblements, en tant de lieux, constituaient un nombre de plus de deux cent mille personnes ; que l'on ne pouvait s'aider de la plupart des bandes d'ordonnances ; que son obstination pourrait non seulement entraîner la ruine de la religion, mais en outre faire naître une révolte générale. Enfin les choses en vinrent au point qu'elle fût suppliée par tous les seigneurs, sans excepter Berlaymont, de donner son acquiescement à la requête des confédérés, si elle ne voulait « perdre le tout. » Ils étaient tous certains, à les entendre, que si le roi se trouvait en personne à Bruxelles, n'ayant pas plus de forces qu'elle n'en avait elle-même en ce moment et sans autre moyen de prévenir la destruction générale de la religion et de l'état, il donnerait aussi son consentement.

Prisonnière dans la capitale, presque assiégée dans son propre palais, torturée d'esprit et le corps malade, Marguerite appela enfin dans ses appartements privés le prince d'Orange avec les comtes d'Egmont et de Hornes. Elle leur déclara que, de guerre lasse, elle avait résolu de céder ; qu'elle allait accorder aux confédérés le pardon et la sûreté qu'ils réclamaient, et per-

mettre aux dissidents l'assistance aux prêches dans certaines limites, mais que ces concessions n'étaient pas volontaires et lui étaient arrachées par la force (1).

Les trois seigneurs se hâtèrent de tirer le parti qu'ils en attendaient de la déclaration de la duchesse. Le pensionnaire Borluut, de Gand, fut appelé chez le comte d'Egmont, dans la nuit du 24 août, entre une et deux heures ; il apprit de sa bouche les concessions promises par la gouvernante, et se hâta d'en donner avis aux magistrats de Gand et d'Ypres (2). Mais il importait surtout de calmer l'effervescence populaire à Anvers ; car, depuis le saccagement des églises, le commerce était en souffrance, et un certain nombre de négociants, surtout parmi

(1) Tous ces détails sont puisés dans la lettre secrète de la duchesse de Parme au roi, du 27 août (*Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 452-454), et dans la longue dépêche française qu'elle adressa à Philippe II, le 29 (*Correspondance de Marguerite de Parme*, pièce XLIIe). Les notes rédigées par le secrétaire Berty paraissent bien froides à côté de ces deux documents, et surtout de la lettre italienne. Il résulte toutefois du mémorial de Berty que le comte d'Egmont émit l'opinion la plus hardie, mais sans refuser d'une manière absolue de prendre les armes contre les sectaires. Il ne voulait point qu'on eût recours a des troupes étrangères pour réprimer les désordres et les violences, mais il demandait que chaque gouverneur prît les armes en son gouvernement. Du reste il faisait remarquer que la résolution du roi ne répondait plus aux nécessités présentes. « A nouveau mal, disait-il, il convient nouveau remède. Et veu comme ceste résolution ne contentera ny la noblesse, ny le peuple, semble que Son Altesse doibt faire quelque chose sortant quelque peu hors le commandement du roy, l'excusant sur le mal présent. » Enfin il aurait voulu que l'on adoptât la paix de religion, telle qu'elle était en vigueur dans l'empire. Le prince d'Orange, qui avait mis son avis par écrit, le comte de Hornes et le comte d'Hoogstraeten appuyèrent l'opinion du comte d'Egmont. Hoogstraeten, qui d'ailleurs était étroitement lié avec les chefs de la confédération, déclara en outre, quant au pardon général promis par le roi, qu'il ne pensait pas « que les gentilshommes ayent faict chose pour laquelle ilz le deussent demander. » (*Notules du conseil d'état,* séance du 22 août.) Note de M. Juste.

(2) *Verslag van 't magistraet van Gent,* etc. p. 135.

les Italiens et les Espagnols, redoutant le pillage, avaient déjà abandonné la ville.

Les *lettres d'assurance* si impatiemment attendues et si impérieusement exigées — ce sont les expressions de M. Juste — avaient été préparées dès le 23 ; le surlendemain, après avoir été signées par la gouvernante et revêtues de toutes les formalités requises, elles furent remises aux représentants des confédérés. En vertu des pouvoirs reçus du roi, Marguerite promettait d'abord que l'inquisition cesserait ; elle déclarait ensuite qu'elle continuerait ses instances pour que la modération des placards, consentie en principe par le roi, pût se faire de l'avis des états généraux ; elle donnait enfin aux confédérés la garantie qu'ils réclamaient pour leur sûreté. Toutefois cette assurance, qui ne s'appliquait d'ailleurs qu'au passé, était subordonnée à la promesse qu'ils se comporteraient désormais en bons et loyaux vassaux et sujets. Ils devaient aider en conséquence de tout leur pouvoir et de bonne foi à réprimer les troubles présents, à faire cesser les saccagements des églises et des couvents, à châtier les auteurs des sacrilèges, à protéger les membres du clergé et les officiers de justice, enfin à refréner et à désarmer la populace soulevée. Ils devaient promettre en outre d'empêcher la tenue des prêches dans les lieux exceptés de l'autorisation accordée, et de faire en sorte, là où ces réunions étaient autorisées, que les assistants fussent sans armes et se conduisissent avec calme et modestie. Ils devaient aider aussi à repousser tous étrangers, ennemis du pays ou rebelles, et employer le crédit qu'ils pouvaient avoir au dehors, au service de Sa Majesté et pour le bien de la patrie. Enfin ils devaient se conformer en tout et partout à ce qu'il plairait au roi de leur commander par l'avis et avec le consentement des états généraux. Louis de Nassau, Eustache de Fiennes et les autres députés des confédérés prirent cet engagement, le 25, en présence et par l'intervention du prince d'Orange, des comtes d'Egmont et de Hornes, du seigneur de

Hachicourt et du conseiller Christophe d'Assonleville, délégués à cet effet par la gouvernante (1).

(1) A la suite de cet engagement solennel, la duchesse de Parme souscrivit la déclaration suivante : « savoir faisons que toutes les choses susdites considérées et suivant le consentement et la volonté de Sa Majesté, le pouvoir que nous avons d'icelle, nous, au nom et en vertu du pouvoir que dessus, avons promis et promettons que, pour la cause de la dite requête et compromis susdit, et de ce qui s'en est suivi jusqu'à présent, il ne sera imputé aux gentilshommes par sa dite Majesté et nous aucune chose, moyennant le serment qu'ils ont fait, tant pour eux que pour les autres confédérés, conformément aux articles ci-dessus couchés et dont ils donneront obligation. De la part de Sa Majesté, nous ordonnons à tous gouverneurs, chevaliers de l'ordre et gens du conseil d'état, chef-président et gens du conseil privé, et à tous autres justiciers et officiers que la chose concerne, que cette présente assurance ils observent et fassent observer inviolablement et à toujours, et que de tout le contenu en ces dites présentes, ils fassent, souffrent, et laissent jouir les dits gentilshommes et confédérés, sans leur faire, mettre ou donner, souffrir être fait, mis ou donné, maintenant ni à l'avenir, directement ou indirectement, aucun trouble ou empêchement au contraire, ni aussi attenter aucune chose contre lesdits suppliants, à la cause que dessus, en manière quelconque. En témoin de ce, nous avons signé les présentes de notre main et y fait appendre notre scel. Donné en la ville de Bruxelles, le 25e jour d'août 1566. » — Les députés des confédérés s'obligèrent non moins formellement en souscrivant et en remettant à la gouvernante des Pays-Bas les *lettres de reversailles* dont la teneur suit : « Nous, Louis, comte de Nassau ; Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes ; Charles le Revel, seigneur d'Audrignies ; Bernard de Mérode, seigneur de Rumen ; Charles vander Noot, seigneur de Risoir ; Georges de Montigny, seigneur de Noyelles ; Martin T'Serclaes, seigneur de Tilly ; Philippe vander Meere, seigneur de Sterbeke ; Philippe de Marbais, seigneur de Louverval ; Jean de Montigny, seigneur de Villers ; Charles de Lievin, seigneur de Famars ; François van Haeften, seigneur dudit lieu ; Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecque, et Jean Casenbroot, seigneur de Backerzeele, tant en nos noms privés que comme députés et délégués par tous les autres seigneurs et gentilshommes confédérés ayant présenté la requête à Sa Majesté au mois d'avril dernier, sur le fait de l'inquisition et des placards concernant l'hérésie : comme aujourd'hui nous avons reçu de très haute et très excellente princesse, madame la duchesse de Parme et de Plaisance, régente et gouvernante pour le roi en ses pays de par deçà, certaines lettres patentes de son Altesse, à ce autorisée du roi notre seigneur souverain et prince naturel : savoir

Les concessions arrachées à la duchesse lui pesaient comme un remords, selon l'expression de M. Juste. Rien, écrivait-elle au roi, ne lui avait causé autant de douleur que la nécessité où

faisons que, suivant lesdites lettres d'assurance, nous avons promis et promettons par notre foi solennelle et en paroles de gentilshommes, vrais et loyaux vassaux et sujets de Sa Majesté, que nous entretiendrons, observerons et accomplirons tous les points et articles stipulés dans ces lettres, tant pour nous que pour et au nom de tous les autres, dont nous sommes députés, et avons pouvoir et commission, autorité et mandement, pour lesquels nous nous faisons forts, et les ferons observer, entretenir et accomplir par iceux nos confédérés. Et, à cet effet, nous tenons notredit compromis nul, cassé et aboli, tant et si longtemps que ladite sûreté promise par Son Altesse, au nom de Sa Majesté, tiendra. Fait à Bruxelles, le 25e jour d'août 1566. (Ces actes sont insérés dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, pp. 120-122.) Dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 364, on trouve un extrait de la commission donnée par Marguerite de Parme aux trois seigneurs sur l'assurance des prêches. Cet acte qui est du 23 août (et non du 3, comme l'indique par erreur l'ouvrage cité), est conçu en ces termes : « Moyennant les choses contenues ès lettres d'assurance, et considéré la force et nécessité inévitable présentement régnante, Son Altesse sera contente que ces seigneurs traictans accord avec ces gentilshommes leur dient que en mettant jus les armes par le peuple ès lieux où de faict se font les presches et se contenant sans faire scandale ou désordre, on n'usera de force ni de voie de faict contre eulx ès dits lieux, ny en allant ny en venant, tant que par Sa Majesté, à l'advis des estats généraulx, sera autrement ordonné. Et par telle condition qu'ils n'empescheront aulcunement en manière que ce soit la religion catholicque, ny l'exercice d'icelle, ains laisseront librement user les catholicques de leurs églises en la forme et manière que du passé. »

Le 3 septembre, le comte d'Egmont communiqua au conseil d'état une lettre qui lui avait été adressée par Louis de Nassau, et par laquelle celui-ci requérait, *de par toute la compaignie des gentilshommes confédérés*, que tous les chevaliers de l'ordre leur donnassent aussi *asseurance*, pour confirmer et garantir pleinement les lettres octroyées par la duchesse de Parme. Mais le conseil fut unanimement d'avis que ces lettres devaient suffire, puisqu'elles enjoignaient aux seigneurs chevaliers de l'Ordre, et à tous gouverneurs, etc., d'observer l'accord conclu. On faisait d'ailleurs remarquer qu'il « appartenoit au roy seul, et point à ses vassaulx et subjects, de bailler asseurance, comme chose estant de son authorité et de sa haulteur royale » (*Notules du conseil d'état*, séance du 3 septembre 1566.) Note de M. Juste.

elle s'était vue de faire ces concessions. Sa longue lettre du 27 août n'est qu'un lugubre exposé de ses peines et de ses inquiétudes. Elle n'avait cédé que par contrainte et parce qu'on lui disait que son refus entraînerait le massacre de tous les prêtres, de tous les religieux, de tous les catholiques de Bruxelles, et, en outre, la destruction de tout le pays (1). Elle en appelait au témoignage de Mansfeld, d'Arenberg, de Berlaymont, de Noircarmes, du président Viglius et de tous ceux qui voudraient dire la vérité. Elle avait protesté, devant Dieu et devant eux, qu'elle était contrainte par la violence. Elle se plaignait de n'avoir pu, malgré ses concessions, obtenir des confédérés la promesse d'être catholiques, parce qu'une partie d'entre eux étaient infectés d'hérésie (2). Elle signalait aussi leur refus de lui remettre l'original du *compromis* pour le lacérer et le détruire. Au reste, violentée comme elle l'avait été, n'ayant pas d'ailleurs le pouvoir de lier la volonté royale, elle faisait remarquer à Philippe II qu'il restait le maître de révoquer les concessions que la force lui avait arrachées à elle-même. Elle l'engageait aussi à se servir du duc Éric de Brunswick (3), et elle le suppliait, s'il ne voulait voir la religion extirpée des Pays-Bas et ces provinces entièrement détruites, d'y venir promptement à main armée pour les reconquérir, ou d'y envoyer des forces suffisantes pour qu'elle pût le faire en son absence. Elle accusait le prince d'Orange et les comtes d'Egmont, de Hornes et d'Hoogstraeten, de s'être déclarés, en parole et en faits, contre Dieu et le roi. On l'avait assurée, ajoutait-elle, que le dessein du prince d'Orange était de se rendre maître de l'état

(1) C'est ce qu'elle écrivit également à l'évêque de Liège le 26 août. *Analectes Belgiques*, p. 178.

(2) M. Juste cite la lettre de la duchesse au roi du 27 août : je dois dire que l'analyse de la lettre, telle qu'elle se lit dans la *Correspondance de Philippe II*, ne fait point mention de ce point particulier.

(3) Il se trouvait alors au château de Lysfelt, vis-à-vis de Schoonhoven : Bréderode avait proposé à Louis de Nassau de l'y surprendre. *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 233. Note de M. Juste.

et de partager les villes avec les autres seigneurs. Elle disait aussi que le prince de concert avec le comte d'Egmont faisait une levée de chevaux en Allemagne ; que ce dernier s'était déclaré ouvertement pour les *gueux*, et qu'on prétendait que sa fille aînée était huguenote. Enfin, s'appuyant sur des renseignements donnés par Noircarmes, elle informait le roi que, le 26, les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten, Backerzeele et d'Esquerdes avaient été en conférence avec le comte d'Egmont, et que de Hornes et d'Esquerdes avaient opiné pour que, dans les six jours, les confédérés et les sectaires fissent main basse sur tous les prêtres et sur tous les religieux du pays, si on ne leur donnait la satisfaction qu'ils demandaient, ou si l'on mettait les armes aux mains des trois seigneurs de l'autre parti, Mansfeld, Arenberg et Berlaymont ; on devait ensuite agir de même à l'égard de tous ceux qui voudraient prendre le parti du roi (1).

L'honneur et l'intérêt des seigneurs confédérés exigeaient également qu'ils séparassent nettement leur cause et leurs projets de toute participation aux actes odieux des pillards et des briseurs d'images : aussi déployèrent-ils, dans les premiers moments, une grande vigueur contre ces bandes avilies et exécrées. Louis de Nassau s'était hâté d'envoyer à Gand Gilles Leclerc, pour inviter les ministres et les chefs des sectaires à s'opposer aux désordres de la populace, puisque la liberté de religion allait être garantie. Il avait écrit à Henri de Bréderode pour le prier, au nom des confédérés, de s'interposer afin que les dévastations, auxquelles s'étaient livrés les iconoclastes en Flandre et en Brabant, n'eussent point lieu dans le quartier où ce seigneur résidait. Bréderode sortit aussitôt de son château près de Harlem, et se rendit, avec quarante gentilshommes et cent chevaux, à l'abbaye d'Egmont, dont il empêcha le saccagement (2). Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont, se

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 452-454.
(2) *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme,*

signala particulièrement dans cette répression énergique. Le 29 août, le comte l'envoya à Audenarde pour qu'il restituât aux catholiques les églises dont les sectaires s'étaient emparés. Le 30, Backerzeele rencontra près de Grammont une bande de briseurs d'images : il les chargea aussitôt avec ses compagnons, en tua douze et en fit cinquante prisonniers ; vingt-deux de ces derniers furent immédiatement attachés au gibet, et les autres battus de verges (1).

Dans le Hainaut, on n'avait pas eu besoin de l'intervention des confédérés pour mettre les dévastateurs à la raison. Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes et gouverneur du Hainaut, qui n'avait point trempé dans la confédération, ayant réuni quelques troupes, poursuivit ces bandits, les attaqua, les défit, assiégea ceux qui s'étaient réfugiés à Valenciennes, les força à capituler, et pacifia son gouvernement en peu de jours. Ces hordes dévastatrices, qui avaient couvert le pays de ruines, traquées de toutes parts, disparurent presque subitement. Naguère on aurait dit que la Belgique entière était calviniste et révoltée, et voilà que tout à coup elle était redevenue catholique et paisible. A la vue de tant d'impiété, d'audace et de pertes à jamais irréparables pour la religion et les arts, l'indignation avait succédé à l'effroi ; on ne parlait plus que d'exterminer jusqu'au dernier ces brigands, ces vandales, ennemis de Dieu et des hommes. Ainsi s'exprime M. de Gerlache (2). Hélas ! il n'y avait là qu'une émotion passagère et des apparences trompeuses. Les chefs du mouvement n'avaient renoncé en rien à leurs premiers projets et à leurs tendances révolutionnaires. Nous les suivrons bientôt dans leurs provinces, où nous les verrons séparément à l'œuvre.

pièce XLII[e]. — Lettre de Henri de Bréderode à Louis de Nassau, datée de l'abbaye d'Egmont, le 27 août 1566, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 251.

(1) Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 46. Citation de M. Juste.

(2) *Œuvres*, t. I[er], p. 162.

A Bruxelles même, dans la résidence de la cour, les bourgeois restaient sous les armes, et le service divin n'avait pas cessé d'être interrompu, même à Sainte-Gudule. La gouvernante, appuyée par le magistrat, ne voulait tolérer les prêches ni à Bruxelles ni dans les environs. Les bourgeois dissidents, favorisés par Louis de Nassau, continuaient néanmoins à se rendre en foule aux prédications qui avaient lieu à Vilvorde. Marguerite s'étant plainte de cette hardiesse, on lui objecta que les bourgeois réformés de Bruxelles n'étaient pas plus serfs que ceux d'Anvers et autres lieux, où les prêches se faisaient librement. De nouvelles rumeurs vinrent alors effrayer la gouvernante. On disait que certains seigneurs allaient réunir les états généraux à son insu, et qu'une fois réunis, le prince d'Orange et le comte d'Egmont la contraindraient de se rendre dans leur assemblée, pour y entendre leurs propositions et décider ce qui serait jugé convenable. Elle déclara alors ne pouvoir empêcher les bourgeois de se rendre à Vilvorde, en exprimant le désir qu'on ne se rapprochât pas davantage de la capitale. Mais l'autorité communale de Bruxelles, moins accommodante, publia qu'elle ne voulait point souffrir que l'on tînt des prêches dans cette ville ou dans les environs, ni que les bourgeois se rendissent à ces assemblées. Toutefois il fallut céder devant l'attitude déterminée des sectaires, fermement appuyés, dit M. Juste, par les confédérés (1).

La gouvernante, obéissant à la nécessité, avait enjoint au prince d'Orange de retourner à Anvers, tandis que le comte d'Egmont se rendrait en Flandre, le comte de Hornes à Tournai et le comte d'Hoogstraeten à Malines, à l'effet d'obtenir la soumission des sectaires, conformément à l'accord du 23 août (2).

(1) M. Juste, pp. 200-201.

(2) C'était le comte de Hornes qui avait suggéré l'idée d'envoyer des chevaliers de l'ordre dans les principales villes pour faire poser les armes, empêcher les violences, « et nullement pour empescher les presches. » (*Notules du conseil d'état,* séance du 22 août.) — Marguerite

Elle voulut cependant qu'au préalable un acte authentique attestât ce qu'elle avait déclaré aux seigneurs eux-mêmes au moment de consentir à cet accord, à savoir qu'elle n'avait cédé qu'à la contrainte et aux obsessions des principaux membres de son conseil (1). La mission confiée à ces seigneurs était difficile et délicate, attendu leurs antécédents, leurs relations avec les princes protestants d'Allemagne et leurs prétentions de maintenir, sans manquer à leur fidélité au roi, la liberté de conscience et ce qu'ils appelaient les antiques privilèges du pays. C'était là, au moins, à quoi prétendaient le prince d'Orange et ses amis ; quant au comte d'Egmont, il semble avoir vu, dans la réunion des états généraux, le moyen le plus efficace et le seul peut-être de sauver les Pays-Bas.

Dès le 24 août, le prince d'Orange avait envoyé à Anvers Jean de Marnix et Nicolas de Hammes. Ces délégués exprimèrent au magistrat assemblé le chagrin que causaient au prince les excès commis dans la ville depuis son départ ; ils déclarèrent aussi, en son nom, qu'il ne fallait en aucune manière laisser les *altérés* prêcher dans les églises, comme ils avaient commencé de le faire (2), mais seulement le leur per-

se crut obligée de confier cette mission aux seigneurs les plus populaires, à ceux qui avaient négocié l'accord conclu avec les confédérés. Philippe II blâma tant de condescendance. Note de M. Juste.

(1) Cette protestation fut rédigée par le secrétaire Berty. Voir le texte dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 588.

(2) Les ministres des sectaires, à la faveur du tumulte qu'ils avaient excité, dit M. Gachard, s'étaient emparés de plusieurs églises. Le 22, Herman Modet, malgré les remontrances et l'opposition du magistrat, avait prêché, le matin et l'après-midi, à Notre-Dame; le même jour, Jean Taftin devait prêcher dans l'église du Bourg. « Taffin, ajoute M. Groen, ministre de l'église de Metz, étoit un des nombreux prédicateurs calvinistes que la France avoit envoyés dans les Pays-Bas... Plus tard, il suivit le prince, et fut employé dans beaucoup d'affaires difficiles et délicates. » *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 243.

mettre dans la nouvelle ville (1). De leur côté, les protestants, représentés par leurs ministres, avaient adressé, dès le 23, au magistrat une justification par laquelle ils repoussaient la responsabilité des excès commis dans la ville, et réclamaient toute sécurité et toute liberté pour l'exercice de leur religion ; ils y manifestaient en outre la prétention de garder les églises dont les dissidents s'étaient emparés (2). Le magistrat, se conformant à l'avis du prince d'Orange, permit que les sectaires fissent leurs prêches dans la nouvelle ville, et ceux-ci, à la persuasion de Marnix et de Hammes, prirent enfin l'engagement de ne plus occuper d'églises et de monastères (3).

Le prince d'Orange revint lui-même à Anvers, le 26 août. Il s'empressa d'écrire à la gouvernante qu'il emploierait tous ses moyens pour que les églises dévastées fussent restituées au culte catholique (4). Dès le 28, au matin, trois briseurs d'images, un Anglais, un Français ou Liégeois, et un troisième, de Bois-

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. LV, d'après la justification manuscrite du magistrat d'Anvers. — On appelait les *altérés dans la religion* la fraction la plus influente des dissidents, ceux qui professaient le calvinisme.

(2) Cette pièce, reproduite par M. Juste, est transcrite dans le ms. n° 13206 de la Bibliothèque de Bourgogne, d'après l'original reposant à la maison commune d'Anvers. Elle se trouve aussi, avec quelques variantes, dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 124. — Les ministres qui la signèrent étaient Jean Taffin, Herman Modet et Georges Silvain, au nom des églises française et tudesque.

(3) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. LVI. — Les faits sont exposés autrement dans la sentence rendue contre Nicolas de Hammes. On lui imputait de s'être trouvé avec Jean de Marnix au collège du magistrat et d'avoir requis que l'église du Bourg fût ouverte pour y tenir les prêches, ou que l'on désignât un autre lieu aux dissidents. Il se serait aussi efforcé « de persuader au magistrat qu'il ne debvoit chastier, ni faire punition du simple bris des images, mais bien de ceulx qui avoient desrobé et saccaigé les biens des églises ; aultrement qu'il faisoit à doubter que grands personnages et plus grands que l'on ne pensoit s'en mesleroient. » Note de M. Juste.

(4) Lettre datée d'Anvers, le 27 août. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. 196.

le-Duc, furent conduits au marché, pendus et étranglés, en présence du prince ; trois autres, moins coupables, furent condamnés au bannissement. Guillaume en informa la gouvernante, et il exprima l'espoir que cet exemple salutaire commencerait à répandre la terreur parmi la tourbe des pillards. Le magistrat fit publier le même jour une ordonnance interdisant, sous peine de mort, de troubler l'exercice du culte catholique, d'injurier les ecclésiastiques, et de provoquer des mouvements séditieux. La cathédrale ne tarda point à être rendue à ses légitimes possesseurs. Le 1er septembre, une messe solennelle, précédée d'un sermon, fut chantée au milieu d'une grande affluence ; le rétablissement du service divin eut lieu aussi dans quelques couvents, malgré les murmures et le désir de résistance de beaucoup de gens, dont le crédit avait alors un grand poids (1).

Pour atteindre ce but, le prince s'était cru obligé d'entrer en pourparlers avec les calvinistes ardents, surnommés les *altérés dans la religion*. L'église flamande avait délégué à cet effet Carel et Cornélis Van Bomberghen, Herman Vander Meere, et un riche négociant espagnol, Marco Perez, dénoncé au roi pour avoir voulu envoyer en Espagne trente mille volumes de Calvin ; l'église française s'était fait représenter par François Godin, Jean Carlier, Nicolas Selin (2). Le 2 septembre, un accord fut conclu, aux termes duquel les réformés obtinrent trois endroits dans la ville, pour y faire leurs prêches et jouir de l'exercice de leur religion, les dimanches et fêtes, à condition qu'ils respecteraient les églises et les couvents ; qu'ils n'y apporte-

(1) Lettre du prince d'Orange à la duchesse de Parme, écrite d'Anvers le 2 septembre, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. 208. — « Vostre Altèze se peult tenir asseurée, dit le prince, qu'avecq l'aide de Dieu, en peu de temps, je feray debvoir mectre l'ordre requis que ledict service divin serat continué, nonobstant que beaucoup de gens, en ceste ville, estans en grand nombre, en murmurent et désirent obsister, aians grand crédit et sont animez du tout m'en empescher. »

(2) Bor, t Ier, fol. 169 v° ; — Van Meteren, fol. 46 ; *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 462. Citations de M. Juste.

raient aucune entrave au service divin ; qu'ils n'auraient, en chacun de leurs temples, qu'un seul ministre, naturel des Pays-Bas, ou tout au moins reçu à la bourgeoisie dans quelqu'une des bonnes villes de ces provinces, et que ce ministre prêterait préalablement, entre les mains du prince d'Orange ou du magistrat d'Anvers, le serment d'obéissance et de fidélité ; que les réformés s'abstiendraient, dans leurs assemblées, de porter des armes défendues ; qu'ils observeraient les ordonnances du magistrat en matière civile, et qu'ils payeraient les impôts de la ville comme les autres habitants (1).

Le prince d'Orange, dit M. Juste, à l'exemple de ses alliés d'Allemagne, avait alors une grande répugnance pour les calvinistes (2), tandis que les souvenirs de son enfance et ses sympathies le poussaient vers les luthériens, au nombre desquels on le rangeait même avec Anne de Saxe, sa femme, et Louis de Nassau, son frère. A la vérité, — c'est toujours le même écrivain qui parle, — Guillaume faisait encore, à cette époque, profession extérieure du catholicisme ; mais on doutait si peu de ses sentiments que, dans le mois de septembre, une consultation fut rédigée en Allemagne sur la question de savoir s'il devait embrasser ouvertement la confession d'Augsbourg (3). Il ne pouvait donc refuser aux luthériens ou *martinistes d'Anvers* les concessions qu'il venait de faire aux sectateurs de Calvin (4).

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. LVII et pp. 215 et suiv. — On y lit *in extenso* le texte flamand de l'accord ainsi intervenu.

(2) Nous verrons plus loin que cette répugnance ne l'empêcha pas de faire ensuite profession ouverte de leurs doctrines.

(3) Le texte allemand de cette consultation est reproduit en entier dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 338-343.

(4) Quoique le calvinisme eût pénétré dans les Pays-Bas longtemps après la doctrine de Luther, écrit M. Gachard, il y avait fait des prosélytes beaucoup plus nombreux, et cela s'explique parfaitement par le passage suivant de la relation manuscrite conservée à la bibliothèque d'Arras : « Notez que la doctrine de Luther et de Calvin qu'ils appeloient la parole de Dieu, se preschoit, du commanchement, par des cour-

D'ailleurs, depuis le 28 août, les bourgeois résidants qui professaient la confession d'Augsbourg avaient réclamé avec insistance une église ou *place commode* en la ville pour y tenir leurs prêches. Ils renouvelèrent leur demande après l'accord conclu avec les calvinistes, et on se crut forcé d'y accéder : *trois endroits* leur furent assignés dans l'intérieur de la ville, aux conditions déjà imposées aux calvinistes. Une nouvelle ordonnance du magistrat, publiée le 3 septembre, enjoignit ensuite aux habitants de se conformer à ce nouvel accord. Le lendemain, le prince d'Orange convoqua, en son logis, les marchands étrangers (1), et leur en donna connaissance. Tous y applaudirent hautement, au dire du prince lui-même ; ils déclarèrent, ajoute-t-il, que le traité fait avec ceux de la nouvelle religion était « le seul remède pour les tenir à Anvers et pacifier la ville, et sans cela estre impossible se tenir pour asseurés ; » ils dirent encore que « ayant bien considéré les devoirs susdicts, chascun en son endroict ne fauldroit rappeler ses facteurs et ministres, affin revenir ici avecq leurs marchandises (2). »

Le prince d'Orange, dit toujours M. Juste, s'empressa de se faire un mérite de cet arrangement auprès des souverains allemands, tout en prenant la précaution de s'adresser aux princes catholiques comme aux protestants. Avant même que l'accord avec les dissidents eût été formellement conclu, il annonça

reurs (corroyeurs) de cuir, tainturiers, trincheurs et charlatans qui ne sçavoient pas ung mot de latin, qui perdirent crédit à la venue des prédicants franchois, qui estoient assez bien versés en latin, aux bonnes lettres, et, quant à la théologie, en sçavoient autant qu'ils en avoient puisé aux œuvres de Me Jehan Calvin, Mélancton, Luther, et de ce parangon de chasteté Théodore de Bèze. » Préface du tome II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* p. LVIII, note 2.

(1) C'est à dire, selon M. Gachard, les Allemands, les Osterlins, les Espagnols, les Italiens, les Portugais et les Anglais.

(2) Lettre du prince d'Orange à la duchesse de Parme, d'Anvers, le 5 septembre 1566. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 222-223.

cette grande concession à Henri, duc de Brunswick, à Philippe et à Guillaume, landgraves de Hesse, au duc de Clèves et au comte Gunther de Schwartzbourg (1). En même temps, il recherchait Thomas Gresham, le facteur de la reine Élisabeth à Anvers, et employait habilement divers moyens pour flatter son amour-propre et savoir de lui les dispositions de la reine et des ministres anglais à l'égard du parti *révolutionnaire* (2) dans les Pays-Bas. Du reste il ne cachait point à Gresham ses inquiétudes et ses appréhensions au sujet des sentiments du roi (3); il craignait déjà même pour sa propre sûreté (4).

La duchesse de Parme était bien éloignée d'approuver la conduite du prince d'Orange en ces conjonctures. Quelques heures avant de recevoir la lettre où il lui annonçait l'accord conclu avec les dissidents, la gouvernante lui écrivait pour lui recommander surtout « de ne permettre, en façon quelconque,

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 261-265. — Les expressions de la lettre collective adressée à ces potentats étaient « choisies, dit M. Groen, de manière à ce qu'elles ne pussent ni choquer un zélé catholique, ni déplaire aux princes luthériens. »

(2) L'expression est de M. Juste.

(3) Le 4 septembre, le prince d'Orange avait invité Thomas Gresham à sa table; et, le 8, l'agent anglais rendit compte à son gouvernement de ses rapports avec le personnage : « In all his talk, he said unto me, — I know this will nothing content the king : and at dinner he carvid me, himself, all the dinner time; and in the midst of dinner, he drank a carouse to the Queene Majestie, which carouse the Princess his wief, and withal the borde, did the like. And since that time, here is by me, one Giles Hoffman (who the Queene's Majestie owith a good piece of monny), who hat great discourse with me about this business; who is a protestant for his life, and askid me... » — How thinke you, M. Gresham; forasmuch as the Queene's Majestie and her realme of this religion, — thinke you that she giveth aid to our noblemen, as she did in France for the religions sake? » To that I answerid, and askid him whether the noblemen had demandid any helpe of her Majestie? — He said he colde not tell. « Then » I made answer, « I was no counselor, nor never dealt with such great malters. » *The life and times of sir Thomas Gresham,* t. II, p. 162.

(4) M. Juste, pp. 212-213.

que les presches se fissent en ville (1). » Elle fut très mécontente à la vue de cet accord, et ne le lui cacha point (2). Elle comprenait parfaitement, remarque M. Gachard, que les autres villes voudraient se régler sur Anvers, ce qui entraînerait les conséquences les plus préjudiciables à la religion catholique (3). Elle ne voulut donc pas approuver les concessions du prince, qu'elle trouvait « au dehors de ce qu'elle avoit accordé aux confédérés. » « Et pour vous dire encoire une fois clairement mon intention, ajoutait la duchesse, elle est que veuillez remédier et tenir toute bonne main que nulles presches se fassent en la ville, et aussi que, dehors d'icelle, ne se face aulcun exercice que de la presche seullement. » Elle mit sous les yeux du roi sa correspondance avec le prince (4).

Guillaume ressentit vivement le blâme que lui infligeait la duchesse. Il insista auprès d'elle sur les considérations qui avaient déterminé sa conduite (5). Il lui fit observer que les prêches, et même l'exercice de la nouvelle religion avaient eu lieu à Anvers avant l'accord fait avec les gentilshommes confédérés, non seulement dans la ville, mais encore dans les églises ; que ce n'était pas sans peine qu'il avait amené les

(1) Lettre de la duchesse du 3 septembre. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. 212.

(2) Lettre du 6, ibid., pp. 224-225.

(3) Le 18 décembre 1566, la duchesse écrivait à Philippe II : « Ceste ville d'Anvers nous cause et fait principalement les troubles, non seulement de ceste religion, mais pour la désobéissance : car toutes les aultres villes consultent et communiquent avec les ministres dudic, Anvers et les consistoires d'illecq, ensemble leurs faulteurs et adhérenst ne faisans rien sans leur adveu et participation, aulquelz semble qu'ilz doivent commander à tous les autres, et que l'on ne doibt riens faire sans eulx, tellement qu'il est fort difficile de renger les aultres, tant qu'il soit mis ordre en ladicte ville, qui est tant débauchée et corrompue, comme les effects le démonstrent. (Archives du royaume, papiers d'état, *Registre des despesches principales du Roy à la duchesse de Parme,* fol. 228.) Citation de M. Gachard.

(4) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 381-382.

(5) Ibid., pp. 220-221 et 226-229.

sectaires à respecter celles-ci ; que sans les concessions qui leur avaient été faites, la ville eût été exposée à de grands dangers ; que, tandis qu'aux prêches du dehors on avait compté plus de vingt mille auditeurs, il n'y en avait dans la ville que douze à quatorze mille ; que sa présence et celle du magistrat étaient des garanties contre toute espèce de désordres, etc. Il ajouta que les autres villes ne seraient pas fondées à réclamer la même liberté qu'à Anvers, car « il n'y avoit nulle part tant de gens adonnez à la nouvelle religion, tant d'estrangiers de toutes qualitez, tant de gens vagabondes et oyseulx prêts au pillage. » Et, à ce propos, il citait les ordres qu'il avait envoyés partout dans ses gouvernements (1). La duchesse l'avait prévenu qu'elle informait le roi de ce qui s'était passé à Anvers. « J'en suis bien aise, lui répondit-il, car je ne désire rien traicter, que seroy fort content tout le monde le saiche ; et, oires que Sa Majesté et Vostre Altèze le peuvent trouver mauvais pour le commencement, si espéré-je toutefois que l'on tiendrat pour service d'avoir saulvé une ville telle que la présente, de laquelle dépend une grande partie du bien de tout ce pays (2). »

(1) Une lettre qu'il écrivit au comte Louis, son frère, et que M. Groen van Prinsterer a publiée, t. II, p. 273, prouve qu'il parlait ici avec sincérité. A Bréda comme ailleurs, les sectaires voulaient qu'on les laissât pratiquer leur religion ; le prince mande à son frère : « et, quant à les accorder les presches déans la ville, suivant leur requeste, vous sçavés que j'ai la loy par escript par mon supérieur, ce que ne pense altérer, ny le vouldrois, mesmement pour point donner piet à mes gouvernemens, qui porriont dire : puisque le permets en ma ville, où que je suis vasal, que tant plus librement le porrois concéder aux villes de mes gouvernemens : ce que toutesfois Madame me défende expressément. » Note de M. Gachard. L'observation contenue dans cette note n'empêche pas l'auteur de reconnaître lui-même, quelques pages plus loin, que « les choses n'allaient pas mieux dans les gouvernements du prince d'Orange qu'à Anvers ; » ce qu'il prouve en racontant ce qui se passait à Middelbourg, à Amsterdam et à Utrecht.

(2) Le Conseil d'état eut à délibérer sur l'accord conclu par le prince d'Orange. A la séance assistaient la régente, le comte d'Egmont, Mans-

Sur ces entrefaites, le prince apprit, dit M. Gachard, que des personnes qui approchaient de la duchesse, et la duchesse elle-même s'exprimaient en des termes peu bienveillants sur son compte, disant que les ordonnances faites par lui à Anvers étaient directement contraires au service de Dieu et du roi; qu'elles étaient en opposition avec ce qu'avaient promis les gentilshommes confédérés. Il s'en plaignit à la duchesse, et lui remit sous les yeux le texte de la résolution qu'elle avait prise, en présence des chevaliers de l'Ordre et des gouverneurs. Il ne s'en tint pas là : mais « voyant que ses actions estoient interprétées de telle sorte, » il supplia la gouvernante de lui donner un successeur qui pût mieux la satisfaire (1).

feld, Berlaymont, Hachicourt, Viglius, Philibert de Bruxelles et d'Assonleville. Viglius, tout en rendant justice aux efforts du prince, émit l'avis que la gouvernante ne pouvait l'approuver, parce qu'il était hors des termes de l'accord du 23 août; et, si les circonstances le permettaient, elle devait même désavouer la convention tout entière. Berlaymont fit remarquer que le prince aurait bien pu en référer à la cour avant de conclure; Hachicourt exprima une opinion analogue; Mansfeld s'opposait à l'introduction des prêches dans la ville, tout en engageant la régente à dissimuler et à ne point dégoûter le prince; le comte d'Egmont insista particulièrement sur les inconvénients graves qui résulteraient d'un désaveu formel. Ce fut en définitive l'opinion de Viglius qui prévalut. (*Notules du conseil d'état,* séance du 5 septembre.) Note de M. Juste.

(1) Lettre du prince d'Orange à la duchesse, écrite d'Anvers le 11 septembre 1566, *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 231-232. — Voici cette lettre, qui ne brille certainement point par la sincérité » : Madame, depuis mes dernières, ay entendu comme Vostre Altèze et aulcuns de son conseil publient, tant par lettres qu'en leur propos, que les ordonnances par moy faictes en ceste ville seroient enthièrement contre le service de Dieu, du Roy et conséquamment de tout le demeurant du pays; contrevenant enthièrement à ce que Vostre Altèze at accordé aux gentilzhommes. Et puis doncques, Madame, que l'on explicque sinistrement ce que je faiz pour ung mieulx, et pour la conservation de la religion ancienne, service du Roy et bien du pays, comme si je l'eusse faict sans avoir aucun esgard à ce que dessus, j'envoye copie à Vostre Altèze de ce que fut résolu par icelle, en présence de tous les chevaliers de l'Ordre et gouverneurs : par où elle

La duchesse se défendit d'avoir tenu les propos qu'on lui prêtait. « Tels rapports que l'on vous peut avoir fait, lui écrivit-elle, procèdent de quelques mauvais esprits, qui ne cherchent qu'à troubler le repos public, et vous mettre en deffiance de moy, avec la presse et le regret que vous savez, » ajoute-t-elle. Elle justifia aussi les membres du conseil qui étaient près d'elle. Quant à l'écrit délivré par elle aux gentilshommes confédérés, « puisqu'il est fait, dit-elle, je l'observerai ponctuellement, sans en départir en rien, comme j'ay fait jusques à présent, et ne désire rien plus, sinon que ces gentilshommes y satisfassent aussi bien que moy (1). »

veira que je n'ay nullement excèdé ladicte résolution, si elle le veult bien faire examiner, ains que j'ay, au contraire, gaigné beaucoup de poinctz, selon la perplexité du temps, à l'avantaige, asseurance et pacification de nostre religion. Mais voiant, Madame, que mes actions sont interprétées de telle sorte, icelle se peult asseurer que les affaires de ceste ville ne sont encoires venuz si avant, ny si pacifiques, que facillement l'on les pourra remectre aux meismes termes qu'ilz estoyent, quand je vins dernièrement icy. Par quoy supplie très humblement Vostre Altèze qu'il luy plaise, en considération de ce que dessus, et que mon besoingné est tellement descrié estre pernicieulz, envoyer ung aultre icy, qui puisse mieulx exécuter le tout, au contentement d'icelle, et à cest effect ne trouver mauvais que je ne me mesle plus des affaires : car Vostre Altèze sçait que j'ay désiré, par plusieurs foys, me povoir retirer en ma maison, à cause que prévoiois que l'on interpréteroit mes actions de la façon que dessus; et serois marri, Madame, qu'à mon occasion, le bien de la religion, le service du Roi et tranquillité du pays demourasse intéressé. Je ne importuneray Vostre Altèze d'aucunes raisons qui m'ont meu à faire ces ordonnances, puisque, par tant de lettres, lui en ay rendu compte ; suppliant bien humblement Vostre Altèze ne vouloir prendre ceste, sinon de bonne part : car je ne puis passer par silence chose qui touche tout mon honneur. Sur ce, Madame, baiseray bien humblement les mains de Vostre Altèze, priant le créateur donner à icelle, en santé, bonne vie et longue. » — Quelle loyauté, quelle générosité dans cette demande, ou plutôt dans cette menace de retraite, adressée à une faible femme, au milieu de tels embarras, et dans une situation que l'on n'avait pas peu aidé soi-même à créer !

(1) Lettre de la duchesse au prince d'Orange, du 13 septembre. Ibid., pp. 233-235. — M. Gachard se pose cette question : à qui l'histoire doit-

Le prince répliqua qu'il n'était pas si léger, « oires qu'aucuns le pussent tenir pour tel, » qu'il eût avancé, sans en être certain, le fait dont il s'était plaint (1). Cette discussion n'alla pas plus loin, mais elle avait élevé entre le prince et la gouvernante, comme le remarque M. Gachard, une barrière désormais infranchissable. Guillaume, invité trois ou quatre fois par la duchesse, à revenir à la cour, s'y refusa ; de son côté Marguerite, dans ses lettres confidentielles au roi, ne garda plus aucun ménagement pour le prince.

Nous avons vu que le comte d'Hoogstraeten avait été envoyé à Malines par la duchesse avec la mission d'apaiser les troubles suscités par les sectaires. Dès le 22 août, le magistrat de cette ville avait été informé que des émissaires allaient arriver d'Anvers, pour y exciter le peuple à saccager aussi les églises et les couvents. Il s'empressa de députer à Bruxelles le pensionnaire Wasteel pour supplier la régente d'envoyer à Malines le comte d'Hoogstraeten comme gouverneur. Ce seigneur jouissait dans la ville menacée d'une grande influence, qu'il devait surtout aux souvenirs qu'y avait laissés sa famille : les Lalaing, favoris de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, l'avaient suivie à Malines, et y avaient élevé un hôtel (2), qui était encore

elle donner raison, dans cette discussion entre le prince d'Orange et la duchesse de Parme? Il répond que « le prince d'Orange était fondé à soutenir, comme il le faisait, qu'il n'avait nullement excédé la convention intervenue entre la gouvernante et les confédérés. » Cela peut être vrai si l'on s'en tient à la lettre de cette convention ; mais, dans le fond, personne ne savait mieux que lui comment cet accord avait été arraché à la gouvernante, qui « regrettait amèrement, et ce n'était pas sans raison, comme l'avoue expressément M. Gachard lui-même, la concession qu'elle avait été contrainte de faire le 23 août ; » il n'est donc pas étonnant « qu'elle s'efforçât, en toute occasion, d'en restreindre les effets. » Voir la préface du tome II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* pp. LXII-LXIII.

(2) Le prince d'Orange à la duchesse de Parme, Anvers, 18 septembre, Ibid., pp. 238-239.

(1) Le petit séminaire en occupe aujourd'hui l'emplacement.

la principale résidence de leurs descendants. La duchesse, à qui le comte était suspect, avait accédé à regret à cette demande, et, comme elle l'écrivait au roi, elle l'avait désigné faute d'un autre. Hoogstraeten, retenu au conseil d'état, ne put se rendre immédiatement à Malines, et l'absence d'un mandataire du gouvernement favorisa les troubles que l'on prévoyait. Le 23, au matin, la populace envahit le cloître de Liliendael, situé hors des portes, et le dévasta. En même temps, des rassemblements se formèrent à l'intérieur de la ville, et allèrent saccager le couvent des franciscains et celui des carmes. La veille, il avait été résolu par le magistrat que, si des faits semblables se produisaient, on tâcherait de les arrêter par des moyens de douceur, sans recourir à la force. On craignait, dit M. Juste, d'exaspérer les pillards par une résistance impuissante, parce qu'il se trouvait dans la ville de grandes richesses apportées d'Anvers et d'autres lieux. On ouvrit donc les portes, qui avaient d'abord été tenues fermées, et la plupart des pillards s'empressèrent de se mettre en sûreté avec leur butin; le calme se rétablit ainsi peu à peu dans la cité.

Le comte d'Hoogstraeten arriva à Malines le 24, à trois heures de l'après-midi. Il était muni d'une lettre de la duchesse par laquelle elle « requéroit et, de par Sa Majesté, ordonnoit à ceux de Malines de ne rien omettre de ce qui pourroit servir pour leur conservation, et pour la sauvegarde des églises et la continuation du service divin. » Le comte s'empressa de communiquer cette commission aux *commune-maîtres* réunis à la maison de ville. Faisant ensuite assembler le peuple sur le marché, il lui donna connaissance de l'accord conclu la veille avec les gentilshommes confédérés, ajoutant que les auteurs des désordres commis les jours précédents ne seraient pas inquiétés, pourvu qu'ils se tinssent désormais en repos (1). Il se

(1) *La défense de messire Antoine de Lalaing,* etc.; p. XII et p. 78. Citation de M. Juste. — Le titre complet de la publication citée par

rendit ensuite à l'église de Saint-Rombaut, accompagné des membres du magistrat, pour rendre grâces à Dieu de la tranquillité rétablie. Le lendemain, dimanche, la messe fut célébrée, sans aucun empêchement, dans la plupart des églises de Malines.

Cependant quatre inculpés du bris d'images, qui étaient sortis de la ville le 23, furent arrêtés par les gardes des portes au moment où ils se disposaient à y rentrer. Douze autres pillards furent encore arrêtés plus tard. Le magistrat ne se borna point à ces arrestations : les prêches publics et privés furent interdits sur le territoire de Malines. Les religionnaires éludèrent cette défense en continuant à suivre les prédications qui avaient lieu au village de Sempst et dans d'autres localités brabançonnes, voisines de la ville. Le comte d'Hoogstraeten se montra sensible aux plaintes d'une partie de la population qui, invoquant la promesse d'oubli faite publiquement, protestait contre la détention des briseurs d'images. Il s'excusa en alléguant qu'en cette circonstance il avait dû suivre l'impulsion du magistrat, et qu'il n'osait prendre sur lui de relâcher les prisonniers. Il n'en fit pas moins plusieurs démarches auprès de la régente pour qu'elle autorisât l'élargissement des détenus, mais le silence le plus significatif fut opposé à ces représentations (1).

Les confédérés, après avoir conclu leur accord avec la duchesse, avaient envoyé à Tournai les seigneurs d'Esquerdes et de Villers pour qu'ils usassent de leur influence sur les religionnaires afin d'empêcher de nouveaux désordres. Ces délégués se gardèrent bien toutefois, dit M. Juste, de s'opposer aux

M. Juste est le suivant : *Défense de messire Antoine de Lalaing, comte de Hocstraele, etc., publiée par la société des bibliophiles de Mons, d'après l'édition originale de 1592, augmenté de la Correspondance inédite du comte de Hoochstraeten avec Marguerite de Parme, lors de sa mission à Anvers, et d'une Notice historique et biographique sur ce seigneur.* Mons, 1838.

(1) M. Juste, pp. 215-219.

progrès des réformés : Villers passait même pour appartenir à la nouvelle religion. Les églises et les maisons ecclésiastiques furent, à la vérité, soustraites dès lors à la fureur sacrilège des briseurs d'images ; mais on n'empêcha point les protestants d'établir leurs prêches dans l'enceinte de la ville et jusque dans les églises paroissiales. Le sire de Moulbais, lieutenant-gouverneur du château et du bailliage de Tournai et du Tournaisis, s'était retiré dans la forteresse et se bornait à de vaines menaces; quant aux compagnies bourgeoises, il était inutile de réclamer leur concours, elles eussent certainement refusé de tourner leurs armes contre les religionnaires. Le premier prêche dans l'intérieur de la ville se tint au marché aux vaches, dont les avenues étaient gardées par des sentinelles et protégées par des fauconneaux ; les assistants étaient également armés dans la crainte d'une surprise de la part des troupes du château. Le son des cloches appela ensuite le peuple aux prêches qui se tinrent, le 27 et le 29 août, dans les églises de Saint-Brice, de Saint-Jacques et de Saint-Nicaise (1). Le 28, les consaux s'étaient réunis pour entendre la proposition qu'avaient à leur faire les seigneurs d'Esquerdes et de Villers, qui se disaient députés par la cour. Invités à produire leur commission, ces gentilshommes répondirent que la duchesse n'avait pas voulu toucher aux pouvoirs des gouverneurs du pays, mais que si le magistrat voulait prendre des informations à Bruxelles, il recevrait la plus entière satisfaction. Ils déclarèrent ensuite que les ministres de la nouvelle religion étaient prêts à remettre au magistrat les trésors trouvés dans la cathédrale, pourvu que les *images d'or et d'argent*, dont ils se composaient principalement, fussent employées aux besoins du pauvre peuple ; que, *sinon, rien ne se ferait* (2).

(1) M. Juste cite Chotin, *Histoire de Tournai*, t. II. On y trouve, dit-il, des détails curieux, puisés dans le manuscrit de Renom de France.

(2) Extraits des registres des consaux de Tournai, insérés par M. Gachard dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XI, 2e partie, p. 413.

Le baron de Montigny avait laissé à Tournai des souvenirs populaires de son gouvernement : ce fut ce qui décida la duchesse à y envoyer le comte de Hornes, frère de ce seigneur. Elle ne le fit pas toutefois sans répugnance, car elle était loin d'avoir une confiance entière en ce dernier, et ce n'était point sans raison. Cette disposition d'esprit s'était manifestée, chez la gouvernante, par un acte significatif. Au moment même où le comte de Hornes allait partir pour Tournai, elle donna ordre à Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, de conduire au château deux cents hommes d'infanterie pour mieux garantir la sûreté de cette importante forteresse. Beauvoir y entra le 30 août, au soir, presqu'au moment où le comte de Hornes, de son côté, franchissait les portes de la ville. L'accueil le plus enthousiaste avait été fait, dit M. Juste, à l'ami du prince d'Orange et du comte d'Egmont. Un grand nombre de gentilshommes et de riches marchands, tous à cheval, s'étaient portés à sa rencontre avec les compagnies bourgeoises. Il entra dans Tournai avec ce nombreux cortège où les calvinistes dominaient, et au cri de *Vivent le roy et les gueux.* Refusant de descendre au château, dans la crainte de s'aliéner la classe remuante et populaire, il se laissa conduire en la rue Saint-Martin, chez un riche marchand calviniste nommé Jean Says ; d'Esquerdes et de Villers étaient logés en face de la demeure de ce marchand. Ces deux gentilshommes avaient reçu, ce jour-là même, du château l'injonction de désarmer le peuple, de dissoudre les compagnies bourgeoises, de retirer l'artillerie qui avait été placée sur la grand'place et dans d'autres endroits, enfin de se rendre dans la forteresse ou de sortir de la ville. En même temps, l'artillerie du château avait été braquée sur les lieux où se tenaient les prêches. Le comte de Hornes, à qui les deux représentants des confédérés s'étaient hâtés de communiquer la sommation du sire de Moulbais, s'en montra très mécontent et s'en plaignit vivement comme d'un manque de respect, les officiers du château devant lui être

subordonnés, et le seigneur de Beauvoir lui-même ayant reçu l'ordre de seconder le nouveau gouverneur dans tout ce que celui-ci lui ordonnerait « pour le service du roi. » Le comte ne s'apercevait pas que ces termes mêmes posaient une limite à l'exercice de son autorité vis-à-vis de ce dernier (1).

Le soir de son arrivée, le comte de Hornes accepta un souper que le magistrat lui offrit à la Halle. Plusieurs seigneurs et gentilshommes s'y trouvaient, notamment d'Esquerdes et de Villers, avec lesquels le comte *devisa joyeusement*. Il promit là publiquement de ne quitter la ville qu'après y avoir complètement rétabli l'ordre. Il déclara avoir trouvé le peuple de Tournai plus doux, plus modéré qu'on ne le croyait à la cour, où il semblait que ce peuple était *tellement agité et déréglé qu'il n'étoit possible d'en avoir raison* (2). On ne pouvait pourtant se dissimuler, dit encore M. Juste, que la plus grande anarchie régnait dans la ville : les églises étaient saccagées et abandonnées aux réformés ; les bourgeois des deux partis, irrités les uns contre les autres, étaient toujours prêts à en venir aux mains ; enfin les magistrats se montraient impuissants et consternés devant les menaces et l'exaspération de la multitude.

Le 31 août, le comte de Hornes présenta aux consaux la commission qu'il tenait de la duchesse de Parme, et qui le chargeait de mettre ordre aux affaires publiques de la ville de Tournai et de la pacifier par la meilleure voie possible (3). Les

(1) Récit contemporain de Pasquier de la Barre, inséré par M. Gachard dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, tome 1er, pp. 162 et suiv.

(2) Ibid.

(3) Le *Supplément de Strada*, t. II, pp. 370-372, nous donne le texte de cette commission que voici : « Par le Roy : A nos amez et feaux le seigneur de Moulbais, lieutenant de nostre chasteau et bailliage de Tournay et du Tournaisis, et le seigneur de Beauvoir, capitaine d'une enseigne de gens de piés, tenant présentement garnison audict chasteau ; prévosts, jurez, maieur et eschevins de nostre ville et cité de Tournay, et à tous autres nos justiciers, officiers, gens de loy, et sub-

consaux ainsi que les officiers du bailliage, promirent de lui obéir en tout ce qu'il commanderait. Il requit alors le magistrat de s'expliquer sur trois points, à savoir : 1o quelles étaient les causes de l'appréhension et de la défiance que les habitants avaient conçues du lieutenant-gouverneur et des gens de guerre en garnison au château ; 2o de quelle diligence le magistrat avait usé pour empêcher le saccagement des églises, des maisons religieuses et des hôpitaux ; 3o par quel moyen le menu peuple pourrait être amené à déposer les armes et à reprendre ses travaux comme auparavant. Ces éclaircissements préliminaires paraissaient indispensables au comte pour fixer son opinion sur les mesures à prendre.

jects de bailliage et plat pays dudict Tournay et Tournaisis, qui ce regardera, et à qui ces présentes seront monstrées, salut. — Comme nostre très chier et feal cousin, chevalier de nostre ordre, conseillier, chambellan, et admiral general de la mer, messire Philippe de Montmorenci, comte de Hornes, se transporte présentement par ordre de nostre tres chiere et très amée sœur, la duchesse de Parme et de Plaisance, pour nous Régente et Gouvernante en noz pays de pardeça, vers nostredicte ville de Tournay, pour de nostre part pourveoir et donner ordre, tant à la garde, seureté et defence de nostredict chasteau, ville et cité de Tournay, que pour pacifier les troubles et esmotions y estanz à present, et mesme pour la direction de toutes choses concernans nostre service, bien, repos et tranquillité de ladicte ville et du plat pays à l'environ, et qu'il importe grandement pour nostredict service qu'il soit obey et respecté en tout ce que sera requis pour effectuer sadicte charge, — pour ce est-il que vous mandons, commandons et expressement enjoignons, et à chacun de vous en droict soy, et si comme à lui appartiendra, que à nostredict cousin le comte de Hornes, comme superintendent desdicts chasteau, ville et cité de Tournay et du Tournaisis, ayez à obéir en tout ce qu'il vous commendera pour nostre service, garde, seureté et deffence desdicts chasteau, ville et cité, pour la pacification desdicts troubles, bien, repoz, et tranquillité de ladicte ville et du plat pays à l'environ, durant le temps qu'il sejournera celle part, et au surplus lui porter tout honneur et respect, et donner toute aide, faveur et assistance requise, pour le meilleur effect de sadicte charge, sans aucun refus, contredict ou difficulté. Car ainsi nous plaict-il. — Donné en nostre ville de Bruxelles soubs nostre contreseel cy mis en placcart, le 29e jour d'aoust 1566. Dessoubs, Par le Roy, et soubssigné, D'Overloope. »

Les consaux s'exprimèrent par écrit, sur ces trois questions, après y avoir mûrement réfléchi. Sur le premier point, ils dirent que la crainte et la défiance du peuple provenaient des dispositions coërcitives prises par le seigneur de Moulbais au sujet des prêches, et que ces sentiments n'avaient pu que se fortifier lorsqu'on avait vu entrer au château la compagnie du seigneur de Beauvoir. Pour les faire disparaître, il leur paraissait expédient que le comte ordonnât à ce dernier de faire sortir sa compagnie du château, qu'il fît prendre par le seigneur de Moulbais l'engagement de ne molester en aucune manière les habitants pour le fait des prêches, enfin que le comte donnât lui-même pareille assurance en ce qui concernait les capitaines et autres chefs quelconques qui pourraient descendre d'un autre quartier. Sur le second point, ils expliquaient comment toutes leurs précautions avaient été déjouées par les briseurs d'images. Ils indiquaient enfin le moyen suivant comme propre à ramener le calme dans la ville. Cet étrange moyen consistait à rassembler les habitants de chaque paroisse, à leur exposer la détresse où se trouvaient un grand nombre d'individus par défaut de travail, et à demander leur consentement pour que les matières d'or, d'argent ou d'autre métal, provenant des objets enlevés dans leurs églises respectives, fussent vendues pour le produit en être appliqué à rémunérer le travail des pauvres. Au surplus, ajoutaient-ils, le magistrat s'était déjà concerté à cet effet avec les principaux marchands.

Le 1er septembre, le comte de Hornes, ayant assemblé les membres des consaux et ceux du bailliage en sa présence, leur déclara que la gouvernante lui avait expressément enjoint de faire cesser les prêches à l'intérieur de la ville, mais qu'il lui semblait prudent de connaître d'abord l'humeur du peuple et d'apaiser les troubles. Il tenait aussi, disait-il, à connaitre l'opinion des consaux et des officiers du bailliage, avant d'agir et il leur demanda, en conséquence, si, quant à eux, ils trouvaient bon qu'on continuât à tenir les prêches dans la ville, ou au

dehors. A cette demande, où il semble difficile de ne pas voir chez le comte une première déviation de la mission qui lui était confiée, les magistrats interrogés, après une longue délibération, répondirent le lendemain qu'il leur semblait tout-à-fait préférable de continuer et de tolérer provisoirement les prêches en la ville, et non au dehors, pourvu qu'ils ne se tinssent pas dans les églises paroissiales, et qu'on se réunît dans quelques lieux isolés et voisins des portes (1).

La duchesse, avertie que les religionnaires de Tournai avaient demandé deux églises pour y tenir leurs prêches, écrivit au comte de Hornes pour lui exprimer tout son étonnement d'une prétention qu'elle trouvait, disait-elle, si déraisonnable et si répugnante à l'honneur de Dieu. Elle enjoignit au comte de leur signifier bien nettement un refus de sa part (2). Presque au même moment, le 4 septembre, les consaux recevaient deux requêtes, émanant, l'une des ministres et des consistoires, l'autre des marchands, et tendant toutes deux à obtenir la continuation des prêches, non seulement dans la ville, mais encore dans les églises (3).

Le comte de Hornes, dit M. Juste, s'était proposé de calmer les troubles sans faire de concessions qui pussent le compromettre aux yeux de l'un ou de l'autre parti. L'historien semble ne pas s'apercevoir combien cette assertion est compromettante

(1) Extraits des registres des consaux de Tournai, cités plus haut.

(2) Lettre de la duchesse au comte de Hornes, du 3 septembre. *Supplément à Strada*, t. II, p. 377. — « Et entant qu'il touche ce que m'escripvez, que la commune demande deux églises pour leurs presches, je m'esbahis que ceste commune est si insolente que d'oser demander cela, chose si déraisonnable et repugnante à l'honneur de Dieu, que des temples dediez à Dieu, et pour l'exercice de la religion anchienne et catholicque, ils les veullent prophaner à tels œuvres illicites, ne se contentant de ce que j'ay avecq si grand regret accordé à ces gentilshommes. Parquoy je vous prie leur dire bien expressément, qu'ils ne s'abusent en riens, et que je ne leur veulx, ny puis accorder. »

(3) *Registres des consaux*, et *Supplément à Strada*, t. II, pp. 394-405.

pour le comte, accusé ainsi d'avoir mis sur la même ligne les fidèles sujets du roi et les promoteurs du mouvement révolutionnaire dont rien ne pouvait plus déguiser le caractère. Ce n'étaient donc plus pour lui que des partis qu'il fallait ménager également !. Quoi qu'il en soit, c'est dans ce but qu'il fit publier, le 3 septembre, une proclamation donnée en son nom, comme commissaire du roi et de la gouvernante, et au nom des seigneur d'Esquerdes et de Villers, députés des confédérés. Mettant sur le même pied la religion ancienne et la nouvelle, il faisait défense à tous de s'injurier de fait ou de parole, d'apporter aucun empêchement à l'exercice de leur religion respective, d'entraver enfin la jouissance paisible de la liberté et de la tolérance, permises par Sa Majesté, sous peine de confiscation de corps et de biens (1).

(1) *Supplément à Strada*, t. II, pp. 378-380. — Voici le texte de la proclamation : « L'on vous faict à sçavoir par haut et puissant seigneur messire Philippe de Montmorency, comte de Hornes, admiral de la mer, chevalier de l'ordre, etc., commissaire député par leurs Majeste et Altesse (avec les seigneurs Desquerdes et de Villers ici présents) sur le faict de la pacification des troubles advenus n'agueres en ceste ville, messieurs les consaux d'icelle ville, lieutenant de bailly, conseillers et officiers de Sa Majesté ordonnez en la dite ville et pays de Tournaisis, que par forme de provision, et tant que autrement sera ordonné, il sera loisible à tous et chacuns des manans et habitans de ladite ville de librement et sans aucune repréhension soy trouver es presches qui se font par les ministres de la religion nouvelle, et ce es lieux et places qui de brief par l'excellence dudict comte de Hornes se pourront choisir et députer tant seulement. Pareillement sera aussi loisible à tous et chacuns desdits manans de tenir et exercer librement, et sans aucune moleste ou destourbier la religion catholique ancienne et romaine, et les cérémonies d'icelle. Laquelle religion Sa Majesté entend devoir estre maintenue et gardée en ses pays de pardeça, par ceux et celles qui s'y voudront adonner. — A quelle occasion les susdits comte de Hornes, seigneurs d'Esquerdes et de Villers, consaux, lieutenant de bailli, et autres officiers de Sa Majesté ont défendu et défendent très expressément à tous tant de la religion nouvelle que autres qui suivront la catholique et romaine, qu'ils n'aient à injurier l'un l'autre de faict ou de parolles, ne donner aucun empeschement à l'exercice de leur religion ; ains laissent chacun jouir paisiblement de la liberté et tolé-

La duchesse avait l'œil sur tout ce qui se passait à Tournai en ce moment. Le 7 septembre, elle écrivit au comte de Hornes une lettre où elle lui faisait des observations, qui lui furent peu agréables. Revenant sur la demande d'autorisation de tenir les prêches à l'intérieur de la ville (1), elle lui disait n'avoir d'autre réponse à y donner que sa volonté bien arrêtée de n'accorder à ceux de Tournai que ce qui avait été concédé aux gentilshommes confédérés, et elle lui recommandait de leur déclarer bien expressément qu'ils ne pouvaient « ni avoir églises ou temples en la ville, ni prescher en la clôture d'icelle ville. » Elle s'étonnait d'autant plus, ajoutait-elle, de cette demande que « ces jours passés, ils n'avoient osé demander autre chose du magistrat, sinon congé de pouvoir dresser quelque édifice à leurs despens en certain lieu qui leur servît à ce désigné au dehors des portes, comme ils l'avoient écrit par lettres en date du cinquième du mois passé. » Vous pourrez, ajoute la duchesse, « permettre et dissimuler qu'ils fassent cet édifice, si

rance que Sa Majesté leur a permise, soubs peine de confiscation de corps et de biens. — Publiée aux bretesques de ceste ville et cité de Tournay, après la publication faite du placcart dressé sur l'appointement entrevenu entre Sadite Altesse, et les seigneurs et gentilshommes ayans requis abolition de l'inquisition et placarts émanez sur le faict de la religion. »

(1) Le comte lui avait écrit la veille : « Touchant les presches, j'en ay hier bien au long communicqué avecque monsieur l'Évesque de Tournay. Et combien il ne veult en ce donner opinion, comme ne lui estant permis, il se rapporte à ce que Vostre Altesse commandera : mais confesse bien en cas Vostre Altesse ne permette la presche dans la ville, il y pourroit journellement succéder des inconvénients, comme certes il est notoire. Et comme j'ay tousjours insisté que lesdites presches se eussent à faire hors la ville, combien que avant l'accord des gentilshommes il se faisoient dans la ville, et dans les églises, m'a semblé ne debvoir entrer de ce poinct en nulle dispute : mais ay tousjours maintenu que le magistrat par mon commandement leur désigneroit lieu propice, où ils pourroient faire lesdites presches. — Parquoy, Madame, et pour pacifier le tout, seroye (à humble correction) d'opinion que Vostre Altesse permist qu'elles se fissent dans la ville, sans qu'ils eussent à occuper nuls temples... » Ibid., p. 393.

bon leur semble, leur disant que nullement je leur accorderai autre chose que contenu est en l'accord desdits gentilshommes, que j'ay fait encore à bien grand regret, comme sçavez. Et comme lesdits gentilshommes confédérés ont promis par serment de faire leur mieux pour empescher les presches ès lieux où elles n'ont esté, se doivent ces deux gentilshommes, à sçavoir les seigneurs Desquerdes et Villers, qui sont là à Tournay auprès de vous, employer à effectuer ce que dessus, et en cela monstrer de bonne foy leur crédit. — Quant à ce qui touche la déposition des armes, comme le port d'iceux ès mains du peuple, qui n'est en place frontière, n'est autre chose que nourrissement de tout tumulte et séditions, je vous prie et requiers bien instamment que par tous bons moiens que pourrez adviser, vous le faites effectuer. Vous servant aussi à cet effect des dessus nommés gentilshommes, pour tirer des mains dudit populace les armes. » — La duchesse termine par ce blâme significatif : « Au regard des publications faites, j'ay esté assez esbahie d'avoir veu que celui qui a conceu (rédigé) l'une d'icelles, a joint lesdits deux gentilshommes avec vous. Car combien que je veulx croire que cela a esté faict pour bon zèle que avez à la pacification des affaires, si samble il qui aviez le povoir de Sa Majesté, pour estre commis au gouvernement de ladite ville et pays, seul les povez commander avec le magistrat, et qu'il convenoit ainsi faire pour vostre réputation, vu le lieu que tenez (1). »

Le comte répondit par la lettre suivante, écrite le lendemain, où il ne dissimule ni sa mauvaise humeur ni ses plus intimes sentiments : « Madame, j'ay receu vostre lettre du 7 de ce mois, responsive à celles que avoye escriptes à Vostre Altesse du 4 et 5. Et pour respondre aux poincts dont Vostre Altesse a receu quelque mescontentement, m'appercevant assez de fausses calumnies, delaisseroye le tout au bénéfice de nature, ne fust

(1) Ibid , pp. 406-408.

que l'obligation que j'ay au service de Sa Majesté et le repos du païs me contraindent en avoir la patience, espérant à mon arrivée en donner plus ample satisfaction. Suppliant très humblement à Vostre Altesse ne me vouloir condamner sans que je ne soye esté ouï. — Et pour respondre à ce que Vostre Altesse escrit, avoir trouvé estrange que, en la publication que j'ay faict faire, les seigneurs Desquerdes et de Villers y soyent denommez, ne se trouvera pas qu'ils y ayent esté denommez conjoinctement avecq moy, fors que y estans présens, et ce à la grande requeste du magistrat, à cause qu'ils disoyent que cela seroit occasion de grande pacification à toute la ville. — Sur quoy, leur ay requis y voulloir aller : et ne se trouvera que en nulle autre publication ou commandement ils y soyent esté denommez, ni qu'ils ayent oncques dict avoir aultre charge, fors faire tout service et bons offices, comme ils ont escript à Vostre Altesse par leurs lettres du 6. Espérant que entendant la vérité du faict, Vostre Altesse en aura tout appaisement. — Et se peult asseurer Vostre Altesse que ay faict tous les debvoirs du monde, affin de pouvoir effectuer que les presches se fassent hors la ville, mais j'y trouve tant d'inconvéniens que riens plus. Et quant à ce que Vostre Altesse escript, que le magistrat par ses lettres du cincquiesme du mois passé auroit escript que ils se contenteroient d'avoir places hors la ville, les affaires sont depuis fort changées, et pense bien en cas Vostre Altesse eust voulu accorder passez six mois que l'inquisition fust esté ostée, ensamble les placcarts, et que l'on ne fust esté recherché pour le faict de la religion, eussent esté contens les sectaires de ne jamais faire presches ou exercice de leur religion au païs de Sa Majesté : mais le désordre est à présent si grand qu'il n'est possible de plus. Si ceux estans prez Vostre Altesse fussent ici, ils ne blasmeroient tant mes actions (1). »

Pour rassurer les religionnaires et les dominer, il importait,

(1) Ibid., pp. 409-411.

pense M. Juste, que le comte de Hornes conservât sa popularité. C'est là un point sur lequel nous sommes loin de partager son avis ; mais nous l'adoptons pleinement, quand il ajoute que c'était là un de ses soins principaux, en citant le fait suivant. Le 8 septembre, les marchands de la ville, voulant le fêter, lui offrirent un banquet sur le grand marché, *au logis du Pourcelet*. Parmi les invités, se trouvaient le seigneur de Beauvoir, Villers et d'autres gentilshommes. Un incident troubla la fin de ce dîner. Les hommes de garde à la cathédrale vinrent informer le comte de Hornes que Nicolas Bernard, procureur du roi au bailliage du Tournaisis, avait introduit subrepticement dans la cathédrale quelques chanoines curieux de voir les fouilles qu'on y pratiquait, par les ordres du nouveau gouverneur, à l'effet de découvrir un trésor qu'on disait être caché dans cet antique édifice. Nous ne dissimulerons pas que la curiosité des chanoines nous paraît, à nous, avoir été très légitime. Quoi qu'il en soit, continue M. Juste, Hornes manda le procureur, reçut fort mal ses explications, et le chassa comme un vilain, après lui avoir déclaré qu'il lui ferait rendre raison de sa conduite en un autre lieu et avec le temps. Cette vive sortie réjouit beaucoup les marchands calvinistes, car le procureur était fort haï pour avoir montré le zèle le plus âpre dans les poursuites pour fait de religion (1).

Cependant le comte de Hornes avait dû informer le magistrat de Tournai de la volonté nettement exprimée par la régente que les prêches fussent défendus dans l'enceinte de la ville. Alarmés de cette décision, les consaux arrêtèrent, le 10 septembre, que le conseiller Duchange se rendrait à Bruxelles avec une lettre où étaient exposées les raisons qui militaient en faveur de l'opinion contraire. On y disait qu'il vaudrait mieux permettre les prêches dans la ville que dehors, mais

(1) M. Juste, ouvrage cité, t. II, p. 227; il cite le récit contemporain de Pasquier de le Barre.

dans un lieu profane que le gouverneur choisirait par avis du magistrat ; autrement il était à craindre qu'à la première occasion, ceux de la nouvelle religion, joints aux mécontents de la Flandre, ne missent la main sur les ecclésiastiques, les magistrats et les autres catholiques (1). Marguerite refusa encore d'accéder à cette demande, dans la crainte de fournir aux villes de Flandre, de Brabant et de Hollande un prétexte pour élever des prétentions analogues. Elle suggéra l'idée de tenir les prêches dans un édifice attenant à la face extérieure des remparts (2). Le comte de Hornes était, en ce moment, à Saint-Amand, occupé, avec le zèle le plus louable, à repousser la populace hérétique de cette abbaye, possédée *en commende* par le cardinal de Granvelle (3). Il s'empressa de revenir à Tournai, avec l'espoir de tout concilier, dit toujours M. Juste, par le moyen indiqué dans la lettre de la duchesse.

Les religionnaires, informés des ordres si formels de la régente, dûrent consentir à faire leurs prêches hors de la ville. Mais ils exigèrent, dit encore M. Juste, que le comte leur concédât quelques places profanes dans l'intérieur, jusqu'à ce qu'ils pussent se servir des lieux désignés hors des portes. En deux mots — c'est ainsi que l'explique le même historien — comme il s'agissait de bâtir des temples hors des murs, ils voulaient qu'on leur réservât un lieu couvert dans l'intérieur pour le cas où le temps serait pluvieux. Ce qui revient à dire qu'en se soumettant pour l'avenir, et pour un avenir indéfini, ils exigeaient qu'on leur accordât le moyen d'éluder les prescriptions de l'autorité dans le présent. De l'avis du magistrat, le comte de Hornes ne refusa point cette concession, dont on fit plus tard

(1) *Supplément à Strada*, t. II, p. 413.

(2) Lettre de la duchesse au comte de Hornes, du 12 septembre. Ibid., pp. 420-421 « Un lieu hors la porte, aussi près des fossés qu'ils trouveront bon. »

(3) Ibid., p. 412.

un chef d'accusation contre lui (1). D'autre part, il défendit de vendre aucun des objets enlevés des églises, et prit des mesures pour désarmer le peuple : de six mille hommes, il n'en conserva, pour la garde de la ville, que douze cents, auxquels il fit prêter serment au roi (2).

Un projet de règlement avait été proposé par le comte aux consaux pour affermir la paix entre les catholiques et les réformés. Ceux-ci, après avoir émis leurs observations sur ce projet, s'adressèrent au magistrat pour que les trois temples qu'ils se proposaient d'élever, fussent construits aux frais de la ville. Une résolution négative fut prise sur ce point, mais on proposa de leur allouer quarante livres de gros des deniers de la commune, à condition qu'il ne serait érigé que deux temples au lieu de trois. Quant à ce second point, le conseiller Duchange devait de nouveau être envoyé vers la gouvernante pour connaître ses intentions. Le comte lui-même insistait auprès d'elle pour qu'elle fît connaître sa volonté sur les dernières mesures qu'il avait prises. Il désirait, disait-il, avoir une prompte réponse, afin « de sortir de ce lieu où il estoit le plus fâché que fut oncques gentilhomme de sa qualité (3). »

(1) Charges dressées et servies par maître Jean Du Bois, procureur général du grand conseil de Sa Majesté, et du conseil des troubles, contre Philippe Montmorenci, comte de Hornes, détenu prisonnier au château de Gand, dans le *Supplément à Strada*, t. 1er, pp. 103-131. Ces charges sont au nombre de soixante-trois. La quarante-quatrième est ainsi conçue : « Encores sur son partement dudit Tournay, selon que luy mesmes a confessé, il permit de pour quatre jours prescher en la Halle dudict Tournay. »

(2) *Supplément à Strada*, t. II, pp. 425 et 433, et *Extraits des registres des consaux*.

(3) Lettre à la duchesse de Parme, du 18 septembre, ibid. p. 425. — Il avait déjà, quelque temps auparavant, exprimé son mécontentement avec plus d'énergie encore. « Je vouldroye, pour ma part, estre assiégé du Turq en quelque place, pour y pouvoir faire service à la chrestienneté, que non pas estre emploié aux affaires que suis présentement, sçachant que combien fay tout ce que humainement puis faire, il me sera imputé à quelque faute. Car il y a bien de différence d'estre au lieu ou d'en

La duchesse répondit, d'une manière brève et générale (1), qu'elle n'avait rien à redire à tout ce qu'il avait fait conformément à l'accord intervenu avec les gentilshommes et aux lettres qu'elle lui avait écrites. Elle ne manifesta aucune désapprobation sur les articles négociés, à l'intervention du comte de Hornes, entre le magistrat de Tournai et les religionnaires,

ouïr parler. » Lettre à la duchesse du 10 septembre, ibid., p. 412. — Il disait encore ailleurs, 14 septembre : « Ce fait de religion est si chatouilleux, et, comme un mot peut quelquefois altérer toute une négociation, me trouve en grande perplexité, joinct que n'ay de ma vie traicté telles matières. » Ibid., p. 423. Note de M. Juste. Il faut reconnaître que toutes ces précautions, toutes ces perplexités ne révèlent ni un caractère bien ferme, ni des convictions bien arrêtées.

(1) Voici cette réponse, telle qu'on la lit dans le *Supplément à Strada*, t. II. p. 436 : « Mon cousin, pour respondre à deux de vos lettres, la première du 18 et la seconde du 19 de ce mois, ensamble aux articles que avez capitulé avecq ceulx de la nouvelle religion, je ne vous diray aultre chose, sinon qu'en tout ce que avez faict, conforme à l'accord que j'ay donné à ces gentilshommes, et aux lettres que je vous ay escript ci-devant, il n'y a que redire etc. A Bruxelles le 24 septembre 1566, signé Margaretha. » — Cette lettre avait été précédée d'une autre, écrite par le conseiller d'Assonleville au comte de Hornes, le 22 septembre : « Monseigneur, j'ai receus les lettres, qu'il a pleu à Vostre Seigneurie m'escripre du 19 de ce mois, auxquelles pour donner responce, j'adverterai Vostre dicte seigneurie que Son Altesse a faict veoir en conseil les articles que Vostre dicte Seigneurie a donné à ceux de la nouvelle religion à Tournay, pour bon règlement et pacification des affaires, et lesquels ont esté trouvez conformes à l'accord et lettres de Son Altesse, aussi aux capitulations que monseigneur d'Egmont a faict pour les villes de Flandres, peu de choses exceptées, qui ne sont de bien grande importance. — Comme présentement Vostredicte Seigneurie aura donné le principal ordre aux affaires dudit Tournay, sadite Altesse désire la venue de Vostre Seigneurie pour adviser ce qu'il semblera rester de faire audit Tournay. Il est bien vrai que la chose en soy est bien dure, et sera trouvée fort nouvelle par Sa Majesté ; mais la nécessité n'a pas de loy, et de deux maulx il faut prendre tousjours le moindre. Pourquoi il vault mieux d'avoir une partie de la religion sauvée, que la perdre entièrement sur espoir mesmes que le temps pourra remédier aux affaires. — Le pensionnaire présent porteur m'a dict le grand bénéfice que Vostre Seigneurie faict à la ville de Tournay par sa venue illec, estans les choses beaucoup plus paisibles présentement qu'il ne les trouva alors. » Ibid., pp. 435-436.

mais elle ne voulut point, malgré les instances de ces derniers, appuyés par le comte, que le lieutenant-gouverneur du château se portât garant de cette convention. Y a-t-il, dans tout cela, comme l'affirme M. Juste, une approbation pleine et entière donnée par la gouvernante à la conduite tenue à Tournai par ce seigneur? Évidemment non, et il est injuste de dire, comme le fait encore M. Juste, que le comte était perfidement leurré par Marguerite.

Il est bien vrai qu'elle se défiait de ses intentions, le pressait pour qu'il revînt à Bruxelles et le désignait secrètement à Philippe II comme un serviteur d'une fidélité équivoque. Voici l'analyse, donnée par M. Gachard, de la lettre de la duchesse au roi, écrite le 27 septembre, sur laquelle M. Juste fonde son accusation : « Le comte de Hornes est toujours à Tournay, quoique la duchesse lui ait écrit plusieurs fois de revenir. Il a fait en cette ville beaucoup de choses en opposition aux instructions qu'il avait d'elle. Il a continuellement près de lui d'Esquerdes, Villers et trois ou quatre autres huguenots, les plus remuants et les plus méchants esprits qu'il y ait parmi tous, particulièrement d'Esquerdes, qui ne pense jamais à autre chose qu'à souffler l'esprit de sédition et de révolte. — Il est à la recherche d'un trésor caché dans l'église cathédrale, quoique la duchesse lui ait ordonné de ne pas le faire ; elle suppose qu'il a l'intention de s'en emparer. — Elle a fait prêter par Moulbais, lieutenant de M. de Montigny, le serment qu'il ferait bonne garde au château de Tournai, craignant que Hornes et les confédérés ne voulussent s'en rendre maîtres : elle n'est pas encore hors de tout soupçon à cet égard, parce que ledit comte a fait venir au château la princesse d'Épinoy, et sa fille, épouse de Montigny, pour que cette dernière y fasse ses couches, et cela malgré les représentations de la duchesse, et son offre de recevoir madame de Montigny au palais de Bruxelles. Hornes, d'Esquerdes, Villers et les autres confédérés profitent de la présence des deux dames au château, pour les y visiter, et, en

même temps, ils examinent les fortifications, ce qui peut avoir de grands inconvénients. — Elle n'a pas cru néanmoins qu'il fût convenable d'en faire sortir ces dames, l'une étant la femme, et l'autre la belle-mère du gouverneur : mais la princesse d'Épinoy ayant écrit à Noircarmes, pour lui demander avis sur le lieu le plus sûr où elle pourrait se retirer avec sa famille, la duchesse a engagé Noircarmes à lui désigner la ville de Mons (1). »

Cette nouvelle inculpation devait certes, comme le dit M. Juste, augmenter le ressentiment que Philippe II éprouvait depuis longtemps contre le comte de Hornes, mais était-elle fondée, et la duchesse n'obéissait-elle pas à son premier devoir en en donnant connaissance au roi, là est toute la question. Le lecteur pourra, du reste, se faire une plus juste idée des sentiments et des agissements du comte de Hornes, en lisant la pièce suivante, que nous empruntons textuellement aussi à M. Gachard, et que cite M. Juste lui-même :

Rapport de François de Halewin, seigneur de Zweveghem (2),

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 467-468.

(2) François de Halewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, gentilhomme de la chambre de la duchesse. Sa lettre de créance, en date du 18 septembre 1566, est aux archives de Bruxelles. Dans une lettre française au roi, du 27 septembre (*inédite*), que nous possédons aussi, la duchesse disait : « J'ay envoyé un gentilhomme mien, nommé Zweveghem, vers le duc de Clèves, pour l'advertir de tout ce que passe icy, le priant que pour la voisinance, alliance, et que en cecy y alloit la cause commune de tous princes, il ne veuille souffrir quelques gens de guerre estre levés en ses pays, ny passer par iceulx, pour venir contre Vostre Majesté. » — Le 10 octobre, la duchesse écrivit au roi que le duc de Clèves avait manifesté son contentement de la mission donnée au seigneur de Sweveghem; qu'il avait reconnu que plusieurs sujets des Pays-Bas avaient violé l'obéissance due à leur prince; qu'il avait promis, s'ils allaient plus loin qu'il ne convenait au service de Dieu et à la conservation des états de tous princes, de n'oublier jamais ses obligations envers le roi; qu'il avait aussi témoigné son chagrin de l'opinion, où l'on avait été, qu'il eût pris part à la confédération, etc. Il avait, selon la demande de Zweveghem, rendu un édit qui défendait

envoyé par la duchesse de Parme au duc de Clèves... (septembre 1566). « Ce prince venant d'essuyer un incident très sérieux, il n'a pu le voir ; il a eu audience de son conseil, qui lui a manifesté les meilleures intentions pour le service du roi, mais qui n'a pas répondu, comme il l'eût désiré, à la demande qu'il avait été chargé de lui faire, et qui consistait à empêcher les gens de guerre, que les rebelles auraient levés, de passer par le pays du duc et par la Westphalie. — Le 21 septembre, jour de Saint-Mathieu, passant par Weert, Zweveghem trouva l'église entièrement désolée. Un ministre vieux, accoutré d'un manteau de drap noir, faisait le prêche, auquel assistaient la comtesse de Hornes l'ancienne, et la jeune, femme de M. l'amiral (le comte de Hornes), qui menèrent le ministre dîner au château. — Les cordeliers avaient été expulsés de leur couvent. On vendait publiquement, au profit des pauvres de la ville, leurs provisions et les meubles de la maison. — La comtesse douairière avait appliqué à son profit les maison, édifices et héritages, disant qu'ils avaient été donnés au couvent par ses prédécesseurs. — Après que le duc de Clèves lui eut fait faire la réponse mentionnée ci-dessus, ce prince se plaignit d'avoir été soupçonné à Bruxelles de favoriser les hérésies, et il lui échappa de dire : « Plût à Dieu que le prince d'Orange prît autant de peine pour apaiser les troubles, qu'il a fait pour les émouvoir, et quelques autres seigneurs aussi (1). »

On n'est pas étonné après cela que la conduite *prudente et habile* du comte, comme dit M. Juste, eût été louée par les magistrats et les *principaux* habitants de Tournai, et que les consaux eussent décidé, le 26 septembre, qu'une députation lui serait envoyée pour le prier de résider encore quelque temps en la ville jusqu'à ce que les choses fussent mieux apaisées,

à ses sujets de prendre les armes, ou de favoriser les ennemis du roi, mais, quant à empêcher d'autres gens de passer par ses terres, il y avait trouvé des difficultés. Note de M. Gachard.

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. 1er, pp. 468-469.

et l'eussent informé que ceux de Tournai étaient bien résolus, lors de son départ, de reconnaître le service qu'il aurait fait à la commune (1).

Le comte d'Egmont, que les devoirs de sa charge appelaient dans son gouvernement de Flandre, avait différé son départ, à la demande de la duchesse, pour prendre part aux délibérations du conseil sur les lettres écrites de Tournai par le comte de Hornes. Il partit enfin avec toute sa famille, se plaignant fort de la duchesse qui ne lui témoignait plus, disait-il, la même confiance qu'auparavant. Il ne se trompait pas sur ce point. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'analyse d'une autre lettre de Marguerite au roi, où la pauvre princesse étale tout au long ses craintes, ses angoisses, et lui révèle des faits nombreux à charge des seigneurs, qu'elle ne ménage en aucune façon : « Le roi verra, par la lettre en français (2), que le comte de Hornes, envoyé à Tournai pour y apaiser les troubles, a agi dans un sens contraire, et n'a rendu que de mauvais offices. La duchesse croit donc que le roi devra prendre envers lui, comme envers tous ceux qui se conduisent de la même manière, le parti indiqué dans ses précédentes lettres... Conformément aux intentions du roi, ce n'est qu'avec beaucoup de réserve qu'elle met entre les mains des gouverneurs des provinces des forces destinées à agir contre les sectaires. Elle n'a pu se dispenser d'en donner au comte d'Egmont, comme aux autres, afin de ne lui montrer pas trop de défiance, mais ç'a été pour elle un motif de ne leur en pas confier davantage, car elle craint que tous les soldats qui seront sous les ordres du comte, ne soient autant d'ennemis du roi (3). — Il est parti maintenant pour son gouvernement avec toute sa

(1) *Extraits des registres des consaux.*

(2) Cette lettre, qui porte aussi la date du 13 septembre, et qui est aux Archives du royaume, n'a pas été imprimée. Note de M. Gachard.

(3) Che io dubito forte che quelle gente che staranno sotto di lui, saranno tanto inimici di V. M.

famille, se déclarant fort mécontent de la duchesse, et se plaignant de ce qu'elle ne lui témoignait plus la même confiance qu'autrefois, bien qu'elle ait tâché de le persuader du contraire. — Malgré les protestations qu'il a faites, à son départ, de s'employer pour la conservation de la religion en Flandre, elle appréhende qu'il n'aille y tramer quelque complot contre le service de Dieu et du roi : car, ajoute-t-elle, on ne peut attendre de lui rien de bon, après tant de marques du contraire, et ce qui est arrivé lors de son autre voyage en Flandre, où, un jour après qu'il en fut parti, les églises furent saccagées. La même chose est arrivée à Anvers, au moment où en sortit le prince d'Orange, lequel a maintenant, de son autorité, et sans demander mon avis, accordé aux sectaires, dans l'intérieur de la ville, trois lieux pour leurs prêches, alléguant que cela était nécessaire afin d'apaiser le peuple et de rendre l'activité au commerce. Je lui ai ordonné de révoquer cette concession, car je ne veux ni l'approuver, ni y consentir, mais remettre le tout à Votre Majesté (1). L'exemple du prince d'Orange avait engagé le comte de Hornes à prendre des dispositions semblables à Tournai, mais la duchesse lui a écrit pour qu'il les révoquât, et s'en revînt à Bruxelles, attendu que Beauvoir était déjà entré dans le château de Tournai, avec sa compagnie d'infanterie. Ainsi gardé, et devant être approvisionné dans la huitaine, ce château ne sera pas exposé au risque d'être pris par le peuple, comme cela avait été sur le point d'arriver. — A défaut d'un

(1) Perchè non si può sperare cosa buona, avendo visto tanti segni, et quel che fece nella sua andata l'altri giorni là, che, come voltò le spalle, segui un di dapoi la ruina et la desolatione de le chiese, et il medesimo intervene al punto che usci Oranges di Anvers, il quale a concesso adesso in quella villa, di sua auctorità, et senza consultarre lo à me, tre luoghi dove possano predicare li sectarii dentro de la villa, alleguando che, per quietar il popolo, et farli tornare mercancie à la sua contratatione, era necessario questo, il che io ho ordinato che deba revocare, perchè nè voglio aprovarlo, nè consentirlo, se no rimeter il tutto à V. M.

autre pour cette mission, la duchesse a dû envoyer le comte d'Hoogstraeten à Malines, bien que lui-même ait demandé de désigner un plus grand nombre d'endroits où ces scélérats d'hérétiques puissent prêcher leurs dogmes. — Ils semblent s'être donné le mot pour gagner chaque jour, l'un après l'autre, plus de terrain, et, si le roi ne prend le parti d'arriver tout de suite, décidés, comme ils le sont, à précipiter les choses, et à assembler les états généraux, il n'y aura plus de remède à opposer au mal. — Si les mesures que prend la duchesse ne répondent pas au désir du roi, c'est que, dit-elle, elle ne peut empêcher qu'au conseil d'état, les trois ou quatre seigneurs les plus influents ne fassent tout à leur guise et à la convenance des confédérés ; les autres, en nombre inférieur, n'osent y contredire (1), et le président, qu'on menace de tous côtés d'assommer et de mettre en pièces, est devenu d'une timidité incroyable. — Les mêmes menaces sont faites d'ailleurs à tous ceux qui se montrent bons catholiques et fidèles vassaux du roi, et les empêchent d'émettre leur avis. — Il n'y a que Mansfeld, Berlaymont, Noircarmes et le duc d'Arschot qui se conduisent bien au conseil, lorsqu'ils y assistent : c'est pourquoi la duchesse les recommande à la bienveillance du roi, particulièrement Mansfeld. — Elle tient de ce dernier que, dans l'intention de chasser les bons catholiques des Pays-Bas et d'enlever ces provinces au roi, on fait des levées de troupes en Saxe et dans la Hesse ; que tous les princes protestants d'Allemagne sont ligués avec les confédérés, et veulent non seulement expulser de leur pays tous les catholiques réfugiés des Pays-Bas, mais encore provoquer une révolution générale, détrôner les souverains, ruiner la maison d'Autriche, faire en sorte finalement que les autres hérétiques en agissent de même,

(1) Ceci explique suffisamment ce qu'on trouve d'élogieux pour le comte de Hornes dans la lettre du conseiller d'Assonleville, que nous avons citée plus haut.

en France, en Angleterre et partout ailleurs où ils seront les plus forts. — La duchesse envoie au roi, dans l'intérêt de son service, mais en lui recommandant de ne laisser voir à personne des Pays-Bas ce qu'elle lui écrit de main propre, ou en chiffre, l'exposé que lui a remis Mansfeld de ce qu'il pourrait représenter à l'empereur, s'il était envoyé auprès de lui, concernant les moyens de prévenir les complots dont il a parlé. — Jusqu'à présent la duchesse n'a pris aucune résolution touchant la mission que Mansfeld serait si propre à remplir, en cette conjoncture, auprès de l'empereur; mais elle se demande, pour le cas où il en serait chargé, par qui elle le remplacerait dans son gouvernement, où les sectaires veulent aussi commencer à prêcher, comme le roi le verra par la lettre en français. — Mansfeld est parvenu, selon que Sa Majesté l'avait ordonné, à éloigner d'Anvers Hammes dont la présence était si pernicieuse, et qui est parti, il y a trois ou quatre jours, pour la cour de l'empereur, à moins qu'il n'aille comploter quelque chose en Allemagne. — L'amman d'Anvers, quoiqu'il doive être considéré comme un homme suspect, s'emploie pourtant à empêcher les prêches dans la ville et ses environs. — La duchesse se loue des bons offices rendus à Arras et dans tout l'Artois par le vicomte de Gand (1). Il en est de même du comte du Rœulx (2), de Noircarmes (3), de Rassenghien (4) et de Morbecque (5),

(1) Robert de Melun, vicomte de Gand, gouverneur des ville et cité d'Arras. Note de M. Gachard.

(2) Jean de Croy, seigneur du Rœulx. Id.

(3) Philippe de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Noircarmes, bailli et capitaine de Saint-Omer, commandeur de l'ordre d'Alcantara. La duchesse l'avait établi, par lettres patentes du 1er juillet 1566, lieutenant, capitaine général, grand bailli de Hainaut et gouverneur de la citadelle de Cambrai, par provision et durant l'absence du marquis de Berghes. Id.

(4) Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, Isenghien, Saint-Jean-Steen, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, souverain bailli d'Alost et de Grammont. Id.

(5) Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Morbecque, bailli et capitaine de la ville d'Aire et du château de la Molte-au-Bois. Id.

gouverneur d'Aire ; elle demande pour tous quelques bonnes paroles du roi. — Mansfeld a dit à la duchesse que l'amiral de France avait envoyé en poste à Bruxelles, un de ses gentilshommes pour s'aboucher avec le comte Louis de Nassau et machiner contre le service de Dieu et du roi, et qu'on avait saisi une dépêche de don Francès de Alava, adressée à la duchesse ou à Mendivil, contenant l'avis de la prochaine arrivée du roi avec des troupes, ainsi que de l'alliance qu'il avait faite avec le roi de France, pour venir couper dans le pays les têtes de quatre principaux seigneurs, parmi lesquels serait Mansfeld lui-même. La duchesse ne voit en cela qu'une invention, pour faire précipiter la marche des choses, et déterminer Mansfeld à se réunir aux confédérés. — Elle sollicite, à cette occasion, en faveur de ce seigneur, quelques marques de la satisfaction du roi.— Elle croit devoir avertir le monarque, à tout évènement, que les confédérés, selon ce qu'on dit, se sont alliés avec les Suisses, qui leur ont promis de s'opposer au passage de Sa Majesté par la Savoie, et que, d'un autre côté, on se propose d'envoyer en Espagne, par Séville, trente mille volumes de Calvin, pour les répandre dans les provinces de ce royaume. Le principal promoteur de ce projet serait Marco Perez, à Anvers. Si la nouvelle se confirme, la duchesse ne négligera rien pour empêcher l'exécution de ce dessein. — Elle engage le roi à faire surveiller tous les navires qui arriveront en Espagne, où il est question aussi d'envoyer dix prédicants. — Le comte d'Egmont lui disait, il y a quelques jours, qu'on avait abattu des églises à Lisbonne et à Grenade, bruits évidemment faux, et dont on se sert pour stimuler les mauvais et décourager les bons (1). »

Cette longue lettre peint à la fois la situation d'esprit de la

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, écrite de Bruxelles, le 13 septembre 1566 (en chiffre). *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 458-462.

princesse et l'état presque désespéré des choses aux Pays-Bas. Il était évident que si on laissait les évènements suivre leur cours, la religion et la royauté allaient succomber dans une ruine commune et prochaine. Aussi tout ce qui restait d'espoir à la duchesse reposait sur la prompte arrivée du roi en ces provinces; c'était là aussi l'espoir, la vive et anxieuse attente de tous les gens de bien. Le chef de l'Église, le saint pape Pie V, pressait Philippe II d'entreprendre ce voyage si nécessaire et attendu depuis si longtemps. Le grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome, lui écrivait de ce centre de la catholicité le 18 septembre : « qu'il avait remis au pape la réponse du roi au bref de Sa Sainteté, touchant son voyage de Flandre. Il ne lui avait pas parlé de ce voyage dans des termes conditionnels, mais comme d'une chose arrêtée.. Il lui a ensuite représenté l'état où étaient les finances du roi, les grandes dépenses des années passées et celles de l'avenir, en faisant observer que, sans l'aide du saint père, le voyage en Flandre serait de peu d'effet. Sa Sainteté lui a dit qu'elle aimait le roi tendrement, qu'elle voudrait l'aider de son sang et de ses trésors, si elle en possédait, ajoutant que le roi n'avait qu'à partir d'Espagne, et qu'elle promettait de lui accorder alors tout ce qu'en bonne conscience elle pourrait. De tout cela le grand commandeur inférait que le pape n'était pas persuadé de la volonté du roi de se mettre en voyage (1). » Il y avait bien lieu d'en douter en effet. Cependant telle paraît avoir été bien réellement son intention; mais sans cesse hésitant, délibérant, écrivant, il proposait toujours, et n'exécutait jamais. Il écrit au cardinal de Granvelle le 18 septembre « qu'il est bien déterminé à se rendre aux Pays-Bas, et, qu'afin de hâter son voyage, il se dispose à partir pour Madrid, quoiqu'il ne soit pas encore entièrement rétabli de la fièvre tierce dont il a souffert (2). » Il écrit la

(1) Lettre du grand commandeur de Castille au roi, écrite de Rome, le 18 septembre 1566. Ibid., p. 463.

(2) Lettre du roi au cardinal de Granvelle, écrite du Bois de Ségovie, le 18 septembre. Ibid., p. 464.

même chose à la duchesse, quatre jours plus tard (1). Helas ! tous ces projets, tous ces préparatifs devaient s'évanouir sans résultat, se dissiper en fumée comme par le passé.

Revenons au comte d'Egmont. Il était parti, comme il l'affirmait au prince d'Orange (2), avec l'intention d'exécuter loyalement l'accord conclu le 23 août entre la duchesse et les députés de la confédération. Il ne se dissimulait pas toutefois les obstacles qu'il rencontrerait : l'influence croissante des réformés dans les villes principales, à Gand, à Ypres et à Audenarde, était attestée par la hardiesse des nouvelles exigences formulées en leur nom. Une conférence, tenue récemment entre les magistrats de Gand et les représentants des religionnaires, avait démontré que les prétentions de ceux-ci dépassaient, à plusieurs égards, les termes de l'accord conclu le 23 août. Les échevins des deux bancs, réunis à la maison échevinale, ayant mandé, le 9 septembre, les ministres Hermannus et Pierre Carpentier, ainsi que quelques membres de leur consistoire, les invitèrent à s'obliger sous serment, pour eux et pour leurs coreligionnaires, à l'observation de l'accord intervenu, en ré-

(1) Lettre du roi à la duchesse, du 22 septembre. Ibid., p. 465.

(2) Lettre du comte d'Egmont au prince d'Orange, écrite de Dottenghien, le 7 septembre. *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 278-281. — « Ne puis plus tarder de aller pour veoir si je pourrai faire ensuyvre ce que fut decretté le 25e du mois passé, ce que ne serat pas sans paine, car les choses vont fort mal en ce quartier de Flandres, mesmes le nombre des anabaptistes est fort augmenté » Ce point est confirmé par ce passage d'une lettre de Viglius à Hopperus, cité par M. Groen : « Qui versus Galliam vergunt, Calvini sectam mordicus defendunt, Anabaptistis inter hos quoque tuto sua dogmata profitentibus. — La lettre du comte au prince d'Orange atteste hautement la bonne foi du premier : « Aussi, ajoute M. Groen, la manière dont il s'exprime sur les levées en Saxe et en Hesse fait voir que le prince et les confédérés ne lui confioient pas leurs secrets. » — La franchise du comte, la hardiesse militaire de son langage, un certain défaut de sens pratique, expliquent le mécontentement plus prononcé de la duchesse à son endroit. Les plus malintentionnés étaient plus habiles à cacher leurs desseins, et se compromettaient moins au dehors.

pondant de toute infraction sur leurs corps et leurs biens. Le ministre Hermannus prit aussitôt la parole et répondit « qu'ils étaient bien d'avis d'observer l'accord fait par madame la régente avec les nobles, et d'être obéissants au magistrat et autres supérieurs; qu'ils trouvaient néanmoins dans cet acte plusieurs points intéressant d'autres qu'eux-mêmes, et que, d'un autre côté, ils n'estimaient leur religion être nouvelle, mais celle qui, du temps des apôtres, avait été observée. » Il ajouta que « puisqu'ils se trouvaient journellement injuriés et blâmés à cause de leur religion, il leur semblait expédient que le magistrat entrât avec eux en communication afin d'aviser aux moyens par lesquels on pourrait entretenir toute paix et concorde. » Il exposa ensuite comment le prince d'Orange et le magistrat d'Anvers s'étaient accordés avec ceux de la religion réformée, offrant d'exhiber cette convention à laquelle il se référait. Peu satisfaits de cette réponse, qui ne leur semblait pas assez précise, les échevins insistèrent pour connaître plus exactement les intentions des délégués. Ceux-ci, après s'être concertés, firent répondre « qu'ils voulaient encore observer les placards et commandements publiés au nom de Sa Majesté et y obéir, comme à ce tenus et obligés, sans qu'il fût besoin pour cela de prêter aucun serment, parce qu'ils étaient soumis comme les autres à l'autorité du roi, sauf les droits de leur conscience, qui devait rester libre. » Quant à l'obligation qu'on leur faisait de s'engager pour les autres, ils disaient « qu'il n'y avait aucune raison de vouloir les y contraindre, car ils n'étaient que des individus sans collège et autorité; que s'ils agissaient autrement, ils s'exposeraient à des dangers manifestes, car ils se mettraient à la merci de certains malveillants. » Les ministres ayant persisté dans cette opinion sans vouloir faire aucune déclaration précise, alléguant même qu'ils n'avaient pas été compris dans la convention faite par la gouvernante et les nobles, et que cette convention ne les touchait en rien, les échevins les congédièrent. Mais, avant de se retirer, les com-

parants chargèrent le ministre Hermannus de demander aux échevins un temple en la ville, afin que ceux qui désiraient ouïr la parole de Dieu pussent avoir cette facilité pendant la saison d'hiver et les mauvais temps, et aussi pour éviter tout danger. Il leur fut répondu que, pour le cas même où les échevins seraient d'avis de leur accorder cette faveur, ils n'y étaient aucunement autorisés, et que la volonté de la régente des Pays-Bas et du gouverneur de la Flandre était contraire à une pareille demande (1).

Tout en employant les moyens de conciliation à l'égard des sectaires, le comte d'Egmont continuait à faire hautement profession de la religion catholique. En toutes les villes qu'il visita, il ne manquait pas d'assister journellement à la messe, et, en outre, au sermon, les dimanches et fêtes. Les conventions qu'il conclut avec les dissidents s'appelèrent *submission de ceulx de la nouvelle religion*. Ces actes autorisaient provisoirement les prêches là où ils avaient eu lieu, mais loin des églises et dans des endroits déterminés, jusqu'à ce qu'une décision eût été prise par le roi, du consentement des états généraux. Le comte donna aux signataires des actes de soumission, aussi bien qu'aux adhérents de la nouvelle religion, l'assurance qu'ils ne seraient jamais inquiétés ni poursuivis à cause des prêches et de leur signature. Pour empêcher une nouvelle occupation des églises par les sectaires, il autorisa ceux d'Armentières, d'Audenarde et de Bailleul et un peu plus tard ceux d'Ypres et de Gand, à élever des *granges ou loges en bois*, dans le voisinage de ces villes, pour y tenir leurs prêches (2). Enfin il accorda

(1) Un procès-verbal de cette importante conférence fut remis au comte d'Egmont le même jour, 9 septembre 1566. Il est inséré dans le rapport du magistrat de Gand sur les troubles religieux de cette époque (Verslag van 't magistraet van Gent, etc.) p. 152. Note de M. Juste. C'est à cet historien qu'est emprunté le récit de cet épisode de l'histoire religieuse de Gand. Ouvrage cité, t. II, pp. 234-235.

(2) « Lesdits sectaires d'Armentieres tost après ont fait collecte d'argent et près dudit Armentieres ont érigé et bâti un temple de bri-

aux religionnaires d'Audenarde et de Gand un lieu particulier pour y faire leurs inhumations (1). Le conseil d'état, consulté sur ces actes du gouverneur de la Flandre, comme il l'avait été sur les arrangements conclus par le comte de Hornes à Tournai, les trouva conformes à l'accord du 23 août.

Pendant la tournée du comte dans sa province, un incident s'était produit, que nous mentionnons après M. Juste. Il avait eu, le 15 septembre, à Courtrai, une entrevue avec son collègue, le comte de Hornes. Celui-ci était arrivé la veille, accompagné de plusieurs gentilshommes confédérés, entre autres de Villers et d'Esquerdes, et de plusieurs marchands calvinistes de Tournai. On entendit ces gentilshommes, à table et hors de table, disputer, en présence du comte, sur le fait de la religion, sur le saint sacrement de l'autel, sur les cérémonies de l'Église, et se prononcer contre l'observance des pratiques catholiques en ces points. Le comte d'Egmont étant survenu, les deux seigneurs soupèrent ensemble à la maison de madame de Malstede, et eurent une conférence dont les détails ne trans-

ques de 145 pieds de haut. » *Libel* accusatoire de Me Jean Dubois, nº 79. — « Il a accordé aux sectaires dudict Audenarde le lieu *de Heudschen* (le *Eyndriesch* ou *Heindrisch)*, afin d'y ériger une grange pour y faire leurs presches, touteffois ne luy estoit licite de ce faire. » Id., nº 61. — « Il a consenti contre son debvoir de dresser ung temple pour les ministres et sectaires de Bailleul. » Id., nº 68. *Procès du comte d'Egmont*, pp. 109 et suiv. — Il résulte du *Mémoire justificatif du magistrat d'Audenaerde* que les sectaires n'avaient pas voulu se contenter, pour tenir leurs prêches, du lieu que le seigneur de Backerzeele, au nom du comte d'Egmont, leur avait assigné en l'un des faubourgs de Pamele (pays d'Alost), et avaient réclamé itérativement le *Eyndriesch*. Le comte d'Egmont, d'accord avec le magistrat, avait longtemps résisté à cette prétention ; il ne céda que le 5 octobre « pour détourner l'inévitable ruine de la ville d'Audenarde et pour contenir le peuple de la dite ville en office et ouvraiges. » *Mémoire justificatif*, pp. 68-69. Note de M. Juste.

(1) Une telle concession lui ayant été également imputée à crime, le comte d'Egmont répliqua « que ce lieu leur a été permis pour bons respects comme pour estre hérétiques et ne mériter la terre sainte. » Note du même.

pirèrent point (1). Cette réunion, où les deux comtes voulurent sans doute se concerter, dit M. Juste, fut comme le prélude de la conférence bien plus importante qui allait être provoquée par le prince d'Orange.

Le 26 septembre, la duchesse de Parme informa le prince (2) qu'elle avait autorisé le duc Éric de Brunswick à introduire trois cents piétons dans la ville et le château de Woerden, et qu'elle avait également permis aux habitants de Gouda de prendre à leur solde trois cents hommes pour la garde de cette place, où étaient déposées les chartes de Hollande (3). Les villes de

(1) Enquête reçue à Bruxelles par Vargas et Del Rio : déposition de Jehan de Tollenaere, seigneur de Scherpenberghe, bourgmestre de la ville de Courtrai en 1568, dans le *Procès du comte d'Egmont*, p. 289. Note de M. Juste.

(2) Le prince d'Orange était resté à Anvers, à la demande des habitants, malgré les graves désordres qui s'étaient produits dans les provinces du nord dont il était gouverneur. Voir des détails curieux sur ses rapports avec la gouvernante pendant cet intervalle, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, introduction, pp. LXIV-LXXIII.

(3) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 322. — La duchesse lui écrivait : « Mon bon cousin. Le duc Erich de Brunschwig, comme seigneur de Woerden, m'a faict entendre le grand désordre auquel se sont mis le magistrat, peuple et curé illecq au faict de la religion, et craignant quelque tumulte et inconvénient, m'a faict requérir de pouvoir lever en Overyssel et Gueldres trois cents piétons pour la garde des ville et chasteau dudit Woerden : lesquels m'ayant semblé convenir que soient bien gardées, signamment le chasteau pour l'inconvénient qui en pourroyt soudre, et que deux cents piétons basteront (suffiront) bien pour cest effect, je suis esté contente qu'il les fait lever, et vous en ay bien voulu advertir par ceste, comme de chose estant en vostre gouvernement, et affin aussi que sçeustes ce que passe à la vérité en cest endroit, si en entendisses aultre bruict. — D'avantaige ay-je à la réquisition de ceulx de la ville de Goude et considéré que partie des chartres (*a*) du Roy, mon seigneur, se y gardent en la tour illecq, leur accordé de prendre à leur soulde trois cents hommes pour la garde et seureté de la dite ville, ce que pareillement vous ay

(a) De chartres van Holland waren berustende op 't slot ter Goude. Bor.

Woerden et de Gouda étant comprises dans le gouvernement de la Hollande, le prince d'Orange considéra ces résolutions de la gouvernante comme une atteinte grave à son autorité ; il vit ou affecta de voir dans ce manque d'égards un nouvel indice des projets que l'on méditait contre lui et ses amis. Il avait aussi éprouvé un vif déplaisir de l'édit que l'empereur Maximilien avait publié sur les instances de Philippe II, pour défendre à tous les sujets de l'empire de servir aux Pays-Bas contre le roi d'Espagne. Thomas Gresham ayant invité le prince à un banquet, il y eut entre eux de grands discours, qui roulèrent principalement sur cette défense. Ils exprimèrent à ce sujet un profond mécontentement et firent de grandes bravades, disant que, si l'empereur et le roi croyaient qu'ils ne trouveraient pas d'appui, ces princes se trompaient fort (1).

Un fait important à noter ici, c'est que le prince d'Orange et ses amis s'étaient procuré, à prix d'argent, des intelligences sûres jusque dans le cabinet de Philippe II, et qu'ils n'ignoraient presque rien des informations données au roi. Marguerite avertit elle-même le monarque que des copies de ses lettres avaient été envoyées à Bruxelles, et qu'on en possédait même des originaux. On se vantait, ajoutait-elle, de savoir tout ce qui se disait à la cour en public ou en secret, et le prince d'Orange avait même avoué qu'il en coûtait annuellement une grosse somme pour être tenu si bien au courant (2). C'est par cette

bien voulu faire entendre. A tant, mon bon cousin, je prie le Créateur vous avoir en sa très sainte garde. De Bruxelles, le 26e jour de septembre 1566. Votre bonne cousine, Margarita. »

(1) C'est la duchesse elle-même qui raconte ce fait, dans sa lettre secrète au roi du 27 septembre 1566. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 467.

(2) La duchesse de Parme écrivait á Philippe II, le 15 octobre 1566 : « Non posso lasciar di dire anchora à V. M. come loco si vantano che non puo quella dire una parola in publico ne in privato, che non venghi à sua noticia, et il principe de Oranges stesso disse al consiglier Assonleville che questo costava grossa soma de danari ogni anno.

voie que le prince prétendait avoir appris que Philippe II, irrité du saccagement des églises, s'apprêtait à passer aux Pays-Bas avec une armée d'Espagnols et d'Italiens, et que son intention était de châtier non seulement ceux qui s'étaient rendus coupables de ces profanations, mais encore ceux qui ne s'y étaient pas opposés (1).

Toujours plus agité et plus mécontent, le prince fit envoyer par son frère, le jour même où la lettre de la duchesse relativement à Woerden et à Gouda lui était parvenue, un gentilhomme sûr, le seigneur de Varick (2), au comte d'Egmont, pour lui exposer la nécessité d'une entrevue entre eux. L'instruction (3) remise à ce messager paraît avoir été écrite de la main de Louis de Nassau d'après les indications du prince. On y appelait l'attention du comte d'Egmont sur la situation présente et particulièrement sur les grands préparatifs militaires qui se faisaient, et qui étaient dirigés non seulement contre ceux de la religion, mais aussi contre les catholiques. Ceux-ci devaient

(Archives de Simancas, *Papeles de estado,* liasse 530.) M. Gachard, introduction au tome II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* p. LXXIII.

(1) La duchesse, rendant compte au roi d'une conversation qu'elle avait eue avec le comte d'Egmont, avant le départ de celui-ci pour Termonde, s'exprimait ainsi : « Dissimi in oltra il detto conte d'Egmon che loro haveano havuto avisi certi come V. M. voleva passar in questi stati con un grosso essercito di Spagnoli et Italiani, per castigarli à tutti. » Ibid., p. LXXIV. — Voir aussi la lettre secrète de la duchesse au roi du 15 octobre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. 1er, p. 474.

(2) Ce monsieur de Varick était apparemment un frère du gouverneur d'Orange, dit M. Groen.

(3) Le prince, remarque le même écrivain, savoit comment il falloit s'adresser au comte d'Egmont; car il insiste sur les dangers aussi des *catholiques,* sur les prétentions de *ceulx du conseil,* sur la servitude de *nos enfans;* n'aborde qu'avec une extrême réserve la question d'une résistance armée, et fait entrevoir la possibilité d'un prompt départ qui rendroit la position du comte encore plus critique. *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 324.

donc craindre que le roi ne voulût les réduire en servitude, comme il se le proposait depuis longtemps. Le prince était résolu à se retirer du pays plutôt que de se soumettre à cet esclavage. Mais si les comtes d'Egmont et de Hornes n'approuvaient point que leur patrie fût condamnée à un si triste sort, le prince offrait de s'employer, lui et les siens, en tout ce qui leur paraîtrait utile pour conjurer ce malheur. Le concours des états généraux et une déclaration formelle de leur part sur ce point pouvaient être des plus efficaces. Si la réunion des états devait encore tarder longtemps, « mieux vaudroit, disait le prince, résoudre nous trois avec nos amis, que nous laisser couper l'herbe peu à peu dessous les pieds et tant temporiser qu'il n'y auroit enfin plus de remède. » Il communiquait la lettre reçue de la régente au sujet de la garnison de Woerden et de Gouda, et finissait par demander que le comte d'Egmont fixât un lieu où ils pussent se voir pour se concerter (1).

(1) Nous reproduisons le texte de cette importante instruction, tel qu'il est donné par M. Groen, ibid., pp. 324-326 : « Il luy baiserast les mains de ma part.— Que Monsr. pense que luy aura reçu ses dernières, par lesquelles il pourrast avoir entendu ce que me semble qu'on pourroit faire pour éviter les inconvénients tant apparens, et que j'eusse bien désiré avoir quant et quant son advis là dessus ; et considérant que la nécessité s'augmente de plus en plus, par où la prompte résolution est fort requise, ay bien voulu envoier le présent, Monsr. de Varick, pour luy déclairer le grand bruict qui courre des grandes préparations des forces que Sa Ma[té] faict faire, tant en Alemaingne que dedans païs, dont pas seulement ceulx de la religion ont soupson de ester contre eulx, mais aussi les catoliques, craindants que Sa Ma[té] les vouldroit mestre en la servitude, de longtemps prétendue; par où est à craindre que facilement il pourroit sourdre (jaillir) ung tel désordre, que à très grande difficulté on pourroit assouppir. Et pour luy parler ouvertement, que Monsr. pense que Sa Ma[té] et ceulx du conseil seront bien aises que sur le prétexte de la religion ils pourront parvenir à leur prétendu, de mestre le païs, nous aultres et nos enfans en la plus misérable servitude qu'on auroit jamais veu ; et come on ast tousjours craint cela plus que chose que soit, et Monsieur ne vouldroit aulcunement demeurer au païs, pour estre subject a une telle servitude, ni estre présent quant telle chose se devroit faire, seroit

La même communication avait été faite au comte de Hornes, et celui-ci avait joint ses instances à celles du prince d'Orange pour déterminer le comte d'Egmont à accepter l'entrevue pro-

résolu se retirer du tout et en temps, néanmoins si Monsr. d'Egmont et mr l'amiral ne trouvent pas bon, come Monsr. ne faict aulcune doubte, qu'on soit mis en telle subjection, se offre Monsr. de s'emploier, luy et les siens, en tout ce que serast par leur advis résolu pour l'éviter. A quoy il semble pourroit grandement servir l'adjonction et déclaration des estats généraulx, sur le mesme point. Toutesfois si la chose devroit trainner longtemps, fauldroit mieux résouldre nous trois avecques nos amis, que nous laisser coupper l'erbe peu à peu dessous les pieds et tant temporiser qu'il n'y auroit enfin plus nul remède et que eulx feriont venir, ou par force, ou par menaces, les estats qui sont mis de leur main, à telle résolution come ils désirent. Que Monsr. prie que Monsr. d'Egmont luy voulusse mander là dessus son advis librement et en amis.

« Que Monsr. luy envoye aussi une lettre que Son Alt. luy ast envoié ce matin, par où il pourrast voir le bel [echaque] que Monsr. ast de se retirer de son gouvernement, puis que Madame pour donner ordre en Hollande, donne la charge au duc Erich et aultres, combien qu'il soit toutesfois raisonnable, puisque Monsr. est capitaine général, que les gens se debvriont faire de par luy, come on faict aux aultres gouvernemens, affin que avecques iceulx il pourroit donner tel ordre en tout ce quartier envers iceulx, qui ne se vouldriont ranger à la raison come il seroit trouvé convenable, et seroit non plus ne moins comme si j'eusse la ville de Dunkercke par engagère de monsr. de Vendome et que Madame me commendast de mestre gens estrangiers dedans, sans l'auctorité et charge du gouverneur. Que Monsr. d'Egmont pourrast voire aussi par là comme on tâche de fortifier Hollande peu à peu pour la diffidence qu'on ast de moy, et que, sus ombre des cinq cens, facilement en pourriont venir mille, lesquels luy laisse penser s'ils ne feront en [juer] tout ce que bon leur semble, et que moy, comme gouverneur, me deusse aller avecques ma maison en la miséricorde de ces gens là; pour quelle occasion Monsr. estoit résolu de remestre le gouvernement entre les mains de son Alt. et s'en descharger du tout, toutesfois qu'il n'en ast riens voulu faire, sans avoir premièrement l'advis et conseil de Monsr. d'Egmont et Monsr. l'admiral.

» De faire les excuses que Monsr. ne vient pas en personne.

» De s'accorder avecques Monsr. d'Egmont d'un lieu où qu'ils se pourriont entrevoire, s'il le treuve bon. »

Les mots inintelligibles placés entre crochets sont ainsi écrits dans l'original.

posée. Ce dernier était sincèrement catholique et fidèle au roi, mais il se laissait facilement entraîner par les impressions du moment, et ne savait guère résister aux pressions du dehors. Cœur généreux, âme vaillante sur les champs de bataille, incomparable dans les moments critiques et sous l'inspiration du danger, il n'avait ni le caractère ferme, ni les vues nettes d'un homme politique. Il se laissa donc prendre au piège, et après avoir d'abord exprimé le désir d'ajourner l'entrevue jusqu'à leur retour commun à la cour, il revint à Bruxelles sous prétexte d'exposer au conseil ce qu'il avait fait en Flandre. Décidé à se rendre à l'entrevue proposée par le prince d'Orange, il chercha à y entraîner avec lui le comte de Mansfeld, qui refusa. Le 1er octobre, il écrivit au prince d'Orange qu'il se trouverait le jeudi suivant à Termonde, vers les dix heures du matin, et qu'il serait fort aise de s'entretenir avec lui sur une situation dont il comprenait toute la gravité. Il l'informait qu'il avait vu la duchesse de Parme ce jour-là même, et qu'elle ne doutait point que le roi n'accordât la réunion des états généraux. Il ajoutait qu'il avait été très fâché d'apprendre la conduite si compromettante tenue par Bréderode et Culembourg (1). Le 25 septembre, Bréderode avait fait enlever au son du fifre et du tambour, disait-on, les images

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II. pp. 344-345. — Voici la lettre du comte d'Egmont : « Monsieur. Suivant vostre lettre que m'a fet donner monsieur de Villers, je me trouveray jeudi à Teremonde vers les dix heures du matin, et seray fort aise de vous veoir, car sertes le taur le requiert bien. Au reste j'ai veu Madame ce matin, laquelle m'at dit qu'elle ne doute point que Sa Majesté n'accorderat l'assemblement des estas-généraulx et qu'elle en pourrat avoir responce pour cette semaine, mes sy elle le pense ou non n'en scais riens. Je luy feray se soir raport de ce que j'ai besoigné en Flandre, comme vous poures entendre quant je vous verray. Je suis fort mary de ce que monsieur de Bréderodes et de Culenbourgh ont fait ce que l'on dit : Dieu veuile pourveoir à tout comme il convient à son service, et sur ce veus vous beser les mains. De Bruxelles, ce premier d'octobre. Vostre serviteur et bon amy, Lamoral d'Egmont. — Je vous prie avoir demain de vos nouvelles. — Monsieur de Mansfeldt vous bese les mains. »

des églises de sa terre de Vianen, et, le même jour, il avait commencé à lever des soldats. Quant à Culembourg, on l'accusait d'avoir fait porter à dîner dans l'église dévastée de sa seigneurie, d'y avoir commis avec sa bande mille irrévérences envers le saint sacrement, et d'avoir fini par donner l'hostie sainte à manger à un perroquet (1).

Le comte d'Egmont s'efforça jusqu'au bout de concilier les égards qu'il devait à la régente avec l'espèce de solidarité qui l'entraînait vers ceux dont il avait été jusque là le coopérateur (2). Le soir qui précéda son départ pour Termonde, il instruisit Marguerite qu'il allait à un rendez-vous du prince d'Orange, lequel lui avait écrit pour l'entretenir, croyait-il, du soupçon conçu par lui qu'on cherchait à le tuer par ordre du roi, et de l'aveu même de la duchesse (3). Celle-ci lui dit qu'il devait désabuser le prince à cet égard, et comme preuve de la confiance que le roi et elle-même plaçaient en ce seigneur, elle allégua une lettre que Sa Majesté lui avait écrite de sa main. Elle ajouta cependant que le prince avait donné occasion à ses ennemis de répandre les bruits qui couraient sur son compte, en gardant sans cesse auprès de lui son frère, Louis de Nassau, « qui était l'auteur de tous les troubles du pays. » Le comte lui parla aussi du dessein qu'on prêtait au roi, d'arriver aux Pays-Bas avec une armée d'Espagnols et d'Italiens pour châtier les seigneurs, et d'un nouveau serment qu'elle aurait fait prêter par tous les gouverneurs des places fortes de l'Artois. Elle répondit sur ces deux points avec une grande réserve. Elle

(1) Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, du 3 octobre. *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 471.

(2) Ainsi s'exprime M. Juste, ubi supra, pp. 242-243.

(3) La sera inanzi che se avesse de partire, mi disse che lui andava per trovarsi con il principe de Oranges, il qualle le avea scritto una letera dove li facea grande instancia per che passasse, al suo ritorno, per un luoco appresso Anversas dove non si torcea dal suo camino piu di una legua ò in circa, et che credeva che detto principe volea conferir con esso lui qualche sospetto che haveva de che volessero amazarlo,

aurait bien voulu détourner le comte d'Egmont du voyage de Termonde ; mais elle jugea que c'était un parti arrêté dans son esprit (1).

Marguerite s'était d'ailleurs efforcée de rassurer directement le prince d'Orange. Deux fois, elle lui avait dépêché le conseiller d'Assonleville, membre du conseil privé. Dans leur première entrevue, celui-ci demanda au prince des explications sur les enrôlements que Bréderode faisait à Vianen. Le prince répondit que ce seigneur, en levant cent cinquante hommes, n'avait eu d'autre but que de pourvoir à la sûreté de sa ville et de sa propre personne, après qu'il eut été contraint par les sectaires de faire enlever les images des églises. Guillaume ajouta que par suite de l'inimitié qu'il y avait entre lui et le duc Éric de Brunswick, il ne voulait se rendre en Hollande que s'il avait lui-même à sa disposition six ou sept enseignes de gens de pied, que la gouvernante réduisit à deux cents arquebusiers (2).

per ordine di V. M. et con saputa mia, et che, como huomo imaginativo y timido, gli era entrato quel pensiero ne la testa. Lettre de Marguerite à Philippe II, du 15 octobre. Citation de M. Gachard.

(1) M. Juste, p. 242, d'après la lettre de la duchesse de Parme au roi, du 15 octobre 1566, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 474

(2) Lettre de la duchesse de Parme au comte de Mégem, du 4 octobre 1566, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. 465. — «. . Ay sceu, par le rapport dudict d'Assonleville, que ceste levée se fonde et excuse sur ce que les sectaires, tant subjects propres dudict de Brederode, que aultres par là entour, luy mandoyent, de jour à aultre, qu'il eust à oster les images des églises, le menaceant, là où il ne le feroit ou le différeroit, de l'aller faire eulx-mesmes, et saccager le tout : de sorte que pour obvier à plus grand inconvénient, il auroit forcément osté lesdictes images, et, cela faict, pour asseurance de sa ville et de sa personne, levé cent cinquante hommes, sans qu'il y ait question d'ultérieure levée : dont aussy je n'entens aultres nouvelles. Par où ne sera, mon cousin, encoires besoing que passez plus avant que de tousjours retenir apperceuz (préparés) vos capitaines, comme avez faict jusques ores. Et, selon que je puis assentir par ledict rapport d'Assonleville, se veult quasi prendre aussy occasion de ceste levée du sr de Brederode sur si peu de gens que, comme sçavez, j'ai accordé au duc Érich de Brunswyck povoir lever pour la garde de ses

Après avoir appris du comte d'Egmont les intentions menaçantes que le prince d'Orange attribuait au roi et à elle-même, la duchesse renvoya d'Assonleville à Anvers afin qu'il le désabusât. Il était chargé de lui déclarer que ces bruits étaient semés par la malveillance; que lui-même savait assez que le roi n'agissait qu'avec douceur et justice, et n'avait jamais rien fait par violence ou cruauté; que récemment encore il avait reçu des lettres écrites de cette main royale ne respirant que bienveillance; qu'il devait se rappeler combien le roi l'avait toujours aimé. Quant à elle, disait Marguerite, elle l'avait toujours considéré comme son frère ou plutôt comme son enfant; elle le conjurait donc de mettre hors de sa tête ces suppositions, injurieuses au roi et à elle-même. Le prince ayant répondu qu'il n'était que trop averti du danger où il était avec ses amis d'Egmont et de Hornes, comme c'était le bruit commun en Espagne, le conseiller répliqua que c'était là une rumeur populaire dont il ne fallait pas se soucier, et que la conduite de Louis, le frère du prince et de ceux qui paraissaient avoir voulu favoriser les désordres à l'origine pouvaient avoir donné lieu à la propagation de ce bruit aux Pays-Bas. Guillaume dit alors qu'il espérait pouvoir convaincre le roi de son innocence et des services qu'il avait rendus, notamment en empêchant les sectaires — ce qu'il prouverait — de tuer tous les prêtres et les religieux le lendemain de Pâques, d'après leur dessein connu. Il ajouta qu'il ne

ville et chasteau de Woerden, s'en démonstrant ledict prince d'Orange fort aggravié, mesmes que j'eusse accordé cecy, sans l'en préadvertir, comme gouverneur d'Hollande, et disant que, pour y estre ledict duc tant hay, il avoit opinion que le peuple se y pourroit altérer, et par aventure luy empescher l'entrée desdicts gens audict Woerden; disant dadvantaige que, comme il n'estoit pas bien avec ledict duc, qu'il ne se vouldroit trouver audict Hollande, sans aussy estre armé : ce qu'il disoit ne povoir estre à moins de vj ou vij enseignes de gens de pied, pour les répartir par tous ses gouvernements, y adjoustant, en oultre, combien c'estoit au desservice de Sa Majesté qu'icelle l'employoit, par la charge de retenir mille chevaux en waertgelt...»

niait point la bonté et la douceur du roi, mais qu'il craignait son conseil, où il ne comptait que des ennemis; que par ce motif, si le roi venait avec l'appareil de la force, il ne savait s'il l'attendrait. Il terminait, en offrant « avec bon visage » de continuer le service qu'il devait au roi en se soumettant aux ordres de la gouvernante (1). Il n'en persista pas moins dans l'intention de se rendre à Termonde et de se concerter avec ses amis

(1) Lettre française de la duchesse de Parme au roi, du 12 octobre 1566. Ibid, pp. 394-396. — « Comme le conte d'Egmont m'avoit dit, à son retour, que le prince d'Oranges luy avoit dit qu'il avoit eu divers advertissemens que Vostre Majesté le vouloit faire tuer, et que moy en estois consentante et participante, je donniz charge audict d'Assonleville d'advertir de ce ledict prince, et de luy remonstrer qu'il s'abusoit grandement de croire à telz propoz, qui estoient si malheureusement controuvez par meschans gens, qui ne demandent que le nourrir en diffidence de Vostre Majesté, pour par ce moyen retarder le service qu'il luy doibt faire, et qu'il debvroit cognoistre Vostre Majesté pour prince juste, clément et béning, qui oncques n'a esté veu faire chose par tyrannie, violence ni sang, comme toutes ses actions le peuvent tesmoingner, mesmes se debvoit ledict prince souvenir combien Vostre Majesté l'avoit chiéry et aymé, luy aiant encoires dernièrement escript lettres de sa propre main, toutes plaines de faveur et courtoisie, comme aussy moy je l'avois tousjours aymé, comme mon propre frère ou enfant : par quoy faisoit tort à Vostre Majesté, à moy et à luy-mesmes de se persuader telles choses. A ceste cause, le requérois de mettre hors de fantazie cecy, afin que riens ne l'empeschast a faire sondict debvoir, comme Vostre Majesté et moy avions en luy la confidence : ce que luy a déclairé icelluy d'Assonville. Et à cela a répondu ledict prince que ce que ledict comte d'Egmont m'avoit dit estoit véritable, et qu'il en avoit eu plusieurs et divers advertissements; demandat audict d'Assonleville si je ne luy avois point dict que ledict conte d'Egmont se plaignoit que l'on luy vouloit aussy faire le mesmes : à quoy il respondit que ne luy avoit dit, quant à ce, aulcune chose. Lors ledict prince dit que c'estoit aussi bien dudict conte que de sa personne, et qu'ils le savoient bien tous; mesmes, que l'on disoit en Espaigne que l'on les debvoit faire maltraitter : à quoy répliqua ledict sieur d'Assonleville qu'il ne failloit prendre reguard à ce que disoit le peuple en Espaigne, qui n'avoit puissance ny de vye ny de mort contre ces seigneurs, et, si ce bruit estoit par delà, que icelluy prince povoit considérer ce que luy-mesmes aultresfois en avoit dit, au conseil, et que avoit en sa présence répété le marquis de Berghes, des présump-

Le comte d'Egmont arriva à Termonde, comme on en était convenu, le jeudi, 3 octobre, vers dix heures du matin; le prince d'Orange et le comte de Hornes l'y attendaient. Il témoigna quelque surprise de voir, avec le prince, Louis de Nassau, son frère, le comte d'Hoogstraeten et plusieurs gentilshommes engagés dans la confédération (1). Le comte de Hornes exprima aussi à Hoogstraeten, son beau-frère, l'étonnement qu'il éprouvait de l'y rencontrer. Ce dernier répondit qu'il était venu pour

tions et argumens qui militoient contre luy, principalement pour le conte Loys, son frère, que l'on disoit se mesler de ces affaires, et que l'on voyt présentement ce désordre si grand, l'on en demandoit à ceulx que sembloient non y avoir résisté. Respondit ledict prince qu'il se souvenoit de ce que estoit passé audict conseil, et, quant à luy, il estimoit bien donner raison à Vostre Majesté de touttes ses actions, et du service qu'il luy avoit faict, de guarder que plus grand désastre, oultraige et sacq n'estoient advenuz en ce pays par les sectaires, lesquelz, passé longtemps, avoient volunté et intention de non seulement faire les saccaigements des églises, comme ilz ont faict, mais de tuer généralement tous prebstres, gens d'église, tant religieulx que aultres : ce qu'ilz estoient d'intention d'exécuter dez le lendemain des Pasques dernières, comme il sauroit bien monstrer et vériffier : cognoissant la bonté et mansuétude de Vostre Majesté, mais craignoit son conseil, qui ne luy veult du bien. Mesmement disoit que, si Vostre Majesté venoit par force, il ne savoit s'il l'attenderoit. Sur lequel propos répliqua derechief ledict d'Assonleville que ledict seigneur prince se debvoit entièrement faire quitte de tous ces pensemens, et que, aiant sa conscience bonne, il debvoit estre du tout asseuré vers ung prince bon et justicier, de sorte que nul ne luy pourroit mesfaire. Et sur ceste matière passarent encoires divers propoz entre eulx. — Pour la fin du propos, ledict prince offrit, avec bon visage, de continuer tousjours le service qu'il debvoit à Vostre Majesté, et d'obéyr à ce que luy commanderois, au nom d'icelle, nonobstant les envieulx et tous faulx rapportz que plusieurs faisoient de luy à Vostre Majesté, et les sinistres opinions que diverses personnes avoient de luy. »

(1) Plus tard, il affirma, dit M. Gachard, qu'il avait ignoré que le comte Louis de Nassau et le comte d'Hoogstraeten dussent être présents, ajoutant que s'il l'avait su, il ne fût pas venu là, « pour le dire des gens, et le peu d'envie qu'il avoit de se trouver en grande compagnie. » *Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre*, t. Ier, p. 71. Citation de M. Gachard.

le voir et pour lui faire part des affaires dans lesquelles il avait été employé (1).

Les personnages réunis à Termonde se communiquèrent successivement les griefs qu'ils avaient contre la régente. Le comte d'Hoogstraeten montra les dépêches qu'il avait reçues à Malines, et desquelles on pouvait inférer que la duchesse n'approuvait point la conduite du prince d'Orange à Anvers, comme étant contraire au service de Dieu et du roi et à l'accord conclu avec les confédérés. Il se plaignit d'avoir été personnellement offensé par la régente, qui n'avait pas consenti à délivrer les prisonniers auxquels il avait promis une amnistie et qui avait laissé passer quinze jours sans répondre à une de ses lettres. De son côté, Louis de Nassau accusa avec amertume la duchesse d'avoir voulu contraindre son frère à le faire sortir du pays. Telle était, en effet, l'invitation contenue dans une dépêche du 26 septembre adressée au prince d'Orange. La duchesse se plaignait, dans cette dépêche, de l'immixtion de ce seigneur dans les choses de l'administration et du recours que prenaient vers lui les religionnaires qui se prétendaient lésés, au lieu d'invoquer leurs magistrats ; elle rappelait, en même temps, au prince un désir analogue exprimé par le roi plus de six ou sept semaines auparavant (2). Louis de Nassau communiqua la ré-

(1) Le comte de Hornes ne s'attendait pas non plus, dit encore M. Gachard, à voir, à Termonde, le comte d'Hoogstraeten, comme cela résulte du passage suivant de sa réponse au réquisitoire du procureur général : « Et touchant la venue de monsieur de Hoogstraeten audict Termonde, ne sçait qui le meut à se y trouver, et le luy dict ledict deffendeur, auquel il fait responce y estre venu pour le veoir, et luy donner part des affaires où il avoit esté entremis. » *La Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency*, etc. p. 250.

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 315. — Cette dépêche mérite par son importance d'être reproduite ici : « Mon bon cousin. L'extrémité des fâcheries en quoy je me retrouve journellement de plus en plus pour veoir que ce mal d'hérésie croist de toutes pars, mesmes la désobéyssance all' l'endroict de Sa Majesté avec les esmotions populaires, non obstant l'appointement que j'avois faict

ponse qu'il se proposait de faire à cette sommation. Cette longue réponse consistait à dire qu'il n'avait rien fait ni traité avec

avec ces gentilshommes confédérés, par où j'espérois veoir quelque amendement aux affaires, me contrainct vous escripre ce mot, pour vous requérir d'une chose pour le service du roi, mon seigneur. C'est en effect que comme vous sçavez que par le dit accord les dits gentilshommes, et entre eulx le conte Loys vostre frère, m'ont promis que es lieux où il n'y avoit de faict en presches, ils feroient leur mieulx et tous bons offices que n'en fussent faictes aulcunes, et où il y en avoit, que les armes fussent mis bas, par où nul n'estoit tenu de souffrir quelques nouvelles presches. Qui a donné occasion que le magistrat de ceste ville, mesmes les trois membres d'icelle, après estre deuement certiorés que l'on n'a souffert les presches en ceste ville, ny all' environ, ny le peuple d'icy y aller auparavant le dit accord, ont résolu et conclu unanimement de n'en point souffrir, pour les raisons qu'ils ont mis par escript et faict imprimer, que ne doubte vous aurez veu, et suyvant ce les magistrats de icy ont plussieurs fois refusé à aulcuns sectaires de les laisser sortir aux dits presches. Et combien que iceulx sectaires se debvoient à tant contenter, sans troubler ultérieurement l'estat publicq, ou aller demeurer hors la dite ville, toutesfois, au lieu de ce faire, se sont venus plaindre au dit conte Loys vostre frère, lequel en leur faveur a envoyé ung nomé Cock, gentilhomme au conte d'Egmont, vers ceulx de ceste ville icy, avec lettres de crédence, pour expostuler avec eulx de ce qu'ils ne souffroient les dits sectaires aller à la presche, disant estre contre l'accord et ce qu'ils luy avoient consenty d'éclairer au peuple de ceste ville. A quoy il requiert que fut pourveu, aultrement qu'il luy fauldroit pourveoir, comme le tout, ensemble de la responce à luy donnée, est plus amplement contenu en ung escript cy joinct. Que sont en vérité choses assés à mon jugement mal séantes et par où le repos de ceste ville, qui veut demourer en son ancienne religion (*a*) et à la dévotion de Sa Majesté pourroit estre grandement troublé, et non seulement ceste ville, mais aultres villes qui sont du mesme sentiment. Si seroit aussi puis naguères advenu à Jumont, pays de Haynauct, que aulcuns paysans seroient allés à plaincte à luy d'une chose appartenant à la cognoissance du s[r] de Noircarmes, grand bailly du dict pays, dont le dict comte auroit aussi escript au dict grand bailly ; et pour ce que je scay bien que toutes

(*a*) On lit dans Burgundus : « Fiduciam gubernatrici adjecit Bruxellensium civium pro religione votum et animus. Qui non satis habebant pomœriis suis conciones excludere, sed contrariorum studiorum cives, Vilvordiam ad divina concedere solitos, tunc quoque præpediebant. » p. 245.

ceux de la ville de Bruxelles, chose dont la gouvernante s'était spécialement plainte, si ce n'était d'après l'exprès commandement des seigneurs et à la réquisition du magistrat de la ville; qu'il n'avait jamais eu et qu'il n'avait point l'intention d'entreprendre quoi que ce fût de son autorité privée sur les vassaux de Sa Majesté; que si la régente désirait qu'il ne se mêlât plus des affaires du compromis, elle devait préalablement le faire délier de son serment par les seigneurs à qui elle avait com-

ces choses ne se font de vostre adveu et possible qu'il ne considère la conséquence, je vous prie, mon cousin, de fort bonne affection, puisque l'appointement avec ces gentilshommes est faict, que vous veullez vous souvenir de ce que Sa Ma[té] vous a puis naguère escript si affectueusement touchant l'allée de vostre frère pour quelque temps, jusques à ce que les affaires de ce pays soyent (si Dieu plaist) plus quiètes et paisibles, et luy en prier de ma part et de la vostre de ce faire. Non pas que je veulle mal juger de luy, mais puisque ces sectaires ont telle persuasion qu'ils prennent leur recours à luy contre les gouverneurs et magistrats, luy ne s'en doibt entremesler, mais les renvoyer à Sa Ma[té] ou à moy, auxquels appertient d'oyr les plainctes des subjects de par deçà et leur faire droict et justice, et en ce faisant je sçay que vous ferez chose agréable à Sa Ma[té] (*b*), et mesmes que cecy ne viendra sinon que à la réputation et repos du dict frère, comme par vostre prudence et bon jugement facillement le povés cognoistre. Vous priant ainsy le faire et sur ce avoir de vos nouvelles. A tant, mon bon cousin, Nostre S[r] vous doint sa s[te] grâce. De Bruxelles, le 26 septembre 1566. Vostre bonne cousine, Margarita. — A mon bon cousin le prince d'Oranges, conte de Nassau, chev. de l'Ordré, conseillier d'estat et gouverneur du conté de Bourg[ne] et pays de Hollande, Zélande et Utrecht. »

(*b*) Le roi écrivait au prince le 1[er] août : « Et afin que voyez comme je traite librement avec vous, je ne laisseray de vous dire que l'on a par deça beaucoup parlé sur ce que vostre frère s'est trouvé en ces choses qui se passent par delà, et pour ce que je ne puis délaisser de m'en ressentir, je vous encharge que vous regardiez comment on y pourra remédier qu'il ne passe plus avant, et l'effectuez : et s'il vous semble bon que l'esloigniez quelque temps de vous, que le faciéz. » Le Petit, 126[a]. « Ce désir du roi, remarque M. Groen, n'a rien de fort étonnant ; les lettres que nous avons déjà communiquées font assez voir que le comte Louis étoit extrêmement actif et jouissoit d'un très grand crédit parmi les confédérés. »

mandé de traiter avec les confédérés. Quant à sa personne, ajoutait-il, il était tout prêt à quitter le pays, mais qu'il ne pouvait le faire sans l'avis et le consentement de la noblesse confédérée, qui avait son serment (1).

De son côté le comte de Hornes montra les lettres reçues de la gouvernante relativement aux affaires de Tournai, dont il disait n'avoir aucun contentement, car quelques-unes blessaient grandement son autorité et sa réputation. Il se plaignait particulièrement de l'invitation adressée au seigneur de Moulbais pour qu'il prît bien garde au château. Le prince d'Orange proposa au comte de le remplacer à Anvers, durant le voyage qu'il allait faire en Hollande, mais le comte très aigri rejeta cette offre, déclarant qu'il était très fâché d'avoir été employé à Tournai et bien résolu à se retirer entièrement des affaires (2).

Des communications, qui avaient un intérêt plus grave et plus général, préoccupèrent surtout les divers personnages réunis à Termonde. On produisit une dépêche attribuée à don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris, et adressée, sous la date présumée du 29 août, à la gouvernante des Pays-Bas. Don Francès y disait qu'il se confirmait de jour en jour dans l'opinion que les évènements de ces provinces

(1) Cette réponse, qui fut remise quelque temps après à la duchesse de Parme, se trouve dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, pp. 370-379. On trouve dans le même recueil, p. 368, une lettre du 5 octobre, dans laquelle Charles le Revel, seigneur d'Audrignies, et Ghislain de Fyennes, seigneur de Lumbres, déclarent à Louis de Nassau que ses devoirs envers la confédération ne lui permettent pas d'obéir à la gouvernante en quittant les Pays-Bas. « Nous ne le pouvons, disent-ils, aucunemant permettre, en vertu du compromis, par lequel nous promettons nous entretenir tous la main, jusqu'à faire nostre cause particulière commune, toutes les fois que besoin en sera, comme estant encore en vigueur et de pareille autorité qu'il estoit à son commencement, n'estant les points y contenus effectués selon les termes de l'accord du 25 août. » Note de M. Juste.

(2) Réponse personnelle du comte de Hornes, dans le *Supplément à Strada,* t. I[er], pp. 166-171. Voir aussi, dit M. Juste, *La déduction de l'innocence,* etc., passim.

étaient fomentés par les plus grands personnages du pays, et même par les trois qui y faisaient si bonne mine. Il en avait averti le roi, disait-il, et la duchesse pouvait être assurée que Sa Majesté les ferait punir et châtier comme ils le méritaient, mais elle devait encore dissimuler avec eux (1). En comparant cette dépêche menaçante (mais apocryphe) probablement (2) à une lettre de Montigny et aux autres avis transmis d'Espagne, on ne douta plus, dit M. Juste, que l'intention du roi ne fût réellement de faire couper la tête au prince d'Orange et aux comtes d'Egmont et de Hornes. Comment déjouer ce projet? Les seigneurs discutèrent d'abord s'il ne valait pas mieux quitter le pays et se mettre en sûreté que de demeurer en une crainte perpétuelle. Mais tel ne fut point l'avis du comte d'Egmont. Il déclara qu'il n'avait nul moyen de vivre en pays étranger, selon son état et sa qualité, loin de tous ses biens, avec sa femme, ses enfants et sa maison (3).

Le prince d'Orange, continue M. Juste, ne se découragea pas encore. D'après ses suggestions, Louis de Nassau s'écria qu'il y avait d'autres moyens de se mettre en sûreté; que si le roi envoyait une armée aux Pays-Bas pour y établir la tyrannie, les seigneurs pourraient lui résister les armes à la main, et opposer aux Espagnols les gens de guerre qu'ils appelleraient d'Alle-

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. Ier. p. 455. — « Cette lettre fit beaucoup de bruit, dit M. Gachard, et, dans la conférence que tinrent, à Termonde, le 5 octobre, le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes, d'Hoogstraeten et Louis de Nassau, elle fut l'objet des délibérations de ces seigneurs. On verra cependant que, dans sa lettre confidentielle du 15 octobre, la duchesse affirme au roi que don Francès de Alava ne lui a jamais écrit pareilles choses, et que la lettre qu'on lui attribue a été forgée par les malveillants. »

(2) Bien que le comte d'Egmont révoque en doute la dénégation de Marguerite, « femme nourrie en Rome », dit-il, et que Strada n'ose rien affirmer : « In medio ego quidem relinquo ».

(3) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 248-249; il invoque, comme ses autorités, Em. de Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 47, et la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 130.

magne. On alla jusqu'à dire que, au point où les choses étaient venues, on ne pourrait plus jamais se fier au roi d'Espagne; qu'il fallait donc changer de domination et négocier avec dextérité, pour que le pays passât sous celle de l'empereur. En faisant mettre en avant ces éventualités extrêmes, dit toujours M. Juste, le prince d'Orange semble avoir eu pour but de sonder le comte d'Egmont et de s'assurer si, le cas échéant, sa coopération lui serait acquise. Il ne tarda point à voir cette espérance déçue. Le comte refusa péremptoirement son appui. Il commença par dire qu'il n'avait point, comme le prince d'Orange, assez de relations en Allemagne pour y lever des gens de guerre. Il ajouta qu'on ne devait point avoir une si mauvaise opinion du roi d'Espagne; que ce monarque n'avait encore jamais attenté contre la vie d'aucun de ses sujets. Il maintint haut et ferme qu'on ne devait pas résister aux commandements du roi, seigneur du pays, mais qu'il fallait lui représenter les nécessités de ces provinces afin que le roi y apportât le remède convenable; enfin que chacun eût à faire son devoir pour apaiser les troubles, et que le roi saurait distinguer ceux qui s'étaient employés pour son service (1).

(1) M. Juste, pp. 249-250. « Les diverses pièces du procès du comte d'Egmont, dit cet historien, peuvent seules jeter un jour certain sur cette partie essentielle de l'entrevue de Termonde. C'est là que nous avons puisé la plupart des détails coordonnés et résumés ci-dessus. Nous nous référons particulièrement au Mémoire de défense rédigé en 1568 par le comte lui-même (*Procès d'Egmont*, p. 141). »

Voici la conclusion de M. Gachard sur les détails qui transpirèrent de l'entrevue de Termonde (*Correspondance de Guillaume de Nassau*, t. II, introduction, pp. LXXVII-LXXX). « La *Justification du prince d'Orange* et la *Défense du comte de Hoogstraeten*, publiées l'une et l'autre au mois d'avril 1568, nous apprennent peu de chose sur les conférences de Termonde : les deux seigneurs s'y expriment avec une grande circonspection, de crainte de compromettre Egmont et Hornes, que le duc d'Albe tenait prisonniers au château de Gand. Mais la correspondance inédite de la duchesse de Parme avec Philippe II nous fournit quelques particularités qui ne manquent pas d'intérêt. Marguerite avait reçu

Le magistrat de Termonde rendit compte de cette réunion à la gouvernante dans les termes suivants : « Nous, burghemaistre

des confidences du comte de Mansfelt, dont les seigneurs ne se défiaient pas encore à cette époque, qu'ils avaient même tâché d'attirer à Termonde, et à qui d'Egmont écrivit, après l'entrevue, pour lui reprocher d'avoir, sans motif, abandonné la cause commune (*a*). Dans sa lettre en français du 12 octobre, elle dit que, à l'exemple du comte de Hornes, le prince d'Orange, le comte Louis, son frère, et le comte de Hoogstraeten exposèrent les griefs qu'ils avaient contre le roi et contre elle. Elle ajoute, dans une lettre confidentielle que nous avons vue aux archives de Simancas et dont nous avons pris copie, que les seigneurs comparèrent les avis que chacun d'eux avait reçus, et qu'il en résulta que l'intention du roi était de faire couper la tête au prince d'Orange et aux comtes d'Egmont et de Hornes (*b*). Elle y informe encore le roi qu'une des questions qui s'agitèrent entre eux fut de savoir comment on pourrait lui résister, s'il envoyait une armée aux Pays-Bas ; qu'en discourant là-dessus, on alla jusqu'à dire que, au point où les choses en étaient venues, on ne pourrait plus jamais se fier à ce monarque ; qu'il fallait donc changer de domination et négocier avec dextérité pour que le pays passât sous celle de l'empereur (*c*).

« On ne saura jamais la vérité sur l'entrevue de Termonde, ajoute M. Gachard. Mais, si l'on considére le caractère bien connu des per-

(*a*) Il conde de Mansfelt mi ha mostrato in gran secreto una letera che li scrive il conde d'Egmond di sua mano, dopoi che si è visto in Terramonda con il principe de Orange, Horne et Hostrat, la quale à tutta piena di veneno et de disegni con li quali vorria tirar à se el detto conde, et li ricorda le cose che tratarono fra loro nel principio di questi rumori, dolendosi di lui, per che si era distacato senza causa de loro amicitia. (Lettre du 15 octobre.)

(*b*) ...Che avevano riscontrato fra di loro in Terramonda li avisi che ogni uno aveva, et che intendevano che V. M. era risoluto di tagliar la testa à lui (le comte d'Egmont), al principe d'Oranges, al conde de Horne et al sopradesto Mansfelt. (Ibid.)

(*c*) Fra le altre cose che tratarono i sopradetti in Terramonda, fu una como potriano resistere à V. M. che non intrassi in questi stati, se veneva armato; et discorrendo sopra questo particulare, venero à dire che le cose erano già passate tanto inanzi, che non potriano loro mai assicurarsi de V. M , per il che non potriano più stare sotto il suo dominio ; et per poter far questo con titulo honorato, era di besogno negociar con desterita che questi stati venissero à cascare sotto il dominio de imperatore. (Ibid.)

et eschevins de la ville de Terremonde, certifions et attestons estre véritable que le burghemaistre de ladite ville, le quatriesme jour du mois d'octobre, estant sur le marchié d'icelle ville, auroit veu entrer en l'hoterie de l'Estoille trois personnes de cheval portans livrée ; que lors se seroit adressé à eux, leur demandant à qui ils estoient; qui lui respondoient qu'ils estoient à monseigneur d'Egmont. Ce oyant, leur demandoit où que icellui seigneur estoit? sur quoy lui firent responce qu'il approchoit ladite ville, et que dedans une bonne demie heure il arriveroit. Ce entendu, ledit burghemaistre s'est incontinent trouvé en collège et à icellui donné à connoistre la venue dudit seigneur,

sonnages qui y assistèrent (d), ainsi que leurs actes et leurs faits subséquents, on ne peut guère douter que la proposition d'une résistance à main armée à Philippe II y fut mise en avant, qu'elle fut appuyée par le prince d'Orange, par son frère, par les comtes de Hornes et de Hoogstraeten, et que le comte d'Egmont, sans qui l'on ne pouvait rien faire la combattit. C'est à cette opposition d'Egmont que se rapporte vraisemblablement ce passage de l'*Apologie,* pp. 50-51 : « Et vous dis encore, messieurs, d'advantage, et veulx bien que tout le conseil d'Espaigne, voire que tout le monde l'entende : si mes frères et compaignons de l'ordre et du conseil d'estat eussent mieux aimé conjoindre leurs conseils avec les miens, que de faire si bon marché de leurs vies, que nous eussions tous emploiez corps et biens pour empescher le duc d'Albe et les Espagnols de rentrer dedans le pais (*e*). »

(*d*) Outre les cinq seigneurs, plusieurs gentilshommes confédérés se trouvèrent à Termonde ; mais nous n'avons rencontré leurs noms nulle part. Dans sa lettre du 15 octobre, la duchesse de Parme dit seulement : » Fu questa congregatione, come ho inteso poi, in Terramonda, dove si trovarono lui (le comte d'Egmont), il principe de Oranges, conde de Horne, Hostrat, il conde Ludovico et altri de li colligati. » Elle dit, dans celle du 12 octobre : « Je ne scay quelz aultres gentilzhommes se peuvent encoires avoir trouvé en ladicte compaignie. »

(*e*) Le comte de Hornes, après avoir assuré, dans ses réponses au procureur général, que les seigneurs résolurent de ne pas résister au roi, et, au contraire, de s'employer à faire rentrer dans le devoir le peuple et la noblesse, ajoute : *ce que maintenoit fort et ferme le comte d'Egmont se debvoir faire.* (*La Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes,* etc , pp. 250-251).

qui lors advisèrent comment ils useroient vers ledit seigneur; portant la conclusion que le bailli, burghemaistre et deux eschevins, ayans prins avec eux douze hallebardiers, qui estoient pour lors en solde de la ville pour la garde et assurance d'icelle, iroient au devant dudit seigneur jusques à la porte nommée la porte de Bruxelles; ce qu'ils firent. Et illec ayant arresté une demie heure seroit arrivé ledit seigneur, et, après avoir fait el présenté les salutations accoutumées, le suivirent au logis de monseigneur de Paddeschoot, et avant qu'ils pouvoient approcher ledit logis, estoit ledit seigneur descendu de son cheval et monté en haut en quelque chambre, où que lors lesdits bailli, burghemaistre et échevins entendirent que les autres seigneurs, à savoir le prince d'Orange, le comte de Hornes et le comte de Hoogstrate y estoient aussi très tous en haut : lesquels seigneurs, lesdits bailli, burghemaistre et échevins attendoient une heure ou environ en bas audit logis, qui lors descendirent et leur faisoient présent du vin de ladite ville, selon l'ancienne coustume. Et ce fait, chascun de ladite ville se retiroit vers sa maison, et lesdits seigneurs se mettoient à table pour disner, où ils ont fait rappeler lesdits bailli, burghemaistre et échevins lors retirés. Et eux retournans, estoit ledit disner déjà fort avancé, et près à mettre la desserte : et illec ayans esté quelque bon espace, se sont lesdits seigneurs relevés de la table et aussi lesdits de la ville, ce que voyant lesdits seigneurs exhortoient lesdits de la ville ne se bouger de la table, parce qu'ils estoient venus sur le tard : et qu'ils demourassent et feroient bonne chère avec les gentilshommes : à quoy lesdits de la ville obéirent, et estant debout, après avoir entendu que le cinquiesme desdits seigneurs estoit le comte Loys, frère dudit prince d'Orange, lui ont aussi présenté le vin de la ville, et virent lesdits seigneurs par ensemble retirer et monter en haut dudit logis en quelque chambre à part, les attendans le temps d'une heure et demie ou environ, qui lors sont descendus et bientost après montés à cheval et partis de ladicte, d'entre les deux et

trois heures dudit mesme après-disner. Certifions et attestons en outre que lesdits seigneurs seroient esté arrivés en ladite ville au jour que dit est, environ une demie heure l'un après l'autre, avant le disner et avant les douze heures du midi ; non sçachans les villes particulièrement dont chascun desdits seigneurs seroit venu en ladite ville, ni aussi avoir entendu pourquoy ladite assemblée se faisoit, n'ayans esté aussi auparavant préavertis de leur venue (1). »

Le prince d'Orange était retourné à Anvers, le comte de Hornes à Tournai, et le comte d'Hoogstraeten à Malines. Quant au comte d'Egmont, il se rendit à Bruges, où, de son autorité, il fit convoquer les quatre membres de Flandre, pour qu'ils demandassent à la gouvernante la réunion des états généraux. Il revint à Bruxelles le 12 octobre, le jour même où le prince d'Orange, après avoir, avec le consentement de la duchesse, remis le gouvernement d'Anvers au comte d'Hoogstraeten, se dirigeait vers la Hollande. Le comte de Hornes arriva à Bruxelles le 16, et rendit compte à la régente de tout ce qu'il affirmait avoir fait pour le service du roi et du pays. Il se plaignit très vivement, en plein conseil d'état et en présence de Marguerite, de n'avoir nulle réponse du roi à tant de lettres qu'il lu avait écrites, et de ce que son frère, le baron de Montigny, lui eût mandé que Philippe II était mécontent de la mission remplie par lui à Tournai. Il s'écria que les affaires du pays étaient perdues ; que, quant à lui, n'ayant plus aucun moyen de servir, parce que le roi ne lui accordait aucune récompense, après qu'il avait vendu et engagé tout son bien, il avait pris la résolution de retourner en sa maison (2). Il ne tarda point en effet,

(1) *Rapport des magistrats de Termonde,* publié par M. Van Duyse, et reproduit par M. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre,* tome VI, pp. 227-229.

(2) Dans une lettre du 18 novembre, la duchesse écrivait au roi : « Le conte de Hornes m'a fait son rapport, et, se démonstrant fort altéré que je ne avois eu (comme il disoit) tout contentement de sa

à se retirer dans son château de Weert, après avoir remis à la gouvernante un mémoire justificatif sur tout ce qu'il avait fait à Tournai et dans le Tournaisis. Dans une lettre adressée directement au roi, il s'attacha de même à justifier sa conduite, ajoutant qu'il n'avait pas voulu entrer en débat avec la duchesse de Parme, « ne lui semblant pas, disait-il, devoir traiter affaires d'honneur avec dames. » Il renouvelait ensuite ses plaintes habituelles sur sa pénurie, provenant des dépenses qu'il avait faites pour le service du souverain. Il avait, disait-il, aliéné et engagé son bien pour plus de trois cent mille écus, et, encore en dernier lieu à Bruxelles, il avait vendu une partie de sa vaisselle. Cette situation l'obligeait à se retirer en sa maison de Weert jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse du roi. Du reste, s'il avait été quelquefois trop véhément dans ses remontrances, cela avait procédé, protestait-il, de son ardent désir d'accroître

négociation à Tournay, laquelle il avoit trouvé fort fâcheuse et dangereuse, je luy diz mes raisons au contraire. Et, après avoir esté aucuns jours au conseil, depuis son retour, aussi esté présent à la dernière résolution des affaires de ladicte ville, s'est premièrement plaint à moy à part, et depuis en présence de ceulx du conseil, de n'avoir nulle response de Vostre Majesté sur tant de lettres qu'il luy avoit escript ; mesmes que son frère, le seigneur de Montigny, luy mandoit assez que icelle n'avoit contentement de son besoigné en ladicte ville, où il auroit eu de la payne beaucoup, et qu'il véoit les affaires du pays entièrement perduz, et qu'il n'avoit plus moyen de servir, à cause que Vostre Majesté ne luy faisoit nulle mercède ni récompense, aiant vendu et engaigé tout le bien qu'il avoit soubs l'obéissance de Vostre Majesté, après avoir déclairé qu'il n'avoit nul mescontentement de moy, il se retiroit en sa maison, en délibération de non retourner qu'il n'ait lettres de Vostre Majesté. Et, nobostant les diverses instances que je luy ay fait au contraire, le priant de demeurer, s'en est néantmoins party assez malcontent, comme il donnoit à entendre, et selon que Vostre Majesté pourra avoir veu par ses lettres. » — Dans une lettre postérieure, du 18 novembre, la duchesse « pense que le roi voudra bien pardonner le langage inconvenant que ce seigneur a tenu en plein conseil d'état, en considération de l'humeur qu'il lui connaît. » *Corres-respondance de Philippe II,* t. Ier, p. 483.

les *hauteurs* du souverain (1). Il écrivit aussi au baron de Montigny, se plaignant que l'on mît sa fidélité en doute, et ajoutant qu'il estimait son frère heureux d'être en Espagne, loin de ces troubles et de ces disgrâces (2).

Il est temps de voir ce qui se passait en Espagne, pendant que les Pays-Bas étaient le théâtre des funestes évènements que nous venons de raconter et de l'agitation profonde qui en était le résultat. Lorsque les dépêches qui annonçaient le saccagement des églises et les fureurs des iconoclastes, arrivèrent à Madrid, ces terribles nouvelles bouleversèrent Philippe II. Il se tira la barbe, jurant, par l'âme de son père, qu'il en coûterait cher aux auteurs de ces faits abominables. Le conseil d'état d'Espagne fut consulté, et, après des délibérations où l'on exposa les avantages et les inconvénients du départ du roi, qui était d'ailleurs unanimement considéré comme le remède suprême, il fut résolu d'adresser à la duchesse de Parme les instructions qu'elle attendait avec impatience (3).

(1) Lettre autographe du comte de Hornes au roi, écrite à Weert, le 20 novembre 1566. Ibid., pp. 486-487.

(2) Les sentiments du comte de Hornes sont exprimés avec une entière franchise dans la lettre qu'il adressa à son secrétaire Alonso de Laloo, qu'il avait envoyé à Madrid. Après lui avoir fait le récit de ce qui s'était passé à Tournai, il ajoutait : « Il me desplait le service que fay et ay tousjours faict, estre tousjours mal interprété, qui me cause rien désirer en ce monde que de me veoir hors des négoces, aiant par trop cognu n'estre ma vocation estre en court, aussi qu'il est temps que je pregne mon repos, sans me vouloir consumer pour les affaires. » S'adressant en même temps au duc de Clèves, il le priait de suspendre son jugement sur ce qu'on écrivait de lui et de ses amis, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, jusqu'à ce qu'ils eussent été entendus. Il exposait que la défaveur que l'on cherchait à jeter sur eux provenait de ce que le peuple des Pays-Bas avait une grande méfiance de la régente et de beaucoup de seigneurs, tandis qu'il montrait de la confiance en lui et en ses deux amis. Voilà ce qui les faisait tenir pour suspects, comme s'ils avaient cherché depuis longtemps à entretenir cette bonne entente avec le peuple, tandis qu'il n'en était rien, leur conduite ayant été déterminée par les circonstances. *Supplément à Strada,* t. II, pp. 461 et 470.

(3) Lettre de Morillon au cardinal de Granvelle, dans les *Archives de*

Deux dépêches furent écrites, l'une ostensible, l'autre secrète (1). Dans la première, le roi disait que la reine étant heureusement délivrée (2), il quittait le Bois de Ségovie pour retourner à Madrid, afin d'ordonner les préparatifs de son départ pour les Pays-Bas. La convocation des états généraux, ajoutait-il, ne lui paraissait pas le prompt et vrai remède contre les sectes, notamment en son absence; ce serait au contraire une chose très dangereuse, qui aboutirait à la liberté de religion et à la confusion de l'état. Le vrai remède, selon lui, consistait dans la répression énergique des entreprises séditieuses. Il ne doutait point que ce devoir ne s'accomplît dans des provinces où il se trouvait tant de personnages principaux et autres, très affectionnés au service de Dieu et au bien de l'état. Dans la lettre secrète, Philippe répétait que la régente ne devait en aucune manière consentir à la réunion des états généraux. S'il arrivait que l'impudence allât au point de voir les états s'as-

la maison d'Orange-Nassau (Supplément, p. 36.). Cette indignation du roi eut pour témoin Montigny, qui écrivait au prince d'Orange, le 4 octobre : « Sa Majesté a fort ressenti les susdits saccagemens d'églises et cloîtres, même le peu de résistence ou contradiction qui s'en est fait partout. » Cette lettre tendait au surplus à exciter les seigneurs à mettre vigoureusement un terme au pillage des églises, aux prêches, etc., et à prévenir le renouvellement de tous ces excès. Elle respirait, dit avec raison M. Juste, les sentiments les plus vifs de loyauté et de fidélité. Voir *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 359-366. — « Les excès dans les Pays-Bas, dit à son tour M. Groen, sembloient à Montigny d'autant plus insupportables qu'il étoit zélé catholique. Quelques mois plus tard, il écrit à son frère le comte de Hornes : « J'ai reçu un grand contentement de l'asseurance que me donnez que nuls ne basteront de vous faire changer d'opinion en chose qui touche le faict de la religion ancienne, qui est certes conforme à ce que j'en ay tousjours fermement pensé et cru, ors que le diable est subtil et ses ministres. » Willems, *Mengelingen van vaderlandschen inhoud,* n° 5, p. 333. » Ibid., p. 362.

(1) Voir ces lettres du 3 octobre, dans le *Supplément à Strada,* t. II, pp. 456 et 459. Voir aussi *Correspondance de Philippe II,* t. I[er], p. 465.

(2) L'infante Isabelle-Claire-Eugénie était née au Bois de Ségovie, le jour de Sainte Claire, 12 août 1566.

sembler de leur propre autorité, comme la menace en avait été faite, le roi lui envoyait, pour ce cas, des lettres qu'elle leur ferait tenir, afin de mettre opposition à cette réunion illégale. Il lui recommandait le plus grand secret à l'endroit de ces lettres, car il importe, disait-il, qu'on ne sache pas qu'il s'est cru obligé de recourir à une pareille mesure, si on peut l'éviter (1).

L'irritation royale ne fit que croître avec la réflexion. Le jour où il arriva à Madrid, Philippe déclara, dit-on, en présence du duc d'Albe et de Ruy Gomez, prince d'Eboli, « qu'il savait qu'en ce qui s'était passé dans les Pays-Bas, il y allait non seulement de sa réputation, mais aussi du service de Dieu, et qu'il s'en ressentait tellement qu'il hasarderait plutôt le reste de ses états que de faillir à faire un châtiment exemplaire, et en vue de toute la chrétienté, de cette rébellion (2). » Il était visible qu'entre les deux partis qui depuis 1558 se disputaient sa confiance et dont les chefs étaient alors à ses côtés, le roi allait donner la préférence à celui qui n'avait cessé de préconiser les mesures les plus rigoureuses et les plus inflexibles. Le duc d'Albe

(1) Marguerite répondit, le 18 novembre, qu'elle se conformerait en tout point aux intentions du roi, et, dans le cas où les états se réuniraient sans son autorisation, après avoir tout tenté pour s'y opposer, qu'elle ferait usage des lettres qui lui avaient été envoyées, et qu'elle garderait avec le secret possible. *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 481.

(2) *Grande chronique de Hollande*, t. II, pp. 126-128. — Philippe II écrivait à Granvelle, le 26 novembre : « Je ne pourrois vous exprimer à quel point m'ont affligé les dévastations et pillages des églises en Flandre. Aucune perte que je ferois personnellement ne pourroit me donner plus de peine que la moindre offense et irrévérence faite à Notre Seigneur et à ses images, ayant à cœur son service et son honneur par dessus toutes les choses de ce monde (No podra encarescer os lo que he sentido los sacos y robos que se han hecho de yglesias en Flandes, y es tanto, que ninguna perdida propria mia me podria dar mas pena, que la menos offensa y desacato que se haze al Nuestro Señor, y á sus imagines, cuyo servicio y honrra estimo yo sobro todas las cosas desta vida.) *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, pp. 489-490.

allait supplanter son ancien et constant rival, le prince d'Eboli. Le marquis de Berghes et le baron de Montigny en eurent le pressentiment : ils proposèrent au roi d'envoyer Ruy Gomez aux Pays-Bas. Dans un mémoire que, sur sa demande, ils remirent à Philippe II le 15 novembre 1566, ils lui exposaient qu'il fallait chercher les moyens de rétablir les affaires dans ces provinces sans recourir à l'extrême remède de la force ; « et comme, ajoutaient-ils, nous cognoissons le prince de Heboli estre, en nostre pays, tant entre les principaux personnaiges, nobles, bons bourgeois et marchans, estre en estime et réputation d'homme sincère, véritable, affable, et que nous le cognoissons, pour le service qu'il vous doibt, nullement appassionné en ceste affaire, sinon pour la raison et équité, certes, sire, non pas seulement les bons se trouveront confortés et animés d'un tel précurseur, mais encoires les mauvais se trouveront estonnés, asséans divers jugemens sur sa venue. Ouy, et que plus est, oserions presque asseurer Vostre Majesté pluiseurs des mauvais et des principaux, voiant ledit prince de Heboli, se viendront réconcilier à luy et le supplier avoir, par son moyen, faveur vers Vostre Majesté. Et cent mille autres biens espérons que en adviendront, qui ne se peuvent escripre, y aiant danger d'aucun mal (1). »

(1) M. Gachard, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. I[er], p. 519 en note ; il cite les *Archives du royaume, papiers d'état.* — C'est à peu près à ce moment qu'il faut placer la composition d'un *Mémoire sur l'état critique des Pays-Bas et les moyens d'y porter remède,* dont l'auteur est le prince d'Orange lui même. Cet écrit a été reproduit dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, pp. 430-435. C'est un plaidoyer en faveur de la tolérance religieuse ; il se distingue par le ton calme qui y règne et une modération calculée, qui est tout à fait dans le caractère du prince. Il y parle même en catholique zélé, et trouve, chose curieuse, dans l'intérêt de la religion ancienne un argument pour sa thèse. Voici le passage : « Et ne debvroit on faire grande difficulté, à mon advis, en ce temps tourbulant, de souffrir aucunément quelque exercice d'aultre religion que la nostre, moyennant qu'il peult servir de remède, puisqu'il est certain que nulle secte, ny opinion

Le duc d'Albe l'emporta. Dès le 4 juillet, Alonso del Canto avait conseillé au roi de l'envoyer aux Pays-Bas, s'il ne pouvait y

sinistre peult estre de durée, ayant mesmement l'exemple de la secte d'Arius et aultres erreurs devant les yeulx : lesquelles, oires qu'elles estiont condamnées et rejectées pour méchantes, si ne furent elles pas toutes fois contraintes par force, pour éviter plus grand inconvénient; ains pour n'estre de Dieu, après avoir bien durées, ont esté supprimées à la fin et abolies par la diligence, soing, debvoir et bonne doctrine des gens scavans et experts aux escriptures sainctes, sans aultre force et avecques très grande corroboration de la vraye religion chrestienne. »

M. Groen fait précéder l'œuvre du prince d'Orange, qu'il place en novembre 1566, de la note suivante : C'est ici l'écrit dont parle Hopper : « Le prince feit un grand discours sur tout l'estat du pays, monstrant en quelz périlz les choses alloient au regard des princes voisins, ou du moins des feux et pilleries et apparente destruction de tout, encore que S. M. après travaulx, périlz et coustz parvienne à son intention, et que partout seroit le meilleur conseil d'éviter tout cela par le moyen de la liberté de la religion, ou de permission de la confession augustane, ou du moins laissant chascun vivre librement en sa maison, à condition qu'il ne se face aulcun scandal publicq ; disant d'avantage, qu'estans par ce moyen les choses appaisées et tranquilles, S. M pourra procurer qu'avec le temps icelles soient réformées et mises en son ordre et estat ancien. » *Mémor.*, III. — Il y a, ajoute M. Groen, quatre exemplaires de ce discours aux archives. Deux ne diffèrent presque pas, les deux autres sont des brouillons ; sur l'un est écrit : *Advis de monseigneur le prince envoyé aux estats, quand S. A. estoit à Utrecht.* Cette inscription, de la même main que la minute elle-même, ne laisse aucun doute sur la destination de cet écrit. Le prince désiroit exciter les états à faire des instances auprès du roi afin d'obtenir une tolérance religieuse réclamée impérieusement par la position du pays. Bor, qui en donne une traduction à peu près conforme à ce manuscrit, aura trouvé ce document dans les archives des états d'Utrecht, où il avoit un libre accès. Reste à savoir si le même écrit a été envoyé par le prince aux autres états ; peut être exclusivement à ceux de son gouvernement. En tout cas son intention paraît avoir été de provoquer une démarche générale. Il se pourroit bien que ce document remarquable eût été rédigé par le comte Louis de Nassau ; même il semble que les minutes sont écrites par lui. Toutefois, d'après l'inscription susdite, confirmée par le témoignage de Hopper et de Bor, le Mémoire fut envoyé comme *Advis du prince*. Endroit cité, pp. 429-430.

venir lui-même (1). Cette recommandation fut vivement appuyée par le président de Castille, Diego de Espinosa, que le roi consultait fréquemment sur les affaires des Pays-Bas, et elle obtint aussi l'approbation du cardinal de Granvelle (2). Les conseillers belges, employés auprès de la personne du souverain, ne furent pas consultés. Strada nous a laissé, à la manière des historiens anciens, une reproduction des discours prononcés dans ces délibérations, auxquelles les conseillers espagnols assistèrent seuls. M. Kervyn l'a imité, en disant toutefois que ce récit de Strada serait plus éloquent si l'auteur y avait laissé moins de traces de ce que nous devons à sa composition oratoire. Voici celui de l'historien de la Flandre.

Parmi les conseillers espagnols figuraient, au premier rang, le prince d'Eboli, Ruy Gomez, d'autant plus attaché à la paix qu'il craignait que l'autorité ne s'échappât de ses mains au milieu des crises de la guerre (3), et le duc d'Albe, qui se croyait appelé à combattre les mécontents des Pays-Bas, comme il avait combattu les protestants en Allemagne et les Maures insurgés de l'Andalousie.

Le prince d'Eboli parla le premier : « Il ne faut pas, dit-il, poursuivre par les armes des peuples tranquilles et obéissants et exciter les novateurs étrangers, toujours empressés à secourir leurs frères. Les incendies des guerres civiles sont surtout dangereux là où ceux qui les encouragent sont le plus près, ceux qui doivent les réprimer le plus loin. Cette répression est

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 427.

(2) Le cardinal écrivait de Rome au roi, le 15 mars 1567 : « Le choix du duc d'Albe est le meilleur que le roi pût faire : l'envoi du prince Ruy Gomez eût été de peu d'effet ; il n'eût servi qu'à endormir le roi ; peut-être même ne le proposaient-ils (Berghes et Montigny), comme le roi l'écrit, que dans le but d'aller avec le prince, tandis qu'il ne convient en aucune manière qu'en ce moment ils soient en Flandre. » Ibid , p. 519.

(3) Pravum consilium veritus ut pessimum authori. Cabrera, *Él ge de Ruy-Gomez,* p. 364. Citation de M. Kervyn.

un malheur même pour le vainqueur. Tous les désastres que la victoire fait peser sur les cités, les hommes et les biens, sont des pertes pour le prince. Déjà la sœur du roi a suffisamment réparé ou puni tout ce dont les Belges se sont rendus coupables. Ce sont les esprits qu'il faut vaincre maintenant, et c'est par les bienfaits et non par les armes qu'on les soumet. Ces moyens sont plus convenables à la clémence du prince et au caractère des Belges, dont Charles-Quint a dit qu'il n'est pas de peuple qui abhorre davantage le nom de la servitude et qui se soumette plus facilement au gouvernement paternel. »

Le duc d'Albe, moins par rivalité contre Ruy Gomez que par le penchant naturel de son esprit, soutint au contraire qu'il fallait employer la force des armes pour rétablir l'ordre dans es Pays-Bas. Il rappela toutes les concessions qui avaient été faites, le départ des troupes espagnoles, la retraite du cardinal de Granvelle, la modération des édits de Charles-Quint, concessions qui n'avaient pu prévenir les troubles. « L'empereur Charles, dit-il en terminant pour réfuter le prince d'Eboli, connaissait mieux cette nation et ce qui convient à son caractère lorsque, abandonnant tous moyens plus doux pour prendre les armes, il réduisit à l'obéissance sa patrie insurgée. Le crime aujourd'hui n'appartient plus à une seule cité, mais à toutes les provinces ; et, si les rebelles semblent un moment s'apaiser, ils n'en conservent pas moins le même orgueil, et ils se relèveront dès que leur terreur sera passée. »

Le duc de Feria répondit au duc d'Albe. « Il est plus glorieux au prince, dit-il, d'étendre sa clémence sur ses sujets que de lutter contre eux en les égalant en quelque sorte à lui-même. Il faut craindre que des princes voisins et jaloux ne profitent des discordes des Pays-Bas pour ruiner la puissance espagnole, affaiblie par ses propres victoires. » Le duc de Feria ne croyait pas que l'on pût invoquer l'exemple de la soumission de Gand en 1540. « Il était facile alors de dompter une seule ville abandonnée des autres provinces. Toutes les circonstances favori-

saient cette expédition. L'Allemagne relevait de l'empereur, l'Angleterre était son alliée, la France lui avait donné passage. Aujourd'hui la même agitation s'est répandue dans tous les Pays-Bas, Nous ne trouvons plus d'alliés nulle part, mais des envieux partout. Il faut plutôt renoncer à toute pensée de violence et de vengeance; il faut accorder quelque repos et quelque relâche aux esprits des Belges, qu'il sera ainsi facile de ramener, et avoir soin de ne pas leur apprendre imprudemment à diriger contre nous des armes qu'ils ont si souvent portées pour nous.»

Le moine franciscain Bernard Fresneda, confesseur du roi, soutint également le système de la conciliation et de la clémence : il représentait la religion n'intervenant dans le monde politique que pour y prêcher la charité. Toute différente fut l'opinion du grand inquisiteur Spinosa, qui ne cherchait dans la religion qu'un prétexte pour couvrir les rigueurs politiques. Spinosa, issu d'une condition obscure, avait élevé si haut sa puissance qu'on le surnommait le roi d'Espagne (1). Isolé dans son autorité entre le dogme pacifique et paternel de la foi, qui exhorte, instruit et console, et le dogme du doute (2) qui s'efforçait de s'imposer violemment, il refusait au pape Pie IV la liberté de l'archevêque de Tolède, depuis longtemps captif dans ses prisons, et réclamait en même temps le sang des populations des Pays-Bas, qui confondaient dans leur haine Rome et Madrid, l'inquisition monastique fondée par saint Dominique au

(1) Ut vulgo Hispaniæ monarcha diceretur. Strada, l. VI. Citation de M. Kervyn.

(2) *Le dogme du doute !* on saisit la pensée de M. Kervyn, quoiqu'on ne puisse s'empêcher de s'étonner de l'étrange association de ces deux expressions. Le protestantisme, en effet, fondé sur l'indépendance de chaque raison individuelle, ne pouvait manquer de finir par engendrer un scepticisme universel. Nous en sommes là aujourd'hui. Hors du catholicisme, la vérité n'est plus qu'une chose muable, relative, soumise, comme tout le reste, au progrès, c'est à dire, à l'inconstance de chaque jour. C'est là la doctrine avouée, proclamée, de l'école libérale avancée en Europe, et particulièrement en Belgique.

treizième siècle, et l'inquisition espagnole représentée au seizième par Spinosa (1).

(1) *Histoire de Flandre,* t. VI, pp. 234-237. Il est inutile d'avertir que nous ne faisons pas nôtres toutes les expressions de M. Kervyn. — Après cela, le lecteur sera peut-être bien aise d'entendre Strada lui-même . il y a autre chose que de la rhétorique dans son récit, et nous croyons que M. Kervyn aurait pu y puiser un peu plus largement. — In ea consultatione quam postremam rex habuit Mantuae Carpetanorum, deliberari hoc unum voluit, absque armis, an instructo exercitu ire ipsum in provincias expediret. Ex consiliariis, quos uti prima regnorum instrumenta habebat rex sane plurimos, quia illos plurimi faciebat, adhibiti tunc quidem fuere Ferdinandus Toletanus Albæ dux, et Rodericus Gomesius a Silva Eboli princeps, magnæ uterque potentiæ apud regem, sed ut æstimatio post gratiam erat, ille præhabebatur, hic præibat. Præterea Didacus cardinalis Spinosa ex modicis initiis summus causarum fidei quæsitor et concilii castellani præses, tantæque aliquando authoritatis in Philippi regia, ut vulgo Hispaniæ monarcha diceretur. Aderant Gomesius Figueroa dux Feriæ, et Jo. Manricus de Lara, et Antonius Toletanus Legionensis prior ex equitibus Hierosolymitanis, præsenti omnes ingenio expeditoque. Sed Ferianus, præter animi dotes, elegantia suavitateque morum ante alios erat; Manricus sagacitate pollebat; Toletanum inprimis religio commendabat. Aderant Bernardus Fresneda, conscientiæ principis moderator e franciscana familia, Antonius Perezius secretioris scrinii custos. aliique nonnulli. spectatæ plerique fidei senatores, quique præ oculis dignitatem regis sedulo haberent. quam tamen. ut quisque natura tristior aut clementior pro ingenio interpretarentur... Porro interesse deliberationi rex voluit, ut apertis perpetuisque dissidiis Albani ducis et Ebolitani principis, non minus in senatu sententiis quam gratia in aula concertantium, præsentia sua moderaretur. An potius, ut si quis ad eam expeditionem Carolum filium (id quod inaudierat) designaret, sermonum initia ipse præcideret? Nec defuit, qui arma suadendo Tiberii Cæsaris meminit externa bella componentis filiorum ductu. Sed illico Rodericus, ut erat principis intelligens, quasi probaturus eam partem, qua regis securitati consulebatur, sermonem excepit ac paulatim eo deflexit, ut « intempestivum diceret, quietos obsequentesque populos armis lacessere, simulque finitimos hæreticos ad opem sociorum pronos irritare. Cavendum eo maxime in loco belli civilis incendium, ubi circa sint, qui illud alant; procul, qui extinguant. Quamquam ne extingui quidem posse sine ruina victoris. Nimirum inter civiles urbium, hominum, fortunarum strages, adimi demum principi quidquid victis perit. Quantumcumque peccatum a Belgis ad eam diem, ab regis sorore abunde fuisse correctum subactumque; et si quid

Un autre historien, ajoute M. Kervyn, a reproduit, en quelques traits plus vifs et plus concis, cette mémorable délibération où

vincendum superesset, animos utique esse non corpora, at illos non armis, sed beneficiis expugnari. Id vero et clementiæ principis accomodatius, et Belgarum ingeniis, de quibus verissime dictum a Carolo patre, nullos esse populos, modo paterne habeantur, qui servitutis nomen magis execrentur, magis patiantur. » Inde digressus ad impensas deducendi exercitus, ad pericula, ad principum offensiones, conficiebat ad extremum : « Nihil in Belgio videri adeo implicitum, neque nodum inde offerri implexum adeo, ut absque ferro sedate placideque dissolvi nequeat. Certe quidquid foris existeret, a principe componi e longinquo posse, integra authoritate, dilata interim præsentia, quam extremis malis reservari satius esse. » Quod Roderici consilium hominis erat in aula dominantis, cui pax et quies inprimis curæ, nec quidquam antiquius quam ne, turbatis bello rebus, penes alios negotiorum arbitria atque adeo potentia transferantur. Similia censuere Bernardus Fresneda, miti rectoque vir ingenio, et Antonius Perezius ubique Roderico addictus ejusque fortunæ innexus. At vero dux Albanus arma et ultionem contendebat unicum læsæ religioni authoritatique principis remedium. Quippe a ceteris artibus ac diuturna facilitate nihil aliud effectum, quam ut regi obedientia, rebellibus timor adimeretur. Postulasse principio Belgas ut hispanus e provincia miles excederet ; id scilicet unum deesse contestantes ad quietem populorum : num propterea impetrata externorum missione quievisse ? An potius, et quidem confidentius, efflagitasse ut e gubernatricis latere, e rei publicæ, quem rectum teneret, clavo deturbaretur Gravellanus ? nec unquam destitisse, donec contumacibus libellis, deridiculis symbolis, flagitiosis conspirationibus ad extremum extorserint quod averent. At unius fortasse naufragio complacatos fuisse ventos, qui popularem illam tempestatem concitassent. Quin immo, ut licentia crescit facilius quam incipit, gradum inde factum ut homines, a nostra jam facilitate securi, contra auctas sacrorum antistitum præfecturas, contra restituta Cæsaris edicta, tridentinas sanctiones, pontificis quæsitores, improbis palam carminibus insurgerent, preces sed armatas aggererent ; minis gubernatricem perterrerent, obstinatis inverecunde legationibus Hispaniam fatigarent Hic quoque visum clementiæ principis, qui se patrem cogitaret, ex destinatis aliqua moderari, visum gubernatrici plus aliquanto quam debuerit, indigna poscentibus indulgere. Enimvero quid ex ea demum indulgentia relatum, nisi ut votorum ubique compotes, non parendo, subditos sese obliviscerentur, obsequium dediscerent, atque exuta principis reverentia, communicata provinciatim defectione, tamquam culpæ societate tutiores, humana divinaque omnia contrectatæ semel

les destinées des Pays-Bas furent pesées dans la balance où Spinosa et le duc d'Albe avaient jeté l'un sa haine, l'autre son épée.

libertati posthaberent? Præmonstrasse profecto Carolum patrem, nationis haud ignarum, quid esset Belgarum ingeniis accommodatum, dum contumacem patriam, omissis interea mitioribus remediis, armis adortus, obsequio restituit. Nunc vero non unius civitatis, sed provinciarum consensu peccatum esse in Deum pariter ac regem. Nec quia rebelles in præsentia conquiescant, minus ferociæ animis inesse, resumpturosque utique vires ubi metum ultionis abjecerint. Nam serpentes etiam pestiferas tuto per hiemen tractari, quibus tamen haud desunt venera, sed torpent. Nimirum exploratum jam esse nunquam bona fide hæresim mansuescere. » Sic ille pronus ad asperiora disserebat, ea de militis legendi ducendique modo, deque tota expeditione scite partiteque superaddens, quæ vetus militiæ dux, in eo procerum sane non bellicosorum cœtu, præ aliis disceptare unus poterat. Et juvit hominis sententiam Spinosa cardinalis, sacrum inquisitionis tribunal in Belgio violatum gravi oratione conquestus. Reliqui eodem inclinabant præter Ferianum ducem, qui sanguine quam benevolentia Albano propiior, et ab ingenio mitior, haud gravate dissentiebat, non quidem inficiatus « egere curatione aliqua Belgium (in quo aliquantum a Roderico Gomesio, cætera concors, discrepabat), sed curationem a dexteritate potius agendi quam ab armorum tractatione petendam. Idque et principi honorificentius tamquam ex facili sua componenti, nec in partes transeunti, seque sibi subditis, dum cum iis congreditur, exæquanti, et tutius adversum finitimos æmulosque, usuros haud dubie Belgicis discordiis, ad hispanam potentiam suis ipsam victoriis atterendam. Neque quod de Cæsare Gandavum armis aggresso ostendebatur, satis evincere. Civitatis unius contumaciam facile tunc frangi potuisse, reliquo obediente Belgio ; nunc provincias nutare propemodum omnes, eoque in communi tum causa, tum periculo, ad defensionem sui consociandas. Multa expeditionem illam juvisse, quæ hanc hodie retardent. Germanos ad imperium Cæsaris tunc spectasse, conjunctos fœdere Anglos fuisse, Gallos Cæsarem etiam invitasse. Nunc eosdem nullo aut dominii jure, aut societatis nexu, plerosque dissensu religionis, omnes consensu invidiæ, ut moram nobis, ita opem tumultuantibus allaturos. Itaque omissa in præsens ultionis armorumque mentione, allegatis in Belgium qui provinciarum statum propius inspiciant referantque ; quietem interea, spatiumque coalituris melius Belgarum animis tribuendum, cavendumque ne arma, quæ toties illi pro nobis induerint, eosdem exercere adversum nos intempestive doceamus. » Hæc porro non dissimilia

« Il fut donc conclud et arresté au conseil d'Espagne qu'il n'y avoit rien de plus expédient que d'envoyer en Flandre un chef

demum iis, quæ primus attulerat Rodericus, de industria, opinor, distulit in hunc locum Feriæ dux, ut per speciem novæ sententiæ, Roderici partes, cui plurimum tribuebat, audito Albano, certius firmaret. Rex autem interea, etsi in Albani sententiam flecti visus est, tamen ob contraria suorum consilia definitionem distulit aut distulisse potius credi voluit, donec diversas ipsas pugnantesque sententias sua quamque utilitas conciliavit. Strada, lib. VI.

Dans le récit de Strada, on aura remarqué qu'il est fait incidemment mention de don Carlos. Nous aurons l'occasion plus tard de parler longuement de ce malheureux prince; nous croyons cependant utile d'ajouter ici quelques lignes de M. Kervyn et de M. Groen.

« Tout, dit le premier, parlant des dernières hésitations de Philippe II, était encore incertitude à Madrid. Tantôt le roi paraissait disposé à suivre les conseils de Marguerite de Parme, tantôt il inclinait vers une répression sévère. Les dispositions remuantes des peuples des Pays-Bas jointes à leur éloignement du centre de la monarchie espagnole, avaient d'abord fait songer à adopter l'ancien projet de Charles-Quint, celui d'y créer un royaume qui, relevant de la même couronne, n'en aurait pas moins été complètement distinct, par ses lois et son administration, des autres états soumis au roi d'Espagne... L'infant don Carlos, fils du roi, eût été placé à la tête de ce royaume. Il avait vingt et un ans, et était doué d'une imagination vive qu'entretenait une altière ambition... Lorsque le comte d'Egmont se trouvait à Madrid, don Carlos ne cessait de l'interroger sur ses campagnes et de prodiguer au vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines les témoignages de son admiration... Son esprit ardent était réduit à des fureurs qui, aux yeux de quelques-uns, en accusaient la faiblesse, mais qui n'en révélaient peut-être que la force violente et immodérée, comme il appartient aux passions de la jeunesse... Les vœux de cette âme impatiente de liberté et de gloire allaient être exaucés. Il devait régner au berceau de Charles de Gand. On avait aussi négocié son mariage avec Marie Stuart... Philippe II ne tarda pas à renoncer à toute pensée de renouveler, par une abdication partielle, le grand exemple que lui avait donné son père. Irrité de voir don Carlos nouer avec les envoyés flamands des relations si étroites qu'il leur révélait jusqu'aux secrets du conseil, il présida lui-même aux délibérations relatives aux affaires des Pays-Bas, afin que personne n'élevât la voix en faveur de son fils, *ut si quis ad eam expeditionem Carolum filium designaret, sermonum initia ipse præscideret.* Histoire de Flandre, VI, pp. 229-244.

M. Groen, à propos d'une lettre du cardinal de Granvelle au baron

d'autorité estimé au faict de la guerre et du gouvernement politic, lequel conduisant quant et soy une partie de l'armée seulement, et recevant l'autre aux frontières d'Allemagne, où elle se trouveroit à temps soudoyée, donnast ordre d'une main rigoureuse aux affaires de ces provinces et qu'à l'advenir l'on n'auroit plus rien à craindre des révoltes et remuemens ; ce qui se feroit en rendant les corps de la sédition immobiles, en leur ostant leurs chefs et leur trenchant leurs testes, mettant ès peuples le frein des citadelles comme l'empereur Charles-Quint avoit faict à Gand, en restreignant la licence de leurs très amples privilèges qui avoient en tout temps occasionné à ces pays trop soudains soulèvemens, soit que l'on voulust considérer les gouvernemens des plus anciens seigneurs ou des plus modernes, comme de la maison de Bourgogne et d'Autriche. Et à ce propos

de Bollwiler, du 10 septembre 1564, dans laquelle on lit : « De la venue de monseigneur nostre prince aux Pays-Bas, au lieu de celle du roy nostre maistre, il n'y a encore rien de résolu, et, à vous dire la vérité, je ne pense pas que ce seroit le remède des affaires; » ajoute ce qui suit : « Depuis longtemps il étoit plus ou moins question d'envoyer le prince royal aux Pays-Bas. Déjà en 1559, dans la réponse de Philippe II à la requête des états-généraux, le roi donne à entendre qu'il est très possible que « venant en Espagne, S M. treuve oportunité de tost pouvoir envoier par deçha mons. nostre prince son filz. Gachard, *Documents inédits*, I. p. 329. Mais on n'attendait pas beaucoup de don Carlos. » (M. Groen cite ici un passage d'une autre lettre de Granvelle à Viglius, du 23 août de la même année : « L'on parle entre dents de la venue de monseigneur nostre prince au lieu du roy, mais je ne le croy ni ne seroit ce que convient, et, si touttefois il vient, l'on en fera le mieulx que l'on pourra). Il continue : « Le cardinal écrit en août à Viglius : « J'ay heu lettres de M. de Chantonnay mon frère venue par ung piéton, par lesquelles il m'advertit que toutes choses vont bien en Espaigne et que monseigneur nostre prince, qui a heu de rechief la fiebvre tierce, se portoit beaucoup mieulx, que avec icelle il est demeuré grand et puissant, et que maintenant il parle beaucoup plus expéditement qu'il ne souloit pas le passé, et qu'il l'a treuvé désireux d'avoir quelqu'entremise et d'estre employé en quelque chose, pour se façonner; qu'est une très bonne chose et que me faict trop mieulx espérer que du passé. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. Ier, p. 301.

mettoit on en avant Elisabeth (Isabelle), reine de Castille, laquelle riant vouloit dire au roy Ferdinand, son mari, qu'elle désiroit que les Arragonois se rebellassent, afin qu'estant rangés à l'obéissance par les armes, on les peut, à juste cause, priver de plusieurs privilèges qui les rendoient insupportables au roy. Toutesfois les conseillers du roy n'estoient pas tous de mesme advis, en la manière de procéder contre les Flamans; et aucuns estoient d'opinion, comme Ruis Gomez de Silvia, le duc de Feria et le confesseur de Sa Majesté, qu'on les devoit ranger à leurs devoirs plustôt avec la douceur et bénignité, veu que l'on sçavoit qu'ils estoient gens hautains et indomptables par la force (1). »

L'emploi des moyens de rigueur avait donc fini par prévaloir dans l'esprit du roi. Il ordonna immédiatement de grands préparatifs militaires. Don Garcia de Tolède, capitaine général de la mer, reçut l'ordre de transporter en Lombardie les vieilles bandes espagnoles, qui étaient dans les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Les compagnies de chevau-légers de Lombardie dûrent être portées à cent hommes, au lieu de cinquante, et deux compagnies d'arquebusiers à cheval être levées dans la même province. Le colonel Albéric de Lodron fut chargé de recruter un régiment dans la Haute-Allemagne, et le baron de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté, eut à rassembler trois cents lances de hauts Bourguignons, cent arquebusiers à cheval et quatre autres compagnies. Ces forces devaient être réunies sans retard dans le comté de Bourgogne, pour passer ensuite dans le duché de Luxembourg; on voulait prévenir les gueux, et ne pas leur donner le temps de se pourvoir d'hommes propres à grossir les renforts qu'ils attendaient d'Allemagne.

L'automne déjà très avancé, et les neiges qui bientôt couvrirent

(1) Gabriel Chappuy, *Histoire générale de la guerre de Flandre*, p. 52. Citation de M. Kervyn.

les montagnes de la Savoie empêchèrent la jonction des troupes d'Italie avec celles qu'on avait réunies en Allemagne. Pour surmonter cet obstacle, Philippe II imagina de faire prendre à ses soldats la voie de la mer, de les faire débarquer à Fréjus, pour de là les acheminer vers les Pays-Bas par la Provence et le Lyonnais. Mais il avait compté sans Charles IX, qui objecta qu'une grande partie des habitants de ces deux provinces étaient huguenots, et ne permettraient point aux troupes espagnoles de traverser leur territoire. Philippe répondit qu'il se passerait de leur permission, mais Charles IX insista, et mit le monarque espagnol dans la nécessité d'ajourner jusqu'au printemps prochain le départ de son armée de Lombardie (1).

Cependant le roi tenait encore secrète sa résolution d'envoyer le duc d'Albe aux Pays-Bas. On avait fait remarquer, dans le conseil d'état d'Espagne, que tout autre que le roi lui-même, quelque grand qu'il fût, ne serait pas bien obéi par les Allemands et serait odieux aux nationaux ; que l'arrivée d'un autre avec des forces militaires donnerait naissance à une autre armée, qui prendrait aussi le nom du roi pour le combattre, d'où résulteraient une guerre civile et l'entière ruine du pays. Le conseil, consulté sur la réunion secrète de Termonde et les évènements qui l'avaient précédée, avait répondu que le roi ne pouvait point entrer en compromis avec ses vassaux, principalement dans une affaire qui intéressait la religion et l'obéissance due au souverain. On lui avait conseillé toutefois d'user de clémence envers la multitude et ceux qui s'étaient laissé abuser ; mais quant aux promoteurs des troubles, ils devaient être châtiés sans miséricorde, afin de servir d'exemple et d'inspirer de la crainte aux mauvais. En conséquence le conseil avait été d'avis que le roi se fît accompagner d'une brave et puissante armée, afin que les rebelles intimidés déposassent

(1) *Commentaires mémorables* de don Bernardino de Mendoça, liv. Ier, ch. XII.

immédiatement les armes, et qu'en cas de résistance, l'inégalité des forces mît une prompte fin à la lutte. Le conseil persistait donc dans l'opinion que le roi ne devait pas différer son voyage; mais les cortès de Castille ayant été convoquées pour le 1r décembre et exigeant aussi la présence du souverain, il l'engageait à fixer son départ au mois de février suivant (1).

(1) M. Juste, ubi supra, pp. 261-262; il cite le *Mémorial* de Hopperus, 1e partie, chap. VII. Il ajoute ensuite : tandis que le cônseil d'Espagne délibérait, la duchesse de Parme insistait sur la nécessité de la prompte arrivée du roi, « laquelle, au dire de tous les bien pensants, ne peut être différée jusqu'après l'hiver sans un imminent péril. » Lettre secrète du 18 novembre, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. Ier, p. 481. — Cette longue lettre de la duchesse contient des détails du plus grand intérêt sur la situation du moment; nous extrayons ce qui suit de l'analyse de M. Gachard. « Sur ce que le roi trouve qu'il se dépense trop d'argent pour les troupes données aux gouverneurs des provinces, la duchesse lui fait remarquer que la seule dépense regrettable est celle que nécessite l'entretien des garnisons de Flandre et d'Artois, sous les ordres du comte d'Egmont, et des deux cents arquebusiers donnés au prince d'Orange, pour lui servir de garde : car ces troupes pourraient être employées plus utilement de toute autre manière ; mais il a bien fallu les accorder pour ne pas montrer une défiance trop ouverte de ces deux seigneurs. — En ce qui touche les frais qu'a entraînés la formation d'un corps de six cents hommes d'infanterie, destiné à la garde de Bruxelles, de cent arquebusiers, de vingt-cinq archers, outre les vingt-cinq que la duchesse paye sur son traitement, et de cinquante hallebardiers pour la garde de sa personne, ces dépenses sont justifiées par l'utilité qu'on en retire pour la tranquillité et le maintien de l'ordre dans Bruxelles. — Les quatre compagnies formées par Mansfeld dans le Luxembourg sont aussi d'une grande utilité. La duchesse en a envoyé deux à Lierre, par mesure de précaution contre tout ce qu'on pourrait tenter à Anvers, et les sectaires s'en trouvent fort désappointés. — L'utilité des compagnies entretenues à Lille, au château de Tournai, et surtout à Mons, est également évidente : la duchesse se réserve toujours cette dernière place, comme la plus propre à la recevoir à la dernière extrémité, elle et tous ceux qui sont restés fidèles, dans le pays, à Dieu et au roi. Maestricht n'a les mêmes avantages ni de position ni de force. Cette ville s'est du reste mise en état de rébellion, en refusant la gar- [illegible]

Philippe II avait reçu connaissance, le 22 novembre, des délibérations de son conseil. Le 27, il avertit la duchesse de Parme

nison qu'y envoya l'évêque de Liège (*a*), et en faisant un traité avec les sectaires. — La duchesse fera pourtant en sorte de maintenir Maestricht sous l'obéissance du roi, vu que les catholiques y sont plus nombreux que les sectaires, mais il convient pour cela de secourir les premiers. — La garnison envoyée à Mons y est entrée fort à propos, pour neutraliser les effets du traité qu'y avaient fait les sectaires, comme l'a écrit Noircarmes, traité qui, en mettant la ville entre leurs mains, aurait entraîné la ruine totale de ces provinces. — Malgré tout le désir qu'a la duchesse d'éviter et de réduire les dépenses, elle se voit encore à la veille de devoir former douze nouvelles compagnies, pour les employer contre certaines tentatives dont le pays est menacé. — La duchesse a déjà donné des ordres pour ménager adroitement une ligue entre les villes restées fidèles et catholiques ; mais elle ne s'est encore déterminée à faire arriver ni cavalerie ni infanterie allemande, pour ne pas donner prétexte aux confédérés et sectaires de mettre, de leur côté, leurs troupes en mouvement ; et elle tâche de ne se servir que des gens du pays, jusqu'à la venue du roi. — Elle n'a pu encore rien découvrir en Zélande, concernant ceux qui devaient envoyer à Séville des prédicants et des livres hérétiques, quoiqu'on lui dise de toutes parts que c'est déjà fait. — Noircarmes est venu donner avis à la duchesse que Boxtel, son parent, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du prince d'Orange, était venu le trouver à Cambrai, pour l'engager à se tenir sur ses gardes contre les insultes des gueux. A ce propos, Boxtel lui a déclaré qu'il avait promis au prince d'Orange de marcher et de porter les armes avec lui contre qui que ce fût, et même contre le roi. — La duchesse a encore appris de Noircarmes que le comte Louis est allé en Allemagne, et que d'Esquerdes, sur les représentations que lui faisait sa mère pour qu'il se retirât de la ligue, lui avait répondu qu'ils étaient parfaitement garantis, ayant avec eux le prince d'Orange, les comtes de Hornes, d'Egmont et d'Hoogstraeten, et que, du moment où le roi mettrait le pied sur son navire, ils tueraient tous les prêtres et religieux et les serviteurs de S. M. — D'après le dire encore de Noircarmes, le comte d'Egmont lui a montré une lettre écrite par lui au prince d'Orange sur le moyen de faire cesser les prêches et d'apaiser les troubles. Dans cette lettre, il dit que c'est contre son avis et volonté qu'il a été mis garnison à Lierre, et

(*a*) Voyez, sur ce point, la correspondance de Gérard de Groesbeek, évêque de Liège, avec la duchesse de Parme, que j'ai publiée dans les *Analectes belgiques*, pp. 174-206 et 206-293. Note de M. Gachard.

que la multitude et l'importance des affaires le contraignaient à différer son départ, mais qu'il espérait se mettre en route au

enfin que, si S. M. venait à consentir à ce qu'il avait proposé, il ne pourrait alors s'abstenir d'agir conformément à ce qu'exigeaient son honneur et sa fidélité envers le roi. — Le comte d'Egmont proposa dernièrement au conseil trois points dont la concession devrait être demandée au roi : le premier, la liberté de conscience pour chacun ; le second, la fixation par S. M. de l'époque à laquelle se réuniraient les états généraux, avec la condition que, si S. M. ne pouvait s'y trouver en personne, les états ne s'en assembleraient pas moins ; le troisième enfin, que le roi, pour le moment, n'arriverait pas armé. La duchesse s'est opposée à ce que ces propositions fussent envoyées à S. M., vu qu'elles tendaient, à la fois, à nuire au service de Dieu et à déconsidérer l'autorité royale. Ce refus a grandement mécontenté le comte d'Egmont. — Les comtes de Mégem et d'Arenberg ont représenté à la duchesse qu'elle devait avoir recours aux armes, et lui ont demandé chacun quinze enseignes de gens de pied et mille chevaux, à l'aide desquels ils ne doutaient pas qu'ils ne réduisissent tout le pays placé sous leur gouvernement, et ne le missent à contribution. Le duc de Brunswick (Éric) était d'accord avec eux pour l'exécution de ce dessein. C'est ainsi que Mégem serait parvenu à réunir le million d'or qu'il a offert. Mais cette tentative n'aurait pu que mécontenter tout le monde, les bons comme les mauvais (*b*). — Le prince d'Orange n'a pas voulu se conformer aux ordres que la duchesse a donnés aux gouverneurs des provinces, afin de faire reconnaître les gens de bien sur lesquels on pourrait compter dans les villes, en cas de besoin. — Le comte d'Egmont s'est de même montré contraire aux mesures qu'elle a prises, pour que les sectaires se bornent au simple acte de prêcher là où ils le faisaient avant l'accord ; il est allé jusqu'à dire que, le jour où cette mesure s'exécuterait, tous les sectaires des pays de son gouvernement prendraient les armes, et qu'il en résulterait de très graves inconvénients, dont il rejetait d'avance la responsabilité sur la duchesse. Celle-ci, appuyée de l'avis du conseil, n'en a pas

(*b*) La lettre commune que le comte d'Arenberg et le comte de Mégem écrivirent à la duchesse de Parme, est du 17 octobre. La duchesse y répondit le 23, en alléguant les difficultés qu'offrait l'exécution de leur dessein. Dans une autre lettre du 29 octobre, le comte de Mégem proposait à la gouvernante de faire saisir les collecteurs des sectaires, avec les deniers qui se trouveraient entre leurs mains : il croyait que, par ce moyen, le roi recouvrerait au moins un million de florins. (Archives du royaume, *papiers d'état.*) Note du même.



mois de février, pour arriver dans les Pays-Bas. Il indiquait ensuite les raisons qui l'obligeraient à se faire accompagner de forces considérables, au lieu de n'aller qu'avec sa cour ordinaire, comme il le désirerait. « Ce n'est pas mon intention, disait-il, de traiter les Pays-Bas ni mes vassaux et sujets autrement qu'en bon et clément prince, ni de les ruiner, ni de les mettre en servitude. Mais je suis obligé de défendre ces provinces contre toutes invasions et violences, tant du dehors que du dedans; de réprimer l'audace des perturbateurs du repos public; de maintenir l'obéissance qui m'est due; enfin de remettre les choses dans l'ordre, avec l'avis des seigneurs, conseils et états des Pays-Bas, selon que je trouverai convenir. » En même temps, il écrivit aux comtes de Mégem, d'Arenberg et de Mansfeld, pour les remercier de leur fidélité et des services qu'ils avaient rendus à la gouvernante; dans ces lettres encore, il annonçait son arrivée pour le printemps (1). Enfin, le 30 décembre, il informa Marguerite qu'il allait faire prendre les devants au duc d'Albe, pour rassembler l'armée sur les frontières des Pays-Bas, et qu'il ne tarderait pas à arriver lui-même bientôt après. Il faisait la même promesse au baron de Berlaymont, qu'il nommait surintendant des vivres; au comte de Mégem, à qui il confiait la charge de maître et capitaine de l'artillerie; au comte de Mansfeld, qu'il nommait maréchal des chevaux allemands, et même au comte d'Egmont, à qui il témoignait sa satisfaction et le

moins persisté dans sa résolution. — Elle engage le roi à retenir près de lui Berghes et Montigny, durant l'état de trouble où se trouvent les affaires. — Elle traite sous main, à Anvers et à Bois-le-Duc, pour introduire un renfort de troupes dans ces villes, afin de s'en assurer avec l'aide des catholiques. Cela paraît difficile pour la première, mais on aura meilleur marché de Bois-le-Duc : elle ne fera rien, cependant, sans avoir à sa disposition les dix ou douze compagnies qu'elle se propose de former. — La duchesse a reçu avis que Bréderode fait fortifier en grande hâte sa ville de Vianen, et que le prince d'Orange en fait autant de Buren. »

(1) *Correspondance de Marguerite de Parme,* pièces XLIV à XLVII.

désir que ce seigneur continuât à le servir comme bon et loyal vassal (1).

Le prince d'Orange, après avoir fait reconnaître le comte d'Hoogstraeten comme son lieutenant à Anvers, était parti de cette ville, avons-nous dit, pour ses gouvernements de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Quoique très hostile au système politique de Philippe II et vivement blessé des procédés de la duchesse de Parme à son égard, le prince, dit M. Juste, n'osait pas encore rompre ouvertement avec la cour. Il s'attachait à modérer la réaction en s'efforçant de ne point sortir des voies légales, mais en favorisant sous main les nobles qui méditaient des entreprises plus énergiques. Sa conduite, pleine de contradic-

(1) Voici un fragment de la lettre du roi au comte d'Egmont : « Mon cousin. J'ay receu vostre lettre du 15 de novembre, où vous dictes avoir entendu que l'on calomnie ici vos actions, et que l'on parleroit fort estrangement de vous, dont facilement pourroit estre venu quelque chose à mes oreilles. — Sur quoy je vous ay bien voulu respondre que ce n'est chose nouvelle, où il y a beaucoup de testes, il y ait beaucoup de discours. Mais pouvez bien estre asseuré, comme aussi le monstrez par vosdictes lettres, que quand telle chose viendroit à mes oreilles par aultre voye que par la vostre, je vous garderois toujours une porte ouverte pour vous ouyr bien et amplement aussi sans que par ce moyen je me laissasse induire ou persuader aucunes choses qui fussent à la charge et déshonneur de quelqu'un, et mesmes de tel personnage, de tel lieu et qualité principale, comme vous estes, et comme bon et leal vassal, m'avez souvent monstré tant de bons et grands services, comme j'espère et confie entièrement que ferez, allendroit des difficultés et maux, qui présentement se treuvent par delà, afin que pendant ma venue (que je vais accélerant tant qu'il m'est possible), nuls ultérieurs troubles n'adviennent, mesmes ès pays de vostre gouvernement. — Vous veuillant bien asseurer sur ce que vous me priez aussi de regarder mes pays de par delà d'un œil bening et clément, que mon principal but est de traiter (s'il est possible) les choses plustost par douceur que par aigreur, et sans qu'il soit besoing d'entrer au pays avec armée, pour éviter tout dégast : comme j'espère aussi il ne sera, si les mauvais voyent la préparation que je fais faire si gaillarde que ils perdront espoir de pouvoir esgaler leurs forces avecq les miennes. — De l'Escurial le 30 de décembre 1566. Philippe. » *Supplément à Strada,* t. II, pp. 521-522.

tions et d'ambiguité, était le résultat de sa position fausse (1).

Arrivé à Gorcum, le prince d'Orange empêcha le peuple de cette ville d'abattre les autels et les images ; il obtint en outre des réformés la promesse qu'ils se contenteraient de prêcher hors de la ville, laissant aux catholiques leurs églises et leurs

(1) M. Juste, ouvrage cité, II, 268, avoue donc ce manque de franchise, tout en essayant de le justifier, non par des faits, mais par les assertions gratuites et déclamatoires de l'école à laquelle il appartient. Comme M. Gachard, impartial dans l'exposition des faits, il manque complètement de logique, quand il essaie de les apprécier. C'est malheureusement le sort auquel on est condamné, quand, dans l'étude de l'histoire, on se laisse dominer par les opinions du jour ; quand on obéit, non à des principes, mais à des préjugés et à des opinions préconçues. Il faut dire ouvertement la vérité. La conduite du prince d'Orange non seulement manquait de franchise, mais était déloyale et révolutionnaire au premier chef. — « De tous les faits rapportés, dit M. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. CLI, on peut conclure, selon nous, que le prince d'Orange favorisait sous main la rébellion, sans vouloir toutefois se déclarer ouvertement, quelques instances qui lui fussent faites. » Et, une page plus loin, il déclare *ne pas croire que la gloire de l'immortel fondateur de la république des Provinces-Unies reçoive la moindre atteinte de ces faits !* — Je citerai ici, pour faire apprécier mieux la loyauté et la fidélité du prince d'Orange, la fin d'une lettre au roi écrite par lui en espagnol, le 10 avril 1557 et datée d'Anvers. Cette lettre est reproduite par M. Gachard, avec la traduction française, dans la Correspondance de Guillaume le Taciturne, t. II, pp. 360-370 : « Quanto al juramento de fiel vasallo y leal subgeto, no mancaré jamás, y mi intencion es de guardar y mantener hasta el cabo, y podria ser que no se hallase ninguno en todos los reynos de V. M. que me hiziese ventaja á la fidelidad y obediencia que devo y soy obligado á V. M., como á mi principe natural, en la qual pienso, con la ayuda de Dios, de continuar de tal manera que V. M. tendra contentamiento y entera satisfacion. » C'est à dire : « Quant au serment de fidèle vassal et loyal sujet, je n'y manquerai jamais, et mon intention est de le garder et maintenir jusqu'à la mort. Et peut-être ne trouverait-on personne, dans tous les royaumes de Votre Majesté, qui me le disputât sous le rapport de la fidélité et obéissance que je dois à Votre Majesté, comme à mon prince naturel, et dans laquelle, avec l'aide de Dieu, je me propose de continuer, de telle manière que Votre Majesté en ait une entière satisfaction.

couvents (1). Il se rendit ensuite à Vianen où, le 18 octobre, il eut avec Bréderode une entrevue importante à laquelle assista Louis de Nassau. Loin de s'associer à la réprobation dont Bréderode était l'objet à la cour, le prince s'étudia à le ménager et à le justifier. Méconnaissant les recommandations pressantes de la duchesse de Parme, il n'insista point pour que les prédicants fussent expulsés de Vianen ; il n'exigea pas non plus le licenciement des gens de guerre levés par le chef de la confédération. La conduite de Bréderode lui parut celle d'un bon serviteur du roi, et ce gentilhomme n'avait pas, disait-il, outrepassé ses droits de franc-seigneur en levant des soldats pour la garde de sa ville, dans un moment où le duc Éric de Brunswick faisait également des levées aux environs de Vianen (2).

(1) C'est lui-même qui le dit dans sa lettre à la duchesse de Parme, écrite d'Utrecht, le 22 octobre 1566 : « Madame, me partant vers mes gouvernemens, suis passé par Gorinchen, où j'ay trouvé les affaires bien perplexes et altérées. Bien est vray que l'on n'y avoit encoires abattu les autels et ymaiges, combien que, le jour devant que j'arrivis, ce peuple furieux avoit conclu de le faire. Je y ay tellement besoigné, que leur ay donné telle ordonnance que ceulx de la nouvelle religion presceront hors la ville, suivant la résolution de Vostre Altèze, et laisseront aux catholiques toutes leurs églises et monastères, pour y faire le service divin à l'acostumé, et se conduiront lesdits de la nouvelle religion en toute modestie. » *Correspondance de Guillaume la Taciturne*, t. II, p. 255.

(2) « Quant à monsieur de Bréderode, dit le prince dans la même lettre, comme mon chemin s'y donnoit, je passis par Vianen, où que je receus les lettres que Vostre Altèze m'escript, avec copie de ce que ledict seigneur avoit escript à icelle. Je luy remonstris les raisons portées ès lettres de Vostre Altèze : en premier lieu, quant à la levée des gens qu'il avoit fait, ainsi que, y venant, les avoit fait tous mettre en ordre, j'asseure Vostre Altèze qu'il n'en n'y avoit point cent personnes en tout, qu'il avoit prins pour garde et seureté de sa ville, et, de ce qu'il avoit fait sonner le tambourin, ledict S[r] me dit qu'il l'avoit fait faire en sa propre ville, où qu'il estoit franc seigneur, ainsi qu'il l'avoit hérité de feu le seigneur de Bréderode, son père, et en estoit en possession, espérant que Vostre Altèze ne le trouveroit estrange, ny prendroit de mauvaise part. Touchant la rompture et brisement des ymaiges, iceluy seigneur me dit les avoir faict mettre bas, sans les

Un peu plus tard, s'étant rencontré avec le comte de Culembourg, le prince chercha aussi à disculper « ce bon et doulx seigneur, » rejetant sur ceux qui l'entouraient la faute des sacrilèges commis dans ses domaines (1). A Utrecht, le premier et le principal soin du prince fut de transiger avec les religionnaires. Ceux-ci prirent l'engagement de ne plus tenir leurs prêches qu'en un seul lieu et hors de la ville, d'y assister sans

briser et y estre présent, et d'aucuns autels avoit fait oster les pierres, afin qu'elles ne fussiont rompues. Et, quant je luy dis qu'il permettoit les presces dedans ladicte église, contre la résolution, le requérant partant de les faire commander en sortir, il me dit qu'en une autre église plus anchienne, on y faisoit le service divin à l'accostumé ; que, néantmoins, ores que plusieurs bourgeois avoient esté espace de temps et estoient encoire de la nouvelle religion, il feroit son mieulx les faire sortir de ladicte église. De moy, Madame, hors tous ses actes et propos, ne puis trouver autre chose audict seigneur, sinon qu'il est fort affectionné faire très humble service à Sa Majesté et Vostre Altèze. » Ibid., pp. 257-258. — Je n'ai pas trouvé. dit M. Gachard, la lettre de la duchessé de Parme, mais celle du seigneur de Brédeŗode existe en original dans nos Archives.

(1) « Devant-hier, estant allé à la chasse trois lieues d'icy, envers Amerongen, m'y est venu trouver le seigneur de Culembourg, pour n'estre que deux lieues dudict Culembourg, auquel seigneur, Madame, j'ay bien au long déclairé l'intention de Vostre Altèze que tous les scandaulx et désordres qui s'estoient commis estoient directement contre l'accord faict avecq les gentilshommes confédérés. J'entendis, par sa responce, et véois, par sa démonstration, qu'il en estoit mary, et qu'il avoit cecy permis, plus par le conseil de ceulx qu'il at à l'entour de luy, que de son propre mouvement, pour estre bon et doulx seigneur, et aussi comm' il me dict, pour éviter les questions et débats qui autrement estoient apparans tumber entre ses bourgeois, fort animés à la nouvelle religion, m'aiant asseuré qu'il fera restituer les deux églises parochiales, tous les monastères estans audict Culembourg, et y laisser les catholiques librement faire le service divin, sans permettre que l'on leur face aucun mal ou empescement, laissant seullement prescer ceulx de la nouvelle religion au lieu qu'ils sont accostumés, comme je pense que ledict S^r en escripra lui-mesme à Vostre Altèze. » Lettre du prince à la duchesse, écrite d'Utrecht, le 15 novembre. Ibid., p. 269. — La réponse de Marguerite put convaincre le prince, dit M. Gachard, qu'elle n'était pas aussi persuadée que lui de l'innocence et de la bonne volonté du comte. Ibid., p. 281.

armes et de s'y comporter paisiblement. Cette convention entraîna la restitution des monastères et des églises au culte catholique, non seulement dans la ville, mais encore dans tout le pays d'Utrecht (1). Elle servit aussi de base aux rapports du prince avec les états de Hollande, qu'il avait fait convoquer à Schoonhoven pour le 2 novembre (2). Guillaume leur déclara que, suivant les intentions expresses de la régente, les prêches ne pouvaient être tolérés qu'aux lieux où ils avaient été faits publiquement avant l'accord conclu avec la noblesse, et seulement hors des villes (3).

Le 20 décembre, le prince d'Orange arriva enfin à Amsterdam, où les protestants l'attendaient depuis longtemps et comptaient sur son appui (4). Il lui avait été enjoint par la gouvernante de faire réparer le couvent des cordeliers, dont la dévastation plus récente avait excité particulièrement l'indignation de la cour, de le faire restituer aux religieux et de ne pas permettre que les sectaires tinssent leurs prêches dans la ville. Il devait même examiner si les prêches n'y pourraient être interdits absolument, par la raison que les sectaires, en se rendant coupables de saccagement d'églises depuis l'accord conclu avec la noblesse, avaient contrevenu directement à cette convention. Une pareille exigence parut excessive au prince, qui allégua la présence de tant d'étrangers venus du Nord et des villes maritimes. Il ne jugeait point possible d'établir les prêches hors de la ville : car, en hiver, il n'y avait, disait-il, autour d'Amsterdam, aucun endroit qui ne fût submergé. Or on ne pouvait sans doute obliger les religionnaires à prêcher dans les bateaux. Mais ces raisons

(1) Lettre du prince d'Orange à la duchesse, du 31 octobre 1566. Ibid., pp. 264-265. — Voir des détails plus circonstanciés sur les actes du prince d'Orange à Utrecht dans l'introduction au tome II de la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* pp. LXXXI-LXXXVI.

(2) Lettre du 15 novembre à la duchesse. Ibid., pp. 268 et suiv.

(3) M. Juste, ouvrage cité, pp. 269-270.

(4) C'est ce qui résulte d'une lettre écrite par Bréderode le 22 août.

ne touchèrent point la régente (1). Elle déclara au prince son intention formelle que les prêches ne fussent plus permis à Amsterdam, et que, au dehors, ils ne le fussent qu'aux termes de l'accord fait avec les confédérés. La mésintelligence entre la duchesse et le prince d'Orange augmentait de jour en jour. Marguerite manda au prince, le 5 décembre (2), que, s'il pouvait obtenir la cessation des prêches, il rendrait non seulement un service signalé à Dieu, à la religion catholique et à la patrie, mais qu'il ferait aussi une chose merveilleusement agréable au roi. C'était trop attendre du prince d'Orange. En présence des instructions de la gouvernante, il exprima le désir qu'un autre que lui fût chargé de cette difficile commission. La duchesse n'insista plus, pour le moment, sur la cessation absolue des prêches. Elle borna ses injônctions à l'exécution stricte de l'accord conclu avec les confédérés. Le prince n'en crut pas moins pouvoir assigner aux religionnaires, dans la ville même, et jusqu'à ce que la saison leur permît de s'établir au dehors, des locaux provisoires pour y tenir leurs prêches ; mais il n'étendit point cette faveur jusqu'à l'exercice de la nouvelle religion, c'est à dire à la célébration, selon le rit calviniste ou luthérien, des mariages, baptêmes et sépultures. Guillaume n'osa point aller si loin ; il laissa ce point épineux à la décision de la régente. Or Marguerite, qui venait de rejeter une requête dans ce sens

Il y disait que le prince serait secondé à Amsterdam « par une infinité de gens de bien, nos bien bons amis et entièrement à notre dévotion. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. II, p. 232. Note de M. Juste.

(1) « Il n'est pas raisonnable, écrivait la duchesse, que, pour iceulx estrangers, l'on doibve maintenant changer l'ordre de nostre république ; mesmes, par y admettre changement ou nouvellité de religion, troubler le commun repos d'icelle république, non plus que l'on a faict par ci-devant... et doibt bien souffire auxdicts estrangers que l'on les laisse négocier librement, sans que encoires ils nous veuillent troubler nostre religion. » *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 285-286.

(2) Le prince avait commencé à traiter des affaires d'Amsterdam avec la duchesse, quelque temps avant de quitter Utrecht.

des religionnaires de Delft, déclara que nulle part elle n'autoriserait l'exercice libre du nouveau culte; elle finit même par abroger l'arrangement conclu avec le prince d'Orange, s'opposant formellement à ce que les sectaires d'Amsterdam continuassent à tenir leurs prêches dans la ville (1).

Guillaume, ayant terminé ce qu'il avait à faire en Hollande, reprit le chemin d'Anvers. Il s'arrêta, pendant quelques jours, à son château de Bréda, où les comtes de Hornes, de Nieuwenaer, d'Hoogstraeten, van den Berghe, Bréderode et plusieurs des confédérés vinrent le joindre. La duchesse avait voulu empêcher cette réunion; elle en écrivit au prince, mais sa lettre arriva trop tard (2). Marguerite prévoyait qu'il ne s'y traiterait rien de bon pour le service du roi : les évènements qui suivirent prouvèrent, dit M. Gachard, que ses conjectures étaient bien fondées (3). Le 4 février 1567, le prince rentrait dans Anvers, où Bréderode l'avait précédé de deux jours (4).

La situation de cette ville, continue M. Gachard, n'avait subi, pendant son absence, aucun changement notable. Le 17 octobre, le comte d'Hoogstraeten avait réprimé avec énergie une émeute,

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 310, 351 et suiv. — La régente avait déclaré au conseil d'état qu'elle n'était point tenue « à l'admission des exercices » de la nouvelle religion et qu'elle entendait les empêcher. (*Notules du conseil d'état,* séance du 12 novembre 1566.) Note de M. Juste.

La corrrespondance de Guillaume avec la duchesse de Parme, durant le séjour qu'il fit à Amsterdam, forme sans contredit, dit M. Gachard, l'une des parties les plus importantes de notre recueil. Toutes les lettres de cette époque que nous publions, ajoute-t-il, offrent un vif intérêt. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, introduction, pp. XC-XCVII, et, dans le corps du recueil, les pages 297 à 367.

(2) Lettre de la duchesse au roi, du 9 février 1567. Ibid., pp. 404-405.

(3) Ibid., p XCVII.

(4) M. Groen vau Prinsterer dit qu'il y arriva le 5; mais la *Justification ms. du magistrat d'Anvers* est positive : « Ende gelyck de prince van Orengen, den iiij[en] february, vuyt zynen gouvernementen van Hollandt binnen der stadt van Antwerpen was gekert. » Note de M. Gachard.

à la suite de laquelle six des séditieux furent exécutés par la corde, et plusieurs autres fustigés (1). Depuis lors, la tranquillité n'avait plus été altérée. Les calvinistes et les luthériens continuaient leurs prêches et l'exercice de leur religion avec autant et plus de liberté que n'en avaient les catholiques eux-mêmes. Les premiers avaient célébré, le dimanche 3 novembre, une cène, où leurs coréligionnaires étaient accourus de tous les points du pays (2). Les deux communions dissidentes ne s'entendaient pas sur des points fondamentaux; les tentatives faites pour les accorder étaient restées infructueuses (3). Mais elles sentaient le besoin de se soutenir mutuellement, surtout après avoir vu accueillir avec indignation l'offre qu'elles avaient faite d'une somme de trois millions d'or, en échange de la liberté de conscience (4).

(1) *La défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. XVIII et XIX. Citation de M. Gachard.

(2) Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 18 novembre 1567. (Archives du royaume, *Registre des dépesches principales du roy*, etc., fol. 190 vº.) Citation du même.

(3) Les luthériens avaient appelé d'Allemagne trois de leurs principaux prédicants, Mathias Flaccus Illiricus, Tilmanus Hesussius, Petrus Rochinus, pour les faire disputer avec les ministres qui professaient la doctrine de Calvin, et amener, s'il était possible, une fusion entre les deux sectes. (Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 18 décembre 1566, dans le *Registre des dépesches principales du roy*, fol. 227.) Le même.

(4) La requête qui contenait cette offre, faite « soubz le nom des fidelz vassaux et sugectz du Roy par tout le Pays-Bas, » avait été présentée à la duchesse de Parme, dans les premiers jours de novembre 1566, par l'un des pensionnaires d'Anvers. Marguerite, en l'envoyant au roi, le 13 novembre, lui disait : « Ce que je fais, non pour les complaire en chose si deshontée, comme eulx me requièrent, mais afin que V. M. voye les abominations et impudences dont ces sectaires osent user. »

Vers la mi-décembre, « quelques ungz incogneuz, au nom des sectaires de Flandres, » présentèrent à la gouvernante une semblable requête ; le magistrat de Malines et le comte d'Hoogstraten lui en envoyèrent une autre des sectaires de cette ville, tendant à la même fin.

Elle ne répondit à aucune des trois requêtes. (Lettres de la duchesse

Les choses cependant ne pouvaient rester ainsi, et une crise était imminente. Quelques jours auparavant, le magistrat avait reçu de la duchesse de Parme une lettre où elle l'invitait sérieusement à prévenir les effets du mécontentement du roi, dont la venue était prochaine (1). Les membres étaient tout disposés à suivre les conseils de la gouvernante. Déjà, le 23 janvier, ils avaient, en dépit des religionnaires (2), ordonné la publication du placard contre Valenciennes (3), de celui qui interdisait la

de Parme à Philippe II, des 13 novembre et 18 décembre 1566, dans le *Registre des dépesches principales du roy*, fol. 188 et 219 v°.) Le même.

Les comtes Louis de Nassau et Bréderode étaient en tête de la souscription, dit M. Juste, l'un pour 10,000 florins de Brabant, l'autre pour 10,000 écus.

(1) Lettre du 23 janvier 1567. — La duchesse de Parme, après avoir annoncé au magistrat que le roi se préparait à partir pour les Pays-Bas, afin d'y « mettre ordre et remède aux affaires ; » qu'il envoyait en avant le duc d'Albe avec l'armée ; que, néanmoins, « il vouloit venir comme prince clément et bening qu'il estoit, pour conserver le pays, » ajoutait : « que sont toutes choses dont vous avons bien voulu adviser, pour consolation et confort des bons qui sont demourez en la dévotion de la vraye et anchienne religion catholique et du service de S. M. et, au regard des aultres qui sont desvoyez, affin qu'ilz songent de bonne heure à eulx réduire et remettre en l'obéissance de l'Esglise et de Sadicte Majesté, au plus tost que leur est possible, pour prévenir la venue de Sadite Majesté, et estre receuz en sa grâce et clémence dont icelle, sur tous princes vivans, a toujours esté recommandé. Meismement, pour ce que, en la ville d'Anvers, peulvent estre faictes plusieurs choses, tant de presches que d'exercices de nouvelles sectes et aultres actes désagréables à S. M., nous vous conseillons et requérons de vous mectre, incontinent et sans délay, en tous debvoirs de remédier à ces maulx, faisant cesser toutes choses par tous les bons moyens que tant de fois vous avons requis et représenté... » (*Justification ms. du magistrat d'Anvers,* pièce 237.) Citation de M. Gachard.

(2) Lettre du prince d'Orange au magistrat, du 31 janvier 1567. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 349-350.

(3) Du 14 décembre 1566. Les habitants de Valenciennes ayant obstinément refusé de recevoir une garnison dans leurs murs, la gouvernante les déclara rebelles au roi, ordonna de saisir leurs biens et défendit toute communication avec eux. Cette ville, dit M. Juste, pouvait être considérée comme le boulevard de la réforme dans les provinces wallonnes.

levée des gens de guerre (1), de celui qui enjoignait aux prédicateurs étrangers de sortir des Pays-Bas (2). Ils demandèrent au prince d'Orange, aussitôt après son arrivée, qu'il voulût les aider à faire cesser les prêches.

Guillaume, à qui la duchesse de Parme avait écrit également, leur promit de s'y employer, à condition que le comte d'Hoogstraeten lui prêtât son concours. Le comte s'en excusa d'abord, alléguant que l'arrivée du prince mettait un terme à sa mission; mais il déclara ensuite que, si la gouvernante l'y autorisait, il continuerait volontiers les soins que, durant quatre mois, il avait donnés au gouvernement de la ville. Le magistrat envoya des députés à Bruxelles, qui en rapportèrent l'autorisation dont le comte croyait avoir besoin (3).

Après des pourparlers avec les chefs des calvinistes et des luthériens, le prince, le comte d'Hoogstraeten et le magistrat reconnurent, dit M. Gachard, que, pour parvenir à la cessation des prêches, sans que l'ordre fût troublé dans la ville, il fallait donner aux religionnaires quelque satisfaction (4). Le 10 février, ils prirent la résolution de députer vers la gouvernante, afin de la supplier de faire connaître sa volonté à cet égard, et de lui proposer, au besoin, les moyens qui paraissaient le plus convenables.

La duchesse reçut les députés le 12 février. Avant de s'expliquer, elle les obligea de faire connaître les propositions dont ils étaient porteurs. Ils dirent alors qu'on pourrait donner aux *altérés* l'assurance que, s'ils cessaient les prêches et les exer-

(1) De la même date.

(2) Du 8 octobre 1566. Ce placard enjoignait aux ministres et *dogmatisants* étrangers de sortir du pays endéans trois jours, sous peine de la hart et de confiscation des biens ; la même peine était comminée contre ceux qui les logeraient et leur donneraient asile.

(3) *Justification ms. du magistrat d'Anvers*. Citation de M. Gachard.

(4) « Dat men denselven eenich genoechsaeme versekering eende contentement soude moeten gheven, waer mede zynen souden moeten te vreden houden ende daer nae reguleren. » Ibid.

cices de la nouvelle religion, ils ne seraient, pour chose « jusques ores advenue ou commise, molestés, recherchés, ni chargés en personne ni en biens, » et que ceux qui ne voudraient pas se conformer à cette détermination, auraient trois mois pour se retirer du pays et vendre leurs propriétés (1). Ils présentèrent en même temps à la duchesse une lettre que le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten lui écrivaient à ce sujet (2).

Le 18 février, les députés furent appelés au conseil d'état, où se trouvaient le baron de Berlaymont, le président Viglius et le conseiller d'Assonleville. Le conseil leur fit diverses objections sur les points proposés par eux, et voulut les entendre encore le lendemain (3). Enfin, le 20, la duchesse leur fit connaître les articles adoptés par son conseil. Ils portaient en substance : que tous prédicants et ministres partiraient incontinent ; que cesseraient tous prêches et exercices des nouvelles religions et ce qui en dépendait, comme consistoires, conventicules, levées de deniers, etc. ; que les églises qui avaient souffert du pillage seraient réparées ; que le service divin et l'exercice du culte catholique seraient rétablis partout, s'ils ne l'étaient déjà ; que les travaux de construction de nouveaux temples seraient interrompus ; que les habitants de la ville obéiraient au roi et observeraient ses ordonnances ; que les vagabonds, bannis, étrangers sectaires, fugitifs ou apostats, ne seraient pas tolérés dans la ville ; que l'autorité de la justice serait remise en vigueur ; que les gens de guerre à la solde de la commune jureraient

(1) Ibid. — Pièce 241, jointe à la *Justification*.

(2) Marguerite mandait à Philippe II, le 17 février : « J'envoie à V. M. le double d'une lettre que m'ont escript les prince d'Orange et comte de Hoochstraeten, avec deux mémoriaulx que les deputez d'Anvers m'ont donné, pour expédient et moyen de faire cesser les presches. Sur quoy je suis délibérant, et néantmoins V. M. se peult asseurer que je ne feray chose par où les mains de V. M. soyent lyées. » (*Registre des dépesches principales du roy à la duchesse de Parme,* fol. 259.) Citation de M. Gachard.

(3) Pièce 249, à la suite de la *Justification*.

obéissance au roi. Moyennant l'exécution de ces articles, la duchesse promettait aux habitants d'Anvers qu'ils ne seraient recherchés, molestés, empêchés ni poursuivis pour le fait de la religion, tant que le roi, de l'avis des seigneurs, consaux et états du pays, n'en aurait ordonné autrement. Elle ne comprenait pas toutefois, dans l'amnistie qu'elle accordait, « ceux qui pourroient estre tenuz pour coupables de crimes de lèze-majesté, saccaigemens, ruynes, pilleries d'églises, meurtres, rébellion, conspirations contre Sa Majesté et aultres tels crimes. » Enfin elle déclarait que la promesse contenue dans ces articles était subordonnée au bon plaisir du roi (1); que, en attendant la résolution souveraine, les prêches et l'exercice de la nouvelle religion devraient cesser, et que, de son côté, elle ferait surseoir à toutes poursuites, en matière de délits religieux (2).

Le magistrat, ayant entendu le rapport de ses députés, résolut, avec l'agrément du prince et du comte d'Hoogstraeten, de recourir de nouveau aux voies de persuasion, Les délégués des deux consistoires furent mandés le 27 février chez le prince, où une longue remontrance leur fut adressée dans ce but (3). Ils répondirent que leur commission avait pour objet la pacification de la ville et l'observation de l'accord conclu au mois de septembre; que ce qui leur était proposé était contraire à cette intention; que, néanmoins, voulant se montrer bons bourgeois,

(1) En envoyant ces articles au roi le 5 mars, la duchesse de Parme lui disait : « En quoy n'a esté riens préjudicié, ny en la religion, ny authorité de V. M. ny au chastoy et pardon, que icelle luy réserve, ains, au contraire, donné ordre que toutes choses soyent, par provision, et pendant que je consulte V. M., aussi remises en leur premier estat, l'anchienne religion restituée et exercée, et toutes presches et sectes anéanties : que n'estoit peu fait, considérant que tout le demeurant du pays dépend entièrement de la ville d'Anvers. « (*Registre des dépesches principales du roy*, etc., fol. 285 v°.) Citation de M. Gachard.

(2) Pièce 253.

(3) Pièce 255.

ils consentaient à en rendre compte à leurs coreligionnaires (1). Rappelés, le 1er mars, chez le prince, qui avait à ses côtés le comte d'Hoogstraeten et le magistrat, ils dirent qu'ils avaient ordre des consistoires de demander si l'on voulait maintenir ou rompre le contrat du 2 septembre, auquel la ville avait dû sa tranquillité. Il leur fut répondu qu'il ne s'agissait ni de maintien ni de rupture de contrat, mais que la remontrance à eux faite ne tendait qu'à l'exécution des ordres du roi, et on les invita à s'occuper avec zèle des moyens d'obtenir l'adhésion de ceux qu'ils représentaient (2).

Le 2 mars, un attroupement de plus de deux mille personnes se porta devant la maison du prince d'Orange, sur le bruit répandu qu'une publication devait être faite pour interdire les prêches ; il ne se dissipa qu'après avoir reçu du prince lui-même l'assurance qu'on ne songeait à rien de semblable. Le 4, on délivra aux délégués des consistoires copie des articles qui concernaient ces derniers parmi ceux que les députés du magistrat avaient rapportés de Bruxelles (3). Toutes ces discussions agitaient vivement les esprits à Anvers, mais on était surtout préoccupé d'autres évènements qui devaient avoir une influence décisive sur la crise, et que nous avons à raconter, en reprenant, avec M. Gachard, les choses d'un peu plus haut.

Le but de Bréderode, en venant à Anvers, avait été de pré-

(1) *Justification ms. du magistrat d'Anvers.* — Lettre du magistrat à ses députés à Bruxelles, du dernier de février 1567, à la suite de cette justification, pièce 254.

(2) La duchesse écrivait au roi, le 5 mars, à propos des articles qu'elle avait fait remettre aux députés d'Anvers : « J'ay entendu dire que les chefs principaulx ont formé et trouvé plusieurs difficultez, en rejectant lesdicts articles, et dit que je voulois tromper ceulx d'Anvers, comme j'avois fait aux aultres villes : qui est en effect ce que je prouffite à faire le mieulx que je puis. » (*Registre des dépesches principales,* etc. fol. 285 v°.)

(3) Pièce 256.

senter à la duchesse de Parme une nouvelle requête (1), au nom des confédérés (2). Marguerite lui ayant refusé l'autorisation de se rendre à Bruxelles (3), il envoya, le 8 février 1567, cet écrit à la gouvernante. Les confédérés, après beaucoup de plaintes sur les infractions faites au dernier accord, lui demandaient si en définitive elle voulait le maintenir, permettre, avec les prêches, les exercices qui en dépendaient, et licencier les gens de guerre qu'elle avait levés (4).

Dans le même temps, le prince d'Orange, le comte d'Hoogstraeten, Bréderode et le comte de Nieuwenaer (ce dernier, au

(1) J'ai trouvé, dit M. Gachard, de très curieux détails sur l'origine et la rédaction de cette troisième requête des confédérés dans les réponses faites par Maximilien de Blois, surnommé Cock de Leeringhe, pris, le 7 mai 1567, à Harlingen, en Frise, et enfermé dans le château de Vilvorde, aux interrogatoires que lui firent subir les conseillers d'Indevelde et Hesselle, commissaires de la gouvernante. Je les transcris ici : « Dit que, sur les plaintes que Me Gilles Le Clercq vint faire, à Vianen, au seigneur de Brederode, de ce que les prêches et l'exercice de la religion étaient empêchés, contrairement à l'accord, ledit Brederode fut à Amsterdam, où se trouvoient le prince d'Orange et le comte Louis, afin de consulter ce dernier; que là on résolut de présenter une troisième requête à S. A., laquelle fut rédigée par le Sr de Toulouse et ledit Me Gilles; que ledit de Toulouse en donna depuis lecture audit Cock, à Vianen, en présence du dit Brederode, du capitaine Augustin et d'autres gentilshommes; qu'il fut conclu alors qu'elle seroit présentée par ledit Brederode en personne, lequel à cet effet se rendit, accompagné dudit Cock à Anvers, où lecture en fut aussi donnée aux deux frères de Toulouse, à Wingle, Andelot, Villers, Escaubecque, aux deux vander Aa, aux deux Treslong, aux frères Battembourg et à d'autres. » (Archives de Simancas, *papeles de estado,* liasse 531, pièce intitulée *Verbal de las confesiones y examenes de ciertos gentiles hombres que han seguido y servido al señor de Brederode, que fueron tomados à 7 de mayo 1567 en Garlingen,* etc.) Citation de M. Gachard.

(2) Lettre de Bréderode à la duchesse, du 2 février 1567. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 431-432.

(3) Réponse de la duchesse, écrite le surlendemain. Ibid., pp. 432-433.

(4) Te Water, *Historie van het verbond en de smeekschriften der Nederlandsche edelen,* t. IV, pp. 256-261. Citation de M. Gachard.

nom du comte de Hornes, son beau-frère) écrivirent au comte d'Egmont pour l'exhorter à former une nouvelle ligue avec eux. Ils offraient de s'employer à faire cesser les prêches dans tout le pays, afin d'ôter au roi les motifs d'y venir avec une armée; mais, au cas que ce monarque, sourd à leurs instances, persistât à se faire accompagner de troupes étrangères, ils proposaient formellement d'unir leurs efforts pour y mettre obstacle (1).

Le comte d'Egmont, on l'a vu, avait montré, dans la conférence de Termonde, une grande hésitation; il s'y était même déclaré contraire à toute entreprise séditieuse, à toute démonstration hostile envers l'autorité souveraine. Déjà fortement ébranlé à cette époque, il s'était depuis entièrement converti à la cause du roi : il avait promis de signer le serment exigé par la gouvernante des chevaliers de l'Ordre (2), et d'agir avec

(1) *Memoria de los puntos que ha de communicar á Su Mag*[d] *Alonso Lopez Gallo de parte de Madama.* (Archives de Simancas, *papeles de estado,* liasse 536.) Citation du même.

(2) *Correspondance de Philippe II,* t. Ier, p. 520. On y lit en note : Le comte d'Egmont avait signé la déclaration, demandée par la duchesse, de servir le roi envers et contre tous, mais ce n'avait pas été sans quelque scrupule. Le 9 janvier 1567, la duchesse lui envoya l'acte qui contenait cette déclaration, signé du duc d'Arschot, du comte de Mansfeld, du comte de Mégem et du baron de Berlaymont, en le priant d'y apposer aussi sa signature. Il répondit à la gouvernante, le 14 janvier, de main propre : Madame, j'ay recheu la lettre de Vostre Altèze du ixe de ce mois, avec l'acte y jointe, signée par aulcungs seigneurs, chevaliers de l'Ordre, laquelle Vostre Altèze voudroict que je sinasse aussy, pour avoir esté présent, quant il en fut question : de quoy me souvient fort bien, et pense avoir lors respondu quy ne falloit répéter une chose que tant de fois j'avois ditte, et mesmes, s'y fut besoing, et que le servisse de Sa Majesté en despendit, que le sinerois de mon sanc Mès, comme j'ay, passé xxij ans, en rechevant l'ordre que je porte, juré de maintenir nottre foy catolique, comme j'ay fet et veulx fère à l'avenir, sans nulle doute; et, quant à servir Sa Majesté envers et contre tous, Vostre Altèse se peult bien asseurer que ne manqueray jamais au devoir que doict ung vray serviteur et vassal à son prinse naturel : néanmoins, si Vostre Altèse eut quelque doute du contraire, je luy supplie la vouloir otter; et, si le tans es

vigueur contre les sectaires. Il répondit aux quatre seigneurs qu'il ne voulait aucunement se liguer avec eux; qu'il était d'avis, au contraire, que tous s'appliquassent à faire cesser les prêches, et qu'ensuite les états suppliassent humblement le roi de ne pas venir aux Pays-Bas avec une armée aussi considérable que celle dont on disait qu'il devait être accompagné (1). Quelques jours

venu, tel quy faille donner nouvelle asseurance de soy, y me semble que sette, escripte et signée de ma main, vault bien aultant que toutes les actes qui y soient. » — La duchesse de Parme lui répliqua, le 25 janvier : « que les promesses contenues dans sa lettre contenoient ce que le roi sauroit désirer de lui, tant au fait de la religon que pour son service : de quoi ni S. M., ni elle n'avoient jamais douté ; que néanmoins, vu les justes et légitimes causes pour lesquelles S. M. désiroit nouvelle assurance et déclaration de ses sujets et vassaux, il convenoit, pour bien encheminer les affaires, que les principaux seigneurs et personnages montrassent le chemin en un temps si difficile et perplexe, même pour ôter l'occasion à plusieurs qui prétextoient le service du roi et le repos de la patrie. » Elle le priait donc affectueusement de signer l'acte ; et, comme il aurait pu faire difficulté de le signer, parce qu'il n'avait pas été présent à la signature des autres seigneurs, elle lui en envoyait deux nouveaux formulaires, pour qu'il signât à part, s'il le jugeait convenable. — Le comte d'Egmont répondit d'Ypres, le 29 janvier, qu'il ne comprenait pas pourquoi la gouvernante insistait, après qu'il lui avait écrit une lettre de sa main, contenant tout ce que S. A pouvait désirer d'un gentilhomme d'honneur, chevalier de l'Ordre, naturel vassal du roi, et qui toute sa vie avait fait le devoir d'homme de bien, comme il le faisait encore journellement. Mais, puisque S. A. en voulait quelque autre témoignage par forme d'acte, il était prêt, ajoutait-il, à le donner, soit en compagnie de tous ses confrères en général, soit seul en particulier; et, s'il ne le faisait dès ce moment, c'était que les formulaires qu'on lui avait envoyés, ne lui paraissaient pas conçus comme il convenait. (Archives du royaume *papiers d'état.*)

La duchesse de Parme écrivait au roi le 17 février : « Montant ce gentilhomme à cheval, le comte d'Egmont m'est venu déclarer qu'il avoit signé le serment que luy avois ordonné faire. » (*Registre des dépesches principales du roy,* fol. 259.)

(1) « La respuesta que el conde d'Egmont hizó á aquellos quatro sobredichos señores, fué que el no se queria firmar con ellas en ninguna forma ni manera, y que le parescia que todos se devian apacigar y procurar, por lo que tocava al servicio de Dios y al de Su Mag[d], en hacer, obra para que estas predicas cessasen, y que, como hubiessen

après, le comte d'Hoogstraeten lui envoya un de ses gentilshommes pour l'inviter à une autre entrevue avec le prince d'Orange, Bréderode et le comte de Hornes, dans laquelle ils concerteraient les moyens de conserver les libertés du pays, et de sauver leurs personnes et leurs biens. Ce message fut accueilli par un nouveau refus. Le comte d'Egmont engagea les quatre seigneurs à bien réfléchir à ce qu'ils faisaient, non seulement sous le rapport de l'intérêt de la religion et du service du roi, mais sous celui de leur propre honneur. Il leur recommanda de se conduire en vassaux fidèles, *étant bien déterminé à tenir pour ennemis ceux qui agiraient autrement.* Il ne redoutait pas, quant à lui, que le gouvernement du pays fût remis entre les mains des Espagnols, ainsi que ces seigneurs le disaient; en tout cas, s'il était traité d'une manière insupportable, il ne prendrait pas pour cela les armes contre le roi, mais se retirerait chez lui, et, au besoin, à l'étranger (1).

Quoique l'attitude prise par le comte d'Egmont ôtât au parti

cessado, entónces los estados de ellos mismos podrian suplicar á Su Mag[d] con toda humildad fuesse servido de no venir con tam gruesso exercito aqui, como se dezia que venia. » *Memoria de los puntos,* etc.

(1) « Direis tambien á Su Mag[d] como, quatro dias despues d'esto, el conde de Hostrat ambió un gentil hombre suyo á Egmond, á persuadille que se fuesse á ver con el principe de Oranges, Brederode, Hornes y el, para tratar de la manera que havian de tener en conservar la libertad del pays, y asegurar sus personas y sus bienes, en caso que Su Mag[d] quisiesse venir aqui con fuerzas; apretandole con grande instancia al dicho d'Egmond. para que condescendiesse á lo que le avian propuesto. El qual lo ha rehusato abiertamente, y dicho que no quería yr allá ; scriviendoles y exortandoles á que mirasen bien lo que hacian así, por lo que tocava á lo de la religion, como al servicio de Su Mag[d] y á la honra d'ellos mismos ; persuadíengoles que tratasen como deven de tratar los vassallos fieles de su rey, porque á los que otra cosa hiziessen, los tenia por enimigos, y que quanto á lo que querian significar que Su Mag[d] vendra á dar el govierno de estos estados en las manos dé Españoles, que en caso que él sea tratado de manera que no pueda resistir, no por esso piensa tomar las armas contra Su Mag[d], pero que se retirara á su casa, y que quando en ella no pudiere estar, se yra fuera del pays » (*Memoria de los puntos,* etc.)

de la résistance toute chance de succès, les confédérés, de concert avec les chefs des églises protestantes, résolurent de tenter le sort des armes (1). Bréderode fit avec ces derniers un pacte par lequel il promettait de les maintenir en l'exercice libre de leur religion, et eux, de leur côté, s'obligeaient à lui fournir une somme qui devait être répartie sur toutes leurs églises (2). Des mesures énergiques suivirent de près ce traité. Bréderode envoya à Bois-le-Duc Antoine de Bombergen, afin de s'en rendre maître, et de s'opposer à ce que le comte de Mégem y fît entrer ses troupes; il délivra des commissions pour l'en-

(1) Déjà il avait été décidé, avant l'arrivée de Bréderode à Anvers, que, au cas que la requête fût rejetée, on recourrait à la force. Voici ce que contient une lettre écrite d'Anvers, le 24 janvier, par Jacques Gellé, bourgeois de Valenciennes : « Nous attendons, en ceste ville, M. de Brederode, ... lequel présentera ou fera présenter à Son Altèze une requeste tendante à casser toutes ses forces, ... et, *en cas de reffus, l'on y mettra aultre ordre par voye de faict,* principallement pour ceux de Valenciennes, afin qu'ils soyent allégés.... M. le comte de Nassau (Louis) est allé vers les Allemans, pour les faire descendre et pour les haster, et M. de Brederode assemblera icy nombre de gendarmerie. » (Archives du royaume, *papiers d'état,* reg. *Informations sur les troubles,* 1567, *Artois,* etc. fol. 161.) Note de M. Gachard.

(2) Ce fait important est consigné dans les confessions de Pellegrin Lagrange et de Guy de Bray, ministres protestants, arrêtés, l'un et l'autre, à la suite de l'entrée de Noircarmes à Valenciennes. — Dans sa confession, faite le 20 avril 1567, La grange s'exprimait ainsi : « A l'assemblée de Breda, il fut conclud et résolu de maintenir toutes les églises en général en leur liberté, et ce par le moyen de M. de Brederode, qui se debvoit déclarer ; qui, depuis, a eu procuration de toutes les églises des Pays-Bas, et, de son costé, promis de les maintenir et assister, moyennant quelque somme d'argent que une chascune église debvoit baillier, lesquelles procurations furent passées à Anvers. » — De Bray disait à son tour, le 21 avril : « Après l'assemblée tenue à Breda, le seigneur de Brederode a faict une confédération et alliance avec les églises de par deçà, par laquelle il leur promettoit de les maintenir en l'exercice libre de leur religion, et ce moyennant deniers que les églises debvoyent fournir... A ceste fin, tous les ministres des églises du pays s'estoyent trouvés en Anvers, et lesdicts ministres avoyent procure de leurs églises pour faire ledict traictié. » (Registre ci-dessus cité, fol. 161 v° et 162.) Note du même.

rôlement de gens à pied et à cheval (1); il encouragea, dans leur refus de recevoir garnison, les habitants de Valenciennes, en leur faisant espérer de prompts secours ; enfin il partit pour Vianen, où il se proposait de rassembler la plus grande partie de ses forces.

Informée qu'Alphonse vander Aa, Pierre d'Andelot, Jean de Marnix et plusieurs autres des gentilshommes confédérés enrôlaient publiquement à Anvers tous les hommes qui se présentaient (2), la duchesse de Parme écrivit au prince d'Orange et au magistrat (3), afin qu'ils réprimassent cette infraction aux ordonnances du roi; elle chargea le magistrat de faire appréhender et punir ceux qui s'en rendaient coupables. Avant même d'avoir reçu la lettre de la gouvernante, les membres du magistrat avaient averti de ces enrôlements le prince d'Orange, qui en était instruit aussi bien qu'eux. Le prince, dit M. Gachard, fit mine de s'en montrer courroucé : il manda les confédérés, pour savoir qui en était auteur. On lui désigna vander Aa, qui n'était pas présent. Il ordonna que ce gentilhomme vînt le trouver le lendemain. Mais vander Aa, qu'on avait eu soin de prévenir, s'éloigna d'Anvers dans la nuit. Le jour suivant, 18 février, le magistrat enjoignit au burgrave de l'arrêter, et une publication fut faite aux termes de laquelle tous gens de guerre n'étant pas au service de la ville, ainsi que tous fainéants et vagabonds, devaient en sortir incontinent, sous peine

(1) Selon la confession de Philippe de Winghe, faite au château de Vilvorde, ceux qui reçurent des commissions étaient au nombre de douze, savoir : Andelot, Cock, vander Aa, les deux frères Battembourg, le capitaine Augustin, Culembourg, Renesse, lui et deux autres. (*Verbal de las confesiones y examenes*, etc.) Id.

(2) Lettre de la duchesse de Parme au comte de Mégem, du 18 février. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, pp. 493 et 494.

(3) Je n'ai pas trouvé, dit M. Gachard, la lettre de la gouvernante au prince. La minute de celle qu'elle écrivit au magistrat, en date du 18 février, est dans le registre *Correspondance d'Anvers*, 1561-1568, fol. 198.

de la vie, de banissement, ou d'autre correction exemplaire (1).

La plupart des gens enrôlés quittèrent Anvers le même jour, et allèrent s'établir à Merxem, Dambrugge et dans les villages voisins ; ils étaient au nombre de plus de quinze cents. Le lendemain matin, le prince leur fit faire commandement de partir dans le délai de trois heures, s'ils ne voulaient qu'on usât de force contre eux (2) ; le margrave Antoine van Straelen, comme seigneur de Merxem, et le capitaine Brecht étaient porteurs de cet ordre. Les chefs de la troupe refusèrent d'obéir, disant qu'ils étaient au service du seigneur de Bréderode, et ils firent même crier aux envoyés du prince : *Vivent les gueux!* Deux jours après cependant, ils prirent le chemin de Vianen : une partie de leurs gens s'embarquèrent à Austruweel, sur sept

(1) *Justification ms. du magistrat d'Anvers.* Lettre du magistrat à ses députés à Bruxelles, du 18 février 1568, pièce 246, à la suite de cette justification. — Publication du 18 février, pièce 247, ibid.

(2) L'ordre qu'il leur fit signifier était ainsi conçu : « Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, prince d'Orange, conte de Nassau, Catzenellenboge, Vianden, etc., seigneur baron de Breda, Diest, Grimbergen, visconte d'Anvers et de Besançon, gouverneur et capitaine général pour Sa Majesté en ses pays de Bourgoingne, Hollande, Zélande et Utrecht, et en particulier de ceste ville d'Anvers, sçavoir faisons : comme estant venu à nostre cognoissance que plusieurs capitaines, lieutenans ou aultres gens de guerre, font certain amas de plusieurs soldars à l'entour de cestedicte ville d'Anvers, et que plusieurs, tant soldars que aultres, soyent retirez hors de ceste ville, aux villages circunvoisins, en vertu de la publication cejourd'huy à ceste fin faicte, comme ilz disent, avons ordonné et ordonnons bien expressément, par cestes, de leur déclarer et commander, de nostre part, que se ayent à départir des lieux où présentement ilz sont logez, en dedans deux ou trois heures après la déclaration de cestes, et aussy qu'ilz se ayent à garder de faire, aux villaiges icy à l'entour, aulcune assamblée ou enrollement, et ce, sur l'indignation de Sa Majesté, et, en cas de refuz ou contravention, leur déclairer que, pour le service de Sadicte Majesté et de ceste ville, serions contraint d'user de forces contre eulx, à nostre grand regret et desplaisir. Faict en ladicte ville d'Anvers, soubz nostre nom et cachet armoyé de noz armes, le xviij[e] jour de febvrier, l'an mil cincq cens soixante sept, stil commun. Guill[e] de Nassau. » (Pièce 248, à la suite de la *Justification du magistrat d'Anvers.*)

navires, suivis d'un bateau chargé d'armes et de munitions de toute espèce qu'on leur avait fournies à Anvers ; les autres prirent leur route par terre (1).

Quelques confédérés étaient restés à Anvers, et ils continuaient, malgré les défenses de la gouvernante, à y faire des enrôlements. Les marchands étrangers, alarmés de ce désordre, et mécontents des contributions dont on les accablait, annoncèrent l'intention de se retirer. Le magistrat se rendit auprès du prince d'Orange et du comte d'Hoogstraeten, les suppliant de faire partir les auteurs de ces infractions aux ordres de l'autorité et de rassurer ainsi les marchands. Les deux seigneurs promirent d'appeler les uns et les autres, mais sans s'engager à rien et en déclarant qu'ils se règleraient d'après les intérêts de la ville (2) En réalité, dit toujours M. Gachard, ni le prince, ni Hoogstraeten n'étaient disposés à agir contre les confédérés ; aussi ils éludèrent les instances du magistrat, et les enrôlements, loin de cesser, augmentèrent. Aux gentilshommes, signataires du compromis, vinrent se joindre des capitaines qui tiraient toute leur illustration des mouvements

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 29 février 1567, *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 406-407. — Lettre de la même au comte de Mégem, du 21 février, ibid , p. 495. — Lettre du magistrat d'Anvers à ses députés à Bruxelles, du 19 février, pièce 251, à la suite de la *Justification.*

Je dois faire remarquer, dit M. Gachard, que le magistrat d'Anvers, dans sa Justification et dans la lettre du 19 février, n'est pas d'accord, en un point, avec la duchesse de Parme : il dit positivement que les chefs de la troupe répondirent aux envoyés du prince qu'ils obéiraient, *dat sy souden obedieren*. On pourrait admettre les deux versions, en ce sens que ces chefs auraient répondu d'abord par un refus, mais qu'ensuite ils auraient promis de s'éloigner : ce qui était en effet leur intention. *Correspondance* citée, t. II, introduction, pp. CXIV-CXV.

(2) Waerop Hunne Excellentie ons voer antwoerde gegeven hebben dat Hunne Excellentie op morghen neffens hen soude ontbieden alle die voerseyde edele, ende neffens hen doen ende met hen handelen sulcx als de stad oirboerlyck soude wesen. (Lettre du magistrat d'Anvers à ses députés, pièce 252, à la suite de la Justification.)

populaires auxquels ils avaient pris part dans les derniers troubles (1).

Le dimanche, 2 mars, trois enseignes de cent hommes environ chacune, qui s'étaient formées à Anvers, traversèrent cette ville, tambour battant, et s'embarquèrent au port sur trois navires qui avaient été disposés pour les recevoir (2). Ceux qui les conduisaient firent courir le bruit qu'ils allaient à Vianen, mais de fait ils se dirigèrent vers l'île de Walcheren. S'emparer de cette île par un coup de main était le projet des confédérés, et ce n'était pas sans raison qu'ils y attachaient une grande importance. On supposait alors que les troupes qui devaient venir d'Espagne et d'Italie aux Pays-Bas étaient déjà embarquées : or la possession de Flessingue et des autres villes du littoral aurait donné le moyen de leur fermer l'entrée de ces provinces. Il y avait d'ailleurs, dans l'île, une nombreuse artillerie appartenant au roi (3).

(1) La gouvernante écrivait, le 22 février, au margrave d'Anvers : « Très chier et bien amé, nous sommes advertie qu'il y a, en Anvers, au logis du Cygne, plusieurs capitaines levans gens, nommément ung Jehan Renault, natif d'Aire, affolé d'une jambe, homme de grande taille ; ung surnommé la Roche, d'autour de Cambrésis ; ung dict le Prince des Amoureulx, et ung Soreau, d'autour de Vallenchiennes. Certes, se faisant cecy, comme entendons certainement que se faict, nous ne pouvons assez nous esmerveiller de vostre indiligence à faire le debvoir requis en cest endroict, ne pouvant estre que ne le sçachiés, et que c'est chose tant au desservice du roy, mon seigneur, et contre les ordonnances et défenses publiées en cest endroict ; vous commandant très expressément que regardez de incontinent faire trousser et appréhender lesdicts capitaines, et les mectre et faire tenir en bonne et seure garde ; nous advertissant de vostre exploict, auquel convient que procédez, ceste veue, sans aulcunement tarder, d'autant qu'entendons qu'ilz sont pour partir demain de là ; et n'y faictes faulte, car aultrement l'on s'en prendra à vous. A tant, etc. » (Archives du royaume, reg. *Correspondance d'Anvers,* 1561-1568, fol. 199.) Citation de M. Gachard.

(2) Lettre de la duchesse au roi, du 5 mars 1567, dans le *Registre des dépesches principales du roy,* etc., fol 282 v°.

(3) Lettre de la même au même, du 29 février. Ibid., fol. 277.

La gouvernante ne fut pas prise au dépourvu. Dès les premières levées faites par les confédérés, elle avait écrit aux villes de Hollande et de Zélande d'être sur leurs gardes et de ne recevoir aucuns gens de guerre sans l'ordre du roi ou le sien (1); elle avait envoyé au château de Zeebourg (2) une compagnie d'infanterie destinée à en renforcer la garnison ; elle avait chargé le grand bailli de Gand, Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken, de se rendre en Zélande, et, au cas que les confédérés parvinssent à s'y établir, d'aviser aux moyens de les en chasser (3); elle avait fait partir le secrétaire du conseil privé, Jean Mesdach, et Pierre Par, pour Flessingue, Middelbourg, la Vère et Ziricksée, avec des instructions particulières (4). Elle ne s'en était pas tenue là : elle avait donné l'ordre au comte de Mégem, campé, en ce moment, à Vucht, près de Bois-le-Duc, de se tenir prêt à aller déloger les rebelles de la Zélande, s'ils y pénétraient (5).

Des trois navires qui faisaient voile vers l'île de Walcheren, un était commandé par Jean de Marnix ; à son bord se trouvaient Jean de Blois, seigneur de Treslong, Pieter Haeck, ex-bailli de Middelbourg, et Me Gilles Le Clercq. Les deux autres avaient pour capitaines Jean Denys et un Français dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. Cette petite flotte arriva, le 2 mars, près du château de Zeebourg (Ramekens) ; Haeck et Gilles Le Clercq descendirent à terre, et allèrent parler au capitaine du château, avec lequel ils eurent une conférence de deux heures (6). Les

(1) Lettre du 21 février. (Archives du royaume, papiers d'état, reg. *Correspondance de Hollande et Zélande,* t. V, fol. 135.) Citation de M. Gachard.

(2) Lettre du 22 février au capitaine de ce château. (Ibid., t. VI, fol. 24).

(3) Lettre du 22 février. (Ibid., fol. 22).

(4) Lettre du 21 février. (Ibid., fol. 134).

(5) Lettres des 22 et 23 février. (Archives du royaume, reg. *Correspondance de Gueldre et de Zutphen*, t. V, fol. 105 et 114).

(6) Archives de Simancas, *papeles de estado*, liasse 531, pièce intitulée : *Verbal del examen de Juan de Bloys y Treslon*, *tomado á los*

chefs de l'expédition comptaient principalement sur les intelligences que l'ancien bailli de Middelbourg avait dans l'île, mais ils furent déçus. A Flessingue, ils trouvèrent la ville bien gardée, et les remparts munis de canons, dont plusieurs décharges les forcèrent de s'éloigner. Dans la nuit du 2 au 3, ils profitèrent de la haute marée pour prendre le chemin d'Arnemuiden ; mais le magistrat avait été prévenu par les autorités de l'île : il s'opposa, comme celui de Flessingue, à ce qu'ils descendissent à terre. L'expédition fut donc obligée de revenir à Ramekens, d'où elle se retira vers Terneuzen (1).

Le 4, le navire que commandait Jean de Marnix aborda à Austruweel, et les gens qu'il portait y débarquèrent. Le prince d'Orange, le comte d'Hoogstraeten et le magistrat, en ayant reçu avis, firent notifier à Marnix l'ordre de partir immédiatement (2). Celui-ci fit semblant d'obéir, en reprenant le chemin

20 de julio 1567, en la villa de Breda, y despues traido á la villa de Bruselas, por orden de S. A. Citation de M. Gachard.

Le capitaine du château de Zeebourg était Roland de Ghistelle, dont la conduite fut plus qu'équivoque en ces circonstances. Après avoir dissimulé quelque temps, la duchesse le manda à Bruxelles, et confia la garde du château à un autre. (Archives du royaume, papiers d'état, *Correspondance de Hollande et Zélande,* t. V et VI.)

(1) Lettre du receveur général de Zélande Bewesterschelt, du magistrat de Middelbourg et du magistrat de la Vère à la duchesse de Parme, du 3 mars ; lettre du secrétaire Mesdach à la même, du 5 mars. (Archives du royaume, *Correspondance de Hollande et Zélande,* t. V, fol. 174, et t. VI, fol. 37.)

(2) Voici le texte de cette notification, qui fut faite à Jean de Marnix par un des gentilshommes du prince, accompagné du seigneur d'Austruweel et de députés du magistrat : « Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, etc. ; et nous, Anthoine de Lalaing, conte de Hoochstrate, baron de Borssele et Sombreff, comme gouverneurs en particulier de ceste ville d'Anvers, et nous, margrave, bourgmestres, eschevins et conseil de ladicte ville d'Anvers, sçavoir faisons : comme, estant venu à nostre cognoissance que plusieurs soldatz et gens de guerre se sont assemblez et font amas à l'entour de ceste ville, au villaige dict Outserweele, au contraire des placcardz de par Sa Majesté en cestedicte ville publiez, avons ordonné et ordonnons bien expressément, par

de la Flandre; mais, le 6, il revint à Austruweel, où le rejoignirent, dans la nuit, les deux autres navires, qui avaient sans succès opéré une descente aux Têtes de Baarland, dans le quartier de Zuid-Beverland (1). Une nouvelle sommation lui fut faite, et il promit d'y obtempérer, mais ce n'était que pour gagner du temps : car, après qu'il eut conduit sa troupe à Merxem et à Deurne, on le vit, le 11 mars, sur l'avis que de l'infanterie et de la cavalerie marchaient contre lui, ramener ses gens à Austruweel. Dans l'intervalle, sa troupe s'était grossie d'un grand nombre d'individus qu'il avait enrôlés en chemin, et de beaucoup d'autres qui lui étaient venus de Flandre (2). Partout où cette bande passait, elle abattait et

cestes, de leur déclairer et commander, de nostre part, qu'ilz se ayent à départir du lieu où présentement ilz se tiennent, endedans deux ou trois heures après la déclaration de cestes, et aussy qu'ils se ayent à garder de faire, aux villaiges icy à l'entour, aulcune assemblée ou enrollement, et ce, sur l'indignation de Sa Majesté, et, en cas de reffus ou contravention, leur déclairer que, pour le service de Sadicte Majesté et de ceste ville, serions constraints d'user de forces contre eulx. Ainsi faict en ladicte ville d'Anvers, soubz nostre nom et cachet armoyé de noz armes, le cincquiesme jour de mars, l'an mil cincq cens soixante six (six). Ce que aussy moy, soubz escript, ay soubzigné par commandement exprès de mesdicts seigneurs marcgrave, bourgmestres, eschevins et conseil de ladicte ville d'Anvers. Guill[e] de Nassau, Anthoine de Lalaing, A. Graphæus. » (Pièce 257, à la suite de la *Justification du magistrat d'Anvers*.)

(1) Lettre du secrétaire Mesdach, citée ci-dessus. — Lettres de Philibert de Serooskercke à la duchesse de Parme, écrites de la Goes, le 4 et le 6 mars 1567, dans le reg. *Correspondance de Hollande et Zélande,* t. VI, fol. 32 et 43.

(2) La duchesse écrivait au comte de Mégem, le 13 mars : « Voyant la troupe y estant (autour d'Anvers), de xv à xvj c hommes, s'esloigner un peu dudict Anvers, vers la campagne, je feis hier approcher la compagnie du conte d'Arenberghe, dois Turnhout, où elle estoit, vers Santhoven, et partit le S[r] de Beauvoir d'icy, avec quelques harquebousiers, en diligence vers Lierre, vers où je faisoye aussy encheminer la bande de mons[r] de Berlaymont, pour, avecq encoires quelques soldatz qui se debvoyent joindre avec les susdicts, regarder si occasion se présenteroit de donner une *stretta* à ladicte trouppe. Mais ilz ont bien esté

brisait les images, brûlait les ornements sacerdotaux, maltraitait les curés, pillait leurs habitations; elle en agissait de même à l'égard des maisons de plaisance appartenant aux bourgeois d'Anvers : tout ce qu'elle y trouvait d'armes et de munitions était enlevé (1).

Soit que l'intention de ces factieux fût de pénétrer dans Anvers (2), soit qu'ils voulussent, comme le bruit en courait, s'approcher de Bruxelles, ruiner les monastères des environs, massacrer les ecclésiastiques et ravager le pays, pour que la gouvernante fût ainsi contrainte de lever le siège de Valenciennes (3), Marguerite jugea qu'il importait de prévenir leurs desseins. Elle ordonna (4) à Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, de marcher contre eux, avec trois cents arquebûsiers qui étaient à Bruxelles, une enseigne de gens de pied qu'il tirerait de la garnison de Lierre, deux des enseignes du comte d'Egmont, qui se trouvaient au Sas de Gand, les compagnies

si fins que, advertis de ceste assamblée, de se retirer en leur premier fort à Ousterweel, où estans joindant la rivière, ilz ont leurs batteaux prestz pour la passer, s'ilz fussent pressez : si que y a peu d'apparence d'aucun effect contre eux; et, selon que j'entens, ilz sont hier esté renforcez de grand nombre venuz de Flandre. » (Archives du royaume, papiers d'état, reg. *Correspondance de Gueldre et Zutphen,* t. V. fol. 204).

(1) *Justification ms. du magistrat d'Anvers.* — Lettres du magistrat à la duchesse de Parme, des 7, 9, 10, 11 et 12 mars, à la suite de cette justification, pièces 263, 264, 265, 266, 267 et 268.

(2) On lit. dans la confession de Jean de Blois de Treslong, que le bruit commun était à Anvers que, n'eût été la déroute d'Austruweel, le projet de Toulouse (Jean de Marnix) était de se jeter dans la ville avec ses gens.

(3) Lettre de la duchesse au roi, du 16 mars 1567, dans le *Registre des dépesches principales du roy,* etc., fol. 295.

(4) Dans le conseil, cette expédition avait trouvé des contradicteurs; mais la gouvernante insista tellement qu'elle fut résolue. C'est ce qui résulte d'une lettre de Tómas Armenteros au roi, en date du 14 mars, dans laquelle on lit : « Madama no solo propusó la empresa con grandísimo ardor y celo del servicio de Dios y de V. M., pero aun instó contra los que no la aprobaban, hasta que se pusó en ezecucion. » (Arch. de Simancas, *papeles de estado,* liasse 536.) Cit. de M. Gachard.

d'ordonnances du comte d'Arenberg et du baron de Berlaymont, et une partie de sa garde. Elle lui recommanda de n'épargner personne, à l'exception des chefs qu'il ferait prisonniers.

Lannoy arriva en vue d'Austruweel le 13 mars, dans la matinée. Les gens de Marnix, se croyant en parfaite sécurité, s'étaient retranchés très faiblement, et n'étaient nullement sur leurs gardes. Lorsqu'ils aperçurent les troupes royales, ils les prirent pour les renforts qu'ils attendaient d'Allemagne, car depuis longtemps ils se nourrissaient de l'espoir de les voir arriver conduits ou envoyés par Louis de Nassau, et ils firent éclater leur joie. Cette joie ne fut pas de longue durée. Voyant se déployer les drapeaux que Lannoy avaient tenus cachés jusque là, ils comprirent qu'ils avaient l'ennemi devant eux, et qu'il ne leur restait plus qu'à vendre chèrement leur vie. A peine avaient-ils eu le temps de saisir leurs armes, et, dans ces conditions, la lutte ne pouvait être sérieuse. La plus grande partie périt en se défendant, d'autres furent brûlés dans les granges où ils s'étaient renfermés ; d'autres enfin se noyèrent dans les marais où ils avaient cru trouver un refuge. Jean de Marnix fut taillé en morceaux, après avoir offert vainement deux mille écus pour sa rançon. Tous ses papiers tombèrent, avec ses étendards, au pouvoir du vainqueur (1).

(1) Lettres du seigneur de Beauvoir à la duchesse de Parme, des 13, 14 et 15 mars 1567. — Lettre de la duchesse au comte de Mégem, du 14 mars. (Reg. Correspondance de Gueldre et de Zutphen, t. V, fol. 200.) — Voici quelques extraits des lettres du seigneur de Beauvoir : « La victoire qu'il a pleu à Dieu nous donner des ennemis de Dieu, du roy, de Vostre Altèze et de tous gens de bien, est d'autant plus glorieuse pour le soldat, comme elle a esté difficile de l'emprendre, les ayant assaillis en plain jour, dedens leur trenchis fortifié, dedens leurs chariotz, et avecq l'artillerie. Nous avons, les trois enseignes, despêché tous ceux qui ne se sont jetés dans les maretz, desquelz avons quelque nombre prisonniers, parement de gibets, et la majeure partie y est nyée. Ils ont combattu et nous ont tué aucuns de nos soldatz. » (Archives de Simancas, *papeles de estado,* liasse 536.) — « Le sieur de Toulouze a esté haché en cent pièces, nonobstant l'offre de deux mil

Pendant que cela se passait, un effroyable tumulte régnait dans Anvers. Le magistrat, qui avait eu avis de l'expédition confiée au seigneur de Beauvoir, avait résolu, le 12, de concert avec le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten, de faire rompre le pont de la porte conduisant à Austruweel, de tenir cette porte fermée, de placer sur les remparts un détachement militaire; il avait ordonné aussi la fermeture de la Porte-Rouge *(Roode-Poort)*, conduisant à Dambrugge, et la destruction du pont situé sur le canal, de ce côté de la ville; enfin la garde avait été doublée partout, et les habitants avaient reçu l'injonction d'éclairer, la nuit, le devant de leurs demeures.

Lorsque le 13, entre sept et huit heures du matin, on découvrit, du haut des remparts, les troupes royales s'avançant vers Austruweel, l'orage populaire, qui grondait depuis la veille, éclata. En un instant, et de tous les points de la ville, les calvinistes accoururent en armes à la place de Meir, annonçant l'intention de marcher au secours de Marnix. Le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten s'efforcèrent de les calmer. Leurs efforts furent insuffisants. Une partie de cette multitude, rangée en ordre de guerre par les capitaines qu'elle s'était donnés, se dirigea vers la Porte-Rouge et en força le guichet. Le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten l'y suivirent, essayant toujours de lui faire entendre raison. On les injuria, et bientôt des injures l'on passa aux menaces (1). Un tondeur de draps appliqua

escus qu'il faisoit pour ranson. Ayant entre mains touts les rolles, papiers, lettres et mémoriaux du feu Toulouze et aultres capiteynes, lesquels je n'ay encores eu loysir de regarder particulièrement, pour avoir eu, tant de jour que nuit, empeschements continuels. Ce soir, je feray un recueil de tout, et l'envoyray à Vostre Altèze; j'espère que Vostre Altèze y voirat des grands secrets. » (Archives du royaume, reg. *Lettres missives*, mars 1561 — avril 1567.)

(1) On lit dans la seconde lettre du seigneur de Beauvoir à la duchesse : « J'ay ceste nuit logé à Mercxem, et avons très aysément ouy toute la tumulte d'Anvers, laquelle at, à mon advis, estée bien grande, car elle at duré depuis le midi jusqu'à la nuict, et vers le matin se

son arquebuse sur la poitrine du prince, en lui disant qu'il était un traître sans honneur et sans foi; que c'était lui qui était l'auteur de ce jeu sanglant, et la cause du massacre de leurs frères à Austruweel (1).

Les deux seigneurs parvinrent cependant à retenir ces furieux jusqu'à la défaite des gens de Marnix et le départ des troupes royales. Alors ils en laissèrent sortir un certain nombre, mais en protestant que c'était contre leur gré, et qu'ils répudiaient la responsabilité de l'effusion de sang qui pourrait en être la conséquence. Les calvinistes, voyant qu'on ne voulait pas les laisser sortir plus nombreux, revinrent à la place de Meir, dans le dessein de s'emparer du marché et de l'hôtel de ville. Quelques-uns allèrent prendre à l'arsenal des pièces d'artillerie, qu'ils braquèrent toutes chargées aux diverses avenues de cette place par lesquelles on pouvait venir les assaillir.

Voyant les choses arrivées à ce point, le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten crurent devoir entrer en communication avec les chefs de la sédition. Une conférence eut lieu, et l'on se mit d'accord sur les points suivants. Les clefs de la ville demeureraient entre les mains du prince et du comte; le guet serait fait par les bourgeois et les soldats concurremment; les bourgeois proposeraient les capitaines, qui seraient nommés par le prince; la nuit suivante, douze cents bourgeois garde-

radoucissant, j'entendons que ils ont rompu par force la garde de la porte et forcé le guychet, estant sortis jusques à deux mil hommes, pour venir au secours de leurs gens, lesquels nous avions desjà despeschés : ce que toutefois mon[r] le prince d'Oranges leur at destourné par deux fois, avecque grand hazart de sa personne, estant soupsonné par les hughenots de leur brasser quelque secrète menée. »

(1) Pieter Bor, *Nederlantsche Oorlogen,* liv. III. — Le Petit, *Grande Chronique de Hollande,* liv. IX, p. 135 de l'édition in folio.

Ce n'était pas sans raison que le prince d'Orange écrivait, après cet évènement : « Je vous puis bien dire que nous avons faict la plus belle eschappade du monde, et que, par la grâce de Dieu, nous nous povons estimer d'estre nouveau nez. » (*Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 52) Note de M. Gachard.

raient les portes et les quartiers *(wycken)*; le magistrat ne permettrait l'entrée de gens de guerre ni de garnison quelconque, sans le consentement de la commune; les bourgeois feraient serment d'être fidèles au roi, à la ville et à la bourgeoisie, pour la conservation des privilèges, et notamment de la *Joyeuse Entrée;* enfin les articles ci-dessus ne devaient préjudicier aucunement aux contrats du mois de septembre, relatifs aux choses religieuses, et tout ce qui avait été fait ce jour-là était réputé l'avoir été dans l'intérêt de la ville (1).

La majeure partie des séditieux ne voulait pas accepter cet accord. Les opposants prétendaient occuper le marché, disant qu'ils étaient aussi bien bourgeois de la ville que ceux qui gardaient cette place (2). Bientôt le rassemblement de la place de Meir se grossit d'environ trois mille hommes, arrivés du quartier de la *koepoortstraet*. Pour empêcher que cette foule ne s'augmentât encore, et pour diviser les forces des séditieux, on leur persuada que c'était du dehors qu'ils avaient le plus à craindre; que leur sûreté exigeait donc qu'ils fissent bonne garde aux portes et sur les remparts; que, quant au marché, ils pouvaient se reposer sur les gouverneurs et le magistrat, dont la loyauté leur était connue.

Ce moyen réussit en partie. Cependant les séditieux refusaient toujours de se soumettre à l'accord signé par leurs délégués; ils conservaient, à la place de Meir, une attitude menaçante; ils parlaient de chasser de la ville les ecclésiastiques et les religieux; le cri : *à bas les prêtres!* sortait fréquemment de leurs rangs; déjà même on en voyait courir vers les couvents pour

(1) Pièce 269, à la suite de la *Justification du magistrat d'Anvers.* Cet accord fut signé par le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten, d'une part, et par les huit députés des calvinistes, d'autre part, savoir : Gillis de Bruyne, Vander Noet, J. Salengre, Cornélis Rousseau, Floris Aelewyn, Jean du Bois, Cornélis de Boesyn et Antoine de Lin.

(2) « Ende dat se soe wel borgers waeren als de gesouldoyeerde ende andere die de Merct bewaerden. » *(Justification ms. du magistrat d'Anvers.)*

les saccager. L'anxiété de la population, pendant toute la nuit, fut extrême. Le 14 au matin, le prince d'Orange et le comte d'Hoogstraeten convoquèrent les députés du magistrat, des anciens échevins, des *wyckmeesters*, des conseillers et des doyens des métiers, ainsi que les délégués des deux consistoires, et les invitèrent à délibérer avec eux sur les mesures à prendre pour dissoudre les rassemblements qui compromettaient la paix publique, préserver les gens d'église et les monastères, obvier enfin à la ruine de la ville et au pillage des biens des habitants.

Après des discussions qui durèrent toute la journée, on convint de quinze articles additionnels à ceux qui avaient été arrêtés la veille (1). On décida, entre autres, que les contrats du mois de septembre seraient observés aussi longtemps que le roi et les états généraux n'auraient pas disposé sur le fait de la religion ; que les clefs des portes seraient immédiatement livrées aux deux gouverneurs ; que ceux-ci, s'ils le trouvaient nécessaire pour la garde de la ville, et après avoir pris l'avis de la commune, pourraient lever quatre cents chevaux et placer dans l'Escaut des navires armés ; que tous les habitants, nul excepté, contribueraient aux dépenses nécessitées par la défense de la ville ; que des canons seraient mis en batterie sur les remparts, et que dorénavant les gouverneurs auraient la conduite de l'artillerie ; que les gouverneurs, le magistrat, les membres de la commune et ceux qui composaient les deux consistoires promettraient par serment d'observer et de faire observer les points ci-dessus, lesquels seraient également jurés par les soldats et les capitaines au service de la ville.

Ces nouvelles concessions ne contentèrent pas encore les calvinistes. Il y avait parmi eux une fraction qui aspirait évi-

(1) Ces articles sont à la suite de la *Justification du magistrat,* pièce 270. On les trouve aussi dans Pieter Bor, *Nederlantsche Oorloghen,* liv. III. Note de M. Gachard.

demment, dit M. Gachard, à l'extermination des prêtres, à la ruine des temples catholiques et au pillage. Pour mieux être en état d'exécuter leurs desseins, ces misérables sommèrent les luthériens de se joindre à eux, les menaçant, en cas de refus, de les expulser de la ville. Les luthériens ne se laissèrent pas effrayer et promirent leur concours pour le rétablissement de l'ordre (1). Le 15, en effet, ils allèrent, avec les bourgeois

(1) Les luthériens, selon M. Gachard, haïssaient les calvinistes au point qu'ils disaient tout haut qu'ils se feraient plutôt catholiques que calvinistes. (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 527.) — Le passage de la *Correspondance* sur lequel s'appuie M. Gachard, est tiré d'une lettre du cardinal de Granvelle au roi, écrite de Rome le 15 avril 1567. Cette lettre est d'une grande importance touchant ce qui concerne la situation du pays en ce moment et la conduite du prince d'Orange à Anvers. Nous en reproduisons l'analyse donnée par M. Gachard. « Le cardinal se réjouit des bonnes nouvelles venues de Flandre, et surtout de la réduction de Valenciennes. — Le prince d'Orange a été mal avisé de ne pas profiter de l'occasion qu'il avait de réduire la ville d'Anvers à la vraie obéissance du roi, quand les nations des marchands et les bien intentionnés s'armèrent contre les calvinistes, en plus grand nombre qu'il n'avait lui-même pensé, et si puissants qu'ils forcèrent les calvinistes à quitter les armes, à rendre les clefs de la ville qu'ils avaient prises, et l'artillerie dont ils s'étaient également emparés ; auxquels calvinistes le prince ordonna que, au lieu des bannières blanches et vertes qu'ils portaient, ils les prissent rouges *a*), comme les autres, afin que chacun pût retourner chez lui en sûreté. — Le prince eût pu aisément faire entrer dans la ville les gens de M. de Beauvoir. Au lieu de cela, il permit qu'il se fît un arrangement des plus préjudiciables à l'autorité du roi. — Peut-être l'intention du prince a-t-elle été bonne ; peut-être a-t-il cru par là parvenir à remédier aux troubles : mais je crois, dit le cardinal, qu'il s'abuse, et même dans son intérêt particulier, parce que, se conduisant comme il le fait, il perd son crédit auprès des mauvais, et donne des soupçons à la cour, et je tiens pour certain que, dans l'intérêt du service de V. M., il vau-

a) Dans une lettre que le comte de Mégem adressait à la duchesse de Parme, le 29 juillet 1567, et où il lui rendait compte des levées que Bréderode, le comte Louis de Nassau et les autres confédérés faisaient dans le pays de Clèves, il disait : « Leurs enseignes sont toutes blanches, avec une croix de saint Andrien rouge. » (Archives du royaume, papiers d'état.)

catholiques, les marchands de la nation d'Allemagne et les *Osterlins*, prendre position sur le rivage, près de l'abbaye de Saint-Michel, d'où furent délogés les calvinistes qui s'y étaient établis. Les Espagnols, les Italiens et les Portugais se rassemblèrent au Kipdorp, les Anglais à leur Bourse, tous armés et prêts à marcher au premier signal de l'autorité. Les gens de

drait presque mieux qu'il se déclarât ouvertement contre elle : car. dans ce cas, on connait les moyens qu'il y aurait de procéder contre lui et de le mettre à la raison. — Granvelle regarde comme de l'air et du vent *(aere y viento)* les secours que les confédérés se vantent de recevoir d'Allemagne : ils manquent d'argent, et sans argent il ne viendra pas un homme. — Il n'y a en Allemagne qu'un seul prince calviniste : c'est l'électeur palatin, et il est pour cela odieux à tous les autres, et si pauvre qu'il ne peut même envoyer du secours à son gendre, assiégé dans Gotha. — Granvelle fait remarquer qu'à Anvers, les confessionnistes ou luthériens s'armèrent avec les catholiques contre les calvinistes, haïssant ceux-ci au point qu'ils se feraient plutôt catholiques que calvinistes. — Il désirerait pourtant que le prince suivît l'exemple de M. d'Egmont, dont la déclaration a produit le meilleur effet. — Il ne sait si l'on donnera connaissance au roi de la confession de certain individu qu'on pendit à Anvers, et qui était fils d'un des serviteurs du comte de Nassau à Bréda, lequel déclara par ordre de qui il avait suscité la seconde émotion d'Anvers. Straelen ne voulut pas que ce point fût mis par écrit. — Le cardinal conseille encore au roi la clémence, dont il est très nécessaire, dit-il, qu'use le monarque ; et, selon lui, il vaudrait mieux laisser sans châtiment beaucoup de coupables, que de châtier ceux qui ne le mériteraient pas, et qui auraient droit, au contraire, à une récompense *b*). — Il n'est pourtant pas d'avis que le roi accorde un pardon général, comme on le demande aux Pays-Bas, mais seulement qu'on leur donne un large espoir *(esperança muy larga)* de clémence, en remettant le pardon à la venue du roi. — Il voudrait que Berghes et Montigny fussent requis de prêter le même serment qu'on fait prêter en Flandre ; leur exemple pourrait influer sur le prince d'Orange et les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten. — Il continue d'assurer à tout le monde que le roi se dispose à partir pour les Pays-Bas, quoiqu'on publie le contraire en Italie et ailleurs. »

b) *De laqual es muy necessario que V. M. use, y que antes dexe sin castigo muchos, que dar castigo y pena á los buenos que no lo merescen, antes galardon.*

guerre qui étaient à la solde de la ville continuèrent d'occuper le marché.

En ce moment, un conflit armé entre les séditieux et les défenseurs de l'ordre paraissait inévitable, et l'on s'y préparait avec animosité des deux parts. Le prince d'Orange n'épargna rien pour le prévenir. Une bataille dans les rues de la ville aurait entraîné des désastres incalculables (1). D'ailleurs — c'est toujours M. Gachard qui parle — les calvinistes étaient les plus nombreux (2); ils étaient bien pourvus d'armes et de munitions; ils avaient de l'artillerie; on ne serait parvenu à les réduire par la force qu'au prix de beaucoup de sang et de ruines. Ces considérations déterminèrent le prince : aussi, tout en se mettant en mesure de les réprimer, ne cessa-t-il d'employer les voies de persuasion pour les ramener. Telle est l'explication de sa conduite pour M. Gachard : nous en laissons l'appréciation au jugement du lecteur.

Les calvinistes finirent par se rendre aux exhortations du prince. Ils acceptèrent les articles rédigés le 14, prêtèrent serment de fidélité au roi et à la ville, mirent bas les armes, restituèrent l'artillerie qu'ils avaient enlevée de l'arsenal, changèrent leurs drapeaux, et se séparèrent enfin au cri de : *vive le roi!* Le prince et Hoogstraeten envoyèrent Marino Carduino à Bruxelles, pour rendre compte à la duchesse de ce qui s'était passé (3).

(1) « Il estoit fort à craindre que cela ne passeroit point sans grande effusion de sang, et que les maisons seroient enfin pillées par ceux qui resteroient victorieux, si on les laissoit venir aux mains : ce qui mit toute la ville en effroy, en cris et en pleurs des femmes et enfants, tant le danger estoit prochain. » Le Petit, *Grande Chronique de Hollande*, liv. IX, p. 134 de l'édition in folio. Note de M. Gachard.

(2) Ils étaient au nombre de 13 à 14,000, d'après la lettre de la duchesse au roi, du 23 mars. (*Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 226.) — Strada, liv. VI, porte le nombre des catholiques armés à 8,000. — Dans sa lettre au roi, du 10 avril, le prince d'Orange dit que, ce jour-là, plus de 20,000 hommes étaient en armes dans la ville. (*Correspondance de Guillaume le Taciturne*, pp. 360-370.) Note du même.

(3) *Correspondance de Marguerite*, etc., p. 226.

De son côté, le magistrat fit partir pour la cour quelques-uns de ses membres, avec la mission de justifier sa conduite. Reçus, le 19 mars, par la duchesse, en présence de son secrétaire Armenteros, du baron de Berlaymont et du conseiller d'Assonleville, les députés d'Anvers s'efforcèrent de démontrer qu'en souscrivant à l'accord du 14, le magistrat avait été bien éloigné de vouloir déroger aux prérogatives de la couronne. Ils convinrent toutefois que cet accord renfermait « plusieurs points excédant les termes de raison ; » mais ils ajoutèrent « qu'ils y avoient esté contraints et forcés par pure nécessité, pour éviter effusion de sang et de s'entretuer les uns les autres. » Quant à la levée de quatre cents chevaux et l'armement des navires de guerre, ils dirent que ces articles n'avaient pas reçu d'exécution, et n'en recevraient pas sans le consentement de la gouvernante. Ils expliquèrent la remise des clefs des portes aux deux gouverneurs et l'interdiction de recevoir garnison sans la permission de toute la commune par la défiance que le peuple avait conçue du magistrat (1).

La duchesse fut médiocrement satisfaite de ces explications. La capitulation du 14 mars était à ses yeux « bien nouvelle et exorbitante. » Elle savait d'ailleurs que « les mauvais, rebelles et séditieux » restaient les plus forts dans la ville. Elle venait même d'être informée que trois des confédérés, Waroux, Escaubecque et Villers, y préparaient une nouvelle expédition pour tâcher, une seconde fois, de surprendre l'île de Walcheren (2).

(1) *Justification ms. du magistrat d'Anvers.* — Lettre du 19 mars, écrite au magistrat par ses députés à Bruxelles, pièce 271, à la suite de la Justification. — Lettre de la duchesse au roi, du 23 mars 1567, dans la *Correspondance de Marguerite*, etc., p 227.

(2) Lettre citée de la duchesse au roi, du 23 mars. — Marguerite avait ordonné, le 20 mars, au comte de Mégem d'envoyer une de ses enseignes à Middelbourg ; elle lui écrivait : « Mon cousin, par dessus les advertences que, ces jours passez, j'ay eu du desseing des calvinistes d'Anvers pour la surprinse de la ville de Middelbourg, me vient tout à cest instant advis du mesme, et qu'ils se préparent pour l'exé-

Elle temporisa pourtant, dans l'attente où elle était de l'issue prochaine du siège de Valenciennes. Cette ville rendue le 24 mars, son langage et ses résolutions prirent un caractère plus décidé. Le magistrat d'Anvers lui avait fait présenter par ses députés des remonstrances tendant à la convocation des états généraux et à la concession d'une amnistie complète pour le passé. Il l'avait suppliée de revenir sur un des points de sa communication du 20 février, aux termes duquel devaient être exceptés du pardon auquel elle consentait alors « ceux qui pourroient estre tenus pour coupables du crime de lèse-majesté, saccagements, ruines, pilleries d'églises, meurtres, rébellion, conspiration contre Sa Majesté et autres tels crimes (1). » La duchesse n'accueillit aucune de ces demandes ; elle exigea au contraire 1° que le magistrat reprît autorité sur le peuple, et que tous rendissent au roi l'obéissance qui lui était due ; 2° qu'ils reçussent sans délai telle garnison qu'elle jugerait à propos de leur envoyer. Relativement au pardon sollicité, tout ce qu'elle accorda fut de « ne toucher aux personnes et biens des habitants ayant eu domicile en la ville avant le mois d'août, jusqu'à ce que le roi en eût ordonné autrement, mais elle se réserva de faire procéder contre les vagabonds, bannis, ministres, prédicants, sectaires étrangers, fugitifs, apostats ; contre les chefs et auteurs des tumultes, rébellions et séditions, des brisements d'images, autels et églises ; contre les voleurs, meurtriers et

cution de ladicte entreprinse, dont ceulx de Middelbourg m'ont faict entendre d'estre aussi advertiz, me demandans prompt secours. » (Archives du royaume, *Correspondance de Gueldre et Zutphen*, t. V, fol 240). — En même temps, elle écrivait au seigneur de Wacken et au seigneur de Catthem, son frère, de se transporter à Middelbourg, pour y prêter leur concours au magistrat. (Archives du royaume, *Correspondance de Hollande et Zélande*, t. VI, fol. 84 et 85.) Citations de M. Gachard.

(1) *Justification ms. du magistrat d'Anvers*. — Pièces 273 et 276, à la suite de la Justification.

brigands, enfin contre ceux qui s'étaient enrôlés et avaient porté les armes contre le roi (1).

Le 7 avril, la duchesse signifia cette résolution aux députés d'Anvers. Le 10, elle fit savoir au magistrat qu'elle voulait que les ministres et prédicants sortissent de la ville dans les vingt-quatre heures, et, dans les trois jours, de tous les Pays-Bas, sous peine de la hart (2). Le temps n'était plus, remarque M. Gachard, où l'on pouvait impunément braver les ordres qui venaient de Bruxelles. Les ministres, mandés par le magistrat, se soumirent sans résistance; une partie d'entre eux quitta Anvers le même jour; les autres les suivirent le lendemain. Un nombre considérable d'habitants, même de ceux qui n'avaient à se reprocher que la simple fréquentation des prêches, émigrèrent avec eux, de crainte d'être recherchés et poursuivis pour leur conduite passée. Quant au magistrat, il convoqua, le 12, le *breeden-raedt*, afin qu'il consentît à recevoir une garnison; ce consentement fut voté à l'unanimité. Seize enseignes d'infanterie, sous le commandement du comte Pierre-Ernest de Mansfelt, entrèrent dans la ville le 26; la duchesse de Parme y fit elle-même son entrée le 28, accompagnée de sa cour et de sa garde. Elle fut reçue de toute la population avec autant de joie que de respect (3).

Arrivé à cet endroit de son récit, M. Gachard, que nous suivons, s'arrête pour examiner la part qui doit être faite au prince d'Orange dans les évènements qui viennent d'être racontés, ce

(1) *Justification*, etc. — Pièce 278, à la suite de cette Justification.— *La Défense de messire Antoine de Lalaing*, pp. 132-133.

(2) Pièce 281, à la suite de la Justification. — Reg. *Correspondance d'Anvers*, 1561-1568, fol. 203. Citation de M. Gachard.

(3) « Is haere Hoocheyt in alder reverentie ende respecte ontfangen geweest, tot grooter begeerten, behagen ende contentement van allen den goeden borgeren, coopluyden ende inwoonderen deser stadt. » *Justification du magistrat*.

qui nous oblige nous-même à revenir quelque peu sur le passé (1). Marguerite avait eu connaissance, dit-il, par le comte de Mansfelt, de l'ouverture faite à d'Egmont par le prince et par les comtes de Hornes et d'Hoogstraeten. Lorsqu'elle fut informée des enrôlements qui avaient lieu à Anvers, elle ne douta point que le prince y connivât, et une lettre qu'elle reçut de lui, en date du 20 février, — lettre où il se plaignait vivement des « remèdes que l'on donnoit aux affaires, » — ne fit que la confirmer dans cette persuasion (2). Son premier mouvement fut d'envoyer à Anvers le conseiller d'Assonleville, afin de demander au prince des explications catégoriques, et de l'inviter en même temps à prêter le serment prescrit par le roi ; mais, au conseil, on trouva préférable que d'abord le duc d'Arschot, les comtes d'Egmont et de Mansfelt avec le seigneur de Berlaymont, invitassent le prince à une conférence à Malines (3).

La veille du jour où cette invitation fut adressée au prince, 21 février, le comte de Nieuwenaer, son beau-frère, vint à Bruxelles ; le lendemain, il alla trouver secrètement le comte d'Egmont ; après quoi, il retourna à Anvers (4). Guillaume sut par

(1) Avant de se livrer à cet examen, M. Gachard remarque ce qui suit : « La correspondance entre Guillaume le Taciturne et Marguerite de Parme, pendant les mois de février, mars et avril 1567, manque entièrement dans nos Archives a) : c'est une lacune des plus regrettables. Nous tâcherons toutefois d'y suppléer, à l'aide des lettres de la duchesse à Philippe II, des récits de Strada, du recueil de M. Groen van Prinsterer et de quelques autres documents. »

(2) Lettre de la duchesse au roi, du 29 février 1567, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 405-410.

(3) Ibid.

(4) Lettre du secrétaire Prats au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 23 février 1567. *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 512-513. — On lit dans cette lettre : « On a commencé à quitter les masques, et je crains que le prince d'Orange ne quitte le sien, parce

a) Cette correspondance faisait probablement partie des archives enlevées de Bruxelles, en 1794, par le ministère autrichien, et qui sont encore aujourd'hui à Vienne.

lui ce dont les quatre seigneurs devaient l'entretenir, et il leur écrivit qu'il ne trouvait pas nécessaire la conférence proposée, car, disait-il, il leur avait répondu d'avance dans la lettre adressée par lui quelques jours auparavant à la duchesse. Il ajoutait que, s'il s'agissait d'autres choses concernant le service du roi, il était prêt à se rendre à Bruxelles, moyennant des lettres d'assurance de la gouvernante de pouvoir librement aller et retourner. Il terminait, en remerciant les quatre seigneurs de leurs bons offices (1).

Cette réponse embarrassa fort la gouvernante et son conseil. Après une nouvelle délibération, on jugea qu'il n'y avait que deux partis à prendre, envoyer vers le prince, selon la première idée de Marguerite, ou le mander à Bruxelles. On s'arrêta à ce dernier parti : la gouvernante lui écrivit de venir la trouver, lui promettant qu'après un ou deux jours, il pourrait librement reprendre le chemin d'Anvers, ou bien aller dans ses gouvernements et même ailleurs, comme il le trouverait bon (2).

Guillaume refusa de venir à Bruxelles, comme il avait refusé de se rendre à Malines. Il craignait, écrivait-il au comte d'Egmont, que, dans le cas présent, ainsi qu'il l'avait craint dans le précédent, on ne lui fît un mauvais parti (3). Dans sa ré-

que le comte de Nieuwenaer, son beau-frère, fut ici avant-hier, et que, sans parler à Madame, il alla hier trouver secrètement dans son lit le comte d'Egmont; après quoi il retourna à Anvers, où est le prince d'Orange. On présume que, comme le comte d'Egmont s'est déclaré pour le roi, le comte de Nieuwenaer est venu lui dire, de la part de ceux de la ligue, qu'il seroit tenu pour infracteur de sa parole, au cas qu'il agit contre ce qu'il avoit signé. »

Herman, comte de Nieuwenaer et de Meurs, avait épousé Madeleine, fille du comte Guillaume de Nassau, dit le Vieux; et de Walburge d'Egmont, sa première femme. Le prince d'Orange était du second lit.

(3) Lettre de la duchesse, du 29 février, citée plus haut.

(1) Ibid.

(2) Dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. 354, on lit une traduction espagnole de la lettre française écrite au comte d'Egmont le 23 février. — « Por los avisos que tengo, dit le prince, de

ponse à la gouvernante, il renouvela ses doléances sur le système adopté par elle pour le rétablissement de l'autorité royale, et sur le peu de confiance qu'elle lui témoignait (1). Quelques jours après, il fit écrire, par le comte de Hornes, à Egmont et à Mansfelt, pour leur proposer une entrevue à laquelle, dans la supposition où il serait retenu lui-même à Anvers, Hoogstraeten assisterait à sa place. Les deux invités en référèrent à la gouvernante. Marguerite, après avoir pris l'avis du conseil, consentit à l'entrevue; elle désirait savoir positivement à quoi s'en tenir sur les intentions du prince, et ne voulait pas lui fournir un prétexte de dire qu'on lui avait refusé les moyens de se purger des accusations dont il était l'objet (2). Egmont et Mansfelt se rendirent en effet à Malines, où ils s'abouchèrent avec les comtes de Nieuwenaer et de Hornes. Nous lisons, dans une lettre de la duchesse au roi, qu'ils s'efforcèrent de déterminer le dernier à prêter le serment exigé par le roi; mais rien n'indique, dans cette lettre, qu'il ait été question du prince d'Orange à la conférence (3).

Nous avons rapporté, continue M. Gachard, les mesures que prit la duchesse de Parme pour la garde de la Zélande, en apprenant que les confédérés levaient des gens de guerre à Anvers.

que me quiere hacer un mal juego, y asi mismo he sido avisado que si fuera á Malinas, que se me hiciera un grande agravio, y esta es la causa por que me he escusado. »

(3) Lettre citée de la duchesse, du 29 février.

(4) Lettre de la même au roi, du 5 mars 1567. Ibid., pp. 410-411.

(5) Lettre du 4 mars 1567, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. I. pp. 514-515. — Un passage de cette lettre dépeint bien d'Egmont, toujours partagé entre son devoir et l'influence exercée sur lui par le prince d'Orange : « Le comte d'Egmont est venu lui faire ses plaintes de ce que ni le roi, ni elle, ne le consultaient plus sur les affaires du pays, et de ce qu'on semblait au contraire prendre de mauvaise part tout ce qu'il croyait devoir représenter, dans l'intérêt du service du roi et de la conservation de ces provinces. Ces plaintes sont au fond les mêmes qui ont été exprimées par le prince d'Orange, dans la lettre dont la duchesse envoie copie au roi. »

Quoique gouverneur de la province, le prince d'Orange ne fut pas consulté en cette occasion, et il ne fut prévenu de l'envoi des troupes à Flessingue qu'après que le navire qui les transportait eut mis à la voile (1). Marguerite ne l'avertit également de l'ordre donné au comte de Mégem d'occuper la ville et le château d'Utrecht, que lorsque cet ordre avait déjà dû recevoir son exécution (2).

Guillaume se montra très mécontent de ces marques de défiance de la gouvernante envers lui (3); mais, dit M. Gachard, et nous prions le lecteur d'être très attentif à sa discussion, mais Marguerite n'avait-elle pas de justes motifs d'agir de la sorte? La conduite du prince ne l'autorisait-elle pas à croire qu'il était plus porté à favoriser les entreprises des rebelles qu'à faire respecter l'autorité du roi? C'est ce que nous allons examiner, continue-t-il, et nous le ferons avec l'impartialité que nous avons l'habitude d'apporter dans les questions historiques. Nous rendons, quant à nous, volontiers hommage à notre savant archiviste en ce qui concerne l'exposition des faits, mais, nous l'avouons, nous n'éprouvons pas la même confiance dans les conclusions qu'il en tire, et où il nous semble plus d'une fois en contradiction avec lui-même.

Quoi qu'il en soit, suivons sa démonstration. M. Groen van Prinsterer, ajoute M. Gachard, pense que le prince d'Orange resta étranger à l'entreprise sur l'île de Walcheren. Selon lui,

(1) Lettre de la duchesse au roi, du 16 mars 1567. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 412-415.

(2) Par lettre du 23 février 1567, la gouvernante avait ordonné au comte de Mégem d'entrer dans Utrecht avec son régiment; elle lui écrivit le 27 : « Comme je trouve besoing qu'en tous évènemens soit pourveu à la sécurité du chasteau d'Utrecht, je vous requiers et, de par S. M., vous ordonne que y mestez dedans deux enseignes de vostre régiment, délivrant au capitaine illecq ma lettre que vous envoye, afin de y recepvoir lesdictes enseignes, dont j'advertis présentement le prince d'Oranges. » (Archives du royaume, *Correspondance de Gueldre et de Zutphen,* t. V, fol. 130.) Citation de M. Gachard.

(3) Lettre citée de la duchesse au roi, du 5 mars.

Guillaume n'approuvait pas les mesures qui avaient une couleur séditieuse; il désirait soigneusement éviter même les apparences d'une rébellion. « Coopérer au rétablissement de l'ordre, arrêter le bras levé du souverain, en ôtant à la persécution renaissante le plus spécieux des prétextes, là semblent s'être bornés alors ses desseins (1). »

Nous avons, dit toujours M. Gachard, la plus haute considération pour la science et les jugements de M. Groen van Prinsterer; nous ne pouvons cependant ici partager son opinion, car les faits y résistent. Comment admettre que Marnix eût su, sans l'aveu au moins tacite du prince, enrôler à Anvers trois enseignes de gens de guerre, les armer et les embarquer? Comment expliquer aussi l'envoi fait quelques jours auparavant en Zélande du seigneur de Boxtel, et ses démarches auprès des magistrats des villes, pour qu'ils ne reçussent une garnison, *quelle qu'elle fût*, sans l'autorisation du prince (2)? Guillaume a

(1) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, pp. VI, 1 et 49.

(2) La duchesse de Parme écrivait au roi, le 5 mars : « Entretant que je me délibérois sur cecy (les mesures à prendre pour préserver la Zélande), suis esté advertye que le sr de Boxtel, lieutenant de la bende du prince d'Oranges, estoit arrivé en ladicte isle, et allé de ville en ville, leur déclairant, de la part du prince d'Orange, qu'ilz n'eussent à recevoir guarnison, quelle qu'elle fût, encoires que je le commandasse, si ce n'estoit par l'adveu dudict prince : et si m'a l'on dit qu'il y faict sonner le tabourin, levant gens, et ce soubz le nom de V. M... Par quoy j'avois incontinent despesché lettre aux officiers de Zélande, pour arrester et se saisir de la personne dudict de Boxtel, et l'amener à l'Escluse. » (Archives du royaume, *Registre des dépesches principales du roy à la duchesse de Parme,* fol. 283.) Citation de M. Gachard.

En Zélande, on ne s'était guère trompé sur le but de la mission de Boxtel. Nous lisons, dans une lettre des bourgmestre et échevins de Middelbourg à la gouvernante, en date du 8 mars 1566 (1567, n. st.) : « Hier es by ons geweest seker heere van Boxstel, de welcke ons mondelinghe verclaerde dat hy binnen desen eylande van Walcheren gecommen was, geexpediert van wegen d'Excellentie van myn heere de prince van Orangien, omme te vernemen hoe hier alle saeken stonden; met den welcke wy sonderlinghe egeene communicatie gehadt hebben, alzoe hy daer toe egeene last ofte commissie en hadde,

beau protester, dans sa *Justification* (1), que c'était pour mieux conserver cette province au roi qu'il y avait envoyé Boxtel : rien n'est moins vraisemblable. Ajoutons, d'après des documents dignes de foi, que, pendant le séjour de Bréderode à Anvers, le prince avait mandé le capitaine Schotman, qui était à Flessingue, afin de savoir de lui si cette ville pouvait résister au cas qu'on l'attaquât (2) ; enfin que le bruit était commun parmi ceux qui faisaient partie de l'expédition, qu'elle était connue et approuvée du prince (3).

Voilà pour l'entreprise sur l'île de Walcheren. Dira-t-on maintenant que c'était contre le gré du prince que le comte Louis, son frère, s'était rendu en Allemagne dans le but d'y lever des

ende es de selve over een dach of twee vuyt desen eylande van der Vere vertrocken, sonder dat wy weeten werwaerts henen. » (Archives du royaume, reg. *Correspondance de Hollande et Zélande,* t. V, fol. 185.) Citation du même.

(1) Pages 42-44.

(2) Voici un extrait de la confession de Philippe de Winghe, faite au château de Vilvorde : « Dijo haber visto en Amberes un capitan de Gelanda algunas veces en casa de Brederodes, y dos ó tres veces en la guardaropa del principe de Oranges, y que habia venido para tratar alguna cosa de importancia tocante á la isla de Walcheren, segun le dijo Villers. » (*Verbal de las confesiones*, cité plus haut.).

Et, dans certains avis que le comte d'Egmont donna à la duchesse, en lui recommandant le secret *(Copia de diversos avisos que el conde de Egmont dió á Madama, encomendando el secreto),* on lit le passage suivant : « Y tambien como ha entendido de un capitan que está en Flisinges, llamado Robert Schotman, que el principe de Oranges le habia enviado á hablar á él en Anvers quince dias habia, informandose dél si la villa de Flisinges estaba flaca, en caso que fuése asaltada... » (Archives de Simancas, *papeles de estado,* liasse 536.)

(3) Extrait de la confession de Jean de Blois, seigneur de Treslong, faite au château de Vilvorde : « Dijo que los dichos Tolosa y Haeck afirmaban que su viage á Gelanda era con sabiduria y voluntad del dicho principe de Oranges, como gobernador del dicho pais, y que á esto fué constreñido de ellos, y sacandole de su cama. — Dijo que el dicho Tolosa y su hermano, Haeck, y los del consistorio de Amberes le persuadiéron que iban al castillo de Ramiquin, pór orden del principe de Oranges. » (*Verbal de las confessiones*, etc.) Citation de M. Gachard.

troupes ? qu'il était opposé aux armements de Bréderode, et aux moyens dont se servit ce seigneur pour se rendre maître de Bois-le-Duc et d'Amsterdam? enfin qu'il n'avait pas encouragé la résistance de Valenciennes? L'union intime entre le prince et son frère, tant avant qu'après les évènements dont nous nous occupons, est établie dans l'histoire d'une manière si positive que nous croyons pouvoir nous dispenser d'une démonstration à cet égard.

Son intelligence avec Bréderode ne peut pas, ce me semble, — c'est toujours M. Gachard qui parle — être contestée davantage. Bréderode alla le trouver à Amsterdam pour le consulter sur la présentation de la troisième requête; il l'accompagna plus tard à son château de Bréda et ensuite à Anvers; dans cette dernière ville, il était constamment avec lui (1). Le prince donna à Bréderode des canons pour fortifier sa ville de Vianen; il le laissa faire à Anvers les enrôlements qu'il jugea convenable; il facilita aux gens enrôlés les moyens de se procurer des armes, des munitions de guerre, et d'aller joindre ce seigneur en Hollande. Lorsque, quelques semaines après, les sectaires d'Amsterdam demandèrent que Bréderode fût nommé chef et colonel de tous les gens de guerre qu'il y avait en cette ville, il ne voulut point, à la vérité, donner ostensiblement les mains à cette nomination, mais il envoya à Bréderode un de ses gentilshommes avec des instructions secrètes (2), et, quoique

(1) On lit dans la confession de Maximilien de Blois, dit Cock de Leeridghe, faite au château de Vilvorde : « Confesó que el dicho señor de Brederodes en Amberes comia y cenaba siempre y estaba en casa del principe de Oranges y conde Hocstrat y Estralen, y daba prisa al dicho principe de Oranges; que asemismo el dicho señor de Brederodes estubó en Amsterdam con el dicho principe y el conde Luis de Nasao, su hermano. » *(Verbal de las confesiones.)*

(2) Le Petit, *Grande Chronique de Hollande,* liv. IX, t. I, p. 137 de l'édition in-folio. — P. Bor, *Nederlantsche Oorloghen*, liv. III. Citation de M. Gachard.

Le comte de Mégem d'Utrecht, écrivait à la duchesse le 30 mars 1567 :

invité d'une manière pressante par la duchesse de Parme à le faire sortir d'Amsterdam (1), on ne le vit employer aucun des moyens qui étaient à sa disposition pour parvenir à ce résultat. Si ce n'est pas là de la connivence, qu'est-ce donc?

Sur les encouragements que Valenciennes reçut du prince, les confessions des ministres calvinistes, Lagrange, De Bray et Catteux, nous fournissent de précieux renseignements (2). Il en

« Quant à la ville d'Amsterdam, je fay tout ce que je puis pour empescher que mons^r de Brederodes ne s'impatrone de la ville. Les députez qu'ilz avoient envoié vers mons^r le prince sont revenuz avec responce que ledict s^r prince ne se veult point mesler de consentir qu'ilz facent mondict s^r de Brederodes leur chief, ains qu'il le remecte à Vostre Altèze et son conseil. » Il lui mandait le lendemain : « Encoires que le prince d'Oranges avoit dict qu'il ne se vouloit mesler de consentir de faire le s^r de Brederodes chief de la ville d'Amsterdam, mais qu'il s'en remectoit à Vostre Altèze, comme je luy ay escript par mes précédentes, sy esse que depuis il at envoié là ung gentilhomme qui at traicté secrètement avecq luy de bouche, sans toutesfois que les magistrats de ladicte ville peuvent sçavoir que c'est, comme ils m'escripvent présentement. » (Archives du royaume, reg. *Correspondance de Gueldre et Zutphen*, t. V, fol. 268 et 271.)

(1) C'est ce qui résulte de la lettre de la duchesse au roi, du 12 avril. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 417. Le 5 du même mois, elle avait écrit au comte de Mégem : « Il s'est entendu ce que représentez endroict Willem Pauwels, capitaine de ij^c hommes à Amstelredamme ; mais pour plusieurs bons respectz n'a esté trouvé bien luy commander de se mectre en ce que m'escripvez (c'est à dire de s'unir avec le magistrat et les bons pour chasser Brédérode), mesmement avant que de veoir le succès du partement du s^r de Brederode de ladicte ville : à quelle fin, à ma réquisition, le prince d'Oranges a envoyé vers luy Et en attens, de jour à aultre, responce. » (Reg. *Correspondance de Gueldre et Zutphen*, t. V, fol. 289.)

(2) Voici les extraits donnés par M. Gachard.

Confession de Pellegrin Lagrange du 17 avril 1567.

« Antoine Morrenart et Jacques Gelleé, bourgeois de ceste ville, estans à Anvers, ont rescript par plusieurs fois aux ministres et consistoire de Valenciennes, ou à quelques-ungs de leurz amis, qu'ilz avoient souventesfois parlé audict s^r prince d'Orenge, qui leur avoit dict que leurs affaires iroyent mieulx qu'ilz ne pensoient. — Requis en quel temps ont esté faictz lesdicts advertissemens, dit que ce fut après l'assemblee d'aulcuns seigneurs en Breda, et que iceulx estoyent venus

résulte que les députés de cette ville envoyés à Anvers, furent entretenus par le prince dans l'espoir d'un secours jusqu'à

en Anvers, y adjoustans que lesdicts advertissemens contenoyent qu'ilz tenoient desjà gens de guerre pour faire ledict secours, tant au pays que en Allemagne, et que le conte Lodevic estoit allé en Allemagne pour lever trois ou quatre mil reiters, et trente ou quarante enseignes de gens de pied, et le tout par l'advis du prince d'Orenge. »

Confession du même du 19 avril 1567.

« Dit que la plupart du mal et calamité de ceulx de Valenciennes procédoient du double esperit du prince d'Orenge, qui tousjours avoit nourry ceulx de la ville de Valenciennes en bonne espérance, et par plusieurs fois retenu Jacques Gelleé et Antoine Morrenart, leur disant que dans peu de jours il y auroit une finalle résolution, au contentement et prouffict de ceulx de Valenciennes. Depuis auroit dict qu'il n'y auroit aucun secours, et que ung clercq estant envoyé de la part du conte de Nassau estoit détenu par ledict prince en Anvers, sans donner responce s'il feroit marcher la gendarmerie, ou non. »

Confession de Guy de Bray du 22 avril 1567.

« Requis si ceulx cy-dessus nommez (Gelleé et Morrenart) ne sont retournez à Valenchiennes, et pourquoy ilz seroyent demourez à Anvers, dit qu'ilz y sont demourez pour l'espérance qu'ilz avoyent, hors des propos dudict s^r^ prince, qu'il se déclaireroit pour le pays et pour appaiser les troubles, et que chascun peuist vivre en sa religion librement, de laquelle déclaration ilz s'attendoyent de tant plus que le Sr de Brederode leur asseuroit que ledict prince se déclaireroit comme luy : à quoy ledict prince les entreteint jusques peu de temps avant que les S^rs^ prince de Gavre et duc d'Arscot veindrent à Beuvraige pour traicter avec ceulx de Valenchiennes, que lors il déclaira qu'on ne s'attendist plus à luy. Dont et de tout ce que dict est ceulx de Valenchiennes ont esté advertis par lesdicts dessus nommez bourgeois, ou aucun d'iceulx. Dit en oultre que, au commencement, lesdicts bourgeois leur escrivoyent que le Sr de Brederode se debvoit déclairer, et que le prince debvoit demourer comme neutre, et néantmoins leur faire assistence secrète, comme il pourroit. »

Confession de frère Jehan Catteux, ministre de Saint-Amand, amené de la citadelle de Cambrai à Valenciennes, le 30 août 1567.

« Requis soubz quel espoir ceulx de Valenchiennes se pensoyent maintenir contre le roy, et quel espoir on leur a donné de secours, dit... Et sy a le confessant bien oy dudict Guy de Bray et aultres qu'ilz avoyent grand espoir de secours sur la personne du prince d'Orange, conte de Horne, conte Ludovic et aultres, avec lequel prince journellement traictoyent en Anvers plusieurs ministres, et signamment Taffin ;

l'époque où le comte d'Egmont et le duc d'Arschot se rendirent à Beuvrage pour engager les habitants de Valenciennes à se soumettre : alors il conseilla à ces députés de s'accommoder avec la gouvernante; il avait reçu de mauvaises nouvelles d'Allemagne, et, aux Pays-Bas, les affaires ne prenaient pas une bonne tournure pour les confédérés. Ce changement dans son langage excita à Valenciennes les plus violentes récriminations.

De tous ces faits on peut conclure, selon nous, dit en terminant l'examen de ce grave sujet M. Gachard, que le prince d'Orange favorisait sous main la rébellion, sans vouloir toutefois se déclarer ouvertement, quelques instances qui lui fussent faites (1). Il apportait même la plus grande circonspection dans ses actes, comme le prouvent ses lettres du 31 janvier et du 24 février adressées aux magistrats d'Anvers et de Bois-le-Duc (2), les sommations qu'il fit faire, le 17 février et le 5 mars,

ayant le confessant aussy en bonne mémoire que ledict Guy, après que l'on auroit receu nouvelles qu'il n'y auroit point de secours, s'auroit, en sa présence, grandement dollu des seigneurs qui les auroyent trompez et trahiz, se plaignant signamment, et en grande aigreur, dudict prince d'Orange, l'appelant méchant, malheureux, qui les avoit abusez, et que Dieu le puniroit quelque jour, pour ce qu'il les avoit sy longtemps entretenu en folle espérance de secours, et qu'il ne y avoit point, estant partant cause de la ruine de ladicte ville, leur ayant mis la hart au col. » (Archives du royaume, reg. *Informations sur les troubles*, 1567, Artois, etc., fol. 166, 167 v° et 171.) Citation de M. Gachard.

(1) D'après la confession de Pierre d'Andelot au château de Vilvorde, le prince se serait déclaré le 10 mars; mais ce gentilhomme ne parlait que par ouï-dire; aussi son témoignage ne nous paraît pas d'un grand poids. Voici le texte : « Confeso haber ententido del capitan Cock que habia recebido nuevas que el principe de Oranges se habia declarado á loz diez de marzo postrero por los confederados, con el señor de Brederode... » et plus loin : « Dijo haber entendido de Cock que el habia recebido letras de 18 de marzo de Sonneveghe, recibidor del dicho Brederodes, que el principe de Oranges se habia declarado á los so del dicho mes, sin declararle si era por el dicho Brederodes, ni de la nueva religion, ni de otra manera. » *(Verbal de las confesiones.)* Note de M. Gachard.

(2) *Correspondance de Guillaume de Nassau,* t. II, pp. 349 et 355.

aux gens de guerre levés par les confédérés (1), et la réponse adressée par lui à Godefroid d'Erp, seigneur de Warembourg, capitaine du château d'Utrecht, quand le comte de Mégem requit celui-ci d'y recevoir ses troupes (2). Peut-être, si les confédérés et les calvinistes avaient voulu adopter la confession d'Augsbourg (3), se fût-il déterminé à prendre en mains leur cause, car alors il aurait pu compter sur l'appui des princes allemands, mais il n'y eut pas moyen de les y amener. Les calvinistes se montrèrent d'une opiniâtreté invincible ; Marnix, qui périt si malheureusement à Austruweel, disait qu'il aimerait mieux mourir que de se faire luthérien (4).

(1) Ibid., introduction, pp. CXIII et CXXI.

(2) Elle était ainsi conçue : « Très cher et bien amé, nous avons receu vostre lettre, à laquelle ne sçaurois aultre chose respondre, sinon que pouvez regarder de vous reigler comme mieulx trouvez convenir pour le service de Sa Majesté : qui sera l'endroit par où prions le Créateur vous avoir en sa saincte garde. De Anvers, le VI[e] jour de mars 1567 devant Pasques. Vostre bien bon amy, Guille de Nassau. »

En envoyant copie de cette lettre à la duchesse de Parme, le 12 mars, le comte de Mégem lui disait : « Vostre Altèze pourra veoir, par la copie de la lettre de mons[r] le prince d'Orange, quel gré il leur sçait de m'avoir laissé entrer. »

Il est à remarquer que le seigneur de Warembourg tenait sa commission du prince, et qu'il avait prêté serment entre ses mains. (Archives du royaume, reg. *Correspondance de Gueldre et Zutphen*, t. V, fol. 148, 195 et 196.) Note du même.

(3) Dans un manuscrit des Archives du royaume, intitulé *Pièces du seizième siècle*, tom. I, fol. 158, il y a un « Extraict d'une lettre d'ung grand et principal personnaige (le prince d'Orange) à quelques-ungs de par deçà, » dont le but est d'amener les calvinistes à user du nom et titre de la confession d'Augsbourg. P. Bor parle de cet écrit, *Nederlantsche Oorloghen*, liv. III, fol. 117b. Le même.

(4) Extrait de la confession de Philippe de Winghe faite au château de Vilvorde : « Dijo haber ententido en Amberes del dicho Villers que el dicho conde Luis (de Nassau) habia embiado á decir á los de Amberes que si ellos querian aceptar la confesion augustana, él escribiria á Alemania, y esperaba que los principes de ella harian instancia á S. M : sobre lo cual el señor de Tolosa dijo que el queria mas morir que aceptarla, entretanto que él era calvinista. » *(Verbal de las confesiones.)* Le même.

M. Gachard a évidemment raison. Il est impossible de nier la part hypocrite et déloyale, il faut bien le reconnaître, du prince d'Orange dans les premières prises d'armes de la rébellion. M. Groen, avec sa bonne foi, la noblesse connue de son caractère, n'a vu d'autre moyen de sauver l'honneur du prince qu'en contestant cette perfide connivence, mais c'est faire violence aux actes les mieux avérés. M. Gachard n'a pas eu ce scrupule, et je demanderai, à mon tour, s'il est possible de mettre d'accord avec la logique la plus élémentaire ses dernières paroles, que je regrette d'avoir à transcrire : « En montrant, sous son vrai jour, la conduite de Guillaume le Taciturne à cette époque importante de sa vie, j'ai voulu remplir l'un des plus impérieux devoirs de l'historien. Je ne crois pas d'ailleurs que la gloire de l'immortel fondateur de la république des Provinces Unies reçoive la moindre atteinte des faits que j'ai rapportés. Adversaire déclaré du système de gouvernement de Philippe II, il était naturel que Guillaume se montrât favorable aux mouvements dont le but était le renversement de ce système ; et puis n'avait-il pas, dès le mois de janvier 1566, refusé son concours au roi, et offert la démission de ses charges, démission réitérée plusieurs fois depuis (1)? » Voilà certes un raisonnement qui ne fait point honneur au jugement du savant archiviste.

M. Gachard relate ensuite les dernières relations du prince avec la gouvernante ; nous lui emprunterons encore ces détails. Le 6 mars, Marguerite lui écrivit pour l'inviter à signer la formule de serment qu'elle lui envoyait, puisqu'il n'était pas venu prêter ce serment en personne. Elle lui faisait observer qu'en vertu des ordres exprès du roi, ceux qui refuseraient de se déclarer prêts à le servir envers et contre tous, devaient être cassés, « sans exception et sans plus de mystère. » Elle ne

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, introduction, p. CLIII.

pouvait se persuader, disait-elle, qu'un personnage de sa qualité, « successeur de seigneurs qui avoient fait tant de services, et, en récompense d'iceulx, receu tant d'honneurs des princes de par deçà, se puist tellement oublier de son debvoir, qu'il voulsist faire faulte, et rompre tant d'obligations qu'il avoit à l'endroit de Sa Majesté et de la patrie (1). »

Guillaume répondit qu'il avait toujours rempli ses obligations de fidèle et loyal vassal, et qu'il désirait continuer toute sa vie à les remplir; qu'il trouvait toutefois de grandes difficultés dans le serment exigé; que la formule qui lui avait été adressée semblait impliquer qu'alors même qu'on lui commandât quelque chose de contraire à sa conscience, ou au service du roi et du pays, ou encore aux devoirs que lui imposait son serment antérieur, il sera tenu de l'exécuter. Ces considérations lui interdisaient, disait-il, de signer cette formule, et partant, conformément à la volonté du roi, il se regardait comme « déporté de ses gouvernements, » et il avait résolu de s'abstenir « d'ultérieure entremise. » Il priait donc la gouvernante de lui envoyer une décharge convenable par l'un de ses gentilshommes, à qui il rendrait ses commissions (2).

Marguerite répliqua que ce refus lui causait beaucoup de peine; qu'elle ne pouvait accepter la démission de ses charges, puisque ce n'était pas elle qui les lui avait conférées, mais qu'elle en informerait le roi; que cependant elle l'invitait à veiller à ses gouvernements, de manière à pouvoir en répondre devant Dieu et devant son souverain, selon le premier serment qu'il avait prêté; que les mesures prises par elle comme gouvernante générale, et qu'elle pourrait prendre encore, dans les provinces à la tête desquelles le prince était placé, ne tendaient pas à empêcher son action à lui, mais plutôt à la seconder pour la défense de ces provinces, comme elle y était obligée (3).

(1) *Archives inédites de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 43-45.
(2) Ibid., pp. 46-47.
(3) Lettre de la duchesse au roi, du 16 mars 1567, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 412-415.

Ce fut en ce moment que survint le tumulte d'Anvers. Le 19 mars, Guillaume manda à la duchesse qu'il persistait à refuser le serment, ajoutant que, bien qu'il ne renonçât pas à ses gouvernements d'une manière absolue, il s'en tenait au moins pour suspendu jusqu'à ce que le roi eût fait connaître sa détermination à cet égard. Le conseil appelé par la duchesse à délibérer sur les moyens de ramener le prince et d'ôter de son esprit la défiance qu'il disait avoir d'elle et du roi, n'en trouva d'autres que l'amnistie ou pardon général et la convocation des états généraux, deux choses dont le roi ne voulait pas. Quant à la suspension des charges remplies par le prince, le conseil trouva qu'elle serait pire qu'une démission effective ; que la gouvernante ne pouvait pas plus consentir à l'une qu'à l'autre ; que d'ailleurs, avant d'abandonner ses gouvernements, le prince aurait à remettre les places qui lui étaient confiées entre les mains du roi ou de ses délégués, sans les laisser usurper et détenir par ses familiers (1) ; enfin que s'il renonçait à l'un de ses gouvernements, il devait renoncer aussi aux autres, et même à sa compagnie d'ordonnances, pour laquelle principalement le serment avait été réclamé de lui. Plusieurs membres du conseil étaient d'avis que Marguerite écrivît au prince dans ces termes, mais elle suivit l'avis de la majorité, et lui dépêcha le secrétaire d'état Berty, muni d'une ample instruction (2). Quelques jours

(1) Allusion à l'entrée de Bréderode dans Amsterdam, et au pouvoir qu'il s'y attribuait.

(2) Lettre de la duchesse au roi, du 23 mars 1567, publiée par M. de Reiffenberg dans la *Correspondance de Marguerite de Parme,* pp. 226-236. — L'importance de cette lettre nous fait un devoir d'en reproduire le texte : « J'ay, encoires le jour d'hier, mis en délibération de conseil par quelz moyens l'on se pourroit asseurer dudict prince (d'Orange), et luy hoster toute la diffidence qu'il dit avoir de Vostre Majesté et de moy ; mais enfin ne se trouve nul chemin, sinon par les voyes et moyens susdicts d'abolition et pardon général, convocation des estats et autres voyes diverses fois représentez à Vostre Majesté, ne veuillant, comme aucuns disent, demander pardon pour luy, pour ne cognoistre sa coulpe ; aussi que il ne se peult disjoindre de plus de centz gentils-

auparavant, informée que les sujets du prince à Buren, Ysselstein et dans les villages environnants fournissaient des vivres aux rebelles de Vianen et qu'il s'y faisait des enrôlements, elle s'en était plainte à lui et l'avait invité à y pourvoir (1).

hommes ausquelz l'on tient il a promis de n'appointer sans eulx; mesmes dit l'on aussi qu'il auroit faict cecy avecq quelques villes. — Toutesfois il m'a escript, par ses lettres du XIXe de ce mois, qu'il persiste de ne vouloir faire le serment, et que, encoires qu'il ne quitte absolument ses gouvernemens, si se tient-il suspendu d'iceulx jusques que j'aye responce de Vostredicte Majesté sur sondict refus; me déclairant que je y mette tel ordre comme je trouveray convenir, ainsi que Vostre Majesté verra plus amplement par la copie de sesdictes lettres. Après les avoir mis en délibération du conseil, j'ay trouvé que ladicte suspension seroit pire que le déport, et qu'il ne peult faire n l'ung ni l'autre, sans préalablement avoir préadverty et eu responce de Vostre Majesté, de tant plus que les affaires de son gouvernement sont ainsi troublez et esmeus que Vostre Majesté a peu veoir, par tout ce que luy ay escript, et principalement pour s'estre Brederode saisy de la ville d'Amsterdam, si principale et tant importante pour tout ce pays, et que plus est, selon que l'on me donne des advertences, se déclairé luy-mesmes gouverneur de ladicte ville, ayant prins prisonnier le secrétaire la Torre, et luy osté violentement ses papiers, tellement que, quand il s'en vouldroit depporter, il debvroit rendre les villes ès mains de Vostre Majesté, ou de ses députez, sans les avoir ainsi laissé détenir et usurper par ses familiers, et de celluy qui s'est party avec gens de guerre (relicque des rebelles de Lannoy) de la ville d'Anvers, voyant et spectant cecy ledict prince, avec le consentement duquel l'on dit se armer quelques bateaulx en Hollande; et que, s'il veult quitter ung gouvernement, qu'il doibt quitter le tout, sicomme Bourgogne et Anvers, voires sa compagnye d'ordonnance, pour laquelle principalement il debvoit prester ledict serment Ce que aucuns estoient d'advis que je luy debvrois escripre bien ouvertement, néantmoins, pour la pluspart, sont esté d'opinion que j'envoierois le secrétaire Berty vers luy, avec ample instruction de tout ce que convenoit luy dire et remonstrer touchant son debvoir et office, mesmes afin qu'il fît tant que ledict de Brederode sorte de ladicte ville d'Amsterdam, et, entre aultres, pour savoir résolutivement son intention, à cause que sesdicts gouvernemens ne peuvent plus longuement estre sans chief et gouverneur particulier. »

(1) Lettres du comte de Mégem à la duchesse, des 4 et 10 mars, et de la duchesse au comte, des 13 et 20 mars. (Reg. *Correspondance de Gueldre et Zutphen,* t. V, fol. 154, 179, 201, 238.) Citation de M. Gachard.

Berty fit de vains efforts pour persuader au prince de prêter le serment. Aux motifs de refus qu'il avait déjà allégués, Guillaume ajouta que, ayant juré de maintenir les privilèges des provinces dont le gouvernement lui avait été confié, si on lui donnait un ordre qui y fût contraire, il n'y pourrait obéir; que, dans la formule du serment demandé, on n'exceptait ni l'empereur, contre qui il lui était impossible de prendre les armes, étant son feudataire, ni d'autres, tels que le duc de Clèves, à l'égard desquels il était dans la même impossibilité; que, chaque jour, on promulguait des édits capitaux contre ceux qui n'étaient pas catholiques, et qu'il n'en voulait point être l'exécuteur, ayant horreur de ce genre de supplice pour cause de religion; bien plus, qu'en vertu du serment prescrit, on pourrait l'obliger à livrer sa propre femme, puisqu'elle était luthérienne de conviction; enfin que la personne qui, au nom du roi, lui commanderait, pourrait être telle qu'il ne pût, sans manquer à ce qu'il se devait à lui-même, reconnaître son autorité, et il nomma le duc d'Albe.

Berty s'efforça en vain de montrer au prince combien les craintes manifestées par lui au sujet de l'empereur, du duc de Clèves et de sa femme, étaient peu fondées; il ne réussit pas à le lui faire avouer. Guillaume annonça l'intention formelle de partir pour l'Allemagne, sans attendre l'arrivée du roi. Le voyant ainsi résolu, le secrétaire de Marguerite, se conformant aux instructions de la duchesse, lui proposa d'avoir au moins avant son départ une entrevue avec les comtes d'Egmont et de Mansfeld et le duc d'Arschot, dans un endroit à sa convenance. Le prince y consentit, et fit choix du village de Willebroeck, situé à peu près à égale distance des villes d'Anvers et de Bruxelles. Les deux comtes s'y trouvèrent avec Berty; le duc d'Arschot fut empêché de s'y rendre par une indisposition. Après beaucoup de propos échangés de part et d'autre, le prince déclara catégoriquement qu'il se regardait comme déchargé, ou du moins suspendu de tous ses emplois, aussi bien

de ceux qu'il avait reçus du roi que de ceux qu'il tenait de la gouvernante, et qu'il allait partir pour Bréda, d'où il se retirerait en Allemagne (1). On raconte qu'en se séparant du comte d'Egmont, qui lui exprimait sa confiance dans la clémence et la justice du roi, Guillaume lui laissa pour adieu ces paroles, triste présage d'un avenir prochain : cher comte, cette confiance vous perdra; vous serez le pont par lequel les Espagnols passeront pour entrer aux Pays-Bas (2).

Aussitôt après son retour à Anvers, le prince écrivit à la gouvernante. Il lui rappelait les peines prises par lui, les fatigues supportées, pendant la paix comme pendant la guerre, dans l'intérêt du service du roi. Il espérait que la duchesse voudrait bien les faire valoir auprès du souverain, et ajoutait qu'en quelque lieu qu'il se trouvât, il demeurerait à tout jamais le très humble serviteur de son Altesse (3). Marguerite ne se tint

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 12 avril 1567. *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 416-418.

(2) Strada raconte ainsi cette dernière entrevue : « Bertius, quando obfirmato hominem animo videt, ad extremum quasi inducias rejecta pace impetraturus, orat (nam et hoc in mandatis habebat) ut antequam discedat, cum Egmontio aliisque nonnullis, quos vellet, proceribus colloqui ea super re sustineret. Cui libenter assensus, Willebrocum pagum, Bruxellas inter et Antverpiam, colloquio designat. Quo quum hinc Orangius, inde Egmontius ac Mansfeldius, et gubernatricis jussu Bertius convenissent, eademque rursus ac sæpius agitassent, infecta re abiere. Ferunt Orangium, antequam inde recederet, cum Egmontio seorsim abducto de imminentibus periculis locutum, orasse illum subduceret se, gravidamque cruore tempestatem ab Hispania impendentem Belgarum procerum capitibus ne operiretur. Et quum Egmontius meritis ferox, eoque periculi negligens, contra dissereret, ac regis clementiae, si pacatas reperiret provincias, omnia tribueret : perdet te, inquit Orangius, hæc quam jactas clementia regis, Egmonti ; ac videor mihi providere animo, utinam falso, te pontem scilicet futurum, quo Hispani calcato in Belgium transmittant. Quo dicto tamquam præsagitionis certus, hominemque supremum visurus, arcte, nec sine utriusque lacrymis complexus, abscessit. » Lib. VI.

(3) Strada, qui nous fait connaître la substance de cette lettre, en fixe la date au 4 avril. D'après cela, l'entrevue de Willebroeck aurait eu lieu le 3. Note de M. Gachard.

pas pour satisfaite de cette démarche du prince. Elle voulait qu'avant de renoncer à ses gouvernements, Guillaume obligeât Bréderode à sortir d'Amsterdam, sous peine d'encourir le mécontentement du roi. Le prince répliqua, mais la duchesse laissa cette dernière lettre sans réponse (1).

Le 6 avril, le prince fit prévenir la gouvernante, par le comte d'Hoogstraeten, qu'il se disposait à quitter Anvers, et partit en effet, le 11, pour Bréda. Mais, avant de se mettre en chemin, il crut devoir écrire au roi. Dans sa lettre, qui porte la date du 10 avril, il expose succinctement toute la série de ses actes, depuis son envoi à Anvers, au mois de juillet 1566, met sous

(1) Lettre citée de la duchesse au roi, du 12 avril. — « Les prince de Gavres et conte de Mansfeldt (à cause que le duc d'Arscot, qui estoit aussi du nombre, n'y a peu aller, obstant son indisposition de lors) se sont trouvez, avec ledict Berty, à Willebrouck, sur le vaert (canal) de ceste ville, par delà Malines, où est comparu ledict prince. Et ce qui s'est passé èsdites communications, j'ay faict réduyre par escript, en forme de verbal, que va cy-joint *a*), pour plus ample information de Vostre Majesté, si elle est servye d'en oyr la lecture, dont le sommaire est que ledict prince se tient déporté et deschargé, du moins suspendu (tant qu'il y ait aultre ordonnance de Vostre Majesté) de tous ses gouvernemens, estatz et charges, tant ceulx qu'il ha eu par les mains de Vostre Majesté que miennes, se veullant premiers retirer à Breda, et de là en Allemaigne : offrant toujours demeurer très humble et très affectionné vassal de Vostre Majesté : dont toutesfois ne me suis contentée; m'ayant escript, depuis l'entrevue desdicts seigneurs, une lettre à laquelle j'ay donné la responce que contient la copie jointe. Et combien qu'il m'ha aussi encoires escript aultres lettres, selon que Vostre Majesté verra par une autre copie *b*); si est-ce que ne luy ai riens voulu répliquer, pour une fois mectre fin. — Par lesquelles lettres miennes, Vostre Majesté verra quelle instance je fais afin qu'il fasse sortir par ung boult ou par aultre ledict Brederode et toute sa suyte hors la ville d'Amsterdam, principalle ville de son gouvernement, aultrement que Vostre Majesté n'en auroit aulcun contentement, et debvoit considérer ce que de cela luy pourroit advenir. »

a) C'est là un document dont l'absence dans nos archives doit être vivement regrettée. Note de M. Gachard.

b) Toute cette partie de la correspondance du prince avec la gouvernante nous manque. Id.

les yeux du monarque sa correspondance avec la gouvernante au sujet du serment, et déclare enfin se démettre de ses charges, tout en protestant que, s'il s'est vu contraint de refuser ce serment, il n'en restera pas moins jusqu'à sa mort sévère observateur de celui de fidèle vassal et loyal sujet prêté par lui antérieurement (1).

De Bréda le prince écrivit, le 13 avril, au marquis de Berghes, à Madrid, pour lui annoncer la résolution qu'il avait prise de s'éloigner momentanément des Pays-Bas; « car il n'est pas à moy, lui disait-il, de veoir destruire ce povre païs, moins de donner conseil, advis ou assistence, en chose que cognois estre nostre perdition (2). » Il informa en même temps le roi qu'il se rendait en Allemagne, où l'appelaient ses affaires et celles de sa famille (3). L'approche de Noircarmes, arrivé récemment à Turnhout avec les troupes qui avaient réduit Valenciennes et Maestricht, semble avoir contribué à hâter son éloignement des Pays-Bas (4). Il se mit en route le 22 avril avec toute sa maison, se dirigeant vers Grave; de là il gagna Clèves, et enfin Dillenbourg dans son comté de Nassau. En quittant Bréda, il écrivit une dernière fois à la duchesse de Parme pour réclamer sa fille, Anne de Nassau (5), qu'il avait placée auprès de la gouvernante,

(1) Cette longue lettre, en espagnol, figure dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, pp. 360-364; M. Gachard y a joint une traduction française, pp. 365-370. — Nous avons eu précédemment déjà l'occasion de citer les protestations de fidélité et d'obéissance qui terminent la lettre, et qui resteront comme un stigmate imprimé par le prince lui-même à son défaut de loyauté et de sincérité.

(2) *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 357-359.

(3) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 64-65.

(4) Noircarmes écrivait au cardinal de Granvelle, d'Amsterdam, le 12 mai 1567 : « La prinse de Valenciennes a tellement faict miracle que, depuis que j'ay commancé à cheminer de là avec les gens, toutes les villes sont venues la corde au col, tellement que, arrivant à Tournhout, landemain au point du jour, le prince d'Oranges partit de Breda, et s'en alla à Grave. » (Archives de Simancas, *papeles de estado,* liasse 537.) Citation de M. Gachard.

(5) Cette fille unique, âgée de onze ans, lorsqu'il la plaça chez la duchesse, était née de sa première femme, Anne d'Egmont.

en qualité de demoiselle d'honneur. Marguerite l'assura, en répondant à sa lettre, que dans toutes les occasions où elle pourrait le favoriser, il la trouverait prête à le faire, car elle avait toujours eu pour lui, disait-elle, la même affection que s'il eût été son fils. Elle lui promit aussi « de ne traiter pis ses serviteurs et officiers, et de n'avoir moindre volonté au bien de ses affaires qu'elle avoit eu du passé (1). » Le départ du prince avait causé une profonde émotion dans le pays, et particulièrement dans les provinces de son gouvernement; un grand nombre

(1) Lettre du 30 avril, écrite d'Anvers, *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 371-372. — Cette lettre a quelque chose de si affectueux que nous croyons devoir la reproduire : « Mon bon cousin, j'ai veu, par voz lettres du XXIJ[e] de ce mois, vostre finalle résolution de faire ce voyaige d'Allemaigne que, passé si longtemps, vous aviez emprins, pour les affaires qui vous concernent et aultres vos parens et amis, comme m'escripvez, avec les offres que vous faictes que, où que soyez, vous demeurerez très humble et très affectionné serviteur et vassal du roy, mon seigneur : de quoy je n'ai doubte, considérant mesmes vos grandes et bonnes qualitez, dont aultrefois je vous ay escript, et vous requiers de le faire ainsy; cognoissant mesmes que vous avez affaire à un prince qui vous a toujours porté bonne faveur et affection. Et, au regart des honnestes offres, que vous faictes en mon endroict, de me vouloir toujours demeurer affectionné où que soyez, je ne puis délaisser de vous en remercyer de bien bon cœur; vous asseurant, mon bon cousin, que je ne fauldray vous correspondre en tout ce que je vous pourray assister, favoriser et faire plaisir et amitié; ayant tousjours porté en vostre endroict l'affection que je pourrois faire pour ung mien fils, ou parent bien proche. Et vous vous povez de ce confier, toutes les fois que les occasions se présenteront, que feray le mesme; comme aussy, au regard de mademoiselle d'Orange, vostre fille, je l'ay chérye et aimée comme ma propre fille, comme je croy que vous savez. Et comme vous dictes que madame vostre mère la désire veoir devant sa mort, c'est bien raison qu'elle la voye (aille) saluer, pour luy servir en ce qu'elle commandera. Et, quant elle vouldra retourner vers moy, elle ne me trouvera diminuée de l'affection que je luy ay tousjours porté; comme aussi, pendant vostre absence, je ne traicteray pis voz serviteurs et officiers, et n'auray moindre volonté au bien de voz affaires, que j'ay eu du passé. Et sur ce prieray le Créateur, mon bon cousin, vous donner bon conseil, bon voyaige et bonheur. D'Anvers, le dernier d'apvril 1567. »

de personnes, impliquées dans les troubles ou attachées aux erreurs dominantes, partagèrent son exil (1).

Avant de nous séparer du prince d'Orange pour quelque temps, nous croyons devoir dire un mot de l'essai de justification de Guillaume élaboré par M. Groen van Prinsterer (2) contre le jugement sévère porté contre lui par l'illustre historien allemand H. Leo (3). « Jamais, dit M. Groen en commençant cette œuvre difficile, jamais peut-être la révolution qui donna naissance à la république des Provinces-Unies n'a été présentée sous un aussi défavorable aspect; jamais on n'a avec une égale assurance dépeint Guillaume Premier comme un ambitieux, un intrigant, un traitre, un hypocrite, » et plus loin : « Attribuant partout au prince intrigues, égoïsme, fausse dévotion, caractère

(1) Les détails suivants, puisés dans des documents authentiques, donneront une idée de cette émigration.

Dans un avis de Bois-le-Duc envoyé, au mois d'avril, à la gouvernante, on disait que plus du tiers des habitants de cette ville s'était retiré vers Clèves. (Reg. *Correspondance de Brabant, Limbourg et Malines,* t. IV, fol. 358.)

Le lieutenant de Groningue, Jean de Mepsche, écrivait au comte d'Arenberg, le 5 mai 1567 : « Ung monde des Brabantinoys et Wallons passe par Delfsyl à Empden, pauvres et riches, avec femmes et enfants.» Le comte d'Arenberg lui-même mandait à la duchesse de Parme, le 9 juin : « Madame, m'est venue advertence que quelques-ungz des principaulx rompeurs et saccaigeurs d'églises et perturbateurs du repos publicq, ensemble plusieurs qui ont prins les armes et exercé hostilitez contre le roy, et beaucoup de gens de Brabant, d'Hollande et d'aultres quartiers de par deçà se réfugient journellement à Empden.» (Reg. *Correspondance de Frise, Overyssel,* etc., t. V, fol. 249 et 386.)

Enfin un rapport fait, le 27 juillet 1567, au comte de Boussu par un de ses gens qu'il avait envoyé à Emden, contenait ce qui suit : « La ville d'Emde est tellement remply de fugitifs de par dechà, que mesmes en une maison seule d'ung boulangier, en ay compté jusques au nombre de trente, et sy en vient tous les jours de nouveaulx. » (Reg. *Correspondance de Hollande et Zélande,* t. V, fol. 172.) Note de M. Gachard.

(2) *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, introduction, pp. LXIV-LXXXIX.

(3) *Zwölf Bücher Niederländischer Geschichten* von Dr H. Leo, Halle, 1832 und 1835.

vindicatif, pour couronner cette curieuse biographie, il (le docteur Leo) voit la rétribution divine dans la manière perfide dont celui-ci fut assassiné (1). » Hélas ! oui, tout cela est bien grave, bien douloureux à entendre pour un protestant sincère. Nous doutons fort cependant que M. Groen ait mieux réussi dans ce démêlé historique avec le docteur Leo et ait convaincu plus de lecteurs que dans sa dissidence d'opinion avec M. Gachard sur les agissements du prince dans les scènes mêlées d'intrigues et de violences qui viennent de passer sous nos yeux.

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit des évènements accomplis à Anvers et ailleurs auxquels fut mêlé le prince d'Orange jusqu'à son départ ; il nous reste à exposer ce qui se passa de plus important, à la même date, dans le reste des Pays-Bas. La duchesse s'était hâtée de réunir des forces dans le but avoué de réprimer et de châtier les briseurs d'images, mais plus réellement encore pour assurer entièrement l'autorité royale et le respect dû au culte catholique. Elle se persuadait avec raison que le moyen de refréner les protestants était de leur enlever les villes principales où ils dominaient, en y introduisant, de gré ou de force, des garnisons catholiques et royalistes (2). Ses premiers efforts furent dirigés contre Valen-

(1) Voici les propres paroles du docteur Leo : « In Beziehung auf Oranien kann man in diesem Ende nur eine gerechte Nemesis sehen. Dasz er, der die Niederlande in Unruhe, Verwirrung und unsägliches Unglück gestuezt, keinen ruhigen besonnenen, sondern einen gewaltsamen Tode fand;... ist am Ende Alles so einfache Verfüllung des Spruches : wer Unglück saet, wird Schaden Ernten, dasz Sentimentalität bei diesem Falle am allerwenigsten angebracht ist. » — Il est bon de ne pas oublier que le docteur Leo est protestant.

(2) Les comtes d'Arenberg et de Mégem levèrent dans le pays deux régiments de Bas-Allemands, l'un de cinq enseignes, et l'autre de dix. Trois autres régiments wallons devaient être placés sous le commandement de Gilles de Berlaymont, seigneur de Hierges ; de Jean de Croy, comte du Rœulx, et de Charles de Mansfeld. Des levées d'Allemands

ciennes. Cette place considérable, en communication avec Tournai et Saint-Amand, où les protestants étaient aussi les plus forts, était considérée comme le boulevard de la réforme dans les provinces wallonnes. Le voisinage de la France lui donnait plus d'importance encore. Noircarmes, à qui était confié provisoirement le gouvernement du Hainaut, fut chargé par Marguerite de réduire cette ville puissante. Il commença par proposer aux Valenciennois de cesser l'exercice public de la nouvelle religion et d'établir les prêches au dehors, en des endroits qui leur seraient désignés. Cet accord fut accepté, et Noircarmes, alors au Quesnoy, se rendit lui-même bien accompagné à Valenciennes pour le ratifier. S'étant présenté au moment convenu à l'une des portes de la ville, il n'y trouva ni les magistrats ni les membres du consistoire, considéra l'accord comme rompu et se retira sans rien faire. Sa présence avait d'ailleurs éveillé les méfiances des habitants, et des coups d'arquebuse avaient même été dirigés contre lui. Toutefois avant d'agir, la régente crut devoir envoyer de nouvelles lettres aux habitants, le 21 novembre 1566, pour leur enjoindre de recevoir garnison. Le magistrat, les gentilshommes et les notables auraient voulu se soumettre, mais il fallait l'assentiment du peuple, qui suivait aveuglément l'impulsion des ministres. L'un d'eux, Pellegrin Lagrange, fut appelé au conseil et invité à user de son influence pour décider la commune à obtempérer à la réquisition de la gouvernante. « J'aimerois mieux, répondit-il, que ma langue restât attachée au palais, et devenir muet comme un poisson, que d'ouvrir la bouche pour persuader au peuple chose tant cruelle et déraisonnable. » Sur le refus obstiné des habitants, Marguerite, par une proclamation du 14 décembre, les déclara rebelles au roi, ordonna de saisir

s'effectuaient en même temps sur le Rhin et près de Francfort. Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 47, et *Commentaires* de Bernardino de Mendoça, liv. I, chap. XV. Note de M. Juste.

leurs biens et défendit toute communication avec eux. Cette défense n'arrêta point les réligionnaires, bien décidés à venir au secours de la ville menacée (1).

Pendant que Noircarmes rassemblait à Condé les troupes destinées à former le siège de Valenciennes, des bandes considérables de sectaires, sorties pour la plupart de la West-Flandre, s'avançaient entre Lille et Tournai. Mais, au lieu de marcher directement sur Valenciennes, ces insurgés s'amusèrent longtemps à saccager les couvents et les habitations des catholiques. Ils furent enfin cernés par les troupes royales. Le sire de Rassenghien, gouverneur de Lille, rompit et dispersa, à Waterlos, les bandes enrégimentées qui arrivaient d'Armentières ; Noircarmes, s'étant porté vers Tournai, attaqua, près du bourg de Lannoy, des rassemblements plus nombreux encore, et les mit en pleine déroute. Profitant de ce succès, il entra, le 2 janvier 1567, à midi, au château de Tournai, avec onze enseignes d'infanterie ; le même jour, ses troupes furent reçues dans la ville, après qu'il eut présenté au magistrat des lettres de la duchesse de Parme, qui ordonnaient à la commune de recevoir garnison. Les ministres furent arrêtés avec ceux qui les avaient principalement favorisés ; le peuple dut rendre les armes qui étaient en sa possession, et qui furent portées au château. Cela fait, l'évêque rentra dans la ville, accompagné de deux cents cavaliers, et le service divin fut rétabli (2).

Cependant ni les défaites de Waterlos et de Lannoy, ni la soumission de Tournai n'abattirent d'abord la fierté des habitants de Valenciennes. A de nouvelles sommations ils répondirent qu'ils aimaient mieux mourir sur leurs remparts que de

(1) M. Juste, *Les Pays-Bas sous Philippe II,* t. II, pp. 283-285.

(2) Ibid., pp. 285-286. — M. Juste cite Van Meteren, fol. 47 ; Bor, t. I, fol. 94 et suiv. ; Le Petit, t. II, pp. 130-131 ; Bentivoglio, liv. III ; *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 499 et 503 ; *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. 482 ; *Analectes belgiques,* p. 276 (Lettre de la duchesse de Parme à l'évêque de Liège, du 19 janvier 1567).



trouver le ministre Pellegrin Lagrange et le fils de Herlin : ils furent enfin découverts à Saint-Amand, et les royalistes, maîtres de ce bourg, ayant poussé leurs gens d'armes jusque dans le Cambrésis qui servait de refuge aux proscrits, le nombre des prisonniers s'accrut considérablement (1); Lagrange et Herlin furent ramenés à Valenciennes, trop certains du sort qui les y attendait (2).

La soumission de Valenciennes était un évènement capital. Tout le pays de langue française, d'un bout de la frontière à l'autre, était dès ce moment replacé sous l'autorité du roi, et l'entrée des provinces wallonnes fermée aux huguenots. Marguerite voulut obtenir le même résultat dans les provinces flamandes, en commençant par Maestricht, qui était la porte du pays vers l'Allemagne. Noircarmes reçut l'ordre de se diriger vers cette ville avec vingt et une enseignes et des canons. Les dissidents de Maestricht s'étaient d'abord contentés d'assister aux prêches que présidait à Reckheim et à Ter-Locht un religieux défroqué de Saint-François. Peu à peu ils s'étaient enhardis et rapprochés insensiblement de la ville. Le 9 septembre 1566, un second ministre, venu du Palatinat, prêcha sur le boulevard; les jours suivants, les conventicules se tinrent au cimetière de Saint-Nicolas, puis dans l'église de Saint-Matthias, sans que les religionnaires, dont le nombre augmentait chaque jour, rencontrassent le moindre obstacle. Enhardis de plus en plus par la pusillanimité des catholiques, les sectaires finirent par chasser les prêtres et par s'emparer des églises qui leur convenaient. Vers le 15 décembre, la duchesse et l'évêque de Liège s'étant concertés, envoyèrent des mandataires à la ville insoumise pour l'inviter à rétablir le culte catholique et à

(1) Dépêche de la duchesse de Parme, du 12 avril 1567. *Documents historiques* aux Archives de l'État, t. XII. — Van Meteren, fol. 49. Note de M. Juste.

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 323-325.

recevoir garnison dans l'intérêt de l'ordre; mais le parti dominant fit renvoyer les députés de l'évêque, et refusa même l'entrée de la ville au baron de Liedekerke, principal représentant de la gouvernante des Pays-Bas.

Au reste ce n'était pas Maestricht seul qui donnait l'exemple de la rébellion; les nouvelles doctrines comptaient de nombreux adhérents dans les villes propres de la principauté, et les confédérés avaient des partisans résolus à Maeseyck, à Hasselt et jusque dans la capitale. Parmi ces derniers on remarquait surtout Guillaume de la Marck, seigneur de Lumay et de Seraing, que Marguerite dénonça elle-même à l'évêque. Mais Gérard de Groesbeek, prélat zélé et vigilant, ne restait point inactif. Il mit au ban du pays les habitants de Maeseyck et leur coupa à la fois les vivres et les communications avec le reste de la principauté; lui-même marcha contre Hasselt, où les sectaires, fanatisés par Herman De Struyckere de Zwolle, avaient maltraité les prêtres, dévasté les églises et refusé la garnison qui leur était envoyée. La résistance ne fut pas longue. La ville fit sa soumission, le 13 mars, après que l'évêque eut promis l'oubli du passé, à condition que les prêcheurs et soldats étrangers seraient éloignés et le culte catholique rétabli (1). Mais il fallut la reddition de Valenciennes pour abattre l'orgueil des religionnaires triomphants à Maestricht. Lorsqu'ils virent Noircarmes s'avancer contre leur ville, les habitants ne songèrent qu'à se soustraire aux horreurs d'un siège. Dès le 2 avril, l'éloignement des prédicateurs hérétiques fut résolu de l'avis général des vingt-trois métiers représentant la commune. Leurs députés se rendirent ensuite auprès de la duchesse de Parme et de l'évêque, promettant obéissance et suppliant de les dis-

(1) Ces détails ont été puisés dans la correspondance de Gérard de Groesbeek, évêque de Liége, avec Marguerite de Parme, touchant l'origine et les progrès de la réforme à Maestricht et dans le pays de Liége. *Analectes belgiques,* pp. 174 et suiv. Note du même.

penser de recevoir des gens de guerre dans leur ville. Le prélat acquiesça à leur demande et représenta à la gouvernante que, puisque la soumission de Maestricht était complète, il valait mieux employer ailleurs les forces destinées à réduire la place. Mais la duchesse renvoya les députés, après leur avoir fait dire que les portes qui s'étaient naguère fermées devant ses commissaires devaient s'ouvrir maintenant qu'elle en avait les clefs, et que les habitants de Maestricht n'avaient qu'à se conformer aux ordres qui leur seraient transmis par Noircarmes.

Nous avons vu le prince d'Orange quitter Anvers le 11 avril; le comte d'Hoogstraeten n'était pas d'humeur à y rester longtemps après lui. Il n'avait jamais été en faveur auprès de la duchesse, et récemment encore elle lui avait donné une preuve de sa méfiance en lui retirant le gouvernement de Malines, où elle avait placé un zélé catholique, le seigneur de Sepmeries, son maître d'hôtel (1). Il avait d'ailleurs refusé, comme le prince d'Orange, de prêter le nouveau serment imposé aux gouverneurs et capitaines des bandes d'ordonnances. Il demanda donc, le 6 avril, à Marguerite, en l'informant du prochain départ du prince, l'autorisation pour lui-même de se démettre de sa charge et de retourner en sa maison. La duchesse, après avoir pris l'avis du conseil d'état, l'invita à demeurer encore à Anvers et à employer son influence pour que la ville fût réduite « en l'entière obéissance de Sa Majesté. » Le 12, lorsque déjà les doyens des métiers avaient donné unanimement leur consentement à l'introduction d'une garnison, le comte insista pour avoir son congé : la duchesse lui répondit le 18, et l'engagea elle-même à s'éloigner d'Anvers et à revenir à Bruxelles (2).

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, du 3 janvier 1567. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 500. — Sepmeries était frère du seigneur de Trazegnies. Dans une autre lettre au roi, du 8 février (inédite), la duchesse disait du seigneur de Sepmeries, qu'il était « fort zéleux de la religion catholique et homme de bien. » Note de M. Gachard.

(2) *La défense de messire Antoine de Lalaing,* etc. (Appendice, pp. 130 et suiv.) Citation de M. Juste.

Le comte de Hornes requis, en ses qualités d'amiral et de capitaine d'une des bandes d'ordonnances, de prêter le nouveau serment, avait commencé aussi par élever des objections contre cette exigence. Il finit par céder, et renvoya la formule revêtue de sa signature. Il fit plus : le 12 avril, il vint trouver la gouvernante pour se mettre entièrement à sa disposition. Il lui dit qu'Alonzo de Laloo, de retour d'Espagne, lui avait rapporté que le désir formel du roi était qu'il revînt à la cour pour servir Sa Majesté, en tout ce que la duchesse lui commanderait de sa part. Il ajouta qu'il s'était toujours comporté fidèlement, et s'excusa des paroles trop vives qui avaient pu lui échapper, non par mauvais vouloir, mais dans un moment de passion et de mécontentement. La duchesse dissimula son étonnement, et lui répondit qu'il n'avait qu'à revenir au conseil et à continuer ses services (1).

La soumission d'Anvers coïncidait avec celle de Maestricht et de Bois-le-Duc. Le 13 avril, Noircarmes, malgré les supplications des habitants et les instances de l'évêque de Liège (2), était entré dans Maestricht à la tête de six compagnies du régiment de fantassins wallons de Gilles de Berlaymont, seigneur de Hierges. Il enleva à la ville son artillerie, désarma les habitants et fit pendre sur le marché le principal auteur de la rébellion. Après avoir chargé du commandement de la ville Philippe d'Everstein, colonel d'un régiment de « Hauts Allemands, »

(1) Lettre de la duchesse au roi, du 4 mars, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 515. — Lettres de la même du 23 mars et du 13 avril, dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, pp. 233 et 237.

(2) Leodiensi episcopo videbatur præsidio non magnopere indigere civitatem, turbarum incentoribus jam liberam; aut certam unam alteramve cohortem, si famæ intersit destinata non movere, satis loco futuram. Illum quidem, aiebat, quod ad se pertinet, Trajectensibus præterita condonasse, imo pro eadem venia apud gubernatricem impetranda operam suam spopondisse, tanto libentius, quanto se præter principem, etiam patrem meminerat, et Margaritæ clementiam non ignorabat. Strada, lib. VI.

Noircarmes se dirigea, dès le 18, avec la plus grande partie de ses forces, vers Turnhout, d'où il pouvait à la fois menacer Anvers et Bois-le-Duc. Mais cette dernière vilie venait aussi de se soumettre sans coup férir. Bomberghen (1), qui s'était emparé du commandement, voyant le découragement des habitants, les avait abandonnés; le chancelier de Brabant et le seigneur de Mérode avaient été relâchés, et la commune s'était rendue sans condition. La ville fut bientôt après occupée par quelques enseignes du régiment d'Allemands du comte de Schauembourg.

Le 26 avril, au matin, Pierre Ernest de Mansfeld entra dans Anvers avec seize enseignes d'infanterie wallonne; les soldats avaient « l'arquebuse en main, la mèche sur la serpentine et la balle embouchée, » comme s'ils marchaient au combat. Deux jours après, la duchesse de Parme vint elle-même reprendre possession de cette grande et riche cité. Elle était accompagnée de sa garde et d'un imposant cortège où se faisaient remarquer des chevaliers de la Toison d'or, des gouverneurs de province et des conseillers d'état. Après avoir été complimentée par le bourgmestre, elle se dirigea, à travers les rangs des mousquetaires alignés sur son passage, vers l'église de Notre-Dame, pour y rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Elle descendit ensuite à l'abbaye de Saint-Michel, qui était alors la résidence des souverains à Anvers (2).

La défaite et la fuite de Bréderode complétèrent le triomphe de l'autorité dans nos provinces. Le chef des gueux ne s'était pas contenté de fortifier Vianen; il avait rassemblé autour de cette ville plusieurs milliers de soldats, entretenus au moyen

(1) Antoine de Bomberghen, natif d'Anvers, avait servi sous les drapeaux protestants de Lazare Schwendi et du prince de Condé. Le 16 février, il était entré dans Bois-le-Duc, s'était déclaré capitaine de la ville, avait fait garder la maison où étaient logés les commissaires de la gouvernante, placer l'artillerie sur les remparts et tirer sur les troupes royales.

(2) Strada, lib. VI. — *Annales antverpienses* de Papebroch, t. III, pp. 120-121.

des contributions volontaires que s'imposaient les communautés protestantes. C'était surtout d'Amsterdam, où ses partisans étaient nombreux, que Bréderode tirait ses principales ressources (1). Il s'était d'abord proposé de surprendre Utrecht, mais il fut prévenu par le comte de Mégem qui, le dernier jour de février, entra dans cette ancienne ville épiscopale et la replaça sous l'autorité du roi. Les états d'Utrecht levèrent alors deux compagnies de quatre cents hommes chacune et les établirent avec mille paysans armés à Vreeswyck, vis-à-vis de Vianen, pour tenir cette ville en bride et empêcher les gueux d'étendre leurs courses et de continuer le pillage des églises et des cloîtres de la campagne.

Bréderode, n'ayant pu se rendre maître d'Utrecht, essaya de s'emparer d'Amsterdam. Une grande animosité règnait, en cette ville, entre les catholiques et les réformés. Ceux-ci, informés que les chefs catholiques de la commune faisaient armer quatre à cinq cents hommes, envoyèrent, le 24 février, une députation auprès du bourgmestre Joost Buyk, qui déclara que la chose se faisait par l'ordre de la duchesse de Parme. Cette déclaration fut accueillie par la foule qui stationnait devant la maison au cri de *vivent les gueux !* Les protestants prirent les armes et s'emparèrent d'une des portes et du Pont-Neuf, tandis que les soldats de la commune gardaient l'hôtel de ville. Les religionnaires eurent soin de proclamer bien haut qu'ils n'en voulaient ni aux églises, ni aux cloîtres, ni aux maisons des bourgeois, mais que tout leur dessein était de maintenir l'accord avec le prince d'Orange. Le jour suivant, l'effervescence alla croissant. Un message arriva de Vianen, et l'on annonça que le prince avait informé Bréderode que les armements des chefs de la commune

(1) Un seul particulier, Florent de Roodenburg, lui avait prêté, dit-on, jusqu'à 7,400 florins ; mais, en 1568, redoutant les vengeances des Espagnols, il avala le reçu de Bréderode. Toutefois, ajoute M. Juste, on verra que cet empressement n'était ni général ni persistant.

étaient destinés à opprimer les bourgeois et à ouvrir les portes au comte de Mégem, qui venait mettre garnison à Amsterdam et y faire tomber la tête de cent ou deux cents de ses habitants. Alors on courut aux armes des deux côtés; plus de neuf mille hommes se rassemblèrent au son du tambour, et une lutte fratricide semblait sur le point de s'engager dans les rues et sur les places publiques. Les magistrats s'efforçaient en vain de convaincre la foule qu'elle était dupe d'un malentendu : les calvinistes les repoussèrent et marchèrent menaçants sur l'hôtel de ville. Cependant la crainte d'une lutte sanglante s'empara des plus modérés d'entre eux, et ils proposèrent eux-mêmes une transaction aux magistrats, qui acceptèrent. Une proclamation des chefs de la commune annonça que la levée des troupes était suspendue et qu'aucun changement ne serait apporté au régime intérieur de la cité, jusqu'à décision ultérieure de la duchesse de Parme et du prince d'Orange.

Le 27 février, on apprit que Bréderode lui-même s'était introduit clandestinement dans la ville. Les jours suivants, il y fut rejoint par un assez grand nombre de gentilshommes de la Frise et d'Utrecht, travestis en matelots, en marchands et en paysans. Cette nouvelle consterna les magistrats et irrita au plus haut point la duchesse. Elle enjoignit à Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé, qui se trouvait à Utrecht, de se rendre à Amsterdam, et, après s'être concerté avec le magistrat, d'intimer à Bréderode l'ordre de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures (1). La Torre arriva à Amsterdam le 11 mars. Le lendemain, après une vaine démarche des magistrats, il se rendit lui-même, accompagné de deux échevins, à l'hôtellerie

(1) « Vous vous trouverez vers ledict seigneur de Bréderode, écrivait, le 7 mars, la duchesse à la Torre, et, en termes les plus convenables que trouverez appartenir, luy direz et admonesterez qu'il ayt, deans xxiiij heures, à s'en aller et sortir de ladicte ville, et la laisser en quiétude et repos, pour ne donner plus grand mescontentement à Sa Majesté et à nous. »

où Bréderode était descendu, et là, en présence de sept ou huit gentilshommes, il signifia à leur chef la décision de la régente. Bréderode se mit en colère, se plaignant des procédés dont on usait à son égard, et, tout en continuant de protester de sa fidélité au roi, refusa d'obtempérer à la sommation qui lui était faite, sous prétexte que l'envoyé de la duchesse ne voulait pas lui exhiber sa commission (1). Les calvinistes craignant qu'on n'employât la force contre Bréderode, veillèrent toute la nuit, au nombre de cent, devant son logis.

Un acte tout à fait révolutionnaire vint mettre fin à cette situation. Le 17 mars, dans l'après-midi, quelques gentilshommes attachés à Bréderode entourèrent Jacques de la Torre sur le Dam et le ramenèrent à son hôtellerie, où il fut constitué prisonnier et dépouillé de ses papiers les plus importants. Il resta captif un jour entier, exposé à des menaces de mort, et ne parvint à s'échapper que par la connivence du magistrat. Les calvinistes les plus exaltés ne dissimulaient plus leurs projets, et annonçaient fièrement qu'ils allaient faire Bréderode comte de Hollande. Ils obligèrent le magistrat à soudoyer quatre cents hommes pour la défense de la ville, et exigèrent que Bréderode, révoqué par la régente de sa charge de capitaine d'une des bandes d'ordonnances (2), fût nommé chef et colonel de tous les gens de guerre au service de la commune. Le prince d'Orange, appelé à ratifier ces mesures, consentit à la levée des troupes, mais, quant à la nomination de Bréderode, déclara qu'il s'en expliquerait avec lui-même. Il lui envoya effectivement un de ses gentilshommes avec des instructions secrètes, et,

(1) Il avait été convenu avec le magistrat que l'original des instructions de J. de la Torre ne serait pas communiqué à Bréderode, parce qu'elles recommandaient de recourir au comte de Mégem. La divulgation de cet article aurait pu avoir les plus graves conséquences. Note de M. Juste.

(2) Lettre inédite de la duchesse au roi, du 5 mars, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, p. 434 en note.

dans l'intervalle, ne fit rien pour l'obliger à sortir d'Amsterdam, mais le laissa gagner du temps en engageant des négociations avec la duchesse hésitante devant la perspective des embarras et des dépenses d'une expédition contre une ville puissante et divisée.

Sur ces entrefaites, arrivèrent des ordres du roi qui défendaient toute espèce d'accommodement. La prise de Valenciennes, la soumission d'Anvers, de Maestricht et de Bois-le-Duc avaient d'ailleurs complètement changé la face des choses. Le plus grand abattement commençait à règner dans Amsterdam. Les calvinistes décrétèrent alors un jour de jeûne et de prière, et furent réduits à négocier les conditions de leur retraite avec le magistrat. Il fut convenu qu'avant d'introduire une garnison dans la ville, on leur laisserait le temps nécessaire pour vendre leurs biens et se mettre en sûreté hors du pays. Le magistrat apprit en même temps que Bréderode se montrait également disposé à quitter la ville, si on lui avançait une certaine somme dont il avait besoin. Huit mille florins lui furent comptés par deux notables, qui avaient servi d'intermédiaires à cet arrangement (1). Le 27 avril, à onze heures du soir, le chef des gueux

(1) Hooft raconte que, peu de temps avant le départ de Bréderode, des amis de la liberté, joints à des calvinistes, s'étaient engagés sur l'honneur à prélever le centième de leurs biens (de leurs revenus sans doute) pour acquitter une somme de 11,000 florins dépensés par Bréderode en voyages, armements, etc. A cet effet, il fut décidé que les offrandes seraient reçues dans une espèce de tire-lire à trois serrures. Mais beaucoup oublièrent leur honneur et leur serment. Quand la caisse fut ouverte, on n'y trouva pas plus de 700 florins, qui furent donnés à l'hôtesse de Bréderode en déduction des dépenses faites par ce seigneur. — Le zèle des riches surtout s'était beaucoup attiédi. Il résulte des relations officielles de J. de la Torre que peu de riches fréquentaient Bréderode, de peur qu'il ne leur demandât de l'argent. Il faisait sa compagnie habituelle, selon la Torre, de gens débauchés ou de mince valeur, et les accompagnait dans les jardins où ceux-ci se réunissaient pour tirer à l'arc ou à l'arquebuse; il prenait part à leurs amusements et buvait avec eux au cri de *vivent les gueux!* Note de M. Juste.

s'embarqua avec sa femme, Amélie de Nieuwenaer, et un certain nombre de gentilshommes, qui le suivirent sur deux autres bateaux. Cette flotille se dirigea vers Embden, d'où Bréderode se proposait de gagner Gehmen, au pays de Clèves (1).

Le lendemain, une tentative fut faite contre Amsterdam par les troupes que le chef des gueux avait rassemblées. Des détachements, conduits par Thierri et Ghysbert de Batenbourg, se présentèrent tambour battant aux portes de la ville. Mais aussitôt la bourgeoisie prit les armes, et les protestants, tenant la parole donnée, se joignirent aux catholiques pour empêcher les soldats de leur pays de pénétrer dans l'intérieur de la cité. Ne se sentant pas soutenus et craignant d'être assaillis par les troupes du comte de Mégem, qui les serrait de près, ils se hâtèrent de passer l'Y, échappèrent à la poursuite des royalistes, franchirent la Weluwe et la Betuwe et parvinrent enfin au delà du Rhin, où ils déchirèrent leurs drapeaux et se dispersèrent. Leurs chefs furent moins heureux. Ces derniers, avec une centaine de leurs compagnons, avaient quitté leurs gens dans le Waaterlandt et se proposaient de gagner la Frise en passant le Zuyderzée sur un navire chargé des dépouilles des églises et des couvents. Mais ils furent trahis par leur pilote, accostés par un vaisseau royaliste et obligés de se rendre à Ernst Mulart, l'un des lieutenants du comte d'Arenberg. Parmi les prisonniers

(1) P. C. Hooft, *Nederlandsche Historie* (édition de 1642, in-fol.), pp. 123 et suiv. — Bor, tome I, fol. 119; — Van Meteren, liv. II; — *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 61. — Les lettres de J. de la Torre sur son séjour à Amsterdam sont insérées dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne,* t. II, pp. 439 et suiv. Id. — Le 26 mai, le baron de Montigny écrivait au comte de Hornes : « Et dit-on que le seigneur de Bréderode est allé avecque sa femme vers Brême ou Hambourg. Voilà que c'est de suivre mauvais conseil. Souvenez-vous si j'ay esté profète. Il m'en desplait pour luy et plus pour madame sa femme, qui est une vertueuse dame; mais certes de luy j'ay tousjours douté d'ugne mauvaise fin, pour la vye qu'il menoit. » *Archives,* etc., endroit cité.

se trouvaient les deux frères de Batenbourg, Pierre d'Andelot, Wingle et Maximilien de Blois, ainsi que trois nobles frisons, Suert Beyma, Herman Galasma et Guillaume de Bouwema. Ces huit gentilshommes, après avoir été d'abord enfermés dans la forteresse de Harlingen, furent transférés au château de Vilvorde pour y être, avant leur condamnation, interrogés sur les menées des confédérés; leurs compagnons furent mis à mort, en divers lieux, par le commandement de la régente (1).

Le comte de Mégem n'avait laissé à Vreeswyck que des paysans armés et une compagnie des états d'Utrecht, sous le commandement d'Étienne De Witt. Trois compagnies restées comme garnison à Vianen entreprirent de passer La Leck, de s'emparer du fort de Vreeswyck et de faire ainsi une diversion avantageuse à leurs partisans. Cette sortie, qui devait s'exécuter le 2 mai, avait été confiée aux capitaines Albert Uchtenbroeck, Nicolas de Nivelt et Jean de Renesse. Mais Étienne De Witt, instruit de leur dessein, repoussa vigoureusement les assaillants : les uns demeurèrent sur la place, les autres furent faits prisonniers. Parmi ceux-ci était Jean de Renesse : il fut conduit au château de Vredembourg et décapité l'année suivante. Le 5 mai, le duc Éric de Brunswick entra lui-même dans Vianen, qu'il traita en place conquise et dont il renversa les remparts (2). Le 9 mai, des soldats de l'armée de Noircarmes entrèrent dans la ville d'Amsterdam vaincue. La soumission des dix-sept provinces fut complète lorsque Groningue eut égalemeni consenti, le 6 juin, à recevoir dans ses murs les troupes royales et catholiques. Dès le lendemain, Maximilien de Hennin, comte de Boussu, fut nommé gouverneur provisoire de la Hollande (3).

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, écrite d'Anvers, le 8 mai 1567, avec les notes de M. Gachard, dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 533.

(2) Van Meteren, liv. II; — Van Loon, t. I, pp. 95-96. Citation de M. Juste.

(3) Bor, t. I, fol. 103 v°; — Hooft, pp. 137-138. Citation de M. Juste.

Un succès éclatant avait ainsi couronné les efforts de la duchesse de Parme. Peines, travaux, difficultés de toute nature, rien ne l'avait rebutée. Les lenteurs extrêmes, les longues irrésolutions de Philippe II ajoutaient à ses alarmes; au mois de mars, elle se plaignait d'être, depuis cinquante-sept jours, sans lettres du roi (1). Résolue cependant de ne point laisser à d'autres le soin de restaurer l'autorité du souverain, elle ne cessa de montrer, au milieu de tant de complications et de dangers, une activité et une persévérance rares. Elle se levait souvent avant le jour, et, le plus souvent, tenait conseil matin et soir; le reste de la journée et une partie de la nuit, elle les consacrait à donner des audiences, à lire les lettres et les avis qui lui arrivaient de toutes parts et à arrêter les réponses qu'il fallait y faire. L'annonce officielle de l'arrivée du duc d'Albe ne pouvait lui être agréable, soit, comme le dit M. Juste, dont nous reproduisons le récit, qu'elle vît un compétiteur dans le dur capitaine, soit que, s'identifiant avec le pays où elle avait vu le jour, elle redoutât les conséquences d'une politique exclusivement inspirée par le ressentiment des Espagnols (2).

(1) Elle envoya successivement en Espagne deux de ses officiers, Alonzo Lopez Gallo et Gaspard de Robles, seigneur de Billy, pour éclairer le roi sur la situation des Pays-Bas, l'entretenir de ses affaires personnelles et presser les résolutions du monarque. Note de M. Juste.

(2) La duchesse écrivait au roi le 1r février : « Quant à ce que V. M. m'écrit sur la résolution qu'elle a prise d'envoyer ici le duc d'Albe, avec la charge de rassembler l'armée, et préparer les choses nécessaires pour la venue de V. M., je ne sais que dire, tenant pour certain que V. M., avec sa très grande prudence, et la longue expérience qu'elle a des affaires de ces pays, n'aura pris cette résolution qu'après avoir mûrement considéré tous les inconvénients qui en peuvent résulter, et prévu les moyens d'y pourvoir, conformément au service de Dieu et de V. M. Touchant la correspondance que V. M. me commande d'avoir avec ledit duc, je ne manquerai pas de l'entretenir, en tant que je le jugerai convenable au service de V. M, et à la conservation de mon autorité, comme sa représentante; bien assurée que V. M. ne voudra pas m'enlever le pouvoir que j'exerce, pour le donner à d'autres, puisque cela ne serait pas juste, et que cela aurait d'ailleurs de fâ-

Après la soumission de Valenciennes et le départ du prince d'Orange, elle chercha plus particulièrement à persuader à Philippe II qu'elle n'avait plus besoin d'aide pour relever l'autorité royale dans les Pays-Bas. Contrariée, fatiguée, mécontente, Marguerite écrivait au roi le 11 avril : « Votre Majesté a peu de souci non seulement de ma satisfaction et consolation, mais encore de ma réputation propre, à laquelle, tenant ici le lieu que j'occupe, sans parler d'autres motifs, je dois attacher beaucoup d'importance. Par les restrictions extraordinaires que Votre Majesté a mises à mon autorité, elle m'a enlevé tout pouvoir, et m'a privé des moyens d'achever l'entier rétablissement des affaires de ce pays. A présent qu'elle voit ces affaires en bon état, elle en veut donner l'honneur à d'autres, tandis que moi seule j'ai eu les fatigues et les dangers. J'ai donc pris la résolution, avant de consumer ici ce qui me reste d'existence, comme j'y ai perdu la santé, de me retirer pour mener une vie plus tranquille au service de Dieu, bien que je ne puisse le faire avec mon mari, à cause de la mauvaise intelligence qui règne entre nous, comme Votre Majesté le sait, laquelle a procédé uniquement de ce que j'ai voulu, par dessus toutes choses, servir et contenter Votre Majesté (1). »

cheuses conséquences pour son service. (Quanto a quello che V. M. mi scrive sopra la resolutione che aveva preso di mandare qui il duca d'Alva, per preparare l'exercito et cose necessarie per la sua venuta, non so che dire, tenendo per certo che V. M. con sua grandissima prudentia, et con la molta experientia che ha de le cose di questi paesi, haverà fatto la tale resolutione, dopo d'avere maturamente considerato tutti li inconvenienti che di ciò potriano resultare, et trovato il remedio a essi, che conviene al servitio di Dio et di V. M.; et tocante a la correspondentia che V. M. mi comanda che io tenga con detto duca, non mancarò di tenerla in quanto judicarò che convenghi al servitio di V. M., et a la conservatione de la mia autorità, come sua ministra, tenendo per certo che V. M. non vorrà desautorizarmi, per autorizare altri, poì che questo non è giusto, ne manco saria servitio suo, se non gran danno et inconveniente per tutti li negotii). » *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 505.

(1) Vostra Maestà ha poco cura non solo della mia satisfatione et consolatione, ma anco della mia riputatione, laquale, essendoli io quella serva che li sono (quando altro non vi fusse), devo stimare

Nous la voyons revenir à la charge le 3 mai, et se plaindre avec une nouvelle amertume que « le roi lui ait lié les mains, comme il l'a fait, en ne voulant pas que, sans son ordre, elle puisse pardonner, ni composer sur aucunes choses. Elle en est plus peinée, dit-elle, à cause du préjudice qu'en reçoit le service de Sa Majesté, qu'à raison du tort et de l'indignité même qui en résultent pour elle, eu égard à la place qu'elle occupe et au dévouement qu'elle professe pour le roi (1). » La duchesse ajoutait qu'elle n'était venue que pour deux ans dans les Pays-Bas, et que cependant elle entrait dans la huitième année d'une si laborieuse administration. Toutes ces doléances lui étaient visiblement inspirées par la répugnance qu'elle éprouvait de partager avec le duc d'Albe une autorité, qu'elle croyait à bon droit avoir sauvée.

Cependant les sectaires, se voyant les plus faibles, faisaient appel *à la clémence et à la douceur infinies* du roi, et protestaient hautement de leur soumission et de leurs intentions pacifiques. Ils ne pensaient point, disaient-ils, à se révolter contre leur

molto, et che Vostra Maestà, con le ristritioni estraordinarie che ella mi ha fatto, mi ha levato non solo l'autorità, ma anco il modo di poter finir di asseltare intieramente tutte le cose di quì, et che, adesso che le vede in così buoni termini, vole dare l'honore ad altri, et che a me sola ha voluto dare li pericoli et travagli. Mi sono risoluta, prima de finire di perdere la vita mia quì, come ho fatto la sanità, di ritirarmi a vivere quel poco che mi resta in vita più quiete, in servitio di Dio; et se bene non potrò far questo insieme con mio marito, per esser intra lui et me la mala intelligentia che Vostra Maestà sa, la quale solamente è proceduta da voler io sopra tutte le altre cose attendere a servire et a contentare Vostra Maestà. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 523.

(1) Havendomi Vostra Maestà legato le mani tanto strette, come ha fatto, non volendo che senza suo ordine possa perdonare o componere cose nessune, il che osservarò per fino a tanto che Vostra Maestà non comandi altro, con tutto che di ciò ne segua assai disservitio a Vostra Maestà, et danno alli negotii, per le occasioni che si perdono in molte cose; del che mi rincresce più assai, per il servitio di Vostra Maestà, che per il agravio et indignità in che mi fa cascare, havendo quì il loco che ho, et essendoli quella serva che li sono. Ibid., pp. 531-532.

prince naturel ; ils voulaient au contraire lui être à jamais très humbles sujets et serviteurs ; ils le priaient seulement de leur octroyer l'exercice public de leur religion sans laquelle ils croyaient ne pouvoir être sauvés ; et prenant Dieu en témoin sur leurs consciences, ils promettaient de lui *rendre toute obéissance et fidélité, et de consacrer leurs corps et leurs biens à son très humble service* (1). En même temps, ils invoquaient l'intercession de « tous autres rois, princes et peuples étrangers. »

Mais, remarque M. Juste, cette tardive apologie ne pouvait avoir aucun résultat. Plus vaine encore et plus stérile fut l'intervention également tardive des princes protestants de la Haute Allemagne en faveur des adhérents à la Confession d'Augsbourg dans les Pays-Bas. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg, les marquis Georges Frédéric de Brandebourg et Charles de Bade, le duc de Wurtemberg et le landgrave de Hesse, se rendant aux sollicitations de Louis de Nassau, s'étaient enfin décidés à envoyer des ambassadeurs à la cour de Bruxelles. La duchesse, apprenant leur arrivée, leur députa Scharenberger, secrétaire d'état pour les affaires d'Allemagne, chargé de les prier de ne pas pousser jusqu'à Anvers, mais de lui faire connaître l'objet de leur mission. Toutefois, sur la réclamation des ambassadeurs, on leur permit de se rendre auprès de la gouvernante. Le 19 mai, ils arrivèrent à Anvers, et reçurent une généreuse hospitalité des chefs de la commune, mais toutes leurs démarches furent minutieusement surveillées.

Le 20, ils furent reçus par la duchesse, qui avait à ses côtés le duc d'Arschot, les comtes d'Egmont et de Mansfeld, le président Viglius, le baron de Berlaymont, le conseiller Philibert de Bruxelles et le secrétaire Scharenberger. L'un des ambassadeurs lut en allemand une longue requête par laquelle les princes protestants demandaient que la confession d'Augsbourg

(1) *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas, touchant le fait de la religion,* etc., pp. 139-140. Citation de M. Juste.

fût librement reçue dans la Basse Allemagne, ou du moins que l'on y tolérât ceux qui la professaient. Marguerite, qui avait eu beaucoup de peine à réprimer son impatience pendant cette lecture, fit retirer les ambassadeurs pour délibérer sur leur demande. Elle était d'avis tout d'abord de les congédier sans leur donner aucune réponse, mais, après avoir réfléchi, elle consentit à leur faire remettre pour Scharenberger une note où perçait son indignation. Elle s'étonnait, disait-elle, de l'écrit qu'ils lui avaient présenté, de la part de leurs patrons et seigneurs. Ceux-ci n'étaient pas bien informés de ce qui s'était passé aux Pays-Bas; ils avaient accordé une confiance imméritée aux inventions des rebelles et des perturbateurs de la paix publique. Le roi et elle-même avaient rempli un devoir impérieux, et nul des princes qui lui avaient fait parvenir ces remontrances inutiles n'aurait souffert dans ses propres états tant d'insolence et une rébellion aussi ouverte. Les ambassadeurs, après quelques observations auxquelles Marguerite ne crut pas devoir faire une autre réponse, se retirèrent sans dissimuler leur mécontentement. Toutefois il faut faire une exception pour l'ambassadeur de l'électeur de Saxe, qui avait déclaré secrètement à la gouvernante n'avoir été envoyé par son maître qu'à la sollicitation des autres, et qu'au fond ce prince était l'ami de la maison d'Autriche. L'électeur avait en effet écrit, le 29 mars, à l'empereur Maximilien II qu'en intercédant pour les Pays-Bas, il ne prétendait nullement encourager la révolte. Les ambassadeurs, avant de quitter nos provinces, avaient supplié les comtes d'Egmont et Mansfeld d'employer leur influence en faveur des barons de Batenbourg, qui avaient été pris sur le Zuyderzée, mais les grands seigneurs qui entouraient la régente se gardaient bien de montrer, en ce moment, quelque sympathie aux vaincus. Le comte de Königstein, ambassadeur de Maximilien, donnant un souper aux députés des princes allemands, avait cru devoir inviter Egmond, Mansfeld, Berlaymont, avec l'archevêque de Co-

logne, que la gouvernante avait appelé à Anvers pour réconcilier les églises profanées par les sectaires. Aucun n'osa répondre à l'invitation du représentant de l'empereur, de peur de s'y rencontrer avec les députés des princes protestants. Ceux-ci partirent d'Anvers le 22 mai, ayant complètement échoué dans une tentative maladroite et intempestive (1).

(1) Strada, lib. VI; — *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 538. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 93-97 : on y lit un long rapport en allemand des ambassadeurs à leurs maîtres, relatant les particularités de leur séjour dans les Pays-Bas. Dans le *Supplément aux Archives,* p. 59, se trouve la lettre de l'électeur de Saxe à l'empereur.

M. Groen, endroit cité, s'exprime ainsi : « Telle fut l'issue d'une mission tardive et qui ne fait pas grand honneur aux princes qui y prirent part. Viglius semble trouver qu'on les avait traités avec assez de ménagement : « Visum nobis hic fuit non ingredi cum illis ullam disputationem, licet eorum impudentia merebatur ut pro qualitate negotii illis de eodem atramento responderetur. » *Ep. ad Hopperum*, p. 427. »

Nous transcrivons le récit de Strada : « Quæ (ordinandam rempublicam et Belgii administrationem) dum curat impense gubernatrix, audit adventare legatos a Saxone et Brandeburgico septemviris imperii, a Witembergensi duce, a marchione Badensi atque ab Hassiæ dynasta; a quibus supremam nempe opem imploraverat hæresis male in Belgio accepta et fugitiva. Gubernatrix rata id quod res erat, illico Scarembergium a Germaniæ secretis obviam mittit, qui legatos oret ne ultra tendant, illorum adventum nec civitati adhuc tumultuanti, nec gubernatrici in eam curam intendenti tempestivum esse; satius interim fore, si legationis capita cum ipso conferant, opportunius deinde redituri; sed illi negantes ex dignitate principum suorum id esse, admissi sunt, additique eis aulici ac prætoriani milites, per speciem honoris, custodes exploratoresque. Postero die, frequenti senatu audiuntur : unusque illorum, post solemnia verborum officia, libellum germanice scriptum legit, cujus sententia, quamvis fuse odioseque pertractata, hæc demum erat : professionem augustanam, evangelio consentaneam, etiam supra religionem catholicorum, in inferiori Germania libere complectendam esse, edictis certe suppliciisque non vetandam. Proinde a superioris Germaniæ principibus orari gubernatricem ne populos cetera innoxios divexari hoc nomine, Hispanicæque censuræ minis ac pœnarum immanitate plecti patiatur. Hæc omnium qui aderant indignatione fatus, libellum tradidit gubernatrici : quæ, amotis legatis, ea

Le 24 mai, la duchesse avait publié une ordonnance qui, tout en formulant des pénalités sévères contre les sectaires, introduisait cependant des modifications et des mitigations de peines dans les dispositions des anciens édits. Le roi lui fit connaître, dans une lettre secrète du 29 juin, la fâcheuse impression que cet acte avait produite sur lui : « Quoique, dit-il, dans sa dépêche en français, il lui donne connaissance de ses intentions sur l'édit qui, par les ordres de la duchesse, doit avoir été publié à Anvers, il veut lui exprimer, dans cette lettre à part, la peine et le mécontentement qu'il a éprouvés de ce que l'on a fait une chose si illicite, si indécente, et si contraire à la religion. Rien, en cette vie, ajoute-t-il, ne saurait l'offenser et le chagriner plus qu'un outrage quelconque, fût-il le plus léger, à Dieu et à l'autorité de son Église catholique romaine. Il la charge donc très expressément. si l'édit en question n'était pas publié, de n'y pas donner suite ; et s'il l'était, de le révoquer (1). »

de re in senatu deliberans (ut erat acriter offensa) remittendos absque responsione sentiebat; civilius tamen visum si Scarembergius in hæc verba responderet : quæ legati de religione præmiserant, responso indigna esse; quæ pro excusanda rebellium impiorumque contumacia disseruerint, ostendere Germanos principes minus fidei habuisse litteris Hispaniarum regis ac Belgii gubernatricis quam seditiosorum hominum querimoniis : contra quos et eversa expilataque templa, et illata vis magistratibus, et excitati ad arma populi, magnam scilicet innocentiam contestentur. Proinde gubernatricis nomine illos, a quibus missi erant, admonerent ut regnorum curam suorum regi permitterent, neve per ea turbulentorum patrocinia turbas in alienis provinciis foverent. Ad ea subjicientibus legatis se tantummodo orandum venisse pro sociis augustanæ confessionis, qui culpa vacui habebantur, nihil ultra responsum. Quartoque, ex quo venerant, die rediere, non dissimulata offensione, præter Saxoniæ legatum, qui, clam ceteris, indicavit gubernatrici septemvirum suum aliorum suasu iniisse eam legationem, se enim austriaco regi addictum et esse, et haberi velle. »

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. I, pp. 550-552. — L'édit du 24 mai statuait 1° que seraient punis du dernier supplice, par la hart, outre la confiscation de tous leurs biens, les prêcheurs, dogmatiseurs, ministres et séducteurs du peuple, ceux qui prêteraient sciemment leurs maisons, jardins et autres lieux à eux appartenants, pour y tenir

Malgré les contrariétés qu'elle éprouvait, Marguerite continuait à se montrer pleine de vigilance et à déployer une grande

des conventicules ou assemblées illicites; que les *réceptateurs,* et ceux qui favoriseraient et soutiendraient lesdits prêcheurs, dogmatiseurs et séducteurs, s'ils étaient trouvés coutumiers de le faire, et si avec ce ils étaient hérétiques pertinaces, seraient également punis du dernier supplice et de la confiscation de leurs biens; et que, quant à ceux qui se trouveraient en aucuns conventicules ou assemblées illicites, ils seraient punis et corrigés arbitrairement, selon les circonstances; 2° que ceux qui s'ingéreraient de piller, détruire, saccager, brûler ou faire violence à aucunes églises, cloîtres, monastères, chapelles ou autres lieux pieux, ou d'y donner assistance directement ou indirectement, ou de rompre autels, briser reliquaires des saints, croix ou images, ou de fouler aux pieds les saints sacrements de l'Église, seraient de même punis du dernier supplice et de la confiscation de leurs biens; 3° que ceux qui useraient des nouveaux exercices de religion introduits par lesdits ministres, prédicants et sectaires, seraient punis du dernier supplice, par la hart ou l'épée, à la discrétion des juges, et avec confiscation de leurs biens; 4° que les enfants nouveau-nés, immédiatement après leur naissance, devraient être portés publiquement aux églises paroissiales, pour y être baptisés, à peine contre les pères et mères de très griève et très rigoureuse correction, et, s'ils les faisaient baptiser d'une autre manière, du dernier supplice contre eux et contre le baptisant, outre la confiscation de leurs biens; 5° que nul, quel qu'il fût, ne pourrait tenir école privée ou publique, sans préalablement avoir été interrogé et examiné par l'écolâtre et deux députés du magistrat, qui s'assureraient de sa foi et religion, et entre les mains desquels il prêterait serment de n'enseigner quelque livre ou doctrine réprouvée par l'Église catholique; et si après il était convaincu d'avoir enseigné à ses écoliers des erreurs ou de fausses doctrines, il serait puni du dernier supplice et de la confiscation de ses biens; 6° que les imprimeurs et vendeurs de livres, écrits, chansons, portraits, figures, peintures et papiers hérétiques, contenant blasphèmes et *irrisions* contre Dieu, l'Église et le roi, seraient punis des mêmes peines, au cas qu'ils fussent coutumiers de le faire, et les acheteurs de pareils livres, etc., châtiés arbitrairement; 7° que tous ceux qui avaient été ou seraient chefs des consistoires, et avaient été chefs et auteurs des tumultes passés seraient tenus pour criminels de lèse-majesté, et punis du dernier supplice par l'épée, avec confiscation de leurs biens; 8° que ceux qui lèveraient et collecteraient deniers sur les sujets du roi, sans son autorisation, seraient punis arbitrairement, selon l'exigence des cas, et, si cette levée avait lieu contre le roi, ou pour payer des gens de guerre, que les collecteurs et les contribuants

énergie. Le 12 juin, elle avait prescrit au grand conseil de Malines d'exclure du bénéfice de tous privilèges les fauteurs ou complices des séditions passées et particulièrement ceux qui avaient pris part au saccagement des couvents et des églises; ces derniers devaient être jugés conformément aux placards et condamnés comme sacrilèges et coupables de lèse-majesté divine et humaine (1). Des exécutions assez nombreuses eurent lieu par ordre des magistrats, stimulés par ses instructions et par son exemple (2). C'est alors que furent mis à mort les chefs de la rébellion de Valenciennes. Les deux Herlin et Jean Mahieu

seraient mis au dernier supplice, comme rebelles et séditieux, et leurs biens confisqués; 9° que les mêmes peines seraient décernées contre tous ceux qui feraient assemblées illicites, ou à mauvaise fin, pour troubler la religion ou l'état; 10° que tous vagabonds, apostats, bannis et fugitifs qui s'étaient retirés à Anvers, devraient en sortir dans les vingt-quatre heures, à peine de fustigation et bannissement; 10° que les bannis pour le fait de la religion ne seraient dorénavant plus reçus en cette ville, ni en aucun autre lieu des Pays-Bas; que ceux qui cèleraient leur bannissement, s'ils étaient découverts, seraient châtiés selon leur dit bannissement, à moins que le margrave et le magistrat ne crussent devoir modérer celui-ci; que toutes personnes non bannies qui viendraient s'établir dans la ville, devraient produire une attestation de bonne vie et mœurs, délivrée par le curé et le magistrat du lieu qu'elles auraient quitté; 11° enfin que quiconque commettrait désordre ou scandale en matière de religion, injurierait de fait ou par paroles les catholiques, prêtres, religieux ou autres gens d'église, ou mettrait obstacle à l'exercice de l'ancienne religion, serait puni, si le scandale était énorme, du dernier supplice et de la confiscation des biens, et, s'il était moindre, de correction arbitraire, selon l'exigence des cas.

L'édit du 24 mai fut révoqué par un autre édit, du 23 juillet. (Archives du royaume, *papiers d'état.*) Note de M. Gachard.

(1) « Avons mandé (à ceux de la loy d'Amstelredamme) de procéder contre lesdicts prisonniers comme contre sacrilèges et *reos lesæ majestatis divinæ et humanæ,* auquel cas tous privilèges viennent à cesser; aussy que telles causes ne se debviont traicter, sinon sommièrement, leur commandant reigler selon ce et ensuyvant les placcarts de Sa Majesté. » *Correspondance de Philippe II,* t. II, Appendice, p. 633.

(2) Voir, sur ces exécutions, Van Meteren, fol. 49 v°. — Il faut toutefois n'accepter qu'avec réserve les chiffres indiqués par cet historien. Note de M. Juste.

furent décapités ; Pellegrin La Grange et Guy de Bray attachés au gibet. D'autres exécutions furent faites à Tournai et à Saint-Amand, où un ministre calviniste fut pendu avec plusieurs de ses adhérents (1). Douze gueux, arrêtés à Bruxelles, furent également pendus dans le champ du Tournoi *(Terneyvelt)*, près du hameau nommé les *Maisons Neuves* (commune d'Evere); parmi les suppliciés se trouvait Jean Denys, le chef des iconoclastes d'Anvers (2).

Le 20 juin, la duchesse reçut des instructions du roi, qui lui furent apportées par Gaspard de Robles, gouverneur de Philippeville, envoyé par elle auprès du monarque. « Il a entendu ce que ce messager lui a dit, de la part de la duchesse, au sujet de la ville d'Ypres, qui s'est montrée la plus rebelle, la plus désobéissante, et dans laquelle se sont commises le plus d'insolences et d'irrévérences ; il a réfléchi à la proposition de sa sœur, de châtier cette ville d'une manière si rigoureuse qu'elle serve d'exemple à toutes les autres. Il veut qu'en ce qui touche la religion et le culte divin, la duchesse y fasse observer ce que prescrit l'Église romaine, et ce qui s'y observait, quand on vivait le plus catholiquement; que les églises soient restaurées aux frais de ceux qui les ont endommagées ; enfin, pour les assujettir et châtier comme ils le méritent, qu'on retire à la ville tous ses privilèges, se réservant, à son arrivée aux Pays-Bas, d'y mettre l'ordre convenable. — A Valenciennes, il faudra construire un château dont la duchesse tâchera de faire supporter la dépense par les habitants, et la ville devra également être dépouillée de tous ses privilèges. — A Tournai, on retirera des mains des habitants toutes les armes offensives et défensives. — Le roi approuve que la duchesse fasse construire un grand château à Anvers, en tout ou en partie aux frais des habitants, en ôtant de même à la ville ses privilèges. — Il faudra enfin

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 547.
(2) Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 72.

construire des châteaux à Flessingue, à Amsterdam et à Maestricht, si, quant à cette dernière ville, l'évêque de Liége y consent. — A son arrivée, il prononcera sur le châtiment à infliger à Amsterdam. » — Dans un post-scriptum, le roi dit « qu'il lui semble que les armes ne doivent pas être retirées des mains des habitants à Tournai seulement, mais aussi de ceux des autres villes les plus mauvaises *(mas dañadas)* (1), et surtout de celle d'Utrecht; cependant il laisse ce point à la décision de la duchesse. — Il dit encore que, si elle craignait que dépouiller les villes de leurs priviléges donnât lieu à quelque inconvénient, elle pourrait attendre, pour le faire, l'arrivée du duc d'Albe (2);

(1) A une circulaire de la gouvernante du 3 juillet 1567, est jointe une feuille contenant l'indication des *bonnes* et des *mauvaises* villes. On nous saura gré de reproduire ici, d'après M. Gachard, ce curieux document :

Brabant. *Bonnes villes :* Louvain, Bruxelles. — *Mauvaises :* Bois-le-Duc, Lierre, Maestricht, Limbourg.

Flandre. *Bonnes villes :* Courtrai, Furnes, Termonde, Alost. — *Mauvaises :* Gand, Bruges, Ypres, Audenarde, Bailleul, Cassel.

Artois. *Bonnes villes :* Arras, Saint-Omer, Aire, Béthune.

Hainaut. *Bonnes villes :* Mons, Ath. — *Mauvaises :* Valenciennes. Tournai.

Lille. *Bonnes villes :* Lille, Douai, Orchies.

Namur. *Bonne ville :* Namur.

Luxembourg. *Bonnes villes :* Luxembourg, Thionville.

Hollande. *Mauvaises villes :* Amsterdam, Delft, Utrecht, Leyde, la Brielle. — *Bonnes :* Dordrecht, Harlem, Gouda, Rotterdam, Enckhuizen.

Zélande. *Bonnes villes :* Ziericsee, Flessingue. — *Mauvaise* : Middelbourg.

Gueldre. *Mauvaises villes :* Nimègue, Ruremonde, Venloo, Bommel.— *Bonnes :* Arnhem, Zutphen.

Overyssel. *Bonnes villes :* Campen, Zwoll. — *Mauvaise :* Deventer.

Frise. *Mauvaise ville :* Leeuwaarden.

Groningue. *Mauvaise ville :* Groningue.

Malines. *Mauvaise ville :* Malines.

On remarque, dit M. Gachard, qu'Anvers ne figure pas sur cette liste; mais comme la gouvernante y était à cette époque, il est probable qu'elle fit notifier au magistrat d'une autre manière le contenu de sa lettre. *Correspondance de Philippe II*, t. II, Appendice, p. 634.

(2) Le roi avait chargé le cardinal de Espinosa, président du conseil

toutefois il serait mieux qu'elle le fît auparavant, si elle le pouvait (1). »

Gaspard de Robles apportait aussi une lettre autographe de Philippe II, que le roi adressait à sa sœur pour la rassurer sur ses dispositions et lui faire retirer l'offre de sa démission. Voici l'analyse de cette lettre, telle qu'elle nous est donnée par M. Gachard : « Le roi a vu avec beaucoup de peine le mécontentement que la duchesse lui témoigne. — Il s'étonne qu'elle ait pu lui écrire avec tant de passion et d'une manière si résolue. — Il ne comprend pas qu'elle songe à se démettre du gouvernement dans la situation où sont les affaires. — N'espérât-elle de retirer de toutes les peines qu'elle s'est données d'autre récompense que la gloire d'avoir rétabli dans leur état ancien la religion et le service de Dieu, elle devrait encore être obligée au roi de ce qu'il lui en a fourni l'occasion. Mais elle doit bien croire aussi que lui, qui l'aime comme sa sœur, n'oubliera pas les intérêts de cette sœur, et que plus il différera de lui donner à cet égard des preuves de son attachement et de son estime, plus la démonstration qu'il en fera sera signalée.— Il la prie donc de se persuader que non seulement il est bien éloigné de lui ôter quelque chose du pouvoir dont elle jouit, mais qu'il veut au contraire lui en donner un plus grand que jamais, et ne pas souffrir que personne aille lui enlever le fruit des travaux auxquels elle s'est livrée. — S'il n'a pas encore pris

de Castille, Ruy Gomez et le comte de Feria d'examiner s'il serait bien que les privilèges fussent dès maintenant ôtés aux villes des Pays-Bas, ou s'il était préférable d'attendre, pour le faire, l'arrivée du duc d'Albe. Le résultat de leurs conférences fut soumis au roi par Antonio Perez, le 25 mai 1567. Les trois ministres se prononçaient contre le dernier parti, parce que déjà la duchesse de Parme avait conçu beaucoup d'ombrage et de mécontentement de l'envoi du duc d'Albe; que cela la décréditerait trop; que les grands services qu'elle avait rendus au pays méritaient que le roi lui fît tout l'honneur et lui donnât toute l'autorité possible. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 540. Note de M. Juste.

(1) Ibid., pp. 541-542.

de résolution sur les affaires particulières de la duchesse, c'est qu'il désirerait adopter un parti qui convînt à tous deux. Il est bien certain que, lorsqu'ils se verront (ce qui, moyennant la grâce de Dieu, ne tardera pas), elle sera satisfaite de la volonté qu'il a réellement de lui complaire, et se convaincra du peu de raison qu'elle a de se plaindre de lui (1). »

Cette lettre ne produisit point l'effet qu'en attendait le roi. Marguerite, plus mécontente que jamais, finit par déchirer tous les voiles, et répondit à son frère, le 12 juillet, avec une franchise complète, quoique respectueuse et mêlée de sentiments affectueux. M. Gachard analyse ainsi sa réponse : « Elle croit devoir franchement représenter au roi les funestes conséquences que peut avoir l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas. Il est si odieux, dit-elle, qu'il suffirait à y faire haïr toute la nation espagnole. Elle ne se serait jamais imaginé que le roi eût pris la résolution de l'y envoyer, sans la consulter. — Ce que le roi lui commande par les lettres dont Robbles a été porteur, la met dans une grande peine. Casser les privilèges, faire remplir les charges de magistrature par des officiers du roi, construire des châteaux, confisquer les biens, lever les impôts sans le consentement des états, ne pardonner à aucun de ceux qui ont fait mal, licencier en même temps les troupes qu'elle a levées, tous ces points lui paraissent d'une exécution extrêmement difficile.— Elle se plaint du peu de confiance que lui témoigne le roi. — Le duc d'Albe ayant marqué le désir que le comte de Mansfeld se trouvât à son passage dans le Luxembourg, elle lui a représenté le besoin qu'elle a de l'assistance de ce seigneur, d'autant plus que le président Viglius est absent depuis douze jours pour ses affaires particulières. — Elle a envoyé le comte de Mégem en Zélande pour y attendre la venue du roi. — Si elle n'avait reçu de Sa Majesté elle-même l'assurance que sa venue était prochaine, elle aurait quitté les Pays-Bas aussitôt

(1) Ibid., pp. 540-541.

après l'arrivée du duc d'Albe; mais le désir de baiser les mains du roi et de lui exposer de bouche bien des choses qu'elle n'a pu lui écrire, l'ont déterminée à différer son départ. — Elle déclare toutefois qu'elle prend ses dispositions pour partir de toute manière dans le courant d'octobre, afin de n'être pas surprise par l'hiver (1). »

Le rôle politique de la duchesse de Parme était sur le point de se terminer. Elle attendait l'arrivée de ce successeur, si peu sympathique. Lorsqu'il fut arrivé, elle s'opposa de toutes ses forces à plusieurs des mesures qu'il voulut prendre, et ne tarda point à s'éloigner, laissant à la Belgique de longs regrets et une mémoire toujours honorée.

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 556. — Cette lettre est en italien, comme toutes les lettres confidentielles de la duchesse au roi. Elle faisait part à son frère, dans des lettres autographes, de choses trop délicates pour être confiées aux secrétaires du pays. A partir de 1564, dit M. Gachard, cette correspondance confidentielle devint plus fréquente, et, les années suivantes, surtout en 1566, à cause de la gravité des évènements dont les Pays-Bas furent le théâtre, elle prit des développements considérables. Ce sont ces lettres autographes de Marguerite qui existent dans les archives de Simancas. La plupart sont très longues. Toutes sont rédigées en italien. Quoique née en Flandre, et ayant passé son enfance à la cour de l'archiduchesse Marguerite, tante de Charles-Quint, la duchesse de Parme ne savait pas écrire en français. *Correspondance de Philippe II,* t. I, introduction, pp. CLIX-CLX.

CHAPITRE X.

ARRIVÉE DU DUC D'ALBE EN BELGIQUE AVEC UNE ARMÉE ESPAGNOLE; EXTRÊME ÉMOTION DU PAYS A CETTE NOUVELLE. — ARRESTATION DES COMTES D'EGMONT ET DE HORNES. — DÉPART DE MARGUERITE. — CONSEIL DES TROUBLES. — PROCÈS DES DEUX COMTES. — LES GUEUX DE BOIS. — LE PRINCE D'ORANGE RECOURT AUX ARMES, ET TENTE DE FAIRE PÉNÉTRER TROIS CORPS D'ARMÉE DANS LES PAYS-BAS. — BATAILLE D'HEYLIGERLÉE; LE COMTE D'ARENBERG ET ADOLPHE DE NASSAU PÉRISSENT DANS LE COMBAT. — JUGEMENT RENDU CONTRE LE PRINCE D'ORANGE ET SES ASSOCIÉS. — DÉMOLITION DE L'HÔTEL DE CULEMBOURG. — CONDAMNATION ET EXÉCUTION DES DEUX COMTES.

Les ministres espagnols étaient partagés, nous l'avons vu, sur l'opposition que les volontés du roi avait rencontrée en Belgique et sur les mesures à prendre pour y remédier. Si quelques-uns penchaient pour la modération, le plus grand nombre s'étonnaient de la longanimité du monarque et attribuaient à la faiblesse que l'on avait montrée en ménageant le peuple l'état de désordre où se trouvait le pays. Pour Philippe, il semble qu'il balança longtemps; sans cacher le déplaisir qu'il éprouvait, il avait cédé assez facilement sur tous les points qui ne concernaient pas la liberté religieuse (1).

Mais à la nouvelle des excès commis par les bandes calvinistes et de la profanation des églises où ces furieux avaient pénétré, ses dispositions avaient changé, et il ne compta plus dès lors que sur la sévérité et sur la force pour rétablir l'ordre dans les provinces où de pareils sacrilèges avaient pu s'accomplir. Peu confiant dans la réaction qui s'était opérée, croyant voir de la faiblesse dans Marguerite de Parme, et résolu à frapper un coup décisif, il laissa croire aux Belges qu'il allait

(1) M. Moke, *Histoire de la Belgique*, t. II, p. 130.

se rendre parmi eux, mais il confia auparavant au plus redoutable de ses généraux espagnols la mission d'effrayer les rebelles et de châtier les coupables sans miséricorde (1).

(1) Ibid. — M. de Gerlache a écrit sur ce sujet une page éloquente, mais, si nous l'osons dire, un peu en dehors des faits et peu en harmonie avec le caractère et les habitudes de Philippe II; nous la reproduisons : « Philippe, en apprenant les ravages des calvinistes, qu'il voyait encouragés sous main par les confédérés, et en songeant à la molle conduite de ses gouverneurs, à la perfidie de ces hommes qu'il avait investis de sa confiance et comblés de ses bienfaits, ne put contenir les bouillons de sa colère et de sa vengeance, trop longtemps concentrés. Oh! qu'il leur en coûtera cher, s'écria-t-il, en se tirant la barbe, qu'il leur en coûtera cher, j'en jure par l'âme de mon père (*a*)! et alors rappelant dans sa mémoire la conduite des Belges avant et depuis son départ des Pays-Bas, et toutes leurs promesses de fidélité et d'attachement, si souvent démenties, il dit que le temps des miséricordes était passé; qu'il voyait bien que les chefs de la confédération n'avaient pas pour but le redressement de prétendus griefs, mais le partage des provinces belgiques avec leurs adhérents de France et d'Allemagne, projet qu'on lui avait tant de fois dénoncé et auquel il n'avait pas voulu croire jusque là; que puisque ces hommes qui parlaient toujours de leurs droits, méconnaissaient les siens et en appelaient à la force et aux armes, il allait les imiter; que grâces à Dieu ses ennemis venaient de se démasquer; que le nombre et la qualité ne l'effrayaient point. Puis, confondant dans sa fureur les nobles confédérés avec les gueux, parce qu'ils en avaient pris le nom, et ceux-ci avec les iconoclastes, parce qu'on avait vu dans les pillages des bandits portant des médailles de gueux, il jure que le ciel lui commande de punir ces criminels de lèse-majesté divine et humaine; et renonçant enfin à son système de temporisation et de demi-mesures qui lui avait si mal réussi, il prend tout à coup la résolution la plus violente. Il appelle le duc d'Albe, l'un des meilleurs et des plus vieux généraux que lui eût légués Charles-Quint; d'Albe, qui n'avait jamais perdu de batailles; d'Albe, qui ne connaissait ni amis ni ennemis quand le maître commandait; il lui dit qu'il s'agit de sauver le catholicisme, non seulement en Belgique, mais en Espagne; de sauver la chrétienté menacée par l'hérésie; que le bras d'un duc d'Albe pouvait seul terrasser un tel monstre; il lui enjoint de rassembler à l'instant ses meilleures troupes et d'aller aux Pays-Bas; lui donne des instructions secrètes pour faire saisir, juger et punir ceux qu'il lui désigne, et en outre tous ceux qu'il trouvera coupables. » *Œuvres complètes*, tom. I, pp. 163-164.

a) M. de Gerlache cite : *Correspondance de Granvelle ;* lettre de Morillon du 29 septembre 1566.

, Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, fut l'homme, dit M. Moke, qu'il choisit pour cette tâche. C'était un des plus vaillants capitaines de Charles-Quint, et il avait commandé les armées de ce prince non seulement contre les Français en Navarre, en Italie et en Lorraine, mais aussi contre les protestants d'Allemagne dans la glorieuse guerre de 1547. L'âge n'avait rien ôté à sa vigueur, à son activité, à son audace; et son caractère était resté aussi inflexible que son corps semblait infatigable. Jamais la vieille Espagne n'avait été représentée par une figure plus imposante que par ce guerrier de fer qui n'avait reculé devant aucun péril, mais qu'aucune pitié n'arrêtait. Doué d'un coup-d'œil d'aigle sur le champ de bataille, fort d'une énergie de volonté qui étonnait les plus fiers, et marchant à son but avec la rigidité du soldat qui remplit un devoir, il ne lui manquait pour être un héros que d'avoir gardé plus de sentiments humains (1). Mais on eût dit qu'il ne comprenait d'autre pouvoir que celui de la terreur : ses ordres toujours sévères étaient exécutés avec une rigueur implacable, et il traitait en ennemi tout ce qui n'était pas asservi à ses ordres. Un aspect hautain et sombre, une dureté froide, un orgueil démesuré le rendaient aussi odieux qu'il était terrible, et expliquent jusqu'à l'exagération avec laquelle un grand nombre d'historiens l'ont accusé.

Ajoutons à ce portrait quelques détails biographiques empruntés à M. Juste, qui traite le duc d'Albe avec une sévérité voi-

(1) Consignons ici une remarque fondée de M. de Gerlache : « Il faut être juste envers tout le monde. Le duc d'Albe, ce vieux guerrier habitué à voir tout plier sous le joug de l'obéissance passive, et qui regardait, dit-on, la force matérielle comme le meilleur moyen de trancher les difficultés, ce duc d'Albe qu'on nous représente comme si cruel, comme aimant à repaître ses yeux du sang de ses victimes, portait aussi un cœur d'homme. La mort de d'Egmont l'attendrit. J'en trouve la preuve dans une lettre de lui, datée de Bruxelles, du 9 juin 1568, adressée au roi immédiatement après l'exécution des deux seigneurs. » Ibid., p. 179. Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus par la suite.

sine de l'injustice. Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, marquis de Coria et comte de Salvatierra, descendait, dit cet historien, d'une des plus illustres maisons militaires de l'Espagne. On en faisait remonter l'origine à un Paléologue qui avait conquis ou défendu Tolède et qui, en mémoire de ce succès, avait adopté le nom de cette ville et l'avait transmis à ses descendants. Ferdinand de Tolède était né, en 1508, de Garcias, comte d'Albe, et de Béatrix de Pimentel, fille de Roderic Alphonse de Pimentel, comte de Bénévent. Il n'avait que quatre ans lorsqu'il perdit son père, tué dans un combat livré aux Maures dans l'île africaine de Zerbi. Mais il lui restait son aïeul, Frédéric, second du nom et premier duc d'Albe, qui lui-même s'était illustré au siège de Grenade. Élevé sous la tutelle de ce vieux chevalier et placé par lui dans la maison de Charles-Quint (1), Ferdinand de Tolède combattit, aux côtés de l'empereur, sur les rives du Danube, devant les remparts de Tunis, dans la Provence et le Dauphiné, et devint, en 1546, avec don Fernand de Gonzague, un des deux capitaines généraux de terre. Les Espagnols l'exaltaient beaucoup, comme ils avaient coutume de faire pour tous ceux de leur nation, disant que quelques années auparavant, en 1542, il s'était supérieurement comporté à la défense de Perpignan. On le croyait d'ailleurs fortement dans les bonnes grâces de Charles-Quint, parce qu'il était un de ceux avec lesquels ce monarque aimait à s'entretenir, et dont il prenait l'avis sur presque toutes les affaires (2). Le duc d'Albe acquit toute sa réputation militaire dans la mémorable campagne contre les électorats protestants, terminée par la victoire de Mulhberg, où l'électeur de Saxe fut fait prisonnier. Mais ces succès furent ensuite atténués par l'issue peu glorieuse du siège de Metz et surtout par les revers que le duc essuya dans le Milanais et le

(1) *Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède, premier du nom, duc d'Albe.* (Paris, 1698, 2 vol. in-8°), t. I, pp. 5 et suiv. Citation de M. Juste.

(2) Relation de Bernard Navagero (1546), dans les *Monuments de la diplomatie vénitienne,* p. 89. Id.

Piémont. Le crédit dont il jouissait auprès de Charles-Quint semblait avoir également décliné : l'empereur, dans les affaires importantes, prenait toujours son avis; mais c'était pour la forme, disait-on, plutôt que pour tout autre motif (1). Il fut enfin nommé vice-roi de Naples, et il occupait ce poste à l'époque de l'abdication de Charles-Quint. Philippe II, qui avait toujours eu une sorte de prédilection pour le duc d'Albe, lui en donna une preuve manifeste, dès son avènement, en le nommant son grand majordome. La conduite tenue par le duc, dans la guerre suscitée par Paul IV, avait été l'objet des vives censures de Charles-Quint, qui, du monastère de Yuste, suivait avec anxiété les incidents de cette lutte; mais, loin de partager le mécontentement de son père, Philippe II, pour remercier le duc d'Albe de sa déférence envers le pontife, lui accorda un don de cent et cinquante mille ducats, et ne cessa de lui témoigner une faveur signalée. Ferdinand de Tolède acquit enfin assez d'autorité, assez d'ascendant personnel pour contre-balancer la haute influence dont jouissait Ruy Gomez (2).

Tel était l'homme chargé par Philippe II de la mission rigoureuse, que lui-même définit en ces termes dans une de ses lettres : « Arrêter et châtier exemplairement les principaux du pays, qui s'étaient rendus coupables pendant les troubles ;

(1) Relation de Marino Cavalli (1551), Ibid., p. 106. — En général, les ambassadeurs vénitiens estimaient fort peu les talents militaires du duc d'Albe : « Si la charge de capitaine général lui a été donnée, disait Laurent Contarini (1548), c'est uniquement pour satisfaire les Espagnols, que Sa Majesté favorise beaucoup ; mais il n'y a pas d'homme de guerre qui le tienne non seulement pour bon général, mais même pour bon soldat. » — « Il n'a fait preuve à la guerre que de timidité et de peu d'intelligence, répétait Frédéric Badoaro (1557). » Gachard, *Relations inédites des ambassadeurs vénitiens,* passim. Note de M. Juste. — Ces jugements sont trop évidemment contraires aux faits pour n'avoir pas été dictés par quelque prévention politique ou autre. Le même Badoaro dépeignait ainsi le duc d'Albe au physique : « È di età di 50 anni incirca, di persona grande, magra, piccola testa, collerico ed adusto. »

(2) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 362-364.

prendre et punir de même les plus coupables d'entre le peuple; traiter ensuite des moyens de procurer des ressources au trésor; visiter les magasins des imprimeurs et des libraires; instituer des écoles pour les enfants; faire publier et observer les placards; régler l'affaire des évêchés; enfin punir les villes et déterminer l'emploi de leurs revenus (1). »

Tous les préparatifs ordonnés pour son départ étant terminés, le duc d'Albe se rendit, le 15 avril 1567, à Aranjuez, pour prendre congé de Philippe II et du prince don Carlos, héritier de la monarchie. On raconte que l'entrevue du duc d'Albe avec ce dernier faillit avoir un dénouement tragique. Le duc ayant dit à don Carlos qu'il allait punir les Flamands de leur révolte et de leur impiété, le prince ne se contint plus. Le poignard à la main, il répartit avec colère : je te plongerai ce fer dans le cœur plutôt que de souffrir que tu ailles, comme un ennemi, ruiner des provinces qui me sont si chères. En même temps, il se précipitait sur le duc d'Albe; mais celui ci retint fortement le prince dans ses bras et le terrassa même, dans la lutte qui s'engagea entre eux. Hors de lui, don Carlos cria que le duc voulait l'assassiner; on accourut, et on les sépara. Philippe II loua, dit-on, le duc d'Albe de sa modération, mais en l'invitant à partir sans délai (2).

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Bruxelles, le 9 juin 1568. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 29.

(2) Don Carlos haïssait franchement le duc d'Albe, dit M. Juste qui raconte cette anecdote, en citant l'*Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède*, t. II, p. 244. Cette histoire, dit l'écrivain, est une apologie du duc d'Albe, d'après un ouvrage latin imprimé à Salamanque en 1669. Le même épisode, comme il le fait remarquer, est également rapporté par F. de Raumer, *Geschichte Europas*, t. III, p. 122, et s'accorde d'ailleurs avec le caractère exalté du malheureux prince, qui, une autre fois, avait voulu se défaire du cardinal de Espinosa. M. Juste ajoute à son texte la note suivante : « Voir les relations de Michel Surriano (1559) et d'Antoine Tiepolo (1567), publiées par M. Gachard (*Relations inédites des ambassadeurs vénitiens*, pp. 132, 153 et suiv.); Hopperus, *Epistolæ ab Hispania*, pp. 121-122; *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, t. IX, pp. 188, 213, 310, 377 et 550; et Raumer, *Geschichte Europas*, t. III,

Le duc quitta Aranjuez, le 17 avril, et se dirigea vers Carthagène, où il arriva le 25. D'après les instructions du roi, l'amiral André Doria l'y attendait avec trente-sept galères, sur lesquelles étaient déjà embarquées quinze enseignes d'infanterie espagnole de nouvelle levée, tandis que deux autres compagnies se disposaient à faire voile de Tarragone. Elles étaient destinées, les unes et les autres, à remplacer, en Italie, les vieux régiments que les vice-rois de Naples, de Sicile et de Sardaigne avaient envoyés dans le Milanais. De Carthagène le duc écrivit au roi une lettre, où se peint bien tout ce qu'il y avait de fier et de rigide dans son caractère. « Il a reçu, dit-il, avec le courrier du 22, la patente de capitaine général, et l'instruction qui y était jointe (1). Il ajoute que c'est la première instruction qu'il ait reçue en sa vie sur les choses de cette espèce, dans toutes les occasions où il a servi l'empereur et le roi même. Il ne pensait pas s'être gouverné si mal jusque là, tant relativement aux finances du roi que touchant la discipline des gens de guerre, pour qu'il fût besoin de lui donner des ordres aussi minutieux. Il entre ensuite dans quelques détails pour montrer les inconvénients qui peuvent en résulter (2).

Le 10 mai, le duc s'embarqua à Carthagène, et il arriva à

pp. 120 et suiv. — Raumer a puisé des détails pleins d'intérêt dans les importantes dépêches de Fourquevaux, ambassadeur de Charles IX à Madrid. Quoique plus réservé, Hopperus laisse pourtant deviner la vérité : « Dissimillimis sunt moribus pater et filius... Scio multa esse quæ regi in eo non placeant. » — Le portrait de don Carlos est tracé ainsi par Tiepolo : « È per l'età sua poco disposto, non è bello, seben bianco et biondo, et è curvo, e par che manchi nelle gambe. » — On sait que, depuis la publication de l'ouvrage de M. Juste (1855), M. Gachard a mis au jour une histoire étendue de don Carlos, écrite sur les sources, et qui a fixé définitivement l'opinion sur ce malheureux prince ; nous y renvoyons.

(1) Je n'ai trouvé, dit M. Gachard, dans les archives de Simancas, ni cette patente de capitaine général, ni cette instruction.

(2) Lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Carthagène, le .. avril 1567. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 530.

Gênes le 17, après avoir été obligé, par une attaque de fièvre, de relâcher quatre jours à Nice. Des dix-sept enseignes qu'il avait amenées d'Espagne, il en garda trois pour l'expédition des Pays-Bas, et laissa les autres en Lombardie pour remplacer les régiments qui déjà s'avançaient vers les Alpes. Ces rassemblements de troupes espagnoles alarmaient les Genevois, qui craignaient d'être assaillis en même temps par le duc d'Albe, l'adversaire impitoyable de l'hérésie, et par le duc de Savoie, l'ennemi de leur indépendance. Leurs soupçons étaient particulièrement excités par l'envoi à Rome d'un des officiers de l'armée espagnole, don Bernardino de Mendoça, parti d'Alexandrie par ordre du duc afin de se concerter avec le saint père (1). Genève implora non seulement l'assistance des cantons de Berne et de Zurich, mais encore l'appui des calvinistes français et du prince de Condé, leur chef. Celui-ci fit entrer quelques volontaires dans leur ville, et, d'accord avec l'amiral de Coligny, proposa à Charles IX de saisir cette occasion d'humilier l'orgueil espagnol, en se joignant aux Suisses pour exterminer les bandes du duc d'Albe dans les défilés des Alpes, offrant, s'il le fallait, de lever cinquante mille hommes destinés à ce grand exploit. Charles suspectait les intentions des huguenots : il repoussa la proposition en disant qu'il n'était ni de sa dignité ni de la générosité française de tromper un roi, son parent et son ami ; que si l'on craignait l'approche des Espagnols, il saurait pourvoir lui-même au repos du royaume et lever les gens de guerre nécessaires à cet effet (2).

Le duc d'Albe, qui avait été retardé par une nouvelle attaque

(1) *Commentaires mémorables* de don Bernardino de Mendoça, liv. II. — Quel était l'objet réel de cette mission ? Mendoça se borne à dire que le duc d'Albe l'envoya à Rome pour traiter avec Pie V de quelques affaires touchant la guerre qu'on devait faire en Flandre, dans l'intérêt de la religion catholique. Note de M. Juste.

(2) M. Juste, ubi supra, pp. 370-372 ; il cite Strada, liv. VI, et Ranke, *Histoire de France,* t. I, p. 256.

de fièvre, put enfin gagner Asti, dans le Montferrat, où campait une partie des troupes de l'expédition, tandis que le reste se tenait sur le territoire du duc de Mantoue. Il passa la revue de ces troupes réunies dans une plaine entre Asti et Alexandrie, le 2 juin. Cette armée destinée à dompter les Pays-Bas ne comptait que dix mille hommes, dont douze cents cavaliers, mais c'était l'élite des soldats de la monarchie, et elle pouvait sans crainte se mesurer avec des forces plus nombreuses. L'infanterie, presque entièrement composée d'Espagnols, était divisée en quatre régiments, commandés chacun par un mestre de camp. Alphonse d'Ulloa était à la tête du *régiment de Naples,* composé de dix-neuf enseignes et fort de deux mille trois cent trente hommes. Le *régiment de Sicile,* moins nombreux, avait pour mestre de camp Julien Romero, le même qui, en 1560, commandait aux Pays-Bas un de ces *tertios* dont les états généraux avaient impérieusement exigé l'éloignement. Le *régiment de Milan,* qui comptait deux mille deux cents hommes, avait à sa tête Sancho de Londoñe, et *celui de Sardaigne,* qui en comptait mille sept cent vingt-huit, était sous les ordres de Gonzalve de Braccamonte. Ces quatre régiments formaient un total de quarante-neuf enseignes ou compagnies d'arquebusiers ; on adjoignit à chaque compagnie quinze hommes armés de longs et pesants mousquets de campagne (1). Don Rodrigue de Tolède, qui accompagnait son père, avait le titre de capitaine général de l'infanterie. Son frère illégitime, don Hernando, prieur de Castille et chevalier de Malte, commandait la cavalerie. Elle se composait de cinq

(1) Frontem cujusque centuriæ, dit Strada, novo invento tegebant extra ordinem milites quindeni, armati grandibus sclopis furcisque bicornibus, quarum fulcro tubi non sane manuales librarentur. Antea enim hujusmodi fistulæ tamquam ingestabiles nonnisi insistentes ligneo tripodi pro muris explodi consueverant. Inde translatum earum usum ad campestrem militiam, immistosque qui eas ferrent minoribus sclopetariis, momenti plurimum habuisse compertum est.

compagnies de chevau-légers espagnols, de trois d'Italiens et de deux d'Albanais, de cent hommes chacune, et en outre de deux compagnies d'arquebusiers à cheval espagnols. Un grand nombre de volontaires, dont quelques-uns appartenaient à des familles distinguées, suivaient l'armée. Mais ce qui surtout faisait la force de celle-ci, c'était l'excellent choix des officiers, presque tous renommés pour des actions d'éclat ou signalés par un mérite éminent. On y remarquait particulièrement le maréchal de camp Chiappin Vitelli, marquis de Setone, que le duc Cosme de Florence avait cédé au roi d'Espagne; l'ingénieur François Paciotto, d'Urbin, cédé par le duc de Savoie, et le grand maître de l'artillerie, Gabriel Serbelloni, chevalier de Malte. On y distinguait aussi Sancho d'Avilo, ancien commandant du château de Pavie, cité pour son courage et son dévouement au duc d'Albe, dans les camps duquel il avait été, pour ainsi dire, élevé; Bernardino de Mendoça, l'historien futur de cette expédition et de la première période de la guerre des Pays Bas; enfin, entre tous, Christophe Mondragone qui avait montré, sous Charles-Quint, un courage admirable dans les guerres d'Italie, d'Afrique et d'Allemagne. C'était un des dix héros qui, traversant l'Elbe à la nage, au milieu d'une pluie de balles, avaient ramené vers Charles-Quint les barques stationnant à l'autre rive, facilité par cet acte d'intrépidité le passage de toute l'armée, et préparé la victoire décisive, remportée à Muhlberg, sur la ligue protestante (1).

Les tentes levées, la petite armée se dirigea sur Turin. Don Juan d'Acugnia, envoyé de Philippe II, s'était rendu près d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, pour lui demander le passage libre à travers ses états et les vivres nécessaires à l'armée. Le duc y avait consenti, à la condition toutefois de lever et d'entretenir, aux dépens du roi, un corps de deux mille hommes d'infanterie italienne et un escadron de cavalerie

(1) M. Juste, pp. 370-375.

destinés à garantir les populations contre tout dommage durant le passage des troupes espagnoles ; ces forces devaient être licenciées dès que les étrangers seraient sortis de la Savoie. Antoine de Mendoça avait été chargé d'une mission analogue près du duc de Lorraine, qui n'opposa aucune difficulté. Don Francisco de Ybarra, proviseur général des armées, marchait en avant et préparait les étapes du long trajet que les troupes du duc d'Albe avaient à parcourir jusqu'aux frontières des Pays-Bas.

L'armée, partagée en trois divisions, franchit en bon ordre le mont Cénis. Le duc d'Albe conduisait lui même l'avant-garde, composée du régiment de Naples, de trois compagnies de chevau-légers italiens et de deux compagnies d'arquebusiers espagnols à cheval. Il était précédé de Gabriel Serbelloni, qui, avec des pionniers, devait aplanir les chemins. Le corps de bataille, placé sous les ordres de don Hernando, se composait du régiment de Milan et de quatre compagnies de chevau-légers espagnols, avec les munitions. A l'arrière-garde, Chiappin Vitelli commandait les régiments de Sicile et de Sardaigne et la cavalerie albanaise. Le front de chaque compagnie était couvert par les quinze mousquetaires qui leur avaient été adjoints. Chaque jour, le corps de bataille arrivait à l'étape que venait de quitter l'avant-garde, et il y était remplacé ensuite par l'arrière-garde. Après quatorze journées de marche à travers les Alpes, les Espagnols atteignirent heureusement Montfleur, première ville de la Bourgogne. Ils avaient été comme escortés par deux armées d'observation, l'une formée de Genevois et de Suisses, l'autre de troupes françaises qui longeaient les frontières du Dauphiné et le cours du Rhône. Il semble qu'une poignée d'hommes eût suffi pour arrêter le duc d'Albe dans ces défilés des Alpes, et exposer ses soldats au danger de périr de faim, car il n'y avait de vivres préparés que pour un jour et pour un tiers des troupes. Mais la ferme attitude des Espagnols et la discipline qu'ils observaient étaient faites pour déconcerter

toute tentative de ce genre, si, ce que rien n'autorise à penser, l'idée en fût née dans quelques esprits (1).

Après avoir rallié en Bourgogne quatre compagnies de cavalerie levées dans le pays même, les Espagnols toujours escortés sur leur flanc d'un corps de troupes françaises, se dirigèrent vers la Lorraine, traversèrent en douze étapes cet état allié, et arrivèrent enfin à Thionville, première place frontière du duché de Luxembourg. Ils y furent rejoints par de nouveaux renforts. Le comte Albéric de Lodron y attendait le duc d'Albe avec trois régiments : le premier composé de soldats levés, pour la plupart, dans le comté de Tyrol, et les deux autres formés de fantassins allemands commandés par les comtes d'Everstein et de Schaumbourg. Le camp de Thionville renfermait plus de vingt-quatre mille hommes, dit un contemporain, mais il s'y trouvait beaucoup de gens inutiles et un grand nombre de femmes (2). Il contenait aussi plus de six mille chevaux, les

(1) Strada, lib. VI. — L'historien ajoute : « Et sane haud scio an ullus unquam exercitus tantum itineris majori disciplina confecerit : adeo ut ab Italia in Belgium usque, non modo oppidorum nulli, sed ne uni quidem rusticorum casæ illata vis a quoquam, aut injuria memoretur, si facinus unum excipias, quo equites sclopetarii tres in aditu Lotharingiæ totidem verveces e grege vicino abegere; qui statim ab duce Albano, re comperta, suspendio damnati, ac pecudes remissæ sunt. Quamquam intercedente lotharingio centurione, qui ducis sui nomine, Albano in limite occurrerat, duorum vita ducis honori concessa. tertius aliorum exemplo, in furcam actus est, talis inter eos super tympanum jactis, fatoque non temere in eum cadente, qui sociis author extiterat maleficii. »

(2) Le contemporain cité par M. Juste est Alonso de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, écrivant au seigneur de Montigny, le 17 août 1567; (*Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 563-564). — « L'armée du duc. dit Alonso, se compose de 49 compagnies *(banderas)* d'Espagnols et de 1700 chevaux de Naples. Tout le camp s'élève à 24,000, parce qu'il s'y trouve beaucoup de gens inutiles et une quantité merveilleuse de femmes. » — M. Juste rend les derniers mots par « une quantité merveilleuse de courtisanes. » Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'inexactitude de cette version. Il est évident qu'il devait y avoir dans le camp des femmes mariées en assez grand nombre, puisque l'armée

uns appartenant à la cavalerie, les autres ayant servi au voyage des fantassins (1).

Le duc d'Albe trouva, à Thionville, Berlaymont et Noircarmes, envoyés au devant de lui par Marguerite de Parme. Après l'avoir complimenté, les deux seigneurs demandèrent au général espagnol de produire les pouvoirs qu'il tenait du roi pour entrer dans les Pays-Bas. Le duc leur exhiba ses lettres de capitaine général. De son côté, il dépêcha à Bruxelles don Francisco de Ybarra pour rendre ses devoirs à la duchesse et régler avec elle le logement des troupes. Il ordonna aussi au comte de Lodron de prendre les devants avec son régiment, fort de douze compagnies de trois cents hommes chacune, pour remplacer immédiatement à Anvers les troupes wallonnes qui y tenaient garnison. Lodron, arrivé à Anvers le 14 août, prit possession de la ville sans difficulté. Les soldats wallons furent immédiatement licenciés (2).

était surtout composée de vétérans, des vivandières, des blanchisseuses, etc. — Le chiffre des gens de guerre donné par le correspondant de Montigny, montre du reste qu'il était assez mal informé.

(1) « Il y a plus de 6000 chevaux, presque tous les fantassins marchant à cheval. » Ibid. — M. Juste cite encore : *Commentaires mémorables* de Bernardino de Mendoça, liv. I et liv. II ; — Bor, t. I, 4e liv., fol. 128 ; — Strada, lib. VI ; *Mémoires* de Castelnau, liv. VI, ch. III.

(2) Stralen écrivait de Bruxelles, le 19 août, au prince d'Orange : « Le conte de Lodron, ayant la nuyct du 13 de ce mois logé ses soldats près de la ville d'Anvers ès villaiges de Borgherhaut et Berchem, le lendemain entre dix et unze heures est entré avecq toute sa compaignie, qui est de douze enseignes tous complets, en laditte ville, demeurants six enseignes en ordonnance de bataille sur le marché et cincq sur la merre (la place de Meir), juesques à ce que leurs quartiers leur estoient assignés, ce qui traina un petit... Les Walons estoyent jà dès le matin, partie par eau, partie par terre, partis vers Malines, excepté quatre enseignes qui estoyent demeurez à la garde de la ville, lesquelz, aussy tost que les Allemans commenchoyent à entrer, sont sortis ; on les a depuis cassés et payés, mais les villaiges et places où ilz ont esté et passé, en ont eu grandement à souffrir, n'abstenantz d'aulcun genre de foule et concussion ; et comme plusieurs d'iceux estoyent retournés en Anvers, travaillantz les bourgeois et leurs hostes, on leur a devanthier par son du tambourin commandé de se retirer

La duchesse venait de faire équiper huit navires pour aller au devant du roi ; on faisait encore des processions et des prières publiques pour l'heureux voyage du monarque, lorsqu'on apprit en Belgique l'arrivée du duc d'Albe avec une armée espagnole. L'émotion fut extrême dans le pays. On vit fuir de toutes parts des familles entières, cherchant un refuge en France, en Angleterre, au pays de Clèves, en Allemagne et ailleurs. Marguerite avait écrit au duc qu'il n'était pas nécessaire qu'il arrivât avec de si grandes forces (1); mais il n'en tint nul compte et continua sa marche. « Peu de personnes se réjouissent de sa venue, écrivait à Antonio Perez le secrétaire Pratz (2). Tout le monde craint la ruine du pays, à cause de l'insolence et de la licence ordinaire des soldats, principalement de ceux qui viennent d'Italie. »

Le duc d'Albe, après avoir accordé quelques jours de repos à ses troupes, avait donc repris sa marche et s'acheminait vers Bruxelles. Dès son entrée dans le pays, il avait rencontré un assez grand nombre de gentilshommes venant le féliciter, soit en leur propre nom, soit comme délégués des principaux seigneurs. Après avoir traversé le Luxembourg, il arriva le 16 août à Huy et le 18 à Jodoigne, où le comte de Mégem et le duc d'Arschot vinrent le saluer. En entrant à Tirlemont, il y trouva le comte d'Egmont lui-même, accompagné de quarante gentilshommes (3).

dedans 24 heures sur peine de la hart. Quant aux Allemans, j'entens qu'ilz s'y gouvernent fort discrètement, contentantz et payantz chascun, dont ont desjà melieur bruict et renommée que les susdicts Walons. Dieu face qu'elle soit continue. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, pp. 114-115. — On voit que M. Juste n'était pas fondé à dire, p. 375 : « Lodron prit possession de la ville, mais non sans dommage et sans vexation pour les habitants, obligés de loger une soldatesque avide et insolente. »

(1) C'est elle-même qui nous apprend tout cela dans sa lettre du 17 juin au roi. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 547.

(2) Lettre du 30 juillet. Ibid., p. 559.

(3) Lettre citée d'Antoine de Stralen. — M. Juste dit que le comte

Le comte de Hornes avait envoyé de son château de Weert à Thionville un de ses gentilshommes pour complimenter le duc d'Albe. Le duc et son fils le prieur écrivirent des lettres amicales au comte pour l'engager à se rendre à Bruxelles. Le comte de Hornes répondit, le 12 août, disant qu'il était reconnaissant de l'invitation, mais qu'il ne pouvait y obtempérer pour des raisons qu'Alonzo de Laloo, son secrétaire, était chargé d'exposer au duc d'Albe. Le duc et son secrétaire, Juan Albornoz, se montrèrent si bien disposés que le comte, flatté de tant de prévenances, quitta Weert et vint attendre le duc à Louvain (1), où celui-ci arriva le 20 août, vers midi.

d'Egmont venait offrir au duc deux beaux chevaux de prix : cette circonstance n'est pas mentionnée par Stralen. — M. Juste ajoute en note : « Le 26 juin précédent, le comte d'Egmont avait adressé au roi une lettre très obséquieuse. Il le suppliait de tenir pour certain qu'il ne s'était effectué aucune entreprise contre les rebelles sans son avis, et que, même dans les plus grandes difficultés, il avait payé de sa personne, comme pourraient en témoigner la régente et ceux de son conseil. Si les nécessités du temps l'avaient obligé de procéder, selon les circonstances, plus lentement qu'il n'avait paru convenir à quelques-uns, la raison et la loyauté méritaient qu'on en tînt compte. « J'espère en Dieu, ajoutait-il, de pouvoir faire connaître quelque jour, particulièrement à ceux-ci, qu'il a été nécessaire que je ne procédasse autrement, parce que le service de Votre Majesté n'y auroit autant gagné. » Il suppliait enfin le roi de hâter sa venue : si les affaires du pays n'y rendaient sa présence nécessaire, disait-il, il prendrait la poste pour aller au devant de Sa Majesté et l'accompagner dans son voyage. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 547. Le comte d'Egmont se perdait par son aveuglement. « Génie haut, altier, présumant beaucoup de soi (écrivait Morillon, le 3 août 1567); plus propre à conduire une bataille, une chasse que les affaires publiques ; malheureusement il ne se connaît pas. Les flatteurs lui ont fait accroire qu'il est plus sage qu'il n'est en effet : ils l'ont mis si avant qu'il est impossible qu'il ne fasse le saut. » Mss. de la Bibliothèque de Bourgogne, nº 16094. »

(1) Tout ce que nous savons sur ces relations du duc d'Albe et du comte de Hornes, nous le tenons de celui-ci et de son secrétaire Alonzo de Laloo, dans une lettre du dernier à Montigny, écrite de Bruxelles le 17 août, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 563; et dans la *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes*, etc. Ce sont là des témoignages évidemment suspects;

A Louvain se trouvèrent aussi les comtes de Mansfeld et d'Arenberg, avec Berlaymont et Mégem. Le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, après avoir vu, d'une fenêtre du collège de Savoie, le défilé de l'armée espagnole, alla également saluer le duc d'Albe, et en fut très bien reçu. Le duc lui dit qu'il saisirait de bon cœur toutes les occasions qui s'offriraient de lui rendre service, et, le 22, au moment de quitter la ville,

nous reconnaissons toutefois qu'il est impossible de ne pas accuser de quelque duplicité cette politique de feinte et de dissimulation du duc d'Albe. Les comtes d'Egmont et de Hornes étaient sans doute à ses yeux des ennemis déjà condamnés, et il leur appliquait l'adage antique : *Dolus an virtus, quis in hoste requirat?* Voici au reste le contenu de la lettre du secrétaire Alonzo : « Il envoie copie à Montigny des lettres que le duc d'Albe et le prieur don Fernando écrivirent au comte de Hornes; elles lui paraissent très satisfaisantes *(muy cumplidas)*. Cependant le comte ne fut pas d'avis d'aller au devant du duc, ni de se trouver à Bruxelles, ayant écrit au roi qu'il ne quitterait sa maison jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de Madrid; n'ayant du reste aucun gouvernement ni charge, et S. M. ne lui ayant pas laissé exercer celle qu'il tenait d'amiral. Sa Seigneurie (le comte de Hornes) continuait Alonzo, m'a envoyé ici représenter ces choses et d'autres au duc, pour que Son Excellence ne le prît de mauvaise part. J'ai parlé deux fois au duc : il m'a bien reçu, et j'ai trouvé en lui beaucoup de bonne volonté pour monseigneur. Il m'a dit ces propres paroles : qu'il lui avait peiné infiniment que le roi n'eût tenu compte de monseigneur et de ses services, comme il le méritait; que, il y a un an, au Bois de Ségovie, il vous avait dit ce qui lui paraissait des affaires du comte, et combien il était son ami et serviteur; que ce qu'il pouvait conseiller à Sa Seigneurie était de ne pas se défier de la bonté de Sa Majesté, qui était un prince bon et reconnaissant; que c'était la coutume des grands rois de tarder à récompenser; que, pour cela, monseigneur ne devait pas désespérer, avant d'avoir fait de nouvelles instances; qu'il avait envoyé Francisco de Ybarra à Bruxelles, avec charge de visiter monseigneur, et qu'il avait éprouvé du regret en apprenant qu'Ybarra ne l'y avait pas trouvé; que, s'il voyait M. de Hornes, il lui dirait des choses qui le satisferaient, et par lesquelles celui-ci connaîtrait qu'il n'avait pas été oublié de ses amis. — Pendant tout cet entretien, le duc me montra beaucoup d'amitié pour monseigneur, demandant de ses nouvelles et de celles de madame sa mère. — J'eus aussi une longue conversation avec le secrétaire Albornoz, à qui monseigneur avait écrit. Entre autre choses, il m'as-

il lui renouvela les mêmes assurances en l'embrassant (1).

Le 22 août, à trois heures de l'après-midi, le duc d'Albe entra dans Bruxelles, à la tête du régiment de Milan, accompagné de sa garde et des gentilshommes de sa suite. Aucune réception ni compliment ne lui furent faits de la part du magistrat de la commune. Il se rendit directement au palais pour présenter ses hommages à la gouvernante. Son arrivée provoqua une sorte de désordre, parce que les archers de la garde de Marguerite ne voulaient pas d'abord laisser passer les hallebardiers du duc d'Albe. La duchesse reçut le duc dans sa chambre à coucher, où elle donnait ordinairement ses audiences (2), et où se trouvaient en ce moment Egmont, Arschot et Mansfeld. Lorsque le duc entra, elle était debout, et elle ne fit aucun mouvement en avant ni en arrière. Il resta quelque temps la tête découverte, quoique la duchesse insistât pour qu'il se couvrît. Lorsqu'il l'eut fait, on causa pendant une demi-heure, toujours debout. Le duc témoigna le plus grand respect à la sœur du roi ; Marguerite se montra très froide et très réservée. A la suite

sura de l'affection que son maître avait pour monseigneur, du zèle avec lequel le duc s'était employé pour lui, et il en vint à dire que, puisque monseigneur était si dérangé dans ses biens, on pourrait lui donner quelque charge en Italie, comme celles de gouverneur de Milan et de vice-roi de Naples, qui bientôt seraient vacantes. Il me dit encore que le duc avait été sensible à ce que plusieurs des seigneurs du pays ne lui avaient fait visite, à lui qui était tant leur ami et serviteur à tous *(attento que era Su Excelencia tan amigo y servidor á todos)*, et qu'il lui paraissait que le comte de Hornes devait se trouver à Bruxelles, sinon pour traiter d'affaires, au moins pour voir le duc comme ami. — D'après tout cela, je pars à l'instant pour Weert, afin d'engager monseigneur à se rendre aux désirs du duc. »

(1) Lettre de H. de Wiltpergh au prince d'Orange, écrite « de Louvaing le 22 d'augeust. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t III, pp. 120-124.

(2) Comme nous le lisons dans la lettre du contador Mendiville au roi, écrite de Bruxelles, le 29 août. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 567. — M. Juste dit que la *régente sortait à peine de maladie ;* Strada parle d'une petite fièvre, *febricula.*

de cette première entrevue, le lieutenant de Philippe II se retira à l'hôtel de Culembourg, préparé pour le recevoir (1).

Cependant la plupart des membres du conseil, les magistrats de Bruxelles et quelques-uns des serviteurs de Marguerite murmuraient de ce qu'on avait laissé entrer le duc d'Albe, sans qu'il eût montré ses pouvoirs. Aussi le jour suivant, 29 août, fut-il résolu en conseil de les lui demander. Informé de cette décision, le duc envoya à la régente sa patente de capitaine général (2) et une lettre écrite de la propre main du roi. Il y était dit, en substance, que le roi avait commandé au duc d'Albe de faire certaines choses dont la gouvernante serait avertie en temps et lieu. Cette communication accrut le mécontentement des membres du conseil et blessa la régente au cœur : dès lors elle ne cacha plus son mécontentement des affronts, selon son langage, que lui faisait le roi (3).

(1) Selon la plupart des historiens, le duc d'Albe descendit à l'hôtel de Culembourg; et, selon les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles,* d'accord avec Pontus-Heuterus, à l'hôtel de Jauche, rue de Namur. Constatons encore que, dans sa lettre au prince d'Orange, citée ci-dessus, et datée de Bruxelles, le 19 août, Antoine de Stralen annonçait que l'intention du duc de Parme était de se loger à l'hôtel du comte de Hoogstraeten, « où desjà beaucoup de ses muletz sont arrivez. » Du reste le duc d'Albe s'installa définitivement dans le palais de Caudenberg, le 13 janvier 1568, après le départ de Marguerite de Parme. Note de M. Juste.

(2) Le texte en est reproduit dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, appendice, pp. 619-622, d'après les Papiers d'état, reg. *Commissions et instructions des gouverneurs généraux*.

(3) Lettre de Mendivil. Cette lettre est trop curieuse pour que nous n'en reproduisions pas l'analyse donnée par M. Gachard : « Le 22 août, à trois heures après-midi, le duc d'Albe entra dans Bruxelles, accompagné de sa garde et des gentilshommes venus à sa suite; aucune réception ni compliment ne lui furent faits de la part de la ville. — A son arrivée au palais, il faillit y avoir un grand désordre, parce que les archers de la garde de Madame ne voulaient pas laisser passer les hallebardiers du duc. — Le duc trouva Madame dans sa chambre à coucher, où elle donne ordinairement ses audiences; elle était debout, et ne fit aucun mouvement en avant, ni en arrière. — Il resta quelque temps la tête découverte, quoiqu'elle ne cessât de l'engager à se cou-

Le 26, la duchesse eut avec le duc d'Albe une nouvelle conférence pour régler le logement des troupes dans les villes, et

vrir; et, lorsqu'il l'eut fait, ils causèrent pendant une demi-heure environ, toujours debout. — On remarqua que le duc usa d'un grandissime respect envers Madame, tandis qu'elle se montra très sévère.— Ni d'Egmont, ni d'Arschot, ni Mansfeld n'allèrent à la rencontre du duc; ils étaient avec Madame. — Trois jours avant l'arrivée du duc, Madame avait tenu conseil, pour savoir si elle laisserait entrer le duc au palais, avec sa garde. — Depuis, le duc ayant fait dire à Madame par le comte d'Arenberg, que lui et sa garde étaient au service de Son Altesse, et d'autres choses qui lui ont été agréables, elle a permis qu'il vînt au palais avec ou sans garde, comme il l'entendrait. — Le jour de l'entrée du duc, l'alguazil de l'auditeur de l'armée amenait prisonniers certains individus du pays de Namur, qui avaient tué dans les champs des soldats espagnols : en arrivant près du palais, un gentilhomme du comte de Mansfeld, aidé de quelques bourgeois, lui enleva une partie de ses prisonniers, et l'on prétend même qu'ils furent assistés en cela par le capitaine de la garde de Madame. — La plupart de ceux du conseil, les gouverneurs de la ville et quelques-uns des serviteurs de Madame murmuraient de ce que l'on avait laissé entrer le duc, sans qu'il eût montré ses pouvoirs. Le jour suivant, il fut résolu en conseil de les lui demander; et, comme il en fut averti, il les envoya, avec la lettre du roi. Cette communication les a beaucoup mécontentés, et Madame dit à tous ceux à qui elle parle qu'elle veut s'en aller, à cause des affronts que le roi lui a faits. — Armenteros attribue à l'influence du comte de Mansfeld le mécontentement qu'elle manifeste, et pense qu'il faudrait l'éloigner d'elle. — Le comte d'Egmont est allé à Gaesbeek, où il a passé un jour. On dit qu'il y a traité très secrètement avec ses confédérés, et que le capitaine Licques, qui est un grand vaurien, après plusieurs conférences secrètes avec lui, est parti par la poste. On ne sait où il est allé; mais on présume que c'est à Cologne, où sont retirés le comte d'Hoogstraeten et beaucoup de ceux qui ont pris le plus de part à la révolte. — Quelques-uns des seigneurs principaux, les serviteurs de Madame et les capitaines et officiers qu'on a réformés, crient publiquement contre les Espagnols. — La méchanceté est allée jusque-là que, dimanche passé, le confesseur et prédicateur de Madame, prêchant devant elle dans la chapelle du palais, n'a dit presque autre chose dans son sermon, sinon que les Espagnols étaient des traîtres, des larrons et des impudiques *(forzadores)*. Madame, sur les observations d'Armenteros, a renvoyé ledit confesseur (*a*) à son

a) Ce confesseur et prédicateur de la duchesse était frère Jean Ghéry, cordelier, docteur de Paris. Avant de quitter les Pays-Bas, le 27 dé-

déterminer ce que les bourgeois auraient à leur fournir. Après quelques témoignages de satisfaction et de confiance, elle de-

couvent, mais elle l'a fait à regret. — Armenteros a chargé Mendivil de dire au duc d'Albe qu'il ne devait jamais manger hors de chez lui; il s'est affligé avec lui de ce que sa maîtresse (la duchesse de Parme) se conduisait avec si peu de raison, abandonnant les affaires pour aller à la chasse. — Alonso de Armenteros (frère de Tomás) a conté à Mendivil que le duc de Parme, le prince son fils et le cardinal Farnèse pressaient fort Madame de se retirer chez elle. — Hier soir, Tomás de Armenteros lui a dit que Madame sollicitait du roi son congé, et que rien ne pourrait la retenir, si S. M. ne lui donnait satisfaction sur ses prétentions particulières. Il a ajouté qu'elle projetait d'aller d'une ville à l'autre, en attendant la réponse de S. M , et que, pendant ce temps, elle laisserait à dessein les affaires en souffrance; que lui, Armenteros, a eu à ce sujet de vives discussions avec elle; qu'il lui a représenté les inconvénients qui résulteraient d'une pareille détermination pour le service du roi, mais que ses observations ont peu de succès, parce que le mécontentement que Madame a de S. M. est cause qu'elle ne veut être bien avec le duc d'Albe. — Cet homme (Armenteros), dit Mendivil, se conduit maintenant très bien, et plût à Dieu qu'il eût marché d'aussi bon pied, lorsque cela était le plus nécessaire! »

cembre, la duchesse voulut faire quelque chose pour lui; elle écrivit au provincial de Saint-André, au gardien et au couvent des cordeliers, à Lille, la lettre suivante : « Vénérables, religieuses personnes, très chiers et bien amez, considérant les grandz services qu'ha faict Me Jean Ghéry, docteur de Paris, nous ayant servy, durant ces troubles, de confesseur et prédicateur, non seullement à nous, mais aussi à la patrie, par ses prédications et grande constance qu'il ha monstré durant ledict temps, allencontre toutes adversitez, nous n'avons voulu délaisser de, avant nostre partement, vous escripre la présente en sa faveur, oultre les mercèdes qu'il ha receu, et ne doubtons il recepvra, Dieu aydant, à l'advenir, du roy, mon seigneur, affin que le supportez et respectez pour lesdicts services, comm' il convient; vous requérant et, de par Sa Majesté, ordonnant bien expressément que, si d'adventure icelluy frère Ghéry retournist vers vous, vous le remestez en son entier en ses offices, auctorité et crédit auquel il estoit, par avant que l'avions appellé vers nous en court; aussy luy restituez ses chambres et aultres quartiers, occupez depuis son partement, qu'il ha eu en vostre maison, comme elles estoient à son partement, affin qu'il ne soit discommodé en ses estudes, repoz et ce qui en deppend : en quoi volons que ne faictes aulcune faulte. » Note de M. Gachard.

manda au duc quel était l'objet de sa mission. Celui-ci répondit que l'objet principal pour lequel le roi l'avait envoyé, avec les troupes qui l'accompagnaient, était de faire respecter la justice et exécuter les ordonnances de la régente, afin qu'à son arrivée il trouvât le pays en paix. Prié par la duchesse d'ajouter à cette indication un peu trop générale des renseignements plus détaillés, le duc répondit qu'il ne se rappelait pas bien ces choses de détail pour le moment, mais que, sans doute, le progrès des affaires l'en ferait souvenir, et qu'il les lui dirait alors (1). Il s'efforça ensuite de la convaincre que ce n'était ni par amour des honneurs, des richesses ou de la gloire, ni par inimitié contre personne qu'il avait accepté cette mission, mais pour obéir aux ordres du roi. Marguerite lui demanda encore par quelles affaires il était d'avis de commencer ; quels étaient ceux qu'il désirait voir appelés au conseil ou exclus des séances. Il répondit là-dessus, écrit-il au roi, de manière à lui donner satisfaction, se mettant à ses ordres, de jour et de nuit, ni plus ni moins que Berlaymont et Arenberg. Elle voulut savoir enfin quel besoin il croyait avoir de tant de gens de guerre allemands, et exprima l'avis qu'il y aurait lieu de les licencier. Le duc éluda cette observation, en disant qu'ils ne tarderaient pas à recevoir les ordres du roi à cet égard. Au sujet du logement des troupes, la régente insista fort pour que la ville de Bruxelles, qui s'était bien conduite, en fut déchargée, mais, sur ce point, son interlocuteur se montra inflexible. Il dit à la duchesse que, si elle recevait des réclamations, elle pourrait s'en débarrasser en se rejetant sur l'entêtement et l'opiniâtreté du duc d'Albe, et qu'il se chargeait volontiers de la haine que cette mesure pourrait exciter contre lui (2).

(1) Dans une lettre adressée au roi, le 30 août, le duc d'Albe lui dit qu'il a satisfait la gouvernante sur toutes les choses qu'elle lui a demandées, *de la manière la plus conforme aux intentions de Sa Majesté. Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 570.

(2) Ibid., p. 566.

En réalité, le duc fit loger dans Bruxelles les dix enseignes du régiment de Sicile, arrivées le 25 dans cette résidence. Les autres régiments furent répartis entre les villes voisines de façon que le capitaine général pouvait réunir ses troupes en une nuit, si les circonstances l'exigeaient. Les dix-neuf enseignes du régiment de Naples se rendirent à Gand ; les dix enseignes du régiment de Sardaigne à Enghien ; les dix enseignes du régiment de Milan à Lierre, et la plus grande partie de la cavalerie à Diest, dans les domaines du prince d'Orange. Partout où entraient les Espagnols, les troupes wallonnes étaient cassées et congédiées. Les vétérans espagnols se montraient, au surplus, ajoute M. Juste, très mécontents de la tranquillité qui régnait dans le pays et donnaient au diable, dit un contemporain, celui qui leur avait fait quitter l'Italie. Loin de continuer à observer cette étroite discipline, que l'on avait admirée dans leur marche depuis les Alpes jusqu'à Thionville, ils agissaient déjà comme en pays de conquête, au dire de M. Juste, confisquant tout, à tort, à droit, disant que tous étaient hérétiques qui avaient du bien (1).

(1) M. Juste, p. 383. Il ajoute en note : « Ces détails sont extraits d'une lettre datée de Bruxelles, et adressée par J. de Pennant, un des secrétaires du prince d'Orange, à Ant. Delbecque, secrétaire du baron de Montigny. Voir *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 565. » A notre grande surprise, voici ce que nous avons trouvé à la page citée de la *Correspondance :* Lettre de Jean de Pennants *a*) à Antoine Delbecque, secrétaire du seigneur de Montigny, écrite de Bruxelles, le 26 août 1567: « Le ducq d'Alve vint en ceste ville le xxiij[e] de ce mois, et l'infanterie de Secille y arriva hier. Tout le monde se plaint des foulles grandes qu'ils font, et n'avons autre espoir qu'en Dieu et au Roy, sans la présence duquel noz affaires, est à craindre, demoureront en piteux estat. Néantmoins comme ledit seigneur duc est personaige vertueux, illustre, expérimenté, saige et prudent, il donnerat le meilleur remède qu'il serat possible, et comme il trouverat le plus convenir pour le service de Dieu et S. M., repoz et tranquillité du pays. » — Rien de plus.

a) Le prince d'Orange avait un secrétaire du nom de Pennants. Il y a lieu de croire que c'est celui qui écrit ici. Note de M. Gachard.

Dès le 29 août, la duchesse de Parme avait écrit de nouveau au roi, dans des termes pleins d'amertume, pour solliciter son congé. Voici l'abrégé de ce qu'elle lui disait : « Elle demande que Sa Majesté lui accorde enfin sa retraite. — Si sa propre réputation et sa satisfaction avaient inspiré au roi la sollicitude exprimée dans les lettres royales, il l'aurait autorisée à quitter son gouvernement, avant de la mettre en quelque sorte en parangon avec le duc d'Albe, qui fait tout ce qu'il lui plaît, quoiqu'elle soit d'un avis contraire, comme cela vient d'avoir lieu dans la répartition des troupes. — Elle est affectée jusqu'au fond du cœur de la conduite du roi à son égard (1). » Le 8 septembre, nouvelles plaintes de la duchesse, plus vives, plus amères encore que les précédentes : « Elle se plaint de n'avoir pas encore reçu le congé demandé. — Elle n'est pas jalouse de la suprême autorité dont il a investi le duc d'Albe ; mais il aurait pu ordonner qu'à l'entrée du duc dans les Pays-Bas, elle se retirât ; il eût par là ménagé son honneur ; il n'aurait pas dû souffrir que, la duchesse étant présente, un autre vînt étaler cette autorité extraordinaire qui est si humiliante pour elle. — Elle est extrêmement peinée de voir qu'elle doive servir d'exemple perpétuel à tous autres, qui, considérant la manière dont elle est traitée par le roi, espéreront peu de lui pour les services qu'ils lui rendront ; car, en aucun temps, ni en aucune occasion, il n'en pourra recevoir d'eux qui soient comparables à ceux qu'elle lui a rendus. — Si, du reste, le roi lui montre peu de gratitude, elle s'en console par la pensée qu'elle a satisfait à ce qu'elle devait à Dieu, au monde et à elle-même. — Elle rappelle l'état où le roi laissa les Pays-Bas ; elle retrace les fatigues qu'elle a essuyées, les dangers qu'elle a courus, n'ayant pas en neuf années goûté une heure de repos, ayant compromis sa santé et même sa vie, et demande si, lorsqu'elle est parvenue à pacifier le pays, dont le roi est à présent souverain

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 567.

plus indépendant et plus absolu que jamais, il est juste qu'un autre vienne jouir du fruit de tant de travaux et de peines. — Elle insiste donc sur son congé, et si le roi diffère de lui répondre, elle regardera ce silence comme un consentement tacite, et partira, alors même qu'il ne lui restituerait pas le château de Plaisance, comme il en a manifesté l'intention. — C'est afin de solliciter une prompte décision, qu'elle lui envoie son secrétaire Machiavel (1), qui a toute sa confiance (2). »

Le même jour, le duc d'Albe écrivait au roi une lettre, dont nous reproduisons également l'analyse : « Il rend compte au roi d'une conférence qu'à la demande de Madame, il a eue avec elle. — Madame lui a parlé d'abord du congé qu'elle a demandé au roi, et du délai que le roi met à répondre, ce qui l'a déterminée à envoyer un de ses serviteurs à Sa Majesté. Attendu la courtoisie dont il a usé envers elle, lui a-t-elle dit, et la modestie avec laquelle il s'est conduit en toutes choses, elle a cru devoir l'informer de cette démarche, et elle l'a prié d'en appuyer l'objet auprès du roi. Il a tâché de la détourner du dessein qu'elle annonçait, mais elle a paru décidée à y donner suite. — Après cela elle lui a parlé de la fuite de l'abbé de Saint-Bernard, et du grand nombre de gens qui quittent le pays, estimant à plus de deux millions la valeur des biens qu'ils ont emportés. Il s'est récrié sur ce qu'elle y a consenti ; elle a répondu que le roi lui avait lié les mains. Il a répliqué que le roi ne lui avait pas défendu de s'assurer des personnes suspectes et de leurs biens.— Le duc proteste au roi qu'il a eu pour la duchesse le même

(1) Machiavel arriva à Madrid le 25 septembre ; il y sollicita avec les plus vives instances le congé de la duchesse de Parme, faisant même entendre aux ministres du roi que la duchesse le prendrait, si le roi ne le lui accordait pas. Il retourna aux Pays-Bas vers la mi-octobre. (Manuscrit de la bibliothèque de Madrid, marqué x 172.) On voit, par une lettre de la duchesse de Parme à la reine d'Angleterre, du 21 novembre 1567, dont la minute est dans nos Archives, que Machiavel était arrivé à Bruxelles depuis peu de jours. Note de M. Gachard.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 570-571.

respect qu'il aurait pour la reine ; mais si elle est satisfaite de ses procédés, elle ne l'est pas de ses actes. — Ces jours passés, le comte d'Egmont, le duc d'Arschot, le comte d'Arenberg et le baron de Berlaymont furent aux obsèques du marquis de Berghes (1). — Le père de la jeune personne qui doit hériter

(1) Jean de Glymes, marquis de Berghes, avait été, avec Montigny, envoyé à Madrid, après le Compromis, pour exposer au roi les griefs des confédérés. Il n'accepta qu'avec répugnance cette mission délicate, retarda, autant qu'il put, son voyage, tomba malade en Espagne et y mourut, le 21 mai 1567, à la fleur de l'âge. Après sa mort, la duchesse reçut l'ordre de mettre bonne garde en la ville de Berg-op-Zoom, et aux biens du marquis, « pour qu'au cas, comme cela pourroit être, qu'il fût impliqué et coupable dans les troubles des Pays-Bas, on puisse avec plus de facilité disposer de ceux-ci. » Le marquis, n'ayant point d'enfants, avait testé en faveur de sa nièce Marguerite de Mérode, à condition qu'elle épouserait un de ses neveux. Cette jeune personne ne paraissant pas avoir été élevée dans les principes de la religion catholique, la duchesse eut mission de tâcher « de l'avoir sous la main, ainsi que le neveu auquel elle était destinée. » Le seigneur de Mérode ne se montra pas pressé de confier sa fille à des mains étrangères quant à la question de confiscation, le président Viglius déclara à la gouvernante que « le marquis étant mort au service du roi et en présence de Sa Majesté, il ne pouvait être procédé contre ses biens que par la voie de la justice : il fallait donc d'abord qu'on instruisît son procès et qu'il fût condamné. » Marguerite approuva cet avis, et en écrivit au roi. L'affaire traîna en longueur. Enfin le marquisat fut remis à la nièce de Jean de Berghes après la *Pacification de Gand*. Elle en fit le relief le 22 février 1578. Marguerite de Mérode était alors l'épouse de Jean de Witthem, seigneur de Beersel. *Biographie nationale,* article de M. Alphonse Le Roy. — M. Gachard, dans le Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur, qu'il a placé en tête du tome II de la *Correspondance de Philippe II,* pp. XXXVI et XXXVII, cite quelques extraits des renseignements envoyés à Philippe II par Fray Lorenço, relatifs au marquis de Berghes et à Montigny : « Notre religieux, ainsi s'exprime M. Gachard, dénonce le marquis au roi comme ayant été le premier à demander qu'on ne châtiât pas les hérétiques ; il ajoute que le marquis, parlant avec le doyen de Sainte-Gudule, lui dit : en quel endroit de l'Écriture trouvez-vous que les hérétiques doivent être brûlés, ou souffrir la peine capitale ? Le même seigneur, se trouvant aux eaux d'Aix-la-Chapelle, répondit à une dame qui le consultait sur la conduite à tenir envers les hérétiques qu'elle avait dans sa terre : à celui qui se convertit, il ne faut imposer aucune peine ; l'obstiné, moi je ne le tuerais

du marquis (1) est venu à Bruxelles; on a tâché de le mettre d'accord avec la marquise douairière. Les arrangements ayant été faits entre eux, on a voulu prendre possession au nom de la demoiselle, mais Manteville que Madame a envoyé à Berghes avec soixante arquebusiers, leur a dit qu'il avait ordre de ne laisser prendre possession par personne. — Là dessus le père de ladite demoiselle a voulu rompre l'accord auquel il avait souscrit; les seigneurs sont venus prier le duc de s'interposer auprès de Madame; enfin la duchesse et lui sont convenus de faire en sorte que le père consente à un délai de deux mois, dans lequel le roi sera prié de faire connaître ses intentions. — Madame lui a dit encore qu'il lui a été impossible d'amener le père à lui confier sa fille, ajoutant qu'il prétendait faire renoncer celle-ci à ses biens, qui s'élèvent à huit ou neuf mille ducats de revenus, et que le roi devait s'y opposer. Le duc n'est pas de

pas, parce qu'il peut se convertir *a*). — Fray Lorenço ne s'en tient pas à cette dénonciation : il écrit que le marquis de Berghes parle du roi dans des termes outrageants, allant jusqu'à l'accuser de duplicité *b*). Si l'on veut l'en croire, Berghes et Montigny étaient les deux gentilshommes les plus méchants, les plus ingrats et les plus faux qu'il y eut au monde *c*). »

(1) Jean de Mérode, seigneur de Petersheim.

a) El primero que trató que no se habian de castigar los hereges, fué el marques de Bergas, el cual, non ha muchos dias que hablando con el dean de Santa Gula, le dixo : en qué lugar de la Escritura hallais vos que los hereges han de ser castigados con fuege ó con pena capitale? Y estando los otros dias en Achisgran en los baños, le enviò una dama á demandar consejo comese habria con los hereges que en su tierra tenia, y rispondió : « al que se convierte non se le ha de dar pena, y al obstinado yo no lo mataria, por que podria convertirse. *(Relacion de cosas que pasan en los estados de Flandes.)*

b) Lettre à Eraso, du 27 décembre 1567.

c) Entre los señores, Montiñi y Bergas sono los dos mas malos cavalieros, que hay en el mundo, y mas ingratos y falsos. *(Advertimiento de las cosas de Flandes, que vis S M. en el bosque de Segovia, el 1° de octobre 1566.)*

cet avis : il voudrait au contraire favoriser ladite renonciation, parce que si les biens de la maison de Berghes étaient réunis à ceux de son père et à ceux du mari qu'elle prendrait, la jeune personne formerait une grande maison, ce qui ne lui paraît nullement convenir aux Pays-Bas. — Il n'a pu encore en finir avec ceux de Bruxelles pour le logement des troupes, attendu que ceux-ci sont trop favorisés de Madame (1). »

Le jour même où ces lettres furent écrites, les préparatifs du grand coup que le duc d'Albe avait résolu de frapper, s'achevaient dans le plus grand secret. Ce grand coup c'étaient l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, avec quelques-uns de leurs affidés, et la mise en jugement de ces personnages si en vue et si importants. Il aurait pu se saisir du comte d'Egmont, quand celui-ci s'était rendu au devant de lui à Tirlemont, et du comte de Hornes, qui, peu après, était venu le complimenter à Louvain. Mais il crut préférable d'attendre, parce qu'en faisant arrêter isolément l'un des seigneurs, il eût donné l'éveil non seulement à l'autre, mais encore à Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont, et à Antoine de Stralen, dont il importait de s'assurer en même temps, afin de tenir tous les fils de la conspiration dénoncée à Madrid (2). Il avait donc permis au comte de Hornes de se rendre à Cologne pour y visiter le comte de Meurs, son beau-frère, mais en lui faisant donner sa parole qu'il serait à Bruxelles dans huit ou dix jours. Il lui avait fait en outre parvenir une lettre par laquelle le roi lui ordonnait de se rendre auprès du duc d'Albe, qui était chargé de lui faire connaître la décision royale sur ses différentes requêtes. Le comte s'empressa de revenir, mais il était dans une telle détresse qu'il fut obligé, pour se procurer l'argent

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. I, pp. 571-572.

(2) Commentaires mémorables de Bernardino de Mendoça, liv. II. — Lettre de Granvelle au roi, écrite de Rome, le 17 août 1567, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 562.

nécessaire, d'engager la dernière ferme qui lui restait près de son château de Weert (1).

Le dimanche, 7 septembre, le comte de Hornes étant arrivé à Bruxelles, le duc d'Albe prit ses mesures pour que les arrestations projetées s'exécutassent d'une manière sûre, le même jour et presque à la même heure. Le 9, il convoqua dans son hôtel un conseil de guerre, sous prétexte d'examiner les plans de fortification de Thionville et de Luxembourg. Le conseil se réunit dans l'après-dîner; Egmont, Hornes, Arenberg, Mansfeld, Arschot, Noircarmes, Chiappin Vitelli, Francisco de Ybarra et deux ingénieurs y assistaient. Pour dérouter tous les soupçons, le duc venait d'accepter un fort beau cheval, qui lui était offert par le comte de Hornes (2). Quant au comte d'Egmont, dit M. Juste, on prétend qu'il s'était promené en voiture avec le prieur don Hernando, et qu'il venait même de dîner avec lui. Telle était d'ailleurs, dit toujours le même écrivain, son aveugle confiance en la loyauté du duc d'Albe, qu'il s'était étudié à la faire partager par le comte de Hornes, et qu'il s'efforçait de dissiper les appréhensions et les pressentiments de celui-ci (3).

Tout s'exécuta selon les instructions du lieutenant de Philippe II. Dans la matinée, Antoine de Stralen, accompagné de deux autres gentilshommes, était sorti d'Anvers dans un chariot attelé de trois chevaux. Il semble qu'il avait eu vent de quelque chose, et qu'il cherchait à se cacher. Le comte Albéric de Lodron, craignant qu'il ne lui échappât, le suivit avec quarante cavaliers, et lorsqu'il le vit dans un lieu éloigné de toute habi-

(1) Réponse personnelle de Ph. de Montmorency, comte de Hornes, etc., dans le *Supplément à Strada,* t. I, p. 173

(2) *La Déduction de l'innocence,* etc., p. 27. — M. Juste avait dit précédemment que le comte d'Egmont, lors de sa visite de Tirlemont, avait aussi offert au duc deux chevaux de grande valeur.

(3) Le comte d'Egmont ne cessait toutefois de correspondre avec le prince d'Orange. Trois jours avant son arrestation, il lui écrivit une lettre où il lui donnait des nouvelles de ce qui se passait à Bruxelles. Voir *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 578. Note de M. Juste.

tation, il l'arrêta et le conduisit à Lierre. Après l'y avoir laissé en lieu de sûreté, Lodron retourna à Anvers, et mit sous le séquestre la maison et les biens très considérables de l'ancien bourgmestre, sans égard pour sa femme et sa famille, qui dûrent abandonner leurs foyers (1). A Bruxelles, Albornoz avait attiré chez lui son compatriote Alonzo de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, et le fit arrêter pendant que le duc amusait les deux seigneurs. Deux capitaines espagnols, Jean de Espuche et Salazar, s'étaient chargés de la capture de Backerzeele. Le 9, de grand matin, ils se postèrent dans une maison située vis-à-vis de celle de ce dernier, le suivirent lorsqu'il sortit pour aller dîner, et mirent la main sur lui dans la rue.

Il était près de six heures, lorsque le duc, averti des arrestations opérées, crut le moment venu de s'assurer de la personne des deux comtes. Cinq cents arquebusiers espagnols, commandés par don Hernando, gardaient depuis quelques moments les issues de l'hôtel. Le duc leva la séance et fit en sorte que les deux seigneurs proscrits sortissent de la salle par des portes différentes. Derrière l'une se tenait Sancho d'Avila, capitaine des gardes du duc d'Albe, chargé d'arrêter le comte d'Egmont; à l'autre porte était placé le capitaine Salinas, auquel avait été confiée l'arrestation du comte de Hornes. Sancho d'Avila suivit Egmont dans le jardin, que celui-ci commençait à traverser, lui notifia l'ordre de l'arrêter et lui demanda son épée. Troublé d'abord, le comte garda un instant le silence, puis répondit au capitaine espagnol qu'il était chevalier de la Toison d'or, et que les chevaliers ne devaient rendre leurs armes qu'au roi lui-même. Il ajouta que de cette épée il avait plus d'une fois combattu les ennemis de la couronne d'Espagne. Sancho d'Avila répéta qu'il exécutait les ordres du duc d'Albe et du roi. Le comte alors, se résignant, tira son épée et sa dague et les remit aux mains de l'Espagnol, qui l'emmena dans une chambre de l'hôtel.

(1) Voir *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. II, p. 233. Id.

Le comte de Hornes ne se doutait pas de ce qui se passait dans le jardin ; il était resté dans la salle du conseil, où il examinait encore des plans de fortification, lorsque le capitaine Salinas s'avança et lui déclara qu'il l'arrêtait au nom du roi. Le comte se prévalut aussi de sa qualité de chevalier de la Toison d'or, et Mansfeld, qui était présent, joignit des représentations très vives aux protestations de son beau-frère. Enfin il fallut se soumettre, et se laisser conduire dans une chambre de l'hôtel autre que celle où le comte d'Egmont avait été mené. Les deux seigneurs y furent étroitement gardés par des soldats espagnols, et toute communication avec le dehors leur fut interdite. Immédiatement après cette double arrestation, le secrétaire Albornoz alla saisir et inventorier leurs papiers (1) ainsi que ceux de Backerzeele. Le comte d'Arenberg eut charge de se rendre auprès de la comtesse d'Egmont pour l'informer de l'arrestation de son mari et tâcher de la consoler ; il l'assura qu'il n'avait pas eu, avant l'exécution, connaissance de la mesure rigoureuse dont Egmont venait d'être l'objet (2).

(1) Dans la relation officielle reproduite plus bas, on verra qu'il est question seulement des papiers du comte de Hornes. On peut croire qu'une visite domiciliaire de ce genre fut épargnée à la comtesse d'Egmont, vénérée de tout le monde, et spécialement du duc d'Albe, comme on le verra plus loin.

(2) M Juste. pp. 387-390. L'historien cite *La Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes*, etc., pp. 28 et 29; Chappuis, *Briefve histoire*, etc., p. 81 ; *Commentaires mémorables* de don Bernardino de Mendoça, qui était présent à l'arrestation, liv. II. — M. Juste ajoute : « nous avons également puisé quelques détails dans la relation allemande d'un agent secret de l'empereur Maximilien II; ce document, conservé dans les archives de l'ancienne secrétairerie d'état de l'Allemagne et du Nord, et déjà signalé par Van der Vynckt, a été traduit et publié par M. Altmeyer. »

Nous croyons faire chose agréable au lecteur en insérant ici les deux pièces suivantes extraites de la *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 572-574.

« Lettre du duc d'Albe au roi, écrite de Bruxelles, le 9 septembre 1567. — Il l'informe de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, de

La gouvernante était restée étrangère à l'exécution de ces graves mesures. Après qu'elles eurent été effectuées, le duc

Backerzeele, du secrétaire du comte de Hornes et de Van Straelen. — Il a différé si longtemps l'exécution de cette mesure, parce qu'il voulait les prendre tous d'un coup. — Il fera conduire les deux comtes au château de Gand. Backerzeele et le secrétaire du comte de Hornes seront enfermés dans une des tours de Bruxelles. Straelen sera amené en cette dernière ville, ou bien il restera détenu à Lierre, où il est à présent. — Le duc a résolu d'établir un tribunal de sept juges, pour commencer immédiatement à connaître de ces affaires; il sera lui-même le président de ce tribunal. — Viglius lui paraît maintenant se conduire comme il convient; il a désigné au duc les personnes entre lesquelles le duc a choisi les membres dudit tribunal; il lui a dit qu'il donnerait le moyen d'établir celui-ci sans contrevenir aux privilèges du Brabant, et même de procéder contre les chevaliers de la Toison d'or. — Le majordome du marquis de Berghes est arrivé aux Pays-Bas, très joyeux, à ce que l'on dit, d'avoir pu s'enfuir d'Espagne. — Si le duc peut faire mettre la main sur lui, il n'y manquera pas.

« Relation de l'ordre qui a été observé dans l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, du seigneur de Backerzeele, du secrétaire du comte de Hornes et de Van Straelen, bourgmestre d'Anvers (jointe à la lettre précédente). Il en résulte que le coup fut différé, parce que le comte de Hornes, qui était allé à Cologne visiter le comte de Meurs, son beau-frère, n'arriva à Bruxelles que le dimanche 7 septembre. — Le mardi 9, le duc convoqua le conseil pour examiner les plans des fortifications de Thionville et de Luxembourg. Les comtes d'Egmont, de Hornes, d'Arenberg, de Mansfeld, le duc d'Arschot, Noircarmes, Chiapin (Vitelli), Francisco de Ybarra et deux ingénieurs y assistèrent. — A l'issue du conseil, le comte d'Egmont fut arrêté par Sancho de Avila, châtelain de Pavie, capitaine de la garde du duc, et le comte de Hornes par le capitaine Salinas, châtelain de Port-Hercule. Egmont était si troublé, lorsque Sancho d'Avila lui demanda son épée, qu'il ne sut que dire. — Pendant le conseil, le secrétaire Albornoz avait attiré chez lui le secrétaire du comte de Hornes, et là il le fit arrêter. — Les capitaines Juan de Espuche et Salazar étaient chargés de l'arrestation de Backerzeele; ils l'épiaient depuis plusieurs jours. Le 9, de grand matin, ils se postèrent dans une maison située vis-à-vis de la sienne, pour voir s'il sortirait. Il sortit en effet pour aller dîner, et les deux officiers durent attendre assez tard qu'il quittât la maison où il avait dîné. Les capitaines Salazar et Espuche s'approchèrent alors de lui, l'arrêtèrent, et le conduisirent au logis du duc d'Albe. — C'est le prieur (don Fernando de Tolède) qui a dirigé toutes ces dispositions, le duc ayant dû assister au conseil. Personne du pays n'y a été employé. —

lui députa Berlaymont et Mansfeld pour lui en donner avis et lui exposer, que si elle n'avait pas été prévenue, c'était par le commandement du roi, et de peur que le ressentiment du peuple ne tombât sur elle. Marguerite cacha son dépit en présence des envoyés du duc, mais il était trop clair pour la duchesse que l'autorité était passée de fait en d'autres mains (1).

Le même jour, dans la matinée, Van Straelen, accompagné de deux autres gentilshommes, sortait d'Anvers, dans un chariot attelé de trois chevaux. Le comte Albéric de Lodron et le mestre de camp don Sancho de Londoño avaient été chargés de surveiller ses démarches Le comte, craignant qu'il ne leur échappât, le suivit avec 40 chevaux, et, lorsqu'il le vit dans un lieu éloigné de toute habitation, il l'arrêta et le conduisit à Lierre, sans que personne le sût : de manière que l'exploit a eu lieu deux heures avant que l'ordre de l'exécuter ne parvînt à Anvers. — Immédiatement après l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, le secrétaire Albornoz s'est rendu en la maison du dernier et en celle de Backerzeele; il y a saisi et inventorié tous les papiers. Le jour suivant, lui et le docteur del Rio, à l'intervention de la justice, les ont pris et transportés au logis du duc. »

(1) M. Juste, p 391, d'après Strada, lib. VI. — Nous croyons devoir reproduire le récit du dernier, qui renferme des particularités qu'on ne trouve point ailleurs : « Initia præfecturæ ab animadversione in aliquot Belgarum proceres auspicanda sibi duxit Albanus, quod demissis iis, qui eminerent, non habiturus esset populus ad quos facile converteret oculos. Itaque nobilitati principio se perhonorificum præbet, Egmontio inprimis, cujus exemplo allicere Hornanum institit, tergiversantem initio, ac libentius primos illos congressus procul auditurum. Feruntque, quum Albani conspectum ceu præsagus aversaretur, increpasse timorem ejus Egmontium, atque recepisse nihil ei, quod et sibi non pariter, eventurum, dicti omen eventu mox secuto. Quin ubi Hornanum allectum Albanus videt, Hochstratanum quoque cum ceteris ad ordinandam rempublicam Bruxellas avocat. Et hic in viam se dederat; sed recens a morbo dum lentius vehitur, aut de industria cunctatur, audito quod acciderat, citius multo quam venerat aufugit. Reliqui optimates Bruxellis adfuere, quinto idus septembris. Quo ipso die mandarat Albanus Andreæ Salasario atque Joanni Espuccio centurionibus, ut citra tumultum caperetur Joannes Casembrotius Bacherselii dominus, qui e fœderatis unus multorum conscius habebatur, quippe Egmontio a secretis. Simulque datum negotium comiti Alberto Lodronio ac Sanctio Londognio, tribunis, ut Antonium Stralium Antverpiæ consulem orangianis consiliis intimum, eodem die Bruxellas

Mansfeld était très affecté de l'arrestation du comte de Hornes, son beau-frère ; la chose lui avait été d'autant plus sensible que

asportarent. Quod ne turbas forte conciret ea in urbe, in qua Stralius gratia pollebat opibusque, oravit Albanus gubernatricem scriberet ad magistratum antverpiensem doceretque Bruxellas acciri consulem, ut de statu illius urbis ageret cum Albano. Quod ipsa fecit, epistolamque Lodronius tradidit magistratui, capto jam consule : qui sibi jam metuens, carro imponi se jusserat multa sub veste, ac telarum involucris occultatum. Sed vixdum porta urbis egressum Lodronius, per exploratorem admonitus comprehendit. Hæc dum gererentur, consultabat in ædibus culemburgicis Albanus cum Belgarum primoribus, Arschotto, Egmontio, Hornano, Mansfeldio, Arembergio ac Barlamontio ; aderantque præterea Ferdinandus Albani filius, Vitellius, Serbellonius et Ibarra. Trahebat autem data opera consultationem Albanus, de consule, deque Casembrotio captis nuntium opperiens ; ideoque comitem Paciottum de vestigio formaque arcis antverpianæ disserturum evocaverat in senatum, quum, factum esse quod imperaverat admonitus, senatum dimittit. Abeuntibus aliis, ipse Egmontium seorsum evocat, quasi secreto aliquid allocuturus. Atque ex adverso cubiculo ostendentibus se aliquot centurionibus, tum Albanus, siste, inquit, Egmonti : custodiri te rex jubet, ejusque nomine gladium pone. Ille inopinata denunciatione perculsus, armatos que circum se plurimos aspiciens, gladium tradidit, addens : et tamen hoc ferro sæpe ego regis causam non infeliciter defendi. Nec plura fatus a centurionibus in conclave traductus est. Eodemque tempore Hornanus ab ducis Albani filio, a quo honoris causa deducebatur, jussus est, posito gladio, sese in potestatem Albani, rege ita imperante, committere, statimque in aliam ædium partem centuriones, qui præsto accurrerant, inermem seduxere. Interea Sanctius Avila prætorianorum præfectus, quos Albanus elegerat sibi lateris custodes, culemburgicas ædes atque aditus viarum armatis sepserat, ignara suspensaque civitate quo terror ille pertineret. Ubi vero patuit Egmontium Hornanumque attineri apud Albanum, tristi primum silentio populus hærere, mox Albani artes agnoscere, nimiæque præsertim Egmontii fiduciæ subirasci. Multi captum ea procerum captivitate Belgium dicere, tantoque laudare magis alibi præcautum Orangii consilium, eique incolumi ac Belgio per illum non plane destituto gratulari. Quin et cardinalis Granvellanus Romæ audito quod Bruxellis acciderat, sciscitatus ab eo, qui rem denarrabat, an captus quoque fuisset Taciturnus (sic Orangium nominabat), atque eo negante, dixisse fertur, uno illo retibus non concluso, nihil ab duce Albano captum. Hæc porro quoniam clam gubernatrice Albanus egerat, ad illam, priusquam aliunde resciret, Mansfeldium ac Berlamontium percaros ei viros senatu vixdum egressos illico misit, qui factum exponerent ac

le comte était logé chez lui. Il n'était pas sans inquiétude pour lui-même, et il s'était hâté de faire partir son fils, qui avait d'abord adhéré au Compromis. Il eût voulu réunir les chevaliers de la Toison d'or pour délibérer sur les moyens de venir en aide à leur collègue. Il représenta au duc d'Albe que l'arrestation des deux comtes violait les privilèges de l'ordre dont le duc, qui en était membre lui-même, était tenu de maintenir les statuts de tout son pouvoir. Le duc lui répondit qu'il avait bien agi en venant s'entretenir de cet objet avec lui ; que cela valait mieux que de tenir des réunions suspectes ; que lui, duc, était du reste bien décidé à ne les pas tolérer ; que si quelques-uns l'essayaient, *fût-ce même pour réciter le credo,* il les châtierait ; que, quant aux privilèges de l'ordre, le roi avait fait examiner ce point et reconnu que les statuts n'étaient pas applicables aux crimes de lèse-majesté. En faisant connaître sa réponse au roi, le duc, dans la prévision de l'arrestation prochaine de Montigny, engageait Philippe à n'appeler en aucune façon des chevaliers de l'Ordre pour juger les accusés, même si l'on était certain que ceux-ci se conformeraient entièrement à la volonté royale. Mansfeld reçut toutefois l'autorisation d'écrire au roi dans l'intérêt de son beau-frère et il adressa une requête à Philippe II pour implorer sa clémence ; il y disait que de mauvaises langues seules avaient pu accuser le comte de Hornes (1).

silentium excusarent : id enim celatum a se ex mandato regis, ne qua pars invidiæ perveniret ad illam, quam caritate apud populos, quibus præerat, valere potissimum decebat. Sed non ideo Margaritam placavit, quæ quamquam illis præsentibus indignationem texit, offensa tamen non leviter vereri cœpit ne similia in posterum multa provenirent, et gubernatione apud Albanum translata, personam gubernatricis ipsa referret, nempe ut videretur aliquis austriaci sanguinis Belgio præesse. »

(1) Lettres du duc d'Albe au roi, du 18 septembre et du 2 octobre ; lettres du comte de Mansfeld, du 11 septembre et du 15 décembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. I, pp. 575, 578, 582 et 607. — On lit dans l'*Histoire de l'ordre de la Toison d'or,* pp. 499 et 500, que le lendemain de l'arrestation des deux comtes, le duc d'Albe, voulant

L'arrestation des deux comtes paraissait avoir plongé Bruxelles dans une sorte de stupeur momentanée, qui fut bientôt suivie d'inquiétude et de craintes pour l'avenir. Un récit d'origine allemande nous apprend qu'un grand nombre de bourgeois, sous l'impression de ces sentiments, se rendirent à l'hôtel du duc d'Albe pour savoir la cause d'une mesure aussi grave et aussi inattendue. Le duc, d'après le même récit, leur aurait fait dire, dans un langage hautain et méprisant, qu'il était occupé à réunir ses troupes espagnoles, italiennes et allemandes, et qu'il leur répondrait quand il se serait débarrassé de cette besogne (1).

Le duc ne pouvait sans inconvénient garder les deux nobles prisonniers à Bruxelles. Sa première pensée, quant au choix du lieu où il allait les faire transférer, fut pour le château de Gand, mais il hésita plus tard entre le château de la Folie, situé à quelques lieues de la capitale, appartenant à la famille de Noircarmes, et l'antique château de Genappe, faisant partie du domaine de la couronne. Il renonça cependant bientôt à l'idée

justifier sa conduite, convoqua tous les chevaliers qui étaient à Bruxelles, et leur fit connaître que cet acte avait été accompli en vertu des ordres exprès de Sa Majesté, etc. Note de M. Juste.

(1) « Des andern tages seint etliche fürnehme bürger in guter antzall zum Herzogen von Alba gangen, und die ursachen solcher beschreibter herne zu wiszen begert, daruff ihnen bemelter Herzog annwortten lassen, er lasz itzundt sein krigsvolk von Spaniern, Italianern und Deutschen zusammen ziehen; sobalt das leger geschlagen, so wolt er ihnen ir andwortt geben. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 126. — Il semble, dit M. Juste, que, dans le premier moment des sentiments peu sympathiques pour le comte d'Egmont se firent jour dans le parti qui naguère appuyait les protestants. En informant de ce qui venait d'avoir lieu sir Thomas Gresham, alors retourné en Angleterre, Richard Clough, son correspondant et son facteur, lui écrivait d'Anvers : « Tout le monde plaint le comte de Hornes, mais personne le comte d'Egmont, parce que, comme on dit, il fut le premier promoteur des troubles, de même qu'il fit le premier défection *(as also the fyrst brake off)*, à sa confusion et à celle de tous ses partisans *(and all theirs)*. » *The life and times of sir Thomas Gresham*, t. II, p. 235.

de les tenir captifs dans le Brabant, et fit choix du château de Gand. Le comte d'Egmont lui-même, en sa qualité de gouverneur de la Flandre, dut donner l'ordre écrit à la Trouillère, son lieutenant, de remettre cette place entre les mains d'Alonzo de Ulloa. Celui-ci y entra, le 13 septembre, avec deux enseignes de soldats espagnols, qui y remplacèrent l'ancienne garnison wallonne (1).

Les deux comtes furent transférés au château de Gand le 22 septembre. Voici ce que nous apprend sur ce point la *Correspondance de Philippe II*. Albornoz, secrétaire du duc d'Albe, écrit, de Bruxelles, le 3 octobre, au secrétaire d'état Gabriel de Çayas : « Le 22 septembre, les comtes d'Egmont et de Hornes partirent de cette ville, sous la garde du capitaine Salinas. Leur escorte se composait de deux compagnies d'arquebusiers à cheval, qui marchaient en avant ; d'un régiment d'infanterie au milieu duquel ils étaient placés, et de trois compagnies de chevau-légers qui fermaient la marche. Le premier des deux

(1) M. Juste, pp. 393-394. Il cite les *Commentaires mémorables* de Bernardino de Mendoça, liv. II, et *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 574 et 575. Cette dernière citation se rapporte à deux lettres du duc d'Albe au roi, l'une du 10 septembre, l'autre du 13. Nous en reproduisons l'analyse ; il n'y est pas question, on le verra, d'un ordre donné par le comte d'Egmont lui-même pour la remise du château de Gand aux Espagnols, ce qui, en effet, paraît bien étrange. Le duc dit dans la première lettre : « Il a reconnu l'inconvénient qu'il y aurait pour le moment à mettre des Espagnols dans le château de Gand : cela pourrait exciter des méfiances contraires à ses vues. — Pour la garde des deux seigneurs, il fera examiner le château de la Folie, qui est à quelques lieues de Bruxelles et appartient à un oncle de Noircarmes, ainsi que celui de Genappe appartenant au roi. — L'emprisonnement des deux comtes ne donne lieu à aucune rumeur ; au contraire la tranquillité est si grande que le roi ne pourrait le croire. » — Dans la seconde lettre, il dit « qu'il en est revenu à sa première détermination d'envoyer des Espagnols au château de Gand. Il a en conséquence expédié les ordres nécessaires à la Troullière, qui y commande, afin qu'il le remette entre les mains d'Alonso de Ulloa : ce qui a été exécuté. »

seigneurs était dans une litière, l'autre dans un charriot *(carro)*. A un trait d'arquebuse de la ville, l'infanterie retourna, à l'exception de trois cents arquebusiers, qui allèrent jusqu'à deux lieues. Là, ceux-ci furent relevés par cinq cents soldats venus d'Alost, où le mestre de camp Alonso de Ulloa était demeuré avec sept cents autres. Le cortège passa la nuit dans cette ville. Le lendemain, les deux seigneurs, escortés par la cavalerie et les douze cents hommes d'infanterie, se remirent en route pour Gand. A moitié chemin, cinq cents hommes de la garnison de cette dernière ville vinrent grossir l'escorte, de sorte que les prisonniers entrèrent dans Gand, sous la garde de dix-sept cents hommes d'infanterie et de cinq cents chevaux. Toutes ces mesures étaient nécessaires, vu la grande autorité du comte d'Egmont en ces pays, qui ne connaissaient d'autre roi que lui *(que no conoscian aqui otro rey)* (1). — Le duc d'Albe lui-même écrit au roi, le lendemain : « Le 22 septembre au matin, il a fait transférer à Gand les comtes d'Egmont et de Hornes. Ils sont enfermés dans le château de cette ville, sous la garde du capitaine Salinas, sur la vigilance et la fidélité duquel le roi peut se reposer. — Les autres prisonniers sont détenus en la roquette de Sainte-Gudule ; il les a confiés à la surveillance de Francisco de Torres, un des gentilshommes qui étaient avec le duc d'Albuquerque en Lombardie (2). »

Avant d'aller plus loin, nous avons à jeter un coup-d'œil sur l'Espagne, où de graves évènements, intéressant au plus haut point la Belgique, s'accomplissaient au même moment.

Le marquis de Berghes était mort en Espagne, on l'a vu plus haut, avant ces évènements (3). Montigny, son compagnon, y

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 582.

(2) Ibid.

(3) Nous croyons devoir reproduire une pièce insérée dans la *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 535-536, laquelle se rapporte aux derniers jours du marquis, et qui a servi de texte à de graves accusations contre

restait toujours, résigné, comme il l'écrivait au comte de Hornes, son frère, à faire de nécessité vertu, et à prolonger son séjour

Philippe. La voici, telle que l'analyse M. Gachard : « *Billet autographe de Philippe II á Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli* a), *écrit de l'Escurial, le vendredi.. (16 mai 1567)*. Il vient d'apprendre, par une lettre qu'Aguilera, majordome du marquis de Berghes, a écrite à Vandenesse, que ledit marquis est dans un état qui laisse peu d'espoir, et Aguilera ajoute que, s'il y avait quelque remède possible à son mal, ce serait son départ pour la Flandre. — Le roi ordonne à Ruy Gomez d'aller voir le marquis, et de lui dire (mais seulement après qu'il se sera assuré qu'une guérison est à peu près impossible) que le roi lui permet de retourner aux Pays-Bas; si, au contraire, il lui paraissait que le marquis peut se rétablir, il se contenterait de lui faire espérer cette permission. — Au cas que le marquis meure, Ruy Gomez conférera avec le président *b)* et le comte de Feria *c*), sur les mesures à prendre

a) Ruy Gomez da Silva, prince d'Eboli, premier duc de Pastraña et d'Estremara, marquis de Diana, comte de Melito, grand de Castille, *clavero* de Calatrava, *adelantado* de Cazorla, grand trésorier *(contador mayor)* de Castille et des Indes, grand majordome du prince don Carlos, grand chambellan et sommelier de corps de Philippe II, dont il était le favori. Il mourut le 29 juillet 1573. (Manuscrit intitulé : *Papeles varios*, n° 35, à la bibliothèque de Valladolid. Note de M. Gachard.

b) Le président du conseil de Castille, don Diego de Espinosa. Il était, de plus, du conseil d'état et inquisiteur général. Au mois d'avril 1568, le pape l'éleva au cardinalat, et, dans le même temps, Philippe II le fit évêque de Siguenza. Il mourut, selon le ms. cité en la note précédente, le 15 septembre 1572. Le même.

c) Gomez Suarez de Figueroa, 5e comte et premier duc de Feria, grand de Castille, commandeur de Segura, de l'ordre de Saint-Jacques, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de sa garde espagnole. Il mourut à l'Escurial, le 7 septembre 1571. (Ms. cité de la bibliothèque de Valladolid.) Le même.

M. Juste, tome II, pp. 396-397, accuse, à propos de ce billet, Philippe II d'odieuse hypocrisie et de détestable ironie. Il est permis d'y voir autre chose. Sans doute il y a là une profonde dissimulation, c'est le fond de la politique de Philippe et, ajoutons le, de la politique de son temps. Mais peut-on lui en faire un crime dans la situation d'esprit où il se trouvait? Juste, il ne peut frapper que les coupables; mais préoccupé des intérêts de l'Église et de l'état, partagé entre des renseignements divers, effrayé des évènements regrettables qui se passent aux Pays-Bas, des symptômes d'un avenir plus menaçant encore, il étudie attentivement les choses et ne veut rien

aussi longtemps qu'il plairait au roi son maître (1). Mais des rumeurs vagues lui apprirent que ce séjour prolongé à Madrid donnait lieu, en Espagne même et dans les pays étrangers, à des interprétations sinistres et fâcheuses pour son honneur.

pour ses obsèques. Il sera bien, en cette occasion, de montrer le regret que le roi et ses ministres ont de sa mort, et le cas qu'ils font des seigneurs des Pays-Bas. — Ruy Gomez se concertera avec les mêmes sur les moyens de prévenir la fuite de Montigny : il faut avoir l'œil sur ce dernier, de manière à ce qu'il ne puisse s'évader. — On pourrait écrire aux vice-rois et gouverneurs de Catalogne, de Navarre et de Guipuzcoa, mander le maître général des postes, et charger une ou plusieurs personnes de surveiller les démarches de Montigny. — Le cas de la mort du marquis de Berghes arrivant, Ruy Gomez examinera encore, avec le président et le comte de Feria, s'il ne faudrait pas charger madame de Parme de se saisir de la ville de Berghes jusqu'à ce que, après la venue du roi, on sache si la part que le marquis a prise aux troubles de Flandre, ne doit pas donner lieu à la confiscation de ses biens. — Sur ces divers points, ce qui aura paru convenable aux trois ministres pourra s'exécuter. — Le roi veut qu'ils examinent aussi, en cas de mort du marquis, s'il ne serait pas préférable que Ruy Gomez envoyât en son nom un courrier à madame de Parme pour lui en donner avis, prétextant l'absence du roi, et pour lui dire qu'il paraîtrait à propos qu'elle fît, en attendant les ordres du roi, saisir les biens du marquis. — Philippe termine en disant que le prince (don Carlos) ne doit savoir rien de tout cela. — Sur l'enveloppe du billet, on lit les mots suivants, écrits de la main de Philippe II : « *Ruy Gomez, en su mano. No la abrays ni leays delante del que os la diere* (A Ruy Gomez. Ne l'ouvrez, ni ne la lisez en présence de celui qui vous la donnera). »

(1) Notice sur Floris de Montmorency, baron de Leuze et de Montigny, par M. Gachard, *Bulletins de l'académie royale de Belgique,* t. IX.

négliger des précautions prescrites par la prudence. Ce qu'il charge Ruy Gomez de dire au marquis de Berghes sur le désir ardent de celui-ci de retourner aux Pays-Bas, est-ce bien une ironie cruelle, comme on le lui reproche? Les personnes les plus autorisées, celles qui sont le plus avant dans sa confiance lui recommandent de ne pas laisser les deux seigneurs retourner aux Pays-Bas ; des soupçons graves, des indices redoutables déposent contre eux : dans cette situation, les paroles du roi ne peuvent-elles pas, ne doivent-elles pas être interprétées comme une preuve d'humanité, de bienveillance, mais de bienveillance inquiète et alarmée, à l'endroit du marquis?



Le 10 juillet, il crut devoir adresser à Philippe II un *mémorial* où, après avoir signalé les bruits dont il était l'objet, il suppliait le roi, pour effacer ces malheureuses impressions et pour donner contentement à ses parents et à ses amis, de vouloir déclarer que cette prolongation de séjour n'avait d'autre cause que le service du souverain (1). Le 3 août, Montigny lui-même écrivait de Madrid à la duchesse de Parme que le roi lui avait annoncé son départ prochain pour les Pays-Bas et son intention de le prendre avec lui dans ce voyage. Montigny ajoutait avoir répondu à Sa Majesté qu'il était prêt à lui obéir, en lui représentant combien la longue durée de son absence était préjudiciable à ses intérêts (2). Mais, dans la nuit qui suivit l'arrivée du courrier du duc d'Albe annonçant l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, Montigny fut arrêté et conduit à l'alcazar de Ségovie. Il fut placé sous la garde du comte de Chinchon, grand alguazil de Ségovie et gardien *(alcaide)* de ses châteaux, qui lui annonça cette fâcheuse nouvelle dans une lettre écrite en termes aussi polis qu'embarrassés (3).

Presque aussitôt après l'arrestation des comtes d'Egmont, de Hornes, et des autres personnages inculpés avec eux, le duc d'Albe s'était empressé d'en donner connaissance au saint pape Pie V, à l'empereur Maximilien II et aux ducs de

(1) Voir ce *mémorial* dans la *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 553.

(2) Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme. du 3 août 1567. Ibid., p. 559.

(3) Ibid., pp. 578-579. — Voici le texte espagnol de cette lettre du 21 septembre : « Su Magestad me ha mandado que yo tanga à V. S. en essa casa, y ha me hacho Su Majestad gran merced, porque siempre he desseado servir á V. S. de manera que, en ninguna en España, lo fuera mas que en la que yo tengo en mi poder. Yo confio de V. S., que es tan principal caballero, y ha hecho tambien siempre lo que deve y es obligado, que Su Magestad le sacará dessa casa con tanta autoridad, y haciendo á V. S. tanta merced, como merece el buen zelo que V. S. ha tenido siempre á su servicio. »

Bavière et de Brunswick, membres l'un et l'autre de l'ordre de la Toison d'or. Dans sa lettre à Requesens, grand commandeur de Castille, ambassadeur de Philippe II à Rome, il faisait remarquer que les arrestations auraient pu être plus nombreuses; « mais l'intention de Sa Majesté, ajoutait-il, n'est pas de verser le sang de ses sujets, et moi, de mon naturel, je ne l'aime pas davantage. J'espère que ces seigneurs rendront d'eux un tel compte que tout le monde connaîtra leur fidélité et obéissance dont on parle jusqu'ici très différemment. Il est peiné dans l'âme, continue-t-il, que les choses en soient venues au point qu'il ait fallu recourir à une telle mesure. — Il a établi un tribunal, composé de sept des hommes les plus savants et les plus intègres du pays, et de la meilleure vie, pour connaître des délits commis à l'occasion des troubles, en ne lui donnant toutefois le pouvoir de procéder que jusqu'à la sentence définitive exclusivement, laquelle il s'est réservé à lui-même de prononcer, comme président. Il a pour collatéraux M. de Berlaymont et M. de Noircarmes. — Dans l'état où sont les choses, il croit non seulement que la venue du roi n'est pas nécessaire pour cet hiver, mais qu'elle serait même inopportune, car les mesures qu'il reste à prendre attireraient sur le souverain une haine dont ses ministres peuvent le décharger. — Il vaut mieux que le roi attende pour venir que tous les actes de rigueur aient été faits; il entrera alors dans le pays comme prince bénin et clément, pardonnant et accordant des faveurs à ceux qui l'auront mérité. — Le duc charge l'ambassadeur de rendre compte de tout cela au pape (1). » Le 22 septembre, le roi écrivait lui-même à l'ambassadeur, le chargeant de rendre compte au pape des causes qui l'ont forcé de différer jusqu'au printemps de l'année suivante son départ pour les Pays-Bas. Ces causes

(1) Lettre du duc d'Albe au grand commandeur de Castille, ambassadeur du roi à Rome, écrite de Bruxelles, le 14 septembre 1567. *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 576-577.

sont, en substance, que le duc d'Albe est arrivé dans ces provinces plus tard que le roi ne l'avait espéré ; qu'il n'a pas eu le temps encore d'y faire les actes de rigueur qui doivent avoir lieu avant que le roi s'y rende ; que le rassemblement de l'armée navale a aussi souffert des retards ; qu'il pourrait être périlleux pour le roi de faire le voyage à l'entrée de l'hiver ; qu'un délai de quelques mois n'aura aucune conséquence fâcheuse. — L'ambassadeur déclarera encore à Sa Sainteté que le voyage du roi au printemps est regardé par lui comme une chose indispensable que rien ne peut ni ne doit empêcher. Dans un post-scriptum de sa main, Philippe disait à son ambassadeur qu'il venait d'apprendre les arrestations faites en Flandre, « qui sont, ajoute-t-il, le commencement des mesures dont l'exécution doit rétablir l'ordre dans les Pays-Bas (1). » Requesens répondit au roi, le 29 septembre, que « quoique la manière dont le duc d'Albe a procédé ait paru fort bien à Sa Sainteté, et qu'elle se confie qu'il persévérera dans cette marche, elle a prié l'ambassadeur d'écrire au roi afin que l'affaire de la religion ne soit pas la dernière dont il s'occupe. Sa Sainteté craint toujours, dit Requesens, que ce point ne soit négligé pour les affaires d'état. Elle désire aussi recevoir l'avis du duc sur la forme dans laquelle elle pourrait procéder contre le prince d'Orange et se saisir de sa principauté (2). » Le pape s'est montré satisfait de ce que le duc a écrit que le voyage du roi en Flandre, pour cet hiver, non seulement n'était pas nécessaire, mais serait même préjudiciable, jusqu'à ce qu'il eût fait toutes les exécutions qu'il avait à faire, de manière que lorsque Sa Majesté y viendrait, elle pût gagner les cœurs de ses sujets en pardonnant et en accordant des grâces. Ce n'était pas chose facile de le persuader sur ce point, dit l'ambassadeur en terminant, parce qu'il n'a

(1) Ibid., pp. 579-580.

(2) Le prince était feudataire du saint siège pour sa principauté d'Orange.

cessé d'être d'opinion que la présence du roi aux Pays-Bas était indispensable pour y rétablir les choses de la religion (1). »

Écrivant au duc Henri de Brunswick, le 14 septembre, le duc lui disait qu'il avait l'espoir que les deux comtes pourraient se disculper, et que son désir à cet égard était aussi sincère que si la chose concernait le plus proche de ses parents (2). Le duc de Bavière, qui avait reçu une communication analogue du lieutenant de Philippe II, lui répondit, le 23 septembre, « qu'il se réjouissait de son arrivée aux Pays-Bas et de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, pour que ces seigneurs pussent se disculper de la prévention existante contre eux. Il regretterait, dit-il ensuite, que les deux comtes fussent trouvés coupables, mais il est persuadé que l'intention du roi et celle du duc sont de ne faire, à cet égard, que ce qui sera nécessaire pour le maintien de l'obéissance due au souverain (3). »

Une seule protestation violente, outrageante même, mais sans importance réelle dans la bouche de ses auteurs, et qui ne provoqua aucun écho, se fit entendre en ce moment. Bréderode et sept autres fugitifs signèrent cette protestation, connue sous le nom de second Compromis, en vue d'organiser une nouvelle confédération contre celui qu'ils appelaient une espèce de *More renégat*. Ils eurent beau invoquer, dans un langage furibond, les lois de Dieu et les antiques libertés des provinces, montrer la plupart des gentilshommes et des bourgeois notables proscrits et dépouillés, le reste des nobles envoyés en France comme à la boucherie sous prétexte de

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. I, pp. 580-581.

(2) « Der Hoffnung zu Gott dem Almechtigen sie werden sich viellelecht dieser bericht und anschlag mit gutter wahrheit, ihrer ehren notturfft nach, so wohl zu entschuldigen wissen, als wie ihnen solliches nicht weniger dan ob es unsern leiblichen vatter betreffen were, herzlich gehrn gönnen wollten. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 127.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 580.

porter secours à Catherine de Médicis et à Charles IX (1), annoncer pour l'avenir une tyrannie plus impitoyable et plus sanglante encore, adjurer tous les gens de bien et d'honneur à s'unir pour rétablir, avec l'aide de Dieu, la liberté des Pays-Bas, tout cela fut à peine écouté. Tous les anciens compagnons de Bréderode, dit M. Juste, que nous citons en lui laissant la responsabilité de ses paroles, ses associés et ses soldats étaient morts, prisonniers ou dispersés ; l'enthousiasme de 1566 avait fait place à l'abattement ; le pays, foulé par l'Espagnol, se résignait, dévorant sa honte et sa douleur. Enfin, plein de mépris pour les premières manifestations des exilés, Granvelle se réjouissait de pouvoir appliquer aux fugitifs des Pays-Bas le mot de Tite-Live : *Vana sine viribus ira* (2).

(1) Après avoir failli être surpris à Monceaux par Condé et Coligny, Charles IX et sa mère avaient demandé du secours au duc d'Albe. Celui-ci leur envoya le comte d'Arenberg avec 1,400 cavaliers, dont 400 Bourguignons, et 1,000 hommes des bandes d'ordonnances. Le comte avait aussi avec lui bon nombre de gentilshommes d'Artois, de Hainaut et d'autres provinces. Ibid., t. I, pp. 594 et 602. Note de M. Juste. — Nous aurons l'occasion plus loin de nous étendre sur ce qui se passait en France à ce moment, et sur la part qu'y prirent Philippe II et le duc d'Albe.

(2) M. Juste, p. 404. L'écrivain ajoute en note : l'acte, dont on lit l'analyse ci-dessus, a reçu la dénomination de second Compromis. Il a été inséré par Van Loon dans son *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. I, fol. 101-103, d'après une copie que cet historien avait faite lui-même « sur l'original et mot à mot. » On nous saura gré peut-être de donner ici la conclusion de ce document fort peu connu : « Puisque, pour exécuter un dessein comme le nôtre, il est de la dernière nécessité de ramasser quelque argent, nous avons résolu par un véritable motif de conscience, de contribuer chacun tout ce que nous pouvons selon notre faible pouvoir. Nous savons bien qu'une somme si modique ne suffit pas pour faire la guerre à notre ennemi le *Morisque ;* mais nous espérons que la protection et l'assistance du Père des miséricordes ne nous manquera jamais. En tout cas, nous croyons qu'il vaut mieux mourir en braves gens au lit d'honneur pour la plus juste des causes, que de tomber dans l'esclavage de gens qui ne sont que des esclaves eux-mêmes. En formant ce projet, non seulement nous avons la satisfaction de faire notre devoir ; mais nous pouvons nous promettre

La retraite de la gouvernante allait laisser au duc d'Albe le champ complètement libre pour l'exécution de ses desseins et de la mission dont il était chargé. Le secrétaire Machiavel, arrivé à Madrid le 25 septembre, se conforma avec une exactitude parfaite aux instructions de la duchesse, et fit entendre aux ministres de Philippe II qu'elle était résolue de prendre son congé, si le roi ne se décidait point à le lui accorder. Il ne paraît point d'ailleurs qu'il ait trouvé grande résistance à la cour d'Espagne. S'il faut en croire l'ambassadeur français Fourquevaux, on y disait ouvertement qu'il ne s'agissait plus de ménager les Flamands, comme l'avait fait la duchesse de Parme, et d'user à leur égard de douces paroles, mais que le moment était venu d'employer contre eux la rigueur avec la *verge de fer sanglante*, et que le duc d'Albe était le plus propre à ce rôle (1). Le roi adressa donc à sa sœur une lettre autographe où,

encore une gloire éternelle, en rétablissant, avec l'aide de Dieu, la liberté de notre patrie, et en arrachant des mains de nos ennemis tant de malheureux prisonniers. Nous ne doutons pas que des considérations si fortes n'excitent tous les gens de bien et d'honneur à s'unir à nous par un principe de vertu et de gloire, et nous prions le Tout-Puissant que, par sa divine providence, il veuille tellement diriger nos desseins qu'ils tournent à la gloire de son nom et à notre salut. » — « Considéré ce que dessus, je m'engage à contribuer sur le champ la somme de deux cents florins de Brabant. Christofle de Leefdael. » — « Considéré ce que dessus, nous soussigné avons résolu, par un motif de conscience et d'amour pour la patrie, de contribuer promptement une somme de douze mille francs. H. de Bréderode. » — « Je soussigné, considéré ce que dessus, offre de contribuer quatre cents florins de Brabant. Thierry Sonoy. » — « Moi Crispin d'Albrucx, je promets deux cents francs, avec ma personne. » — « Considéré ce que dessus, je soussigné promets de fournir, par un pur motif de conscience, quatre cents florins de Brabant. Adolfe Vander Aa. » — « Et moi soussigné, je consens à donner pour le même dessein cent florins argent comptant. Guillaume de Sevenbergh » — « Considéré ce que dessus, je soussigné m'engage à contribuer, par un pur motif de conscience, cent écus d'or. Thierry de Haaften. » — « Et moi, A. Domberch, je promets deux cents francs avec ma personne. »

(1) Après avoir annoncé à Charles IX l'arrivée à Madrid du secrétaire

après l'avoir informée de la naissance de sa fille, l'infante Catherine, mariée plus tard au duc de Savoie Charles Emmanuel, il lui accordait la permission de se retirer des Pays-Bas, mû à cela, disait-il, plutôt par ses instances que par l'intérêt de ces provinces. Il la remerciait ensuite de la vigilance et du courage qu'elle avait montrés en des temps si difficiles, et lui promettait de récompenser largement ses services (1). Ruy Gomez fut chargé de faire connaître à la duchesse, qu'en preuve des sentiments fraternels du roi, la rente de huit mille ducats dont il l'avait gratifiée précédemment serait élevée à quatorze mille, et qu'elle ne pourrait en être privée que moyennant le payement de cent quarante mille ducats comptant. Ruy Gomez s'exprimait ensuite en termes flatteurs sur le grand service qu'elle avait rendu au roi, en lui conservant des états aussi importants que les Pays-Bas; il l'assurait que le monarque ne l'oublierait jamais et qu'il déployerait toujours pour les intérêts de sa sœur la même sollicitude que pour ses affaires propres (2). Ces lettres avaient été remises à Machiavel avec une dépêche officielle, en

Machiavel chargé de solliciter le rappel de la duchesse de Parme, cet ambassadeur ajoutait : « A mon advis, sera chose aisée qu'on la prenne au mot : car ils disent icy n'avoir plus besoing d'user paroles doulces aux Flamens, comme elle faisoit, ains de la rigueur et de la verge de fer sanglante, à quoy le duc d'Albe est le plus propre, et que les désordres de Flandres sont advenus, parce que ladite duchesse vouloit trop supporter les uns et les autres et leur complaire. » Dépêche du 30 septembre 1567, conservée à la bibliothèque nationale de France, et communiquée à M. Juste par M. Gachard.

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée aux archives de Simancas, mais Strada nous en a conservé la substance : « Per id tempus Machiavellus ab Hispania reversus attulit regis litteras, quibus, postquam auctum se filia tribus ante diebus significasset (hæc Catharina est, quæ postea denupsit Carolo Emmanueli Sabaudiæ duci) potestatem facit Belgio abeundi, testatus dare se id sororis petitioni, non commodo provinciarum : quas ob provincias in summa temporum difficultate prudenter ac strenue gubernatas, agit quæsitis sane verbis ejus virtuti gratias, cumulateque relaturum pollicetur. » Lib. VI.

(2) Lettre de Ruy Gomez à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 6 octobre 1567. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 583.

français, par laquelle Philippe II informait Marguerite qu'il lui accordait sa retraite et confiait le gouvernement des Pays-Bas au duc d'Albe, jusqu'à ce qu'il vînt lui-même dans ces provinces. Dans ses lettres de notification au grand conseil de Malines et aux états, le roi, après avoir exposé les raisons qui l'avaient obligé à différer son voyage, annonçait officiellement son arrivée pour le printemps (1).

Le 21 novembre, la duchesse exprimait au roi toute sa gratitude. Elle avait été heureuse, disait-elle, de trouver, dans la lettre du roi apportée par Machiavel, avec la permission de retourner chez elle, l'assurance de la satisfaction royale et l'offre affectueuse que lui faisait Sa Majesté de considérer ses affaires, sa réputation et son autorité comme les siennes propres. Elle remerciait ensuite le roi de la *mercede* qu'il avait bien voulu lui accorder. Après cela elle exprimait sa vive satisfaction de laisser les Pays-Bas dans une paix profonde, d'y voir partout l'autorité du roi respectée et le culte divin rétabli. La duchesse croyait aussi, disait-elle encore, devoir représenter au roi qu'il importait, dans l'intérêt de son service, de prendre une prompte résolution sur les châtiments qu'avaient pu mériter les uns, et sur les grâces et les rémunérations auxquelles avaient droit les autres. Elle terminait en recommandant très instamment au roi le comte de Mansfeld (2). Nouvelle lettre le lendemain, 22. Nous en citerons littéralement ce passage, qui fait tant d'honneur à l'ancienne gouvernante : « Quoique je m'en aille, je ne laisserai jamais, dit la duchesse au roi, de me souvenir de ce que je dois à Votre

(1) Les dépêches officielles, conçues dans les termes les plus honorables et les plus élogieux pour la duchesse, sont du 13 octobre; elles se trouvent dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, pp. 651 et 652. La commission de gouverneur général pour le duc d'Albe porte la date du 8 octobre; ibid. p. 650; elle lui accorde les droits et prérogatives dont avait joui la duchesse de Parme. Voir, pour la lettre adressée aux états de Flandre, le *Messager des sciences historiques*, t. VIII.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 601.

Majesté et à ces pays, dont la conservation importe tant à son service. Je supplie donc très humblement, et avec toute affection, Votre Majesté d'user de clémence et de miséricorde envers eux, conformément à l'espoir qu'elle leur en a si souvent donné; je la supplie de considérer que plus les rois sont grands et plus ils approchent de Dieu, plus aussi ils doivent être imitateurs de la bonté et de la clémence divines ; que tous les princes, quels qu'ils fussent, qui ont régné sur ces pays se sont toujours contentés de châtier les chefs des séditions ; qu'ils pardonnaient au reste de la multitude, en disant que le repentir que celle-ci témoignait de ses fautes leur suffisait. Autrement, sire, ajoutait-elle, si l'on use de rigueur, il est impossible que le bon ne souffre pas avec le mauvais, et qu'il ne s'ensuive pour tout cet état une calamité et une destruction générale, dont les conséquences peuvent être bien appréciées par Votre Majesté (1). »

La duchesse exprima des sentiments analogues, dans une entrevue qu'elle crut devoir demander à son successeur, après l'arrivée du courrier porteur des lettres du 15 octobre. Le duc d'Albe rendit compte de cette entrevue à Philippe II, le 17 décembre : « La duchesse, disait-il dans cette relation, l'entretint d'abord, en présence de ceux du conseil, du pardon général,

(1) Y aunque yo me parto, todavia no déjaré jamás de acordarme de lo que debo à Vuestra Magestad y al pais, pues es su servicio conservarlo y mantenerlo, y de le suplicar may humilmente, y con todo afeccion, que V. M. use de clemencia y misericordia con ellos, conforme à la esperanza que tantas vezes les ha dado, y que tenga en memoria que cuanto mas grandes son los reyes, y se açercan mas à Dios, tanto mas deben ser imitadores de esta grande divina bondad, poder y clemencia, y que todos los reyes y principes cuales quiera que hayan sido, se han siempre contentado con el castigo de los que han sido cabezas y conductores de las sediciones, y quanto al resto de la muchedumbre, les han perdonado, con decir que habiendose arrepentido de sus errores, les era harta satisfacion. Otramente, señor, usando de rigor, es imposible que el bueno no padezca con el malo, y que no se siga una calamidad y destruicion general de todo este estado, cuya consecuencia V. M. la puede bien entender. Ibid. p. 603.

sur lequel le roi lui demandait son avis, et qu'elle croyait nécessaire d'accorder, ainsi que de la convocation des états, afin d'en obtenir une aide nécesssaire, celle qui avait été votée pour neuf ans étant expirée; ensuite elle recommanda le pays au duc. — Celui-ci écarta avec courtoisie les deux premières propositions, et remercia la duchesse de l'honneur qu'elle lui faisait par sa recommandation.— Le comte de Mansfeld, qui était là, dit que, puisqu'il allait accompagner Madame, il était juste qu'il eût un *entretènement*. — La duchesse en parla au duc, qui lui répondit de décider à cet égard ce qu'elle jugerait convenable. — Elle lui demanda ce qu'il pensait faire en ce qui concernait ceux auxquels elle avait donné des lettres d'assurance ; il dit qu'elle devait savoir qu'on avait été trop loin en cela, car le roi pouvait *pardonner*, mais non *assurer* personne. — Enfin elle lui recommanda les affaires de l'héritière du marquis de Berghes (1). » Le roi, dans une lettre du 19 février 1568, répondit au gouverneur général « qu'il était très satisfait de ce que le duc avait traité en conseil le 17 décembre, et de la conversation que celui-ci avait eue avec madame de Parme. Tout ce que le duc a dit, le roi l'aurait dit de même, s'il eût été présent. Le pardon général ne peut s'accorder encore (2). »

Par des lettres circulaires, adressées le 9 décembre aux états des diverses provinces ainsi qu'aux magistrats des principales villes des Pays-Bas, la duchesse avait annoncé son départ prochain et indiqué les causes qui l'avaient déterminée à demander sa retraite. Elle rappelait d'abord qu'en 1559, la paix ayant été conclue avec la France, Philippe II, décidé à visiter ses provinces d'Espagne, l'avait appelée d'Italie pour lui remettre la régence et le gouvernement général des Pays-Bas, en lui donnant l'espoir que ce ne serait que pour peu de temps, attendu qu'il ne pensait pas prolonger son absence. Cette charge, elle

(1) Ibid., p. 611.
(2) Ibid., t. II, p. 12.

l'avait acceptée volontiers, tant pour témoigner sa déférence au roi que par affection pour ce pays, où elle avait pris naissance. Cependant le roi ayant toujours différé sa venue, elle l'avait supplié diverses fois, mais sans succès, de lui donner son congé. L'honneur et le devoir lui avaient commandé ensuite de ne pas importuner le monarque pendant les troubles des deux dernières années, mais d'appliquer toute son intelligence et tous ses efforts à éviter la ruine de ces belles provinces et à les retenir sous l'obéissance de leur souverain. Après avoir réussi dans cette tâche délicate et périlleuse, elle avait enfin obtenu du roi un congé que réclamait sa santé, altérée par tant de soucis et de labeurs. Elle eût vivement désiré, à l'exemple de la reine Marie de Hongrie, prendre congé des habitants du pays en présence des états généraux, et les remercier publiquement des témoignages d'affection et de respect qu'elle en avait reçus, mais elle était obligée de renoncer à cette satisfaction, le roi ayant défendu, en ces temps turbulents, de convoquer les états généraux hors de sa présence. Elle les exhortait donc, par ses lettres, à n'oublier jamais l'honneur de Dieu, à ne souffrir aucun changement dans la religion ancienne, à montrer enfin toute obéissance au souverain et à ceux qu'il chargerait du gouvernement (1).

Par d'autres lettres, datées du 19 décembre, Marguerite, « par la grâce de Dieu, duchesse de Parme, de Plaisance, etc., régente et gouvernante, » informait les conseils de justice et les magistrats des villes, que « le roi avait commis au gouvernement de ces pays le duc d'Albe, auquel déjà auparavant il avoit donné la charge de capitaine général, ne doutant pas, disait-elle, que Sa Majesté en tirera bon service, et le pays tout bénéfice, selon la bonne affection qu'il porte à icelui : auquel partant vous porterez le respect et obéissance qu'il convient, et selon que

(1) M. Juste, pp. 408-409. — Voir le texte de la circulaire dans les *Analectes belgiques*, pp. 295-301.

Sadite Majesté veut et commande. Ne veuillant, au surplus, omettre d'ajouter que, par autres deux lettres de Sa Majesté, icelle nous assure de sa venue par deçà pour le printemps prochain, avec toute intention et détermination d'user de toute clémence et bénignité, comme elle a diverses fois promis : ce que nous avons trouvé convenir vous faire entendre. Et c'est par cet endroit que derechef prendrons congé de vous, en vous recommandant à la garde et protection de Dieu (1). » Le 31 décembre, le duc d'Albe lui-même notifia au grand conseil de Malines et aux états des provinces sa nomination de gouverneur général des Pays-Bas, dans les termes suivants : « Oires que (quoique) je connoisse la charge de l'importance qu'elle est et requérant autre personnage que moi, toutefois, comme il est raisonnable que en toutes choses Sa Majesté soit servie et obéie, n'ai pu délaisser de l'accepter. En quoi j'ai fait tant moins de difficulté, considérant que Sa Majesté nous assure si fermement de sa venue par deçà au printemps prochain, en attendant laquelle l'on peut tenir pour certain que je travaillerai tout ce qui me sera possible pour le bien et tranquillité desdits pays de par deçà, sans m'y épargner en rien. A quoi je prie Dieu de me donner sa grâce, et qu'il vous aie, Messieurs, en sa sainte garde. De Bruxelles, le dernier de décembre 1567. L'entièrement vostre, F. A. duc d'Alve (2). »

Les états, ayant reçu l'information officielle du départ prochain de la gouvernante, s'empressèrent de lui envoyer des députations pour lui exprimer leurs regrets et lui souhaiter un bon voyage. La duchesse accepta un don de vingt-cinq mille florins qui lui avait été voté par les états du Brabant et un autre de trente mille qui lui était offert par ceux de Flandre (3). Les

(1) *Correspondance de Philippe II,* t. II, appendice, p. 657.

(2) Ibid., p. 658, et *Messager des sciences historiques,* t. VIII.

(3) Lettre de la duchesse de Parme au roi, écrite de Luxembourg, le 12 janvier 1568. *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 6. — La duchesse ajoute que ces dons ne l'ont pas empêchée de « devoir lever à intérêts 80,000 florins pour les frais de son voyage. »

princes voisins lui donnèrent aussi des marques de sympathie et de considération, par leurs lettres ou par leurs envoyés. La reine d'Angleterre, Élisabeth, se signala en cette occasion par la vivacité de ses regrets, sans qu'on sache si ces regrets provenaient d'une affection bien réelle, ou étaient excités par la crainte du voisinage du duc d'Albe (1).

Marguerite de Parme partit de Bruxelles le 30 décembre, accompagnée du nouveau gouverneur qui la conduisit jusqu'aux dernières limites du Brabant et de plusieurs autres seigneurs qui lui firent cortège jusqu'à Luxembourg. Le duc lui avait proposé par courtoisie de ne la quitter qu'à son arrivée au terme de son voyage, mais elle n'avait point accepté cette offre et avait choisi, pour cet office, le comte Pierre Ernest de Mansfeld (2). La duchesse traversa la Suisse, gagna le Milanais et arriva, dans les derniers jours de février, à Plaisance, où elle fut reçue par le duc son mari et ses deux enfants, le prince et la princesse de Parme. Elle ressentit un vif déplaisir de voir le château de Plaisance toujours occupé par les Espagnols, et s'en plaignit au roi, en lui rappelant les promesses qui lui avaient été faites à ce sujet (3). Après avoir séjourné quelque temps dans les états de Parme, Marguerite se retira à Ortona, dans le royaume de Naples, où ses pensions lui étaient assignées (4).

(1) Superavit omnes Elisabetha Angliæ regina, tam bonæ caræque sororis, uti scribebat, vicinitate in posterum caritura : sive is amor fuit in Margaritam, sive sollicitudo ex Albano successore. Strada, lib. VI *ad finem.*

(2) Lettre du duc d'Albe au comte de Mansfeld, du 20 novembre 1567. *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 600. « Il avait offert à Madame de l'accompagner, si cela lui était agréable; mais elle n'a pas accepté cette offre, à cause des inconvénients qui pourraient résulter de son absence, et elle a témoigné le désir que le comte lui rendît ce service. Comme cela est conforme à la raison, et que le roi en recevra un grand contentement, il charge le comte de se régler sur les intentions de Madame. »

(3) Lettre de la duchesse au roi, écrite de Plaisance, le 23 février 1568. Ibid., t. II, p. 12.

(4) Februario mense, Albano deducente ad Brabantiæ fines, ac belgica

Marguerite de Parme, dit M. Juste, était la troisième des femmes éminentes qui avaient gouverné les Pays-Bas depuis le commencement du siècle. Sans avoir l'intelligence élevée de Marguerite d'Autriche et la vaillance de Marie de Hongrie, elle s'était signalée par des qualités très remarquables et singulièrement appropriées aux temps difficiles qui suivirent l'avènement de Philippe II. Il faut s'abstenir sans doute, continue cet historien, de louer en elle cette savante dissimulation dont Granvelle et ses adversaires furent successivement les dupes ou les victimes; mais, à l'exemple de Grotius, on peut lui attribuer une dextérité merveilleuse. Découragée et comme abattue par les premières manifestations des confédérés, elle profite ensuite, avec une rare habileté, des fautes de ses adversaires, redouble d'énergie à mesure qu'ils s'affaiblissent et reculent, détruit l'union des seigneurs principaux, désorganise la confédération, triomphe des sectaires, et finit par rétablir le catholicisme et ramener l'obéissance. Les troubles étaient apaisés, la révolution paraissait domptée, l'ordre renaissait. Ce fut alors qu'arriva le duc d'Albe... (1).

Telle était, dit à son tour notre grand historien catholique, M. de Gerlache, telle était cette femme, qui fut si mal appréciée,

nobilitate in Germaniam usque comitante, in Italiam venit, ubi magna occurrentium pompa ab Octavio marito excepta est, relicto apud Belgarum animos incredibili desiderio sui, quod secutæ dein calamitates tantopere cumularunt, ut res ab illa gestas non dubitarent identidem Belgæ Albano ipsi ac Requesenio, multo quam apud successores consuevit, honorificentius jactantiusque denarrare, ac propemodum obtrudere. Immo Duaci, quum restituto studiorum causa franciscano cœnobio ex Margaritæ Parmensis ære adjecta essent, ut assolet, gentilitia ejusdem signa, nunquam illac populus præteriret, quin ad eorum aspectum denudarent, reverenterque submitterent caput. Quod deinde studium maxime patuit, quum, scriptis ad regem litteris, Parmensem velut unicum rebus afflictis modum remediumque efflagitarent Belgæ, atque aliquanto post obitum Joannis Austriaci, cum Alexandro filio receperunt. Strada, lib. VI *in fine*.

(1) M. Juste, p. 411.

si mal secondée et tant dénigrée lorsqu'elle gouvernait nos provinces, et qui fut tant regrettée depuis. Mais je suis loin de croire, ajoute-t-il, comme le prétendent la plupart de nos auteurs, qui ont copié les écrivains protestants avec une déplorable fidélité, que tout eût été pacifié sans l'arrivée du duc d'Albe. La prétendue pacification qui suivit la première dispersion des iconoclastes ne dura qu'un moment. Est-ce que Guillaume d'Orange et cette multitude de bannis momentanément retirés en Allemagne, animés par l'esprit de prosélytisme, d'ambition et de vengeance, étaient gens à renoncer si facilement à leurs projets de propagande et d'invasion? Est-ce que, peu de mois après l'arrivée du duc d'Albe, Louis de Nassau n'était pas rentré aux Pays-Bas avec une armée (1)? Est-ce que la lutte soutenue par le prince d'Orange contre toutes les forces de l'Espagne n'aurait pas amené le triomphe plus rapide et plus complet de sa cause, s'il n'avait eu à combattre que les faibles milices de la gouvernante?

Strada — ainsi conclut M. de Gerlache — Strada, qui n'est point favorable au duc d'Albe et qui traite parfois Philippe avec une grande sévérité (2), s'exprime ainsi sur le compte du pre-

(1) Le 24 avril 1568, Louis de Nassau, à la tête d'une troupe de réfugiés, pénètre en Frise en annonçant qu'il vient pour affranchir le pays au nom de Dieu et du roi. Partout, sur leur passage, ses gens dévastent les églises et les monastères, poursuivent les prêtres et les moines avec une fureur qui ne cède en rien à celle des premiers iconoclastes. De son côté, Guillaume de Nassau rassemble une armée en Allemagne et commence ouvertement la guerre. Un corps de huguenots français accourt pour appuyer les révoltés belges, mais il est repoussé sur les frontières de l'Artois. Enfin un complot s'ourdit pour enlever le duc d'Albe, aux portes de Bruxelles, et peu s'en faut qu'il ne réussisse. Toutes ces menaçantes démonstrations exaspèrent le duc et précipitent le jugement des comtes d'Egmont et de Hornes et d'un grand nombre de prisonniers de moindre importance, qui sont condamnés les uns à mort, les autres au bannissement avec confiscation de biens. Note de M. de Gerlache.

(1) Strada est un auteur capital, pour cette époque. Malgré ses phrases de rhétorique, ses comparaisons ampoulées et ses digressions

mier : « Pour moi qui ne voudrais pas nier que l'administration du duc d'Albe, sévère et odieuse aux Flamands, a été l'occasion du commencement de la guerre, je puis aussi bien assurer qu'*elle n'en a pas été la cause.* Il faut aller en chercher l'origine plus haut. La passion que le prince d'Orange avait de régner, passion qui s'accrut avec le progrès de l'hérésie, à la vue du mécontentement de presque tous les ordres de l'état et de l'opportunité des circonstances, fut la véritable cause de cette guerre... Le crime du prince d'Orange fut un crime heureux, parce que la haine que l'on portait à ses ennemis lui servit d'excuse. Le jugement prononcé par le duc d'Albe, au nom du roi, contre lui, contre son frère et contre un grand nombre de seigneurs belges, lui fournit un prétexte honnête et même glorieux en apparence de prendre les armes pour recouvrer ses biens, pour mettre en liberté ses compagnons, ses enfants, sa patrie (1).

hors de propos, il est en général bien renseigné, judicieux au fond, et mérite pleine foi quant aux faits. « Sur l'administration du duc d'Albe, dit-il, je n'ai rien à raconter de plus nouveau et de plus certain que nos devanciers; mais j'ai dû m'étendre davantage sur le gouvernement de Marguerite, sur Jean d'Autriche et sur Alexandre Farnèse, parce que *les pièces secrètes qui m'ont été communiquées* m'ont révélé beaucoup de choses que les autres historiens n'ont point connues. » *De la guerre de Flandres,* liv. VII. Note du même.

(1) Nous rétablissons le texte complet de Strada : « Ego vero Albani perseveram invisam Belgis administrationem, sicuti fuisse belli occasionem principiumque non abnuerim, ita non fuisse causam belli certum habeo. Altius enim multo hærebat causa. Nimirum insita Orangio dominandi libido indignatione ac dolore stimulata, aucta accessu hæreticorum, opportunitate partium, omnium fere ordinum offensione, hæc profecto fuit causa : quæ si non hinc ad bellum faces accendisset, aliunde materiam incendii quæsitura demum erat. Nec enim deesse diu potest occasio improbitati. In hoc autem felix Orangii facinus fuit, quod ab alterius odio patrocinium habuit. Nactus enim ille occasionem ex regis sententia adversum se, fratremque et primarios quamplures lata ab duce Albano, arma corripuit tanto honestiori specie, quanto se tueri, sua repetere, socios, filium, patriam in libertatem asserere non æquum modo, sed etiam gloriosum videri potuit. Lib. VII.

La partialité de Strada, dit enfin M. de Gerlache, perce dans ce passage. Si l'ambition du prince d'Orange fut la véritable cause de la guerre, « ambition, dit-il, qui ne fit que s'accroître à la vüe des progrès de l'hérésie, » comment a-t-il pu avancer ailleurs que « la Belgique était pacifiée au départ de la gouvernante (1)? » Cette pacification momentanée n'existait qu'en apparence et à la superficie; l'orage grondait au dedans. Il n'est pas vrai que les sévérités du duc d'Albe aient été l'occasion de la guerre, et qu'elles aient fourni au prince d'Orange un prétexte honnête de prendre les armes en portant contre lui et les siens des arrêts de proscription. Nous croyons avoir mis ce point hors de doute. Guillaume, en *commençant* une guerre impie qui dura près d'un siècle, commit un *crime,* qu'on ne peut appeler *heureux* que parce qu'il fut couronné par le succès (2).

Le duc d'Albe avait reçu du roi la mission de faire arrêter et châtier exemplairement les principaux personnages des Pays-Bas qui avaient pris part aux troubles (3). Après avoir opéré les arrestations rapportées plus haut, il résolut d'établir un conseil extraordinaire, qui connût des délits commis pendant ces troubles, jusqu'à la sentence définitive exclusivement, se ré-

(1) « Dans toute la Belgique, dit-il, depuis qu'on en avait chassé les fauteurs de la révolte et de l'hérésie, il n'y avait ni une ville, ni un bourg, ni une forteresse, ni un village qui ne se soumissent aux ordres ou à la clémence du roi. » Strada, qui écrivait sous l'inspiration de la maison de Farnèse, partageait ses ressentiments contre le successeur de Marguerite de Parme aux Pays-Bas. Il avoue d'ailleurs que les pièces qui lui ont été communiquées et qui donnent à son histoire une sorte de caractère d'authenticité, ne concernent spécialement que l'administration de Marguerite, de don Juan d'Autriche et d'Alexandre Farnèse, et que pour le reste il ne sait rien de particulier. Note de M. de Gerlache.

(2) *Œuvres complètes,* t. I, pp. 180-182.

(3) Lettre du duc au roi, du 9 juin 1568, aux archives de Simancas, *Papeles de estado,* liasse 539. Citation de M. Gachard.

servant à lui-même la décision suprême de toutes les causes (1). Ce conseil, au commencement, dit M. Gachard, ne fut connu, dans le langage officiel, que sous le nom de *Conseil-lez-Son Excellence;* plus tard il reçut celui de *Conseil des Troubles;* le peuple, avec l'énergie qui lui est propre, l'appela le *Conseil de Sang (Bloet-Raet)* (2).

Arrêtons-nous un instant à l'examen d'une question préjudicielle. Pour ceux qui ont étudié nos annales, — ainsi parle M. Gachard — qui savent combien les Belges, à toutes les époques, se montrèrent jaloux du privilège d'être jugés par leurs juges naturels, et quelles garanties à cet égard ils avaient obtenues dans les chartes de leurs princes, il n'est pas besoin de faire remarquer que l'institution du conseil des troubles était aussi illégale, aussi contraire à la constitution du pays, qu'elle était monstrueuse; mais il convient de dire que ce tribunal, qui devait prononcer sur les biens, sur la liberté, sur la vie des citoyens, ne fut pas même institué par lettres patentes du souverain, comme l'avaient été tous les tribunaux ordinaires; qu'il le fut seulement par la volonté du duc d'Albe, sans que celui-ci prît la peine d'en régulariser la création par un acte quelconque, sans même que ses membres reçussent de commission pour y siéger (3). Le lieutenant de Philippe II se souciait aussi peu de l'observation des formes que du respect des privilèges nationaux (4).

Le conseil des troubles, répond M. de Gerlache, contre lequel

(1) M. Gachard, *Notice sur le conseil des troubles institué par le duc d'Albe,* dans les *Bulletins de l'Académie,* t. XVI, 2e partie, pp. 52-78.

(2) *El Consejo de Trubles, que tan odiado es en estos paises,* dit lui-même le grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens, dans une lettre à Philippe II, du 30 décembre 1573. (Archives de Simancas, *Papeles de estado,* liasse 554.) Note de M. Gachard.

(3) Lettres écrites à Philippe II par le même, le 30 décembre 1573, et par Geronimo de Roda, le 18 mai 1576. (Ibid., liasses 554 et 566.) Note du même.

(4) Notice citée, p. 54.

on s'est tant récrié, n'était pas un tribunal; il n'était connu dans l'origine, comme M. Gachard vient de le dire lui-même, que sous le nom de *Conseil-lez-Son Excellence.* Ses membres n'étaient que les assesseurs du duc, qui prononçait seul, après avoir pris les ordres du roi, du moins quant aux principaux accusés. Le conseil était chargé de faire les informations sur les prévenus; il dirigeait les procédures et donnait son avis. Le duc d'Albe écrivait au roi « qu'il se réservait *la décision des causes,* parce que les affaires d'état, disait-il, sont bien différentes des lois qu'ils ont ici. » C'est en effet comme accusé de crime d'état que le comte d'Egmont fut condamné (1).

L'on reproche au duc d'Albe, poursuit M. de Gerlache, d'avoir multiplié et prolongé les procédures au delà de toute mesure. S'il s'était contenté, dit-on, de frapper les principaux coupables, en épargnant les autres, comme fit Charles-Quint lorsqu'il comprima la révolte des Gantois, il aurait peut-être atteint son but; plus sa justice était violente, plus elle devait être courte; on ne pouvait trop se hâter de rasséréner l'air après l'avoir troublé par une telle tempête... C'est ainsi que raisonnent ceux qui ont leur thème préparé d'avance et qui s'inquiètent peu de se mettre d'accord avec les faits. Il semblerait que le duc d'Albe et les Espagnols fussent une armée de tigres au milieu d'une troupe

(1) La sentence portait qu'il était « condamné pour avoir commis le crime de lèse-majesté et rébellion, favorisant et estant complice de la ligue et conjuration abominable du prince d'Orange et quelques autres seigneurs desdits pays; ayant aussi ledit deffendeur prins en sa sauvegarde et protection les gentilshommes confédérés du compromis; et à cause des mauvais offices qu'il a faits en son gouvernement de Flandre, à l'endroit de la conservation de nostre sainte foy catholique et deffense d'icelle avec les sectaires séditieux et rebelles, etc. »

Le comte d'Egmont, comme membre de la *Toison d'or,* prétendait devoir être jugé par le conseil de l'ordre. On lui répondit que ce conseil n'était qu'un *tribunal d'honneur,* qui n'exerçait sur ses membres qu'une sorte de droit de censure, et que dans tous les cas il ne pouvait être juge des crimes de trahison et de rébellion *contre l'état et le roi.* Note de M. de Gerlache.

d'agneaux. La vérité est que de part et d'autre on rivalisait de cruauté, d'ardeur de rapines et de vengeance, et que les révoltés, comme il arrive d'ordinaire, l'emportaient de beaucoup. Pendant que les princes de Nassau rassemblaient des armées pour combattre le duc d'Albe, les gueux de terre et de mer, flibustiers et brigands, exerçaient d'horribles déprédations sur les populations inoffensives, poursuivaient la guerre aux églises et aux couvents, torturaient et massacraient les prêtres et les religieux et en général tous ceux qui étaient tenus pour catholiques, avec des raffinements de barbarie qui révoltaient les gens de leur propre parti (1). Le prince d'Orange avait une manière plus expéditive que le duc d'Albe de se procurer de l'argent dans toutes les provinces où il mettait le pied, c'était par la voie de contrainte militaire. Comme il se dispensait de toutes les formes légales, il n'y avait lieu ni à discussion ni à représentation. Et quand une ville faisait résistance, elle était emportée, pillée et saccagée avec la dernière barbarie, comme il arriva à Termonde et à Audenarde en 1572. Quand Requesens remplaça le duc d'Albe, les choses ne firent qu'empirer. Celui-ci, dit-on, échoua par trop de clémence, comme le duc avait échoué par trop de rigueur. Mais c'est selon nous fort mal raisonner. Puisque ni l'un ni l'autre n'avaient réussi en suivant des voies opposées, c'est que toute transaction était réellement impossible au point où en étaient venues les choses. Chacun voulait l'anéantisse-

(1) Un livre qui retracerait avec fidélité les traitements infligés par eux aux catholiques, partout où ils pouvaient pénétrer, formerait un tableau si hideux et si repoussant que la lecture en serait impossible. Voir entre autres Wagenaar, t VI. p. 334; Kerroux, *Abrégé de l'histoire de Hollande,* t. II. Il y a là des détails qui font frémir la pudeur et l'humanité. On peut aussi consulter le *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis;* l'*Histoire véritable des martyrs de Gorcum, en Hollande, la plupart frères-mineurs, qui pour la foi catholique ont été mis à mort, à la Brille, l'an 1572,* etc., par Guil. Estius; et le *Geuzianismus Flandriæ occidentalis,* edente rev. Vandeputte, 1841. Note du même.

ment du parti contraire : tel est le caractère des luttes civiles et religieuses. Des deux côtés on détestait les Espagnols, parce qu'ils étaient étrangers, insolents, cruels et rapaces; et cela n'empêchait pas les deux partis de rester profondément divisés entre eux (1).

(1) *Œuvres complètes* de M. de Gerlache, t. I, pp. 193-195. — Le même écrivain dit ailleurs : « On a représenté les poursuites contre les confédérés comme irrégulières et illégales, quant à la forme; comme iniques et monstrueuses, quant au fond; comme renversant les privilèges du Brabant et les lois du pays, etc. Mais n'est-ce pas altérer les faits de l'histoire que de ravaler de telles luttes aux proportions d'un procès vulgaire? Comment peut-on invoquer ces lois et ces privilèges au milieu d'une révolution et d'une guerre? car que l'on ne s'y trompe pas, ces confédérations, ces rassemblements, ces pillages, ces destructions d'églises et de couvents, ces appels à l'étranger, c'était bien la guerre et la plus terrible de toutes les guerres! On ne pardonne pas à Philippe II d'avoir foulé aux pieds les privilèges des Belges! Mais quelles sont les lois et les institutions qui restent debout au milieu des révolutions et des guerres civiles, en face du parti vainqueur?... Aux yeux de Philippe II, la Belgique ravagée par les iconoclastes, ouvertement favorisés par un parti puissant à l'intérieur, n'était qu'un pays en rebellion contre son prince légitime. La levée des boucliers aux Pays-Bas, après l'Allemagne et la France, c'était bien la plus radicale et la plus dangereuse des révolutions, puisqu'elle s'attaquait à Dieu et au roi. Philippe était trop clairvoyant pour s'y méprendre (*a*).»

(*a*) Louis de Nassau écrivait au prince d'Orange le 26 juillet 1566, (remarquons bien cette date qui coïncide, pour ainsi dire, avec le mouvement des iconoclastes) : « Nous avons arrêté ici, *à votre correction toutefois,* de tenir 4000 chevaux, noirs harnois, en waergelt (payement d'attente jusqu'au moment d'entrer en campagne), et si longuement que nous avons résolution de S. M. » Le 30 août suivant, intervient un accord entre le même Louis de Nassau, *agissant en nom de la noblesse confédérée,* et le capitaine Westerhold, pour une levée de 1000 chevaux. (*Archives de la maison de Nassau,* t. II, pp. 179 et 256.)

Comme on le voit, derrière Louis de Nassau était le prince d'Orange, dont la main cachée faisait tout mouvoir, caractère moitié renard, moitié lion, mais où le renard dominait. Une lettre du comte Louis de Nassau, dit M. Groen, fait voir que, déjà en 1563, inquiet de la tournure des affaires dans les Pays-Bas, prévoyant les menées en faveur du papisme, il offrait à son frère les moyens « d'avoir toujours une bonne quantité de gens de guerre à la main sans aucun soupçon, en y mettant,

Ces considérations nous ont fait anticiper un peu sur l'avenir; revenons au présent. Le duc d'Albe avait composé le conseil

dit-il, vous et nous autres, quelque somme par an avecques. Savez que je ne désire autre chose sinon de vous faire service tant que vivrai... »

Une des pièces les plus importantes et qui fait le mieux connaître la politique astucieuse des princes de Nassau, est la communication du comte Louis au landgrave de Hesse, en février 1567. Il y expose d'une part ce qu'il appelle les mesures violentes et la mauvaise foi de la duchesse de Parme; ses desseins de réduire le pays en servitude et d'extirper la religion évangélique; et d'autre part, les perplexités du prince d'Orange : ne refusant pas de quitter les Pays-Bas, craignant néanmoins que son départ, dans des circonstances pareilles, ne puisse être assimilé à une fuite coupable et à un lâche abandon; sachant qu'on est tenu d'obéir au pouvoir légitime, mais sachant aussi que le motif et les bornes de cette obéissance se trouvent dans la volonté de Celui dont tout pouvoir émane et qui veut qu'on tende une main secourable à ses frères persécutés pour la foi. Le comte fait part au landgrave des conseils du duc de Brunswick et de l'électeur de Saxe : il demande son avis : *il n'oublie pas de lui fournir une espèce de catalogue des forces que le prince, le cas échéant, aurait à sa disposition : de l'argent, des soldats, l'appui des Calvinistes, quatre fois plus nombreux que les Luthériens; le gouvernement de provinces admirablement situées pour résister longtemps à des ennemis nombreux. On pouvait compter sur cinquante-deux villes où les adhérents de Rome seraient immédiatement exclus des affaires; en Angleterre et en France* on avait des amis; on savait en outre que l'*empereur Maximilien, très mauvais papiste*, lancerait peut-être des mandements fort sévères, mais ne serait pas fort ardent à en presser l'exécution. » (*Archives*, etc.)

Le 2 septembre 1566, le comte Louis de Nassau écrivait à son frère : « Je trouve bien nécessaire de nous assurer dès à présent de trois mille chevaux et d'un certain nombre de piétons... Ceci, ajoutait-il, fera mettre au roi un peu d'eau dans son vin. » On voit qu'il s'attendait à la lutte et qu'il la provoquait.

Nous citerons un fait pour prouver quelle licence ou plutôt quelle incroyable anarchie régnait alors en Belgique. Quelques-uns des principaux confédérés, sous prétexte d'offrir au roi une somme de trois millions de florins que l'on disait nécessaire pour obtenir le libre exercice de la religion réformée, se mirent à lever des contributions sur le peuple, sans autorisation légale, s'attribuant ainsi les droits de la souveraineté. Et cet argent devait servir à soudoyer l'armée que l'on voulait opposer à celle du roi. *Archives et Correspondance;* octobre 1566. Note de M. de Gerlache.

des troubles des seigneurs de Berlaymont et de Noircarmes, qui devaient le suppléer dans la présidence; du chancelier de Gueldre, Adrien Nicolaï; du président de Flandre, Jacques Martins; du président d'Artois, Pierre Asset; de Juan de Vargas et de Louis del Rio, qu'il avait amenés d'Espagne; du conseiller au grand conseil de Malines, Jean de Blasere, et du conseiller de Flandre Jacques Hessele. Il chargea des fonctions du ministère public le procureur général au grand conseil Jean Du Bois, l'avocat fiscal en Flandre Jean de la Porte, et Claude Bélin, lieutenant du bailliage d'Amont au comté de Bourgogne. Il désigna, pour remplir l'office de secrétaires près du nouveau conseil, Jean de Vlierden, Jacques de la Torre, Jean Mesdach et Étienne Prats, tous les quatre secrétaires du conseil privé (1). Aucun des personnages choisis par le duc ne lui refusa son concours; Berlaymont et Noircarmes montrèrent même une sorte d'empressement à accepter (1).

Le duc écrivit à Madrid et à Rome qu'il avait fait choix, pour le conseil des troubles, des hommes les plus intègres, les plus

(1) Lettres du duc d'Albe au roi des 9, 10 et 13 septembre 1567, aux archives de Simancas, *Papeles de estado*, liasse 535. Citation de M. Gachard, qui ajoute : « J'ai trouvé aux archives de Simancas une liste, en date du 5 septembre 1567, des personnes dont le duc s'était proposé d'abord de composer le conseil des troubles; elle diffère de celle qu'il adopta définitivement, en ce qu'elle comprend de plus le baron de Rassenghien, le conseiller au conseil privé d'Indevelde, les conseillers au grand conseil Antoine de Muelenaere et Guillaume de Pamele, le conseiller de Brabant Jacques Boonen, le conseiller de Flandre Jacques du Cellier, le conseiller de Hollande Sasbout, le conseiller de Frise Pierre de Decama, le procureur général de Flandre Jean de Bruyne et le secrétaire Jean van Halle; mais on n'y trouve ni le président Asset, ni les conseillers Blasere et Hessele, ni le fiscal de la Porte, ni le sécrétaire Prats. »

(1) Le duc d'Albe écrivait au roi le 10 septembre : « A Norcarme y Barlemon he dicho come pienso tenellos por de mi en el tribunal que se ha de hacer para conoscer de las culpas d'estos, y no solo no lo han rehusado, pero me parece lo han acetado de muy buena gana. » (Archives de Simancas, *Papeles de estado*, liasse 635.) Citation du même.

purs, les mieux famés des Pays-Bas (2). Il s'était réservé toutefois, nous l'avons vu, la sentence définitive dans les procès qu'ils étaient appelés à instruire, et il expliquait ainsi sa résolution au roi : « Deux raisons m'ont déterminé à limiter le pouvoir de ce tribunal : la première, c'est que ne connaissant pas ses membres, et devant cependant me guider d'après leur avis, je pourrais être facilement abusé ; la seconde, c'est que les hommes de loi ne condamnent que pour des délits prouvés (1). Or Votre Majesté sait que les affaires d'état sont bien différentes des lois qu'ils ont ici (2). »

Le conseil des troubles tint sa première séance le 20 septembre, en l'hôtel du duc d'Albe. Berlaymont, Noircarmes, le président de Flandre, les conseillers Vargas, del Rio, Hessele, le procureur général Du Bois et le secrétaire de la Torre s'y

(1) He determinado elejir un tribunal de siete de los mas rectos, limpios hombres d'estos estados y de mejor vida, para que estos conozcan de las culpas y delictos de los que se hallaren culpados... Estos jueces se ha escoajido, come digo, de los mas doctos, rectos y de mejor vida que se han podido hallar, con aprobacion de personas muy religiosas. (Lettre du duc d'Albe au grand commandeur de Castille, ambassadeur de Philippe II à Rome, du 14 septembre 1567, aux archives de Simancas, *Papeles de estado,* liasse 551.) Citation du même.

(2) Il est bien évident qu'en disant que *les hommes de loi ne condamnent que pour des délits prouvés,* le duc entend les délits prouvés *juridiquement,* c'est à dire, conformément aux règles de procédure suivies par les tribunaux. Voici le texte espagnol de la lettre du duc, qui est du 9 septembre : Tengo resuelto ordenar un tribunal de siete, para comenzar desde luego á entender en estos negocios,... y no he querido escoger los jueces de los del consejo de estado ni privado, por no embarazarlos en sus negocies ordinarios, sino tomar de los mas rectos y de mejor vida que he podido hallar, los cuales no haran mas que agregar las culpas, y conoscer los delictos, y ponerlos en el punto que conviene para sententiarlos, por dos cosas : la una, porque, como yo no tengo noticia d'ellos, y me he de guiar por relacion de otros, podrian facilmente engañar me... y la otra es que letrados ne sentencian sino en caros probados ; y como V. M. sale, los negocios de estado son muy diferentes de las leyes que ellos tienen. (Lettre du 9 septembre 1567, aux archives de Simancas, *Papeles de estado,* liasse 535.) Citation du même.

trouvaient; tous jurèrent, entre les mains du duc, « qu'ils étaient et demeureraient à jamais bons catholiques, selon que commandait l'Église catholique-romaine; que par haine, amour, pitié ou crainte de personne, ils ne laisseraient de dire franchement et sincèrement leur avis, selon qu'en bonne justice ils trouveraient convenir et appartenir; qu'ils tiendraient secret tout ce qui se traiterait au conseil, et qu'ils accuseraient ceux qui feraient le contraire (1).

Dans ces premiers temps, le duc d'Albe assistait régulièrement aux séances du conseil des troubles; il y passait jusqu'à sept heures par jour. Berlaymont et Noircarmes, pendant deux ou trois mois, s'y montrèrent aussi avec assiduité. Obligé ensuite de se rendre à Anvers, le duc voulut régler avant son départ, qui eut lieu le 22 octobre, ce que les divers membres du conseil auraient à faire pendant son absence. Il chargea le président Martins et le conseiller Hessele d'examiner les rapports des commissaires envoyés par la duchesse de Parme dans les provinces de Brabant et de Flandre pour informer sur les troubles, et le chancelier Nicolaï avec le procureur général Du Bois, d'exécuter le même travail sur les rapports des commissaires de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Gueldre, de Frise, d'Overyssel et des autres quartiers environnants. Il ordonna que, par le conseiller del Rio et le secrétaire d'état Courtewille, les instructions des commissaires fussent étendues en ce sens qu'ils eussent à recueillir plus particulièrement les faits à charge du prince d'Orange, du comte Louis de Nassau, des comtes d'Egmont, de Hornes, de Culembourg, van den Berghe, du marquis de Berghes, des seigneurs de Bréderode et de Montigny. Il voulut que tous les commissaires se rendissent près

(1) Extrait d'une pièce existante aux archives de Simancas, *Papeles de estado,* liasse 536, intitulée : *Relacion sumaria de lo que se ha hecho, por mandado de Su Excelencia, por el consejo nuevamente deputado para los negocios de Flandes, desde xxij de ageosto MDLXVII que S. E. entró en Bruselas, fasta XV de enero.*

de lui à Anvers, afin d'entendre ce qu'il s'était réservé de leur déclarer de bouche.

Il avait précédemment attribué l'examen des causes du seigneur de Backerzeele et d'Alonso de Laloo à Vargas, del Rio et Hessele, assistés du secrétaire de la Torre, et celui de la cause de Straelen aux mêmes conseillers, avec l'adjonction de l'avocat fiscal La Porte et du secrétaire Mesdach. Il décida aussi que l'affaire des comtes d'Egmont et de Hornes serait examinée par Vargas et del Rio, aidés de l'avocat fiscal Claude Bélin et du secrétaire Prats.

Revenu d'Anvers le 1er décembre, il modifia cette répartition, en ce sens que le chancelier de Gueldre, les présidents de Flandre et d'Artois, avec l'avocat fiscal La Porte et le secrétaire de la Torre, instruiraient les procès du prince d'Orange, du comte Louis de Nassau, des comtes de Hoogstraeten, de Culembourg, van den Berghe, et du seigneur de Bréderode ; que les conseillers Vargas et del Rio, avec l'avocat fiscal Bélin et le secrétaire Prats instruiraient ceux des comtes d'Egmont et de Hornes, des seigneurs de Straelen et de Backerzeele, et d'Alonso de Laloo ; enfin que les conseillers Blasere et Hessele, assistés du procureur général Du Bois et du secrétaire Vlierden ou Mesdach, instruiraient ceux de tous les autres prisonniers pris ou à prendre, ainsi que des absents et fugitifs contre lesquels il y aurait à procéder par contumace.

Pendant les derniers mois de 1567 et les cinq premiers mois de l'année suivante, le conseil des troubles s'occupa presque exclusivement des procédures criminelles intentées, soit devant lui, soit devant les magistrats des villes et les commissaires envoyés dans les provinces. Ces derniers ne devaient qu'instruire les causes et les transmettre ainsi instruites au duc, qui s'était réservé la décision suprême, comme nous l'avons répété, et qui s'était aussi attribué la connaissance des procès pouvant naître des privilèges réclamés par les provinces et les villes en matière de confiscation de biens, ainsi que de ceux qui pourraient ré-

sulter des prétentions formées par des tiers sur les biens des condamnés.

Les dernières instructions du duc d'Albe chargeaient spécialement, nous venons de le dire, trois étrangers, Vargas, Del Rio et Bélin, de l'instruction du procès des comtes d'Egmont et de Hornes. Il importe donc de faire connaître un peu plus particulièrement ces trois hommes. Vargas, le terrible Vargas, comme l'appelle M. Gachard, était espagnol. Sans parler d'accusations plus odieuses dirigées contre lui par les historiens partisans des sectaires (1), il avait été dénoncé au gouverneur des Pays-Bas par les seigneurs fugitifs, comme un misérable flétri et banni par la justice de son pays. Le duc d'Albe, qui s'applaudissait de ses services, avait été obligé de réclamer en sa faveur la protection spéciale du roi, et de prier Philippe II, le 6 janvier 1568, de suspendre trois procès que Vargas avait en Espagne jusqu'à ce que celui-ci pût y retourner. Le duc suppliait le roi d'honorer ce bon serviteur, pour que tout le monde sût que Sa Majesté n'avait pas envoyé aux Pays-Bas un personnage tel qu'on dépeignait Juan de Vargas (2). Une chose certaine, confirmée par le témoignage de Requesens, c'est que

(1) Van Meteren, fol. 53 v°, mentionne l'accusation d'avoir abusé d'une orpheline de son parentage.

(2) Lettre du duc d'Albe au roi. *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 5. — M. Gachard donne l'analyse suivante de cette lettre : « Le duc rappelle au roi tous les services que lui a rendus Juan Vargas, sans lequel il ne pourrait presque rien faire. Il prie Sa Majesté de suspendre trois procès que Vargas a en Espagne, jusqu'à ce qu'il puisse y retourner. — Les comtes de Nieuwenaer et d'Hoogstraeten lui ont écrit et ils ont publié qu'il était incroyable qu'un homme châtié et banni d'Espagne, à la suite d'informations prises contre lui (que ha sido castigado por visita y desterrado de España), eût commission pour décider la cause de leur beau-frère, le comte de Hornes, et la leur. Cela est venu à la connaissance de Vargas. — Le duc prie le roi d'honorer ce bon serviteur, pour que tout le monde apprenne que S. M. n'a pas envoyé aux Pays-Bas une personne telle qu'on le dit. »

Vargas s'attira au plus haut degré la haine de la nation (1). Le docteur Louis Del Rio était également espagnol d'origine, mais né à Bruges, de Francisco Del Rio, gentilhomme de Ségovie, et de dame Madeleine de la Torre. En 1566, il avait fait le voyage d'Espagne pour des affaires particulières; le roi l'avait pris alors à son service, et, sur la recommandation de Tisnacq et de Courtewille, lui avait conféré le titre de conseiller extraordinaire, mais sans emploi déterminé. C'était, dit M. Gachard, s'appuyant encore sur le témoignage de Requesens, un homme sans caractère, et qui n'avait d'autre opinion que celle qu'on voulait qu'il eût. Le troisième, Claude Bélin de Chasney, était de Gy, petite ville à quatre lieues de Besançon, et il exerçait les fonctions d'avocat fiscal du bailliage d'Amont au comté de Bourgogne, quand il fut appelé, dans les Pays-Bas, par la protection de Granvelle, et adjoint au conseil des troubles. Lorsqu'il fut spécialement chargé, avec Vargas et Del Rio, du procès des comtes d'Egmont et de Hornes, son courage s'effraya et il confia naïvement ses inquiétudes au cardinal de Granvelle. Celui-ci s'efforça de lui inspirer plus de fermeté, en rappelant comment lui-même avait bravé, pendant deux ans, les menaces

(1) Los que son de la tierra, y el Olziñano, que es italiano, no han servido mas que de relatores, aunque llevan el sueldo y tienen el nombre de consejeros, y solo han botado los tres Españoles, y nunca el duque se obligó á seguir el mayor numero de botos, sino los que le parescia; y á la verdad él de Juan de Bargas creo que ha siempre prevalecido, porque, demás de abelle tomado el duque por el principal instrumento para todo lo que alli se ofresció; y avelle dado mucha autoridad, le ha seguido siempre el doctor del Rio; y aunque es buen ombre, y muy plático de las cosas de estos estados, tienenle por tan fácil que no osa botar, sino lo que entiende que desea el que los govierna; y aunque el celo de Juan de Bargas creo que a sido muy bueno, y que deve de haver hecho justicia, y deseado infinito el servicio de Dios y de Vuestra Magestad, el modo que se ha hecho, y el asperezza de su trato, ha dado gran descontento á todo el pays. (Lettre du grand commandeur de Castille au roi, du 30 décembre 1573.) Citation de M. Gachard.

dont il avait été l'objet en Flandre (1). Bélin avait allégué, pour motiver son désir de retraite, les rapports d'amitié et de dépendance qu'il avait avec le cardinal, dont les seigneurs accusés étaient, disait-il, les ennemis mortels. Granvelle releva vivement cette allégation, et en témoigna un profond déplaisir à son compatriote. Il ne l'avait point chargé de ses affaires, répondit-il, et d'ailleurs il avait toujours fait profession de ne tenir personne pour ennemi, quelque mal que ces seigneurs lui eussent voulu, sans qu'il leur en eût donné de motif (2).

(1) Cette réponse du cardinal de Granvelle mérite d'être citée, dit M. Juste : « Ne faut estre tant pusillanime et craintif. Si vous fussiez esté en mon lieu, quand deux ans durant en Flandre l'on me disoit tous les jours que l'on me donneroit des coups de poignard, vous fussiez mort de peur... Qui se veut avancer ne doit tant craindre pour sa peau. Et m'esbahis que vous vous fondez sur les écrits que l'on fera en Allemagne contre les procédures. Voyez les écrits qu'on a faits en Flandre contre moi, et ceux que l'on a faits en Allemagne pour la prison du landgraft, pour le marquis Albert, pour Crombach. J'ai avalé tout cela doux comme lait. Le papier se laisse écrire et ce ne sont coups de poignard. Je tiens à heur et honneur que méchants parlent mal de moi. » Essay des mémoires du cardinal de Granvelle, par l'abbé de Saint-Vincent. (Bibliothèque de Bourgogne, 16371.)

(2) Citons, dit encore M. Juste, un autre extrait de cette lettre qui fait si bien connaître Granvelle et son époque : « Je vous prie autant affectueusement que je puis non plus m'entremêler en tels termes; vous me ferez trop plus grand plaisir de non faire jamais mention de moi, ni en mal ni en bien, comme si vous ne m'eussiez jamais vu, et allant par ce chemin que vous prenez, sur ma foy, vous affoulerez et me ferez dommage... Vous me voulez à la fin de vos lettres donner un aiguillon, disant qu'*ils me serreront la porte*. Sur ma foy, si vous allez par ce chemin, je ne vous répondrai plus : vous n'avez la charge de solliciter que je sois entremis ni ne savez à quoi je prétends, et vous prie autant affectueusement que je puis, non vous mettre au soin de ce qui me touche par delà, car vous ne savez ce que je prétends, comme j'ai dit, qui n'est rien moins que d'y avoir charge. Je sais ce que y passe et vois de plus loin. Je me contente de m'entendre bien avec mon maître et ne suis non plus flamand que italien. Je suis de partout, et ma fin est de procurer de faire mes affaires et de m'employer à ceux du maître et du public en ce que l'on voudra, et non plus. » (Manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, 12929.)

Le procès des comtes d'Egmont et de Hornes est certainement l'affaire la plus grave dont eut à s'occuper le conseil des troubles. Ces deux seigneurs avaient été transférés, comme on l'a vu, au château de Gand. Les deux nobles prisonniers y furent traités avec une rigueur extrême. Toujours séparés l'un de l'autre, sans relation avec le dehors, ils ne pouvaient même communiquer avec leurs parents les plus proches. Leurs biens étaient saisis, et leurs familles condamnées aux plus douloureux sacrifices (1). Leurs parents mirent tout en œuvre pour les sauver. Sabine de Bavière, la noble épouse du comte d'Egmont, et Walburge de Nieuwenaar, la compagne dévouée du comte de Hornes, se signalèrent surtout par leurs efforts. Elles s'adressèrent

(1) La *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 5, renferme une lettre navrante de la comtesse d'Egmont au roi; nous en reproduisons l'analyse d'après M. Gachard : « Lettre de Sabine, palatine, comtesse d'Egmont, au roi, datée de Bruxelles, le 9 janvier 1567 (1568, n. st). Elle se plaint que son mari ne puisse sortir de la chambre où on l'a enfermé au château de Gand, et qu'il ne soit pas même permis à elle de l'envoyer visiter. Elle craint que cette détention, si contraire aux habitudes du comte, ne mette en péril sa vie, avant qu'il ait pu prouver son innocence. — Elle supplie le roi d'accorder à M. d'Egmont une de ses maisons pour prison, s'offrant ainsi que ses enfants et tout son bien pour caution. — Si elle ne peut obtenir cette grâce, qu'on laisse au moins son mari prendre l'air dans le château de Gand. — Elle se plaint aussi qu'on saisisse ses biens, avant même que son mari soit condamné, ce qui est en opposition aux lois et à l'équité. J'espère, dit-elle, en la bonté, clémence et justice de Votre Majesté qu'icelle ne voudra souffrir que je sorte de vos pays, avec mes onze enfants, pour aller hors d'iceux chercher moyen de vivre, ayant été amenée par feu de bonne mémoire l'empereur votre père. — Elle termine en suppliant le roi de traiter son mari suivant les coutumes et privilèges du pays. » — « Les amis du comte de Hornes, dit M. Juste, révélèrent que ce seigneur serait mort de faim, si sa mère n'était venue à son aide sur ses biens propres, toutes les propriétés du comte ayant déjà été saisies, et le duc d'Albe refusant de contribuer à son entretien. Voir la *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes,* etc., p. 31. » Cette source indique assez qu'il n'y a là qu'un témoignage suspect pour une chose invraisemblable, ou, tout au moins, beaucoup exagérée.

au roi et à l'empereur Maximilien II. Philippe refusa de recevoir la supplique que lui apportait un gentilhomme attaché à la maison de la comtesse d'Egmont, parce que cette mission lui avait été donnée à l'insu du duc d'Albe (1). Mais Maximilien appuya fortement la démarche de la comtesse auprès du roi. Il écrivait à celui-ci, le 20 octobre, qu'il le priait, comme le demandait la comtesse d'Egmont, d'ordonner que le comte, son mari, fût mis en liberté afin de pouvoir rendre compte de ses actions, et que ce seigneur fût traité en chevalier de la Toison d'or. Il rappelait les grands services rendus par d'Egmont à l'empereur, père du roi, et au roi lui-même ; il l'avait toujours connu, disait-il, ayant une affection sincère, une volonté, un zèle tout loyal pour le service de son souverain. Il faisait observer que le comte et sa femme étaient alliés aux maisons les plus illustres de l'empire, et que plusieurs princes allemands l'avaient supplié d'intercéder en sa faveur auprès du roi. En terminant, il exhortait Philippe à prendre en considération la situation de la comtesse, avec ses onze enfants en bas âge (2).

Les parents des deux comtes invoquaient surtout les privilèges de l'ordre de la Toison d'or. Aujourd'hui encore, on soutient que les chevaliers n'étaient justiciables que de l'ordre. Berlaymont avait eu des scrupules à ce sujet, et les avait exposés au roi (3). Le duc d'Albe lui-même avait cru devoir faire connaître

(1) Hinckart, le gentilhomme dont il est question ici, était arrivé à Madrid le 24 octobre 1567. Lettre du roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 12 novembre 1567. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 598.

(2) Lettre de l'empereur Maximilien II au roi. Ibid., p. 588.— M. Juste, citant cette lettre, dit que l'empereur appuya énergiquement les requêtes de la comtesse d'Egmont et de celles de la mère et de la femme du comte de Hornes. « Quant au comte de Hornes, il faisait observer qu'il ne pouvait se dispenser de lui prêter son appui, attendu qu'il était membre de l'empire. » Je dois dire que dans l'analyse de la lettre du 20 octobre, telle que la donne M. Gachard, le nom du comte de Hornes n'est pas même prononcé.

(3) *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 614.

à Philippe II la prétention des chevaliers contre lesquels il était procédé, de ne pouvoir être jugés que par le chapitre de l'ordre. Le roi répondit, le 20 décembre, que, « quoique avant le départ du duc, il ait été reconnu, dans les délibérations qui ont eu lieu à Madrid en sa présence, que cette prétention n'était pas fondée, lui-même, vu la gravité de l'affaire, a ordonné que quelques personnes d'autorité et de savoir se réunissent de nouveau pour examiner la question, et il communiqua au duc les considérations approuvées par cette *junte*, et confirmant l'opinion précédemment admise (1). » Du reste, la commission donnée au duc

(1) Ibid., p. 612. Nous transcrivons le texte de cette commission, qui se trouve dans la *Correspondance de Philippe II*, t. II, appendice, nº CV, pp. 630-631. — « Philippe, par la grâce de Dieu, etc., etc., chief et souverain de l'ordre de la Toison d'or. A tous ceulx, etc. Comme, pour le bien, repoz, tranquillité et redresse des affaires de noz Pays-Bas, nous soions délibérez de nous y transporter de brief, et, pour préparer, asseurer et quiéter les troubles et émotions qui y sont, à nostre grand regret, contre nostre arrivée, nous aions commis nostre cousin et grand maistre d'hostel don Hernando Alvarez de Toledo, duc d'Alve, marquis de Coria, chevalier de nostre ordre de la Thoison d'or, luy donnant charge de capiteyne général en iceux pays et d'aller devant, comme il poeult apparoir par sa commission, et considérant qu'il s'y pourroit offrir aulcunes choses touchant et concernant en aulcune manière le faict de nostredict ordre, et aussi les chevaliers, confrères et officiers d'icelluy, mesmes que èsdicts troubles (où parfois eschéent choses contre toute expectation) pourroit advenir que quelcung d'entre eulx, fust des officiers, et par avanture aussi desdicts chevaliers et confrères, s'oubliast de tant (que toutesfois ne pensons et ne povons croire), que d'emprendre chose indeue contre nous, ou noz estatz, et que, en ce que dessuz et aultrement, pourroit estre requis, en nostre absence, quelque remède et provision, voires si soudaine que le cas n'admettroit aucun ultérieur dilay, et que, ensuivant ce, il soit besoing de commettre quelque bon personnaige, souffisant et qualifié, pour, en nostre absence, faire en ce cas ce que à nous, comme à souverain, incumberoit, savoir faisons que, prenant regard à la grande prudence, loyaulté et vertu que nous avons tousjours cogneu estre en la personne de nostredict cousin le duc d'Alve, et jugeant que nous ne sçaurions choisir à cest effect personnaige plus convenable, non seullement pour la charge que luy avons donné de capiteyne général, mais pour estre chevalier du mesme ordre, voires et le plus

d'Albe, le 24 mars 1567, et datée de l'Escurial, l'autorisait pleinement à procéder *contre les chevaliers et officiers de l'ordre de la Toison d'or.*

Comme seigneur de Gaesbeek (1) et membre des états de Brabant, le comte d'Egmont crut trouver une autre garantie dans la Joyeuse Entrée, qui obligeait le souverain à ne jamais traiter les seigneurs ou autres, *baenrotsen en lyden van Brabant*, que par droit et sentence, d'après les lois particulières du pays, *met vonnis en regt, naer de rechten van de steden en banken daer het behoort en schuldig zal zyn te geschieden.* La comtesse sa femme chercha donc à obtenir l'appui des états de cette pro-

anchien des chevaliers confrères estans présentement par delà, oultre l'affection qu'avons tousjours cogneu audict duc à l'endroict dudict ordre et les choses qui touchent l'honneur et augmentation d'icelluy, avons icelluy duc retenu et institué, retenons et instituons par ces présentes nostre lieutenant, en lui donnant pouvoir et mandement de, en nostre lieu, traicter, pourveoir et ordonner, en tout ce que dessuz et ce qu'en despend, et que aultrement se porroit offrir, ce qu'il trouvera convenir et aulcunement expédient et requiz, mesmes, eschéant quelque cas qui porroit mériter correction et punition, procéder aussi ou faire procéder par appréhension desdicts de nostre ordre, faire instruire leurs procès, et, au demeurant, ce que à raison de ceste charge lui compecte, et aultrement tout ce que et comme nous mesmes pourrions et debvrions : à quoy l'authorisons et donnons toute plaine et absolute puissance, requérons et néantmoins ordonnons à tous chevaliers, confrères et officiers dudict ordre de luy seconder, porter respect et obéyr en ce que dessuz et tout ce qu'en despend, comm' ilz feriont à nostre propre personne, et à tous aultres noz justiciers, officiers et subjects de luy ayder et assister, sans y faire faulte ou difficulté, car ainsi nous plaist-il, nonobstant quelzconques choses au contraire. En tesmoing de ce, nous avons signé ceste de nostre main, et faict sceller de nostre grand sceau dont l'on est accoustumé d'user en matière d'estat, pour n'avoir esté à la main le sceau ordinaire dudict ordre, que toutesfois nous voulons et entendons debvoir estre aultant vallable comme s'il fust esté scellé dudict sceau de l'ordre. Donné à l'Escurial, le XXIIII[e] de mars 1566 avant Pasques, de noz règnes, etc. »

(1) Le comte d'Egmont avait acheté, au commencement d'octobre 1566, la baronnie de Gaesbeeck pour la somme de 110,000 ducats; la possession de ce domaine lui donnait entrée aux états de Brabant.

vince, mais au lieu d'adresser une solennelle protestation au duc d'Albe, comme on l'espérait, les états se bornèrent à le « prier bien humblement de faire observer en ce et en tous autres cas, les traités et contrats faits par Sa Majesté avec lesdits remontrans, ensemble tous autres droits et privilèges du pays (1). »

Les deux comtes furent soumis à des interrogatoires devant les commissaires du conseil des troubles, le 12, le 13, le 14 et le 16 novembre 1567. La tâche avait été confiée, en ce qui concernait le comte d'Egmont, à Juan de Vargas et à Louis Del Rio, assistés du secrétaire Étienne Prats. Cent quarante-huit questions furent posées à l'accusé; ces questions résumaient dans leur ensemble tous les faits incriminés (2). Par un acte du 9 décembre, le comte donna sa procuration générale à messire Nicolas de Landas, grand bailli d'Armentières, qu'il chargeait de « faire apparoir de son innocence, bon

(1) Voir M. de Bavay, *le Procès du comte d'Egmont, avec pièces justificatives, d'après les manuscrits originaux trouvés à Mons*, p. 12. — Le 29 mars 1853, mourut à Mons M. J. Bapt. Leclercq; une disposition de son testament disait : « je veux et ordonne que l'ouvrage de ma bibliothèque intitulé : *Procès du comte d'Egmont,* soit brûlé en présence de témoins au milieu de ma cour, sans en distraire une seule pièce. » Le ministre de la justice intervint, et il fut ainsi permis à M. de Bavay de reviser la condamnation prononcée contre l'infortuné seigneur par le duc d'Albe. « Si nous retrouvons, dit ce magistrat, auquel nous devons l'ouvrage que nous venons de citer, l'acte d'accusation et quelques autres pièccs dans le *Supplément de Strada,* publié par Foppens en 1729; si nous retrouvons les interrogatoires du prévenu à la suite de la correspondance de Marguerite d'Autriche, publiée par le baron de Reiffenberg en 1842, ce n'est que dans les trois volumes découverts à Mons que l'on trouve l'enquête reçue par Vargas et Delrio, le mémoire de défense composé et signé par les conseils du prévenu, et le mémoire qu'il avait rédigé lui-même dans sa prison, et dont Foppens avait donné seulement des extraits. Il en est de même pour une foule d'actes de procédure, et pour toutes les pièces qui servaient de bases aux différentes charges de l'accusation. »

(2) Ibid., p. 18.

droit et justice (1). » Il avait choisi également, pour concourir à sa défense avec celui-ci, Jean de Rantere, avocat au grand conseil de Malines. Landas lui-même avait obtenu, par deux appointements des 19 décembre et 2 janvier, la faculté de s'adjoindre les plus célèbres professeurs de l'université de Louvain, tels que Jean Wamesius, Albert Leoninus et Pierre Peckius, ainsi que les avocats au conseil de Brabant Liesvelt, Boischot et Wesembeek, « sans qu'ils dussent pour ce encourir quelqu'indignation de Sa Majesté. » Toutefois on refusa à l'accusé toute communication avec ses conseils, jusqu'à ce qu'il eût répondu lui-même à l'accusation du procureur général, qui ne faisait pourtant que reproduire les faits déjà relevés dans les interrogatoires. Il se vit donc obligé, sous peine de forclusion, de composer personnellement son mémoire de défense, « com-

(1) M. de Bavay, ouvrage cité, Pièces justificatives; *Interrogatoires du comte d'Egmont publiés par M. de Reiffenberg, à la suite de la Correspondance de Marguerite d'Autriche, d'après le texte original qui se trouve aux archives de la Haye,* pp. 223-266. — On lit, dans M. Juste, pp. 429-430 en note, à propos de ces interrogatoires : Les interrogatoires du comte d'Egmont ont été publiés à la suite de la *Correspondance de Marguerite de Parme.* On ne possède pas ceux qui furent subis par le comte de Hornes. Du reste, ajoute M. Juste, voici sur le caractère de ces interrogatoires quelques détails extraits de documents contemporains : « Claude Bélin eût désiré que les demandes faites aux seigneurs prisonniers eussent été plus simples; qu'on se fût attaché à quelques faits essentiels, sans en entasser une multitude plus capables de déconcerter des innocents que de faire connaître les coupables. Il osa proposer la coutume de Bourgogne, qui lui paraissait plus sage. Les docteurs espagnols s'offensèrent de cette liberté. Bélin, dont la conscience n'était pas tranquille, insinua adroitement que l'on communiquât au conseil assemblé les demandes qu'on voulait faire aux prisonniers et que l'on y vît leurs réponses. Vargas, indigné de cette hardiesse et de ce qu'on osait lui donner ces avis, répondit en colère : *ego habeo plus experientiæ quam totum concilium.* » Manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, n° 12929. » — Dans une lettre du duc d'Albe au roi, datée du 4 octobre 1567, il est dit : « Comme Juan de Vargas ne connaissait pas la langue du pays, il a été résolu que toutes les affaires se traiteraient en latin. » *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 583.

bien, disait-il, qu'il eût toutes les raisons du monde de ne respondre aux charges que lui imposoit le procureur général, pour avoir été si étroitement tenu dans sa prison qu'il n'avoit jamais eu faculté de parler à ses procureurs depuis cinq mois qu'il y étoit (1). » Dans l'intervalle, l'accusation avait ouvert une enquête

(1) *Procès du comte d'Egmont*, pièces justificatives, III, *Mémoire de défense remis par le comte d'Egmont au capitaine Salinas, le 12 février 1568, et rédigé par le comte lui-même dans sa prison, au nouveau château de Gand;* pp. 121-152. — M. Juste analyse ainsi la défense du comte : «Egmont commençait par dire qu'il aurait eu toutes les raisons du monde de ne pas obéir à l'injonction du conseil des troubles, attendu qu'on lui avait interdit de se concerter avec ses procureurs, même pour savoir d'eux s'il devait suivre la marche qui lui avait été prescrite par le duc d'Albe, et pour entendre leurs conseils dans une affaire dont dépendaient son honneur, sa vie et son bien. S'il s'était néanmoins décidé à répondre, pour ne pas devenir contumax, il réservait tous ses droits comme chevalier de la Toison d'or et participant aux privilèges et coutumes des Pays-Bas. Il repoussait ensuite avec énergie la charge fondamentale, source de toutes les autres, à savoir le dessein d'avoir fomenté le détrônement du roi et la destruction de la religion catholique. « Je n'ai jamais traité, disait-il, ni jamais pensé traiter chose contre le service de Sa Majesté; mais je me suis toujours efforcé de remplir le devoir d'un bon vassal et serviteur. » Il ne niait point qu'il avait montré peu de bonne volonté au cardinal de Granvelle et qu'il avait été bien aise lorsque ce personnage s'était éloigné du pays. Quant à la conduite qu'il avait tenue au conseil d'état, elle avait été dirigée, prétendait-il, par des intentions droites et qui tendaient « au service de Sa Majesté et au bien du pays. » Il expliquait, d'une manière plus ambiguë, son apparition à l'hôtel de Culembourg, lors du banquet des gueux, mais en soutenant néanmoins qu'il n'avait cru faire rien de contraire au service de Dieu et du roi. En résumé, la défense personnelle du comte d'Egmont était une réfutation ferme, digne, quelquefois éloquente, de l'acte d'accusation dirigé contre lui; elle était aussi plus précise, en général, et plus concluante que les réponses faites dans ses interrogatoires. L'accusé niait un grand nombre des faits qui lui étaient imputés, expliquait les autres d'une manière satisfaisante, et prouvait, en tout cas, qu'il n'avait pu se rendre coupable du crime de lèse-majesté. « Vraiment, disait-il, si l'on doit ainsi interpréter en mal toutes les bonnes considérations et propositions que j'ai émises au conseil par forme d'avis, pour le service du roi et le bien public, qui sera celui qui pourra désormais librement opiner audit conseil, pour le service de

à Bruxelles, et y faisait interroger les témoins par Vargas et Del Rio. On y appela Landas, et il fut assigné avec les témoins « en la chambre du conseil, au palais de Sa Majesté. » Mais on lui refusait toute communication avec son client ; on lui refusa même, « jusqu'à ce que ledit comte eût répondu sur sondit propre fait, » la communication du libelle accusateur qui servait de base à la poursuite (1). L'enquête avait pour objet une accusation extrêmement grave contre d'Egmont, celle d'avoir pactisé avec les sectaires, dans la province même où il représentait Philippe II. Landas refusa d'intervenir à cette information, « fort esbahy, ne sachant comprendre comment cela se povoit faire. » Il déclara même par une protestation écrite en entier et signée de sa main, qu'il « n'entendoit procéder à nuls actes de procureur, aussi longtemps qu'il n'auroit pas eu accès vers le comte d'Egmont, son maître, pour savoir ce qu'il devoit besoigner en sa cause, protestant de nullité de tout ce qui s'étoit fait et se feroit par les commissaires Vargas et Del Rio, et demeurant en son entier pour débattre les témoins ouys et à ouyr, lorsque ledit seigneur comte seroit devant ses juges compétens (2). »

Le duc d'Albe ne tint aucun compte de cette protestation, et il ordonna que le prévenu et ses procureurs « eussent à se déporter de présenter autres requêtes sur ce point. » Bientôt après, il débouta l'accusé de toutes preuves et défenses ultérieures.

Sa Majesté ? » On avait surtout insisté sur l'appui qu'il aurait prêté aux confédérés. L'accusé déclarait, de la manière la plus formelle, que ni directement ni indirectement des ouvertures lui avaient été faites pour appuyer cette ligue ; que, loin de la protéger, il avait conseillé aux uns de ne pas y entrer et recommandé à d'autres de s'en détacher. « Par où je conclus et maintiens, ajoutait-il, que, par toute raison et justice, ledict procureur général doibt estre débouté de toutes ses prétentions et moi remis en l'entier de mon honneur et en toute liberté comme auparavant ma prison. » Pages 432-433.

(1) M. de Bavay, ouvrage cité, Pièces justificatives, *Libel accusatoire du procureur général, d'après la copie signifiée au comte d'Egmont, et revêtue de sa signature et de celle du secrétaire Pratz,* pp. 93-117.

(2) Ibid., p. 21.

Enfin, le 4 juin 1568, « le tout bien meurement délibéré avec ceux du conseil étant auprès de sa personne, » il porta l'arrêt qui déclarait l'accusé « coupable de rébellion et de lèse-majesté, à cause des mauvais offices qu'il avoit faits en son gouvernement de Flandre, avec les sectaires séditieux et rebelles de la sainte église apostolique et romaine, et pour avoir en outre favorisé la ligue et abominable conjuration du prince d'Orange et d'autres seigneurs des Pays-Bas, ayant encore pris en sa sauvegarde et protection les gentilshommes confédérés du compromis (1). » Le duc résumait ainsi en quelques lignes, dit M. de Bavay, tous les faits incriminés par le procureur général maître Jean Dubois, dans son libelle accusatoire et dans un écrit qui contenait des charges nouvelles et en formait le complément. Le comte, nous l'avons dit, avait répondu à tous ces chefs d'accusation dans un mémoire composé par lui-même, sans l'assistance de personne; plus tard ses conseils y avaient joint un mémorial de défense, où tous les griefs réunis à charge de leur client étaient reproduits, discutés et réfutés (2).

M. de Bavay s'attache longuement à examiner les faits reprochés à l'accusé dans leur ensemble, à les combiner avec les évènements auxquels ils se rattachent, et à les mettre en rapport avec les actes mêmes de Philippe II et de Marguerite de Parme. Il termine ainsi cet examen minutieusement détaillé : « Si nous considérons maintenant les cinquante et un faits de l'accusation dans leur ensemble, nous en voyons qui se réfutaient par des faits contraires ou par les actes mêmes de la gouvernante ; d'autres qui perdaient leur criminalité par le concours ou l'initiative du conseil d'état ; d'autres que venaient modifier ou démentir les pièces mêmes de la procédure; d'autres

(1) M. de Bavay, ubi supra, pp. 23-24.

(2) Ibid., Pièces justificatives, *Mémoire de défense rédigé par les conseils du comte d'Egmont, d'après la pièce originale revêtue de sa signature et de celle de ses conseils Ameyden, Grisfelt, Vanwezenbeke et Borchgraeve,* pp. 153-222.

enfin auxquels le prévenu était complètement étranger. Il est donc évident que la condamnation avait une autre cause, sur laquelle on ne peut faire que des conjectures, mais qui n'avait assurément rien de commun avec les faits qui précèdent, ni avec les évènements dont nous venons de parler. Voilà sans doute pourquoi Philippe II avait repoussé d'avance la juridiction de la Toison d'or. On avait donc jugé et condamné d'avance le comte d'Egmont, sans égard pour le serment qu'il avait prêté à Marguerite et pour les révélations qu'il lui avait faites ; sans égard pour la manière dont il avait réduit les prêches en Flandre et pour les services qu'il avait rendus à Valenciennes (1). »

M. de Gerlache a répondu à M. de Bavay, le premier président de la cour de cassation au procureur général près la cour d'appel. Voici comment il s'exprime. « Un honorable magistrat, mu par des sentiments de patriotisme, a essayé de reviser le procès du comte d'Egmont et de réfuter les faits graves qui lui furent imputés, en fondant sa défense sur le mémoire rédigé par le comte lui-même dans sa prison et sur les réponses de ses conseils. Ce magistrat ne doute nullement de l'iniquité de la sentence portée contre l'illustre accusé, qui fut soustrait, dit-il, à ses juges naturels (2) et condamné sans égard aux lois et aux privilèges du Brabant. Nous nous expliquerons plus loin sur ces deux points (3); quant à la complicité du comte d'Egmont avec les confédérés et les sectaires, elle paraît tellement évidente que nous ne comprenons pas comment on ose la nier. Ses amis les plus intimes, les princes de Nassau, Bréderode, Montigny, le marquis de Berghes, etc., en étaient; Backerzeele, son affidé, son agent, son commensal, en était ; et il l'aurait ignoré ! Cela ne peut se soutenir. Dans sa défense, d'Egmont prétend qu'il a fait tous ses efforts pour étouffer l'hérésie dans

(1) M. de Bavay, ouvrage cité, pp. 87-88.
(2) Les chevaliers de la Toison d'or.
(3) Nous avons cité précédemment le passage de M. de Gerlache, où il examine les deux points.

les Flandres; que s'il a paru transiger avec les sectaires, c'est parce qu'ils étaient trop nombreux et trop puissants et qu'il ne disposait point d'une force militaire suffisante pour les réprimer; qu'il n'a cédé que pour éviter un plus grand mal. Nous prions le lecteur de se rappeler l'interrogatoire du comte dont nous avons donné des extraits plus haut (1), il verra que

(1) Voici ces extraits. « Le supplice du comte d'Egmont, dit M. de Gerlache, fut impolitique, mais il n'est pas prouvé qu'il fut injuste. On a publié récemment ses interrogatoires : c'est une pièce officielle et importante : j'en analyserai sommairement ici les principaux chefs. On lui demande d'abord « s'il est feudataire de S. M., et si, à raison des terres et seigneuries qu'il tient, il a fait serment de fidélité? — Dict *que oui*. — Interrogé s'il a été gouverneur ès pays de Flandre pour S. M. — Dict qu'il a été *gouverneur de Flandre et d'Arthois* dès le départ de S. M., capitaine d'armes depuis 24 ans, et *capitaine du château de Gand,* depuis 5 ans. — Interrogé si, à raison desdicts gouvernements et estats, il a fait serment de fidélité? — Dict que oui, *qu'il a fait serment de fidélité* ès mains de Madame de Parme, à ce qu'il croit. — Interrogé s'il a été et est du conseil d'état de S. M.? — Dict *que oui*.— Interrogé si lui, le prince d'Orange, comte de Hornes et marquis de Berghes se sont assemblés et alliés contre le cardinal de Granvelle, afin qu'il ne fût tant autorisé ès affaires? — Dict qu'il estoit l'un des seigneurs qui désiroient que le cardinal n'eût le grand crédit ès affaires du gouvernement. — Interrogé pour quelles causes ils ont donné la livrée des flèches, *puisqu'ils estoient advertis qu'ils ne le devoient faire?*— Dict que ce fut pour éviter les despens et donner le bon exemple à plusieurs chevaliers qui despendoient leurs biens en livrées et accoustrements, et affin que les serviteurs d'aucuns seigneurs qui estoient amys (entre eux), pendant qu'ils avoient mauvaise intelligence avec le cardinal, *fussent cogneus*. — Interrogé qui estoient ceux qui donnarent ladite livrée? — Dict que luy, le prince d'Orange, comte de Hornes, comte d'Hoogstraete, marquis de Berghes, comte de Meghem, monsieur de Montigny en furent; et depuis le comte de Mansfeldt, le sieur de Brederode, Culembourg et autres chevaliers. — Interrogé si a dict que les ministres de S. M. empeschoient que l'on ne feist assemblée des estats généraulx? — Dict que au conseil d'estat l'on a pratiqué et parlé plusieurs fois de cecy, et qu'il a esté d'avis que l'assemblée des estats généraulx se feist, moïennant la volonté de S. M., et ce, pour avoir argent et rémédier aux nécessités présentes. — Interrogé si lui, le prince d'Orange, le comte de Hornes, le comte Lodovicq et *autres confédérés* s'assemblarent à Terremonde, et ce qui s'y passa? — Répond

l'*Enquête reçue à Bruxelles le 9 février 1568*, par Vargas et Del Rio, que M. de Bavay a jointe aux *pièces justificatives* de son apologie, et dont nous citerons ici quelques passages, ne fait que confirmer notre opinion.

« Pieter Nyllens, prévost et receveur de la ville de Haerlebeke, et Jooris van Pevenaige, bourgmestre de ladite ville,... requis de ce que le comte d'Egmont pendant les troubles a fait négocier et traiter avec eux? Dict que, au mois de septembre audit an 1566, estant ledict comte à Courtray... où estoient quelques gentilshommes, si comme le s[r] de Maldeghem, le s[r] de Rassenghien, etc., lesquels ont appelé chacune verge à part, et ont interrogué à lui qui parle et ses confrères, *s'ils avoient eu aulcuns presches, ou s'ils les voulloient avoir?* — Sur quoy luy qui parle, avecq ses confrères, déclairit, par charge de ledict magistrat, *qu'il n'y avoit point eu de presche et qu'ils n'en demandoient point*, et qu'ils se contentoient de l'ancienne

qu'il alla à Terremonde pour y voir le prince d'Orange;... et s'y trouvarent présents à la mesme heure le comte de Hornes, le comte de d'Hoogstraete, et Lodovicq; *ils s'enfermèrent en une chambre;...* et se souvient qu'il y fut parlé d'aucuns avertissements qu'on avoit eu de divers lieux, de ce que S. M. se trouvoit bien mal satisfaicte en plusieurs endroicts pour les affaires du pays, et en conformité de ce fut monstrée entr'eux une copie d'une lettre que l'on disoit estre de don Francès d'Aleva *escripte à madame de Parme;...* et sur le contenu de ladicte lettre furent tenus plusieurs propos pour adviser s'il seroit bien de se pourvoir sur tels inconvénients. — Interrogé si en la dicte assemblée de Terremonde et aultres lieux a esté traicté que *si S. M. venoit avecq armes, que l'on ne la debvoit laisser entrer au pays*? — Dict que entre les propos et discours qui furent tenus à Terremonde, *l'on parla si seroit bien de se retirer hors du pays* ou *prendre les armes,* mais que ci-dessus ne fut prinse résolution. — Interrogé s'il feit appoinctement avec les sectaires de Gand, Audenarde et autres villes de Flandres, leur accordant *l'exercice des prêches* hors des villes, ès lieux, qui par luy et les magistrats leur seroient désignés, *n'ayant ledict répondant lors pour ce faire commission?* — Dict que ce feist fut *sans ordonnance ni commission de Madame,* avec l'advis du répondant et des magistrats, selon ce que par Madame avoit esté accordé aux confédérés de la requeste... » M. de Gerlache. *Œuvres complètes,* t. I, p. 175-177.

presche (catholique). Peu après lesdicts seigneurs ont présenté toutes lesdictes verges au comte d'Egmont, où ledict comte leur déclairit *qu'on avoit accordé aux sectaires la presche en tel lieu qui leur seroit désigné hors la ville,* et ce par le magistrat; non pour un mois ou deux, mais jusques quand S. M. en ordonneroit autrement... »

« Franchois de Lummen, dict de Marcke, dict que en ung lieu dict Heeyndrieksteen s'est érigé un temple, *par la permission du comte d'Egmont*, gouverneur de Flandres, où l'on a presché longtemps et fait exercice de leur religion, si comme baptêmes, mariages et enterrements... dict que *le magistrat n'a onques requis l'érection dudict temple,* ains *esté de contraire avis*, et requis audict gouverneur de le point permettre, *par le danger qui estoit apparent de venir en ladicte ville par les sectaires...* »

« Josse Quevyne, eschevin de la ville d'Audenarde, en l'an 1566... dict, sur ce requis, qu'il ne sait autres causes des troubles, sinon que *la présentation de la requeste a causé les presches, consistoires et aultres exercices dont sont procédés tous les maulx...* Interrogué si le magistrat avoit consenti aux ministres des sectaires de bastir et ériger ung temple pour y prescher et faire aultres actes de leur secte? dict *que non, et qu'ils ont toujours empesché ladicte érection* et bien grandement, comme on le verra par deux ou trois lettres escriptes par ceux de la loi audit comte d'Egmont; et mesmes, lui qui parle, député en personne pour aller vers ledict comte : *mais que ladicte érection a été accordée par ledict comte, comme il apperrera par les enseignements ici exhibez...* »

« Jehan Huybant, eschevin de la ville de Menin, dict que en l'an 1566, environ le mois d'aougst... les cinq verges se trouvarent ensemble vers ledict comte d'Egmont, *lequel leur proposa que la presche seroit accordée en Thielt, Deynze et Menin, attendu qu'on y avoit presché...* Dict... que le magistrat n'a jamais requis les presches, *mais que contre leur gré et leur volonté et désir, et de leur commune, la presche y est venue...* »

« Gaulthier Van Heulle, bailly de la ville de Menin,... dict, sur ce requis, qu'il est souvenant de bris des imaiges advenu en ladicte ville, qui estoit le 16e d'aougst 1566; et comme lui qui parle et les tesmoings précédents, et Jehan Van Cruce demandarent aux briseurs par quelle commission ou charge ils faisoient ledict bris? respondirent qu'ils en avoient commission du comte d'Egmont; et qu'ils avoient icelle monstrée à Ypres, et de là envoyée à Bruges ;... que s'estant rendus auprès du comte d'Egmont pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire, en tant que lesdicts briseurs avoient dict de retourner pour briser ce qui y restoit,... et s'ils pouvoient résister de force? respondit *qu'il n'avoit encoires telle charge*, et qu'ils gardissent de faire effusion de sang et que leurs maisons ne fussent pillées... Dict davantaige (le mesme Gaulthier Van Heulle) que les presches et érections des temples ont été permises par ledict comte auxdicts de Menin, *contre le gré de la loi illecq;* car ils avoyent expressément conclud *qu'ils seroyent contents de leur curé et que leur commune n'avoit requis aultre...* »

Nous pourrions, ainsi termine M. de Gerlache, multiplier ces citations. Celles-ci suffisent pour prouver comment d'Egmont se conduisait avec les catholiques, qu'il contraignait à maintenir les prêches partout où ils existaient, et à les recevoir où ils n'existaient pas, malgré les magistrats et les communes elles-mêmes. A toutes les objections il n'avait qu'une réponse : « Des sectaires ont prêché dans votre commune, ne fût-ce qu'un jour, qu'une heure; ils auront le droit d'y prêcher à l'avenir, jusqu'à ce que le roi en décide autrement. » Voilà un étrange principe dans la bouche d'un catholique, envoyé par une princesse catholique! N'était-ce pas mettre le feu partout sous prétexte de pacifier le pays? Mais, aux yeux d'Egmont, la religion n'était qu'une chose accessoire. Et il contrevenait sciemment aux ordres formels du roi, que les concessions arrachées à la gouvernante par la violence et la peur ne pouvaient changer (1).

(1) M. de Gerlache, *Œuvres complètes*, t. I, pp. 183-187.

Nous avons entendu le jugement opposé de deux magistrats, appréciant le procès du comte d'Egmont au point de vue du droit strict et de la légalité. Écoutons maintenant celui d'un historien, sympathique au comte d'Egmont, animé du plus vif sentiment d'attachement au pays et à ses institutions, mais sans partialité pour les sectaires et les fauteurs de la révolution. *Quel était le crime du comte d'Egmont*, se demande M. Kervyn de Lettenhove? Une grande faiblesse vis-à-vis des obsessions qui l'entouraient, jointe aux souvenirs d'un courage à toute épreuve dans les combats qui lui assuraient une haute influence. Personne n'eût plus loyalement servi Philippe II contre Charles IX; personne n'avait plus contribué à affaiblir son autorité dans les Pays-Bas, en paraissant toujours la combattre, lors même qu'il ne cherchait qu'à l'affermir en lui donnant des bases plus nationales. « Sa fidélité était hors de doute, dit un des meilleurs historiens des troubles du seizième siècle; — c'est M. Kervyn qui cite — mais entraîné par un esprit trop facile, il avait été, s'il est permis de le dire, coupable de trop de bonté. Il s'était prêté aux projets des factieux parce qu'ils lui offraient le prétexte de la liberté publique, et il l'avait fait avec d'autant plus de constance qu'il eût craint en s'y opposant de perdre la faveur et l'amour du peuple (1). »

Voici une dernière appréciation. C'est celle, au témoignage de M. de Gerlache, d'un homme qui avait au plus haut point le sentiment de l'honneur et du devoir militaires. Le prince de Ligne, dans ses remarques sur l'ordre de la Toison d'or, dit à propos des privilèges réclamés par les confédérés devant le conseil des troubles : « Tel amateur que je suis des privilèges de l'ordre, je le

(1) Vir haud dubie spectatæ fidei, sed ingenii facilitate in partes abstractus, si dicere licet, nimia bonitate hactenus peccaverat. Ordinis sui factiosis consiliis quia speciem præferebant publicæ libertatis pertinacius adhæserat pudore adversandi ne multitudinis gratiam benevolentiamque amitteret. Nic. Burgundus, p. 405. Citation de M. Kervyn, *Histoire de Flandre,* t. VI, p. 244.

suis trop de la fidélité aux souverains pour croire que dans une occasion pareille on doive y avoir égard. Le duc d'Albe pensait ce qu'il a dit de ces deux braves seigneurs (Egmont et Hornes); mais l'ordre du roi et la nécessité d'arrêter le feu de la rébellion qui aurait gagné les dix-sept provinces, était une double loi à suivre. S'il avait été envoyé à Bruxelles cinq ans plus tôt, la vigueur aurait empêché d'avoir recours à la rigueur : c'est la faiblesse qui conduit à une dureté indispensable. La demi fidélité et demi infidélité des deux comtes ne pouvait les sauver. Il est impossible que leur mort n'ait coûté des larmes au duc d'Albe. Les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines laissaient un terrible souvenir dans l'âme d'un grand capitaine qui faisait périr celui qui les avait remportées. Egmont était grand catholique; la foi de Hornes était un peu suspecte. Mais que ne suivaient-ils le prince d'Orange, ou que ne criaient-ils dans les rues de Bruxelles : *Vive Philippe II!* Élevé dans l'horreur pour le duc d'Albe, j'ai examiné depuis sa vie et sa conduite : c'était un homme ferme qui n'avait plus le choix entre la clémence et le châtiment. Les historiens qui n'en savaient pas autant que moi là-dessus, ont fait monter les châtiments bien plus haut qu'ils n'ont eu lieu. Où sont dans un si petit pays les dix-huit mille gentilshommes à envoyer à la mort? que de bourreaux ce bourreau aurait dû employer? On n'était pas assez habile alors pour se servir de la guillotine, des noyades et de la mitraille. A vingt gentilshommes par jour, il eût fallu bien des années; la main eût été fatiguée à signer les sentences, le bras à les exécuter (1)... »

Ce fut aussi le 11 janvier que le secrétaire Pratz notifia au comte de Hornes, en présence du capitaine don Francisco de Montes de Oca et d'Antoine Davila, l'acte d'accusation du procureur général du conseil des troubles. Ainsi que son com-

(1) Citation de M. de Gerlache, *Œuvres,* t. I, pp. 182-183.

pagnon de captivité, le comte était déféré au conseil comme coupable de lèse-majesté divine et humaine; l'acte comprenait soixante-trois articles ou *charges* d'accusation. Pour ce qui concernait les faits généraux, c'étaient, et dans les mêmes termes, ceux que nous avons vus avoir été mis à la charge du comte d'Egmont. Quant aux faits particuliers, l'accusation reprochait au comte de Hornes les difficultés qu'il avait opposées à la gouvernante, lorsque, avertie que les confédérés se proposaient de lui présenter une requête, Marguerite l'avait invité, par quatre lettres successives à se rendre à la cour. On lui reprochait aussi d'avoir dit à Tournai que, si on voulait retenir en Espagne le seigneur de Montigny, son frère, il avait à son commandement cinquante mille hommes pour l'aller chercher; il aurait même ajouté que si son frère était effectivement détenu, il irait combattre le roi et délivrer son frère de la prison. Après que le comte eut lu lentement et complètement l'acte d'accusation, Pratz le requit, par ordre du duc d'Albe, de répondre à chaque article pour sa défense et sa décharge. L'accusé s'y refusa d'abord en disant qu'il y satisferait quand « lieu lui seroit donné pour ce faire librement et comme chevalier de l'Ordre, et point autrement. » Mais Pratz ayant insisté, il se résigna, sous la réserve formelle de ses droits et des statuts de la Toison d'or. Sa défense, dont il avait commencé la rédaction le 27 janvier, fut terminée le 3 février et remise, ce jour là, au secrétaire Pratz, en présence du docteur Ambroise de Ribera, auditeur de l'armée, du capitaine don Francisco de Montes de Oca et de trois autres officiers espagnols (1).

De même que d'Egmont, le comte de Hornes repoussait d'abord, avec une grande énergie, l'accusation d'avoir voulu changer de seigneur, « n'ayant, disait-il, le cœur si bas qu'il

(1) La *Défense personnelle* du comte de Hornes est insérée dans le *Supplément à Strada,* t. I, de la page 135 à la page 240. Ce mémoire répond, article par article, à l'acte d'accusation. Note de M. Juste.

veuille avoir autre prince que son naturel, étant l'un des plus grands rois de la chrétienté. » Il n'acceptait point la solidarité que le procureur général prétendait établir entre lui et les autres seigneurs incriminés ; il demandait que l'on examinât et jugeât ses actions d'une manière spéciale. Il avouait avec franchise qu'il avait vivement désiré l'assemblée des états généraux (1), attendu que le cardinal de Granvelle ne remédiait à rien, mais « laissoit le tout au bénéfice de nature. » Voyant son peu d'influence, l'accusé s'en expliqua, disait-il, avec le cardinal, afin qu'il ne fût pas rendu responsable vis-à-vis du roi de ce dont il n'avait charge. Le cardinal lui répondit que si des troubles éclataient et si l'on reconnaissait que les membres du conseil d'état n'avaient pas fait leurs efforts pour bien administrer les affaires, tous seraient également responsables, même ceux qui n'auraient pas assisté aux délibérations. L'accusé objecta qu'il n'était ni raisonnable ni équitable de devoir répondre des choses auxquelles on demeurait étranger : ou il fallait accorder aux membres du conseil une autorité égale, ou il fallait suivre les traditions anciennes, d'après lesquelles on mentionnait expressément dans les placards et ordonnances ceux qui avaient été présents aux délibérations. Mais de ces propos le cardinal ne faisait que rire, donnant ainsi à entendre que le comte de Hornes n'était considéré que comme un chiffre. Quant à l'inimitié qui existait entre lui et le cardinal, elle avait pour cause, disait-il encore, des affaires privées et provenait surtout des mauvais services que Granvelle ne cessait de lui rendre sous ce rapport. Il

(1) Sur ce point, dit M. Juste, la *Défense personnelle* du comte de Hornes était éloquente : « Si l'on veult lire, disait-il, les *Cronicques* de messire Philippe de Comines, se y trouveront de grands services que lesdits estats généraux assemblez ont faict à leur prince, et n'a oncques entendu ledit deffendeur que lesdits estats ayent faict contre le prince. Et conclut ledict Philippe de Comines qu'ils sont traistres à leur prince et au pays ceux qui empeschent telles assemblées, et qu'ils le font pour nourrir leur ambition, affin que le prince ne soit adverti des malversations. » *Supplément à Strada,* t. I, p. 177.

avouait qu'il avait désiré une meilleure organisation des conseils, non cependant pour augmenter sa propre influence, mais bien pour fortifier l'autorité du prince, comme celle dont il espérait toute récompense et accroissement d'honneurs. Il donnait ensuite des explications sur les réunions de Hoogstraeten et de Bréda qui, selon lui, n'avaient point eu une signification politique. Il déclarait au surplus qu'il n'avait rien de commun ni avec Bréderode ni avec les autres signataires du compromis. Loin d'être l'ami du seigneur de Bréderode, il n'avait pas été en sa maison depuis son retour d'Espagne et fuyait sa présence tant qu'il pouvait, à cause de quelques différends survenus entre eux. Il répudiait donc toute solidarité avec lui, « n'entendant, ajoutait-il, défendre ses actions. » Mais il ne laissait échapper aucune occasion de disculper le comte d'Egmont. Du reste, il résultait spécialement de la défense du comte de Hornes que la première cause de son mécontentement avait été le silence opposé par le roi aux demandes de récompenses ou, pour mieux dire, d'argent, qui lui avaient été adressées à plusieurs reprises. On reprochait à l'accusé d'avoir désiré la liberté de conscience, et que chacun pût vivre à sa volonté. Il objectait, sur ce point, le soin et la diligence avec lesquels il contenait ses propres sujets ; et alors même que ses vœux n'avaient pu être réalisés entièrement à cet égard, il avait fait tout ce qu'il pouvait pour maintenir la sainte foi catholique. On lui faisait un grief d'avoir été en peine pour son frère, le seigneur de Montigny : il répondait qu'il ne savait pourquoi il aurait été inquiet pour son frère, le trouvant fort heureux de séjourner auprès du roi, loin des troubles. Il espérait donc aussi que le roi aurait égard à ses services, reconnaîtrait son innocence et le rétablirait dans tous ses droits (1).

Nous avons fait mention plus haut, après M. de Bavay, de la démarche tentée par la comtesse d'Egmont auprès des états de

(1) M. Juste, pp. 437-439.



Brabant, et du faible concours qu'elle y rencontra. Avant d'aller plus loin, nous croyons devoir nous arrêter un peu plus longtemps sur ce détail. La requête de la comtesse, ses démarches ultérieures et les observations adressées par les états au duc d'Albe, ont une importance sur laquelle M. de Bavay nous paraît avoir passé un peu légèrement. C'est la raison pour laquelle nous croyons devoir faire figurer ici en entier les pièces d'après Foppens (1). La comtesse d'Egmont, dit cet écrivain laborieux, auquel notre histoire a de grandes obligations, voyant qu'il ne lui restait plus aucun espoir par cet endroit (les démarches tentées par elle et par Landas auprès du duc d'Albe), jugea à propos de se tourner vers un autre, se trouvant menacée d'un nouveau péril, d'autant que le bruit courait que les deux comtes allaient être transportés en Espagne. Elle prit donc son recours vers les états de Brabant, les conjurant de veiller au maintien de leurs privilèges et d'employer leur crédit, non seulement pour que le comte son époux ne fût point transporté hors des Pays-Bas, mais aussi pour qu'il fût réintégré en Brabant, d'où il avait été emmené contre les lois fondamentales et les plus inviolables de ce duché. Voici la requête qu'elle présenta aux états :

« Requête présentée aux États de Brabant par la princesse palatine, duchesse de Bavière, épouse du comte d'Egmont.

« Remontre dame Sabine, comtesse palatine, duchesse en Bavière, princesse de Gavre, comtesse d'Egmont, etc., que jusques ores on s'est donné beaucoup de peine afin que le procès du seigneur comte d'Egmont son mari pût être fait et instruit devant Sa Majesté comme chef de l'Ordre de la Toison d'or, ou son chevalier commis (s'il y en a) et autres chevaliers du même Ordre. Ce qu'on n'a pu obtenir jusqu'à présent du seigneur duc d'Albe, qui a donné quelques ordonnances contraires, sans avoir entendu là dessus en justice réglée ledit seigneur comte, ou son procureur le sieur de Landas.

(1) *Supplément à Strada,* t. I, pp. 16-23.

« De sorte que ledit sieur de Landas voyant et entendant qu'on tâche de tirer l'affaire dudit seigneur comte devant certains commissaires étrangiers, a requis Son Excellence de vouloir déclarer s'il est commis par Sa Majesté comme chevalier pour veiller aux affaires concernant l'Ordre, et s'il vouloit se conformer aux ordonnances dudit Ordre, suivant le serment, selon lequel il étoit obligé.

« Mais la remontrante doutant qu'on obtienne aucune apostille (1), et que le bruit court que Son Excellence étoit d'intention de transporter ledit seigneur comte hors des Pays-Bas et l'envoyer par mer en Espagne, elle n'a pas voulu omettre de le représenter à Vos Seigneuries, afin de les faire souvenir qu'on traite ledit seigneur comte en diverses manières contre les privilèges de ce pays, contenant les promesses et les engagements jurés par Sa Majesté, que tous ses vassaux, sujets et inhabitans ne seront traités, ni fera traiter par voye de fait, ou de force, mais par justice et sentence des juges ordinaires du pays; de même que si quelqu'un fût pris dans sondit pays, qu'elle ne le fera ou ne permettra pas de transporter hors du même pays. A l'observation de quoi et des autres privilèges, Sa Majesté s'est engagée par serment, comme il paroît par les extraits ci-joints.

« Et quoique ledit seigneur comte ait tenu son fixe domicile dans cette ville de Bruxelles, et qu'il soit aussi un des principaux barons en ce pays de Brabant, par rapport à sa terre de Gaesbeke, si est-ce qu'il a été pris en cette ville, mené hors du

(1) La requête du sieur de Landas fut examinée par ceux du conseil des troubles, à l'intervention du duc d'Albe, et apostillée de la manière suivante : « Son Excellence dit et déclare qu'elle a cognu et cognoit de ceste cause par commission de Sa Majesté comme souverain seigneur de ce pays de par deçà, et non comme chef de l'ordre de la Toison d'or, et partant procédera comme il a été déclaré par acte et sentence par icelle Son Excellence sur ce donné, et se déportera le remonstrant de présenter autre requeste sur ce point. Fait à Bruxelles le 27 janvier 1567 (v. st.). Signé Mesdach. »

pays, et enfermé dans une prison étroite au château de Gand, ce qui est tout à fait contre les susdits privilèges.

« Et par dessus tout, les susdits commissaires étrangiers tâchent de traiter son affaire avec grande précipitation et d'une manière fort étrange, ce qui est non seulement contre le droit commun, mais aussi contre la raison naturelle, us et coutumes du pays ; pour le tirer, lui et son affaire, comme il paroît, dans un conseil et devant des commissaires tous étrangiers, directement contre les privilèges du pays.

« Desquels privilèges le susdit seigneur comte devroit jouir, quoiqu'on ne voulût point ou ne songeât point à le faire jouir par ceux dudit Ordre (ce que néanmoins il espère et soutient fortement le contraire), tant à cause qu'il est d'un ordre de ce pays que parce qu'il y possède seigneurie et baronie ; encore moins serait-il permis de transporter ledit seigneur comte hors des Pays-Bas vers l'Espagne ou ailleurs, puis qu'il n'a rien tant à cœur, ni son procureur le sieur de Landas, ni la remontrante que de faire voir son innocence et défendre sa cause devant des juges compétens.

« Tout ceci considéré, la remontrante croit que ledit seigneur comte a rendu de si grands services à Sa Majesté et au pays, qu'il mérite d'être maintenu et assisté dans son bon droit : de plus pour parvenir à une justice réglée et ne pas être traité contre les coutumes et privilèges du pays, dont le maintien intéresse fortement Vos Seigneuries et tous ceux de ce pays, la remontrante les supplie de vouloir prendre à cœur cette affaire pour maintenir ces privilèges, afin que ledit seigneur comte en puisse jouir, comme les moindres de ce pays en ont joui. Ce que faisant, etc. Etoit signé : Sabine comtesse palatine, duchesse en Bavière. »

Les états de Brabant, ajoute Foppens, se sentant blessés dans un de leurs principaux privilèges, et voyant que la demande de la comtesse d'Egmont était juste, auraient bien voulu la secourir de tout leur pouvoir, mais sachant, d'un autre côté, que leur

conduite n'était déjà que trop suspecte au gouvernement, même que le duc d'Albe avait fait emprisonner leur trésorier général, ils trouvèrent grande difficulté à se mêler de cette affaire. Cependant, aux instances réitérées de la comtesse, ils s'assemblèrent plusieurs fois, et résolurent enfin d'envoyer leur représentation à Son Excellence, l'accompagnant de la remontrance suivante :

« Remonstrance des États de Brabant, présentée au duc d'Albe, en faveur du comte d'Egmont.

« Remontrent en toute humilité les états de Brabant comme la comtesse d'Egmont leur a fait présenter requeste concernant la transportation et traitement de son mari, et pour ce qu'avont trouvé ladite requeste fondée ès traitez et contracts par Sa Majesté avec lesdits remonstrants faits et par serment affirmés : n'ont-ils pour le serment et devoir qu'ils doivent à Sa Majesté et son pays, peu laisser de les remonstrer à Votre Excellence, et la prier bien humblement, comme ils font par cet, qu'il plaise à icelle en ce et à tous autres cas faire observer lesdits traîtés et contracts, ensemble tous autres droits et privilèges du pays, comme jusques ores à été fait, sans y laisser contrevenir en aucune chose, et préserver les villes et pays de toutes mangeries nouvelles et insupportables charges de gens de guerres. Et ferez bien, etc. »

Le duc d'Albe, dit toujours Foppens, n'était pas content de cette remontrance, et il prit de fort mauvaise part que les états de Brabant continuèrent à se mêler des affaires des deux prisonniers, qu'il disait être des criminels de lèse-majesté. Mais quoique toutes ces représentations ne produisissent aucun effet, non plus que tous les mouvements que se donnaient la comtesse d'Egmont et la comtesse douairière de Hornes pour intéresser les chevaliers de l'Ordre dans cette affaire, elles résolurent d'implorer encore le secours de l'empereur Maximilien II, d'Albert électeur de Bavière, des électeurs de Cologne, Mayence, Trèves et Palatin, de Guillaume duc de Clèves et des

autres princes de l'empire, comme aussi des directeurs du cercle du Bas-Rhin et de Westphalie, à la judicature desquels, comme aussi de tous juges impartiaux, elles présentaient de commettre la connaissance de cette cause.

Enfin la comtesse d'Egmont voyant que l'affaire de son mari devenait de jour en jour plus sérieuse, et craignant que le conseil des troubles ne passât outre avec la sévérité qu'il avait commencée, résolut avec la comtesse de Hornes de tenter d'autres moyens pour lui soustraire l'instruction du procès. Elles ordonnèrent au sieur de Landas d'écrire au roi d'Espagne pour le prier de renvoyer les causes des deux comtes à la décision des chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, une lettre dont voici la copie :

« Lettre du sieur de Landas à Philippe II, roi d'Espagne, pour induire Sa Majesté à renvoier les causes des comtes d'Egmont et de Hornes à la connoissance des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or.

« Sire,

« Quand les comtes d'Egmont et de Hornes furent pris, de la sorte comme Votre Majesté aura entendu, entièrement contre les statuts et privilèges de l'Ordre, duquel ils sont confrères, il me sembla ne pouvoir moins faire pour le serment que j'ay audit Ordre, que de le remontrer au duc d'Albe et le prier de vouloir considérer ce fait, estant luy autant que moy obligé de maintenir de son pouvoir les articles d'iceluy Ordre, et je allegeois davantage que cette façon de faire à l'endroit desdits comtes nous seroit reproché des autres chevaliers de l'Ordre quand ce viendroit à leur connaissance ; sur quoy m'ayant ledit duc respondu que Votre Majesté avoit, avant son partement vers l'Espagne, fait consulter le tout, et trouvé que de crime de Lèze-Majesté on n'estoit obligé de faire procéder selon la forme des statuts susdicts, je ne voulois passer outre à contester, nonobstant que par la vigueur d'iceulx statuts, faisans mention du crime de Lèze-Majesté, j'eusse pu librement réplicquer, et veu

que ledit duc disoit que Votre Majesté le vouloit ainsy, et m'estant adverti que j'avois satisfait à mon devoir de l'avoir remonstré à celluy qui est commis de Votre Majesté, en qualité de souverain, joint que je serois assez dechargé envers tous les chevaliers de l'Ordre, puisque j'avois fait ce que dépend de moy, je délibéray de n'en parler plus, car ma volonté suivra à jamais celle de Votre Majesté, et sera d'accomplir ses bons commandemens. Toutefois, Sire, ayant maintenant les comtesses d'Egmont et de Hornes, ensemble les amis et procureurs des prisonniers me fait semondre de serment et de l'obligation de la fraternité que j'ai fait à l'Ordre susdit, afin que je voulusse remontrer et intercéder envers Votre Majesté, qu'il pleust à icelle faire traicter les prisonniers et terminer leurs causes, comme de chevaliers de l'Ordre, et selon les statuts d'icelluy, je suis contraint et ne l'ay peu délaisser d'écrire la présente, suppliant en deue humilité que Votre Majesté ne la prenne autrement que de bonne part, et ordonner sur le fait d'iceulx prisonniers selon la raison et équité; au demeurant j'estime avoir satisfait par cette, consideré que je l'ay représenté avecq la forme et obligation que je dois à mon Roy et Souverain de l'Ordre. Sire, je prierai Dieu, etc. De Bruxelles ce 22 décembre 1567 (1). »

On sait assez, et nous l'avons dit plus haut, que ces démarches n'empêchèrent pas le procureur général de poursuivre le procès des deux comtes avec plus d'empressement encore et d'obtenir contre eux une sentence de condamnation dont nous aurons bientôt à raconter l'exécution.

On a accusé Granvelle d'avoir été l'instigateur de l'emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes. La vérité est que le cardinal défendit avec chaleur le comte d'Egmont auprès du roi. Sa correspondance est formelle à cet égard, et elle lui fait trop

(1) Le signataire de cette pièce, Nicolas de Landas, écuyer, était seigneur de Heulle et Louvegnies, pannetier héréditaire du comté de Hainaut et grand bailli d'Armentières.

d'honneur pour que nous n'en reproduisions pas ici les passages les plus explicites sur ce sujet. Granvelle écrivant à Philippe II, le 2 novembre 1567, lui disait que « la voie prise pour rétablir l'autorité royale en Flandre a étonné beaucoup de monde, et affligé tous ceux qui voulaient du bien à M. d'Egmont. Le cardinal ne dissimule pas que lui-même a compassion de ce seigneur, parce que jusqu'à sa sortie des Pays-Bas il n'a remarqué en lui nuls sentiments opposés à la religion catholique et au service du roi. Le cardinal était persuadé, au contraire, qu'en ses actions M. d'Egmont, abusé par d'autres, croyait servir son souverain et son pays, quoiqu'à la vérité il eût appris avec regret ce que le comte écrivit lors du baptême du fils de M. d'Hoogstraeten à Anvers (1). » Le 12 novembre, il répète « qu'il est toujours persuadé que M. d'Egmont a été abusé par d'autres, dans les choses où ce seigneur ne s'est pas bien conduit ; il ne doute pas que le roi ne se ressouvienne des services que le comte lui a rendus par le passé (2). » Le 29 janvier suivant, le cardinal écrivait à Hinckart, le gentilhomme de confiance envoyé à Madrid par madame d'Egmont, ces paroles que nous rapportons textuellement : « Sur ma foy, je sentz extrêmement le travail auquel se treuvent M. d'Aighemont, madame sa compaigne et toute sa maison, et suis de vostre opinion qu'il n'aye failly (si faulte y a, que je ne crois) ny par malice, ny par maulvaise voulenté, mais trompé par d'aultres. Et n'y a pas longtemps que j'en ay escript à Sa Majesté, faisant tout le bon office que m'estoit possible ; et soyez certain qu'en tout ce que j'y pourray faire, je ne fauldray d'y rendre tout bon office. Vray est que, au nouveau tribunal, l'on procède avec si grand secret qu'il est impossible de découvrir ce que passe (3). »

(1) Lettre du cardinal de Granvelle au roi, écrite de Rome. *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 595.

(2) Ibid., p. 599.

(3) Lettre du cardinal de Granvelle à M. Hinckart, écrite de Rome. Ibid., t. II, p. 9. — M. Gachard a tiré cette lettre des *secrétaireries pro-*

Aux yeux du cardinal, le vrai promoteur des troubles n'était autre que le prince d'Orange, c'est lui qu'il eût fallu saisir et châtier. A défaut du père, il avait conseillé au duc d'Albe et au roi de s'emparer du fils aîné du prince, le comte de Buren, qui étudiait à Louvain, et de le faire conduire en Espagne où ce jeune homme serait élevé dans la religion catholique et servirait d'otage pour ce que le prince pourrait entreprendre en Allemagne. « Il faudrait, du reste, ajoutait le cardinal, l'honorer et le bien traiter, mais le séparer de tous ses serviteurs flamands et Allemands. Plusieurs fois, disait encore Granvelle, j'ai conseillé au prince d'envoyer son fils en Espagne, mais il ne voulut jamais prêter l'oreille à cela; il doit savoir pourquoi. » Le cardinal faisait aussi remarquer que le comte de Buren était déjà en possession des biens de sa mère (1).

Ce conseil fut suivi. Le 13 février 1568, le duc d'Albe envoya à Louvain le seigneur de Chassey, accompagnés de quatre autres gentilshommes et de douze archers. Cet officier était chargé de remettre au comte de Buren une lettre portant, en substance, que le désir du roi de voir un jour le jeune prince en état de le servir avait donné lieu à la communication qui allait lui être faite. Chassey devait l'assurer que c'était pour son bien que le roi avait résolu de le faire venir en Espagne, afin qu'il y reçût une meilleure éducation et y fût mis à même de rendre d'honorables services, comme l'avaient fait ses ancêtres, et qu'il ne s'agissait pas du tout de l'arrêter, mais seulement de l'accompagner. Chassey devait s'arranger de manière que, le se-

vinciales, registre n° 2552, fol. 101 v°. — Hinckart avait été gouverneur du comte de Culembourg. Au mois de juin 1566, la duchesse l'envoya vers ce seigneur, afin d'avoir des éclaircissements sur les *nouvellitez* qu'il avait introduites, en ce qui concernait la religion, dans plusieurs lieux de ses domaines. M. Gachard, *Additions et corrections* au tome Ier de la *Correspondance de Philippe II,* p. 652.

(1) Lettres de Granvelle au roi, du 2 novembre, et du roi au duc d'Albe, du 18 décembre 1567, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. I, pp. 594 et 611.

cond jour de son arrivée à Louvain, le comte de Buren se mit en route pour Anvers, où il logerait chez le comte Albéric de Lodron ; de là il se rendrait à Flessingue, où un navire serait préparé pour le recevoir, et où Chassey le remettrait à la personne qui aurait commission du duc pour le recevoir (1). Tout s'exécuta de la façon prescrite. Le jeune comte, après avoir reçu à Anvers l'accueil le plus empressé, s'embarqua à Middelbourg, en compagnie du propre neveu du duc d'Albe, don Pedro de Tolède, seigneur de Manfredonia. Arrivé en Espagne, il fut bien accueilli par le roi auquel le duc l'avait recommandé, et conduit à Alcala pour y continuer ses études, toujours traité convenablement, et non comme prisonnier. On avait cherché à faire le moins de bruit possible de ce départ et le roi avait même manifesté le désir de retenir encore le jeune comte aux Pays-Bas, dans la crainte de provoquer des murmures en Allemagne. Il était trop tard : le prince était parti (2). L'université de Louvain réclama vivement

(1) Instructions données par le duc d'Albe, à Bruxelles, le 13 février 1568, au seigneur de Chassey qu'il envoie à Louvain, en compagnie des seigneur de Beuf, de Manin, de Pipenpoy et Melchior Camargo, et de douze archers. *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 10.

(2) Ces détails nous sont fournis par les lettres du duc d'Albe au roi; nous les extrayons de la *Correspondance de Philippe II*, 25 février. « Il annonce le départ du comte de Buren pour l'Espagne. — L'intention de S. M., en prescrivant cette mesure, ayant été que ce fût pour le plus grand bien de ce jeune seigneur, il prie le roi d'avoir le comte pour recommandé, en considération des services de ses ancêtres. » Tome II, pp. 12. — « 29 février : « Le comte de Buren va en Espagne avec la plus grande satisfaction du monde; il a fait remercier le duc de la faveur que le roi lui a faite, en l'y appelant *(Ha tomado tam bien el conde de Bura la merced que V. M. le haze de mandarle yr en España, que va con el mayor contentamiento del mundo, y me ha embiado á dar las gracias dello)*. — A Anvers, le comte Lodron l'a beaucoup festoyé.— A son arrivée à Middelbourg, on le remettra entre les mains de don Pedro de Castille. — Il n'est accompagné que de son gouverneur, d'un autre homme et de deux pages. — Le duc conseille au roi de le faire venir à sa cour, de renvoyer son gouverneur, ainsi que ses autres serviteurs, et de lui en donner de nouveaux. » Ibid., p. 13. — Autre lettre du même jour : « Le duc enverra le fils du prince d'Orange par

contre la violation de ses privilèges, et envoya une députation s'en plaindre au duc d'Albe (1). En l'absence de ce dernier, les

un navire, sous la conduite de don Pedro de Castille et Tolède, son neveu, châtelain de Manfredonia. — Afin d'éviter ce qui se pourrait dire en Allemagne, il a cru devoir, en cette occasion, faire le moins de bruit possible. » Ibid. — 1er mars, lettre écrite de la main du duc : « Il lui a envoyé le comte de Buren, non comme prisonnier, puisque le jeune prince n'a fait aucun mal, mais surveillé pourtant de manière à ce qu'il ne puisse s'évader. Il l'a confié à don Pedro de Castille, sur la fidélité duquel il se repose entièrement. — Après qu'il aura débarqué, celui-ci est chargé d'aller attendre à Burgos les ordres du roi. — Il paraît au duc que S. M. pourrait faire venir le jeune seigneur à sa cour (En marge, il est écrit, de la main d'un secrétaire, que l'intention du roi est de faire venir le comte de Buren à Alcala) et l'y traiter avec bienveillance, afin que ceux des Pays-Bas ne puissent dire que l'Espagne lui sert de prison. — Il conseille au roi de lui donner tous serviteurs espagnols. — Le duc ne croit pas devoir envoyer les fils du comte d'Egmont, à cause de leur bas âge. — Il s'apitoie, à cette occasion, sur la position misérable de la comtesse d'Egmont. » Ibid., p. 14.— Le roi répond au duc le 12 avril : « Toutes les dispositions que le duc a prises pour le voyage du comte de Buren ont été des plus prudentes; ce jeune homme continuera ses études à Alcala ; il y sera traité convenablement, et non comme prisonnier. » Ibid., p. 20. — Dans une autre lettre du même jour, le roi dit au duc : « Don Pedro de Castille a fait voir au comte de Buren la lettre que le roi lui a écrite : ce jeune seigneur s'en est montré content. — Le roi charge le duc de pourvoir à ce que les 5,000 ducats de rente qu'il a dit qu'avait le comte, soient fournis à Madrid. » Ibid., p. 21. — Dans une lettre précédente, le roi avait écrit que « si le duc n'avait pas fait partir pour l'Espagne le fils du prince d'Orange, il désire qu'il le retienne encore quelque temps en s'assurant de sa personne, pour éviter le bruit que cela causerait en Allemagne. » Ibid., p. 12.

(1) On lit dans un discours de M. de Ram, prononcé par lui, en sa qualité de directeur de la classe des lettres, le 10 mai 1854 : « Par un ordre du duc d'Albe, le fils du prince d'Orange, le jeune comte de Buren, qui étudiait les belles-lettres à Louvain, avait été enlevé et transporté en Espagne. Cet enlèvement était une violation des privilèges de l'université, qui se hâta de faire des représentations pleines d'énergie ; mais pendant l'absence du duc d'Albe, un confident digne du maître se contenta de répondre dans un latin dont la barbarie est passée en proverbe : *non curamus privilegios vestros.* » Le savant orateur ajoute en note : « C'est Vargas qui fit cette réponse au recteur et aux députés de l'université. L'enlèvement de Philippe Guillaume, comte

députés furent reçus par Vargas, et, s'il faut en croire un bruit du temps, rappelé par le prince d'Orange dans son *Apologie* (1), le docte Espagnol se contenta de leur répondre : *non curamus privilegios vestros.*

de Buren, fils aîné du prince d'Orange, eut lieu en 1568. Valerius Andreas, dans ses *Fasti academici*, p. 365, nous a conservé une lettre écrite de Madrid par le jeune comte à Corneille Valerius, professeur au collège des Trois Langues, sous la direction duquel il avait fait une partie de ses études. Le prince d'Orange, de son côté, réclama contre l'acte de violence commis à l'égard de son fils, et s'en plaignit en s'appuyant sur les privilèges de l'université qui jouissait, entre autres, du *privilegium tractus*, c'est à dire, *de non trahendo seu evocando supposito aliquo universitatis extra muros oppidi Lovaniensis;* privilège qui avait été sanctionné par les papes Martin V, Paul II, Adrien VI, Clément VII et Grégoire XIII, par les ducs de Brabant et en particulier par Charles V. Voyez Valerius Andreas, ouv. cité, p. 16. — Le prince d'Orange renouvela sa réclamation dans son avertissement au procureur général Jean du Bois, daté de Dillembourg, le 3 mai 1568, et dans ses représentations adressées à l'empereur et aux électeurs de l'empire. » *Bulletins de l'académie*, t. XXI, 1re partie, pp. 346 et 382.

(1) M. Juste cite ce passage de la *Justification* du prince : « L'on nous dépouille non seulement de notre bien... mais aussi de notre honneur et de notre enfant, qui nous sont plus chers que la vie. » Dans son *Apologie*, où ses plaintes étaient plus amères et plus véhémentes, il ajoute : « Ils s'en prennent d'abord à mon fils, jeune écolier, et malgré les privilèges de l'université, ils le tirent par force de Louvain. Il arriva même que, sur les remontrances faites à ce sujet par l'université, le barbare Vargas répondit d'une manière propre à faire connaître son ignorance et sa brutalité : *non curamus vestros privilegios*. Ils le tirent donc hors du Brabant contre les privilèges du pays et contre le serment du roi. Ils l'envoient en Espagne pour l'éloigner de moi, qui suis son père, et jusques à présent ils le tiennent en une dure et cruelle prison. Quand donc ils ne m'auroient point fait d'autre mal, je serois indigne non seulement de mon extraction et du nom que je porte, mais même de la qualité de père, si je n'employois tout ce que j'ai de forces et d'adresse, tous les moyens que Dieu m'a donnés, pour tâcher de le retirer de cette misérable servitude, et de me procurer la réparation d'un outrage de cette nature. Je ne suis point assez dénaturé pour ne pas sentir les émotions de la tendresse paternelle, ni si sage, que le regret d'une si longue absence de mon fils ne se présente continuellement à mon esprit... »

Le 18 janvier, le conseil des troubles avait décerné des lettres de prise de corps contre le prince d'Orange, son frère Louis de Nassau, le comte van den Berg, son beau-frère, les comtes d'Hoogstraeten, de Culembourg et le seigneur de Bréderode. A défaut de pouvoir les saisir, le conseil, après avoir spécifié les crimes et délits dont ils étaient accusés, les ajourna individuellement pour qu'ils eussent à comparaître endéans trois quinzaines. Le 24 janvier, ces décrets de prise de corps et d'ajournement furent publiés devant les *bailles* de la cour de Bruxelles, par un huissier escorté de six trompettes, et la dernière quinzaine fut péremptoirement assignée au 11 mars suivant (1).

Dans la citation adressée au prince d'Orange, le procureur général du conseil des troubles rappelait les hautes dignités et les emplois éminents qui avaient été conférés au prince et que celui-ci avait payés de la plus noire ingratitude, en se faisant « chef, auteur, promoteur, fauteur et réceptateur des rebelles, conspirateurs, conjurés, séditieux, machinateurs et perturbateurs du bien et repos public. » Il lui imputait d'avoir, dès le départ du roi pour l'Espagne, conçu le dessein, avec quelques autres, d'usurper l'entier gouvernement des Pays-Bas ; il le montrait disposé, s'il en avait eu les moyens, à prendre ouvertement les armes contre le roi ; il le dépeignait comme le promoteur et le protecteur de la conjuration des nobles, comme le complice et le patron de Bréderode, enfin comme un ambitieux qui, envoyé à Anvers au nom de la gouvernante des Pays-Bas, n'avait point hésité à empiéter sur l'autorité souveraine au préjudice de la religion (2).

Le prince répondit de Dillenbourg, le 3 mars, par une pro-

(1) *Supplément à Strada,* t. I, p. 268.

(2) M. Juste, *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II,* t. II, pp. 447-448. L'auteur renvoie, pour le texte de ces lettres d'ajournement, à la *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 170.

testation énergique, dont il envoya une copie au duc d'Albe. Il ne voulait pas, disait-il, rester sous le coup des imputations si graves dirigées contre lui par le procureur général, mais il croyait devoir différer sa justification jusqu'à ce que l'accusation se fût produite sous une forme légale, régulière et non suspecte. « Et cependant, ajoutait-il, je me consolerai par les exemples dont les histoires abondent de ceux qui pour prix de leurs services, pour avoir, aux dépens de leur vie et de leurs biens, conservé et agrandi les états, ont été poursuivis, châtiés, bannis et mis à mort. » Au reste, prétendait-il, l'ajournemeut lancé contre lui était nul de droit, puisque la signification ne lui en avait pas été faite à lui-même, qui n'était ni fugitif ni latitant, car on savait bien que c'était volontairement et du gré de la duchesse de Parme qu'il s'était rendu dans son comté de Nassau, où l'appelaient des affaires urgentes. Il invoquait ensuite les privilèges de la Toison d'or, rappelait comment les comtes d'Egmont et de Hornes, et son propre fils, le comte de Buren, avaient été emmenés hors du pays de Brabant, par une violation formelle des franchises de cette province; il en tirait la conséquence que le duc d'Albe était décidé à ne respecter ni contrats, ni lois, ni coutumes, et qu'il était impossible de se justifier devant lui. C'est pourquoi, comme ancien habitant du Brabant, il se croyait fondé à suspendre son obéissance jusqu'à ce que le souverain, mieux informé, eût réparé les atteintes portées aux privilèges de cette province. Après avoir protesté contre tout ce que le duc pourrait décréter ou faire décréter à son préjudice, il offrait de se présenter devant l'empereur, les électeurs, princes et états de l'empire, ou autres juges compétents et non suspects de partialité (1).

Le prince ne se borna point à cette protestation. Revenant

(1) M. Juste, pp. 448-449. — Voir le texte de ces lettres au procureur général et au duc d'Albe, dans la *Grande Chronique de Hollande,* t. II, à l'endroit cité dans la note précédente.

sur sa résolution de différer sa défense, il entreprit de réfuter en détail toutes les imputations dirigées contre lui par le conseil des troubles. Ce fut l'objet d'un écrit imprimé sous le titre de *Justification du prince d'Orange contre ses calomniateurs.* Dans cette première apologie de sa conduite, Guillaume se montrait encore plein de respect pour le roi, et s'attachait à rejeter sur le cardinal de Granvelle toute la responsabilité des graves évènements qui avaient marqué l'administration de la duchesse de Parme. Il rappelait l'union qui avait autrefois régné entre le souverain et le peuple, et que n'avaient pu altérer dix années de guerre contre la France; il citait les preuves éclatantes de fidélité et les actes si nombreux de dévouement par lesquels la noblesse et les autres classes de la nation avaient témoigné leur attachement à Charles-Quint et à son fils. Les vrais coupables, disait-il, étaient ceux qui avaient troublé d'abord, puis dissous cette union, et c'étaient ceux-là qu'il fallait punir. Et qui donc surtout a altéré cette union, qui a été le promoteur des troubles? nul autre que le cardinal de Granvelle par sa politique inhabile et ses pernicieux conseils, par le maintien des placards, par la concentration de toute l'autorité entre ses mains et par la création des nouveaux évêchés. Voilà les *nouveautés* qui ont produit les troubles. Le prince déclarait ensuite que le Compromis avait été fait sans son aveu et à son insu; il reconnaissait toutefois n'avoir pas estimé cet acte pour rébellion, conspiration ou conjuration, les confédérés déclarant formellement ne rien vouloir entreprendre contre le bien de Sa Majesté et du pays. Il niait aussi, de la façon la plus absolue, avoir proposé, à Hoogstraeten ou à Termonde, d'attenter contre la fidélité due au roi. Il donnait des explications sur les faits incriminés par le procureur général, et particulièrement sur la mission qu'il avait remplie à Anvers. Toujours plein de ménagements pour le roi, il terminait en attribuant les désordres des Pays-Bas, le préjudice qu'il souffrait dans sa fortune et dans son honneur, le séquestre de ses biens, l'enlèvement du comte

de Buren, aux instigations et aux faux rapports des conseillers de la royauté, et formait des vœux pour que Dieu éclairât le monarque et permît à celui-ci de discerner la vérité et d'apprécier équitablement les actes de ses bons et loyaux serviteurs et sujets (1).

Le comte d'Hoogstraeten, accusé, lui aussi, d'avoir aidé à promouvoir la révolution dans les Pays-Bas, d'avoir favorisé le Compromis et pris part à des délibérations tendant à une prise d'armes contre le roi, enfin « d'une infinité de choses abominables et énormes, » voulut aussi se justifier, et adressa de Cologne, le dernier février, au *procureur du conseil de crime*, une longue lettre où il déclinait la compétence du conseil des troubles, et invoquait, comme le prince d'Orange et ses amis, les privilèges de l'ordre de la Toison d'or. Il avait joint à cette lettre les dispositions des statuts de l'ordre et de la *Joyeuse-Entrée du Brabant*, qu'il invoquait à l'appui de sa cause. Non

(1) Cet écrit apologétique se trouve en entier dans la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, pp. 176-191. — On attribue généralement, dit M. Groen, la rédaction de l'œuvre à Languet (diplomate et publiciste, né en 1518 en Bourgogne, mort en 1581, qui habita longtemps l'Allemagne, et y embrassa la réforme). Nous croyons que le prince n'aura confié à personne le soin de sa défense, mais aura désiré soumettre cet écrit aux observations d'un savant qui avait beaucoup de réputation. C'est ce qui nous semble résulter du témoignage de Languet lui-même : « Jam proficiscor Dillemburgum ad principem Orangiæ, qui scriptis ad me literis Argentoratum petit ut ad se venirem... Fui Dillemburgi per duodecim et tredecim dies, ubi princeps mihi et aliquot aliis curavit prolixe explicari causas et initia tumultuum in inferiore Germania et suam responsionem ad accusationes Albani. » On se donna beaucoup de peine pour composer des réponses satisfaisantes à la Justification; une d'elles eut Hopper pour auteur. *Hopperi Epistolæ,* 204, 212.— Deux membres du conseil des troubles se mirent aussi à justifier la sentence contre le prince, mais voici sur leur travail le jugement de Viglius : « Doctor a Ryo cum Varga quædam pro justificatione sententiæ contra Auriacensem conscripsit, quæ forte prælo brevi committentur, et, ut tibi in aurem dicam, palato meo non valde satisfaciunt. » Viglius ad Hopperum, p. 458. *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, pp. 186-187.

content de cette protestation juridique, il entreprit à son tour de réfuter point par point les imputations élevées à sa charge. Il data sa *Défense* de Cologne, le 25 avril 1568, et la fit répandre par la voie de l'impression (1).

Les poursuites n'étaient pas seulement dirigées contre la noblesse. Le duc d'Albe sévit, avec la même rigueur, contre les gens de la classe moyenne, bourgeois ou artisans, prévenus d'avoir été mêlés gravement aux troubles du pays, d'avoir exercé les fonctions de ministre et de prédicant, d'avoir brisé les images, ou pris les armes contre le roi (2). D'après le relevé

(1) Cette pièce, déjà citée par nous, avait pour titre *La défense de messire Antoine de Lalaing, comte de Hoestrate, baron de Borssel et de Sombref, etc., etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or.*

(2) Voir, dans la *Correspondance de Philippe II,* tome II, appendice, pp. 660-662, une lettre du duc d'Albe, datée de Bruxelles, le 21 février 1567 (1568, n. st.), à François de Courtewille et Jean Vander Burck, conseillers au conseil de Flandre, et commissaires pour les troubles.— L'importance de ce document nous fait un devoir de le reproduire : « Très chiers et bien amez, comme nous soyons advertiz qu'il y a plusieurs des principaulx et des plus chargez au faict des troubles et désordres passez, quy sont retournez et conversent journèlement en public, en vilipidence de la justice, et au grand scandale d'ung chascun, aux villes et lieux estans de vostre charge, et que ne trouvons convenable de souffrir plus longtemps telz garnemens, signamment ceulx que l'on cognoist pour ministres, consistoriaulx, briseurs des images, ayans faict faire ledict bris, sacrilèges, et ayans porté les armes contre Sa Majesté, ains que de telz soit fait le chastoy et correction condignes à leurs mérites, sommes résoluz de faire saisir au corps et appréhender tous telz délinquans et malfaicteurs. Et affin que ladicte appréhension soit faite dextrement, en ung mesme temps et jour, partout èsdictes villes et lieux de vostredicte charge, pour, par le saisissement de l'ung en temps divers, ne causer la fuyte et retraicte de l'aultre : à ceste cause, vous ordonnons que, le troisième jour du mois prochain précisément, ayez à vous trouver en la ville de Gand, ville principale de vostre district, pour y effectuer, ledict jour, ladicte appréhension contre tous ceulx que trouverez chargez et coulpables des crimes et délictz susdicts : ce que vous enchargeons tenir secret, pour le tout mieulx conduyre à l'effect que désirons, procédant joinctement à l'annotation de leurs biens, suyvant vostre instruction. Et si trouvez besoing d'avoir ayde et assistence pour ledict exploict, en



de M. Gachard, le conseil des troubles jugea, le 20 février, quatre-vingt-quinze habitants de diverses localités de la Flandre;

. . . .

requeirerez le mestre de camp Alonso de Uloa, estant présentement audict Gand, auquel escripvons par les lettres cy-joinctes, de vous prester et aux officiers toute addresse et assistence requise. Et pour les aultres villes et lieux où ne pourrez entendre le mesme jour, y commestrez les officiers et magistratz que trouverez catholicques entiers, non suspectz et nullement ordonnez à ces nouvellités, pour faire ladicte appréhension au jour que dessus. Et où les trouvissiez, ou aulcuns d'eulx, aultres, prendrez en leur lieu telz que cognoistrez à ce qualifiez, et que surtout l'on y procède secrètement et avec la dextérité requise. Et, estant ladicte appréhension faicte, seront lesdicts prisonniers, par vous et par les aultres officiers respectivement, délivrez à leur juge ordinaire et compétent, pour avoir la cognoissance de leurs faicts, crimes et mésuz, et procéder contre eulx par le dernier supplice, ou aultrement, selon l'exigence des cas, demourant tousjours l'annotation des biens en vostre pouvoir, dont garderez le droict de Sadicte Majesté. Et affin qu'ilz ne facent de ce aulcune deffaicte, soubz umbre que nous leur avons faict interdire la cognoissance et judicature de ceulx qui seroyent meslez des troubles et désordres passez, les auctoriserez à ce de nostre part, leur enchargeant davantaige que, de temps à aultre, ils nous advertissent de la sentence qu'ilz auront prononchié contre lesdicts délinquans, et de l'exécution d'icelle : bien entendu toutesfois que le magistrat soit catholicque entier, non suspect et nullement adonné auxdictes nouvellités, et si avant que le trouvez, ou aulcun d'icelluy, aultre, ordonnerez à tel magistrat de ne cognoistre ny procéder sur le faict desdits prisonniers sans vostre présence et advis, affin d'éviter toute fraulde et suspicion de malversation. Et, pour ce faire, vous vous transporterez, à la première commodité, au lieu que besoing sera, pour, avecq le magistrat illecq, cognoistre, sommièrement et de plain, de la cause desdicts prisonniers, et avecq eulx procéder à la sentence définitive et exécution d'icelle. Et du succès de ceste appréhension nous avertirez, vous y acquictant, comme verrez, pour le service de Dieu, de Sa Majesté, et pour le repos et tranquillité publicque, convenir. Et sy vous y trouvez aulcune difficulté à l'exécution d'icelle, nous en advertirez incontinent et à diligence, pour ne perdre temps A tant, très chiers et bienamez Nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde »

M Gachard ajoute en note : ces mêmes ordres furent donnés par le duc d'Albe aux gouverneurs ou aux commissaires des troubles, dans les autres provinces et districts des Pays-Bas. Nous avons trouvé, aux Archives de l'état, à Mons, dans un registre de l'ordre du clergé, intitulé *Mémoriaux,* n° 10, fol. 103, la lettre suivante que le seigneur de

trente-sept furent livrés au prévôt de la cour pour être exécutés, et ils le furent pour la plupart; le 2 et le 6 avril, les autres

Noircarmes, grand bailli de Hainaut, écrivit à l'abbé de Saint-Ghislain : « Monsieur de Sainct-Ghislain, comme, puis peu de jours, avons recheu lettres de monseigneur le duc d'Alve, enjoignant de appréhender prisonniers tous ceulx qui seront trouvés en ce pays d'avoir esté ministres, consistoriaulx, briseurs d'ymaiges, ou ayant faict faire lesdicts bris, sacrilèges, et porté les armes contre le roy, nostre sire, etc., vous mandons par ces présentes et requérons bien instamment, que, le jour des Cendres, troisyème de mars prochain, ayés à faire constituer prisonniers tous ceulx que sçaverés, cognoistrés et trouverés de la qualité que dessus en la ville de Sainct-Ghislain et lieux adjacens et dépendans d'icelle ville et, en cest affaire, par ceulx que commeterés, se y régler sy dextrement, seurement et secrètement, que la chose soit effectuée selon le désir et volunté de Son Excellence, comme en vous avons spécialle confidence, et que personnellement voz commis en veullent respondre, nous advertissant au plus tost que sera possible de leur debvoir, pour en estre faict comme il appartiendra. A tant, monsieur de Sainct-Ghislain, Nostre Seigneur soit garde de vous. De Mons, ce dernier febvrier 1567. »

Le 15 octobre 1855, un grave magistrat, M. de Bavay, cité plus haut, prononçait à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Bruxelles, un discours sur les troubles des Pays-Bas, dont voici le début : « On attribue assez généralement au conseil improvisé par le duc d'Albe, toutes les cruautés judiciaires de cette époque; mais on oublie que le duc s'était réservé à lui-même la décision de toutes les causes, et qu'il n'avait donné au conseil des troubles qu'une intervention purement consultative. On oublie qu'il avait en province des commissaires qui portaient « à grande et meure délibération » dix ou vingt sentences capitales par jour. On oublie qu'il était remplacé ailleurs par des échevins et des cours de justice, qui faisaient arracher le cœur ou percer la langue au prévenu, avant de le décapiter ou de l'étrangler. On oublie enfin qu'à Bruxelles même, le duc avait encore pour auxiliaires le prévôt de la cour et le drossard de Brabant, qui faisaient également de la justice criminelle par ses ordres. De nombreux agents concouraient donc à cette immense répression, dans laquelle, s'il faut en croire Van Meteren, dix-huit mille personnes auraient péri sur l'échafaud. » On ne peut lire, sans un étonnement douloureux, de pareilles exagérations dans un tel lieu et dans une telle bouche. Un mot d'abord sur la nature des supplices infligés aux condamnés. Ne dirait-on pas que c'était chose commune, que ces échevins, ces cours de justice faisant arracher le cœur ou percer la langue aux prévenus, avant de les décapiter ou de les étrangler? Or, quant *au cœur arraché,* M. de Bavay

obtinrent leur mise en liberté. Le 4 janvier précédent, le conseil avait déclaré qu'il y avait lieu à sentence de mort et de confiscation de biens contre quatre-vingt-quatre habitants de Valenciennes. Le 21 février, il rendit des sentences de bannissement perpétuel et de confiscation de biens contre vingt-cinq habitants

est parvenu à en trouver un seul exemple dans une sentence de la cour de Hollande (*Discours*, p. 28; l'auteur cite Marcus, *Sententien en indagingen*, pp. 72 à 82); et lui-même est forcé d'avouer que ces pénalités trouvaient, jusqu'à un certain point, leur excuse dans les lois et les usages de l'époque. Il suffit, ajoute-il, pour s'en convaincre, de parcourir l'ouvrage de Damhouder, *Practique judiciaire ès causes criminelles*, publié à Anvers, en 1564. Les protestants et les partisans de la révolution n'ont d'ailleurs aucun droit de reprocher au duc d'Albe la *cruauté* déployée dans ces exécutions : le fait des tortures horribles infligées à Balthasar Gérard, le meurtrier du prince d'Orange, rappelé par M. de Bavay lui-même, ne le prouve que trop. En ce qui concerne le nombre des suppliciés, l'orateur cite, avec quelque hésitation, il est vrai, l'historien Van Meteren. Ici surtout on ne peut que le blâmer ou le plaindre d'avoir recouru à une source aussi décriée. L'article *Van Meteren*, dans la *Biographie universelle* des frères Michaud, est du respectable M. Weiss ; et voici comment l'auteur s'exprime sur le compte de cet historien et de son œuvre : « On a reproché à cette histoire sa partialité. L'auteur, dit Lenglet-Dufresnoy, n'épargna ni soin ni travail pour rendre son ouvrage bon; mais son excessive crédulité l'a fait tomber dans bien des fautes; et il n'a pas rougi de chercher à noircir les catholiques les plus estimables par des calomnies si odieuses, qu'elles lui ont été reprochées même par ses coréligionnaires. » — Sur ce point du reste, il est bon d'écouter le duc d'Albe lui-même. Il écrit à Philippe II le 13 avril 1568, que « le jour des Cendres, il a fait arrêter, sur tous les points du pays, les saccageurs d'églises, les ministres consistoriaux et ceux qui ont pris les armes contre le roi; près de 500 ont été pris. Il a ordonné qu'il en soit fait justice, conformément aux placards. — Il a envoyé des commissaires partout, pour rechercher les auteurs des troubles. — Il se propose de faire prendre quelques particuliers, parmi les plus coupables et les plus riches, pour les forcer à en venir à une composition pécuniaire; car il serait impossible de justicier tous ceux qui ont offensé Dieu et le roi. — D'après ses calculs, le nombre des exécutions qui vont avoir lieu, par suite des arrestations du jour des Cendres et de celles qui se feront après Pâques, dépassera 800 têtes. — Il n'admettra à composition aucun des hommes qui se sont le plus compromis. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 23.

de Thielt et quarante-six habitants de Malines. Le 20 mars, il prononça la condamnation à mort de trente-cinq personnnes détenues en divers lieux. Le 22 et le 26 mars, nouvelles sentences de bannissement et de confiscation contre quatorze habitants de la châtellenie d'Ypres, vingt-deux habitants de Warneton, trente-deux habitants de Messine, vingt habitants d'Estaires, seize de Steenvoorde, vingt-trois de la Gogue (1), etc. Il résulte, en outre, du recueil des sentences du conseil des troubles, dit M. Juste, que, du 4 janvier au 28 mai 1568, ce tribunal prononça la peine de bannissement, avec confiscation des biens, contre deux cent trente-trois fugitifs des provinces septentrionales (2).

(1) M. Gachard, *Notice sur le conseil des troubles*, p. 15.

(2) *Sententien en indagingen van den hertog van Alba, uitgesproken en geslagen in zynen bloedtraet*, etc., *van den jaere 1567 tot 1572*, door Jacob Marcus, Amsterdam, 1735.

On a beaucoup déclamé à propos de ces condamnations et de ces exécutions. On comprend combien peu on doit faire fond sur les récits et les exagérations des écrivains protestants, qu'on reproduit cependant si souvent. L'historien Prescott, protestant lui-même, dit à ce sujet : « Il est difficile, et même pour nous impossible, avec les données incomplètes que nous possédons, d'évaluer le nombre de ceux qui périrent de la main du bourreau. Le nombre sans doute n'était pas grand, comparé au chiffre de la population du pays ; il n'égalait pas celui des soldats, que nous voyons, chaque jour, tomber sur les champs de bataille. Quand les formes légales de la procédure sont respectées, l'action de la justice est relativement lente. Ce n'est que dans un temps comme celui de la révolution française que les foules sont balayées par le canon, où les vaisseaux chargés d'infortunés s'abîment sous les flots, que la mort parcourt la terre à pas de géant, comme la peste et la guerre. »

L'historien américain ajoute en note : « On comprend que nous parlons de la période de temps qui s'arrête au commencement de juin 1568, lorsque le conseil de sang avait activement fonctionné pendant près de quatre mois, qui sont ceux où le fléau de la persécution légale fut le plus lourd. Le duc d'Albe, dans une lettre citée plus haut, admet le chiffre de huit cents victimes, y compris trois cents personnes qui devaient être jugées après Pâques. (*Documentos ineditos*, t. IV, p. 489.) Viglius, dans une lettre datée du 29 mars, parle de quinze cents individus déjà cités devant le tribunal, dont la plupart, probable-

Parmi les privilèges dont jouissaient les Pays-Bas, un des plus précieux, remarque avec raison M. Juste, était le droit assuré aux états de voter périodiquement les subsides pétitionnés par le souverain. Le duc d'Albe conçut le projet de substituer à ces subsides, à ces *aides*, des ressources assurées et permanentes. Il exposa donc au conseil des finances qu'il fallait que le roi eût aux Pays-Bas des revenus fixes et ordinaires, au moyen desquels il pût non seulement supporter les dépenses qui s'y faisaient, mais créer une réserve pour les cas de nécessité; que, sans cela, ces provinces ne pouvaient se soutenir. Tous les conseillers reconnurent qu'il disait la vérité, mais nul d'entre eux ne voulut entendre parler de subsides perpétuels, parce qu'ils tenaient pour impossible que les états y consentissent. Le duc insista : sans la perpétuité, disait-il, le roi, pour la défense du pays, se trouvait à la merci de la dernière classe des bourgeois de Bruxelles et de Louvain ; le roi n'était pas leur *seigneur*, mais leur *sujet ;* en outre, chaque fois qu'ils accordaient une *aide*, ils y mettaient de telles conditions, qu'il ne restait plus au roi ni gouvernement ni justice pour châtier les coupables ; que c'était là deux inconvénients énormes auxquels il était urgent de pourvoir pour l'avenir. Quant à la crainte d'un rejet par les états, le duc déclara au conseil que celui-ci n'avait

ment fugitifs, avaient été condamnés par contumace. (*Epist. ad Hopperum*, p. 115.) Grotius, faisant allusion à cette épeque, parle plus vaguement encore de la foule des victimes, comme étant *innombrable :* « Stipatæ reis custodiæ, innumeri mortales necati ; ubique una species ut captæ civitatis. » *(Annales.)* Ainsi s'exprime aussi Hooft, cité par Brandt : « Les potences, les roues, les poteaux et les arbres sur les grands chemins étaient chargés de cadavres ou de membres de ceux qui avaient été pendus, décapités ou brûlés; de sorte que l'air, que Dieu a fait pour la respiration des vivants, était alors devenu la sépulture commune ou la demeure des morts. » (*La Réformation dans les Pays-Bas*, vol. I, p. 261.) Ce langage, tout expressif qu'il est, sert peu la statistique. » Ces derniers mots de Prescott ne sont pas dépourvus de quelque ironie, et cependant il parle des écrivains les plus graves de la réforme.

pas à s'en préoccuper, et qu'il en faisait son affaire. Après cela, il se concerta avec Noircarmes, et mit en avant le système des *alcabalas*, qui existait en Espagne. Il proposait donc de faire payer une fois le *centième* de la valeur de toutes les propriétés mobilières ou immobilières, et d'établir un droit permanent sur toutes les choses vendues, à savoir dix pour cent sur les meubles et marchandises (*dixième* denier), et cinq (*vingtième* denier) sur les immeubles. Ce projet, comme il fallait s'y attendre, souleva la plus vive opposition dans le pays, même parmi les partisans sincères de la royauté. Malgré les exhortations du conseil, le duc maintint ce projet, qui devait favoriser si puissamment la cause du prince d'Orange et de la révolution. Il se persuadait rendre par là un grand service à la cause royale; il le disait à Philippe, tout en se plaignant de n'avoir personne pour l'aider dans ces matières, et en accusant les ministres, avec lesquels il devait les traiter, de lui susciter toute sorte de difficultés (1).

Un des plus tristes résultats de nos troubles religieux fut l'émigration d'un grand nombre de travailleurs, qui s'étaient laissé séduire par les nouvelles doctrines. S'il fallait en croire l'historien protestant Van Meteren, dont le témoignage est gravement suspect, plus de vingt mille hommes, l'élite de la population commerciale et industrielle, furent déterminés à quitter le pays, pour se porter vers le nord, principalement dans les villes hanséatiques et la péninsule scandinave, mais surtout au delà de la Manche. Dans une lettre au roi du 6 janvier 1568, nous voyons le duc d'Albe chercher à rassurer Philippe II sur ces nombreux départs, et lui affirmer « qu'il n'y en avait pas un sur vingt de ceux qu'on lui disait (2). » Mais le duc se trompait. Un nombre

(1) Lettre citée du 13 avril. *Correspondance*, t. II, pp. 22-24.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 4. — « Ceux qui ont parlé à Sa Majesté, dit le duc, de tant de gens qui se sont absentés, lui ont dit la même chose à lui-même. Depuis, il a appris qu'il n'y en avait

considérable d'émigrants belges se fixèrent à cette époque en Angleterre. Vers la fin de 1567, on comptait trois mille huit cent trente-huit de nos compatriotes sur les quatre mille huit cent cinquante et un étrangers, récemment établis à Londres et dans les *paroisses* voisines. D'autres fugitifs, commerçants, manufacturiers, artisans, s'étaient répandus dans d'autres localités de la Grande Bretagne. Les fileurs et les tisserands s'établirent principalement à Maidstone; les ouvriers en flanelles et autres étoffes de laine, à Sandwich et à Colchester; d'autres émigrés belges introduisirent les tissus de soie et la teinture des étoffes à Norwich et à Southampton, tandis que les pêcheurs du littoral s'établissaient à Yarmouth. Triste résultat des troubles religieux et civils, nés du libertinage de l'esprit et du cœur, aboutissant à l'appauvrissement de la patrie au profit de l'étranger (1)! Le

pas un sur vingt de ceux que l'on disait. Il est vrai que beaucoup ont emporté leurs biens avant son arrivée, mais, comme on ne l'a pas vu procéder contre la généralité, nombre de ceux-là les ont rapportés. »

(1) M. Delpierre a inséré dans les *Bulletins de l'académie*, t. XIV, 1re partie, pp. 126-135, une analyse de l'ouvrage anglais de Southerden Burn, *History of the French, Walloons, Dutch, and other foreign protestant refugees settled in England, from Henri VIII to the revocation of the Edict of Nantes*. Nous extrayons quelques détails intéressants de ce curieux travail. — Dans un tableau des étrangers établis à Londres, fourni par l'évêque de cette ville en 1567, et divisé par nations, on trouve qu'il y avait 10 Vénitiens, 128 Italiens, 512 Français, 2,993 Belges, 23 Portugais, 36 Écossais, 2 Maures, 54 Espagnols et 2 Grecs. A cette liste en est jointe une autre, comprenant les étrangers fixés dans des paroisses en dehors de la ville, au nombre de 1,091. — Les marchands en détail, flamands et autres, excitaient la colère des boutiquiers de Londres. De là plus d'une émeute où l'intervention du gouvernement fut nécessaire. Entre autres, au mois de mai 1593, plus de deux mille apprentis ayant organisé une sorte de conspiration à l'effet de piller les magasins des Belges et autres, au cri de *Down vith the Fleming, and strangers!* la cour s'empressa de prendre des mesures pour protéger ceux dont la fortune, et peut-être la vie étaient menacées; les principaux meneurs furent arrêtés, mis au carcan et battus de verges, *for a terror to other apprentices and servants*. — En 1564, la reine Élisabeth accorda la naturalisation à trente Flamands, résidant à Norwich, et le privilège d'y fabriquer certains articles qui ne se fabri-

cœur saigne à la pensée du déchirement, de la séparation violente qui se prépare ; on se rappelle avec douleur que ces maux, ces

quaient point encore en Angleterre, et, en 1567, les nouvelles manufactures commencèrent à produire ces étoffes fines et légères, qui, depuis lors, ont porté le nom de cette ville, et l'ont rendue opulente et fameuse dans toute l'Europe. Thomas Bonnel, d'une famille honorable des environs d'Ypres, fut élu lord mayeur de la même cité. — Le fil de Maidstone est encore aujourd'hui renommé en Angleterre, et les historiens anglais nous apprennent que des fileurs et des tisserands belges allèrent s'établir, en 1567, dans cette ville alors sans importance. Un relevé de la population, fait le 30 mai 1585, nous apprend qu'il s'y trouvait cent et onze Belges. On y lit les noms de Pierre de Jonghe, Jacques de Bock, Jean Callant, Jean de Clerck, Laurent Strubbe, etc.— Les magistrats de Colchester présentèrent, en 1570, une requête au conseil privé en faveur des ouvriers en flanelle et autres étoffes de laine ; ils louent beaucoup la conduite et l'industrie de ces étrangers. Élisabeth et ses ministres leur accordèrent aide et protection, et le roi Jacques Ier étendit encore leurs privilèges, « en considération des avantages considérables qu'ils procuraient à la ville en donnant de l'ouvrage à un grand nombre de travailleurs. » La prospérité de la ville s'était tellement accrue dès 1609, qu'on ne pouvait y trouver aucune maison à louer, à quelque prix que ce fût. François Lamotte, natif d'Ypres, avait fondé à Colchester la manufacture la plus étendue pour les tissus en laine, et acquis une grande fortune. Son fils Jean alla s'établir à Londres, et devint un des magistrats de la cité. — Des lettres patentes de 1568 autorisèrent trente familles venues depuis peu d'années des Pays-Bas, à habiter la ville de Yarmouth et à y exercer librement leur état de pêcheurs, d'après le système en usage dans leur pays. Trois ou quatre années plus tard, leur nombre s'était tellement accru, que les autorités publièrent une ordonnance à l'effet d'imposer certaines limites à cette population étrangère. — Comme il devenait évident que, partout où s'établissaient les Belges, les matières premières augmentaient en valeur, la culture du lin et du chanvre prenait de l'extension, les terres étaient bien cultivées, et de riches propriétaires cherchaient à attirer ces réfugiés. Lord Burleigh, à qui appartenait la ville de Stamford, dans le Lincolnshire, engagea plusieurs familles belges de Londres à venir à Stamford, et il obtint pour elles de la reine les privilèges et libertés nécessaires à l'exercice de leurs diverses professions. La plupart étaient des tisserands d'étoffes qui se fabriquaient peu ou point encore en Angleterre, telles que les sayettes, les tapis, les tapisseries, les soies, les velours, les toiles imprimées en couleurs, etc. Ces manufactures belges continuèrent à exister à Stam-

désastres dont nous souffrons encore aujourd'hui, sont l'œuvre d'une prétendue réforme, née de l'association de quelques

ford jusqu'en 1711, sans qu'on sache quelle cause les fit disparaître à cette époque. — La neuvième année du règne d'Élisabeth, une patente fut accordée à Antoine Been et Jean Care, natifs des Pays-Bas, pour l'espace de vingt-et-un ans, les autorisant à construire des bâtiments et fourneaux destinés à confectionner les instruments et ustensiles employés dans la fonte et la fabrication du verre, *such as is made in France, Loraine and Burgundy, and to put in work the said art, feat or mystery of making such glass*. Ces fabricants étaient obligés, par le même acte, d'enseigner leur industrie à un certain nombre d'Anglais. En 1589, il y avait déjà quatorze manufactures de verre en Angleterre.— On dit que lorsque la reine Catherine, femme de Henri VIII, qui aimait beaucoup la salade, voulait en avoir, elle devait la faire venir de Belgique et de Hollande. Bien des années encore après cette époque, la plupart des légumes qui se consommaient à Londres, étaient importés du continent et surtout de la Flandre. Les premiers choux plantés en Angleterre furent apportés de l'Artois, et la reine Élisabeth fut la première qui en eut sur sa table. — Jusqu'en 1608, les Anglais ne connurent point l'art de teindre les étoffes en laine ; elles étaient envoyées en Hollande et en Flandre, d'où elles revenaient teintes en Angleterre. — Deux documents du musée britannique prouvent qu'avant le règne d'Élisabeth, les épingles étaient importées en Angleterre, où l'on n'en fabriquait point. Cette industrie fut enseignée aux Anglais par des Belges. — M. Delpierre termine par une anecdote, qui témoigne peu favorablement de l'état des lumières chez nos voisins d'outre Manche ; je le cite textuellement : « Tout le monde sait ce que l'Angleterre doit à la Belgique, relativement à l'art de battre monnaie Aussi n'en parlons-nous ici que pour rapporter une anecdote curieuse et peu connue, que contient un document du musée britannique. (*Faustina*, E. v. 10, 52.) — Par l'ordre de la reine Élisabeth, des monnayeurs flamands furent amenés à Londres par l'*alderman* Lodge, pour améliorer le système de monnayage. Un des amis de ce magistrat nous apprend ce qui suit à ce sujet. Comme j'étais très lié, dit-il, avec l'alderman Lodge, il me raconta que la plupart de ces monnayeurs devinrent dangereusement malades à la suite de la fonte des métaux, par l'odeur qui s'en exhalait. On leur conseilla de boire dans un crâne humain pour se guérir. C'est pourquoi Lodge et les autres inspecteurs des travaux demandèrent et obtinrent une autorisation du conseil, de pouvoir prendre quelques-uns des crânes qui se trouvaient sur le pont de Londres (où les têtes des traîtres et autres criminels étaient publiquement exposées après l'exécution). On en fit des coupes dont les monnayeurs se servirent

esprits orgueilleux, venant substituer à l'ancienne et catholique doctrine des rêveries absurdes et monstrueuses, qui font honte aujourd'hui à leurs derniers sectateurs (1); l'œuvre de prédicants fanatiques excités par eux; de pasteurs complices de l'égarement des peuples par leur incurie et leur vie relâchée; de princes, de grands seigneurs cupides, ambitieux, envieux de l'autorité et des biens de l'Église; enfin de masses ignorantes, trompées, amollies par le luxe, l'excès de prospérité matérielle, avides de jouissances, impatientes de tout frein. Que de sang, que de ruines ont payé tout cela!

D'autres fugitifs, ceux qu'on a appelés les *gueux de bois*, apparaissent à ce moment. C'étaient surtout des sectaires qui s'étaient signalés dans les désordres précédents, et avaient échappé aux combats et aux défaites de Waterlos, d'Austruweel et de Valenciennes. Beaucoup d'entre eux, après avoir abandonné leurs biens et leur famille, se réfugièrent dans les bois de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut. Résolus à tout, sans asile et sans espérance, ils se mirent à attaquer leurs ennemis, c'est à dire les représentants, les défenseurs de l'ordre, et à exercer contre eux de terribles représailles. On les appelait d'abord, dans le langage du temps, *bosquets* ou *bosquillons ;* plus communément ils furent désignés sous le nom redouté de *gueux des bois* ou *gueux sauvages*. Invoquant l'autorité du prince d'Orange, le nommant comme leur chef, ils ne tardèrent point à se former en troupes et à se donner une sorte d'organisation militaire. Ils avaient pour armes l'arquebuse pendue sur le dos en

pour boire, et ils se trouvèrent en effet soulagés, quoique le plus grand nombre d'entre eux mourût peu de temps après. » *Bulletins,* endroit cité, pp. 134-135.

(1) Est-il besoin de citer le *serf-arbitre* (négation de la liberté), la justification par la foi seule, l'inutilité des œuvres, l'inamissibilité de la justice une fois recouvrée malgré tous les méfaits imaginables, enseignés par Luther ; la prédestination absolue au salut ou à la damnation, professée par Calvin, etc.?

écharpe, un couteau à la ceinture et une longue demi-pique sur l'épaule. Malgré les placards menaçants du duc d'Albe, les paysans et les métayers, dominés par la terreur, leur fournissaient des vivres, et, au besoin, les aidaient à se cacher. Les bousquillons traitaient comme des ennemis irréconciliables les prêtres et les officiers de justice. Ils ne se faisaient pas faute de dévaster les églises de village. Si un prêtre ou un religieux tombait entre leurs mains, ils le retenaient, à ciel ouvert, sous la pluie et le vent, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la rançon stipulée ; souvent aussi ils ne relâchaient leurs prisonniers qu'après leur avoir coupé le nez et les oreilles. Quant aux gens de justice qui venaient en leur pouvoir, ils les mettaient à mort sans miséricorde (1).

Cependant le prince d'Orange, dont on invoquait ainsi le nom, avait résolu de céder aux instances de ses partisans (2) et à

(1) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 460-462. Ses autorités sont la *Grande Chronique de Hollande*, t. II, liv. x, pp. 212, 213 ; Van der Vynckt, *Histoire des troubles*, t. I. p. 274 ; Van Meteren, fol. 35 v°.

(2) Les protestants d'Anvers avaient fait surtout les plus vives instances pour déterminer Guillaume à prendre les armes. Ils l'engagèrent, afin d'accélérer l'exécution de ses projets, à mettre sa vaisselle à la monnaie, promettant de lui rendre le double de la valeur. Le prince répondit, le 24 avril, qu'il n'était pas seulement disposé à sacrifier sa vaisselle, mais même à s'employer de sa personne et de tout ce qui restait en son pouvoir. Du reste, comme sa vaisselle et ses autres ressources réunies n'étaient pas suffisantes pour commencer une si grande entreprise, il demandait qu'on lui garantît le payement d'une somme de 600,000 florins (*Supplément aux archives de la maison d'Orange-Nassau*, p. 88). — Il résulte d'un autre document que le prince avait évalué à 200,000 écus la somme dont il avait besoin pour former son armée et la faire entrer aux Pays-Bas : que la moitié de cette somme devait être fournie par les villes d'Anvers, d'Amsterdam, de Leyde, de Harlem, de Middelbourg, de Flessingue, et d'autres cités de Hollande, de Zélande, de Frise, de Groningue, ainsi que par les marchands des Pays-Bas réfugiés en Angleterre ; que l'autre moitié serait allouée par les seigneurs eux-mêmes. Le prince fournit 50,000 florins et vendit ses joyaux les plus précieux, sa vaisselle d'or et d'argent, ses tapisseries et tout ce qu'il avait pu emporter de son château de

lever l'étendard de la rébellion. Dès le 6 avril, il avait délivré des commissions au comte Louis de Nassau, son frère, au comte van den Berg, son beau-frère, et à quelques autres personnages importants, les engageant à s'armer pour les Pays-Bas. Il n'avouait point encore ouvertement le but auquel on tendait, mais il engageait ses partisans, tout en maintenant l'autorité du souverain, à combattre pour rendre au pays son ancienne splendeur et ses privilèges, et à conquérir, pour tous les habitants, réformés et catholiques, la liberté de leur conscience et de leur religion. Bientôt, dit M. Juste, on commença, dans une grande partie de l'Allemagne, à battre la caisse pour enrôler des soldats, au nom du prince d'Orange. La paix de Longjumeau, conclue le 27 mars (1), allait permettre, d'autre part, aux reîtres

Bréda. Le comte Louis souscrivit pour 10.000 florins, et le comte Jean de Nassau, afin d'aider ses frères, engagea tous ses biens et toutes ses seigneuries. Les comtes d'Hoogstraeten, de Culembourg et van den Berg fournirent chacun 30,000 florins; le comte de Nuenaer en fournit 10,000, et la comtesse de Hornes, mère de Philippe de Montmorency, souscrivit pour une somme égale. Le landgrave de Hesse et le duc de Saxe promirent également leur assistance. Confession de Jean de Montigny, seigneur de Villers, dans la *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 25.

(1) Cette paix de Longjumeau mit fin à la seconde guerre de religion en France, sous Charles IX; la première s'était terminée, le 19 mars 1563, par la paix d'Amboise, suivie de l'édit du même nom, qui fit des concessions aux protestants, en attendant « le remède du temps, les décisions d'un saint concile et la majorité du roi. » En septembre 1567, la seconde guerre de religion éclata; elle fut courte et point décisive. Le chancelier de l'Hospital écrivit, en faveur de la paix, un *Discours sur la pacification des troubles de l'an 1567, contenant les causes et raisons nécessaires du traité, avec le moyen de réconcilier les deux parties ensemble et de les tenir en perpétuelle concorde; composé par un grand personnage, vrai sujet et fidèle serviteur de la couronne française.* Mais, remarque M. Guizot, si les raisons du chancelier étaient bonnes, les espérances qu'il y attachait étaient excessives; les partis en étaient à ce degré de passion où les raisonnements sont vains contre les impressions et les promesses impuissantes contre les méfiances. Conclue « par la véhémence du désir de revoir sa maison, » comme dit La Noue, la paix de Longjumeau n'en fut pas moins appelée *la petite paix, la paix*

qui servaient en France et aux huguenots eux-mêmes, de seconder les desseins du Taciturne.

Quelques gentilshommes plus pressés voulurent brusquer les choses, et formèrent un complot dans le but de s'emparer de la personne même du duc d'Albe. Les chefs de l'entreprise étaient deux frères, les seigneurs de Risoir et de Carloo, de la maison des van der Noot. Ils rassemblèrent six cents cavaliers et cinq cents fantassins, qu'ils cachèrent dans la forêt de Soignes. Risoir ne se proposait rien de moins que de les amener de nuit aux portes de Bruxelles, d'y pénétrer en égorgeant les sentinelles, de forcer la garde de l'hôtel du duc et de le faire prisonnier. Le complot ayant été éventé, Carloo imagina un autre moyen. Le duc d'Albe devait aller passer la semaine sainte au prieuré de Groenendael (Vallis Viridis) dans la forêt ; on espérait l'y surprendre plus aisément. Tout fut concerté avec soin. La plupart des conjurés se rendirent secrètement au château du seigneur d'Ohain, qui n'était pas éloigné de Groenendael ; Carloo lui-même, déguisé en religieux, parvint à s'introduire dans le couvent. Le duc d'Albe se disposait à partir, lorsque la trame fut révélée au sire de Liques par un trompette, qui avait été au service de ce gentilhomme. Le duc averti eut beaucoup de peine à croire à la chose, et on le dissuada difficilement de se mettre en chemin. Le trompette avait dénoncé le seigneur de Beausart, son capitaine, ancien cavalier de la compagnie d'ordonnances du comte d'Egmont. Beausart, arrêté et mis à la torture, refusa de nommer aucun de ses complices et périt sur l'échafaud (1).

fourrée, la paix boiteuse et mal assise; et ni ceux qui la souhaitaient, ni ceux qui la repoussaient ne lui présagèrent une longue durée. Six mois à peine écoulés, en août 1568, la troisième guerre de religion éclata. L'*Histoire de France racontée à mes petits enfants,* tome III, pp. 309-311.

(1) M. Juste, ouvrage cité, t. II, pp. 465-466, d'après les sources suivantes : *Grande Chronique de Hollande,* t. II, p. 176 ; Van Meteren, liv. III ; *Commentaires mémorables* de don Bernardino de Mendoça, chap. X ; *Correspondance de Philippe II,* t. II, p. 25 ; *Histoire de Bruxelles,* t. I, pp. 415 et 419. — M. Juste ajoute : « Le prince d'Orange

Le plan du prince d'Orange était de faire pénétrer simultanément trois corps d'armée dans les Pays-Bas, tandis qu'une armée de réserve, plus considérable, se rassemblerait en Allemagne. Le comte d'Hoogstraeten devait prendre le commandement du premier corps, formé au pays de Juliers et destiné à opérer entre le Rhin et la Meuse; Louis de Nassau avait charge de pénétrer en Frise avec le second corps, et le sire de Cocqueville, gentilhomme normand, avec des troupes fournies par les huguenots français et les Belges réfugiés en Angleterre, devait faire irruption dans l'Artois. Le prince avait résolu de se transporter de sa personne au pays de Clèves, pour être à même de diriger et de seconder, avec la réserve, les opérations de ses lieutenants. Des retards, causés en partie par le manque d'argent, firent avorter ce plan. Les attaques, au lieu d'être combinées, se firent partiellement. Don Sancho de Londoño arrêta l'entreprise de Jean de Montigny, seigneur de Villers, qui, tenant la place du comte d'Hoogstraeten, avait franchi la frontière du côté de Maestricht, le 20 avril, avec deux à trois mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Le capitaine espagnol voulait débloquer la ville de Ruremonde, devant laquelle le sire de Villers avait assis son camp, après avoir vainement essayé, par négociation et par force, d'y pénétrer. Trop faible pour résister aux troupes royales, il résolut de ne point les attendre et se replia sur le pays de Juliers. Mais, le 25 avril, les Espagnols l'atteignirent entre Erckelem, ville du duché de Gueldre, et Dahlen, appartenant au duc de Juliers et Clèves, culbutèrent sa cavalerie et rejetèrent une partie de l'infanterie dans les bois environnants. Montigny, avec le reste de ses fantassins au nombre de treize

semble ne pas avoir ignoré le complot des seigneurs de Risoir et de Carloo; il regrettait que le duc d'Albe, au lieu de se rendre au monastère de Saint-Bernard pour y faire ses dévotions, ne se fût pas retiré dans un autre couvent. Voir la lettre écrite par le prince au landgrave Guillaume de Hesse, le 17 avril 1568, dans les *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, p. 211.

cents, se retira en bon ordre à Dahlen, où il se retrancha, à la faveur du ravelin et du fossé de la ville. Les Espagnols finirent cependant par enlever les retranchements et achevèrent la déroute des gueux. La plupart furent tués; leur chef resta prisonnier avec une cinquantaine de ses compagnons, parmi lesquels on cite le seigneur de Dhuy (1).

Cocqueville, officier de fortune, fut encore plus maltraité un peu plus tard. Un corps de troupes françaises fut envoyé contre lui par Charles IX. A l'approche de leurs compatriotes, les huguenots déposèrent lâchement les armes; leur chef et ses principaux officiers furent entourés, pris, et moururent misérablement sur l'échafaud (2).

(1) M. Gachard, *Correspondance du duc d'Albe sur l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise,* pp. 7-8.

(2) Prescott, ouvrage cité, t. III, p. 94; il cite Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas,* fol. 56, et de Thou, *Histoire universelle*, t. V, p. 443. — M. Gachard donne quelques détails de plus : « Les réfugiés belges et les huguenots français qui s'étaient réunis sous la bannière du seigneur de Cocqueville, entrèrent dans le bailliage de Hesdin, sur la fin de juin (M. Groen place à tort cette expédition avant la fin d'avril), au moment où le duc d'Albe quittait Bruxelles, pour aller combattre le comte Louis de Nassau. Il donna au vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, et au comte du Rœulx, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, l'ordre de joindre leurs forces et d'attaquer les envahisseurs; il chargea l'ambassadeur de Philippe II en France de demander à Charles IX et à la reine mère qu'on employât la force pour les disperser, s'ils rentraient dans le royaume. — Le comte du Rœulx s'étant approché d'Auxy-le-Château, où était Cocqueville, celui-ci décampa le 7 juillet; peu de jours apres, il regagna le territoire français. Alors le maréchal de Cossé, gouverneur de Picardie, se mit à sa poursuite. Cocqueville s'enferma dans Saint-Valery; le maréchal y entra apres lui le 18 juillet, et fit un grand carnage de ses gens. De 2,500 qu'ils étaient, 300 à peine échappèrent; la plupart de ceux qui parvinrent à se sauver furent assommés par les paysans, en punition des dévastations et des atrocités qu'ils avaient commises. Les prisonniers belges furent, en vertu des ordres de Charles IX, délivrés, au nombre de vingt, au vicomte de Gand qui les fit pendre (Archives du royaume, Papiers d'état, *Correspondance de Flandre, Artois, Lille et Tournay,* t. IX, janvier-septembre 1568, *passim*). » — Nous avons placé ici cette partie du récit, pour pouvoir en poursuivre sans interruption la partie principale.

Le 24 avril, veille de la défaite de Montigny, Louis de Nassau, dont les gens s'étaient rassemblés à Emden et dans les environs, était entré en Frise. Le même jour, il surprit le château de Wedden, et fit de cette place le rendez-vous de ceux qui voulaient le joindre, et qui, en trois jours, se trouvèrent au nombre de sept cents hommes. Dans un mandement adressé aux habitants du pays de Groningue, Nassau, imitant le langage de son frère, déclara qu'il venait pour les affranchir de la tyrannie des étrangers et les maintenir en leurs libertés, franchises, droits et priviléges ; il protestait n'avoir en vue que le service de Dieu et du roi. Cependant, remarque M. Juste, les gueux étaient loin de ménager les catholiques : la dévastation des églises et des monastères marqua leur route depuis Wedden jusqu'au Dam, bourgade entre la ville de Groningue et la mer.

Le gouvernement de Groningue, de la Frise et de l'Over-Yssel était confié à Jean de Ligne, comte d'Arenberg (1), qui, se trouvant alors à Bruxelles, était suppléé par son lieutenant, Zegher de Groisbeck. Mais, à la nouvelle de l'invasion, le comte se hâta, quoique souffrant de la goutte, de retourner dans son gouvernement, avec mille quatre cents fantassins et une compagnie d'hommes de cheval. Le comte de Mégem, gouverneur de la Gueldre, devait mettre quatre enseignes à la disposition de son collègue. D'autre part, Louis de Nassau avait été rejoint par son jeune frère Adolphe, que le prince d'Orange lui avait envoyé avec deux cents reîtres. Le comte d'Arenberg n'était pas sans inquiétude sur les dispositions des principaux habitants, particulièrement des Frisons. Les officiers les plus en vue de Louis de Nassau étaient des fugitifs de la Frise; plusieurs avaient été bourgmestres ou échevins de Leeuwaerden. Pour prévenir tout mouvement, le comte enjoignit au conseil de Frise et au magistrat de Leeuwaerden d'expulser de cette ville et du pays tous

(1) *Personaje de tanto valor y experiencia en la guerra,* dit Bernardino de Mendoça, dans ses Commentaires.

les suspects ; il ordonna d'éloigner de même les femmes et les familles des bourgeois fugitifs. Il voulut même, pour l'exemple, faire raser la maison du docteur Eysingha, ancien membre du conseil de Frise, et pour le moment trésorier général de Louis de Nassau, avec défense de jamais rebâtir cette habitation. Le 20 mai, dans l'après-midi, le comte d'Arenberg arriva à Groningue, accompagné de quatre enseignes détachées du régiment de don Gonzalo de Bracamonte ; une compagnie de Hauts-Allemands y était entrée le matin. Les gueux étant toujours campés au Dam, le comte vint s'établir en l'abbaye de Wytwert, à quelque distance de ce fort. Le 23, pendant la nuit, les gueux quittèrent leur première position, et se rapprochèrent de l'abbaye d'Heyligerlée, dans le dessein d'attirer les Espagnols sur leurs pas et de leur livrer bataille.

Le comte d'Arenberg fut bientôt en présence de Louis de Nassau. Mais celui-ci, moins par crainte de l'ennemi que de ses propres soldats allemands, qui réclamaient leur solde et se livraient à des actes d'indiscipline, ne crut pas prudent d'accepter immédiatement le combat avec des troupes supérieures aux siennes sous tous les rapports, sauf celui du nombre. Il profita donc de la nature du terrain pour prendre une forte position. Son arrière-garde, couverte par un bois épais, était établie près de l'abbaye d'Heyligerlée, qui donna son nom à la bataille ; sur le devant un talus séparait l'armée d'un marais qui s'étendait au loin. A gauche, l'infanterie était en partie abritée par une colline contre le feu des Espagnols ; à droite la cavalerie, sous les ordres du comte Adolphe, son frère, se tenait prête à prendre l'ennemi en flanc, s'il avait la hardiesse de commencer l'attaque.

Le commandant des troupes royales connaissait trop bien les difficultés du terrain pour risquer un engagement, au moins avant d'avoir reçu le renfort que lui amenait le comte de Mégem. Malheureusement ses vétérans, habitués à la victoire et pleins de mépris pour les recrues irrégulières qui leur

étaient opposées, demandèrent à grands cris à être menés au combat contre ces hérétiques. En vain leur général plus prudent persista-t-il dans sa première résolution : ils ne voulurent pas attendre et refusèrent à un Flamand l'obéissance qu'eût sans doute obtenue d'eux un officier de leur nation, dit Prescott. Ils accusèrent ouvertement leur chef de les trahir (1) et d'avoir des intelligences avec ses compatriotes dans le camp ennemi. Blessé de ces reproches, le comte d'Arenberg fit ce que maint brave général, dans la même situation, avait fait avant et après lui, comme le remarque le même historien : il se rendit, contrairement à son opinion, aux exigences de ses soldats. S'écriant qu'ils verraient bientôt s'il était un traître, il se plaça à la tête de sa petite armée et marcha en avant, pendant qu'à sa droite son artillerie ouvrait contre l'aile gauche des rebelles une vive canonnade, mais qui, à cause de leur bonne position, leur fit peu de mal.

L'infanterie s'avança sous la protection de ce feu ; mais, ainsi que leur commandant l'avait prévu, les Espagnols ne tardèrent pas à s'embourber dans le marais. La confusion se mit dans leurs rangs, et, lorsqu'enfin après de longs et pénibles efforts, ils gagnèrent la terre ferme, ils étaient plus harassés qu'ils ne l'eussent été à la suite d'une rude journée de marche. Épuisés de fatigue et en désordre, ils se virent tout à coup assaillis de front par des troupes fraîches et pleines d'ardeur, comprenant les avantages qu'elles avaient sur leurs adversaires. Malgré leur détresse, les soldats d'Arenberg se maintinrent pendant quelque temps, en hommes qui ne connaissent pas la défaite. Mais Nassau donna l'ordre à sa cavalerie de les charger de flanc, et ce mouvement inattendu, effectué à un moment critique, décida

(1) « Ains, comme gens prédestinez à leur malheur et de leur général, crièrent plus que devant contre luy jusques à l'appeler traistre, et qu'il s'entendoit avec les ennemis. Luy, qui estoit tout noble et courageux, leur dit : ouy, je vous monstreray si je le suis. » Brantôme, *Œuvres*, t. I, p. 382. Citation de l'historien Prescott.

du sort de la journée. Attaqués à la fois de front et de côté, renfermés dans un étroit espace, les Espagnols furent jetés dans la plus grande confusion. Leur vaillant général, moins sensible au danger qu'il ne l'avait été aux insultes de ses compagnons d'armes, s'efforça vainement de les rallier; son cheval fut tué sous lui, et, comme il en montait un autre, il fut frappé d'une balle lancée par un fantassin, et tomba de la selle mortellement blessé (1). Ce fut alors une déroute générale. Les uns se jetèrent dans le marais et furent faits prisonniers; d'autres réussirent à s'ouvrir un chemin à travers les rangs ennemis; un plus grand nombre périt dans cette tentative. La terre était jonchée de morts et de blessés ; la défaite était complète.

Seize cents Espagnols restèrent sur ce funèbre champ de bataille. Neuf canons, une grande quantité de munitions et de bagages, un riche service d'argenterie appartenant au général et une grosse somme d'argent, que celui-ci venait de recevoir pour payer les arriérés dus à ses troupes, tombèrent aux mains des rebelles. Le cadavre défiguré du brave général fut reconnu, sous un monceau de morts, aux insignes de l'ordre de la Toison d'or, que le comte portait autour du cou et que Louis de Nassau envoya au prince son frère, comme un glorieux trophée de la victoire (2). La joie des vainqueurs fut assombrie par la mort

(1) Brantôme nous a donné le portrait de ce seigneur flamand, dont il avait fait la connaissance lors du voyage de celui-ci à Paris, où le duc d'Albe l'avait envoyé au secours du roi de France; il décrit l'apparence, la noble physionomie et l'exquise courtoisie de notre glorieux compatriote. « Un très beau et très agréable seigneur, surtout de fort grande et haute taille et de très belle apparence. » Il n'oublie pas de citer, parmi les qualités du comte, la facilité avec laquelle il parlait le français et plusieurs autres langues. *Œuvres,* t. I, pp. 383-384. Citation du même. — Au frontispice du tome III de sa *Correspondance du cardinal de Granvelle,* M. Edm. Poullet a placé un beau portrait de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, gravé d'après le portrait original conservé au château d'Héverlé.

(2) Voir sur cette bataille d'Heyligerlée *(einen Closter zum Heiligen Lewen genant)*, la lettre écrite probablement par un conseiller de Guil-

d'Adolphe de Nassau, frappé mortellement en combattant à la tête de ses troupes (1).

La bataille avait eu lieu le 23 mai 1568; le lendemain, arriva avec un renfort le comte de Mégem, trop tard pour vaincre, mais non pour enlever aux vainqueurs le fruit de leur victoire. Par une marche rapide, il parvint à entrer dans Groningue et empêcha ainsi les rebelles de s'emparer de cette place importante (2). La défaite des Espagnols n'en causa pas moins une

laume à l'électeur de Saxe, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p 221.

(1) « Comes Ludovicus, quamvis tyro et instructus milite qui temere ad eum confluxerat, tam clara victoria est potitus adversus ducem et milites veteranos, ut dicatur non plures quam quadrigenta ex suis amisisse, quamvis adversarii instructi essent majoribus bombardis quibus ipse carebat. Sed amisit fratrem Adolphum præstantissimum juvenem, quem olim Vitembergæ vidisti. Is enim in prima acie fortiter pugnans, suo exemplo excitavit militem initio trepidantem, et sua virtute ac suo sanguine eam victoriam suis fratribus peperit. » *Languet ad Camer.* Il ajoute : « Hæc quidem victoria posset esse alicujus momenti, si sciret uti Orangius; sed vereor ne ipsius et aliorum cunctatione ejus fructus corrumpantur. » Sur quoi M. Groen ne peut s'empêcher de remarquer : « Les fruits de la victoire alloient se perdre par la lenteur du prince d'Orange! Sans doute il eût été désirable que son invasion eût eu lieu simultanément; mais aussi pourquoi Languet ne lui apprenoit-il pas le secret de réunir une armée sans avoir de l'argent? » Ibid., p. 220.

(2) Prescott, t. III, pp. 95-98. — L'historien américain ajoute en note : « On trouvera des détails un peu confus sur la bataille d'Heyligerlée dans Herera, *Historia del mundo,* t. I, p. 688 et seq.; Mendoza, *Comentarios,* Madrid, 1592. p. 43 et seq.; Cornejo, *Disension de Flandes,* fol. 66 et seq.; Carnero, *Guerras de Flandes,* Brusselas, 1625, p. 24 et seq.; Strada, *De bello belgico;* Bentivoglio, *Guerra di Fiandra,* etc. — Ce dernier écrivain affirme qu'il avait entendu raconter cette histoire plus d'une fois par le fils et héritier du feu comte d'Arenberg, qui regrettait vivement que son père se fut ainsi fait tuer, par un point d'honneur mal entendu. — Pour compléter la liste des autorités rappelées plus haut, nous regrettons, continue Prescott, de ne pouvoir citer un volume publié par M. Gachard, lorsque ce chapitre était déjà écrit. Ce volume renferme la correspondance du duc d'Albe relative à l'invasion tentée par Louis de Nassau. » — Plus heureux que le célèbre historien, nous possédons

grande sensation dans le pays ; le duc d'Albe en fut exaspéré d'autant plus que l'échec était dû surtout à la mauvaise conduite

cette correspondance, et nous en extrayons quelques fragments. Le 24 mai, Mégem écrit de Zuidlaren au duc : « Monseigneur, suivant que j'ay escript par mes dernières à Vostre Excellence que je ferois, me suis party hier au matin, environ les deux heures aprez minuict, de Coevoirden. Et, comme j'avois entendu que monsieur d'Arenberge aprochoit les enneimiz, encoires qu'il ne m'avoit mandé de me haster, je déterminois de faire une grande journée, pour voir s'il auroit à faire du secours que je luy menois, et arriviz, autour le midy, en ce lieu-icy, où je trouviz une lettre dudict S[r] d'Arenberge, par où il m'escripvoit de me haster : ce que j'euisse voluntiers faict. Mais, comme les chevaulx-légers aviont faict environ six grosses lieues d'une tracque, et que ne trouvions de l'avoine assez pour les rafraischir, je déterminiz, pour ce que je sçavois qu'en une paire d'heures il y en debvoit arriver compétament, de les laisser rafraissir trois ou quatre heures, pour ce qu'il y avoit encoires quatre grosses lieues, devant que euissions sceu trouver ledict S[r] d'Arenberge, et affin que les chevaulx fussent tant plus dispotz pour faire service au roy, en trouvant l'ennemy; et luy mandiz que, comme l'infanterie, pour la haste que nous avions donné, n'arriveroit poinct de cinq heures aprez, que je le irois trouver, avecq la cavaillerie, en la plus grande diligence que je polrois; et ad ces fins montis à cheval environ les quatre heures, et cheminis tant que je povois, jusques à une lieue prèz de là où il estoit, ou, en arrivant, je rencontris premièrement force vivandiers qui s'enfuyont, disans que tout estoit deffaict. Quoy nonobstant, je passis encoires oultre, où trouvis tout plain de capitaines haultz et bas-allemans et quelques espaignolz, entre autres ung sergeant qui portoit une enseigne espaignolle, lequel me dict aussy le mesme, comme aussy faisiont tous ceulx que nous rencontrions. Par où, comme là où nous nous trouvions, et bien encoires une lieue par delà, est ung chemin estroit, avecq deux fossez de l'ung costel et de l'aultre, et que n'avions que les chevaulx-légiers avec leurs lances, sans ung harquebousier, craignant que quelques noirs harnas, dont ils aviont environ deux cens, n'euissent donné la charge à ladicte cavaillerie, avecq quelques harquebousiers, et qu'il me sambloit que, si je me fusse plus advancé, je me fusse mis en hazard de perdre et riens gaigner, je fis faire quelque temps alte à ladicte cavaillerie, et, aiant nouvelles asseurées de ladicte routte, la fis encheminer tout bellement vers icy, estant le castellano (châtelain) Salazar demouré derrière, pour receuller les soldats qui reveniont de ladicte routte, et at environ ramené quatre cens Espaignols et quelques Allemans. J'espère qu'il en viendrat encoires, s'estant sauvez qui dechà qui delà. Le maistre de camp est eschappé. Ils y sont mortz quatre ou

de ses propres soldats. Il s'alarmait à la pensée des conséquences désastreuses qu'allait produire sans doute l'éclatant succès obtenu par les rebelles, au commencement même de la lutte. Les hardis Frisons n'allaient-ils pas se lever pour reconquérir leur indépendance ? Le prince d'Orange, avec ses recrues allemandes, ne se réunirait-il pas à son frère victorieux, et, soutenu par les habitants, ne serait-il pas en état d'opposer une formidable résistance à toutes les armées que l'on pourrait envoyer contre lui ? Le moment était des plus critiques ; il réclamait des mesures promptes et décisives. Le duc, avec son énergie habituelle, résolut de ne confier l'affaire à personne, mais de s'en charger lui-même, de concentrer ses forces et de marcher à l'ennemi.

Cependant il crut nécessaire, avant d'entrer en campagne, de frapper quelques grands coups pour agir sur l'esprit public. Le 28 mai, un jugement fut rendu contre le prince d'Orange, son frère Louis, le comte van den Berg, le comte d'Hoogstraeten, le comte de Culembourg, et même contre Henri de Brêderode, quoi-

cinq capitaines d'eulx. L'on n'en a encoires sceu sçavoir les particularitez, pour ce que la nuict nous surprint incontinent aprèz le faict. De ce que j'entendray aujourd'huy, ne fauldray d'adviser Vostre Excellence. L'on ne sçait si monsieur d'Arenberge est mort ou prins ; l'on m'at dit que le S[r] de Groesbecke est eschappé ; toutteffois je ne le sçay véritablement... » Groisbeck lui-même écrivait au duc le 26 : « Monseigneur, je tiens que mons[r] le conte de Megem advertist présentement Vostre Excellence du trespas de feu mons[r] le conte d'Aremberghe à la deffaicte auprez de Heligerlee, dont les seures advertences sont au prismes venues ce soir. Et, certes, oultre ce qu'il est tant regretté de tout le monde, avec le debvoir qu'il a faict, jusques à la dernière heure, de sa personne, au service de Sa Majesté, comme ung chascun le renomme si fort, et a esté veu par sa fin, il n'est à dire le desplaisir que j'en ay aussy receu, et que ceulx des pays de son gouvernement en sont troublez et perplex... De Groeningen, lé XXVI[e] de may 1568. » Correspondance citée, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XVI, pp. 311-317. — Le comte d'Arenberg fut enterré dans l'église de l'abbaye de Heyligerlée, et le comte Adolphe de Nassau dans la chapelle du château de Wedden.

que ce dernier eût cessé de vivre depuis plus de trois mois (1). Tous étaient déclarés coupables de n'avoir pas répondu à la citation du conseil et d'avoir porté les armes contre le roi; ils étaient, en conséquence, condamnés au bannissement perpétuel et à la confiscation de leurs biens au profit de la couronne. L'arrêt portait la signature du gouverneur général (2). Les biens de Guillaume, nous l'avons dit, avaient déjà été mis sous le séquestre, et un corps de troupes espagnoles occupait sa ville de Bréda (3).

Le duc marqua plus clairement encore l'esprit qu'il voulait imprimer à son administration, par un autre acte qui était de nature à frapper plus fortement encore le public. Il ordonna la

(1) Il était mort le 15 février 1568, au château de Varenburch, où le comte Joóst de Schauenbourg lui avait offert un asile.

(2) *Viglii Epistolæ ad Hopperum,* p. 421. — La sentence rendue contre le prince d'Orange se trouve dans les *Sententien van Alba,* p. 70.

(3) On lit, dans la *Correspondance de Philippe II,* tom. II, p. 115, une *relation des revenus que possédaient aux Pays-Bas les seigneurs dont les biens avaient été confisqués*, relation faite à Anvers, le 12 décembre 1569. Nous reproduisons ce document : « Le prince d'Orange avait 152,785 florins de revenu; ses charges étaient de 98,366 florins. — Le prince avait engagé la ville et seigneurie de Warneton, et la ville et terre de Herstal près de Liége. Il avait vendu à Melchior Schetz les terres et seigneuries de Rumpt, Boom, Heyndonck et Hoboken, qui provenaient de la maison de Buren, pour 103.000 florins, ainsi que les seigneuries de Willebroeck, Ruysbroeck et Hinghene pour 41,000 florins. Il avait, outre les maisons de ses terres, une maison principale à Bruxelles, et, contiguë à celle-ci, une autre petite maison, avec jeu de balle, puis une autre encore à Malines. — Les revenus du comte d'Egmont étaient de 62,944 florins. Il avait une maison principale à Bruxelles, et d'autres à Malines, Gand, Bruges, Arras et La Haye. — Ceux du comte d'Hoogstraeten étaient de 16,827 florins. Il avait une maison à Bruxelles, contiguë au palais, une à Malines et une autre à Lierre.— Ceux du comte de Culembourg étaient de 31,603 florins. Il avait à Bruxelles une maison qui a été rasée. — Ceux du comte de Hornes se montaient à 8,473 florins; — ceux du comte van den Berg, à 18,166 florins; — ceux du seigneur de Bréderode, à 8,140 florins; — ceux du marquis de Berghes, à 50,872 florins; — ceux du seigneur de Montigny, à 11,250 florins. »

démolition de l'hôtel de Culembourg, qu'il avait lui-même habité avant le départ de la gouvernante, et où s'étaient tenues les premières réunions des gueux, lors de leurs manifestations à Bruxelles. Sur l'emplacement de cet hôtel s'éleva une colonne de marbre, portant, sur chaque côté de sa base, en langue différente, l'inscription suivante : « Ici fut autrefois la demeure de Florent Pallant — nom du comte de Culembourg — rasée jusqu'à terre, pour l'exécrable conspiration qui s'y trama contre la religion, l'Église catholique romaine, la majesté royale et le pays (1). » Ces sentences furent publiées au son des trompettes et affichées aux *bailles* du palais à Bruxelles, ainsi que dans toutes les villes du pays (2).

Tout cela n'était que le prologue de la tragédie finale. Près de neuf mois s'étaient écoulés depuis l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes ; ces seigneurs étaient restés tout ce temps prisonniers au château de Gand, gardé par une forte garnison. Leur procès avait suivi une marche tranquille et lente, qui avait laissé longtemps à leurs amis l'espoir d'une issue favorable. Le duc se décida alors à signer leur arrêt de mort et

(1) Eodem impetu funditus exscindi Albanus jubet Culemburgii comitis ædes, gheusii quondam nominis natalem domum, excitataque ibi marmorea columna, addidit in basi, et quidem quatuor linguarum monumentum, *ea in area ædes Florentii Pallantii solo æquatas esse, ob execrandam memoriam repetitæ in illa conjurationis adversus religionem, ecclesiam catholicam romanam, regiam majestatem ac patrias regiones.* Strada, decas 1a, lib. VII. — L'hôtel de Culembourg appartenait depuis peu au comte, qui ne l'avait acheté qu'en 1566 ; il s'élevait sur la place du petit Sablon. Reiffenberg, *Correspondance de Marguerite de Parme,* p. 363.

(2) « J'ai eu advertence verbale, écrivait de Cologne, le 5 juin, le comte d'Hoogstraeten, que samedy sommes entre nous six, qui avions esté appellez avecq trompettes en janvier dernier, esté banniz à jamais et jugez avecq la meisme cérémonie que l'on nous confisquoit corps et biens, mais espère pour n'y avoir fondement, que monstrerons de brief que nous en soulcions peu, et que le bon Dieu nous en fera quelque jour la raison. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* t. III, pp. 241-242.

à le faire exécuter avant de partir pour l'expédition qu'il projetait. Toutefois d'autres supplices devaient préparer les esprits à ce sanglant dénouement.

Il y avait d'autres prisonniers de moindre importance, mais de noble extraction, dont il restait à fixer le sort. Dix-neuf étaient en ce moment renfermés dans la vaste forteresse de Vilvorde; la plupart avaient fait partie de la ligue. Leurs procès étaient achevés, mais le jugement n'était point rendu. Le 28 mai, ils furent condamnés à être décapités, et leurs biens furent confisqués au profit du trésor. Le 1er juin, ils furent transférés à Bruxelles, sous l'escorte de neuf compagnies d'infanterie espagnole, conduits sur la grand'place devant l'hôtel de ville, et là, tandis que les tambours battaient pour empêcher la foule de recueillir leurs dernières paroles, ils eurent la tête tranchée par le bourreau. On accorda à sept d'entre eux qui moururent dans la foi catholique, la grâce d'être enterrés selon les rites de l'Église; ils reçurent la sépulture dans l'abbaye de Caudenberg. Les cadavres des onze autres furent fixés à des poteaux sur les hauteurs du village de Schaerbeek, et y restèrent exposés indéfinement. On ne fit d'exception que pour les quatre principaux, les deux frères Ghysbert et Thierri de Batenbourg, Pierre d'Andelot et Maximilien de Blois (1). Leurs restes, après avoir été attachés au poteau d'ignominie pendant cinq ou six heures, furent inhumés sur le chemin, dans une terre non consacrée, derrière la chapelle des lépreux à Schaerbeek (2).

Le lendemain, d'autres exécutions eurent lieu sur la place du

(1) Les autres étaient Philippe de Wingle, Bartholomé de Vale, Italien d'origine; Philippe Triest, de Gand; Jean Rumaulx, Louis Carlier, de Cambrai; Pierre et Philippe Waterleys. Ceux qui avaient accepté des confesseurs et moururent en catholiques furent Jean de Blois, Artus de Batson, chambellan de Bréderode; Jacques d'Ilpendam, son secrétaire; Suert Beyma et Herman Galasma; enfin Constantin de Bruxelles, mayeur de Hoboken, et Fremin Pelcier. M. Juste, pp. 474-475.

(2) *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 417.

Sablon. Le duc d'Albe y fit mourir par l'épée Cornélis De Meen, ministre réformé; Quentin Benoît, bailli d'Enghien, et les deux capitaines faits prisonniers à la défaite de Dahlen, Jean de Montigny, seigneur de Villers, et le seigneur de Dhuy, issu d'une branche illégitime des anciens comtes de Namur. Villers, dit M. Juste, ayant appris comment on avait agi la veille à l'égard de ses compagnons d'infortune, déclara qu'il voulait mourir en catholique, et demanda quelques avantages pour sa sœur. Le seigneur de Dhuy ayant fait la même déclaration, on ne les plaça point entre des tambours. Villers s'avança vers l'échafaud en saluant ses amis ; il fit ensuite sa prière en latin et en français, confessant qu'il avait bien mérité devant Dieu une plus rigoureuse mort, mais sur l'échafaud on l'entendit s'écrier qu'il n'était point traître, mais qu'il mourait pour le service du roi, pour la défense du pays et de ses franchises. Comme son confesseur s'efforçait de l'interrompre, il ajouta que sa mort serait bientôt vengée. Plus humble ou plus résigné, le seigneur de Dhuy pria le peuple de lui pardonner et de prier Dieu pour son âme. Le bourreau lui ayant porté deux coups mal adressés, la foule s'indigna et s'avança en proférant des menaces, mais elle fut bientôt maîtrisée par les soldats espagnols. Les deux seigneurs furent enterrés à l'abbaye de Caudenberg (1).

Dès le 1er juin, les comtes d'Egmont et de Hornes avaient été déclarés *forclos* (2), quoique leurs défenseurs eussent espéré qu'on n'aurait pas recours à la forclusion dans une aussi grave circonstance. Le conseil des troubles avait continué, sans

(1) Voici le récit de Strada : « Vilersius ac Duius, qui nuper in Juliacensi prælio duces capti fuerant, etsi pariter uterque, hoc est, integra religione, non pari tamen sensu decessere. Vilersius enim palam testatus est se quidem ob benefacta ab Albano damnatum, sed illum non diu vindicta cariturum. Contra vero Duius, actis regi Albanoque pro eo fine gratiis, populum oravit sibi ut ignoscerent, ac divinam tunc maxime clementiam precibus conciliarent. »

(2) Exclus de tout acte, de toute production nouvelle en justice, parce que le temps préfix en était passé.

désemparer et en présence du duc d'Albe, le rapport du procès. Le rapport achevé, le 2 juin, le duc fit connaître au conseil la résolution du roi touchant les deux seigneurs prisonniers. Aussitôt les sentences de mort furent rédigées par le conseiller Hesselle et remises au duc. Le 4 juin, « le duc d'Albe fit assembler le conseil, auquel s'étant rendu en personne, le secrétaire Pratz y produisit les deux sentences signées par Son Excellence et couvertes d'une enveloppe close et cachetée, lesquelles ayant été ouvertes, furent lues à haute voix par le même secrétaire, et estoient conçues en la manière suivante :

« Sentence de mort portée par le duc d'Albe, contre Lamorald comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et prononcée le 4 juin 1568.

« Veu par monseigneur le duc d'Albe, marquis de Coria, lieutenant, gouverneur et capitaine général pour le Roy ès pays de par dechà, le procès criminel entre le procureur général de Sa Majesté demandeur, contre le comte d'Egmont, prince de Gavre, prisonnier défendeur; et aussi veues les informations faites par ledit procureur général, tiltres, escriptures et instrumens par lui produicts, et la confession dudit prisonnier, avec ses défences, instrumens et escriptures produits de sa part en sa descharge; aiant veu pareillement les faultes qui dépendent dudit procès, d'avoir commis crime de Lèze-Majesté et de rébellion par ledit comte, en favorisant et estant complice de la ligue et abominable conjuration du prince d'Orainges et d'autres seigneurs de ces Païs-Bas; aiant aussi prins en sa sauvegarde et protection les gentilshommes confédérez du Compromis, et les mauvais offices qu'il a fait en son gouvernement de Flandres, au respect de nostre sainte foy catholique et deffence d'icelle avec les sectaires séditieux et rebelles de la sainte Église apostolique-romaine, et de Sa Majesté; considérant en outre tout ce qui résulte dudit procès ;

« Son Excellence, le tout bien meurement délibéré avec ceux du conseil qui est auprès elle, déclaire que ledit procureur

général doibt obtenir ses conclusions, et partant déclaire ledit comte avoir commis crime de Lèze-Majesté et de rébellion, et comme tel debvoir estre exécuté par l'espée, et sa teste mise en lieu hault et publicque, afin qu'elle soit veue de tous, et qu'elle soit illec tant que aultrement en soit ordonné par Sadite Excellence. Et ce pour chastoy exemplaire des délicts et crimes commis par ledit comte d'Egmont, commandant que nulle personne soit osée de la oster d'illecq, soubs paine de la mort, et confisquez pour le fiscq et Chambre roiale tous et quelconques ses biens, meubles et immeubles, droits et actions, fiefs e héritaiges, de quelque nature et qualité qu'ils soient, et en quelque part qu'ils soient situez et seront trouvez, confisqués au profit de Sa Majesté. Ainsi arresté et prononcé à Brusselle, le 4 de juin 1568. Signé, le duc d'Albe, et plus bas, Pratz (1). »

La sentence prononcée contre le comte de Hornes était rédigée dans les mêmes termes (2).

Cependant les deux comtes avaient été extraits, le 3 juin, du château de Gand, pour être conduits à Bruxelles. Trois mille hommes de troupes espagnoles étaient réunis et devaient leur servir d'escorte. On les fit monter dans des chariots séparés. Le capitaine Tordesillas et un autre officier prirent place à côté du comte d'Egmont ; Antoine d'Avila et le capitaine Erasso près du comte de Hornes. Des compagnies d'arquebusiers et de piquiers enveloppaient de toutes parts les prisonniers. Le triste cortège se dirigea lentement vers Bruxelles, après avoir passé la nuit à Termonde. Le lendemain, à trois heures de l'après-midi, il franchit les portes de Bruxelles ; les troupes s'avançaient en bataille, enseignes déployées et tambour battant. Personne, dit un témoin oculaire, n'eut le cœur si dur qu'il ne s'attendrît au spectacle de cette lugubre procession (3).

(1) *Supplément à Strada,* tom. I, pp. 253-255.
(2) Ibid., pp. 255-257.
(3) « Marcharent dans la ville en bataille, et avecques une batterie

Le cortège s'arrêta sur le marché, devant le perron de la *maison du roi*. Ce grand édifice, très rapproché de l'hôtel de ville, avait été construit sur l'emplacement des anciennes halles aux draps, au pain et à la viande. Plusieurs tribunaux y avaient leur siège (1), et, dans ses vastes salles, on avait vu souvent les confréries célébrer leurs festins. En des jours plus heureux, remarque M. Juste, le comte d'Egmont y avait sans doute présidé les fêtes du *Grand Serment* de Bruxelles, comme *roi* de cette confrérie (2). C'est dans cette *maison du roi* que les nobles prisonniers devaient passer les dernières heures de leur existence. Ils furent logés à part dans des chambres étroites, obscures, tristes, à peine meublées. La petite armée qui les avait amenés occupa presque entièrement la grand'place, pour empêcher toute tentative de délivrance. Il n'y en eut point; le silence de la nuit ne fut troublé que par le bruit des ouvriers, construisant avec activité l'échafaud destiné à servir de théâtre à la scène du lendemain.

Le duc d'Albe avait, dans l'après-midi du 4, fait appeler Martin Rythove, évêque d'Ypres. Après avoir informé ce prélat universellement respecté de la condamnation des deux seigneurs, il le chargea de voir le comte d'Egmont, de lui apprendre son sort et de le préparer à mourir le lendemain. L'évêque, excellent homme et ami du comte, fut atterré à cette communication; il se jeta aux pieds du duc, demandant grâce pour les prisonniers et le suppliant, si la vie ne pouvait leur être accordée, de leur donner au moins plus de temps pour cette préparation à la mort. Mais l'Espagnol, le rudoyant, lui répondit qu'il ne l'avait pas fait venir pour mettre obstacle à

de tambourins et de phiffres si pitieuse qu'il n'y avoit spectateur de si bon cœur qui ne palist et ne pleurast d'une si triste pompe funèbre. » Mondoucet, dans Brantôme, tom. I, p. 363. Citation de Prescott.

(1) De là le nom de *maison du roi* donné à l'ancienne halle au pain, *brood-huys*.

(2) Il avait été proclamé roi du Grand Serment en 1551 et 1559.

l'exécution de la loi, mais simplement pour consoler le comte et l'aider à faire une fin chrétienne. L'évêque, voyant l'inutilité de ses efforts, se releva et ne songea plus qu'à s'acquitter de sa pénible mission.

Il était près de minuit quand le prélat pénétra dans la chambre funèbre. Le comte, accablé de fatigue, après la route qu'il avait faite ce jour-là, dormait profondément. On a dit que les deux seigneurs, en se voyant amenés à Bruxelles, s'étaient bercés de l'espoir que c'était pour y apprendre le dénouement de leur procès et leur acquittement (1). Quoi qu'il en soit, d'Egmont, éveillé en sursaut, parut peu préparé à recevoir la funeste nouvelle. Il pâlit affreusement aux paroles de l'évêque, et s'écria avec émotion : « C'est une terrible sentence. Je ne croyais pas que l'offense dont j'avais pu me rendre coupable envers Dieu ou le roi, méritât un pareil châtiment. Ce n'est pas la mort, notre lot à tous, que je crains, mais j'ai peur du déshonneur. J'espère toutefois que mes souffrances seront une expiation suffisante de mes fautes, et que ma famille innocente ne sera pas enveloppée dans ma ruine par la confiscation de mes biens. » Après une pause, il ajouta : « Puisque c'est la volonté de Dieu et de Sa Majesté que je meure, j'accepterai la mort avec patience. » Il demanda à l'évêque s'il n'y avait plus d'espoir, et celui-ci ayant répondu : non, aucun, il voulut se préparer immédiatement à cette heure solennelle, qui ne devait pas tarder à sonner.

Il se leva et s'habilla en hâte, se confessa et exprima le désir d'entendre la messe et de recevoir la communion. L'évêque se mit en devoir de satisfaire ce pieux désir, récita son office et offrit le saint sacrifice, pendant lequel le comte communia avec une grande dévotion. Il manifestait le plus grand repentir de

(1) « Venian en alguna manera contentos de pensar que sus causas andaban al cabo, y que havian de salir presto y bien despachados este dia. » *Relacion de la justicia que se hizo de los contes Agamont y Orne*, ms. Citation de Prescott.

ses fautes, et il désira savoir du prélat la prière à laquelle il pourrait le mieux recourir pour se fortifier au moment suprême. L'évêque lui indiqua la prière que le Sauveur lui-même avait enseignée à ses disciples, et le laissa s'abandonner à toute l'ardeur de sa dévotion. Une foule de tendres souvenirs vinrent alors se presser dans son esprit; les images de sa femme et de ses enfants se représentaient sans cesse à son imagination. Le bon évêque, multipliant ses affectueuses observations, était obligé de le rappeler continuellement à lui-même. Le comte demanda s'il ne ferait pas bien de dire quelques mots du haut de l'échafaud, pour l'édification du peuple. Le prélat l'en dissuada, en lui représentant qu'il se ferait difficilement entendre, et que la foule, dans l'état d'irritation où étaient les esprits, pourrait mal interpréter ce qu'il lui dirait pour son bien.

Ayant mis ordre à sa conscience, le comte réclama du papier et écrivit une lettre à sa femme, qu'il n'avait plus revue depuis son arrestation, et lui fit tendrement ses derniers adieux. Il écrivit une seconde lettre, en français, au roi. Cette lettre nous a été conservée, et on ne la lira pas sans une vive émotion : « Sire, j'ay entendu ce matin la sentence qu'il a pleu à Vostre Majesté faire décréter contre moi, et combien que jamais mon intention n'a esté de rien traicter ni faire contre la personne ni le service de Vostre Majesté, ni contre nostre vraye, anchienne et catholique religion, si est-ce que je prens en patience ce qu'il plaict à mon bon Dieu de m'envoyer. Et si j'ay durant ces troubles conseillé ou permis de faire quelque chose qui semble autre, ce a esté toujours avec une vraye et bonne intention au service de Dieu et de Vostre Majesté, et pour la nécessité du temps. Pourquoy je prie Vostre Majesté me le pardonner et avoir pitié de ma pauvre femme et enffans et serviteurs, vous souvenant de mes services passez. Et sur cest espoir m'en vais recommander à la miséricorde de Dieu. — De Bruxelles, prest à morir, ce V de juing l'an 1568. — De Vostre Majesté très humble et léal vassal et serviteur, Lamoral d'Egmont. » Il remit

cette lettre à l'évêque avec une bague qu'il avait au doigt, et que Philippe lui avait donnée jadis (1).

Tous ces arrangements pris, il commença à trouver bien long le temps qui le séparait encore de l'heure fatale et se plaignit d'un retard qui prolongeait, en quelque sorte son agonie (2). Enfin, vers onze heures, il vit entrer dans sa chambre le mestre de camp don Julian Romero et le capitaine Salinas, suivis de soldats espagnols. Ceux-ci se disposaient, selon l'usage, à lui lier les mains, mais le comte réclama, montra le collet de son pourpoint et de sa chemise coupés pour faciliter l'œuvre du bourreau, et conserva les mains libres sur sa promesse qu'il ne tenterait pas de résistance. Il se plaça ensuite entre l'évêque d'Ypres et don Julian Romero ; il était vêtu d'une robe de damas cramoisi, recouverte d'un manteau espagnol à crépines d'or ; ses hauts-de-chausse étaient en soie noire, et son chapeau, de la même étoffe, était garni de plumes blanches et noires (3).

Pendant que la funèbre procession s'avançait lentement, le comte récitait le psaume *miserere mei, Deus;* le bon évêque priait avec lui. Le régiment de Sicile et d'autres corps espagnols, formant vingt-deux enseignes, étaient rangés en bataille sur la place, autour d'un échafaud entièrement couvert de drap

(1) « Et luy donna une bague fort riche que le roy d'Espaigne luy avoit donné lorsqu'il fut en Espaigne, en signe d'amitié, pour la luy envoyer et faire tenir. » Brantôme, *Œuvres*, tom. I, p. 361. Citation de Prescott. — La lettre semble avoir été remise par Rythovius à la comtesse d'Egmont, car celle-ci écrit, le 30 juin, au roi, que « la misère où elle se trouve, étant devenue veuve avez onze enfants, abandonnée de tous, hors de son pays et loin de ses parents, l'a empêchée d'envoyer plus tôt au roi la dernière et très humble requête de son défunt mari. » *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 31.

(2) « En après le comte d'Aiguemont commença à solliciter fort l'advancement de sa mort, disant que puis qu'il devoit morir qu'on ne le devoit tenir si longuement en ce travail » Mondoucet, ibid., p. 366.

(3) « Il estoit vestu d'une juppe de damas cramoisy, et d'un manteau noir avec du passement d'or, les chausses de taffetas noir et le bas de chamois bronzé, son chapeau de taffetas noir couvert de force plumes blanches et noires. » Ibid.

noir. Deux coussins de velours y étaient placés devant une petite table portant un crucifix d'argent sur un tapis noir. Sur les côtés se dressaient deux poteaux, terminés par une pointe de fer, qui indiquait l'usage auquel ils étaient destinés. Au bas de l'échafaud se tenait à cheval le prévôt de la cour, sa verge rouge à la main; le bourreau restait caché sous la plate-forme (1).

En ce jour, jour de deuil pour Bruxelles et pour la nation, tout travail avait cessé dans la capitale; les boutiques étaient fermées; les cloches de toutes les églises tintaient. La ville avait cet aspect de tristesse, que donne le sentiment d'une calamité imminente. « Il semblait, dit un auteur contemporain cité par l'historien Prescott, que l'on fût à la veille du jugement dernier (2). » L'espace laissé libre par les soldats s'était bientôt rempli d'une foule de spectateurs empressés; d'autres encombraient les fenêtres et les toits des maisons qui bordaient la grand'place, et dont quelques-unes, remarque le même historien, encore reconnaissables aujourd'hui à leur antique et gracieuse architecture, dûrent être témoins du tragique spectacle que nous décrivons.

En traversant les rangs des soldats, le comte saluait les officiers, dont quelques-uns étaient ses anciens frères d'armes, d'une façon si affectueuse et avec un calme si plein de dignité,

(1) Le bourreau était, dit-on, un des anciens serviteurs du comte d'Egmont. « El verdugo, que hasta aquel tiempo no se havia dejado ver, por que en la forma de morir se le tuvo este respeto, hizo su officio con gran presteza, al qual havia hecho dar aquel maldito officio el dicho conde, y dicen avèr sido la cayo suo. » *Relacion de la justicia,* ms. Cette relation fait partie d'une intéressante compilation, intitulée *Cartas y Papeles varios,* et déposée au British-Museum. On suppose que le compilateur était Pedro de Gante, secrétaire du duc de Naxera, qui s'amusa à transcrire diverses relations curieuses sur les temps de Charles-Quint et de Philippe II.

(2) « Todas las boticas se cerraron, y doblaron por ellos todo el dia las campanas de las yglesias, que no parecia otra cosa si no dia de juicio. » *Relacion de la justicia.*

que la plupart ne pouvaient retenir leurs larmes (1). L'évêque seul gravit, avec le comte d'Egmont, les degrés de l'échafaud; en y arrivant, l'infortuné général exprima le regret qu'il ne lui eût pas été permis de mourir en servant son roi et son pays (2). Alors, averti par Romero que tout espoir de grâce était perdu, il s'agenouilla sur l'un des coussins, ayant l'évêque à côté de lui à genoux sur l'autre coussin, et se mit à prier avec ferveur. Les yeux levés vers le ciel, avec une expression d'indicible douleur (3), il implorait la miséricorde divine avec une telle ardeur et à si haute voix, que les spectateurs pouvaient l'entendre distinctement. Le prélat, profondément ému, lui mit dans les mains le crucifix d'argent, que le comte embrassa à plusieurs reprises; ensuite, ayant reçu l'absolution une dernière fois, il se leva et fit signe à l'évêque de se retirer. Il ôta sa robe et son manteau; s'agenouillant de nouveau, il tira sur ses yeux un bonnet de soie qu'il avait apporté à cet effet, et récitant les mots : « *Seigneur, je remets mon âme entre vos mains,* » il attendit la mort avec calme.

En cet instant, les sourds murmures qui montaient par intervalles dans la foule éplorée, cessèrent, et il se fit un profond silence (4). Alors seulement le bourreau, apparaissant sur l'échafaud, approcha de la victime et d'un seul coup lui détacha la tête des épaules. Un cri d'horreur s'échappa de la foule; plusieurs, éperdus de douleur, passèrent entre les rangs des soldats et trempèrent sans peur leurs mouchoirs dans le sang

(1) « Lesquelz pleuroient et regrettoient de voir un si grand capitaine morir ainsi. » Mondoucet, dans Brantôme, *Œuvres*, t. I, p. 367.

(2) « Il se pourmena quelque peu, souhaytant de pouvoir finir sa vie au service de son prince et du païs. » Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 58, cité par Prescott.

(3) « Alzó los ojos al cielo por un poco espacio con un semblante tan doloroso, como se puede pensar le tenia en aquel transito un humbre tan discreto. » *Relacion de la justicia.*

(4) « En gran silencio, con notable lastima, sinque por un buen espacio se sintiese rumor ninguno. » Ibid.



qui coulait de l'échafaud, soit pour conserver le souvenir de l'homme qu'ils aimaient, soit pour s'exciter à la vengeance, dit l'historien Strada (1). La tête fut ensuite plantée sur l'un des poteaux dressés aux extrémités de l'échafaud, tandis qu'un manteau jeté sur le cadavre le dérobait à la vue du public (2).

Il était près de midi quand on procéda à l'exécution de l'autre prisonnier. Le curé de la Chapelle avait été chargé de remplir auprès de lui la même mission que l'évêque d'Ypres auprès du comte d'Egmont. Le comte de Hornes ne s'était pas montré d'abord aussi résigné que son illustre ami. Il avait protesté, avec une vive indignation, contre la cruauté et l'injustice de l'arrêt qui le frappait, et qui récompensait bien mal vingt-huit années de loyaux services rendus au roi, ajoutant cependant qu'il ne regrettait pas une vie remplie de peines et de fatigues (3). Il refusa pendant quelque temps de se confesser, disant qu'il avait suffisamment expié ses fautes (4), mais il se soumit bientôt

(1) Fuere, qui linteola, contempto periculo, Egmontii cruore consperserint, servaverintque, seu monumentum amoris, seu vindictæ irritamentum.

(2) M. de Bavay, dit Prescott, a publié une lettre d'une des personnes de la maison de l'évêque d'Ypres; cette lettre rend compte des derniers moments du comte d'Egmont; elle fut écrite immédiatement après l'exécution (*Procès du comte d'Egmont,* pp. 232-234). Les détails renfermés dans cette lettre, ajoute l'historien, concordent avec notre récit; ils se rapprochent si étroitement de ceux que Foppens a donnés dans le *Supplément à Strada,* qu'on ne peut guère douter que l'auteur de cette relation n'eût connaissance de l'autre. — On trouve aussi dans l'*Historia episcopatus Iprensis* (Bruges, 1851), pp. 52-54, une lettre contemporaine où l'auteur raconte les derniers moments du comte d'Egmont, d'après des informations recueillies de la bouche même de Martin Rithove.

(3) « Que avia servido á su magestad veinte y ocho anos, y no pensaba tener merecido tal payo, pero que se consolaba que con dar su cuerpo á la tierra, saldria de los continuos trabajos en que havia vivido. » *Relacion de la justicia.*

(4) « Se despita, maugréant et regrettant fort sa mort, et se trouva quelque peu opiniastre en la confession, la regrettant fort, disant qu'il estoit assez confessé. » Mondoucet, dans Brantôme, endroit cité.

sur les instances du prêtre, qui le conjurait de ne pas perdre le peu d'instants qui lui restaient à vivre.

En allant à l'échafaud, le comte était entièremennt vêtu de noir et tenait à la main une toque milanaise. C'était un homme de cinquante ans, d'une haute stature, d'une physionomie agréable, et d'un air très imposant (1). Il traversa d'un pas ferme les files de soldats espagnols, saluant cordialement les personnes qu'il reconnaissait dans la foule. Sa contenance trahissait l'indignation plutôt que la douleur. Arrivé sur l'échafaud, il répéta la déclaration que, si souvent qu'il eût péché contre son créateur, il n'avait jamais, à sa connaissance, commis une offense contre le roi. Apercevant le drap sanglant qui recouvrait les restes du comte d'Egmont, il demanda si c'était là le cadavre de son ami, et, sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il prononça quelques mots en castillan, qui ne furent pas entendus. Il récita ensuite quelques prières, mais à voix si basse que les assistants ne purent saisir ses paroles ; puis, se levant, il demanda à la foule de lui pardonner, s'il s'y trouvait quelqu'un qu'il eût jamais offensé, et se recommanda chaleureusement à ses prières. Enfin il s'agenouilla de nouveau, et reçut avec résignation le coup fatal (2).

La tête du comte de Hornes fut placée en face de celle du comte d'Egmont; toutes deux restèrent attachées aux poteaux jusqu'à trois heures après midi. Détachées alors, elles furent réunies aux cadavres déjà placés dans des cercueils de plomb. Vers quatre heures, ces cercueils furent portés au couvent des

(1) « Il étoit âgé d'environ cinquante ans, et étoit d'une grande et belle taille, et d'une physionomie revenante. » *Supplément à Strada*, tom I, p. 264.

(2) Non Hornano minor quam Egmontio nobilitas erat, dit Strada, ex gallica Momorantiorum gente, cui se parem utique præstitit, rebus ad Sanctum Quintinum strenue gestis, præfecturisque tum Belgici maris, tum prætorianorum militum magnifice administratis.. Defleri profecto haud modice potuisset hujus viri mors, si non Egmontius om um lacrymas consumpsisset.

récollets, sous l'escorte du Grand Serment. Le lendemain, le clergé de l'église de Sainte-Gudule vint les y prendre, accompagné d'un grand nombre de notables et suivi d'une foule considérable; il leur fit des obsèques solennelles. On avait mis un blason funèbre sur la porte de l'hôtel d'Egmont, mais le duc d'Albe ordonna de l'enlever (1). Après la cérémonie funèbre, les dépouilles mortelles du comte furent déposées au couvent des riches-claires, et furent l'objet de la part des visiteurs qui y affluaient des marques les plus touchantes d'amour et de regret (2); elles furent ensuite transportées, après avoir été embaumées, à l'église du village de Sotteghem, en Flandre, dont le comte était seigneur, et où elles reçurent la sépulture. Le corps du comte de Hornes, qui avait été déposé au couvent des dominicains, fut embaumé de la même manière et inhumé ensuite dans l'église de Saint-Martin à Weert.

Ainsi périrent ensemble de la main du bourreau, dit l'éminent historien américain souvent cité, ces deux infortunés seigneurs, qui par leur rang, leur fortune et leur caractère personnel, étaient les plus illustres victimes que l'on pût choisir dans les Pays-Bas. Tous deux avaient autrefois joui de la faveur de Charles-Quint; tous deux avaient occupé, sous le fils de l'empereur, les plus importantes fonctions dans l'état. Le plus âgé, Philippe de Montmorency, comte de Hornes, descendait de

(1) « Les gens du comte d'Aiguemont plantèrent ses armes et enseignes de deuil à sa porte du palais, mais le duc d'Albe en estant adverty, les en fit bien oster bientost et emporter dehors. » Mondoucet. — L'ambassadeur de France à la cour de Bruxelles, dit Prescott, était au nombre des spectateurs qui assistaient à l'exécution des deux seigneurs. Il envoya à son maître un compte rendu de cette tragédie, le plus détaillé et peut-être le plus fidèle que nous possédions. Cette relation tomba, par un heureux hasard, dans les mains de Brantôme, qui l'intercala dans sa notice sur d'Egmont.

(2) « Plusieurs allarent à l'église Saincte Claire où gisoit son corps, baisant le cercueil avec grande effusion de larmes, comme si ce fust esté les saincts ossemens et reliques de quelque sainct. » Mondoucet.

l'ancienne famille de Montmorency de France. Outre sa haute position, comme amiral des Pays-Bas, il avait été gouverneur des provinces de Gueldre et de Zutphen, était conseiller d'état et avait été créé par l'empereur chevalier de la Toison d'or. Ses biens étaient loin d'égaler ceux du comte d'Egmont; cependant leur confiscation fournit d'utiles ressources au trésor épuisé du duc d'Albe.

S'ils se trouvaient, continue Prescott, à plusieurs égards sur un pied d'égalité, cependant, sous le rapport de la renommée militaire, de Hornes fut totalement éclipsé par son ami. Lamoral, comte d'Egmont, avait hérité de sa mère la principauté de Gavre, sur l'Escaut, non loin de Gand; il préférait à son titre de prince le nom plus modeste de comte d'Egmont, qui lui venait, en ligne paternelle, d'aïeux qui avaient régné dans le duché de Gueldre. Les riches espérances qu'il donna de bonne heure et son rang élevé attirèrent sur lui l'attention de l'empereur, qui honora de sa présence, en 1544, le mariage du comte avec Sabine, comtesse palatine de Bavière. En 1546, à peine âgé de vingt-quatre ans, il fut créé chevalier de la Toison d'or, le même jour où, par une singulière coïncidence, cet honneur était conféré au duc d'Albe. Philippe, à son avènement au trône, l'éleva à la dignité de conseiller d'état et le nomma gouverneur des importantes provinces d'Artois et de Flandre. Mais tout autre éclat s'effaça devant celui des deux victoires, qui imprimèrent aux armes de la France le plus cruel affront qu'elles eussent subi depuis la défaite de Pavie. « J'ai vu, disait l'ambassadeur français, témoin de l'exécution du comte d'Egmont, j'ai vu tomber la tête de l'homme qui deux fois a fait trembler la France (1). »

Cependant, ajoute le même historien, la gloire qu'il retira de ces succès fut sans doute funeste au vainqueur. Ces victoires dues à une valeur impétueuse et à un brillant coup de main, ne

(1) *Supplément à Strada,* t. I, p. 266. Citation de Prescott.

pouvaient se comparer à une longue campagne, qui exige, chez le général, du génie et une grande science militaire. Mais c'était assez de cet éclat pour faire tourner la tête à de moins présomptueux que d'Egmont. Celui-ci se trouva tout à coup placé, aux yeux de son pays, dans la position la plus haute et la plus distinguée, et fut ainsi forcé, en quelques sorte, de prendre un poste au dessus de ses capacités. A l'origine des troubles, le comte se montra, à côté du prince d'Orange, au premier rang des mécontents. Sa généreuse sympathie aux maux de ses compatriotes avait, plutôt qu'un principe d'action fixe, déterminé, en cette circonstance, sa conduite dont, pour ce motif, il ne calculait pas, comme Guillaume, les conséquences. Lorsque celles-ci se produisirent, il n'y était pas préparé ; on eût dit d'un maladroit magicien, qui n'a ni la force de calmer la tempête qu'il a soulevée, ni le courage de l'affronter. Il était travaillé par des influences opposées : ses profonds sentiments de fidélité, son ferme attachement à la foi catholique le détournaient du mouvement populaire ; sa vanité contribuait aussi à l'en détacher : d'Egmont avait trop du courtisan pour renoncer aux sourires de la royauté. Ainsi les forces contraires qui lui donnaient l'impulsion se neutralisèrent l'une par l'autre ; au lieu de suivre, comme son ami Guillaume d'Orange, une ligne de conduite bien tracée, il parut faible et vacillant. Il hésita, quand il eût dû agir ; voyant l'orage grossir, il revint même sur ses pas et se livra à la merci du monarque qu'il avait offensé. Le prince comprenait mieux le caractère de son maître et celui du ministre chargé d'exécuter ses ordres (1).

(1) W. H. Prescott. ouvrage cité, tom. III, pp. 138-140. — L'historien ajoute en note : « Morillon, dans une lettre à Granvelle, en date du 3 août 1567, quelques semaines avant l'arrestation du comte d'Egmont, trace de ce seigneur un portrait, qui ne manque pas absolument de vérité, quoique fait par une main ennemie... Ce seigneur est haut et présumant de soy, jusques à vouloir embrasser le faict de la république et le redressement d'icelle et de la religion, qui ne sont pas de son

Ce jugement de l'historien Prescott nous paraît vrai et équitable dans l'ensemble. Nous n'admettons pas l'opinion de ceux qui ne voient dans l'infortuné comte d'Egmont qu'une victime innocente, immolée aux instincts féroces de Philippe II et du duc d'Albe, nous avouons ses torts et ses faiblesses. Mais nous n'oublions pas ses services, nous nous inclinons devant sa haute renommée militaire, nous éprouvons une vive sympathie pour sa nature expansive, franche et généreuse ; nous y reconnaissons les grands traits du caractère national, et nous ne nous étonnons point de l'amour que lui avaient voué nos populations. Oui, il fut victime, mais d'événements plus forts que lui, et nous regrettons profondément que la clémence du roi n'ait pas tempéré sa justice. Une sage politique le réclamait, et, si nous l'osons dire, il y avait là pour le pouvoir un devoir d'équité et de reconnaissance nationale. Aussi, de l'avis même de M. de Gerlache, sévère d'ailleurs envers sa mémoire, le supplice du comte d'Egmont fit un tort immense à la cause espagnole : il parut excessif et cruel, dit notre grand historien, parce que d'Egmont était aimé de la nation (1).

L'exécution des deux comtes ne souleva pas seulement l'émotion populaire (2), dit à son tour M. Juste, elle attendrit ou effraya jusqu'aux personnages que leur position obligeait à soutenir la politique du roi. Ceux qui avaient siégé avec les deux

gibier, et est plus propre pour conduire une chasse ou volerie, et, pour dire tout, une bataille, s'il fut esté si bien advisé que de se cognoistre et se mesurer de son pied ; mais les flatteries perdent ces gens, et on leur fait accroire qu'ilz sont plus saiges qu'ilz ne sont, et ilz le croient et se bouttent si avant, que aprèz ilz ne se peuvent ravoir, et il est force qu'ilz facent le sault. » *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, tom. I, p. LXIX.

(1) *Œuvres*, tom. I, p. 171.

(2) L'évêque d'Ypres, dans une lettre au roi du 9 juin 1568 (*Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, door L. Ph. C. van den Bergh, Leide, 1842) dit que le comte d'Egmont est mort *coram ingenti multitudine hominum gementium et plorantium*.

seigneurs au conseil d'état et ceux qui avaient combattu avec eux sur les mêmes champs de bataille, ne pouvaient rester insensibles devant une si grande infortune. Malgré la réserve qui le caractérisait, Viglius laissa percer son agitation secrète dans une lettre écrite à Hopperus quelques heures après l'exécution, et dans laquelle il disait que l'on n'avait point vu pareil spectacle depuis plusieurs siècles (1). Granvelle, en apprenant à Rome la fin tragique de ses anciens adversaires, se montra plus affligé encore (2). Le duc d'Albe lui-même fut ému de compassion pour la veuve et les enfants du vainqueur de Gravelines (3). Mais ici laissons parler M. de Gerlache.

Il faut être juste envers tout le monde. Ce duc d'Albe, ce vieux guerrier habitué à voir tout plier sous le joug de l'obéissance passive, et qui regardait, dit-on, la force matérielle comme le meilleur moyen de trancher les difficultés, ce duc d'Albe qu'on nous représente comme si cruel, comme aimant à repaître ses yeux du sang de ses victimes, portait aussi un cœur d'homme. La mort de d'Egmont l'attendrit. J'en trouve la preuve — c'est toujours M. de Gerlache qui parle — dans une lettre de lui, datée de Bruxelles, du 9 juin 1568, adressée au roi immédiatement après l'exécution des deux seigneurs.

« Sire. Étant mené le procès des comtes d'Egmont et de Hornes

(1) Il s'exprimait en ces termes : « Hic primo secundoque hujus mensis die, nobiles schedula annotati extremo sunt supplicio affecti; atque hoc die Egmondanus, Hornensisque capitibus quoque truncati, eaque in foro Bruxellensi stipitibus infixa sunt, magna omnium commiseratione, quale certe exemplum multis sæculis hic non est visum. » *Supplément à Strada,* t. II, p. 559.

(2) « Dieu, disait-il, pardonne aux exécutés ! et Dieu sait que je sens extrêmement qu'en M. d'Egmont (contre l'espoir que j'en avois) se soit trouvé cause pour procéder avec telle rigueur à l'endroit de sa personne. Je prie Dieu qu'il lui fasse merci, comme j'espère, s'étant chrétiennement et catholiquement préparé à la mort. » Le cardinal de Granvelle à Belin, de Rome, 17 juillet 1568, dans le *Supplément aux archives de la maison d'Orange-Nassau,* p. 84.

(3) M. Juste, pp. 488-489.

jusqu'à la fin, m'a semblé que procédant à leurs sentences l'on devoit aussi vers le même temps déclarer celles des seigneurs ajournés et autres principaux promoteurs des troubles passés, afin que cette punition fût plus exemplaire que si plus grande effusion de sang eût été faite à diverses fois et en divers lieux. L'exécution de nosdits prisonniers a été faite en cette ville la semaine passée, à savoir desdits comtes d'Egmont et de Hornes, sur le marché, le samedi avant la Pentecôte, et des autres moindres, au Sablon, à divers jours auparavant. J'avois donné ordre de les pourvoir de bons confesseurs pour leur souvenir de leur salut, combien qu'aucuns d'eux sont demeurés obstinés en leurs erreurs. Et quant auxdits seigneurs, j'avois mandé ici l'évêque d'Ypres, lequel a confessé et assisté le comte d'Egmont jusques à la fin ; le comte de Hornes a eu le curé de la Chapelle. Et m'a-t-on dit et assuré qu'ils sont morts tous deux fort catholiquement et modestement. Votre Majesté peut considérer *le regret que ce m'a été de voir ces pauvres seigneurs venus à tels termes, et qu'il ait fallu que moi en fusse l'exécuteur.* Mais enfin je n'ai pu ni voulu délaisser de faire ce qui compète pour le service de Votre Majesté. Et à la vérité, eux et leurs complices ont été cause d'un merveilleusement grand mal, et dont plusieurs se ressentiront encore, comme je crains, beaucoup d'années au salut de leurs âmes.

« *Madame d'Egmont me fait grand pitié et compassion pour la voir chargée de onze enfants, et nuls encore adressés* (élevés) ; et elle, dame si principale comme elle l'est, sœur du comte palatin, et de si bonne, vertueuse, catholique et exemplaire vie, qu'il n'y a homme qui ne le regrette ! *si pourtant ne puis délaisser de la recommander avec ses enfants, comme je la recommande très humblement à la bonne grâce de Votre Majesté,* ainsi que je lui écris à elle-même plus particulièrement de ma main. *Que Votre Majesté se veuille souvenir que, si son mari est tombé en ce malheur au bout de ses jours, aussi a-t-il fait auparavant de bien grands services.* »

Dans une lettre du même jour, analysée dans le *Précis de la*

correspondance de Philippe II (1), le duc d'Albe disait au roi : « On tient ici la comtesse pour une sainte femme; et il est certain que, depuis la détention de son mari, il y a eu peu de nuits où elle et ses filles ne soient sorties, nu-pieds, pour aller prier dans les lieux de dévotion qu'il y a en cette ville... Je ne crois pas, poursuit le duc, qu'il y ait aujourd'hui sur la terre une maison aussi malheureuse. Je ne sais pas même si la comtesse aura de quoi souper ce soir. » Le cœur se serre à la vue d'une telle infortune. La comtesse écrivait à Philippe, en date du 30 juin (2) : « La misère où je me trouve, restée veuve avec onze enfants, abandonnée de tous, loin de mon pays, loin de mes parents, m'a empêchée d'envoyer plus tôt au roi la dernière et très humble requête de mon défunt mari. J'ose espérer cependant de la bonté et de la pitié du roi qu'il permettra que mes enfants s'emploient à son service, lorsqu'ils en auront l'âge... Ce qui nous obligera, ajoute-t-elle, le reste de mes tristes jours, et les miens, à prier Dieu pour qu'il accorde à Votre Majesté une vie longue et heureuse. »

Lorsque d'Egmont sortit de Gand, pour aller recevoir la mort, écrit Morillon au cardinal de Granvelle, tout le monde pleurait; le duc d'Albe pleurait aussi. Comme on observait de l'altération dans sa santé, quand vint le terrible moment de l'exécution, le duc dit que « la maladie qu'il avait eue n'étoit point procédée de la défaite de Frise, bien qu'il sentît extrêmement la perte de M. d'Arenberghe, mais du respect qu'il avoit prins, de la douleur qu'il avoit ressentie du commandement que lui avoit fait Sa Majesté si exprès d'exécuter la sentence des seigneurs; *qu'il avoit fait tous ses efforts pour en procurer la mitigation;* qu'on avait répondu que s'il n'y eût été autre offense que celle qui touchoit le roi, le pardon eût été facile, mais qu'on ne pouvoit remettre l'offense faite si grande à Dieu. Et j'entends

(1) *Correspondance de Philippe II,* tom. II, p. 28.
(2) Nous avons cité plus haut un fragment de cette lettre.

d'aucuns que Son Excellence a jetté des larmes aussi grosses que pois, au temps que l'on estoit sur ces exécutions (1). » Après cela, sans éprouver une grande sympathie pour le duc d'Albe, pour ce soldat inflexible dans l'exécution de sa *consigne*, on ne se refusera pas à admettre, avec M. de Gerlache, que le duc ne paraît pas ici aussi terrible que nous le dépeignent nos historiens.

Dans ses réponses au duc, le roi lui dit qu'il (le duc) n'avait fait qu'obéir à la justice et à son devoir (2). Philippe eût désiré que la situation permît une manière d'agir différente, et il ne pouvait s'empêcher de regretter profondément que, sous son règne, des mesures telles que celles qu'il avait été forcé de prendre, eussent été nécessaires. « Mais, continuait-il, nul n'a le droit de reculer devant un devoir (3). » Il terminait ainsi : « Je suis charmé d'apprendre que les deux seigneurs ont fait une si bonne et catholique fin. Quant à vos recommandations relativement à la comtesse d'Egmont et à ses onze enfants, j'y aurai égard (4). »

(1) Lettre au cardinal du 7 juin 1568. *Archives*, etc. Citation de M. de Gerlache, *Œuvres*, tom. I, pp. 179-182. — La lettre citée par M. de Gerlache se trouve dans le *Supplément aux archives de la maison d'Orange-Nassau*, p. 81.

(2) « Je treuve ce debvoir de justice estre faict comme il convient et vostre considération très bonne. » *Correspondance de Marguerite*, p. 255. Citation de Prescott.

(3) « Mais personne ne peult délaisser de se acquitter en ce en quoy il est obligé. Ibid.

(4) « Quant à la dame d'Egmont et ses unze enfants, et ce que me y représentez, en me les recommandant, je y auray tout bon regard. » Ibid. — Philippe n'oublia pas sa promesse. Le duc d'Albe, dit Prescott, servit annuellement une modique pension à la comtesse, qui survécut dix ans à son mari — pas assez longtemps pour voir ses enfants remis en possession de leur patrimoine. *a*) Peu avant la mort de sa mère,

a) Après un don annuel, qui s'éleva de huit à douze mille livres, le duc accorda à la comtesse une pension de deux mille florins, qu'elle continua de toucher jusqu'à sa mort, arrivée en 1578. Arend, *Algemeene*

on fils aîné, alors arrivé à l'âge viril et ressentant l'injustice du sort auquel il était condamné avec sa famille, prit part à la guerre contre les Espagnols. Le monarque, qui peut-être avait quelques remords de l'ingratitude dont il avait payé les services du père, non seulement pardonna au jeune d'Egmont cet acte de rébellion, mais, trois ans plus tard, lui permit de prêter serment de fidélité et le rétablit dans tous les honneurs et dans tous les biens de ses ancêtres. *b*) *Histoire du règne de Philippe II*, t. III, p. 150.

Geschiedenis des Vaderlands, D. II, st. V, bl. 66. Note de l'historien Prescott.

b) Philippe, comte d'Egmont, vécut, pour jouir des biens de ses aïeux, jusqu'en 1590, année où il fut tué à Ivry, en combattant contre Henri IV et les protestants de France. Il mourut sans laisser d'enfant et eut pour successeur son frère Lamoral, prodigue insouciant, qui, en héritant du nom de son illustre père, semble avoir hérité de peu des qualités de celui-ci. Arend, ibid. Note du même.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE TOME II DU RÈGNE DE PHILIPPE II.

CHAPITRE VII.

Persistance du roi dans la répression des hérésies. — Projet d'une ligue contre l'inquisition. — Délibération du conseil d'état sur les ordres du roi; avis différents du prince d'Orange et de Viglius. — Confédération de la noblesse : le Compromis. — Les confédérés présentent une requête à la duchesse. — Banquet des gueux à l'hôtel de Culembourg. — Le marquis de Berghes et le baron de Montigny acceptent la mission de se rendre en Espagne pour exposer la situation au roi.

Situation inquiétante de la Belgique. — Plaintes des seigneurs dominés par l'habileté perfide du prince d'Orange. — L'hérésie peu ou point réprimée. — Dépêche royale du 27 octobre 1566, prescrivant le maintien de l'inquisition en la forme usitée jusqu'alors et l'observation rigoureuse des édits. — Volonté bien arrêtée du roi de ne jamais pactiser avec l'hérésie, en opposition aux efforts des seigneurs pour assurer la tolérance aux dissidents. — Correspondance de Marguerite remplie de remontrances et de pressentiments sinistres. — La duchesse communique au conseil d'état les dernieres dépêches du roi; division dans le conseil; le prince d'Orange et ses amis ne déguisent point leur profond mécontentement. — Résolutions importantes arrê-

tées; aucun sursis ne doit plus être accordé aux anabaptistes; quant à l'inquisition, contre l'avis du conseil privé et de Viglius proposant de revoir les instructions données aux inquisiteurs, le prince d'Orange et ses amis font décider l'exécution stricte des ordres du roi, tout en montrant les graves inconvénients qui doivent en résulter à bref délai. — Marguerite fait connaître les intentions royales aux gouverneurs et aux conseils de justice; elle leur prescrit l'exécution rigoureuse des édits. — Commotion dans le pays; l'émotion est partagée par les gouverneurs eux-mêmes. – Le prince d'Orange envoie de longues observations à la gouvernante Autres représentations du comte de Mégem et du comte Pierre Ernest de Mansfeld; le comte d'Egmont et le baron de Montigny s'y associent énergiquement. — Les chefs-villes du Brabant adressent une requête au conseil de cette province dans laquelle elles exposent que l'inquisition a toujours été suspendue dans le Brabant et concluent que les Brabançons doivent continuer à y être soustraits. Enquête ordonnée par la régente, de laquelle il résulte que, depuis 1550, on ne trouve dans le Brabant aucun fait établissant l'exercice de l'inquisition dans la forme prescrite par le roi. Marguerite répond, en conséquence, que les choses peuvent rester dans le même état. — Faits graves et mystérieux à Anvers; premières tentatives révolutionnaires des prédicants calvinistes et de quelques seigneurs. Projet conçu et abandonné à l'hôtel de Culembourg de s'emparer de la ville d'Anvers. — Louis de Nassau se rend en cette ville pour s'entendre avec les ministres luthériens et calvinistes; placard contre l'inquisition affiché dans plusieurs rues, et qui lui est attribué. — Mécontentement et agitation partout; cherté des grains. — Commencement d'émigration des industriels et des artisans. — Pasquilles ou libelles répandus dans les provinces. — Philippe de Marnix, seigneur du Mont-Sainte-Aldegonde; il rédige, de concert avec huit autres gentilshommes, au château des Nassau à Bréda, l'acte définitif de la confédération de la noblesse, célèbre sous le nom de Compromis. Teneur de cet acte; réflexions de M. de Gerlache. — Efforts des premiers confédérés pour recueillir les adhésions au Compromis. — Irrésolution des seigneurs, membres du conseil d'état. — Louis de Nassau ne néglige rien pour activer le mouvement; l'opposition, dirigée par lui, devient plus violente et plus décidée. — Attitude du prince d'Orange et du comte d'Egmont. — Le prince d'Orange invite à une réunion, à Bréda, les membres les plus élevés de l'aristocratie. Les promoteurs du Compromis, présents à la réunion, préconisent les avantages de la ligue; le prince d'Orange est hésitant. — Les délibérations continuent à Hoogstraeten, où se rendent les comtes d'Egmont et de Mégem. — Bréderode et

autres annoncent l'intention de présenter une requête à ia gouvernante et de se rendre à Bruxelles à cet effet. Les comtes d'Egmont et de Mégem déclarent qu'ils s'abstiendront de toute participation à cette démarche, et qu'en leur qualité de membres du conseil d'état ils en préviendront la gouvernante; le prince d'Orange regagne Bréda; il finit cependant par reconnaître que cette voie du pétitionnement est la plus légale et cesse de s'opposer à la résolution; le comte de Hornes s'associe à ce sentiment du prince. — Les chefs de la confédération envoient en diligence dans toutes les provinces des messagers chargés d'avertir les alliés de se trouver à Bruxelles, le 3 avril, à cheval et en armes, pour se rendre le lendemain auprès de la gouvernante. — Réunion du conseil d'état à Bruxelles; le prince d'Orange adresse de Bréda à la duchesse une lettre pour s'excuser, tout en lui faisant le tableau de la peur et du mécontentement qui règnent dans le pays. — Au conseil d'état, le comte de Mégem dénonce les projets révolutionnaires qui se trament, dit-il, entre un grand nombre de personnages nobles tant du pays que du dehors; le comte d'Egmont confirme les déclarations de son collègue. — Le conseil émet l'avis qu'il y a lieu d'appeler à Bruxelles, pour le 27 mars, les gouverneurs et les chevaliers de la Toison d'or, et d'écrire au roi pour appuyer les propositions conciliantes des comtes d'Egmont et de Mégem; une lettre officielle, en ce sens, est adressée au roi par la duchesse, le 24 mars. Analyse d'une autre lettre particulière écrite au roi par Marguerite, le jour suivant. — La gouvernante mande près d'elle les députés des provinces pour délibérer sur la continuation de l'aide destinée à l'entretien des garnisons; elle les avertit en même temps des menées auxquelles on se livre et de la nécessité d'y mettre obstacle dans leur propre intérêt. Les membres des états provinciaux remercient la duchesse et promettent de faire leur devoir de fidèles sujets du roi, si les circonstances l'exigent. — Marguerite avertit en particulier les députés d'Anvers. — Elle écrit aux magistrats des villes principales pour les prémunir contre les libelles et les bruits faux et calomnieux excitant à la révolte. — Lettres itératives adressées au prince d'Orange et au comte de Hornes pour les déterminer à se rendre à Bruxelles. Le comte et son frère arrivent en cette ville, ainsi que le prince d'Orange accompagné du marquis de Berghes et du comte d'Hoogstraeten. — Rapports de Marguerite avec ces personnages; situation générale. — Les seigneurs se montrent mécontents, particulièrement le prince d'Orange et le comte de Hornes; le comte de Mansfeld est animé de sentiments différents. Longue lettre de la duchesse au roi. Angoisse et indécision où celle-ci est plongée. — Délibérations

du conseil d'état et des chevaliers de l'Ordre. — Le 30 avril, dans la soirée, plus de deux cents gentilshommes confédérés, Bréderode et Louis de Nassau en tête, entrent dans Bruxelles à cheval et en équipage de guerre. — Réunion, le 4, dans les jardins de l'hôtel de Culembourg. Le 5, vers midi, les confédérés, au nombre de quatre cents environ, partent en rangs de l'hôtel de Culembourg et se dirigent vers le palais, au milieu d'une foule immense. — Discours de Bréderode à la duchesse; remise et lecture de la requête. — Marguerite congédie les députés, en leur promettant une réponse. — Réunion du conseil d'état le soir du même jour. Le lendemain, 6 avril, dans l'après-midi, les députés de la noblesse reviennent au palais en plus grand nombre. — La duchesse leur remet leur requête apostillée en marge; elle promet d'en référer au roi et leur fait espérer une réponse favorable. — Les confédérés, qui attendent une déclaration plus positive, ne sont pas complètement satisfaits. Le soir ils se réunissent à l'hôtel de Culembourg, dans un banquet présidé par Bréderode. On y boit à la santé des gueux. Origine de ce nom. — Le 8 avril, Bréderode, Louis de Nassau, vanden Berg et Culembourg, élus par les confédérés, se rendent de nouveau au palais, et Bréderode lit à la gouvernante une réplique à son apostille. Contenu de cette pièce et de la réponse de Marguerite. Les députés, étonnés du ton sévère de la réponse de la gouvernante, quittent le palais après avoir fait remercier la duchesse par Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes. — Dernière réunion le lendemain : les confédérés confirment les pouvoirs de leurs chefs et s'engagent à suivre en tout leur direction. — Ils se montrent dans les rues de Bruxelles habillés de grosse étoffe grise, avec une écuelle de bois au chapeau et à la ceinture. Une médaille est frappée avec l'effigie du roi d'un côté, et de l'autre deux mains entrelacées et ces mots : *en tout fidel au roy, jusques à porter la besace*. — Noble et religieux exemple donné par Philippe de Croy, duc d'Arschot. — Le 10 avril, les comtes de Bréderode, de Culembourg, vanden Berg, et, avec eux, cinquante gentilshommes partent de Bruxelles et font une décharge générale de leurs pistolets à la porte de la ville. — Le conseil d'état propose d'envoyer un de ses membres au roi pour lui faire connaître la véritable situation des choses. Cette mission, refusée par le comte d'Egmont, est acceptée, après quelques difficultés, par le marquis de Berghes. — Plaintes amères du prince d'Orange sur la défiance que le roi n'avait cessé, disait-il, de montrer à lui-même et aux siens. 1

CHAPITRE VIII.

Départ de Montigny pour l'Espagne, où il est rejoint plus tard par le marquis de Berghes. — Le roi annonce sa venue prochaine aux Pays-Bas, et cherche à rassurer les esprits, mais sans faire de concessions. — Nouveaux progrès des religionnaires. — Le conseil d'état demande la convocation immédiate des états généraux. — Troubles menaçants à Anvers; entrée triomphale du prince d'Orange en cette ville. — Réunion de Saint-Trond. — Nouvelle requête présentée à la gouvernante. — Temporisations de Philippe II; ses réponses ambiguës.

La duchesse annonce au roi le prochain départ du marquis de Berghes et du baron de Montigny pour l'Espagne; elle fait leur éloge dans une lettre officielle qui répond peu à ses vrais sentiments. — Le marquis de Berghes, à la veille de partir, est blessé à la jambe dans le parc de Bruxelles; Fabio Lembo, l'un des gentilshommes de Marguerite, va porter au roi la nouvelle de ce contretemps et une lettre confidentielle de la duchesse conseillant de ne rien précipiter. — Montigny part seul, porteur d'une lettre de la gouvernante et d'une instruction en dix-huit articles. Une instruction secrète, adressée au roi par la gouvernante, lui recommande de donner les ordres nécessaires pour que Montigny n'écrive rien aux Pays-Bas qui soit de nature à indisposer les seigneurs, ou qu'il aurait trouvé le roi peu disposé à faire les concessions demandées. — Le comte de Mégem tient la duchesse au courant de ce qui se passe. — Relations de Marguerite avec le marquis de Berghes et le prince d'Orange. — Actes de sévérité de la gouvernante envers trois gentilshommes de sa maison, engagés dans la confédération. — Dépêches du roi, datées du 6 mai, destinées à tranquilliser les seigneurs et à rassurer les esprits. — Marguerite fait donner lecture de ces lettres au conseil d'état; on applaudit à l'annonce de la prochaine arrivée du roi. Des circulaires portent cette bonne nouvelle à la connaissance des villes des Pays-Bas. — Dans d'autres lettres, le roi s'occupe du mécontentement du prince d'Orange et du comte de Hornes; il veut que sa sœur communique à ces seigneurs celle où il exprime l'assurance qu'il a des bonnes dispositions du prince, et l'engage, lui et le comte de Hornes, à continuer leurs bons services. — Il s'oppose à la modération immédiate des placards et à la convocation des états généraux. — Réponse de la duchesse au roi : elle le prie de hâter sa venue aux Pays-Bas. — Le saint pontife Pie V détache aux Pays-Bas le nonce apostolique accrédité auprès de l'empereur, pour conférer avec la duchesse sur les intérêts religieux de ces provinces. — Marguerite renseigne l'envoyé

du saint père sur les nouveaux évêques et les difficultés que rencontrait l'organisation des diocèses; le prélat rend témoignage à la prudence et à la piété de la princesse, dont le zèle et la sagesse, disait-il, soutenaient la religion ébranlée aux Pays-Bas. — Le nombre des adhérents au Compromis augmente de jour en jour, surtout en Hollande et à Anvers. — Les propagateurs de l'hérésie arrivent de toutes parts en Belgique, et commencent à tenir des assemblées nocturnes dans les bois et dans des lieux presque inaccessibles. — Conventicules dans les faubourgs d'Anvers, de Gand, de Tournai, d'Ypres et de Bruges — La prédication des nouvelles doctrines a lieu simultanément dans toutes les provinces; le Luxembourg, le Hainaut, l'Artois, le comté de Namur font seuls exception. — La répression est faible, hésitante et partielle. — Anxiétés de la duchesse. — Agitation à Anvers. Les sectaires se réunissent dans le bois de Berchem et à Borgerhout. — Mesures prises par Marguerite; impuissance de l'autorité communale. — Bréderode arrive à Anvers avec plusieurs gentilshommes confédérés; sa présence accroît les inquiétudes des magistrats. Ceux-ci font des tentatives pour déterminer la gouvernante à se rendre dans leur ville. — Marguerite, non sans hésitation, autorise le prince d'Orange à accepter l'invitation des magistrats. Son entrée, le 13 juillet, à sept heures du soir, est un véritable triomphe.— Deux assemblées des sectaires ont lieu le 14, la première composée d'environ quatre mille individus, la seconde beaucoup plus nombreuse. Le 15, nouvelle assemblée avec célébration de baptêmes et de mariages. — Le 17, le prince fait assembler la commune en sa présence, et propose les moyens d'amélioration dont il est tombé d'accord avec les magistrats. Les prêches n'en continuent pas moins. — Nouvelle convocation de la commune, le 23 juillet. Le prince propose la levée d'un corps de douze cents bourgeois; le projet est accepté à l'unanimité. — Le 3 août, la duchesse fait expédier des lettres-patentes, par lesquelles le prince est établi surintendant de la ville d'Anvers. Ordonnance du prince pour la garde de la ville, publiée le 13. — Le 28 juillet, nouveau prêche, auquel assistent neuf à dix mille individus; une partie de cette assistance est armée. — Symptômes inquiétants sur d'autres points de la Belgique ; Tournai ; Gand ; Audenarde ; Valenciennes. — Les sectaires menacent ouvertement d'user de voies de fait. — Les chefs des confédérés prennent également une attitude plus menaçante, et provoquent une nouvelle assemblée générale de leurs adhérents. — Réunion à Lierre; l'assemblée générale est fixée à Saint-Trond, pour le 14 juillet. — Bréderode, Louis de Nassau, les comtes vanden Berg et de Culembourg s'y rendent, malgré l'opposition de l'évêque de Liège. La plupart

des nobles confédérés les suivent, et des ministres calvinistes et luthériens se joignent à eux en assez grand nombre. Manifestations bizarres. — Avertissements cauteleux du prince d'Orange, retenu à Anvers. Les confédérés ne suivent pas ces avis et promettent une protection égale aux calvinistes et aux luthériens. Une supplique est présentée aux signataires du Compromis au nom de tous les protestants des Pays-Bas. — Les confédérés adressent au peuple un écrit où ils l'assurent qu'il ne lui sera fait aucun tort ou violence pour le fait de la religion, aussi longtemps que les états généraux n'en auront pas autrement ordonné; ils prennent des mesures pour opposer, le cas échéant, la force à la force. — La réunion de Saint-Trond accroît les inquiétudes de la régente, qui essaie de la dissoudre. — Entrevue, à Duffel, des chefs de l'opposition avec les députés des confédérés, le 18 juillet. — Les députés reviennent à Saint-Trond, enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu du prince d'Orange et du comte d'Egmont. — Les confédérés, avant de se séparer, choisissent douze délégués pour traiter avec la cour. — Ces délégués arrivent à Bruxelles le 25 juillet, portant les insignes de la confédération suspendus à un ruban rouge. Mal accueillis par la gouvernante, ils la contraignent à les recevoir officiellement et à les entendre. Marguerite leur donne audience, le 30, en présence des membres du conseil d'état. Ils produisent devant la duchesse la supplique des religionnaires qui leur avait été présentée à Saint-Trond, et la requièrent d'aviser, selon la nécessité du temps et pour le repos du pays. — Marguerite montre ouvertement son mécontentement; le secrétaire d'état Berty déclare, par son ordre, qu'il n'est pas possible de prendre immédiatement une résolution, et prie les délegués de se retirer. Vive indignation de la plupart des conseillers de la princesse. — Ils se croient menacés d'un coup de main, et le comte de Mégem fait engager la régente à se retirer au château de Gand. — Conférences du duc Éric de Brunswick avec les comtes de Mégem et d'Arenberg; préoccupations des confédérés. — Marguerite dépêche aux délégués de Saint-Trond le comte d'Egmont, accompagné de deux conseillers, pour leur demander des explications. — Les chevaliers de la Toison d'or sont appelés à Bruxelles, pour le 18 août, afin de convenir d'une réponse définitive à la requête des confédérés.— Troubles religieux à Anvers. Exaltation du peuple, partagée par les chefs de la multitude. Ceux-ci déclarent que, n'étant plus en sûreté hors de la ville, ils tiendront désormais leurs prêches dans la ville même, et qu'ils commenceront le jour de l'Assomption. — Le prince d'Orange donne l'ordre au magistrat de faire mettre les *serments* sous les armes; les protestants cèdent

enfin. — Le baron de Montigny, arrivé à Madrid le 23 juin, est fort bien reçu par le roi, qui se reconnait satisfait des seigneurs dont on le croyait mécontent. — Le conseil d'état d'Espagne est consulté, à plusieurs reprises, sur les affaires des Pays-Bas. — Montigny est entendu; objections du conseil. — Le roi, pressé par les démarches alarmantes de la gouvernante, prescrit au conseil de lui présenter des conclusions. — Après avoir entendu la relation de ce qui avait été arrêté, il fait connaître ses résolutions, et consent à ce que l'inquisition cesse, pourvu que l'exercice de la juridiction épiscopale soit établi comme il appartient de droit. Certains articles des placards seront adoucis, d'autres renforcés, notamment en ce qui concerne les anabaptistes et les relaps. La dénonciation des hérétiques est déclarée nécessaire. La régente est autorisée à publier une amnistie, mais pour le passé seulement et en faveur de ceux qui ne seraient pas condamnés par sentence à la date de la publication dudit pardon. Le roi annonce son arrivée pour le printemps prochain. — Lettres officielles adressées aux gouverneurs des provinces, aux chefs des bandes d'ordonnances, aux gouverneurs des villes frontières et aux magistrats des autres villes principales. Les gouverneurs des provinces sont chargés expressément de prêter assistance à la duchesse, et d'interdire, par tous les moyens, les conventicules, assemblées et prêches. — Le roi écrit, de sa propre main, des lettres au prince d'Orange, au comte d'Egmont, au comte de Mégem et au comte de Mansfeld — Il envoie une lettre confidentielle à son ambassadeur à Rome, don Luis de Requesens, pour le charger de rendre compte au saint père du véritable caractère de ses dernières résolutions. — Appréciation de la politique religieuse et franchement catholique de Philippe II . 79

CHAPITRE IX.

Depuis le saccagement des églises et des monastères jusqu'à l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas.

Le signal des dévastations religieuses part de la West-Flandre. Les églises et les cloîtres des environs de Saint-Omer, de Bailleul, de Menin et de Courtrai sont dévastés par des bandes armées; les abbayes de Clairmarais et de Watten sont livrées aux flammes; celles de Wilverghem, de Messine, de Bell sont aussi mises à sac. — Les églises, les cloîtres de la ville d'Ypres spoliés et dévastés sans résistance. Mêmes ravages à Menin, Commines, Werwicq, Ingelmunster et Poperinghe. — Les iconoclastes traversent la Lys et détruisent tout à l'abbaye de

Marquette. — Impuissance et indifférence coupable des magistrats, à l'exception de ceux de Bruges, dont l'intervention courageuse préserve la ville du fléau. — La présence du comte d'Egmont à Ypres n'arrête pas l'audace croissante des brigands; son arrivée à Audenarde n'intimide pas davantage les dévastateurs. — L'agitation gagne les autres provinces. — Les sectaires se montrent menaçants à Vilvorde et jusque dans les faubourgs de Bruxelles; ils sont repoussés par l'attitude énergique de la duchesse. — Marguerite convoque le conseil d'état, et exprime au comte d'Egmont son mécontentement de ce qui venait de se passer en Flandre. Réponse peu satisfaisante du comte. — Les pillages continuent : quatre cents églises ou monastères sont détruits ou saccagés du 14 au 18 août. — Le prince d'Orange quitte Anvers. Horribles profanations à Notre-Dame. Pillage des autres églises et de l'abbaye de Saint-Bernard. — Le fléau atteint le Brabant, la Hollande, la Zélande, la Frise, l'Over-Yssel. — La cathédrale de Tournai est livrée à son tour au pillage et à la dévastation; les tombes mêmes sont fouillées. — Le mal s'étend aux églises et aux monastères des environs de Tournai; il atteint jusqu'aux villages les plus éloignés du Tournaisis. — L'exercice du culte catholique est provisoirement suspendu dans la plupart des provinces. — Origine et causes de ces profanations. — Appréhensions à Bruxelles. Les sectaires veulent installer leurs ministres dans l'enceinte même de la capitale. — La gouvernante veut se retirer à Mons; les bourgeois ferment les portes et refusent de la laisser partir. — Le comte de Mansfeld est invité à prendre le commandement de la ville. — Angoisses de la duchesse, tempérées par une grande force d'âme. Part décisive prise par elle aux délibérations du conseil d'état. — Ses efforts pour obtenir l'assentiment du prince d'Orange et des comtes d'Egmont, de Hornes et d'Hoogstraeten aux résolutions royales relatives à l'inquisition, à la modération des placards et au pardon général, restent sans résultat. — Marguerite cède enfin et déclare que, de guerre lasse, elle accorde aux confédérés le pardon et la sûreté qu'ils réclament, et aux dissidents l'assistance aux prêches dans certaines limites, mais que ces concessions ne sont pas volontaires et lui sont arrachées par la force. — Accord du 23 août. — Les lettres d'assurance sont remises aux représentants des confédérés. — La duchesse exprime au roi toute sa douleur des concessions auxquelles elle a dû se résigner; elle accuse le prince d'Orange et ses amis de s'être prononcés, en parole et en fait, contre Dieu et le roi. — Les seigneurs confédérés poursuivent vigoureusement les briseurs d'images; Louis de Nassau, Bréderode, Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont, se signalent sous ce rapport. Dans le Hainaut, le gouver-

neur Noircarmes se met à la tête des troupes, poursuit les bandits, les force à capituler, et pacifie son gouvernement en peu de jours. — L'indignation succède partout à l'effroi. — La gouvernante enjoint au prince d'Orange de retourner à Anvers; elle exige également que le comte d'Egmont se rende en Flandre, le comte de Hornes à Tournai, le comte d'Hoogstraeten à Malines, pour obtenir la soumission des sectaires, conformément à l'accord conclu avec leurs chefs le 23 août. Le prince d'Orange rentre à Anvers le 26 août. Accord conclu avec les sectaires pour l'exercice partiel de leur culte. — Conduite et sentiments religieux du prince d'Orange à cette époque. — Mécontentement de la gouvernante au sujet de l'accord conclu par le prince avec les dissidents. — Le prince se plaint et supplie la duchesse de lui donner un successeur. — Il refuse de revenir à la cour. — Le comte d'Hoogstraeten à Malines. — Conduite ambiguë du comte de Hornes à Tournai. La duchesse lui inflige un blâme significatif. — Correspondance de la duchesse avec le roi; état presque désespéré des choses aux Pays-Bas. Le dernier espoir de Marguerite repose sur la prompte arrivée du roi en ces provinces.— En Flandre, le comte d'Egmont, tout en employant les mesures de conciliation à l'égard des sectaires, continue à faire hautement profession de la religion catholique. Conventions conclues par lui avec les dissidents. — Le conseil d'état, consulté sur les actes du gouverneur de la Flandre, les trouve conformes à l'accord du 23 août. — Entrevue, à Courtrai, du comte d'Egmont avec le comte de Hornes. — Intelligences acquises à prix d'argent par le prince d'Orange et ses amis jusque dans le cabinet de Philippe II. — Le prince d'Orange fait exposer au comte d'Egmont par son frère, Louis de Nassau, la nécessité d'une entrevue entre eux. — Le 1er octobre, le comte d'Egmont écrit de Bruxelles au prince qu'il se trouvera le jeudi suivant à Termonde et sera bien aise de s'entretenir avec lui d'une situation dont il comprend toute la gravité. — Graves accusations contre la conduite religieuse de Bréderode et de Culembourg; le comte s'en plaint dans sa lettre au prince d'Orange. — Bons procédés du comte d'Egmont envers la gouvernante; il l'instruit de son rendez-vous avec le prince d'Orange. — Marguerite s'efforce de rassurer le prince d'Orange, et lui dépêche deux fois le conseiller d'Assonleville, membre du conseil privé. — Entrevue de Termonde, à laquelle sont présents Louis de Nassau, le comte de Hornes, le comte d'Hoogstraeten et plusieurs gentilshommes engagés dans la confédération. Le comte d'Hoogstraeten montre les dépêches reçues à Malines et dont on pouvait inférer que la duchesse n'approuvait pas la conduite du prince à Anvers; Louis de Nassau accuse avec amertume Marguerite d'avoir voulu

contraindre son frère à le faire sortir du pays; le comte de Hornes produit également les lettres reçues de la gouvernante relativement aux affaires de Tournai. — Une délibération s'ouvre à propos d'une lettre de Francès de Alava, ambassadeur du roi à Paris, (lettre supposée, à ce qu'il paraît), où il était dit que, selon un bruit qui se fortifiait tous les jours, la crise des Pays-Bas était fomentée par les plus grands personnages du pays, qu'il en avait informé le roi, et que la duchesse pouvait être assurée que Philippe II les feraient châtier comme ils le méritaient, mais qu'elle devait encore dissimuler. — Les seigneurs examinent s'ils ne doivent pas quitter le pays et se mettre en sûreté; le comte d'Egmont exprime un avis contraire. Louis de Nassau, excité par son frère, déclare que si le roi envoie une armée aux Pays-Bas pour y établir la tyrannie, on peut lui résister les armes à la main; le comte d'Egmont refuse péremptoirement son appui à toutes les mesures extrêmes. — Opinion de M. Gachard sur l'entrevue de Termonde. — Rapport du magistrat de cette ville à la duchesse. — Le comte de Hornes se plaint vivement, en séance du conseil d'état, de la conduite du roi à son égard; il se retire en son château de Weert. — Agitation profonde que font naître en Espagne les derniers évènements accomplis aux Pays-Bas. — Le roi écrit à la duchesse que le vrai remède consiste dans la répression énergique des entreprises séditieuses. — Philippe déclare, en présence du duc d'Albe et de Ruy Gomez, prince d'Éboli. qu'il y va non seulement de sa réputation, mais aussi du service de Dieu, et qu'il hasardera plutôt le reste de ses états que de faillir à faire un châtiment exemplaire. — Le marquis de Berghes et le baron de Montigny proposent au roi d'envoyer Ruy Gomez aux Pays-Bas. — Délibérations au conseil d'état d'Espagne; le prince d'Éboli, le duc d'Albe, le duc de Feria et le religieux franciscain Bernard Fresneda, confesseur du roi, prennent part à ces délibérations. — L'emploi des moyens de rigueur prévaut dans l'esprit du roi; grands préparatifs militaires. — Le 27 novembre, Philippe avertit la duchesse de Parme qu'il espère se mettre en route au mois de février, pour arriver dans les Pays-Bas, et qu'il sera accompagné de forces considérables. — Le 23 décembre, il l'avertit qu'il va faire prendre les devants au duc d'Albe. — Le prince d'Orange part d'Anvers pour ses gouvernements de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. A Gorcum, il empêche le peuple d'abattre les autels et les images. Il se rend ensuite à Vianen, où il a avec Bréderode une entrevue importante à laquelle assiste Louis de Nassau. — A Utrecht, le prince transige avec les religionnaires; cette transaction entraîne la restitution des monastères et des églises au culte catholique

dans la ville et dans tout le pays d'Utrecht. — A Amsterdam, malgré l'avis contraire du prince, la duchesse exprime sa volonté formelle que les prêches ne soient plus permis à l'intérieur de la ville, et qu'ils ne le soient au dehors que dans les termes de l'accord fait avec les confédérés. — La mésintelligence entre le prince et la duchesse augmente de jour en jour. — Le 4 février 1567, le prince rentre à Anvers. — Dissidences, dans cette ville, entre les luthériens et les calvinistes. — Une crise est imminente. et la question est portée devant la gouvernante. — Delibération du conseil d'état. — Articles adoptés; ils portent en substance que tous prédicants et ministres partiront incontinent, que tous prêches et exercices des nouvelles religions cesseront, que le service divin et le culte catholique seront rétablis partout. Une amnistie est accordée aux habitants d'Anvers, moyennant l'exécution de ces articles. — Le magistrat, après avoir entendu le rapport de ses députés, et avec l'agrément du prince d'Orange et du comte d'Hoogstraeten, décide de recourir de nouveau aux voies de persuasion. — Attroupement de plus de deux mille personnes, le 2 mars, devant la maison du prince d'Orange. — Nouvelle requête des confédérés à la duchesse, apportée à Anvers par Bréderode. Celui-ci, n'ayant pas été autorisé à se rendre à Bruxelles, l'envoie, le 8 février, à la gouvernante. On lui demande si elle veut maintenir l'accord fait relativement aux prêches, et licencier les gens levés par elle. — Le comte d'Egmont refuse de faire partie d'une nouvelle ligue.— Les confédérés se concertent avec les chefs des églises protestantes pour tenter le sort des armes. Bréderode envoie à Bois-le-Duc Antoine de Bombergen, afin de s'en rendre maître et d'empêcher le comte de Mégem d'y faire entrer ses troupes. — La duchesse écrit au prince d'Orange de s'opposer aux enrôlements qui se font publiquement à Anvers. — La plupart des gens enrôlés quittent Anvers et vont s'établir à Merxem. Le prince leur ordonne de partir dans le délai de trois heures. — Les enrôlements continuent. Ni le prince, ni le comte d'Hoogstraeten ne sont disposés à agir sérieusement contre les confédérés, dit M. Gachard. — Le 2 mars, trois enseignes de cent hommes traversent la ville, tambour battant, et vont s'embarquer au port sur trois navires préparés pour les recevoir. — Repoussés de la Zélande, ces navires se retirent vers Terneuzen. L'un d'eux, commandé par Jean de Marnix, aborde à Austruweel. Marguerite ordonne à Philippe de Lannoy de marcher contre Marnix et sa troupe avec trois cents arquebusiers. Surpris à l'improviste, Marnix et les siens périssent jusqu'au dernier. — Tumulte à Anvers. — Accord conclu entre le prince d'Orange et les chefs de la sédition. Nouvelles concessions qui ne contentent pas les

calvinistes. — Conflit imminent entre les séditieux et les défenseurs de l'ordre. Le prince intervient, et les calvinistes finissent par se rendre à ses exhortations. La duchesse se montre médiocrement satisfaite; elle n'accueille aucune des demandes qui lui sont présentées par le magistrat d'Anvers. — Jugement porté par M. Gachard sur la part prise par le prince d'Orange à ces évènements; il reconnaît l'intelligence du prince avec Bréderode. — Encouragements donnés par le prince, sous une forme hypocrite, aux insurgés de Valenciennes et aux premiers actes de la rébellion — Inconséquence de M. Gachard. — Observations et instructions de la duchesse au prince d'Orange. Celui-ci la fait prévenir, par le comte d'Hoogstraeten, qu'il se dispose à quitter Anvers; il part en effet, le 11 avril, pour Bréda. Il écrit au roi avant son départ, met sous les yeux du monarque toute sa correspondance avec la gouvernante, et déclare se démettre de ses charges, tout en protestant qu'il ne restera pas moins fidèle observateur de son serment de loyal sujet et vassal. — Il écrit aussi de Bréda à Marguerite pour réclamer sa fille placée auprès d'elle en qualité de demoiselle d'honneur. La duchesse lui répond de la façon la plus affectueuse. — Profonde émotion causée dans le pays par le départ du prince. — Essai de justification de M. Groen van Prinsterer contre le blâme infligé à Guillaume de Nassau par l'historien allemand H. Léo. — Premiers efforts dirigés par la gouvernante contre la ville insurgée de Valenciennes; Noircarmes est chargé de la réduire. Fierté des habitants; ils repoussent les sommations qui leur sont faites. Leur énergique résistance. Abandonnés à la fin par le prince d'Orange sur lequel ils avaient compté, les assiégés envoyent demander une capitulation au chef de l'armée royale. — La soumission de Valenciennes replace tout le pays de langue française sous l'autorité du roi. — Noircarmes reçoit l'ordre de se diriger contre Maestricht avec vingt et une enseignes et des canons. Les habitants envoyent des députés faire leur soumission à la gouvernante et à l'évêque de Liége. — Le 13 avril, Noircarmes, malgré les supplications des habitants et les instances de l'évêque de Liége, entre dans Maestricht à la tête de six enseignes de fantassins wallons, enlève à la ville son artillerie, désarme les bourgeois et fait pendre sur le marché le principal auteur de la rébellion. — Le 26, Pierre Ernest de Mansfeld pénètre dans Anvers avec seize enseignes d'infanterie wallonne, « la mèche sur la serpentine et la balle embouchée. » Deux jours après, la duchesse vient elle-même reprendre possession de la riche et puissante cité. — Le comte de Mégem replace la ville d'Utrecht sous l'obéissance du roi. — Bréderode essaie de s'emparer d'Amsterdam, et s'y introduit clandestinement. Il en sort, après

CHAPITRE X.

antécédents, son caractère. — Ses préparatifs de départ; il prend congé du roi à Aranjuez, le 15 avril 1567. Entrevue avec don Carlos. — Le duc s'embarque à Carthagène le 10 mai, et arrive à Gênes le 17. — Après avoir été retenu par une attaque de fièvre, il gagne Asti, dans le Montferrat, où campe une partie des troupes destinées à l'expédition des Pays-Bas, tandis que le reste se tient sur le territoire du duc de Mantoue. — Le duc passe son armée en revue ; composition et organisation des troupes. — Les tentes levées, l'armée se dirige sur Turin, et gagne le mont Cénis. — Après quatorze jours de marche, elle pénètre en Bourgogne, où elle rallie quatre compagnies de cavalerie, traverse la Lorraine en douze étapes, et arrive à Thionville, où elle est rejointe par de nouveaux renforts. — Sévère discipline des soldats du duc d'Albe ; camp de Thionville. — Le duc trouve à Thionville Berlaymont et Noircarmes envoyés au devant de lui par la duchesse de Parme; il leur exhibe ses lettres de capitaine général. — Il dépêche à Bruxelles don Francisco de Ybarra pour rendre ses devoirs à la duchesse et régler avec elle le logement des troupes. — Le comte de Lodron est envoyé à Anvers avec son régiment pour y remplacer la garnison wallonne; Lodron prend possession de la ville sans difficulté; les soldats wallons sont immédiatement licenciés. — Extrême émotion dans le pays à la nouvelle de l'arrivée du duc d'Albe avec une armée espagnole. — Le duc reprend sa marche et s'achemine vers Bruxelles, en traversant le Luxembourg. — Il arrive le 16 août à Huy et le 18 à Jodoigne, où le comte de Mégem et le duc d'Arschot viennent le saluer. A Tirlemont, il trouve le comte d'Egmont, accompagné de quarante gentilshommes. — Le duc et son fils le prieur écrivent des lettres amicales au comte de Hornes qui avait envoyé de son château de Weert à Thionville un de ses gentilshommes ; ils l'engagent à se rendre à Bruxelles. Après avoir refusé d'abord pour des raisons qu'il avait chargé son secrétaire Alonzo de Laloo d'exposer au duc, le comte, charmé des prévenances de celui-ci, quitte Weert et vient attendre le duc à Louvain. — Le duc arrive le 20 août en cette dernière ville, où se trouvent aussi les comtes de Mansfeld et d'Arenberg, avec Berlaymont et Mégem. — Le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, va saluer le duc, et en est très bien reçu. Le duc lui témoigne les mêmes sentiments et l'embrasse à son départ. — Il entre à Bruxelles le 22 août, à la tête du régiment de Milan, accompagné de sa garde et des gentilshommes de sa suite. Il se rend directement au palais, et témoigne le plus grand respect à la sœur du roi ; Marguerite se montre très froide et très réservée. — Les membres du conseil et les magistrats de Bruxelles murmurent de ce qu'on ait laissé entrer le duc d'Albe sans qu'il eût exhibé ses pouvoirs;

il est résolu en conseil de les lui demander. — Le duc envoie à la régente sa patente de capitaine générale et une lettre écrite de la main du roi; Philippe informe Marguèrite qu'il a commandé au duc d'Albe de faire certaines choses dont la gouvernante sera avertie en temps et lieu. Cette lettre blesse au cœur la duchesse qui ne cache plus son mécontentement des affronts que le roi lui fait, selon son expression. Le 26, nouvelle conférence de la duchesse avec le duc, auquel elle demande quel est l'objet de sa mission; le duc répond que l'objet principal est de faire respecter la justice et exécuter les ordonnances de la régente, pour que le roi trouve le pays en paix à son arrivée. Prié par la duchesse d'ajouter à cette indication générale quelques renseignements plus détaillés, il déclare qu'il ne se rappelle pas bien ces choses de détail pour le moment. Interrogé sur le besoin qu'il croit avoir de tant de gens de guerre, il élude la réponse. Enfin, sur l'insistance de la duchesse pour que la ville de Bruxelles soit déchargée du logement des troupes, il reste inflexible.— Répartition des troupes entre Bruxelles et les villes voisines. — Nouvelle lettre de la duchesse au roi, lettre empreinte d'amertume, pour solliciter son congé. — Lettre du duc d'Albe à Philippe II. — Le 7 août, les comtes d'Egmont et de Hornes sont arrêtés au sortir du conseil. Particularités sur cette arrestation. — Antoine de Stralen est arrêté le même jour. — Mansfeld, très affecté de l'arrestation du comte de Hornes, son beau-frère, qui était logé chez lui, s'en explique avec le duc d'Albe.— Stupeur, inquiétude et craintes produites à Bruxelles par l'arrestation des deux comtes. — Ceux-ci sont transférés au château de Gand, le 22 septembre. — Le baron de Montigny est arrêté en Espagne dans la nuit qui suit l'arrivée du courrier du duc d'Albe annonçant la captivité des comtes d'Egmont et de Hornes; il est conduit à l'alcazar de Ségovie. — Le duc donne connaissance de l'arrestation des deux comtes au saint pape Pie V, à l'empereur Maximilien II et aux ducs de Bavière et de Brunswick, membres l'un et l'autre de l'ordre de la Toison d'or. — Protestation violente de Bréderode et de sept autres fugitifs, protestation connue sous le nom de second Compromis. — Machiavel, secrétaire de la gouvernante, se rend à Madrid, et fait entendre aux ministres de Philippe que Marguerite est résolue de prendre son congé, si le roi ne se décide pas à le lui accorder. — Le roi adresse à la gouvernante une lettre autographe, pour l'autoriser à se retirer des Pays-Bas, mû à cela, disait-il, plutôt par ses instances que par l'intérêt de ces provinces. Ruy Gomez est chargé de faire connaître à Marguerite qu'en preuve des sentiments fraternels du monarque, la rente de huit mille ducats dont elle avait été gratifiée précédemment est élevée à quatorze mille. Il ajoute

que Philippe n'oubliera jamais le grand service qu'elle lui a rendu en conservant au royaume d'Espagne des états aussi importants que les Pays-Bas. — La duchesse exprime au roi toute sa gratitude et sa vive satisfaction de laisser le pays dans une paix profonde, d'y voir partout l'autorité royale respectée et le culte divin rétabli. Elle fait appel à la clémence et à la miséricorde de son frère en faveur des habitants, et lui rappelle, en termes touchants, que les rois doivent être les imitateurs de la bonté divine et savoir pardonner à l'exemple du maître suprême. — La duchesse exprime les mêmes sentiments au duc d'Albe, dans une dernière entrevue. — Elle annonce son départ prochain aux états des diverses provinces et aux magistrats des principales villes; elle eût vivement désiré, dit-elle, pouvoir prendre congé des habitants du pays en présence des états généraux, et les remercier publiquement des témoignages d'affection et de respect qu'elle en avait reçus. Elle les exhorte, par ses lettres, à ne jamais oublier l'honneur de Dieu, à ne souffrir aucun changement dans la religion ancienne, et à rester inebranlablement fideles au souverain. — Les états des provinces lui envoient des députations chargées de lui exprimer leurs regrets et de lui souhaiter un bon voyage. Elle accepte un don de vingt-cinq mille florins votés par les états du Brabant, et un autre de trente mille offert par ceux de Flandre. — Les princes voisins lui donnent aussi des marques de sympathie et de considération par leurs lettres ou par leurs envoyés; la reine d'Angleterre Élisabeth se signale par la vivacité de ses regrets — Marguerite part de Bruxelles le 30 décembre, accompagnée du nouveau gouverneur qui la conduit jusqu'aux dernières limites du Brabant et de plusieurs autres seigneurs qui lui font cortège jusqu'à Luxembourg. Le comte Pierre Ernest de Mansfeld ne doit la quitter qu'à son arrivée au terme du voyage. — La duchesse traverse la Suisse, gagne le Milanais, et arrive, dans les derniers jours de février, à Plaisance, où elle est reçue par son mari et ses deux enfants, le prince et la princesse de Parme. — Apres avoir séjourné quelque temps dans les états de Parme, elle se retire à Ortona, dans le royaume de Naples, où ses pensions lui sont assignées. — Jugement sur Marguerite de Parme et sur son gouvernement. — Le duc d'Albe établit un conseil extraordinaire, destiné à connaître des délits commis pendant les troubles, jusqu'à la sentence définitive exclusivement, se réservant à lui-même la decision suprême. — Ce conseil, désigné au commencement, dans le langage officiel, par le nom de *conseil-lez-Son Excellence,* reçoit ensuite celui de *conseil des troubles,* et finit par être appelé, dans la langue populaire, le *conseil de sang*, *bloet-raedt*. — Opinion de M. Gachard sur la création de ce tribunal non par lettres-patentes

du roi, mais par la seule volonté du duc d'Albe. — Sentiment différent de M. de Gerlache; comment celui-ci apprécie la situation générale de la Belgique en ce moment. — Composition du conseil des troubles. Le duc écrit à Madrid et à Rome qu'il a fait choix, pour le composer, des hommes les plus intègres, les plus purs, les mieux famés des Pays-Bas. — Premières séances du conseil. — Le duc charge le président Martins et le conseiller Hessele d'examiner les rapports des commissaires envoyés par la gouvernante dans les provinces de Brabant et de Flandre pour informer sur les troubles, et le chancelier avec le procureur général Du Bois d'exécuter le même travail sur les rapports des commissaires envoyés dans les autres provinces. — Il appelle tous les commissaires près de lui à Anvers, afin d'entendre ce qu'il s'est réservé de leur déclarer de bouche. — Pendant les derniers mois de 1567 et les cinq premiers mois de l'année suivante, le conseil des troubles s'occupe presque exclusivement des procédures criminelles intentées devant lui, devant les magistrats des villes et les commissaires envoyés dans les provinces. — Particularités sur les trois membres du conseil des troubles chargés spécialement par le duc d'Albe de l'instruction du procès des comtes d'Egmont et de Hornes, à savoir Vargas, Del Rio et Bélin. — Procès des deux comtes. Traitement rigoureux dont ils sont l'objet. Efforts faits par leurs parents pour les sauver. — On invoque surtout les privilèges de l'ordre de la Toison d'or. — Réponse du roi consulté à ce sujet. La commission donnée au duc le 24 mars 1567 l'autorise pleinement à procéder *contre les chevaliers et officiers de l'ordre de la Toison d'or*. — Le comte d'Egmont invoque aussi sa qualité de seigneur de Gaesbeek et de membre des états de Brabant. — Interrogatoires des deux comtes. — Le défenseur principal du comte d'Egmont, Nicolas de Landas, est autorisé à s'adjoindre des professeurs de l'université de Louvain, notamment Peckius, et des avocats au conseil de Brabant. — On refuse à l'accusé toute communication avec ses conseils jusqu'à ce qu'il ait répondu lui-même à l'accusation du procureur général, et il est obligé de composer personnellement son mémoire de défense. — Enquête ouverte à Bruxelles par l'accusation sur le fait reproché à l'accusé d'avoir pactisé avec les sectaires dans la province même où il représentait Philippe II. — Protestation de Landas; le duc d'Albe n'en tient aucun compte. — Opinions différentes de M. de Bavay et de M. de Gerlache sur les cinquante et un faits compris dans l'accusation. — Dépositions des témoins; citations. — Appréciations de M. Kervyn de Lettenhove et du prince de Ligne. — Détails sur le procès du comte de Hornes. — Démarche tentée par la comtesse d'Egmont auprès des états

de Brabant; faible appui qu'elle y rencontre. — Requête de la comtesse, et remontrance des états au duc d'Albe. — Lettre de Landas à Philippe II. — Le procureur général n'en poursuit pas moins le procès et obtient une sentence de condamnation contre les deux accusés. — Le cardinal Granvelle défend avec chaleur le comte d'Egmont auprès du roi; extraits de sa correspondance. — Le duc d'Albe envoie à Louvain le seigneur de Chassey, accompagné de quatre gentilshommes et de douze archers; cet officier est chargé de remettre au comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, qui étudiait à Louvain, une lettre exprimant le désir du roi de le faire venir en Espagne. Le comte de Buren, traité convenablement et non comme prisonnier, part, arrive en Espagne, est bien accueilli par le roi et conduit à Alcala pour continuer ses études. — Vives réclamations de l'université invoquant ses privilèges; réponse de Vargas : *non curamus privilegios vestros.* — Le prince d'Orange, les comtes Louis de Nassau, vanden Berg, d'Hoogstraeten, de Culembourg et le seigneur de Bréderode sont cités à comparaître devant le conseil des troubles en déans trois quinzaines. — Réponse du prince d'Orange à la citation du procureur général. — Le prince publie un écrit intitulé : *Justification du prince d'Orange contre ses calomniateurs.* — Le comte d'Hoogstraeten adresse de Cologne au procureur une longue lettre, où il décline sa compétence. — Le conseil des troubles juge quatre-vingt quinze habitants de diverses localités de la Flandre; trente-sept sont livrés au prévôt de la cour pour être exécutés. — Autres jugements et condamnations. — Projets financiers du duc d'Albe pour substituer des ressources assurées aux *aides* votées par les états. — Émigrations nombreuses des travailleurs séduits par les nouvelles doctrines. — *Les gueux de bois;* leur origine; terribles représailles exercées par eux contre les défenseurs de l'ordre. — Le prince d'Orange lève l'étendard de la rébellion. Alliance de ses partisans avec les protestants d'Allemagne et les huguenots français. — Complot contre le duc d'Albe. — Plan de campagne du prince d'Orange; il entreprend de faire pénétrer simultanément trois corps d'armée dans les Pays-Bas, tandis qu'une armée de réserve plus considérable se rassemblerait en Allemagne. — Des retards, causés en partie par le manque d'argent, font avorter ce plan. — L'entreprise de Jean de Montigny, lieutenant du comte d'Hoogstraeten, sur la frontière du côté de Maestricht, est arrêtée par don Sancho de Londoño; des huguenots français, qui ont pris part à l'expédition, sont pris et meurent sur l'échafaud. — Louis de Nassau pénètre en Frise et surprend le château de Wedden. — Le comte d'Arenberg, gouverneur de la Frise, marche contre lui et l'atteint près de

---

